

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1835.

S. 9 b1

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1833.



ROUEN,

IMPRIMÉ CHEZ NICÉLAS PERIAUX,

RUE DE LA VICOMTÉ, N^o 55.

—
1833.



PRINTED AT THE

UNIVERSITY PRESS

OF THE UNIVERSITY OF TORONTO

PRINTED BY THE UNIVERSITY PRESS

1954



UNIVERSITY OF TORONTO

LIBRARY

1954

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE ROYALE
Des Sciences, Belles-Lettres et Arts
DE ROUEN,
PENDANT L'ANNÉE 1833.



DISCOURS D'OUVERTURE

De la Séance publique,
PRONONCÉ PAR M. HELLIS.

MESSIEURS,

Si les mers qui pressent de toutes parts la sphère que nous habitons ont été explorées de manière à nous ôter l'espérance de découvrir de nouveaux continents, il nous reste beaucoup à apprendre sur ceux que nous connaissons.

Nous manquons de lumières sur ce qui se passe dans une

grande partie de l'Asie; le vaste empire de la Chine est pour nous l'objet d'une foule de problèmes insolubles; un heureux rival du barde écossais a trouvé de nouvelles inspirations dans la description des mœurs inconnues des antiques peuplades du Nouveau-Monde; et le continent le plus voisin de nous, l'Afrique, dont quelques points ont brillé de tout l'éclat des arts et de la civilisation, est restée dans son centre, couverte de profondes ténèbres.

Une partie de cet hémisphère excitait surtout la curiosité des Européens: c'est celle qui se trouve à l'ouest, et qui comprend les plages situées entre le Grand Désert et le golfe de Guinée.

Les écrits d'Hérodote et de quelques auteurs plus modernes donnaient à entendre qu'au centre de cette terre existait une ville puissante, assise sur un fleuve immense qui, depuis, reçut le nom de Niger. Ce fleuve mystérieux passa long-temps pour sortir des mêmes sources que le Nil, et se perdre dans un lac ou dans un point ignoré de la mer.

Jusqu'à la fin du siècle dernier, on vécut sur ces croyances; le désir vint de les approfondir, et de décider si le commerce pouvait espérer se frayer une nouvelle voie dans ces régions inconnues.

De hardis voyageurs tentèrent long-temps en vain de surmonter les obstacles qu'opposaient, et le Désert, et le climat, et les hôtes dangereux qui en défendent les côtes. C'est en rendant à leur courage un tribut mérité d'éloges, que les annales des Voyages conserveront les noms de Leydard, de Houghton, de Mungo-Park, de l'infortuné major Laing, et de Claperton, qui devait voir le Niger et y trouver un tombeau.

Un Français, jeune, ardent, M. Caillé, muni de son seul courage, fit ce que les trésors de l'Angleterre n'avaient pu obtenir; il pénétra, en 1828, jusqu'à Temboctou, et, le premier des Européens, revint sain et sauf d'un aussi périlleux voyage.

Un an après, Richard Lander, qui avait accompagné son maître, Claperton, dans sa malheureuse expédition, en 1824, reçut du gouvernement anglais la mission d'explorer de nouveau ces régions impénétrables. Il s'adjoignit son frère John, et ces hardis voyageurs, aussi heureux que M. Caillé, ont rapporté en Europe le fruit de leurs découvertes.

La route, pour pénétrer à Temboctou, est désormais connue; le voile qui couvrait la marche du Niger depuis tant de siècles est déchiré; cette suite de découvertes ne peut manquer d'avoir une puissante influence sur les destinées des peuplades africaines, et sur les progrès de la civilisation dans ces contrées.

J'ai le projet d'arrêter quelques instans vos regards sur ces terres si nouvelles; nous n'aurons pas toujours l'occasion de parler d'un sol que les Européens n'ont point encore foulé, de races qui ont su vivre cinq mille ans sans le secours de nos institutions. Mais quel choix faire au milieu de tant et de si précieuses richesses? Dirai-je Shara, sa mer de sable, ses dunes mouvantes, ses monts de granit, ses chameaux patients et ses vives gazelles. Hélas! la solitude du Désert est souvent troublée par la soif de l'or; nous y pourrions rencontrer les misères qu'elle entraîne. Suivrai-je M. Caillé sur le lac Sego, dans les villes de Djenné ou de Temboctou? Je craindrais que, sous d'autres couleurs, vous ne reconnussiez déjà les hommes de nos cités. Je préfère vous appeler sur les bords du Niger, sur ces rives où nul blanc n'avait encore paru; là où l'industrie n'a réveillé aucun de ces besoins qui sont trop souvent notre gloire et notre tourment.

D'autres diront l'incroyable constance de ces voyageurs, leurs misères et le miracle de leur retour. D'autres supporteront l'or des mines de Bouré, ou la masse de produits que l'on peut introduire aux marchés de Boussa ou de Kirri. Assez souvent ces voûtes ont retenti de l'éloge de la science, du charme des lettres, des merveilles des arts; je vais, aujourd'hui, vous parler d'ignorants qui ne vont point au

collège, de pauvres créatures qui ont vécu jusqu'à ce jour sans imprimerie, sans boussole, sans papier timbré et sans poudre à canon; d'hommes assez dépourvus pour ne savoir la valeur d'une once d'or; de femmes incapables d'apprécier la coupe d'une robe ou la broderie d'un voile; de barbares, de sauvages enfin, que la couleur de leur peau et la chaleur de leur ciel ont déterminés à s'affranchir à jamais du caprice des modes.

Le Niger, après avoir, dans un cours de près de quatre cents lieues, fertilisé le centre de l'Afrique, cotoyé le Désert, arrosé les bords de Temboctou et de Djenné, descend presque perpendiculairement, du nord au sud, dans une étendue de près de trois cents lieues, pour se perdre, par plusieurs embouchures, dans le golfe de Benin. C'est cette dernière portion du fleuve, parcourue par les Lander pour la première fois, qui va seule ici nous occuper.

La nature, dans ces lieux, s'est plu à déployer son luxe et sa magnificence. Sa prodigalité semble inviter ses habitants à une indolence que la chaleur du climat ne favorise que trop. La terre produit presque sans culture, les simples herbes croissent à la hauteur de quinze pieds, et forment dans les sentiers de vertes ogives qui modèrent les feux du jour, le maïs, le riz y deviennent énormes; le blé voit sa tige se couronner de huit épis, et s'élever deux fois à la hauteur d'un homme. La banane, le goura, l'igname, la datte, le palmier, l'arbre à beurre, suffiraient à tous les besoins, sans la pêche, les troupeaux et une foule de fruits et de légumes dont ce sol fertile abonde.

Des forêts vierges s'offrent au voyageur avec leur mystère et leurs sombres merveilles. Le chêne d'Afrique, l'arbre de vie, le bambou, l'ébénier, l'acajou, l'arbre de fer et le baoba, ce géant de la terre, sont parvenus à un tel accroissement, qu'un seul tronc suffit parfois à un canot qui doit admettre trente rameurs et autant de passagers. Des hôtes innombrables habitent leur feuillage : le vautour, le faucon, pla-

nent au milieu du faisan, de la pintade et de mille oiseaux inconnus ; la modeste perdrix voltige à côté de la grue des îles Baléades, à crête royale. Des singes, se livrant à toute la vivacité de leurs jeux, font assaut de malice et de légèreté ; tandis que des colombes richement parées, des perroquets et autres oiseaux graves, à figures solennelles, les regardent, perchés immobiles au sommet des plus hautes branches. Au milieu d'eux se voit le délicat oiseau-mouche, semblable à des pierreries de diverses couleurs ; l'un d'un vert sombre chatoyant, l'autre avec des ailes rouges et soyeuses, et le corps d'un beau violet ; d'autres rayés cramoisi et or, tous gais, heureux, joueurs à l'excès, animant de leurs concerts le plus admirable feuillage.

Un fleuve majestueux coule au pied de forêts ondoyantes, de montagnes gigantesques ; il arrose des plaines sans fin ; son cours est varié par des îles toujours vertes, où paissent d'innombrables troupeaux ; sur ses rives se succèdent des villages et des villes imposantes.

Tel est le spectacle que présente le Niger aux yeux enchantés du voyageur.

Les chefs de tribu portent le nom de rois ; ils ne sont pas rares sur ces bords. Si quelque Hélène au cou de cygne devait allumer la guerre au sein de ces paisibles lieux, et faire, de Boussa ou de Rabba, une nouvelle Ilion, le chef de cette expédition pourrait sans peine réunir plus de rois que n'en guidait vers Troie le superbe Agamemnon. Ces souverains, faciles et débonnaires, aussi vains que peu redoutables, heureux d'un hochet, d'un baillon doré, se livrent sans rougir aux œuvres des mains ; et l'activité si vantée des reines d'Homère n'est rien, comparée à la vie pénible et laborieuse de plusieurs branches féminines de beaucoup de ces familles royales.

Le souverain règne en despote, rend la justice avec une rare impartialité, et voit ses arrêts exécutés sans délai et sans appel. La peine de mort est peu connue. Celui qui s'est

rendu coupable d'un crime est puni par l'esclavage, et, comme tel, vendu au plus prochain marché. C'est au moyen de ce commerce qu'ils se procurent quelques objets d'art, et surtout des lambeaux, dont ils se parent aux grands jours. Leur bonheur est complet lorsqu'ils parviennent ainsi à exciter l'admiration de leurs fidèles sujets.

Il est, dans l'année, certains jours de fête où le roi déploie toute sa magnificence; l'ivresse devient générale lorsque le monarque se mêle à son peuple, aux plaisirs duquel il contribue, soit en dansant, soit en se livrant à certains exercices qui lui valent toujours de nombreux applaudissements. Ces solennités se terminent d'ordinaire par une allocution, écoutée avec respect et confiance. Dans une pareille circonstance, le roi de Boussa, monté sur un tertre, tenant une queue de lion en guise de sceptre, fit un discours qui ne manquait ni de force ni d'éloquence: il commença par assurer les siens de la tranquillité de l'empire; de ce qu'il avait fait pour maintenir les dispositions amicales des puissances étrangères; il exhorta les auditeurs à s'occuper avec zèle de la culture du sol, à vivre avec tempérance, à boire peu de bière, dont l'usage immodéré est la source des querelles et d'une foule de maux. « Allez, reposez-vous avec sobriété et gaiété, dit-il en finissant; faites ce que je vous recommande de faire; vous serez un exemple pour vos voisins, vous mériterez leur estime et leurs applaudissements. » Après quoi, il congédia l'assemblée avec un air plein de grâce et de dignité.

Je doute que le roi très glorieux de la Grande-Bretagne parle plus sensément aux lords réunis en parlement, que ce chef de tribu aux sauvages de la zone torride.

Les guerres sont peu sanglantes dans ces contrées; leur but est de faire des prisonniers. On cite une bataille qui fut décisive après que six braves eurent mordu la poussière, et une autre où il n'y aurait point eu de victimes, si une vieille femme, que son âge trahissait, ne se fût trouvée dans la mêlée.

Doux, inoffensifs, hospitaliers, peut-être un peu trop avides des objets qui peuvent flatter leur vanité, ces heureux potentats ont la plus haute opinion des blancs; ils les regardent comme des demi-dieux, invoquent leur puissance, et font des vœux pour leur prospérité.

« J'aime les hommes blancs d'occident, disait le roi de Wouwou aux frères Lander, parce que le bonheur suit partout leurs pas; tous les pays qu'ils ont visités sont heureux. Je prierai Dieu pour qu'il vous protège et qu'il vous permette de revoir votre pays. »

Cette bonne opinion n'est-elle pas la meilleure preuve que jamais on n'avait pénétré chez eux ?

Le roi de Boussa, franc, ingénu, sincère et candide dans ses affections, plus innocent et moins soupçonneux qu'un enfant, donna son fils pour guide aux étrangers. Il écrivit à tous les chefs du Niger de les bien accueillir, et, lorsqu'il apprit que ses efforts n'étaient pas sans résultat, il ne put contenir sa joie. Rien de plus naïf et de plus touchant que les termes dont il se servit dans cette occasion.

Voici un trait qui ferait honneur aux nations les plus civilisées :

Un message secret était venu au prince de Rabba pour l'engager à retenir par artifice les deux voyageurs, et leur arracher ainsi de riches présents : « Dites à votre souverain, répondit-il aux envoyés, que je déteste ses abominables insinuations, et que jamais je ne consentirai à ce qu'il me demande. Quoi ! ces hommes blancs seront venus de pays éloignés pour visiter nos contrées, ils auront dépensé leurs richesses parmi nous, nous auront fait des présents avant que nous ayons pu leur être utiles en rien, et nous les traiterions avec tant d'inhumanité ! Ils ont usé leurs vêtements et leurs chaussures sur nos chemins, ils se sont jetés à notre merci, réclamant notre hospitalité, et nous en userions avec eux comme avec des voleurs ! Que diraient nos voisins, nos amis, nos ennemis ? Y a-t-il infamie pareille à celle qui s'attache-

rait à nous, si nous traitions ces blancs comme on nous le propose? Après avoir été accueillis si honorablement à Yarriba, à Wouwou à Roussa, sera-t-il dit que Rabba les a mal reçus, qu'on leur a fermé les portes et qu'on les a pillés? Non, encore une fois, j'ai donné ma parole de les protéger, et je ne fausserais pas mon serment pour tous les fusils, pour toutes les épées du monde!»

De nombreuses tribus habitent les bords du fleuve. Toutes n'ont point les mêmes mœurs, les mêmes penchans, ni les mêmes usages. Les unes se distinguent par leur haute stature et leur couleur d'ébène; les autres par leur teint cuivré, leurs formes élégantes et leur adresse à la pêche et à la chasse. Ceux-ci sont renommés par leur bravoure à la guerre, ceux-là, par leur douceur, leur goût pour la vie domestique et leur succès dans l'agriculture. Indépendamment de l'idiome et du culte, chacune de ces peuplades se reconnaît à un genre de tatouage particulier; l'une a les dents teintes en rouge, l'autre les paupières nuancées d'azur; ici, c'est une incision sur la joue; là, une flèche dessinée sur la tempe; à droite, le nez est orné d'une perle ou d'un coquillage; à gauche, les oreilles sont chargées de morceaux d'ivoire, image plus ou moins parfaite des parures élégantes de nos dames.

Le sol est partagé entre les naturels et les Arabes Fellans. Les premiers, connus sous le nom d'Africains, sont d'une haute stature, d'un noir d'ébène, et offrent l'apparence de la force et de la santé; ils réalisent ces formes d'athlète, si peu connues parmi nous. On ne rencontre point, chez eux, ces corps flétris dont les stygmates attestent la dégradation de l'espèce; on n'y voit aucune de ces difformités dont nos riches cités abondent.

Les femmes sont renommées pour leur grâce et la noblesse de leur démarche, ce qu'elles doivent à l'usage de porter sans fléchir de lourds fardeaux sur leur tête. Leurs traits sont réguliers, leur figure ovale, leur chevelure

longue , leurs lèvres minces , et même , à nos yeux , elles passeraient pour jolies. Elles se marient sans dot , et cette coutume ne contribue pas peu à bannir le célibat , qui y est tout-à-fait inconnu. En beaucoup d'endroits , elles mêlent à leur chevelure les simulacres des enfants qu'elles ont perdus , et quand la chaleur est ardente , elles ne manquent pas de leur offrir à boire. Partout nous verrons ce sentiment maternel se révéler par de touchants souvenirs.

Peut-être demanderez-vous comment ces barbares passent le temps , privés qu'ils sont de journaux , de cafés , de spectacles , n'ayant ni métier à apprendre , ni places à courir , ni fonctions à remplir ? N'en prenez aucun souci. Les journées sont trop courtes , car sans cesse ils remettent au lendemain. Les hommes cultivent la terre , récoltent pour la saison des pluies , construisent et réparent leurs cases , fabriquent des arcs et des flèches ; les femmes élèvent les enfants , préparent les repas , tressent les nattes , partagent les soins à donner aux troupeaux , et , comme ailleurs , se livrent aux détails du ménage. Ils ont , outre cela , leurs jours de fête , leurs chants , leurs jeux , leur musique et leurs danses , toujours pittoresques , souvent gracieuses , et jamais indécentes.

Ce qui reste de temps est employé à de longues causeries , soit groupés à la porte d'une case , soit assis en rond à l'ombre d'un palmier ou d'un baoba. Au plaisir qu'ils y prennent , à la vivacité de leurs gestes , au jeu de leur physionomie , et surtout aux éclats bruyants de leur joie , on peut présumer que ce passe-temps a pour eux un grand charme , et qu'ils excellent dans l'art de raconter.

Un soir , fatigués d'une longue navigation , les Lander et leur escorte débarquèrent sur un point inconnu du Niger. Bientôt ils se virent entourés d'une foule d'hommes nus , armés de toute sorte , accourant sans ordre , avec des gestes furieux. Le chef de la troupe marchait en avant , son carquois au côté , son arc bandé , et une flèche en arrêt. Lander

s'avance , jette ses pistolets à terre , et lui tend la main . A ce signe de paix , compris de toutes les nations , le sauvage le regarde fixement , laisse échapper la flèche dont il menaçait sa poitrine ; il se jette à genoux ; des éclairs s'échappaient de ses yeux noirs et roulants ; son corps était en proie à de violentes convulsions , comme s'il eût éprouvé d'inexprimables angoisses ; sa physionomie prit une expression indéfinissable de timidité et d'effroi , où toutes les passions , bonnes et mauvaises , semblaient lutter ; enfin il laissa tomber sa tête sur sa poitrine , saisit la main qu'on lui tendait , et fondit en larmes . Dès ce moment , l'harmonie fut rétablie , les pensées de guerre firent place à la meilleure intelligence .

Les sauvages parurent ravis du résultat de cette entrevue ; leurs yeux étincelèrent de plaisir ; ils poussèrent des cris de joie , rejetèrent leurs flèches dans leur carquois , courant çà et là comme des possédés du malin esprit ; faisant vibrer les cordes de leurs arcs , secouant leurs lances , dansant avec des contorsions et des rires si étranges , qu'on eût dit d'une troupe de fous .

Quand cette fougue fut calmée , le chef s'assit sur le gazon , et , par le moyen d'un interprète , leur transmit l'explication suivante :

« Peu après votre débarquement , on vint m'avertir que des étrangers arrivaient sur la place du marché et qu'ils parlaient un langage inintelligible . Pensant que c'étaient des ennemis , j'ordonnai tout pour le combat , et nous sommes venus décidés à vous exterminer ; mais quand vous vous êtes avancés sans armes , que nous avons vu vos faces blanches , chose inouïe jusqu'alors , nous avons manqué de force pour bander nos arcs ; nos pieds et nos mains nous ont refusé le service à mesure que vous approchiez , et lorsque vous avez étendu vos mains vers moi , j'ai senti mon cœur défaillir ; j'ai cru que vous étiez des enfants du ciel , tombés des nuages . Maintenant , hommes blancs , je vous

demande pardon , tant que vous resterez chez nous , rien ne vous manquera.

D'après cela , on concevra qu'on les peut aborder sans crainte. Ils ne se mangent jamais entre eux , et ils n'ont éprouvé aucune tentation à la vue des blancs. Beaucoup ne se nourrissent que de laitage , de fruits ou des productions de la terre ; l'imperfection de leurs armes ne leur permet pas de faire aux oiseaux une guerre profitable , la pêche n'est pas toujours abondante , et ce n'est qu'aux grands jours qu'on se permet le sacrifice d'un mouton.

L'appétit assaisonne leurs mets , et la tempérance conserve leur santé. Ils ignorent la plupart de nos maladies ; celles qui les attaquent sont légères , ce qui fait qu'ils n'ont point encore créé d'hôpitaux ni de facultés. On me croira sans peine lorsque j'affirmerai qu'on n'a rencontré chez eux ni médecin , ni apothicaire.

Mais , direz-vous , vous ne parlez pas des animaux cruels qui , chaque jour , dans ces plages brûlantes , mettent la vie en péril ? Nierez-vous que l'Afrique ne soit la terre classique des bêtes féroces ? D'où viennent , s'il vous plaît , les éléphants et les rhinocéros ? nous avons vu des serpents monstrueux , des lions de Numidie , des hyènes , des panthères , des tigres , et cet animal , que sa force et sa beauté ont fait proclamer pair du roi des forêts ?

Rassurez-vous , on peut aller à Temboctou sans être dévoré. M. Caillé , dans une course à pied de près de huit cents lieues , armé d'un parapluie , n'a souvenir que d'un serpent , qui s'est enfui à sa vue. Les frères Lauder n'ont guère été plus menacés ; ils ont cru voir un crocodile qui guettait une génisse aux bords du fleuve ; ils ont aperçu des hippopotames qui jouaient dans l'eau ; ils ont reconnu sur la rive les traces d'un éléphant qui devait être d'une belle taille , mais qu'il ne leur a pas été donné de contempler.

Curieux de tous les pays , je vous conseille de rester chez

vous ; vous en verrez plus aux foires et dans une promenade au Jardin royal des plantes , que pendant une excursion au centre de l'Afrique.

Ces animaux , satisfaits du riche domaine qu'ils possèdent, heureux et paisibles au fond des bois , ne vont point chercher l'homme dans la plaine ; ils s'inquiètent fort peu de lui , évitent sa société , et d'ordinaire prennent la fuite à son approche. Ils réservent leur force et leur courage pour les moments d'attaque.

Si nos voyageurs n'ont point couru risque d'être dévorés, ils ont souvent été saisis d'admiration à la vue d'une multitude d'insectes d'une beauté ravissante , et de papillons diaprés , aux larges ailes d'azur et de pourpre ; tous légers , volages et inoffensifs. J'en excepterai pourtant les mosquitoes , qui , s'éveillant quand le soleil quittait l'horizon , ont souvent troublé leur sommeil , comme pour les inviter à contempler le calme de la nature dans une belle nuit , l'éclat surnaturel de la lune en ces climats , et des quantités de mouches lumineuses qui , voltigeant dans l'ombre , semblaient des diamants pourvus d'ailes. ou des molécules étincelantes, encore pénétrés de tous les feux du jour.

Les naturels sont idolâtres , et , comme tels , peuvent être réduits en esclavage , ce que n'ont point à craindre les sectateurs de Mahomet , dont je parlerai bientôt. Mais l'esclavage est doux : point de cachots, point de chaînes, point de bâton , point de mauvais traitements. Lorsqu'il y a peu à faire , là où l'on possède peu et où les désirs sont bornés , l'esclave a bien peu à envier au maître.

Je souhaiterais à plus d'un homme libre de nos climats l'esclavage chez les sauvages du centre de l'Afrique.

Simple. confiants, crédules à l'excès, peu accessibles aux peines et aux émotions vives, laissant doucement couler la vie sans songer où elle mène , ces Africains paraissent , en général , peu susceptibles d'une instruction étendue. Leur ignorance est extrême , et leurs progrès fort lents ; c'est au

point qu'ils n'ont pas, jusqu'ici, secoué le joug de l'autorité paternelle. Chose merveilleuse ! On voit encore des enfants parmi eux, et ils en sont restés aux traditions de Lacédémone sur le respect que l'on doit à la vieillesse.

Les Africains ne sont pas seuls habitants de ce beau pays ; les Arabes Fellans y ont, depuis long-temps, apporté leurs mœurs, leur culte et leur domination. Renommés à la guerre, adroits, intelligents, cultivateurs habiles, ils sont souvent en guerre avec les naturels, et la crainte qu'ils leur inspirent est une des raisons qui les empêchent de quitter le lieu qui les a vus naître. A la suite de ces heureux conquérants, des familles de pasteurs sont venues se fixer sur ce sol si fertile, et peupler les bords du Niger, où elles se sont étonnamment multipliées. Beaucoup, s'unissant entre eux, ont formé des bourgs et des villes immenses, dont plusieurs n'ont pas moins de trente milles de circuit, et avec une triple enceinte de muraille. Toute la population ne forme qu'une vaste famille ; ils mènent une vie douce et tranquille, image parfaite de la vie patriarcale. Ils conservent avec soin le langage et la simplicité de leurs pères ; leur existence, douce et sereine, s'écoule, embellie par la jouissance de ces plaisirs domestiques, de cette bienveillance réciproque, qui sont le charme des sociétés civilisées, et dont leurs compatriotes vagabonds n'ont pas même l'idée.

Bien supérieurs aux indolents propriétaires du sol, ces heureux mortels se livrent avec succès à l'éducation des chevaux. Ils s'occupent de leurs fermes, de leurs troupeaux, et leurs progrès dans l'agriculture ne le cèdent en rien aux pays les plus éclairés de l'Europe.

On connaît toute la tendresse de l'Arabe pour son coursier : ils ne la démentent point ; ils sont, outre cela, susceptibles de pensées nobles et d'actions généreuses. On pourrait citer chez eux plus d'un trait d'amitié qui rappellerait le dévouement de Pilade et d'Oreste.

Pendant toute une nuit, les voyageurs furent troublés

par la conversation très animée d'une case voisine ; aux témoignages de la joie la plus vive se mêlaient des pleurs et des sanglots : il s'agissait de deux femmes amies qui se revoyaient après un an d'absence.

Un roi de Kiama s'était lié d'amitié avec un Arabe du Désert ; il y avait entre eux un mutuel échange de tendresse et de prévenances ; ils ne pouvaient se passer l'un de l'autre. En témoignage de son estime, le roi donna à l'Arabe sa fille favorite ; et une mort prématurée l'ayant privé de son ami, il en fut inconsolable : sa douleur le porta à finir ses jours par le suicide, seul acte de cette nature dont ces contrées gardent le souvenir.

Un Fellan voyageait avec une jeune fille, qu'il devait bientôt épouser ; il fit rencontre de bandits du Borgou, qui exigèrent qu'il leur livrât sa maîtresse. Il lutta contre eux jusqu'à ce qu'elle fût hors de leurs atteintes, et alors il se mit à courir pour sauver sa vie, mais ils le percèrent d'un si grand nombre de flèches, qu'il tomba expirant dans un sentier. L'impression qu'a laissée cette histoire, l'horreur et la vivacité avec laquelle on la raconte, témoignent qu'un meurtre, dans ces contrées, même de la part des brigands, est une chose fort rare. Lorsqu'un pareil crime se commet, toute la nation semble frappée d'effroi, et le peuple se lève, comme si une armée ennemie dévastait le pays et égorgeait tous les habitants.

Les hommes, d'une stature moindre que les Africains, se reconnaissent à leurs formes moins empâtées, à leur teint cuivré, à leurs manières douces et affables.

Les femmes sont modestes et réservées. Leur conduite est pleine d'urbanité et de délicatesse ; elles ne séduisent pas moins par leurs charmes que par leur aménité. Des yeux noirs comme du jais, brillants comme le diamant, de longs cils, aussi luisants que des plumes de corbeau, des traits réguliers et pleins de douceur, des formes élégantes et gracieuses : tels sont les avantages que la nature leur a prodi-

gués et que font encore ressortir une naïveté touchante, la décence de leur mise et une recherche de propreté que trop souvent on souhaiterait aux naturels du pays. Rien de plus charmant que les jeunes Fellanes ; tout chez elles annonce le bonheur, l'innocence et la gaieté. Les contours de leur visage sont pleins d'une douce harmonie ; leurs cheveux sont disposés avec un goût qui ferait le désespoir de nos artistes, et exciterait la jalousie de nos dames.

Lorsque, dans ces champs fortunés, elles suivent leurs pères et leurs époux, qui cultivent en chantant gaiement au son du tambourin ; lorsqu'au milieu de prairies sans fin ou d'admirables paysages, elles folâtent en gardant leurs troupeaux, au sein d'une foule d'enfants vifs et jolis comme elles ; lorsqu'aux accords d'une musique champêtre, elles forment des danses légères sur des tapis de verdure, on croit à la réalité des rêves délicieux de Théocrite et de Virgile ; on voit, douées de vie et d'ame, les peintures si suaves de Raphaël, du Guide et du Poussin ; on se croit transporté au sein de l'Arcadie, sur les bords de l'Eurotas, ou dans l'antique vallée de Tempé.

Tels sont les lieux, tels sont les peuples qui vont bientôt subir le joug de notre civilisation moderne.

J'ai lu que des voyageurs ayant été poussés par la tempête vers des îles où nul humain n'avait pénétré, les animaux qui peuplaient ces solitudes ne témoignèrent aucun effroi à leur approche, et ne leur firent aucun mal. Ils ne fuyaient point sous leurs pas, ils se laissaient approcher sans crainte ; les oiseaux voltigeaient autour d'eux, se perchaient sur leurs têtes, et recevaient à manger de leurs mains. Mais leur confiance ayant été payée par de mauvais traitements, par l'esclavage et la mort, ils sont bientôt devenus comme ailleurs, défians, cruels et ennemis irréconciliables de ceux qui leur avaient voué une guerre éternelle.

Il en est de même des peuplades d'Afrique ; le tableau que je viens de tracer ne convient plus là où les blancs ont

pénétré , là où les Arabes vagabonds ont porté leurs pas ; il n'est vrai que depuis Yaourie jusqu'à Kirri, et dans quelques-unes des plages reconnues par M. Caillé.

Je sais que les habitants des côtes d'Afrique sont , pour la plupart, insociables , fourbes , pleins de rudesse et de méchanceté ; mais étaient-ils tels dès le principe , ou les avons-nous faits ainsi ? Si les Européens, dès le début de leurs relations , les avaient traités avec justice et humanité ; s'ils leur avaient envoyé des législateurs , des philosophes et des sages, ils auraient quelque droit de se plaindre ; mais que pouvaient-ils espérer d'avides traitants, de pirates, de corsaires, de négriers, de matelots voués au vice et à la brutalité ? Certes, de tels apôtres n'étaient pas pour les convertir, ni pour leur donner une haute idée des charmes de notre civilisation. Depuis que les blancs ont mis le pied en Afrique , la guerre y est continuelle , et des milliers de nègres vont , chaque année , dans des plages lointaines , expirer sous le bâton.

C'était une singulière façon de préluder à leur bonheur.

Jusqu'ici on n'avait pu envahir que les côtes ; c'est le centre du pays qui va jouir du fruit de nos institutions. Déjà une flotille anglaise s'est emparée des rives du fleuve , en attendant qu'une compagnie puisse se frayer une autre voie par le Désert.

Mais, avant de se livrer à ces tendres soins, ne serait-il pas bon de s'informer si ces hommes désirent qu'on améliore leur sort , et s'ils veulent échanger leurs jouissances pour les nôtres ? Ne serait-il pas prudent d'étudier si la nature les a destinés à cette vie active et intellectuelle qui fait notre partage ; si, enfin , la civilisation moderne , cette flamme qui brille et consume , ce flambeau qui éclaire et dévore , doit aussi s'allumer pour eux ?

Pauvres Africains ! je crains bien que vous ne payiez cher votre hospitalité pour deux étrangers.

Je n'ignore pas qu'on veut votre bien, qu'on désire, par-

dessus tout, vous civiliser, et que tout se passera au nom de la morale, de la science et de l'humanité; mais le passé ne me rassure point pour l'avenir.

Qu'avait à gagner la morale à la captivité d'un roi puissant de l'Inde, à l'envahissement de ses états, ravagés par le fer et le feu? Que gagne la science à l'extermination journalière des peuplades caraïbes? Quelle découverte a valu au monde l'hécatombe de cinquante mille habitants des îles Mariannes? Demandez au vertueux Las Casas si c'est au nom de l'humanité qu'une race entière d'hommes a disparu de la surface du Nouveau-Monde, après les plus sanglants outrages, au milieu des plus affreux tourments?

Ne serait-il pas plus simple d'avouer qu'on usera du droit du plus fort, et de reconnaître que notre vieille Europe, chargée de dettes et de population, est prête à succomber sous ce double fardeau, si l'on n'ouvre de nouvelles voies à son activité et à son industrie.

Pauvres Africains! on vous parlera d'abolir l'esclavage; mais bientôt maîtres et esclaves travailleront pour de nouveaux despotes, cent fois plus durs que les premiers. Vous fertiliserez la terre sans en recueillir les fruits; vous chercherez pour d'autres l'or caché dans ses entrailles, et, pour prix de vos sueurs, on vous apportera des vices inconnus, les maux du corps et les tourments de l'ame, qui vous sont étrangers.

Ah! si ce roi de Rabba, si noble, si magnanime, qui se montra si généreux envers les frères Lander, les eût accompagnés jusque dans leur patrie, son étonnement eût été grand à la vue de nos cités et des merveilles des arts; mais qu'eût-il pensé en voyant tant de vices pour quelques vertus, la misère en présence du luxe; l'aveuglement au sein des lumières; tant de grandeur à la fois et tant d'infirmités?

Si, ensuite, un pouvoir magique dévoilait à ses yeux nos continuelles déceptions, le mensonge de nos existences, nos tourments de l'ame et nos peines du cœur: « Quoi! s'écrierait-

il, ce sont là ces mortels que je regardais comme des demi-dieux ! ces hommes blancs auxquels le ciel a tout prodigné ? Ah ! je le vois, le sort a fait deux parts : il leur a donné la gloire et le génie ; à nous le silence et la simplicité du cœur. Ils ont le savoir et la richesse, nous, la pauvreté et l'ignorance des choses ; à eux le mépris du passé, le trouble au présent, la crainte de l'avenir ; à nous les jours de paix, les douces nuits et les causeries sous l'ombre. Leurs pères ne furent pas heureux, puisqu'ils ont des enfans qui renient leurs mœurs et leurs croyances ; eux-mêmes ne le sont pas, puisqu'ils courent sans cesse après un bonheur qu'ils ne peuvent atteindre. Adieu, je veux vivre et mourir comme mes ayeux, je retourne aux bords du Niger, je ne fais plus qu'un vœu, c'est que vous ne m'y suiviez pas ! »



CLASSE DES SCIENCES.

Rapport

FAIT PAR M. DES-ALLEURS,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES SCIENCES¹.



MESSIEURS,

Toute institution née d'un principe vit et meurt avec lui.

Cette vérité incontestable se présente naturellement à mon esprit, à l'instant où je viens, suivant un usage presque séculaire, faire à mes concitoyens un rapport général sur les travaux scientifiques de l'Académie. En remontant, en effet, aux temps et aux principes sous l'empire desquels cette association fut créée ; à ceux même, plus près de nous, où elle fut rétablie, ne pourrait-on pas craindre que les conséquences désordonnées de sentiments originairement généreux n'amènent bientôt sa ruine inévitable ? Un exemple encore récent a pu nous inspirer cette crainte, et le morne silence qui a régné dans cette enceinte, pendant dix années

¹ Les chiffres arabes indiquent les renvois d'additions faites après la séance publique de l'Académie, lesquelles additions se trouvent imprimées à la suite de ce rapport.

consécutives, a bien pu suggérer de sérieuses réflexions à celui qui a mission d'y porter la parole en 1833.

Je ne puis le cacher, Messieurs, les fonctions que je remplis ici, mélange honorable de peine et de plaisir, ne sauraient être à mes yeux un simple devoir de routine; mon courage y faillirait, et je ne ferais pas, je l'avoue, le plus léger sacrifice de temps à une institution nécessairement caduque. J'ai donc profondément médité sur ce sujet, et j'ai dû, pour m'éclairer, consulter souvent les écrits de ce grand magistrat qui, chargé d'appliquer les lois, a prouvé, dans ses immortels ouvrages, comment il comprenait leur esprit!

J'y ai trouvé la résolution de tous mes doutes et la cessation de toutes mes frayeurs! Vous allez en juger:

Dans le premier chapitre du livre quatrième de l'Esprit des Lois, Montesquieu dit : *les lois, pour être bonnes, doivent être conformes au principe même du gouvernement auquel elles s'appliquent; elles auront donc pour objet, dans les monarchies, l'honneur; dans les républiques, la vertu; dans le despotisme, la crainte!*

Il est superflu de faire sentir ici que ce qu'il dit des lois s'applique dans sa pensée, et il l'exprime formellement, aux institutions qui en découlent.

Or, Messieurs, les deux éléments du seul état social possible et durable chez nous seront donc l'honneur et la vertu : sublime alliance, dont la réalisation n'est point une chimère, Montesquieu y croit! dès-lors le maintien des institutions rationnelles devient une nécessité.

Ainsi, Messieurs, en nous résumant, disons : la France ne peut comporter qu'un pouvoir unique et souverain, tempéré par beaucoup de cette liberté, idole trop exclusive des républiques. Deux éléments forment la base de cet état social, l'honneur et la vertu; ceux-ci ne peuvent prévaloir que par la vérité, qui naît elle-même du savoir; les sociétés savantes marchent à cette vérité par la science,

donc elles sont aujourd'hui, comme à leur origine, d'accord avec le principe dont elles émanent ; donc elles sont utiles , donc elles sont durables !

Il nait pour moi, de ces convictions profondément gravées dans mon cœur, une nouvelle ardeur pour entreprendre encore une fois un travail bien sérieux, toujours exécuté avec talent par mes prédécesseurs ; si vous les partagez, Messieurs, comme j'ose le croire, quelle que soit mon œuvre, je serai sûr de votre attention et de votre indulgence, grâce à la noblesse du but et à l'utilité du résultat !

Je commence.

§ I. — Physique et Mathématiques.

Épargner le temps, éviter les erreurs en gardant mémoire d'opérations répétées presque à l'infini, à l'aide de moyens mécaniques, tel est le but qu'on s'est proposé dans l'invention de divers instruments connus sous le nom générique d'*indicateurs*. M. l'abbé Gossier nous a lu une notice dans laquelle il a donné la description de tous les instruments dont les arts, l'industrie, l'économie domestique, etc., font usage de nos jours, pour cet objet ; il a fait entrevoir l'utilité de la découverte de quelques nouvelles machines du même genre, applicables à la consommation du gaz, mais surtout à celle de l'eau.

Ce Mémoire, qui présente un intérêt d'utilité et de curiosité bien positif, sera imprimé en entier dans notre Précis.

L'Académie a entendu, dans plusieurs de ses séances, des discussions verbales sur les appareils que le génie de l'homme oppose aux ravages de la foudre. MM. Lévy, Dubuc, Girardin, Des-Allens, Alavoine et autres, ont émis, sur ce point de science, des idées qui ont fixé l'attention de la Compagnie. Le sujet de prix pour le con-

cours de 1834, que nous ferons connaître à la fin de cette séance, prouvera que nous avons eu le désir d'approfondir, en l'éclairant, cette belle application des lois de la physique à la conservation de nos habitations et de nos monuments *.

§ II. — Chimie.

Un de nos correspondants, M. Germain, de Fécamp, nous a adressé un manuscrit dans lequel il établit un examen comparatif entre plusieurs betteraves récoltées à des distances plus ou moins grandes de la mer. M. Girardin nous a fait voir que le seul fait positif qui résultât de ce travail était que les betteraves exercées près de la mer contiennent une quantité notable d'hydrochlorate de soude : il est facile, par analogie, de s'en rendre compte et de l'expliquer d'une manière satisfaisante (1).

M. Girardin a fait un rapport étendu sur un Mémoire de M. Boutigny, d'Évreux, intitulé : *Recherches sur le mode d'action de l'acide hydrochlorique dans la formation du sulfure d'arsenic*. Ici, les procédés suivis et les conclusions tirées par l'auteur ont paru également rationnels au rapporteur; l'Académie en a jugé de même, et a conféré à M. Boutigny le titre de correspondant.

Il a bientôt justifié cet honneur par l'envoi d'un nouveau Mémoire manuscrit, sur les moyens de reconnaître, dans un liquide quelconque, $\frac{1}{128}$ de grain d'acide arsénieux. Les modifications apportées par l'auteur au procédé de M. Orfila, ont encore obtenu l'approbation presque générale de M. Girardin, qui a pu confirmer l'authenticité de la plupart des résultats annoncés, par la répétition des expériences (2).

* Voy. le Programme de prix pour 1854, à la suite de ce Rapport.

Des médecins recommandables, et le peuple, à leur suite, ont long-temps accordé et accordent encore, sans doute, des vertus réelles à l'eau mercurielle, surnommée *eau des Nègres*. Ils la regardent surtout comme un puissant vermifuge. M. Girardin, appuyé sur ce principe qu'aujourd'hui la science ne peut admettre que ce qui est fondé en raison et en fait, a entrepris une série d'expériences pour prouver que les divers procédés employés pour obtenir la décoction mercurielle sont sans aucun effet, et que l'ébullition, si prolongée qu'elle le soit, n'enlève pas au mercure un atome de son poids, ni ne communique à l'eau aucune vertu appréciable, physiquement ou chimiquement. Il en a conclu que l'eau des Nègres devait être entièrement bannie de la matière médicale et de la thérapeutique. M. Des-Alleurs a confirmé, par des observations médicales-pratiques, les conclusions de M. Girardin (3).

M. Dubuc est entré dans des détails très circonstanciés sur les tableaux synoptiques du cours municipal de chimie, professé par M. Girardin. En montrant l'utilité dont ces tableaux sont pour les élèves, il a retracé l'histoire de tous les tableaux du même genre, publiés depuis Parmentier jusqu'à nos jours, et fait sentir toute l'importance des additions et des modifications que l'auteur a introduites dans les siens.

M. Morin a doté les arts et l'industrie d'un procédé aussi simple que facile à exécuter, propre à faire découvrir la sophistication que la cupidité exploite le plus souvent, celle de la farine de froment par la fécule de pommes de terre. La falsification est à l'instant dévoilée, ne fût-elle que d'un centième. Pour propager la connaissance de ce procédé, qui doit trouver son application journalière, l'Académie a ordonné l'impression du Mémoire de M. Morin dans son *Frécis* *.

* L'effet annoncé par M. Morin est appréciable par les personnes les moins exercées, ainsi que nous avons pu nous en convaincre par expérience.

§ III.—Arts industriels et branches qui en dépendent.

Nous devons à M. Lévy un piquant rapport sur les harmonies industrielles de M. le baron Charles Dupin ; il a fait sentir, avec esprit, la valeur positive des assertions scientifiques de l'auteur, et prévoir ce qu'on devait attendre de l'application à l'économie politique que propose d'en faire l'honorable académicien.

Un Mémoire contenu dans la quatrième livraison, pour 1832, du Bulletin de la société industrielle d'Angers, a fait discuter, par M. Girardin, l'opportunité de l'établissement de cours agronomiques dans les collèges royaux, proposé par M. Oscar Le Clerc. Notre confrère a prouvé que les écoles primaires agricoles, récemment fondées pour les fils de fermiers et les ecclésiastiques de nos campagnes, étaient de beaucoup préférables, et qu'à elles appartenaient d'abord l'appui et les encouragements du gouvernement (4).

Il n'est personne dont un sourire d'incrédulité, pour ne pas dire plus, ne soit venu effleurer les lèvres, lorsqu'on lui a dit qu'au moyen d'une seule planche gravée il était possible d'obtenir des épreuves ou plus petites ou plus grandes, à volonté, presque au moment même ! Le problème a cependant été résolu par feu Gonnor, peintre en miniature et sur émail, à Paris, né à Saint-Germain, dans le département de l'Eure, et qui avait commencé ses études d'art à Rouen, sous J.-B. Descamps père, fondateur de notre école de dessin. M. Brévière, qui nous avait entretenus, l'an dernier, des procédés qui servaient à opérer ce prodige, a cherché depuis à en pénétrer le mystère, qui sera d'ailleurs bientôt dévoilé, le brevet d'invention étant sur le point d'expirer. Nous avons lieu de croire qu'il

y est parvenu ; sa description , accompagnée d'épreuves qui servent d'appui à sa théorie , contient , en outre , des recherches historiques sur l'art céramique en général , et sur feu Gonnor en particulier.

Cette Notice sera insérée au Précis , et servira à convaincre ceux qui , à la première nouvelle de cette merveilleuse découverte , avaient proféré cette exclamation bannale , si souvent démentie et toujours répétée : *c'est impossible!* *

§ IV. — Histoire naturelle.

M. Decaze , qui partage aujourd'hui les travaux de l'Académie , lui avait fait hommage de sa traduction des voyages de Waterton dans l'Amérique méridionale. M. A. Le Prevost nous a rendu compte de cet ouvrage , qui renferme une foule de faits curieux , dont quelques-uns sont de nature , il est vrai , à éblouir un peu les esprits difficiles à convaincre , mais dont le plus grand nombre est d'un véritable intérêt pour l'histoire naturelle. Quant à la traduction , le rapporteur a constaté son mérite par des citations et par un fait sans réplique , c'est le succès rapide qu'elle a obtenu , dès qu'elle a été publiée.

M. Pouchet a examiné , avec beaucoup de soin , le traité du maïs du docteur Duchesne , de Paris ; il a cherché , à l'aide du raisonnement et de l'expérience , à prouver , avec l'auteur , combien la culture de cette céréale mérite d'être propagée en France. M. Duchesne , déjà couronné

* C'est sur la faculté que possède la gélatine de se dilater par son immersion dans l'eau , et de se contracter au contraire par son immersion dans l'alcool , que repose tout le procédé. Mais que de recherches , que de tâtonnements , que d'expériences ingénieuses il a fallu tenter pour arriver à l'application pratique ! Une persévérance et un courage bien rares à rencontrer auront pu seuls en venir à bout.

à Paris pour ce même ouvrage , a reçu de nous le diplôme de membre correspondant *.

M. Le Prevost , pépiniériste , a appelé l'attention des botanistes sur un fait curieux de physiologie végétale ; c'est la couleur d'un rouge très vif que présente , à certaines époques de l'année , l'aubier d'une variété du mûrier d'Italie , connue sous le nom de *mûrier à fruit rose*. Ce phénomène s'écarte de la marche ordinaire de la nature , qui ne montre les sucs colorés que dans le système cortical , tandis qu'ils sont incolores dans l'aubier ; il a droit , par conséquent , de provoquer les méditations de la science.

Dans un but d'utilité évident pour tous , l'Académie avait prorogé d'une année le concours ouvert sur *l'histoire naturelle du puceron lanigère*.

Deux Mémoires nous ont été adressés ; l'un a paru tellement insuffisant , que nous n'avons pas eu à nous en occuper ; l'autre , portant pour épigraphe : *Nihil sub sole novum , nec valet quisquam dicere , ecce hoc recens est , jam enim precessit in sæculis quæ fuerunt ante nos* (ECCLESIASTE) , a seul subi un examen approfondi. M. Pouchet , au nom d'une commission , a mis en évidence , par les détails techniques qu'il a donnés , que ce Mémoire péchait également par des erreurs et par des omissions : il n'y a donc pas eu lieu de décerner le prix , quoique l'Académie reconnaisse dans l'auteur un esprit d'observation et une bonne foi dignes d'estime. En retirant le sujet du concours , nous invoquons cependant encore le zèle des entomologistes pour l'avenir , et nous leur répétons de nouveau qu'une bonne histoire naturelle du mysoxile peut seule nous fournir des moyens assurés

* M. Duchesne a reçu une médaille d'or de l'Académie royale de médecine.

d'ancêtre cet insecte, fléau sans cesse renaissant et qui afflige spécialement la Normandie.

M. Dubuc, dont l'Académie a fait maintes fois imprimer des Mémoires sur ce même sujet, nous a encore cette année communiqué une notice intitulée : *Un dernier mot sur le puceron*. C'est un aperçu très court et très fidèle de tout ce qu'on a publié sur l'histoire de l'insecte, sur ses mœurs, etc., suivi d'un tableau complet de tous les moyens proposés et employés avec plus ou moins de succès, pour sa destruction.

§ V. — Sciences économiques.

L'énorme consommation de papier qui se fait en France et qui va toujours croissant de jour en jour, a rendu la matière première dont on le tire aussi chère que rare. Dans le but de remplacer cette matière, au moins dans la fabrication des gros papiers, M. Dubuc a fait des essais multipliés, et il a constaté, comme le prouvent les échantillons mis sous nos yeux, qu'il est possible de fabriquer un assez bon papier avec des tiges de fannes de pommes de terre, rouies par un procédé simple. Cette Notice sera insérée dans notre Précis.

Le même membre a encore cherché à substituer, pour le plaisir et l'avantage des consommateurs*, au tabac ordinaire celui qu'il obtient des feuilles du *phytolacca decandra*, sa plante favorite : c'est à lui de répéter ses essais et de redoubler d'efforts pour faire priser sa découverte par tout le monde.

* M. Dubuc n'a pas voulu tolérer l'expression de *consommateurs pauvres* que nous avons d'abord employée ; il croit que le tabac de la phytolaque vaut, sous tous les rapports, celui que fournit la nicotiane.

M. Dubuc a mis aussi sous nos yeux trois charbons, qu'il fabrique à l'aide de certains débris végétaux ; il les regarde comme pouvant être d'un utile emploi dans les arts et dans nos ménages, surtout sous le rapport de l'économie. Il s'est engagé à donner bientôt de nouveaux développements à ce travail (5).

Nous avons dit, il y a un an, en parlant de la gélatine des os, proposée pour modifier l'alimentation dans les grands établissements publics de bienfaisance, de correction, etc., que la question scientifique nous semblait épuisée, et qu'il fallait attendre les résultats pratiques. Depuis lors, un appareil, destiné à extraire cette gélatine suivant le procédé de Darcey, a été créé, sous la direction du neveu de ce célèbre chimiste, dans l'hospice général de cette ville, par les soins de l'administration municipale. M. Girardin, auquel sa conviction a fait tenter de grands efforts pour introduire chez nous le nouveau régime alimentaire, a publié le procès-verbal des expériences comparatives faites à l'hospice général, en présence d'un grand nombre de commissaires désignés *ad hoc*. Un rapport de M. Dubuc, sur ce procès-verbal, a renouvelé la controverse scientifique entre nos deux confrères. Après ces récents et vifs débats, qu'il nous soit enfin permis de prononcer définitivement notre conclusion précédente : *attendons l'arrêt du grand juge, l'expérience!* la cause est pendante devant lui : un appareil existe à Rouen, que l'on continue à s'en servir, et les faits, s'ils répondent aux promesses, ne tarderont pas à étouffer la voix désormais impuissante des nombreux dissidents (6).

§ VI. — Géologie.

Sur l'invitation de plusieurs grands propriétaires ruraux, M. Dubuc s'est livré à l'analyse de dix sortes de terres

arables, choisies dans des contrées diverses de la Normandie: le résultat de ces analyses, résumé dans un long Mémoire, sera imprimé dans notre Précis. Les agronomes pourront, en conséquence, juger si ces investigations scientifiques sont susceptibles d'une application directe et vraiment utile à l'agriculture pratique.

§ VII. — Agriculture.

Cette branche a fourni la matière d'un grand nombre de rapports, dont j'aurai soin d'extraire, pour l'impression, tout ce qui, dans les travaux de nos confrères, peut, à l'aide de critiques judicieuses, d'éloges mérités, d'explications ingénieuses, etc., faire apporter des modifications favorables à certains procédés, en faire adopter ou rejeter d'autres; en un mot, je ferai connaître les opinions et les jugements consciencieux émis par les rapporteurs sur les nombreuses inventions et sur les améliorations importantes dont la discussion agite en ce moment l'industrie et les sciences agricoles: je puiserai surtout les éléments de ces extraits dans les rapports que nous ont présentés, souvent à plusieurs reprises, Messieurs Duputel, Le Prevost, trésorier, Prevost, pépiniériste, et enfin M. Dubuc, sur les travaux personnels de MM. Herpin, Grangé et autres, ou sur les Recueils publiés par la Société royale et centrale d'agriculture de Paris, et par les Sociétés provinciales d'agriculture de la Seine-Inférieure, de Tarn-et-Garonne, de l'Ain, de l'Oise, d'Indre-et-Loire, du Bas-Rhin, etc. (7)

Beaucoup de travaux du même genre sont, en ce moment, entre les mains de commissaires compétents, et fourniront, l'année prochaine, de nouveaux sujets de rapports curieux et profitables.

§ VIII. — Statistique.

M. Ballin, utilisant sa position administrative, nous a fait hommage de plusieurs tableaux synoptiques, relatifs à l'épidémie du choléra-morbus de 1832 ; il est facile, à l'aide de ces tableaux, de suivre la marche de la maladie dans tout le département, dans chaque arrondissement, chaque canton, chaque commune, et de comparer, d'un coup-d'œil, les ravages absolus de l'épidémie dans nos contrées, et ses ravages relatifs dans les diverses localités, même dans les plus petites.

Un dernier tableau, dressé d'après la même méthode, fait connaître les dépenses extraordinaires occasionnées par cette épidémie et la répartition de ces secours.

L'Académie a ordonné l'impression de ces tableaux, qui seront pour tout le monde, mais pour les médecins d'hôpitaux surtout, comme terme de comparaison, un document précieux qu'ils sauront mettre à profit (8).

§ IX. — Médecine, Chirurgie, Physiologie.

M. Godefroy a lu un double rapport sur deux manuscrits de M. Roché, D.-M. à Breteuil ; l'un traite des fièvres intermittentes, l'autre est une topographie médicale de Breteuil. Le premier renferme quelques assertions hasardées, et le second a suggéré à notre confrère des réflexions critiques qu'il a appuyées sur la marche à suivre, et qu'il a lui-même tracée, pour faire une bonne topographie. Si l'auteur a dessein de publier son travail, ces conseils et ces réflexions lui offriront les moyens de l'améliorer (9).

En faisant l'application à la pratique des hôpitaux du régime alimentaire modifié par la gélatine, M. Hellis a

exprimé son opinion personnelle sur ce point d'hygiène, et il l'a appuyée d'une note, recueillie par une main fidèle, sur le régime général adopté et suivi dans l'hôpital Saint-Louis, à Paris, établissement dans lequel l'usage des bouillons gélatineux est introduit depuis plusieurs années.

M. Hellis a encore fixé l'attention de l'Académie, dans plusieurs séances successives, par la lecture de ses *Souvenirs du choléra dans l'Hôtel-Dieu de Rouen*, ouvrage qu'il nous a depuis offert imprimé. Ces souvenirs seront consultés avec fruit par tous ceux qui veulent bien connaître l'épidémie de 1832, dans la ville de Rouen, et apprécier, sans prévention les faits tels qu'ils se sont passés. Il serait bon que tous ceux qui se trouvent dans une situation analogue à celle de l'auteur, rendissent à la science le même service, avec autant de simplicité et de bonne foi (10).

Un rapport de M. Le Prévost, D.-M., sur le Recueil des travaux de la Société de médecine de Caen, lui a présenté l'occasion, dans l'analyse des différents Mémoires de ce volume, d'en signaler un qui contient, sur des épidémies varioliques, des faits qui confirment pleinement les opinions qu'il avait lui-même émises relativement à l'influence de la vaccine, il y a déjà bien des années.

Dans un autre rapport sur une brochure relative au choléra, par M. Ripault, interne des hôpitaux de Paris, M. Le Prévost a eu l'occasion, en rendant justice au jeune observateur, de réduire à leur juste valeur les causes qu'il assigne à l'épidémie, mais surtout les inductions qu'il a prétendu tirer, avec tant d'autres, de certains désordres observés après la mort, désordres d'ailleurs très variables.

M. Malle, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Strasbourg, secrétaire de la Société du Bas-Rhin,

et M. Pigeon, D.-M., secrétaire-général de l'Académie de Dijon, ont, par suite de deux rapports favorables que nous a lus M. Vingtruiier, au nom des commissions chargées d'examiner leurs nombreux ouvrages, été nommés membres correspondants (11).

Une monographie toute pratique du docteur Mérat, correspondant à Paris, sur le *tania* ou ver solitaire, et sur son traitement par l'écorce de racine de grenadier, a été pour M. Godefroy le motif d'une analyse très étendue et de remarques toutes pratiques aussi sur ce livre estimable, encore trop peu connu, et digne, sous tous les rapports, de l'auteur du *Traité de la colique métallique* (12).

M. Godefroy, pour compléter son tribut académique, a encore consacré un rapport très détaillé à une discussion scientifique sur les nombreux Mémoires publiés par la Société de Médecine de Bordeaux, dans son Précis de 1832. Notre confrère a commenté avec beaucoup de soin ces faits nombreux, qui offrent, en général, l'intérêt puissant qui naît toujours, pour les hommes de l'art, des observations cliniques (13).

Enfin, Messieurs, j'ai dû moi-même réunir, dans un seul Rapport, l'analyse de quatre ouvrages de médecine publiés par le docteur Pierrequin, inspecteur de l'Académie de Grenoble; le docteur Bally, médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris; le docteur Kirckoff, médecin à Anvers, et enfin le docteur Maccary, praticien de Nice; les trois derniers correspondants de l'Académie. Les trois premières brochures traitent du choléra: celle du docteur Pierrequin a le défaut d'avoir manqué le but, pour avoir voulu trop tôt l'atteindre; l'auteur est d'ailleurs homme à prendre une éclatante revanche. Le livre du docteur Kirckoff est beaucoup plus important, et j'ai l'espoir d'avoir fait recon-

naître, dans ce médecin, par l'analyse de son ouvrage et l'exposé fidèle de ses opinions médicales, un praticien instruit et un écrivain distingué.

L'œuvre de M. Bally est un parallèle exact entre la fièvre jaune et le choléra, qu'il appelle *choladrée lymphatique* : c'est un tribut volontaire, mais attendu par le public, qu'a voulu payer ce médecin, dont le nom a été illustré, en 1823, par son dévouement à Barcelone et par la récompense nationale qu'il a partagée. Le talent et la conscience qui ont présidé à la rédaction de cet opuscule ont recueilli le prix qu'ils méritaient, c'est-à-dire l'estime et la reconnaissance générales.

La dissertation en langue italienne du docteur Maccary a l'immense inconvénient d'être une controverse scientifique, toute dans l'intérêt de sa défense personnelle, pour un cas de maladie éruptive dont la terminaison a été funeste ; c'est ce qui nous a autorisé à dire que le silence de l'auteur l'eût peut-être mieux protégé que l'imprudente apologie sortie de sa plume.

§ X. — Matières diverses.

Le numéro premier du Recueil que vient de faire paraître la nouvelle Société d'Agriculture de l'Eure, a fait présenter par M. de Stabenrath un rapport impartial sur cette publication. Quelle que soit la position de l'auteur, qui a long-temps habité Evreux, par rapport à l'ancienne et à la nouvelle Société, la vérité nous force de dire que son rapport est fait avec une exactitude et une réserve également respectables.

L'ordre des matières me fait encore ranger ici un rapport de M. Floquet sur les Annales de la Société royale des Sciences d'Orléans. Une histoire étendue du château de Chambord, contenue dans ce volume, a donné naissance à un extrait rapide et complet, en forme de résumé, de

L'histoire politique et monumentale de ce beau domaine, dont les sciences, les arts et l'archéologie, soutenus de l'appui imposant et solennel de la dignité nationale, réclament aujourd'hui avec instance, noblesse et convenance, la précieuse conservation.

Afin d'être exact, je mentionnerai encore ici deux rapports très variés que M. Prevost, pépiniériste, nous a lus, sur deux cahiers de l'intéressant recueil que publie, avec une ponctualité remarquable, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

Pour ne rien omettre, Messieurs, il faudrait maintenant vous énumérer tout ce qui est venu enrichir nos archives, par la générosité d'éditeurs de journaux scientifiques, de sociétés savantes, de philanthropes instruits, etc., qui nous ont adressé une foule de feuilles, de recueils, de prospectus, dont l'Académie a reçu l'hommage (13); mais cette nomenclature aride, qui conviendrait mal à cette solennité, sera consignée dans le Précis; et, servant ainsi d'expression à notre reconnaissance, elle manifestera le désir que nous éprouvons de continuer à entretenir avec exactitude ces utiles correspondances (14).

Là se bornera le rapport annuel que j'avais à vous présenter, Messieurs; s'il est aussi restreint, c'est que nous avons cru convenable, par expérience, de nous borner à une indication très succincte des ouvrages; une analyse trop rapide étant insuffisante, dans la plupart des cas, pour faire bien comprendre et sainement juger des travaux qui exigent une lecture attentive et réfléchie, quelle que soit, d'ailleurs, l'attention bienveillante dont vous daigniez nous honorer.

Qu'il me soit permis cependant de consigner ici, en terminant, et comme conclusion générale, une réflexion qui ressort de la nature même des écrits que j'ai mentionnés et des motifs qui ont présidé à leur conception et à leur

exécution : c'est que les objets sérieux , susceptibles d'applications pratiques immédiates , sont les seuls , pour ainsi dire , qui nous aient été soumis. Cette tendance est digne de remarque , Messieurs : dans d'autres temps nous aurions pu être surpris et peut être gémir de l'abandon presque général de ces investigations théoriques qui flattent toujours l'orgueil scientifique national , mais ne conduisent souvent à rien ! Aujourd'hui , de pareilles pensées sont bien loin des esprits dans notre France , et il y a lieu , selon moi , d'en être satisfait ! De nos jours , en fait de sciences , l'utilité est la condition expresse du succès : il y a là source de consolations par le souvenir de la marche du siècle passé et de ses conséquences , espoir fondé , par le pressentiment des résultats qu'on a droit d'attendre de celle adoptée par celui qui commence (15).

Que si l'on voulait tirer de l'analyse de nos travaux , en 1833 , par leur comparaison avec ceux des années précédentes , quelques inductions défavorables relativement au progrès scientifique que nous constatons , pour toute réponse , il nous suffirait , après avoir rappelé les idées que nous avons émises au début de ce rapport , d'ajouter ce dernier argument , que nous empruntons encore à Montesquieu , c'est : *qu'il ne faut point argumenter sur un ouvrage fait sur une science par des raisons qui pourraient attaquer la science elle-même !* *

* *Esprit des Lois* , 4^e paragraphe , pag. 480 , tom. II. édit. de Londres , in-4^o (1767).

ADDITIONS ET NOTES.

(1) Un des reproches les plus formels que M. Girardin ait faits à M. Germain , à l'occasion de son mémoire , c'est de négliger , dans ses essais , la décoloration du suc de betteraves , et ensuite d'étendre ce même suc de quatre fois son poids d'eau , la matière colorante neutralisant d'abord , par son action spéciale sur eux , une partie des réactifs employés pour manifester l'hydrochlorate , et l'eau ajoutée tendant ensuite à diviser outre mesure les différents sels contenus dans le liquide expérimenté ; ces sels ne s'y rencontrant , d'ailleurs , qu'en quantités minimes.

M. Girardin s'étonne ensuite que MM. Payen et Dubrunfaut n'aient pas trouvé , dans la betterave , le tannin et la fécule que M. Germain dit y avoir rencontrés : il est vrai que l'auteur , dans son ouvrage , n'expose pas les procédés qu'il a suivis pour constater leur présence. D'autres points donnent encore lieu à des observations critiques du rapporteur.

(2) Voici les conclusions textuelles du rapport de M. Girardin :

« Nous terminerons ce rapport en invitant l'Académie à remercier M. Boutigny pour son intéressante communication. Si nous n'avons pas adopté entièrement les conclusions de ce chimiste, nous n'en reconnaissons pas moins qu'il a bien mérité de la science , en cherchant à perfectionner les moyens analytiques applicables à la découverte des poisons , et nous nous félicitons d'avoir contribué , par un précédent rapport , à son admission dans le sein de la Compagnie. »

(3) Parmi les faits cités qui ont prouvé l'inefficacité de l'eau mercurielle, par les effets négatifs de cette eau, employée en abondance, soit extérieurement, soit intérieurement, le suivant paraît surtout concluant : M. B...., atteint d'une affection syphilitique rendue évidente par des signes non équivoques, usa pendant long-temps, d'après les conseils d'un empirique, de l'eau mercurielle, intérieurement et extérieurement. Nulle amélioration dans la maladie et nul symptôme spécial de l'action mercurielle ne se manifestèrent; le mal empira beaucoup : soumis enfin, par nous, à un traitement méthodique et prudent, que commandait la constitution nerveuse et l'irritabilité extrême du malade, la salivation se manifesta constamment, malgré toutes les précautions que j'eus soin de prendre, soit que je fisse usage, à l'intérieur, du deutoclilorure de mercure, soit que je fisse pratiquer des frictions. Je fus donc obligé de renoncer à ces moyens, et la guérison ne fut obtenue que par l'usage des préparations sudorifiques. Si l'eau mercurielle eût contenu du mercure en solution, peut-on penser que la salivation n'eût pas eu lieu, surtout après l'usage immodéré que le malade en faisait, une pinte par jour édulcorée ?

(4) Les divisions de l'enseignement proposé par M. Oscar Leclerc, seraient celles-ci :

- 1° La science du cultivateur ;
- 2° La pratique de la culture ;
- 3° L'étude des animaux domestiques ;
- 4° La transformation et l'emploi des produits de l'économie rurale.

M. Girardin fait, sur ces propositions, les réflexions suivantes : « Nous avons peine à croire qu'un pareil enseignement puisse recevoir une utile application dans nos collèges. Ce n'est pas, suivant nous, à des enfants de huit à dix-sept ans, tels que ceux qui peuplent ces établissements, qu'il peut être donné avec succès. Leur intelli-

gence n'est pas assez mûre pour sentir l'importance d'une science qui, moins que toute autre d'ailleurs, peut se passer de la pratique; et, comme celle-ci ne pourrait leur être exposée, puisque ce n'est qu'au milieu des champs qu'on peut l'acquérir, il est évident que des leçons de pure théorie ne pourraient captiver leur attention, etc., etc.»

Ces arguments sont sages, et seront convaincants pour tous ceux qui auront réfléchi sur l'instruction qui convient aux élèves des collèges. La multiplication des sujets d'études, poussée trop loin, peut avoir des inconvénients graves; il ne faudra peut-être pas un temps bien long pour en juger.

(5) Voici la copie textuelle de cette note :

« J'expose à vos regards trois sortes de charbons végétaux que j'ai fabriqués, et auxquels j'ai reconnu des propriétés différentes de celles qu'ont les charbons provenant des forêts, ou encore de celui préparé avec les os, dit *noir animal*.

« Le premier de ces charbons a été fait avec des matières féculentes ou autres ingrédients végétaux ordinairement perdus; le deuxième, avec des tiges de pommes de terre rouies par le procédé simple que j'ai indiqué en présentant du papier fabriqué avec ces mêmes tiges; le troisième, enfin, provient de tiges, aussi rouies, du *phytolacca decandra*, plante dont j'ai entretenu plusieurs fois la Compagnie. Ces différentes matières, qui ne sont guère que du ligneux charbonné, donnent un charbon plus noir et plus hygrométrique, c'est-à-dire qui absorbe plus d'eau que le charbon ordinaire.

« J'ai aussi reconnu que ce même charbon peut remplacer, pour la clarification des vins rouges et blancs, les glaires d'œufs, la gélatine et la colle de poisson en usage en pareil cas.

« Leurs propriétés médicinales doivent différer également de celles des charbons ordinaires fabriqués avec le bois, etc.

« Je continuerai mes expériences sur les diverses pro-

priétés des charbons qui font l'objet de cette communication, et elles feront le sujet d'un mémoire que je vous offrirai l'année prochaine, avec un autre sur le tabac préparé avec les feuilles du *phytolacca* et autres végétaux indigènes. »

(6) Un journal de cette ville, en rendant compte de mon rapport général (*Echo de Rouen*, n^o 223, 11 août 1833), avait dit : « La manière dont M. Des-Allieurs s'est exprimé sur la gélatine extraite des os, et dont l'emploi peut être si utile pour améliorer la nourriture de la classe malheureuse, et surtout pour rendre plus saine et moins coûteuse celle des grands établissements de charité, nous porte à penser que l'on est encore à attendre que l'administration des hôpitaux mette l'empressement désirable à ne pas laisser sans résultats l'appareil dont notre administration municipale a fait la dépense, dans un but d'humanité dont on ne doit pas la punir, en lui laissant le regret d'avoir consacré une somme assez importante à une inutilité. Nous désirons ardemment apprendre que nous sommes dans l'erreur, et que nous nous sommes mépris sur la portée des paroles de M. Des-Allieurs. »

Les rapports avoués de cette feuille avec l'administration municipale, ceux que nous avons nous-même avec celle des hôpitaux, nous engagèrent à communiquer immédiatement au rédacteur le passage textuel de notre rapport, avec invitation de l'insérer : il le fit dans son numéro 224, 12 août 1833, et ajouta les réflexions suivantes, que nous croyons devoir transcrire :

« La fin de ce passage nous avait paru indiquer que l'appareil à la disposition des hôpitaux n'était pas encore mis en pleine activité. Ce qui a contribué à nous faire comprendre ainsi ces dernières paroles, c'est que, sur des renseignements positifs, nous avons eu à faire, il y a quelques mois, un article à ce sujet et dans ce sens. M. Des-Allieurs

s'est borné à rendre compte des débats scientifiques, sans s'occuper de l'usage que les hôpitaux peuvent faire de l'appareil qui leur est confié.

« Nous reconnaissons donc bien volontiers que nous nous sommes mépris sur le sens des paroles de M. Des-Allieurs, ainsi que nous l'avions pressenti. Il s'est aussi un peu mépris à son tour sur notre véritable intention, qui n'était point de lui supposer une arrière-pensée d'opposition contre les hôpitaux, mais d'exprimer la crainte que le non-emploi de l'appareil eût motivé son exhortation à continuer de s'en servir.

« C'est sur nous que retombe la pensée d'opposition qui nous est restée des renseignements qui nous ont été donnés dans le temps. »

J'ai eu l'occasion, dans les rapports que la dernière session du Jury médical m'a donnés avec le professeur Orfila, de traiter avec cet habile chimiste, qui fait partie de la commission administrative des hospices de Paris, et dont les travaux sur les procédés économiques méritent et obtiennent une juste confiance, la question de la gélatine appliquée au régime alimentaire des hôpitaux : je ne dois ni ne veux, par conséquent, anticiper sur les résultats qui seront bientôt publiés et mis ensuite en pratique avec un grand bénéfice pour ces établissements ; mais je puis dire, dès à présent, que M. Orfila regarde *le bouillon gélatineux seul*, malgré l'addition de légumes, de caramel, d'épices, etc., comme très mauvais ; il dit qu'il a un aspect louche, auquel on remédie, il est vrai, facilement au moyen de l'acide acétique, mais qu'en somme ce bouillon ne peut aucunement remplacer le bouillon ordinaire ; il reconnaît que la solution gélatineuse obtenue dans des appareils modifiés, surtout par l'abaissement de la hauteur des chaudières compensée par leur étendue en largeur, peut servir à améliorer de beaucoup le bouillon fait par les procédés usités précédem-

ment , et procurer une économie , sans inconvénients , qui s'élèvera annuellement , pour les seuls hôpitaux de la capitale , à plus d'un demi-million de francs.

Nous croyons que la publication de ce travail , sur lequel il nous a donné de vive voix des développements convainquants , est destinée à épuiser complètement et la question scientifique et la question pratique.

(7) Je donne ici les extraits que j'ai promis , et je signale d'une manière individuelle , si je puis parler ainsi , quelques-uns de ces rapports qui , par leur étendue , méritent cette distinction spéciale. A la tête de ceux-là , je dois mentionner un rapport de M. Dubuc sur deux volumes publiés par la Société royale et centrale d'Agriculture de Paris , en 1830 et 1831 , et sur un troisième volume contenant des Mémoires publiés par cette même Société. J'en dirai autant de trois autres rapports du même auteur faits sur la charrue Grangé ; sur les travaux des Sociétés d'Agriculture de Limoges , de Nancy , etc. ; enfin , sur ceux de la Société du département de l'Ain.

M. Duputel a examiné et analysé avec une scrupuleuse attention deux des livraisons , pour 1832 et 1833 , du bulletin publié par la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure , ainsi que le compte-rendu de sa séance publique de 1832.

Il a exprimé une pensée , dans le cours de son rapport , qui lui fait trop d'honneur comme académicien , pour que nous ne la rappelions pas ici ; c'est que l'Académie aurait droit de se plaindre que la Société d'Agriculture manifeste l'intention d'exécuter isolément une statistique agricole du département , lorsque l'Académie , qui a conçu l'idée d'une statistique générale de la Seine-Inférieure , ainsi que nous l'avons prouvé dans nos précédents rapports , et qui n'attend pour l'exécuter que le signal que l'administration avait promis de lui donner , et que nous avons plus d'une fois pro-

voqué , peut réclamer à juste titre la pensée première d'un travail aussi utile.

M. Duputel prouve , par plusieurs exemples , que l'Académie s'est vu enlever ainsi , plus d'une fois , le fruit de ses propres méditations , et il applique à cette circonstance , avec un à propos qui a été saisi par tout le monde , le *sic vos non vobis* du poète latin.

M. Leprevost , vétérinaire , en rendant compte des travaux de la Société d'Agriculture de l'Oise , séant à Versailles , a surtout exprimé des vœux sincères pour que le beau dépôt de moutons de Rambouillet continuât d'être entretenu et amélioré avec le même zèle et avec la même munificence.

M. Dubuc a donné une description exacte de la charrue *Grangé* , et il a su faire sentir les avantages que l'on pouvait attendre de cet instrument aratoire , sans se jeter dans une approbation exclusive et suspecte de prévention. Il a fait entrevoir des inconvéniens , mais qui peuvent paraître , à des hommes réfléchis et expérimentés , compensés par des avantages réels , surtout si l'usage vient confirmer les promesses de la théorie.

J'ai assisté , à Bonsecours , le 25 septembre dernier , sur l'invitation que la Société d'Agriculture m'avait fait l'honneur de m'adresser , aux expériences qui ont été faites avec la charrue *Grangé*. Encore bien que l'affluence des curieux ait empêché que l'opération pût être pratiquée et jugée d'une manière satisfaisante et complète , cependant il est résulté complètement pour moi , de ces essais variés , et de la discussion qui a eu lieu à leur suite , dans le sein de la Société , et dans laquelle des praticiens compétents ont donné leur avis motivé , 1° que la charrue *Grangé* est , peut-être , un peu plus lourde que la charrue cauchoise , et surtout que la charrue belge , mais que , cependant , son tirage n'est pas plus pénible ; et des essais comparatifs faits à Evreux avec le dynamomètre , l'ont ,

dit-on , tout-à-fait démontré ; 2^o que cette charrue , par un mécanisme assez simple , permet dans les franches terres de donner au labour jusqu'à une profondeur de vingt à vingt-deux pouces s'il est nécessaire , ce que les autres charrues ne pourraient faire , et cela , sans qu'il soit besoin que le conducteur appuie sur les mancherons , comme dans nos charrues ordinaires , où la force employée par le charretier , pour maintenir et engager plus avant la charrue , augmente de beaucoup la résistance à vaincre par l'attelage , outre qu'elle ne peut parvenir à remplir complètement son objet ; 3^o que la charrue Grangé , engagée à une profondeur déterminée , et laissée pour ainsi dire à elle-même , continue son sillon superficiel ou profond , que la levée soit étroite ou large , avec la même régularité , en levant ou pénétrant les obstacles qu'elle rencontre , sans passer par-dessus comme les charrues ordinaires ; 4^o que cette même charrue , dans les défrichements , a sur les autres charrues un avantage tellement marqué , qu'il est inutile d'insister sur ces preuves , puisque les essais à cet égard ont été concluants de prime abord ; 5^o enfin , que cet instrument a un avantage immense , que je dois surtout signaler comme médecin , c'est l'inutilité absolue d'efforts à faire ou de force à employer par les charretiers pour vaincre les obstacles qui se rencontrent. La santé des valets de charrues , surtout de ceux qui sont encore très jeunes , en éprouvera une grande amélioration , surtout dans les grandes exploitations. D'un autre côté , la facilité qu'on éprouve à mener cette charrue , qui , grâce à son ingénieux mécanisme , peut se retourner et agir sous la direction d'une main faible et même inexpérimentée , mettra les propriétaires et les fermiers à l'abri des exigences de leurs charretiers , qu'ils ne craindront plus de voir les abandonner ou les mettre à contribution lors de la saison des blés , puisqu'il leur deviendra facile de les suppléer par le premier venu.

En nous résumant donc , nous pensons que la charrue Grangé , pour les terres fortes et les défrichements , a une très grande supériorité sur toutes les autres. L'auteur lui-même convient que son mécanisme peut s'appliquer aux autres charrues ; il s'est entretenu avec moi de son procédé dans les termes les plus modestes , et avec une conviction de bon sens et d'expérience qui ont frappé l'esprit de tous ceux qui l'ont entendu : il a facilement répondu aux objections qui lui ont été faites ; il a montré que des modifications de formes apportées au déversoir , au soc , etc. , suivant les usages ou les préjugés des divers pays , pouvaient , à volonté , produire les résultats variés qu'on demande. Il a été le premier à combattre les idées fausses ou exagérées que l'on pouvait se faire des résultats de son invention , et il m'a dit en particulier : « Rien ne peut me faire plus de peine et nuire davantage à la propagation de mon procédé , que des éloges faux ou exagérés. L'évidence détruit aussitôt ces promesses trompeuses , et elles sont remplacées par des préventions ; or , l'absence du merveilleux , qu'on attendait , ne laisse plus apercevoir et juger l'utile perfectionnement qu'on a sous les yeux. »

La Société d'Agriculture doit organiser un concours de charrues : en y mettant de l'ordre , en posant d'abord une série de problèmes à résoudre , clairs et distincts ; en classant avec ordre les expériences qui seront faites pour y répondre , nous ne doutons pas que l'agriculture normande n'en retire un grand profit , sous le rapport des améliorations , et que la charrue Grangé ne développe , dans cette lutte , tous les avantages qu'elle nous semble posséder , et que nous avons énumérés plus haut succinctement , et tels qu'une première vue , pour ainsi dire , nous les a suggérés.

Nous suivrons avec un vif intérêt les développements de ce concours , utile et curieux tout à la fois.

(9) Tous les praticiens, depuis Hippocrate, ont observé que les intermittentes automnales, surtout les quartes, sont bien plus rebelles que ces memes fièvres printannières. M. Roché affirme que c'est le contraire qui a lieu; M. Godefroy a fait sentir la surprise que cette assertion avait dû lui causer. Si, en effet, ce qui n'est pas croyable, cette anomalie se remarque à Breteuil et dans ses environs, il serait bien à désirer que l'auteur constatât un fait aussi extraordinaire, par des observations bien authentiques, mais accompagnées surtout de l'histoire exacte et même minutieuse du traitement adopté et suivi par les médecins appelés à les soigner.

(10) Les expressions de mon rapport pourraient paraître une inconséquence à ceux qui savent quelle est ma propre position comme médecin en chef adjoint de l'Hôtel-Dieu de Rouen, et elles seraient peut-être tentées de me dire : « Commencez par suivre le conseil que vous vous permettez de donner aux autres. » Certes, si mon confrère n'eût pas publié les résultats obtenus dans l'Hôtel-Dieu de cette ville, je me serais entendu avec lui pour les publier moi-même; mais chacun sentira que cette mission était celle du chef ordinaire du service, et M. Hellis l'a remplie avec un succès qu'on peut envier, et une bonne foi qu'il y a honneur à imiter. J'ai exprimé, dans le préambule d'un rapport cité ci-après, sur des ouvrages relatifs au choléra, quelle est la tâche scientifique de ceux qui sont dans la même position que moi. Je reproduis ce passage, qui rend toute ma pensée, pour justifier mes expressions; le voici :

« Dans mon opinion, le temps n'est encore venu pour personne de prononcer d'une manière tranchée sur les sentiments divers émis par rapport au choléra, relativement à ses causes, à son principe, à son mode d'action plus ou moins exclusif sur tel ou tel système; il me semble qu'il faut au médecin qui veut écrire dans l'intérêt exclusif de l'art, et

sur la maladie en elle-même, indépendamment des lieux ou des circonstances où il a pu l'observer; il lui faut, dis-je, enregistrer toutes les hypothèses énoncées, et réfléchir encore assez long temps avant de se prononcer sur leur valeur intrinsèque ou relative. Pour mon compte, c'est ainsi que je me propose d'agir. J'ai cependant le droit de dire que, moi aussi, j'ai vu de près ce fléau redoutable; car je me suis astreint, pendant toute sa durée, à prendre, de ma propre main, sur chaque malade qui a paru dans notre hôpital, à son lit, souvent plusieurs fois par jour, des notes circonstanciées; j'ai multiplié les autopsies; je suis riche, par conséquent, d'une foule d'observations complètes; j'ai mis de l'ordre dans mon butin, il est chaque jour sous mes yeux. Plus tard, j'aurai peut-être à mon tour le bonheur de pouvoir publier, sinon des explications brillantes qui séduisent, du moins des faits certains qui éclairent la séméiotique et en fixent les bases d'une manière invariable; travail peu éclatant, mais estimé des praticiens.»

(11) Les ouvrages de M. Malle sont : 1^o Une Thèse latine sur l'asphyxie, pour le concours d'agrégation; 2^o un Discours prononcé à l'ouverture d'un cours de physiologie pathologique; 3^o un Mémoire intitulé : *Du rapport de la peine capitale au crime.*

Ceux de M. Pigeon, extraits, pour la plupart, des travaux publiés par l'Académie de Dijon, dont il est secrétaire, sont :

1^o Des observations qui retracent les phénomènes qui accompagnent l'introduction de certains corps dans quelques uns des conduits de l'organisme. Ces observations sont consignées, par extraits, dans le Précis de Dijon, pour l'année 1819. (Pag. 68 à 77.)

2^o L'extrait d'un Mémoire sur les *desmopathies*, ou lésions des tissus blancs, et les *myopathies*, ou lésions des tissus rouges. (Consigné dans le Précis de 1828 à 1829, supplément.)

3° Des observations qui tendent à démontrer l'action immédiate du virus vaccinique sur le virus variolique. (Précis de 1831, pag. 1.)

4° L'observation d'une nécrose de la moitié gauche de la mâchoire inférieure. (*Loc. cit.*, pag. 35.)

5° L'observation d'une irritation de la moelle rachidienne sacrée, caractérisée par tous les phénomènes d'une fièvre intermittente irrégulière. (*Loc. cit.*, pag. 28).

6° L'observation d'un accouchement contre nature, compliqué de la rupture spontanée d'un trombus vulvaire. (*Id.*)

7° Enfin, des fragments d'un travail important sur les progrès réels de la médecine depuis 1800. (*Loc. cit.*, année 1832, pag. 26-80). La seconde partie doit paraître incessamment.

(12) M. Godefroy a complété, par des détails empruntés au Dictionnaire d'histoire naturelle, la description des vers solitaires; il a exposé, en outre, minutieusement ce que l'on sait avec certitude sur leur présence chez l'homme, relativement à leur nombre, à leurs dimensions, etc.; il a discuté les opinions diverses des auteurs sur la nature de ces vers, considérés par quelques-uns comme des agglomérations de vers, etc.; il a examiné, en remontant à la plus haute antiquité, l'histoire du ver en lui-même, et celle des maladies qu'on lui a attribuées. C'est assez dire qu'il a su exposer avec clarté et exactitude tous les phénomènes symptomatiques que leur présence occasionne; qu'il a signalé les erreurs que ces signes, parfois équivoques, ont pu faire commettre dans le diagnostic et le pronostic. Enfin il a, par un résumé complet de tous les traitements vantés, jusqu'à celui proposé dans le livre de M. Mérat, et qui paraît le seul efficace dans le plus grand nombre des cas, complété l'ouvrage de l'auteur, auquel il a appliqué, après avoir fait sentir le mérite de son livre, le passage suivant que je transcris, et qui termine ce con-

scientifique rapport : « *Messieurs, que pourrais-je vous dire de plus d'un médecin auquel son Traité de la colique métallique, une nouvelle Flore des environs de Paris, ses nouveaux Eléments de botanique, son nouveau Dictionnaire de matière médicale et de thérapeutique générale, ont assigné un rang très honorable dans les sciences médicales? Sans doute le traité du ténia ou ver solitaire ajoute à la gloire de M. Mérat; mais il ne m'appartient pas d'en fixer le degré.* »

(13) J'extrais de ce rapport deux faits que l'auteur me semble avoir prouvés, et que sa compétence en pareille matière rend intéressants, l'un, pour les patriciens, et l'autre, pour les observateurs et pour les économistes. Voici le premier : C'est qu'un des moyens les plus rationnels d'assurer aux arbres forestiers destinés à la marine ou aux constructions civiles une durée plus grande, est d'écorcer au printemps ceux que l'on doit abattre l'hiver suivant; le second est : qu'il ne faut pas attribuer exclusivement aux débris accumulés, la végétation luxuriante des récoltes excrues sur des terrains occupés précédemment et pendant long-temps par des taillis ou des futaies, mais qu'il faut compter pour beaucoup, en pareil cas, LE CHANGEMENT DE CULTURE, dans un terrain où elle n'avait pas varié depuis long-temps.

(14) En parcourant la liste des Sociétés correspondantes, placée à la fin de ce Précis, on aura le nom de celles que j'entends désigner ici; je dois cependant mentionner d'une manière particulière le *Journal de l'Académie de l'industrie*, que notre correspondant, M. César Moreau, nous fait adresser exactement, et le nouveau Journal ayant pour titre : l'*Institut*. Cette feuille, rédigée avec beaucoup de soin, est une entreprise éminemment utile, puisqu'elle forme désormais un véritable lien scientifique entre toutes les sociétés

de la capitale et de la province ; nous nous faisons donc un plaisir et un devoir de la recommander à tous les amis des sciences, des lettres et des arts, en formant des vœux pour qu'elle obtienne tout le succès qu'elle mérite.

(15) J'aime à croire que chacun saisira bien ma pensée, et qu'on ne pensera pas que je veuille parler ici des intérêts matériels, mis au premier rang, pour remplacer toute action des facultés supérieures, dans notre état social ; je ne saurais applaudir et encore moins coopérer à cette dernière conséquence du système des économistes, conduit aujourd'hui à l'absurde, par suite des développements successifs d'idées qui reposaient sur une base trompeuse. L'amour-propre voudrait bien faire illusion sur les résultats ; mais les déceptions de la secte frappent maintenant les yeux les moins clairvoyants, et je crois avoir eu raison de dire, dans mon précédent rapport (Précis de 1832, pag. 18) : *que l'époque scientifique dont la publication de l'encyclopédie signale l'apogée est aujourd'hui sur son déclin*. Ceux qui réfléchissent chercheront et trouveront de suite les pensées qui m'ont dicté les conclusions de mon rapport de 1833, dans un ordre d'idées plus élevé que celui qui a présidé à la création du système de Quesney.

PRIX PROPOSÉ

POUR 1854.

Programme.

« Exposer succinctement la théorie des paratonnerres : discuter les causes qui ont pu amener les accidents occasionnés par la foudre aux édifices qui en étaient munis, et démontrer par-là si quelques-uns de ces faits sont ou ne sont pas de nature à infirmer la théorie généralement adoptée.

« De cette discussion, bien approfondie, déduire une théorie satisfaisante des distances auxquelles il convient de placer les tiges sur les grands édifices ; déterminer la hauteur et le diamètre desdites tiges, et les dimensions proportionnelles à donner aux conducteurs, en signalant en même temps les précautions dont ceux-ci doivent demeurer constamment environnés.

« Faire, d'une manière séparée et toute spéciale, l'application des principes précédents à un monument *tout en fer*, de forme pyramidale, élevé de plusieurs centaines de pieds dans les airs, sur une base en pierre de taille, qui dépasse elle-même de beaucoup les combles de l'édifice, en un mot, à la nouvelle flèche de la Cathédrale de Rouen. Indiquer d'une manière exacte les dimensions qu'il est indispensable de donner au conducteur unique ou aux conducteurs multiples qui descendront de la plate-forme dans les excavations destinées à les recevoir.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Chacun des auteurs mettra en tête de son ouvrage une devise, qui sera répétée sur un billet cacheté, où il indiquera son nom et sa demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où l'ouvrage aurait obtenu le prix.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages des concurrents devront être adressés, francs de port, à M. Des-Allers, docteur-médecin, *Secrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des sciences*, rue de l'Écureuil, n° 19, avant le 1^{er} juin 1834. Ce terme est de rigueur.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER
DANS SES ACTES.

—

NOTICE

SUR

DU PAPIER FABRIQUÉ AVEC DES TIGES DE POMMES DE TERRE
ROUÏES PAR UN PROCÉDE SIMPLE;

PAR M. DUBUC.

Séance du 14 Octobre 1852.

MESSIEURS,

Le désir d'être utile à l'agriculture et à l'art de fabriquer le papier avec une matière végétale indigène autre que le ligneux provenant des vieux chiffons, des cordages, etc., dont la rareté se fait de plus en plus sentir en France, me détermina, il y a déjà plus de deux années, à tenter le rouissage de la tige de la pomme de terre prise après la récolte du tubercule, afin d'essayer à la convertir en papier après l'avoir débarrassée de sa chlorophylle et des autres matières interposées dans le corps ligneux et filamenteux qui constitue ces tiges dans leur état de végétation.

Après plusieurs tentatives pour atteindre ce but, j'obtins ces tiges blanches et tout-à-fait débarrassées des corps hétérogènes, qui nécessairement s'opposeraient, vu leur nature, à leur emploi dans la fabrication du papier, qu'on sait n'être que la portion vraiment ligneuse des vieux linges et chiffons employés dans les fabriques de papier.

J'expose à vos regards ces tiges, telles qu'elles ont servi à fabriquer le papier, que je mets également sous vos yeux sous les numéros 1 et 2.

Voici, succinctement, le moyen qui m'a servi trois années de suite pour le rouissage des tiges de la solanée.

Il consiste simplement à les exposer sur l'herbe ou sur un pré pendant environ deux mois, à les retourner de temps en temps, comme cela a lieu pour le lin, afin d'en multiplier les surfaces, de manière que les rosées, les pluies et la neige agissent en tous sens sur le végétal. On s'aperçoit que le rouissage est fini quand les tiges sont bien blanches et qu'elles ne colorent plus l'eau bouillante par leur décoction dans ce fluide ¹.

L'examen que je fis de ces tiges ainsi préparées, et les résultats de quelques essais chimiques que je leur fis subir, me prouvèrent qu'on en pouvait fabriquer du papier, soit en les employant seules, soit en les mêlant à de vieux chiffons.

A cet effet, le 11 mai 1831, j'invitai la Société d'Agriculture du département, dont je fais partie, à prendre l'initiative, en faisant fabriquer elle-même du papier avec la tige de la solanée rouie.

Deux de ses membres en furent chargés; mais, après avoir consulté un fabricant de papier des environs de Rouen, ce dernier répondit que cela lui était impossible. Un autre fabricant, que je consultai moi-même, me fit la même ré-

¹ J'ai observé que les tiges de la solanée se rouissaient plus vite et prenaient un plus beau blanc lorsqu'elles étaient couvertes de neige pendant quelques jours.

ponse, en ajoutant qu'il n'avait pas ustensillé pour faire du papier avec une matière qui n'avait, selon lui, aucun rapport avec les chiffons, etc.

Je leur dis qu'on préparait, depuis quelques années, du papier avec l'aubier du charme, du frêne, de l'orme, etc., et que je les engageais à faire mon essai à mes périls et risques, c'est-à-dire en les rendant indemnes de leurs frais d'essais.

Mais tout fut inutile, tant il est vrai de dire qu'on rencontre toujours des obstacles avec la meilleure intention de faire le bien. Néanmoins, je persistai dans ma résolution, et m'adressai ailleurs, à des hommes plus au courant des nouveaux procédés mis en usage pour réduire en papier diverses matières ligneuses.

Je savais qu'un M. Rozet avait atteint ce but en faisant macérer l'aubier de certains bois avec de l'eau de chaux ou dans une dissolution alcaline, puis en pilant et broyant cette matière par les moyens ordinaires mis en usage dans les papeteries, etc.

Comme je viens de le dire, étant fortement convaincu qu'on pouvait faire du papier avec les tiges de la solanée rouie, je m'adressai, en septembre 1831, à un fabricant de papier de Paris, dont l'obligeance et l'instruction m'étaient connues. Il voulut bien se charger de faire des essais que j'avais sollicités inutilement ailleurs.

Le premier qu'il fit avec ces tiges ne lui donna qu'un papier commun, âpre au toucher et assez analogue en tout à celui qu'on prépare maintenant avec les tiges du *mais*; mais il m'assura qu'en mêlant les tiges de solanées avec le résidu des *féculeries* de pommes de terre, on en obtenait un papier fort pour fabriquer des cartons et pour envelopper le sucre, etc.

Mais, avec une nouvelle quantité de tiges que je lui envoyai au mois de mai dernier, il est parvenu, en donnant plus de soin à l'expérience, à se procurer du papier bien su-

périeur en qualité au premier ; *c'est celui coté n° 2* ; et il ne désespère pas de rendre, à la longue, ce papier aussi blanc que celui à écrire.

Vous remarquerez que les deux sortes de papiers que je mets sous les yeux de l'Académie ont une couleur plus ou moins verdâtre, quoique fabriqués avec des tiges de la solanée bien rouies et bien blanches. J'ignore à quoi est due cette nuance, car les tiges employées à leur fabrication, bouillies dans l'eau, ne coloraient aucunement ce fluide. Mais le fabricant ne m'a pas encore dit le procédé dont il se sert pour l'obtention de ce papier, ni les ingrédients qu'il emploie dans le ramollissement et dans le broiement de la matière végétale en question avant de l'étendre sur les formes, etc., circonstances qui peuvent faire décliner au vert le papier qui fait l'objet de cette notice.

J'ai cru, Messieurs, être agréable à l'Académie en lui faisant une communication dont le but est d'être utile à l'agriculture en utilisant une matière ordinairement perdue, et en offrant à l'industrie et au commerce un nouveau moyen d'extension, sans avoir recours à des ingrédients exotiques.

Analyse

DE DIX SORTES DE TERRES DE RAPPORT,

AVEC DES CONSIDÉRATIONS GÉORGIQUES

SUR

LEUR QUALITÉ RESPECTIVE, LEUR EMBLAVEMENT, LEUR
VALEUR CADASTRALE, VÉNALE, ETC ;

PAR M. DUBUC.

Séance du 26 Avril 1855.

MESSIEURS,

Dix espèces de terres de rapport font le sujet principal de l'ouvrage dont je vais donner communication à l'Académie. Ce travail n'est guère qu'une suite de ceux qui figurent dans les Précis analytiques de vos travaux, surtout dans celui publié en 1826. Outre mon goût naturel pour la science agricole, j'ai encore déferé au vœu d'un bon nombre de grands terriens, pour faire l'analyse des divers sols agraires pris dans plusieurs contrées de notre riche et bonne Normandie¹.

Afin d'abrégier la longueur de ce Mémoire, et pour mieux en faire sentir l'utilité en agronomie, même à ceux

¹ Les propriétaires qui m'ont invité à faire ce nouveau travail chimico-géorgique sont : MM. le marquis de Blossville, Auguste Le Prevest, membre de cette Académie ; Petit, maire de la commune de Bois-Normand, pays d'Ouche ; Dargent ; Fleuriot, grand tenancier dans la vallée d'Auge, etc.

qui ne sont pas familiarisés avec les mots employés à l'analyse chimique des terres, j'ai cru devoir le faire précéder d'un court glossaire, dans lequel je donne la valeur qui s'attache à cinq ou six de ces mots appliqués à l'art agricole. Cette espèce d'innovation m'a paru d'autant plus nécessaire, dans la circonstance, que souvent les naturalistes, les chimistes, et même les géologues, ne sont pas toujours d'accord sur ce qu'on entend aux champs par *terre arable*, par *humus*, par sol agraire, terre de labour de première ou seconde qualité, etc.

Glossaire agronomique.

Nous entendons par *terre agraire* un sol propre à être emblavé, c'est-à-dire, assez empreint d'humidité interposée entre ses molécules pour servir à la germination et à l'accroissement des végétaux de toutes sortes, selon sa nature. Cette humidité, qu'il ne faut pas toujours confondre avec l'eau ordinaire, varie en quantité, en raison de la composition des terres labourables, de l'état de l'atmosphère, des fumures, etc.

Terre arable. Fonds le plus apte à produire d'excellent blé d'hiver « *triticum hibernum* », et les plantes à feuilles trifides. Ces terres se divisent naturellement en deux classes. La première, et la plus estimée pour la culture des céréales, ne renferme pas, en général, de carbonate de chaux à nu, mais bien du protoxide de *calcium* combiné à l'humus ou savonule de chaux. Elle est très grasse au toucher, très tenue, et ne fait point d'effervescence avec les acides.

La deuxième, assez commune en Normandie, contient, tout à la fois, du carbonate calcaire et un savonule de chaux; elle fait effervescence avec les acides. Les bons fermiers la jugent supérieure à la précédente pour la culture du fourrage à fleur papilionacée, trèfle, luzerne, lupuline, etc. ;

ces deux sols sont très perméables à l'eau , aux influences atmosphériques et météoriques.

Terre labourable. Tout sol capable de produire des végétaux appropriés à sa nature. La composition géognosique de ces sols varie considérablement.

(Voir leur analyse.)

Prairies naturelles , ou sols à herbe à foin. Dénomination que nous avons admise , pour les différencier des prairies artificielles dont on charge les terres labourables avec des plantes non graminées.

Enfin , nous entendons par *humus* , non le détrit des végétaux pourris , ni un sable fin lié à du limon , ni cette couche superficielle du globe où croissent quelques plantes (Bosc , Chaptal , etc.) , mais une matière brunâtre , poisseuse , animalisée , qui forme le *pabulum vitæ* des terres , surtout étant combinée avec la chaux pure. Cette espèce de savonule calcaire existe dans un assez grand nombre de terres de labour et dans les prairies naturelles ; et plus les sols en sont riches , plus aussi ils sont productifs.

C'est au moyen de ces premières données , que ce travail pourra être mieux compris , surtout en y ajoutant un résumé général , dans lequel nous indiquerons les sortes de végétaux qu'il convient de cultiver dans les terres que nous allons analyser , eu égard à leur composition géognosique et à leur plus ou moins grande aptitude à se laisser pénétrer par les gaz aériens , par les météores , etc.

Je ne rapporterai pas toutes les opérations minutieuses que j'ai été obligé de faire pour analyser les fonds productifs ou terres qui font le sujet de ce travail , d'autant moins que tous les chimistes savent aujourd'hui faire ces analyses. Je m'en tiendrai donc à la description des propriétés physiques des sols ; ensuite je donnerai les résultats géognostiques de leur composition.

Enfin, avant de commencer ces analyses, j'ai cru aussi devoir indiquer la liste des principaux réactifs employés dans le cours de mes opérations. Ces réactifs ne sont pas très nombreux ; mais ils suffisent, nous le croyons du moins, dans des mains exercées, pour reconnaître très approximativement les différentes matières géodésiques qui forment, par leur ensemble, ce qu'on entend par terres cultivables, terre de *labour*, de prairies, etc.

Ces réactifs sont :

1^o Les trois acides dits minéraux, le sulfurique, le nitrique et le muriatique, et parfois l'acide acétique. Ces acides servent à isoler les différentes matières terreuses dont se composent les fonds cultivables, plus, l'oxide de fer, la magnésie, etc., qu'on y voit par exception ;

2^o La soude caustique, dite lessive des savonniers. Ce puissant réactif décompose le savonule de chaux, se combine à l'humus, et on en précipite ce dernier au moyen de l'acide acétique concentré, etc. ;

3^o L'alcool à 40 degrés et l'eau distillée, pour enlever aux sols les muriates terreux, l'extractif végétal et rarement le sel marin qu'ils contiennent ;

4^o Le prussiate de potasse et l'eau de savon : le premier, pour y reconnaître le fer et ses oxides, et le deuxième, pour signaler l'alumine, etc., etc. ;

5^o L'ammoniaque, les carbonates alcalins ;

6^o Le feu pour la dessiccation des terres, et pour y reconnaître les matières végétales dont elles sont toujours plus ou moins mélangées dans leur état agraire.

Outre l'emploi de ces agents principaux, il convient encore, avant de faire l'analyse des terres, d'en connaître la pesanteur spécifique comparée à celle de l'eau, et de

les priver de leur humidité agraire par la dessiccation ; on atteint facilement l'un et l'autre but, en employant les méthodes simples indiquées par sir H. Davy, dans sa chimie agricole, 4^e leçon.

Tels sont les principaux moyens que j'emploie depuis plus de vingt ans, pour reconnaître la nature des nombreux terrains de rapport que j'ai été chargé d'analyser.

Je vais d'abord m'occuper de l'analyse de deux sortes de terre prises dans la riche et fertile plaine du Neubourg, département de l'Eure ; elles m'ont été fournies par M. le marquis de Blosseville, agronome très distingué. L'une provient de la commune du Theil, l'autre, de la commune d'Amfreville-la-Campagne ¹.

Analyse de la terre de la commune du THEIL.

Ce sol est de couleur jaune *ocracée* ; il est inodore, assez gras au toucher ; il a un goût légèrement savonneux et happe à la langue ; sa pesanteur spécifique, comparée à celle de l'eau, est comme cinq sont à quatre ; il ne fait point d'effervescence avec les acides, parce qu'il ne contient pas de carbonate de chaux à nu, mais bien du protoxide de calcium combiné à l'*humus*. Enfin cette terre renferme un cinquième de son poids d'humidité prise dans un état propre à être emblavée, c'est-à-dire se labourant bien et se divisant convenablement par l'opération du hersage et du

¹ Les terres arables dont nous nous occupons seront analysées après avoir été privées de l'eau qui s'y trouve interposée. C'est là, selon nous, le meilleur moyen d'en connaître la composition géognosique, puisque ces sols sont plus ou moins empreints d'humidité, en raison de leur nature, de l'état de l'atmosphère, etc. Mais l'analyse des terres de prairies aura lieu en y comprenant l'eau dont elles sont imprégnées, vu que ce fluide s'y trouve toujours à peu près en quantité égale.

rouleau, etc. C'est là l'état agraire des terres tel que nous le concevons et les plus convenables aux récoltes. L'analyse de mille grammes ou un kilogramme de la terre du Theil a donné pour résultats :

1 ^o Sable silico-argileux très tenu...	600 gram.	} Point de magnésie, ni manganèse, ni sel marin en quantité appréciable.
2 ^o Chaux pure, ou protoxide de calcium.....	150	
3 ^o Humus combiné à la chaux.....	60	
4 ^o Alumine, ou argile très pure....	150	
5 ^o Muriate calcaire, extractif végétal, oxide de fer brun.....	40	
	<u>1000</u>	

Terre d'AMFREVILLE-LA-CAMPAGNE.

Les élémens qui la composent sont en général moins tenus et moins homogènes dans leur ensemble que ceux de la terre du Theil ; aussi absorbe-t-elle moins d'eau agraire. Elle n'en contient guère qu'un sixième de son poids: en outre, elle est plus âpre au toucher et pèse spécifiquement un peu plus que la première.

Mille grammes de ce sol donnent à l'analyse :

1 ^o Sable argilo-siliceux environ....	640 gram.	} Point de magnésie, ni manganèse, ni sel marin en quantité appréciable.
2 ^o Chaux pure.....	140	
3 ^o Humus combiné à la chaux	50	
4 ^o Alumine, ou matière argileuse..	150	
5 ^o Muriate calcaire, extractif végétal, oxide de fer brun.....	20	
	<u>1000</u>	

Ainsi, il résulte de ces analyses que les deux terres de la plaine du Neubourg ont beaucoup d'analogie de composition avec celle du Lieuvain, autre contrée normande, terre dont je fis l'analyse en 1826, et qu'Arthur Young regarde comme étant de première qualité, spécialement

pour la récolte du blé; mais les élémens géognosiques de cette dernière sont plus tenus, mieux combinés entre eux, qu'ils ne le sont dans les deux premières; enfin la terre du Lieuvin contient de la magnésie: circonstances qui doivent établir une légère différence entre leurs qualités productives et dans leur prix vénal¹.

Autre analyse d'une terre à blé prise dans la commune de BIÉVILLE, vers Lisieux, cultivée par M. Mollion.

Sa couleur est brunâtre, mêlée de points blancs; elle fait effervescence avec les acides; sa pesanteur spécifique est d'un cinquième plus que celle de l'eau; dans son état agraire, elle contient un cinquième de son poids d'humidité; enfin, elle est plus graveleuse et plus rude au toucher que les sols de la plaine du Neubourg.

Mille grammes de ce sol se composent :

1 ^o De sable brunâtre mêlé de gravier.	500 gram.	} Point de magnésie. Sel commun, quelques traces.
2 ^o De carbonate de chaux ²	250	
3 ^o D'alumine, ou argile très tenue.	200	
4 ^o De muriate de chaux, extractif végétal-animal, oxide de fer brun.	50	
	<hr/>	
	1000	
	<hr/> <hr/>	

Ainsi, l'on voit par ces résultats que le sol de Biéville diffère essentiellement des précédents,

1^o En ce que son calcaire est uni, non à de l'humus, mais à de l'acide carbonique.

¹ On trouve l'analyse de cette bonne terre dans le Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences de Rouen, imprimé en 1826.

² Deux cent cinquante grammes de carbonate de chaux représentent environ cent quarante grammes de chaux pure et cent dix grammes d'acide carbonique.

2° Que ses autres élémens ont aussi moins de ténuité que dans ces derniers.

Néanmoins, on obtient de ce sol jusqu'à trois cents gerbes de blé par arpent, et huit à dix grains pour un de semence; mais il ne pourrait pas être emblavé de froment tous les deux ans, comme cela a lieu pour les terres du Lieuvin, du Roumois, de la plaine du Neubourg, etc., sans perdre de sa qualité productive, surtout en grenaison, même en le gorgeant de fumier.

Analyse d'une terre silico-argileuse prise dans la commune de Bois-NORMAND (pays d'Ouche), arrondissement de Bernay.

La couleur de cette terre, vue dans son état d'emblavement, est le jaune blanchâtre; elle est très perméable à l'eau, dont elle n'absorbe guère qu'un cinquième de son poids; privée de ses gros gravois par le crible, alors elle pèse spécifiquement un quart de plus que l'eau ordinaire, ne fait aucune effervescence avec les acides, et est assez douce au toucher, sans adhérer fortement aux doigts. Enfin, une chaleur de vingt-cinq à trente degrés centigrades suffit pour lui enlever son humidité végétative.

Mille grammes de ce sol desséché et privé de ses gros gravois se composent, à très peu près, des éléments suivans :

1°	Sable terne micacé très fin.....	850 gram.	} Plus quelques grains de muriate de chaux, provenant probablement des fumiers qui servent d'engrais à cette terre.
2°	Argile jaunâtre très divisée.....	120	
3°	Oxide de fer jaune.....	20	
4°	Calcaire combiné à de l'humus. .	10	
		<hr/>	
		1000	

C'est pourtant dans un fonds si dénué de calcaire que l'on récolte, au moyen du fumier végétal-animal et de nombreux labours, du blé d'une excellente qualité; exemple qui prouve encore combien la plante la plus utile à l'homme peut végéter sur toutes sortes de sols et de nature presque opposée.

Je passe à l'analyse de quatre sortes de terres de labour prises dans plusieurs cantons du département de la Seine-Inférieure, pays de Caux :

La première, dans la commune de Saint-Léonard, proche Fécamp : M. Dargent, qui la cultive, en est le propriétaire.

La deuxième, dans la commune de Sassetot, arrondissement d'Yvetot.

La troisième, à Pavilly, arrondissement de Rouen.

Enfin la quatrième, aux environs de Rouen, sur la rive gauche de la Seine.

Terre de SAINT-LÉONARD. — Sol à betteraves et à blé.

Sa couleur, dans l'état agraire, est le jaune brunâtre ; elle est assez caillouteuse, chargée de gravois, par conséquent très perméable à l'eau et aux influences météoriques ; vingt à vingt-cinq degrés de chaleur suffisent pour son entière dessiccation. Enfin, la partie cultivable de ce sol, selon M. Dargent, n'est que de quatre à douze pouces et repose sur un fond ferrugineux, glaiseux et parfois d'argile native.

Mille grammes de ce sol, analysé avec son eau agraire et privé de ses gravois, donnent :

1 ^o Sable calcaire micacé très tenu..	800 gram.	} Plus quelques traces de sel marin; point de magnésie; mais une petite quantité de carbonate de chaux, que nous croyons s'y trouver accidentellement.
2 ^o Argile jaunâtre.....	64	
3 ^o Oxyde de fer brun.....	2	
4 ^o Muriate de chaux.....	1	
5 ^o Humus combiné au calcium.....	5	
6 ^o Eau interposée, environ.....	130	
	<hr/>	
	1000	
	<hr/> <hr/>	

¹ Nous supposons que les petites masses de carbonate calcaire qu'on y rencontre çà et là proviennent du marnage ou du débris provenant des rues de la ville de Fécamp, dont M. Dargent fume ses terres en grande partie.

Si l'analyse a lieu sur cette terre privée de son eau agraire par la dessiccation, alors on obtient, à très peu près :

1 ^o Sable.....	900 gram.	} Plus les matières ci-dessus indiquées
2 ^o Argile.....	90	
3 ^o Humus combiné au calcium ...	5	
4 ^o Oxide de fer, débris.....	5	
	<hr/>	
	1000	
	<hr/> <hr/>	

Ainsi, c'est dans un sol aride, composé, pour les neuf dixièmes de son poids, de sable, presque dénué de calcaire, peu argileux, que M. Dargent cultive avec succès, non-seulement le blé, mais encore le végétal destiné à remplacer en Europe l'*arundo saccharifera* indien. Ici l'on peut supposer, que les vapeurs qui émanent de l'Océan contribuent à la fertilité de ce sol. Nous traiterons plus en détail de cet engrais aérien dans notre résumé.

Terre provenant de la commune de SISTOT.

Ce sol, éminemment arable, a beaucoup d'analogie, pour sa composition géognosique, avec celui du Theil. Comme dans ce dernier, le protoxide de calcium est combiné à l'humus. Il est très doux et savonneux au toucher, ne fait point d'effervescence avec les acides, etc.

Mille grammes de ce sol donnent à l'analyse :

1 ^o Sable brun très tenu, un peu micacé.....	600 gram.	} Quelques traces de magnésie. Point de manganèse, ni sel commun appréciables
2 ^o Chaux pure et humus combinés.	200	
3 ^o Alumine, ou argile pure.....	150	
4 ^o Muriate de chaux, oxide de fer, extractif végétal, débris organiques.....	50	
	<hr/>	
	1000	
	<hr/> <hr/>	

On voit, par ces résultats, que la terre de Sistot a beaucoup d'analogie avec les sols de la plaine du Neubourg ; aussi est-elle de première qualité pour la culture des céréales, du colza, etc.

Terre de PAVILLY.

Ce sol est jaunâtre, ocreux, assez rude au toucher, un peu graveleux ; il pèse un cinquième plus que l'eau, et fait une légère effervescence avec les acides ; mais cet effet semble être dû à quelques parcelles de marne calcaire qu'on y voit çà et là, et qui ne s'y trouvent qu'accidentellement. Il est très perméable à l'eau, dont il retient à peine un quart de son poids dans l'état agraire.

Mille grammes de cette terre se composent de :

1 ^o Sable jaunâtre calcaire micacé, mêlé de gravois.....	700 gram.	} Point de sel marin ni magnésie en quan- tité appréciable.
2 ^o Argile ou alumine très tenue, brunâtre.....	200	
3 ^o Humus combiné à la chaux.....	50	
4 ^o Oxyde de fer brun.....	20	
5 ^o Carbonate de chaux, muriate cal- caire, extractif végétal, débris... ..	30	
	<hr/> 1000 <hr/>	

Ainsi, ce sol, quoique pris à quelques lieues de celui de Sistot, en diffère singulièrement par ses éléments terreux ; aussi ne doit-on le considérer que comme de seconde classe parmi les terres de labour du pays de Caux. Il ne donne guère, dans les meilleures années, que deux cents gerbes à l'arpent ; mais le blé qu'il produit est d'une excellente qualité. Un grain de semence en rapporte souvent jusqu'à huit à dix.

*Analyse d'un terrain éminemment propre à la culture
de la pomme de terre.*

Ce sol est connu, aux environs de Rouen, sous le nom de terre classique pour la culture de la bonne pomme de terre culinaire. On y récolte ce tubercule depuis plus de soixante ans. Sa couleur est jaune-brunâtre ; il pèse spécifiquement un cinquième plus que l'eau ordinaire, et fait effervescence avec les acides.

Mille grammes de ce sol desséché donnent à l'analyse :

1 ^o Sable légèrement rosacé, grenu, micacé.....	880 gram.
2 ^o Carbonate de chaux mêlé de quelques grains de muriate calcaire.	50
3 ^o Argile très divisée.....	60
4 ^o Extractif végéto-animalisé, oxide de fer brun.....	10
	1000

C'est dans un terrain aussi misérable, aussi aride et à l'aide des boues de rues pour le fumer, que prospèrent presque miraculeusement la pomme de terre, les topinambours et toutes sortes de plantes d'agrément. Dans notre résumé, nous tâcherons d'en expliquer les causes.

Je passe à l'examen de deux espèces de terre provenant de prairies naturelles.

La première a été prise dans la riche vallée d'Auge, arrondissement de Lisieux.

La deuxième provient de la commune de Sotteville-lès-Rouen. Ce dernier est parfois submergé, en hiver, par le débordement de la Seine.

Terre de la vallée d'AUGE.

Ce sol, dans son état de rapport, et privé de gravois par le crible, est d'une couleur jaune-brunâtre ; il adhère assez

fortement aux doigts, et répand, par le frottement, une odeur argileuse, fade ; il pèse spécifiquement un tiers plus que l'eau ; il fait une légère effervescence par les acides, vu qu'il recèle du carbonate de magnésie.

Mille grammes de cette terre donnent à l'analyse :

1 ^o Argile glaiseuse mêlée de magnésie, environ 25 grammes.....	400 gram.	} Point de sels muriatiques ni nitriques terreux.
2 ^o Sable grossier brunâtre.....	250	
3 ^o Chaux combinée à l'humus.....	125	
4 ^o Eau interposée ou de végétation, d'une odeur fade.....	200	
5 ^o Débris de végétaux, perte et quelques traces de fer.....	25	
	<hr/> <hr/>	
	1000	

Telle est la composition de ce sol, un des plus étonnants par son éternelle fertilité, et sur lequel on met à l'engrais ces nombreux troupeaux de bœufs et autres bestiaux, dont la plus grande partie sert à l'approvisionnement annuel de la capitale. Nous y reviendrons dans notre résumé.

Prairie de SOTTEVILLE.

Sol de couleur jaune terne ; étant frotté dans les mains, il en émane une odeur animalisée fade ; enfin, il est moins compacte que celui de la vallée d'Auge.

Mille grammes de ce sol se composent de :

1 ^o Argile jaunâtre très divisée.....	400 gram.	} Ici, point de magnésie ni sels muriatiques appréciables, mais quelques grains d'oxide de fer.
2 ^o Sable presque blanc, micacé, mêlé de gravois et d'oxide de fer.....	350	
3 ^o Humus combiné à la chaux.....	50	
4 ^o Eau de végétation d'une odeur azotée.....	200	
	<hr/> <hr/>	
	1000	

Dans le résumé, je tâcherai d'expliquer les causes qui établissent une si grande différence entre le produit herbeux de ce sol, comparé à celui de la vallée d'Auge.

Il est à noter que ce sol ne donne qu'une coupe de foin par année; il sert de parcours en automne, et les vaches qui y paissent donnent un lait avec lequel on prépare une sorte de frangipane, dite *crème de Sotteville*, dont le goût est *sui generis*, et qu'on a cherché en vain à imiter ailleurs. C'est encore là une de ces anomalies qui prouve combien la qualité et la nature des fourrages influent sur les sécrétions des animaux qui s'en nourrissent.

Résumé de cet Ouvrage:

Parmi les terres de labour que nous avons analysées, deux ont été prises dans l'arrondissement de Louviers, plaine du Neubourg. Elles peuvent être classées, vu leurs éléments naturels, dans les sols de première qualité, surtout à l'égard de la culture du blé et de certaines plantes à fourrage. Néanmoins, nous les croyons inférieures, comme terrain de rapport et pour leur prix vénal, à la terre de Lieuvin. On peut attribuer cette différence, 1^o en ce qu'elles ne contiennent pas de magnésie, 2^o en ce que le sable qui y domine s'y trouve dans un état plus grossier que dans le sol du Lieuvin: l'aspect et le toucher de ces différents sols suffiraient pour justifier notre opinion à cet égard ¹.

La terre de Biéville est encore un bon sol à blé, quoique sa composition géognostique diffère singulièrement de celle des précédentes; en effet, la chaux s'y trouve combinée.

¹ On trouve l'analyse de cette excellente terre du Lieuvin dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie royale des sciences de Rouen* pour 1826. Cet ouvrage contient, en outre, diverses considérations sur le mode employé pour le cadastre des terres, et sur leur prix vénal, etc.

non à de l'humus, mais à l'acide carbonique ; son sable est brunâtre, graveleux, etc. ; enfin, c'est un terrain de seconde classe, sous le rapport cadastral. Mais, par de bonnes fumures et de bons labours, il produira toujours des récoltes abondantes, surtout en plantes fourragères à fleur légumineuse.

La terre en partie glaiseuse du pays d'Ouche est un véritable fonds de troisième classe ; les récoltes y sont en général très médiocres ; cependant, à force de soins et de culture, les meilleurs sols de cette contrée donnent encore jusqu'à cent cinquante gerbes par arpent, et six à sept grains de froment pour un de semence. Ce blé est d'une excellente qualité, lourd, bien glutineux et très recherché des boulangers. Nous sommes persuadés que si l'on amendait les terres du pays d'Ouche avec de la marne calcaire, on pourrait en faire un fonds d'un bon rapport, surtout en céréales et en légumineuses. Mais, malheureusement, ce genre d'engrais est rare dans cette contrée, naturellement argileuse et ferrugineuse¹.

La terre de Saint-Léonard fait encore, par sa composition géonomique, exception à la règle générale des fonds à blé ; néanmoins, malgré son infériorité, M. Dargent, à qui l'on peut appliquer le vieil adage, *tant vaut l'homme, tant vaut sa terre*, en retire de bonnes récoltes en blé, et surtout en betteraves à sucre, en carottes, etc. Mais ici, tout porte à croire qu'il est favorisé dans ces cultures par les vapeurs muriatiques animalisées qui émanent de l'Océan, surtout dans les gros temps, vapeurs dont l'absorption par les sols, et probablement par les feuilles, favorise singulièrement la végétation. (Voir à cet égard le *Traité de physique végétale appliquée à l'agriculture*, par Bosc, Thaers, etc.) Enfin, on sait de temps immémorial que les plantes textiles et certaines crucifères à graines oléagineuses,

¹ Je dois à M. Petit, ancien notaire à Rouen, et maire de la commune de Boisnormand, une grande partie des renseignements que je consigne ici sur la nature des sols qui composent le pays d'Ouche.

acquièrent , vers le littoral des mers , un luxe de végétation qu'on chercherait en vain ailleurs.

Deux autres fonds pris dans le milieu du pays de Caux , à Sistot et à Pavilly , prouvent encore , par leurs éléments terreux , combien la nature des sols est variable dans la fertile Normandie. La terre de Sistot a une grande analogie de composition avec celle de la plaine du Neubourg , et donne , comme ces dernières , dix à douze grains de blé pour un de semence. L'autre , celle de Pavilly , est encore un sol d'un bon rapport , surtout pour les blés et les plantes à fourrage ; mais sa valeur productive et vénale en font un sol de seconde classe sous le rapport cadastral et vénal.

Nous terminerons nos réflexions sur les terres de rapport , en traitant succinctement de la terre servant spécialement à la culture des pommes de terre aux environs de Rouen.

Ce sol est composé , presque pour les neuf dixièmes de son poids , d'un sable grossier , micacé , peu hygrométrique , mais poreux , et , par conséquent , très perméable aux influences météoriques , atmosphériques , à la rosée , etc. Et ici , tout encore porte à croire que la bonté des racines *coulis* , pommes de terre , topinambours , qu'on y récolte en abondance , est plutôt due aux gaz aërifères qui pénètrent ce sol , qu'à la nature du sol même. On y cultive également avec succès les rosiers , les figuiers , les dahlias et autres plantes d'agrément. Il faut noter que la rive gauche de la Seine , aux environs de Rouen , recèle plus de cinq mille arpents de terre aride , analogue à la précédente , et qui donnent annuellement une quantité énorme d'excellentes pommes de terre alimentaires. On y récolte aussi du seigle , du sarrasin et quelques légumes ¹.

Enfin , les deux terres de prairies dont l'analyse fait le complément de ce Mémoire , diffèrent entre elles notable-

¹ Il y a cinquante ans , cette énorme plage de terre était presque inculte.

ment dans leur composition géognostique. La première , outre un sable coloré , recèle de la magnésie et plus d'humus combiné à la chaux que la deuxième. Dans celle-ci, le siliceux est blanc , micacé , mêlé de gravois , point de magnésie. En tout , le terrain herbeux de Sotteville a moins d'homogénéité dans son ensemble , que celui de la vallée d'Auge. Serait-ce à ces causes qu'on pourrait attribuer la différence remarquée dans leur fertilité ? Nous sommes portés à le croire. Nous ajouterons , à l'appui de cette assertion , que le fonds de la vallée d'Auge , vu sa densité naturelle et ses autres propriétés chimiques et physiques , absorbe plus de calorique et retient mieux l'eau (nous l'avons éprouvé) , que celui provenant de la prairie de Sotteville ; et l'on sait que chaleur et humidité réunies sont les deux plus grands stimulants de la végétation. Ces influences météoriques peuvent encore servir à expliquer l'étonnante fécondité de toutes les vallées à herbage de la Basse-Normandie , dont la composition , selon les géonomes , a une grande analogie avec celle de la vallée d'Auge.

Pour terminer , nous croyons que l'analyse des dix espèces de terres de rapport , objet de cet ouvrage , les annotations et le résumé qui en font comme les corollaires , sont encore de nature à intéresser les grands terriers ; ceux qui s'occupent d'économie politique et rurale , du cadastre des terres , de la statistique , du partage des héritages , du prix vénal des fonds cultivables , y verront , par exemple , qu'un sol composé en Normandie de cinq dixièmes de sable très divisé , trois dixièmes d'alumine et de deux dixièmes de chaux combinée à l'humus , plus , de quelque peu de magnésie , peut être regardé comme le plus convenable à la culture du blé ; que les sols où la chaux est unie à de l'acide carbonique (carbonate de chaux) et non à l'humus , conviennent aussi à la culture des céréales ; mais que les plantes à fourrages trifoliacées y prospèrent mieux que dans le premier ; que les terrains spongieux , légers , où le

sable domine fortement, sont excellents pour la culture des solanées, de la betterave à sucre, des navets, parce qu'ils sont perméables, non-seulement à l'humidité, à la rosée, mais encore aux autres influences météoriques et atmosphériques, dont l'action *electro-organique* est si puissante sur l'accroissement des récoltes, etc.

Enfin, les meilleurs fonds, en Normandie, donnent quinze à dix-huit grains de blé pour un de semence. } Terre du Lieuvain, canton de Bréauté, dans le pays de Caux.

D'autres, d'une qualité un peu inférieure, donnent depuis douze jusqu'à quinze grains, aussi pour un, de semence. } Plaine du Neubourg, du Roumois, de Sistot, etc.

Celles où le calcaire est combiné à la chaux, et parfois à un peu d'humus, de huit à dix grains pour un, de semence. } Ce sol domine dans le département de la Seine-Inférieure.

Ce sont des sols de deuxième classe. Sous le rapport cadastral, ils sont assez communs en Normandie.

Les sols à blé les plus pauvres sont ceux dépourvus ou presque dépourvus de calcaire natif, et où le sable et l'argile dominant fortement; ils ne donnent guère que quatre à six grains pour un de semence, malgré l'intelligence connue de nos fermiers pour la culture et l'amendement des terres; mais la graine en est d'une excellente qualité. } PAYS D'OUÏCHE. Quelques contrées dans le pays de Caux.

Les deux terres de prairies naturelles dont nous avons donné la composition, offrent encore des enseignements utiles à connaître pour l'acheteur comme pour le vendeur de ces fonds.

Ici, Messieurs, se termine ce long et laborieux travail. Je désire avoir atteint mon but en vous l'offrant; qu'il puisse être de quelque utilité à la province qui m'a vu naître, aux grands propriétaires et aux géonomes qui m'ont engagé à l'entreprendre.

Essai

SUR

LES INDICATEURS,

OU

INSTRUMENTS A REGISTRE;

PAR M. L'ABBÉ GOSSIER.

Séance du 24 Mai 1855.

MESSIEURS,

Quoiqu'il soit certain que les anciens aient connu les plus simples de nos instruments de mécanique, il paraît très probable qu'ils ont presque entièrement ignoré l'art de les combiner pour en obtenir les effets extraordinaires et variés que les modernes produisent à l'aide des machines dues à l'industrie des âges qui se rapprochent du nôtre. Ici, du moins, paraît incontestable cette supériorité qu'à tort ou à raison nous réclamons souvent, pour les derniers siècles et pour le présent, dans presque toute la sphère des connaissances humaines; et si elle pouvait jamais être mise en question, l'invention de la seule machine à vapeur suffirait pour nous l'assurer.

Parmi les différentes espèces de machines maintenant en un usage plus ou moins commun chez nous et chez nos voisins, il en est une moins généralement connue peut-être, moins frappante dans ses opérations, moins grandiose dans ses effets, et qui, toutefois, amène, soit des résultats fort ingénieux, soit des avantages qui, dans leurs der-

nières conséquences connues ou possibles, doivent avoir une grande influence sur certains objets d'une longue portée dans l'économie domestique, et même dans l'économie sociale.

En me servant de l'expression *une espèce de machine*, je n'entends assurément pas, Messieurs, parler d'une machine seulement; mais, comme les machines connues peuvent être considérées sous des points de vue différents, par rapport, soit à leur structure, soit à leurs effets, et, conséquemment, comme elles peuvent être soumises à une certaine classification, c'est sur une classe ou espèce particulière de machines que je me propose d'appeler aujourd'hui votre attention.

L'espèce de machines dont nous avons à vous parler comprend les instruments connus en France sous le nom générique d'*Indicateurs*, et que les anglais, avec un peu plus de bonheur dans l'expression, appellent *machines registrantes*, ou *qui tiennent registre*, *machines à registrer*, ou à *enregistrement* (*registering machines*, *machines for registering*). Ces machines, en effet, tiennent registre, car, d'elles-mêmes, sans que le maître soit obligé de s'en occuper ou même d'être présent, elles enregistrent, soit le nombre de certaines opérations multipliées et identiques, et, par conséquent, fatigantes à compter, soit les actes et les omissions de certains agens et employés, sur la fidélité ou l'exactitude desquels nous ne pouvons ou nous ne devons pas entièrement compter. A prendre le nom français *indicateur* dans son acception ordinaire, une montre, une horloge, sont des instruments indicateurs, parce qu'ils nous indiquent l'heure qu'il est au moment où nous les consultons. Cependant, dans cet usage, usage le plus ordinaire d'une montre et d'une horloge, elles ne sont pas, à parler strictement, des machines qui présentent un registre ou un état de ce qui s'est passé; quoique nous soyons assez portés à croire qu'elles deviennent véritablement instruments à registrer quand nous nous en servons pour con-

naître combien de secondes, par exemple, combien de minutes ou d'heures se sont écoulées pendant une opération quelconque, ou depuis un instant déterminé. Mais si, après une marche à pied ou une course en voiture, une machine me montre combien d'espace j'ai parcouru ; si une autre me dit combien de personnes, dans mon absence, ont passé par une barrière, combien de mesures de liquide ont été retirées d'un vase, combien de pouces cubiques de gaz ont été consommés, combien d'aunes d'étoffe sont passées sous un cylindre, dont l'usage n'est payé à raison de la longueur de la pièce, alors toutes ces machines entrent dans la classe de machines à registrer, ou machines registrantes.

Ce qui nous a suggéré l'idée de vous présenter ici une vue aussi complète qu'il nous est possible des instruments indicateurs actuellement en usage dans les pays de haute civilisation, c'est la lecture d'un ouvrage anglais composé par M. Charles Babbage, professeur à l'Université de Cambridge, et imprimé l'année dernière à Londres. Dans cet ouvrage, intitulé : *De l'économie des Mécaniques et des Manufactures* (*On the Economy of Machinery and Manufactures*), un chapitre est consacré à un exposé des opérations exécutées par des indicateurs, opérations qu'il appelle, comme vous le présumez bien, *opérations d'enregistrement* (*registering operations*). On n'y trouve, à la vérité, aucun détail, aucune donnée presque, sur le mécanisme des instruments par lesquels on obtient ces opérations arithmétiques ou dénonciatrices. Ce n'est pas là le but que l'auteur s'est proposé ; son intention était seulement de donner un aperçu rapide de ce qu'il existe d'instruments de ce genre, et d'indiquer quelquefois, comme en passant, ce qu'on peut encore attendre ici de l'industrie des mécaniciens modernes.

Notre intention n'est pas plus ambitieuse que celle de l'auteur anglais ; elle ne s'élève pas plus haut ; elle ne s'étend pas plus loin : l'énoncé, toutefois, des indicateurs

sera ici plus complet que dans l'original. Tout en vous donnant une exposition complète de tout le chapitre anglais sur les opérations d'enregistrement, nous ne nous bornerons pas à ce que nous y avons trouvé ; nous y ajouterons quelques instruments indicateurs, les uns anglais, les autres français, qui ont été omis par mégarde peut-être, ou qui n'étaient pas encore inventés lorsque M. Babbage écrivait. De plus, nous nous permettrons quelques détails de constructions et quelques réflexions pour les artistes mécaniciens de notre pays. Nous aurions pu rejeter dans des notes, ou même dans un appendice, tout ce que nous avons à ajouter au texte ; mais, en général, pour les personnes qui, dans une assemblée, écoutent une lecture, ou même pour celles qui lisent dans le cabinet, des notes marginales sont peu supportables, et un appendice est toujours un hors-d'œuvre. Ainsi, il nous reste à faire en sorte que le texte, les additions et les réflexions, sans trop trancher, puissent cependant, même à l'audition d'une lecture, être suffisamment remarqués et sentis.

Réunir sous un seul point de vue et resserrer, comme nous espérons le faire ici dans l'espace d'un petit nombre de feuilles, toutes les machines d'une espèce particulière, c'est procurer aux arts plus d'un avantage. Ce rapprochement seul plaît à l'esprit et à l'imagination, parce qu'il déploie une belle partie des richesses de l'industrie et des ressources de l'invention humaine ; il nous intéresse aussi, en présentant certains résultats auxquels beaucoup de personnes n'auraient jamais pensé, et que peut-être elles auraient crues impossibles. Les propriétaires d'exploitations ou d'établissements manufacturiers apprendront comment on peut éviter des opérations fatigantes dans leurs détails, et mesquines dans leurs résultats financiers ; comment ils peuvent remédier à certains mécomptes, qui peuvent provenir des agents dont ils sont obligés de se servir. Les amateurs des sciences expérimentales pourront trouver des données et

des suggestions utiles pour des opérations difficiles et compliquées. Si l'instrument mécanique dont on entend parler n'est pas adopté dans le pays, ou même y est ignoré, c'est déjà un avantage de savoir qu'il existe chez le voisin; et celui qui en sentira le besoin pour son usage personnel aura appris où il peut se le procurer. L'artiste mécanicien peut, lui aussi, faire l'achat d'un modèle, à moins qu'un orgueil bien placé ne le porte à chercher, de son côté, ce qui a déjà été trouvé par un autre, et ne le conduise, comme nous en avons déjà des exemples, à enrichir le monde savant de procédés nouveaux pour obtenir des résultats obtenus auparavant par d'autres moyens. Souvent la connaissance de la réussite d'une expérience ou d'une machine a donné l'éveil à plus d'un artiste et à plus d'un génie inventeur, qui, stimulé par ce qu'il a pu apprendre, et se fiant à son propre fonds, arrive par ses seules forces et par des voies que lui-même s'est frayées, au même but qu'avait atteint un heureux ou habile rival.

C'est par le *pédomètre*, ou *compte-pas*, qu'ouvre la série d'indicateurs dont parle l'auteur anglais.

Le nombre des pas que nous faisons donne, observe-t-il, une assez bonne mesure de l'espace parcouru; mais cette mesure est devenue bien plus précieuse depuis que nous possédons le pédomètre. Il faut avouer, Messieurs, que le système de mesures itinéraires adopté par nos voisins est beaucoup plus heureux que le nôtre, pour l'invention, pour la construction et pour l'usage de ce petit instrument. L'Anglais ne compte pas par lieues, mais par milles, et pour lui un mille est mille pas d'un homme d'une taille ordinaire. Ainsi, pour trouver un indicateur des milles parcourus, il suffisait de trouver un petit instrument qui, appliqué à quelque partie du corps, reçût une impulsion à chaque mouvement d'une de nos jambes. Celui que nous avons apporté d'Angleterre est maintenant sur le bureau, exposé à vos regards.

Non-seulement l'usage , mais encore le mécanisme de cet instrument (le pedomètre) se conçoit fort aisément. Sa forme est celle d'une montre qui , au moyen d'une articulation , est jointe a un crochet de suspension. On la place à la ceinture , de manière qu'à chaque mouvement d'une des deux jambes du marcheur , de la droite , par exemple , la montre fasse aussi , au point où elle communique avec son crochet , un petit mouvement. Ceci lâche un ressort ou détente qui fait avancer d'un degré la grande aiguille placée au milieu du cadran , et cent de ces mouvements , ou cent pas , font faire à cette aiguille , qui est l'aiguille des pas , une révolution complète. Alors , celle d'un des deux petits cadrans enclavés excentriquement dans le grand avance d'un degré , et cela s'opère , ainsi que chacun le sait , à l'aide d'un pignon et d'une roue. Mais , comme ce petit cadran est divisé en dix parties , il est évident qu'après que le marcheur a fait dix fois cent pas , et que , conséquemment , la grande aiguille a fait dix fois sa révolution , alors la petite aiguille a fait une fois sa révolution , celle-ci est l'aiguille des centaines de pas , et une de ses révolutions indique qu'un mille a été parcouru. Enfin , un second petit cadran excentrique , pareillement en rapport avec le premier petit cadran , et au moyen aussi d'un pignon et d'une roue , est encore muni d'une aiguille qui , elle , fait un pas toutes les fois que celle du premier petit cadran fait une révolution ; nous appellerons ce cadran et cette aiguille le cadran et l'aiguille des milles. Ce dernier cadran n'ayant , dans le pedomètre qui est sous vos yeux , que douze divisions , il est certain que l'instrument ne peut , sans se répéter , marquer que douze milles anglais ; mais tout le monde sait qu'en multipliant les roues et les pignons , ou même en changeant seulement le rapport de leurs dents , le même instrument pourrait , sans une grande addition de frais , registrer des centaines ou même des millions de milles.

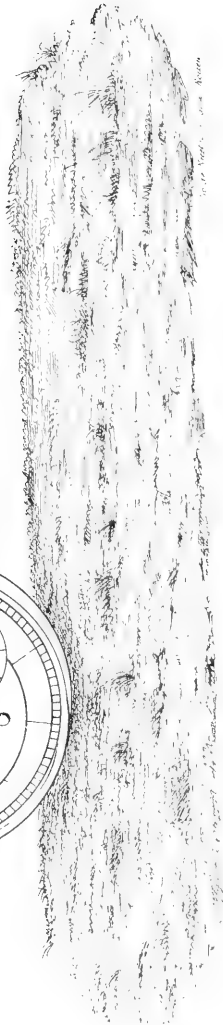
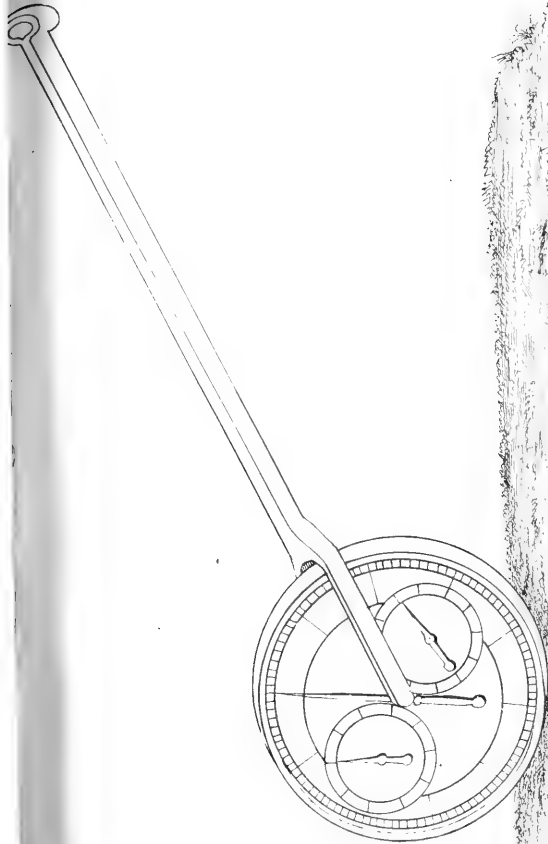
Nous avons cru devoir vous expliquer le mécanisme de

cet instrument, d'abord parce qu'il est fort simple, mais principalement parce que c'est le même mécanisme qui, avec quelquefois de très légères modifications, et souvent sans modifications quelconques, est l'ame de tous les instruments à compter que nous avons à vous signaler ici, et dont les résultats peuvent paraître, à la première vue, différents et plus difficiles à obtenir.

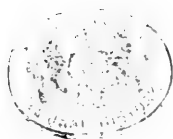
Un instrument du même genre, que nous appellerons *odomètre*, est quelquefois adapté à des voitures, pour compter le nombre de tours faits par une des roues, et pour, ainsi, indiquer l'étendue de l'espace parcouru. Toute l'attention qu'il faut avoir, dans la construction, est de donner à la circonférence de la roue une proportion ou rapport quelconque avec l'unité du système de mesures itinéraires adopté dans le pays. Le cadran est placé sur la paroi d'un des côtés de la voiture, et alors des aiguilles, semblables à celles du pedomètre, permettent de voir, sans peine aussi bien que sans crainte d'erreur, et le chemin parcouru, et le plus ou moins de rapidité du mouvement. Nous avons été surpris de ne pas trouver, dans l'original, mention d'un autre indicateur, exactement fait sur le même principe que ce dernier, et assez commun dans les maisons de campagne de personnes aisées, en Angleterre. Il consiste en une petite roue que, tout en se promenant, on pousse sans aucune gêne devant soi. Le cadran et les aiguilles sont ajustées comme dans l'indicateur pour les voitures. En voici un dessin assez fidèle. Cet instrument est quelquefois appelé *géodésimètre*; c'est aussi une espèce d'odomètre.

Les machines à vapeur qui font mouvoir le balancier dans les hôtels où on bat monnaie, sont, depuis quelques années, munies d'un indicateur peu différent dans sa construction de ceux dont nous venons de parler; celui-ci tient registre, et des coups de balancier, et du nombre des pièces frappées.

Dans notre dernier voyage en Angleterre, nous avons vu, à chaque extrémité des ponts où on perçoit péage pour



Stromlin, ca. 1810, ca. 1810



chaque piéton , et nommément au pont de Waterloo , des tourniquets dont le but ne se découvre pas d'abord. Ils ne tournent que d'un côté ; et comme , des quatre intervalles compris entre les quatre bras , un seul est libre et n'admet qu'une personne , il arrive que pour chaque personne qui passe , ils font un tour complet. Mais un indicateur placé dans un petit caveau , sous le tourniquet , tient registre des tours faits , et ainsi sert de contrôle aux dépositions journalières du garde. Celui-ci , d'ailleurs , est , comme vous le comprenez , Messieurs , intéressé à ne pas permettre que , par curiosité ou amusement , on fasse tourner son tourniquet ; car il aurait à rendre compte de chaque tour comme d'une personne qui aurait passé le pont et payé le péage.

Dans quelques établissemens , pour , soit calender , soit gaufrer , une autre variété du même instrument est en usage. Là , plusieurs centaines de mille aunes de calicots et d'étoffes , sont , en une semaine , soumises à ces opérations , et comme le prix payé pour chaque aune est petit , vous comprenez que la valeur du temps qui serait employé à mesurer les pièces emporterait nécessairement une grande portion du profit. Aussi , on a adopté une machine à compter qui mesure et enregistre la longueur des pièces , au moment où elles passent rapidement entre les rouleaux ; on évite encore par ce moyen toute chance d'erreur. L'auteur anglais renvoie pour une connaissance complète de cet instrument aux *Transactions of the Society of arts*, 1819, pag. 116; et un peu plus haut , il avait désigné un mécanicien de Londres , je crois , nommé *Donkin* , comme l'inventeur d'un des plus simples instrumens pour enregistrer toute suite d'opérations quelconques. Mais nous sommes persuadés , Messieurs , que toutes les machines à compter sont fondées sur le même mécanisme dont nous vous avons déjà parlé , et que toutes sont aussi simples que le pédomètre.

La plus utile , peut-être , de ces inventions est celle qui sert à vérifier la vigilance des gardes nocturnes ambulants

dans la capitale de l'Angleterre. C'est un appareil qui communique avec une pendule placée dans un appartement fermé. Le garde, qui ne peut y pénétrer, a l'ordre de tirer chaque heure une chaîne, qui, ainsi que l'appareil, se trouve à un certain point de sa ronde. Cet instrument, assez convenablement appelé dénonciateur (*tell-tale*), révèle à l'inspecteur si l'homme a ouï une de ses tournées, et à quelle heure c'était de la nuit.

Nous croyons qu'avec certaines modifications, demandées ou par les circonstances, ou par la nature des expériences, un instrument de ce genre pourrait être employé pour connaître le moment précis, soit du jour, soit de la nuit, soit même de la semaine ou du mois, où aurait eu lieu quelque action dans l'ordre de l'économie domestique, quelque opération du ressort des arts, ou même quelque phénomène naturel.

On pourrait, par exemple, ce nous semble, en faire l'application aux thermomètres dits *maxima* et *minima*. Ces instruments, quoique passés sous silence par l'auteur anglais, sont de vrais indicateurs, puisque l'un nous montre le plus haut, et l'autre le plus bas degré de l'échelle thermométrique qui a été atteint depuis la dernière observation. Le flotteur ou index du premier est de fer; celui du second pourrait en admettre un peu, et ainsi, au moyen de l'aimant, l'un et l'autre pourraient, au travers même des parois du tube, être mis en rapport avec un mécanisme de la même nature que celui dont nous venons de parler; et alors on connaîtrait le moment précis où la température, soit de l'air ambiant, soit d'une serre, soit d'un objet en expérience, serait parvenu à sa plus grande ou à sa plus petite élévation.

Mais passons à l'exposé d'autres indicateurs anglais. Il importe souvent beaucoup, non-seulement pour la perception des impositions indirectes, mais aussi pour les intérêts de celui qui les paie, de connaître l'exacte quantité de liqueurs alcooliques qui, durant l'absence de l'ins-

pecteur ou des maîtres, a été tirée par les personnes qui ont libre accès aux futailles ou autres vases aux mêmes usages. On obtient cette connaissance au moyen d'une espèce de robinet à arrêt, qui, chaque fois qu'on l'ouvre, ne décharge qu'une certaine mesure du fluide. De plus, le nombre de fois que le robinet a été ouvert se connaît par une machine à compter, ou, en d'autres termes, par un appareil à enregistrement accessible au maître seul.

La considération de la peine et du temps que demande l'opération, de jaugeer des futailles remplies seulement en partie, a conduit, nous ne dirons pas à un instrument mécanique, mais à une invention assez ingénieuse, qui, par le moyen le plus simple, remédie à toutes les difficultés et permet à toute personne de voir d'un coup-d'œil le nombre de gallons de liquide contenus dans un vase de forme quelconque, avec autant de facilité qu'on peut compter les degrés de température indiqués par un thermomètre. On enfonce vers le fond de la futaille un petit robinet à arrêt, qui forme une communication entre elle et un tube de verre garni d'une échelle, et dont la hauteur verticale dépasse un peu celle des parois du vaisseau. La clef du robinet peut prendre trois positions. Dans la première, elle ferme toute espèce de communication avec la futaille; dans la seconde, elle en ouvre une entre la futaille et le tube de verre; dans la troisième enfin, elle ferme la communication entre la futaille et le tube, mais elle en ouvre une entre la futaille et toute espèce de vase placé dessous pour recevoir le liquide qu'elle contient.

Quant à l'échelle, voici comment on la gradue. D'abord, on ouvre la communication entre la futaille et le tube, puis on verse un gallon d'eau dans la futaille. Alors, la hauteur de l'eau dans le tube donne le premier degré de l'échelle, et on y trace une ligne... Il suffit de répéter l'opération, c'est-à-dire de verser gallon après gallon, et à chaque fois de tracer une ligne en face du niveau de

L'eau dans le tube , pour avoir une échelle complète et exacte , dont chaque degré correspond à un gallon dans la futaille. Ainsi, l'échelle étant formée d'après un mesurage spécial, le propriétaire et le percepteur voient immédiatement, à la seule inspection du tube et de son échelle, combien de liquide la futaille contient encore, et on évite le long procédé du jaugeage.

Un autre avantage qu'on obtient par le moyen de cette échelle, est la grande économie de temps qui en résulte toutes les fois qu'on veut mélanger différentes espèces de liqueurs spiritueuses, ou lorsqu'on fait des emmagasins, on en finit lorsqu'on reçoit des liqueurs alcooliques de l'atelier du distillateur.

Ce procédé est dû à M. Henneky de High-Hoborn à Londres, dans l'établissement duquel il est constamment en usage.

Quoique nous ayons avancé que les montres et les horloges n'étaient pas, dans leur usage commun du moins, des machines à enregistrer, cependant, pour être juste envers l'auteur que nous avons pris ici pour guide, et pour être fidèle à la promesse que nous avons faite de ne rien omettre du chapitre sur les opérations d'enregistrement; nous devons avouer que le professeur de Cambridge regarde comme véritables instruments à enregistrer le temps, sinon toutes les horloges et montres, au moins celles qui sont dites à répétition. La raison qu'il en donne est qu'elles nous indiquent l'heure aussitôt que nous la leur demandons, soit en tirant un ruban, soit en pressant un ressort. Nous avons, en outre différents instruments pour réveiller l'attention d'un observateur à des temps voulus et déterminés. De ce nombre sont toutes les espèces d'alarmes mises en rapport avec des horloges ou des montres. Dans quelques circonstances, ajoute l'auteur, il est à désirer qu'on puisse les ajuster de manière à ce que ces instruments fassent entendre un appel à différents moments, c'est-à-dire à des intervalles

d'une longueur voulue , et successivement ; à l'instant , par exemple , ou certaines étoiles , préalablement déterminées , passent au méridien. Remarquons qu'une horloge de cette sorte est en usage à l'observatoire de Greenwich.

En Suisse , plusieurs horloges publiques qui viennent de sonner l'heure , la répètent une ou deux minutes après , de peur qu'on ne les ait pas entendues , ou qu'on ait commis une erreur en comptant ; elles frappent donc une seconde fois l'heure sur un différent timbre. La première horloge de cette sorte de répétition que nous ayons rencontrée en procédant vers l'est-sud-est de Paris , était l'horloge de la maison de ville de Lyon.

Les gazomètres , qui servent à constater la quantité de gaz employé par chaque consommateur , sont des instrumens dont l'usage n'est pas assez commun , même en Angleterre , et qui , ce nous semble , est à peine connu en France. Il y en a de plusieurs formes , mais tous ont pour but d'indiquer le nombre de pieds cubes de gaz fourni par les propriétaires des établissemens où on le fabrique en grand. Quoique plusieurs Anglais nous aient assuré dernièrement que le nombre de ces instrumens se multiplie beaucoup en leur pays , cependant , l'auteur que nous suivons ici exprimait encore l'année dernière , en 1832 , le désir que le prix de ces gazomètres fût modéré , et que chaque consommateur eût le sien. Comme on ne ferait alors payer , dit-il , chaque acheteur qu'en proportion de ce qu'il consomme , on éviterait , d'un côté , cette perte prodigieuse de gaz dont nous sommes fréquemment les témoins , et , de l'autre , le manufacturier pourrait , sans diminuer son profit , demander un prix moindre au consommateur. Nous ajouterons que si chaque maison où on fait usage du gaz avait son gazomètre , et ainsi pouvait indiquer la quantité exacte de gaz consommé , le fabricant de cette commodité ne serait pas obligé d'avoir recours à des dispositions générales souvent mesquines et toujours désagréables ; chaque

consommateur aurait la permission de brûler tant de gaz qu'il voudrait, il lui serait permis d'allumer ses becs à son heure et selon son besoin, et de les laisser brûler aussi longtemps, dans la nuit ou le jour, qu'il le jugerait convenable.

A Paris, dans les passages, et probablement aussi dans les boutiques éclairées par le gaz, les tuyaux de conduite sont ouverts et fermés à des heures fixes pour chaque saison, et si on a besoin de lumière avant ou après, il faut avoir recours à un autre mode d'éclairage. Si chacun avait son gazomètre, les tuyaux seraient toujours ouverts, les besoins du consommateur seraient toujours remplis sans que les intérêts du fabricant pussent jamais être lésés.

La vente de l'eau qui est faite dans Londres par différentes compagnies pourrait aussi, et devrait, s'il était possible, se régler par une espèce de mesure ou mètre. Si on adoptait un système de ce genre, on épargnerait, selon M. Babbage, beaucoup d'eau qui s'écoule à pure perte, et on éviterait encore une inégalité, qu'il ne fait pas difficulté d'appeler injuste, dans les taux imposés à différentes maisons par la même compagnie.

Nous ne croyons pas, Messieurs, avoir besoin de vous faire observer que les udomètres dont parle ici l'auteur anglais, et dont il déplore la non existence, n'ont rien de commun avec ces jauges dont on se sert partout pour mesurer la quantité de pluie tombée chaque jour ou chaque année dans lieu où on les a établis. Ces derniers, quoique connus communément sous le nom d'udomètres ou udromètres, ne devraient jamais être désignés que par le nom spécial d'ombromètres.

Le besoin senti à Londres d'un udomètre dans le sens de notre auteur, est une des difficultés qui se sont présentées dans tous les plans proposés en France et demandés par plusieurs de nos gouvernements consécutifs pour une distribution régulière d'eau à domicile à Paris. M. Brunel, qui a été consulté plus d'une fois à ce sujet, nous a

souvent exprimé combien était défectueux, et, pour nous servir du mot plus sévère du professeur de Cambridge, combien était injuste le mode de taxation adopté par les compagnies de Londres. Mais le remède paraissait impossible dans l'état présent de nos connaissances, et aucun udomètre pour constater la quantité exacte d'eau employée dans chaque maison, n'avait été trouvé. Cependant, Messieurs, il nous semble qu'un des instruments dont nous avons déjà parlé, pourrait être adopté dans cette circonstance-ci, et n'entraînerait dans son exécution que des frais très modiques. Voici ce que nous proposerions.

Dans chaque maison, le principal canal de conduite d'où sortiraient les ramifications de tuyaux établis pour la distribution des eaux dans les différens aîtres, aurait un robinet à arrêt, tel que celui dont nous avons parlé comme étant en usage chez la plupart des vendeurs de liqueurs spiritueuses en Angleterre. Chaque fois qu'on l'ouvrirait, il ne déchargerait que deux ou quatre pots d'eau. De plus, le nombre de fois que le robinet aurait été ouvert dans trois mois, six mois ou un an, serait connu par une machine à compter; c'est-à-dire, comme vous pouvez vous le rappeler, par un appareil peu différent, si on le voulait, de celui du pédomètre que vous avez sous les yeux. Cet instrument, à en juger par le prix du mouvement d'une montre commune, pourrait être établi à demeure dans chaque maison pour peut-être moins de 10 francs.

Bien des fois nous avons été grandement surpris quand nous avons entendu M. Brunel comparer Londres à Paris, sous le rapport de la quantité d'eau consommée dans ces deux capitales, et établir, qu'en prenant un terme moyen, l'habitant de la première ville dépense de quinze à vingt fois plus d'eau que celui de la seconde. Il est vrai que le système des commodités dites à l'anglaise, universellement adoptées dans les maisons de Londres, et très peu en usage dans celles de Paris, peut et doit seul amener

une grande différence dans la consommation habituelle et journalière de l'eau ; cependant , tout en tenant compte de cette circonstance , il faut avouer que la différence de l'eau paraît encore bien extraordinaire , et les plans demandés à différentes reprises pour amener dans notre capitale des eaux plus abondantes et à domicile , montrent que le besoin en est bien senti. Les villes des Romains étaient , en général , bien mieux approvisionnées d'eau que ne le sont nos villes modernes. Soit pour subvenir aux demandes d'un luxe habituel , soit pour fournir aux exigences de ce qu'on regardait comme un besoin , les Romains amenaient souvent de fort loin , et à grands frais , des sources d'eau vive , et les conduisaient dans des lieux où l'eau déjà abondait. Quelle fut notre étonnement , lorsqu'à Lyon , ville bâtie sur la pointe même formée , d'un côté , par une rivière considérable , la Saône , et de l'autre par le Rhône , un des plus grands fleuves de l'Europe , on nous parla d'aller voir , sur un des points élevés de l'ancienne ville , les ruines d'un ancien aqueduc romain. Pareillement , à Rome , quoique l'étranger admire l'abondance étonnante des eaux que versent quelques-unes des plus belles fontaines de cette capitale du monde chrétien , nous savons que ces longues lignes d'arches qui s'avancent dans la campagne , comme autant de rayons vers un centre commun , sont maintenant inutiles ; la plupart des anciens aqueducs sont à sec , les sources avoisinantes ne paient plus de tribut aux successeurs des Césars ; et , dans Rome moderne , il n'entre pas la septième partie des eaux qui roulaient dans l'antique Rome. Suivant Procope , celle-ci ne possédait pas moins que quatorze aqueducs.

De tous les instruments placés par M. Babbage dans la classe d'instruments à enregistrer , il ne nous reste plus à parler que d'un seul , et celui-là est , à bien dire , un instrument que l'on désire trouver , et que l'on cherche encore , mais point un instrument inventé et en usage. Ici , nous sentons , sinon la nécessité , du moins l'avantage

et la convenance de conserver la diction de l'auteur, nous contentant de la présenter sous une traduction fidelle, ajoutant toutefois ce qui nous a paru utile pour mieux comprendre le texte.

« Une opération, dit l'auteur anglais, dans laquelle un indicateur deviendrait très utile, est celle par laquelle on cherche à déterminer l'effet moyen produit par des agents dus à la nature ou à l'art. Remarquez bien ici, Messieurs, que le professeur ne veut pas parler d'instruments dynamométriques; ces instruments, assez connus et de formes variées, font bien connaître la force de l'agent avec lequel on les met en rapport; mais cette force, ils la font connaître telle qu'elle existe au moment de l'observation, aussi, on ne s'en sert que pour déterminer des forces constantes dans leur intensité, ou généralement réputées telles. Ici, au contraire, on cherche un instrument qui indiquerait l'opération moyenne d'une force qui n'est pas toujours la même. Voici comment M. Babbage développe le problème et les moyens de solution qu'on a inventés jusqu'ici. La hauteur moyenne du baromètre, par exemple, dit-il, se connaît en prenant note de sa hauteur à certains moments durant le cours des vingt-quatre heures du jour. Il est bien évident que, plus les intervalles qui séparent ces moments d'observation sont rapprochés, plus aussi on pourra déterminer la hauteur moyenne avec exactitude; mais chacun des changements instantanés qui ont lieu devrait encore ne pas être négligé dans la détermination de cette moyenne.

« Pour obtenir la valeur de l'effet de ces changements instantanés dans la température de l'atmosphère, plusieurs moyens ont été jusqu'ici proposés et employés, moyens un peu compliqués, ce semble, et qui n'ont pas encore produit des résultats tout-à-fait satisfaisants, moyens toutefois bien ingénieux. Toujours on s'est ici servi de pendules, mais chacun s'en est servi à sa manière; le principe adopté par un des artistes a été le mouvement lent et uniforme d'une

feuille de papier contre un crayon , placé comme flotteur sur la surface du mercure dans la capsule d'un baromètre.

« Sir David Brewster proposa, il y a quelques années, un autre moyen ; c'était de suspendre un thermomètre et de le faire osciller comme un pendule. Les changements qui surviendraient dans l'atmosphère changeraient alors le centre de gravité, et conséquemment le nombre d'oscillations dans un temps donné ; ainsi, en comparant ensuite cet instrument avec une bonne pendule, où les mouvements sont parfaitement isochrones , on pourrait arriver à connaître la moyenne hauteur du baromètre dans l'espace de temps que l'observateur a été absent ¹.

« Ici l'auteur ajoute que lui-même, vers le même temps, et sans se rappeler le moyen suggéré par M. Brewster, avait adapté un baromètre comme pendule, à un de ces mouvements ordinaires d'horloges, qu'on remonte tous les huit jours. Cet instrument resta ainsi plusieurs mois dans sa bibliothèque ; mais , lorsqu'il vint à publier son livre, les observations qu'il avait faites à l'aide de son instrument étaient égarées, et il se contente de dire qu'on pourrait aussi inventer des machines pour déterminer, non pas seulement la force que des agents naturels ou artificiels exercent dans le moment de l'observation, mais encore, comme dans le cas de la température de l'atmosphère, leur force moyenne ; et il cite pour exemple la force moyenne de chevaux de

¹ Il y a ici, dans le texte anglais, une erreur fort grave que nous avons cru devoir faire disparaître dans notre traduction, mais qui nous surprend d'autant plus que nous ne savons à qui ou à quoi l'attribuer. On lit dans le texte qu'un changement dans la température de l'atmosphère fait changer le centre d'oscillation dans un pendule ; cependant, assurément, ce n'est pas le centre d'oscillation, mais le centre de gravité qui, dans un pendule, suit les changements de la température de l'atmosphère ; le centre d'oscillation reste toujours le même, mais le centre de gravité change, et la durée de l'oscillation d'un pendule varie selon le changement qui s'opère dans la distance entre le centre d'oscillation et le centre de gravité.

trait, celle du vent, celle d'un ruisseau, celle enfin, dit-il, de l'action irrégulière et changeante de tout moteur animé ou inanimé.»

Deux des indicateurs que l'auteur anglais vient de signaler comme pouvant être un jour inventés, l'ont été, je crois, par un Français, M. Galmer. Cette double invention est réunie sous un seul article dans le premier numéro d'un ouvrage périodique, dont il n'a encore paru que deux numéros, et qui, sous le titre de *Journal de la Société des Sciences physiques, chimiques, et Arts agricoles et industriels*, paraît sous la direction d'un de nos honorables membres correspondants, M. Julia de Fontenelle. Cet article est intitulé : *Indicateur graphique des vents et des marées*. Sans vouloir insinuer que M. Galmer s'est aidé des découvertes faites par les mécaniciens anglais, nous devons vous faire observer, Messieurs, que le principe dont il s'est servi est le même que le premier des deux adoptés en Angleterre pour trouver la hauteur moyenne du baromètre, et qui consiste dans le mouvement lent et progressif d'une feuille de papier contre un crayon. Pour terminer une lecture qu'un certain goût pour une science maintenant en haute faveur avec le public, la mécanique, peut seule vous avoir rendu intéressante, nous allons vous donner les paroles mêmes dont M. de Fontenelle se sert pour annoncer l'*indicateur graphique des vents et des marées* inventé par M. Galmer, et pour donner à son lecteur quelque idée de cet ingénieux instrument. « Que l'on se figure, dit-il, une
« grande bande de papier venant à s'enrouler sur un cy-
« lindre de bois horizontal, et d'un pied de diamètre. L'axe
« de ce cylindre porte une roue dentée qu'une horloge fait
« tourner uniformément, de manière à compléter une révo-
« lution en six heures. Par le jeu d'une autre roue, un mar-
« teau se lève toutes les heures, et vient frapper la tête d'un
« pieu, dont le bout inférieur est façonné en flèche. Cette
« flèche porte alors l'empreinte sur le papier, et comme la
« pièce en question est attachée à la partie inférieure de la

« tige qui porte la girouette, on conçoit qu'on a la direction
« du vent d'heure en heure ; immédiatement au-dessous du
« cylindre, et parallèlement à son axe, est une tige qui suit
« dans le sens horizontal tous les mouvements de hausse et
« de baisse de l'eau d'une rivière. Un petit crayon, adapté
« à cette tige, trace alors sur le papier, tandis que celui-ci
« est emporté par le mouvement rotatoire du cylindre, une
« certaine courbe dont les coordonnées sont des lignes
« représentant la crue des eaux, et le temps. »

L'abbé J.-F. GOSSIER.

Note

SUR

LE MURIER D'ITALIE A FRUIT ROSE :

PAR M. PRÉVOST, pépiniériste.

Séance du 12 Juillet 1833.

Messieurs ,

Le mûrier d'Italie , confondu par Sprengel avec le mûrier blanc, considéré comme espèce distincte par Poiret, Lamarck , Dumont de Courcet et les auteurs de l'Encyclopédie, sous le nom de *Morus italica*, offre, dans la couleur rouge vif de l'aubier de sa variété dite à fruit rose, un phénomène singulier, que les naturalistes semblent ne pas avoir remarqué.

Linné, qui n'a point connu le mûrier d'Italie, ou l'a, comme Sprengel, confondu avec le mûrier blanc, n'a pu parler et n'a point parlé de l'anomalie qui fait le sujet de cette note.

Sprengel, qui écrivait la sixième édition de son *Systema Vegetabilium* il y a huit ans, n'en parle pas davantage.

M. Louis Noisette, en citant, dans son Manuel complet du Jardinier, cette variété du mûrier d'Italie comme très intéressante, semble ne pas se douter de l'existence de la couleur si remarquable de son aubier.

M. Poiteau, dans le *Bon Jardinier*, dit que cet arbre est remarquable par son aubier teint de rouge, et n'en parle pas autrement.

Le savant et consciencieux Dumont de Courcet dit seulement de ce mûrier, que ses fruits sont très petits.

d'un rose pâle, et que cette couleur se fait voir aussi sur les premières couches de son bois, quand on a enlevé l'écorce.

L'erreur de ce botaniste sur l'intensité de la couleur, vient sans doute de ce qu'il aura observé les fruits avant leur maturité, puisqu'ils sont rouge-brun ou au moins rouge-foncé, et le corps ligneux, pendant le repos de la sève. c'est-à-dire en hiver, saison pendant laquelle la couleur du bois diminue singulièrement d'intensité.

La question physiologique soulevée par la couleur rare et prononcée de l'aubier de cet arbre, sous une écorce vert pâle, reste donc tout entière.

Elle me semble, pourtant, de nature à piquer la curiosité des savaus, 1^o parce que l'aubier des arbres est en général incolore; 2^o parce que la couleur particulière que l'on remarque dans certains végétaux, est ordinairement attribuée à la présence de suc^s particuliers, et se trouve presque uniquement dans le système cortical; 3^o enfin, la couleur de l'aubier de l'arbre qui nous occupe semble être due à la présence d'un liquide particulier, puisqu'elle diminue d'intensité à mesure que la végétation se ralentit; et cependant les botanistes s'accordent presque tous à reconnaître que les couches ligneuses ne contiennent ordinairement que des suc^s séveux généralement incolores.

Ce sont ces diverses considérations, Messieurs, qui m'ont engagé à exposer à vos regards des fruits, des bourgeons et des branches du mûrier d'Italie à fruit rose, dans le but d'appeler, sur l'anomalie singulière qu'il présente, l'attention de ceux de vous, Messieurs, qui s'occupent de physiologie végétale.

J'offre de fournir des rameaux de cet arbre aux personnes qui désireraient faire des recherches sur la cause de la coloration de son bois.

Notice

SUR

UN MOYEN DE RECONNAITRE LA FARINE DE FROMENT

FRELATÉE PAR LA FÉCULE DE POMME DE TERRE ;

PAR M. MORIN.

Séance du 19 Juillet 1833.

Messieurs ,

La cupidité ne s'est pas bornée à sophistiquer les substances propres à combattre les maladies de l'homme ; elle a étendu sa honteuse spéculation jusqu'aux matières destinées à le nourrir. Ainsi, dans les premiers jours de janvier 1832, l'un de messieurs les juges d'instruction, pour l'arrondissement de Rouen, me confia la mission d'examiner plusieurs échantillons de farines qu'on supposait contenir de la fécule de pommes de terre. Cette nouvelle question de chimie judiciaire me présenta plus d'une difficulté, malgré quelques travaux déjà publiés sur le mode de reconnaître la sophistication de la farine.

Henry père, chef de la pharmacie, avait indiqué un moyen d'apprécier cette fraude ; mais le travail de notre habile confrère ne pouvant servir qu'à déterminer la présence d'une fécule quelconque, sans en indiquer l'espèce, nous fûmes obligé de recourir à des essais nombreux pour parvenir à résoudre la question que la justice nous avait fait l'honneur de nous adresser. Quelques mois après, M. Rodriguez avait aussi publié, dans le quarante-cinquième volume des *Annales de Chimie et de Physique*, une note sur

le moyen de reconnaître le mélange de la farine de froment avec d'autres farines. L'auteur de ce dernier mémoire avait employé l'analyse mécanique et l'analyse par le feu. Le premier de ces moyens, tout en étant propre à faire connaître la quantité de fécule qu'on a introduite dans la farine de froment par une moindre proportion de gluten, n'indiquait point l'espèce de fécule qui avait été employée.

Le second moyen, mis en pratique par M. Rodriguez, est l'analyse par le feu; mais il n'est pas plus propre que le précédent à indiquer l'origine de la fécule. Le procédé analytique de M. Rodriguez est fondé sur la propriété que posséderait la farine de froment de donner à la distillation un liquide constamment neutre, tandis qu'il est acide si la farine renferme une fécule.

Nous avons répété ce moyen, qui a été loin de nous offrir les résultats qu'a obtenus ce chimiste. Ainsi, nous avons introduit de la farine de blé exempte de mélange dans une cornue de verre, et nous chauffâmes de manière à rompre l'équilibre de ses éléments. Au lieu d'obtenir un produit neutre comme l'avait annoncé ce chimiste, nous n'avons obtenu qu'un produit acide. Cette expérience, répétée plusieurs fois, nous a constamment donné les mêmes résultats. De la farine de froment mêlée à de la fécule de pommes de terre nous a fourni un produit également acide.

L'analyse par le feu ne pouvait donc nous être d'aucune utilité dans le travail qui nous était demandé. De là la nécessité pour nous de recourir à d'autres moyens. En conséquence, nous mêmes à profit l'action qu'exerce l'acide sulfurique concentré sur plusieurs substances animales, en en dégageant une odeur caractéristique.

Après avoir employé l'analyse mécanique, nous avons obtenu des quantités de gluten variables suivant la proportion de fécule qui avait été introduite dans la farine, ayant toujours eu la précaution de peser le gluten après la dessic-

cation, car nous avons remarqué qu'une quantité donnée de gluten retenait plus ou moins d'eau d'hydratation, après avoir été malaxé. L'analyse mécanique ne peut alors servir à établir rigoureusement les proportions de fécule qui existent dans la farine de blé, puisque les quantités de gluten sont très variables dans les farines réputées de bonne quantité. De même aussi, elle ne peut faire connaître l'espèce de fécule employée pour la sophistication.

Voici le moyen que nous avons employé pour déceler la fécule de pommes de terre dans la farine de froment.

Nous avons trituré, dans un mortier de verre, un gramme environ de la farine frelatée avec quelques gouttes d'acide sulfurique pur : bientôt il se dégagait une odeur qui rappelle celle qu'exhale la fécule de pommes de terre placée sous l'influence de cet acide, et qu'on peut rapporter à l'odeur de la pomme de terre cuite sous la cendre. Quelles que soient les quantités de fécule dans la farine de froment, il est impossible que le nez le moins exercé ne puisse parvenir à en reconnaître la présence. Par ce moyen, j'ai reconnu la fécule de pommes de terre dans plus de dix-huit cents échantillons de farine qui m'ont été soumis par la plus grande partie des boulangers de Rouen. On peut encore reconnaître la présence de la fécule de pommes de terre à l'aide d'une légère torréfaction de la farine frelatée. Le mélange, après avoir subi cette modification, présente tout-à-fait la saveur de ce tubercule cuit sous la cendre, tandis que de la farine pure, soumise à la même expérience, ne laisse dégager aucune odeur.

Les farines de riz, de maïs, de pois, de lentilles, ne donnent point d'odeur qui puisse être comparée à celle que fournit ce mélange placé sous l'influence de l'acide sulfurique.

Au mois de mars 1832, MM. Girardin, professeur de chimie, et Papillon, pharmacien à Rouen, furent désignés avec moi pour analyser vingt-six sacs de farine frelatée par

la fécula de pommes de terre. Mes collègues, sachant que j'avais été requis par l'autorité judiciaire pour semblable travail, me demandèrent communication du moyen que j'avais employé, et ils en reconnurent l'exécution facile et décisive. Je ne crains pas d'avancer qu'à l'aide de ce moyen, on peut reconnaître une partie de fécula sur cent de farine de froment.

Note

SUR

DES PORCELAINES IMPRIMÉES

DE DIFFÉRENTES GRANDEURS,

AU MOYEN D'UNE SEULE PLANCHE,

PAR LE PROCÉDÉ DE FEU GONORD,

Peintre et graveur à Paris,

Et offertes à l'Académie par M. BREVIÈRE, membre résident.

Séance du 26 Juillet 1855.

MESSIEURS,

Il y a quelque temps, j'ai eu l'honneur de mettre sous vos yeux et d'offrir à l'Académie des porcelaines imprimées, présentant des épreuves de dimensions différentes obtenues au moyen d'une seule planche gravée en taille-douce, par un procédé inventé par feu Gonord, peintre et graveur à Paris. Je viens aujourd'hui satisfaire au vœu que vous avez exprimé, c'est-à-dire essayer de vous présenter quelques aperçus sur cette invention singulière, qui a paru exciter votre intérêt.

La découverte ou l'introduction de la faïence en Europe vers le xv^e siècle, a tellement frappé les peuples et les princes contemporains, dit un auteur moderne, que ces belles productions céramiques sont devenues, dès leur origine, un objet d'un grand luxe, et d'un luxe si restreint

et si marqué dans la classe des hommes riches et puissants, que les princes se sont emparés de cette fabrication, non pour en faire un monopole productif, mais pour en faire la matière de leur faveur, de leur grâce, et le signe de leur générosité.

Une petite ville de la Romagne fut, selon quelques auteurs, le berceau de la découverte de cette belle faïence connue aussi sous le nom de *Majolica*, du nom de l'île de Majorque, où elle aurait été apportée de la Chine. Battista Passery en attribue l'invention à Luca della Robia, florentin, qui trouva le moyen de recouvrir les vases de terre et de porcelaine d'un vernis capable de résister aux injures du temps.

Des bas-reliefs, des autels, ainsi que les pavés des salles du Vatican, ont été exécutés en terre vitrifiée d'après l'invention de Luca della Robia, par un secret qui s'était transmis de père en fils dans sa famille. Quoi qu'il en soit, puissamment encouragée par les ducs de Toscane, cette découverte parut, dès son origine, enrichie des productions des peintres célèbres de cette époque, qui ne dédaignaient pas de faire servir leurs talents à l'embellissement de ces faïences, destinées exclusivement alors à orner les palais, la table, ou le riche *dressoir* des souverains. On connaît les noms des artistes qui furent chargés de la décoration de la vaisselle de Philippe II le Catholique, et du beau service dont le grand duc fit présent à l'empereur Charles-Quint. Mais, bientôt après la mort de ces généreux protecteurs, soit à cause du prix élevé de ses produits, soit faute d'encouragement, cet art descendit en peu d'années à la fabrication des vases les plus usuels, mis à la portée des plus modestes fortunes. Il devint, en un mot, un pur objet de commerce.

En France, François I^{er}, et Henri II, son successeur, encouragèrent singulièrement ce genre de fabrication; Bernard Palissy, potier célèbre dont le nom est devenu cher aux amis des arts, contribua par ses vastes connaissances et son génie habile, au perfectionnement ou pour mieux

dire à la renaissance de cet art , qui venait de produire tant de chefs-d'œuvre en Italie , et dont les secrets admirables étaient ensevelis dans la tombe avec le dernier des Fontana. Le génie de Bernard Palissy les ressuscita. Les beaux vases sortis de ses mains , ses ustensiles de ménage , ses plats enrichis de figures en relief et colorées , de coquilles , de poissons , de fruits , d'animaux et de mille autres objets , quelquefois moulés sur la nature même , sont encore aujourd'hui recherchés avec empressement des artistes et des amateurs , tant pour le mérite de leur exécution , que pour l'intérêt historique qu'ils présentent.

Mon intention n'est point ici , Messieurs , de vous faire l'histoire d'un art qui a subi tant de changements dans ses diverses parties , avant que d'arriver à la découverte de la véritable porcelaine , et qui est devenu une branche importante d'industrie ; d'ailleurs , cette tâche serait au-dessus de mes faibles connaissances : j'ai voulu seulement vous rappeler que , dès le xvi^e siècle , c'est-à-dire vers l'époque récente de leur découverte , les arts céramiques étaient déjà arrivés en France à un grand point de perfection , tant sous le rapport de leur fabrication matérielle que par la manière dont leurs produits étaient décorés et enrichis.

Grâce à la faveur du Gouvernement et aux découvertes dont il s'est agrandi , cet art est arrivé , de nos jours , à un très haut degré de perfection. La manufacture royale de Sèvres , fondée vers le milieu du dernier siècle , expose chaque année à la curiosité publique des chefs-d'œuvre qui sont devenus l'objet d'un luxe tout-à-fait royal , en ce qu'il procure au souverain l'avantage de donner des produits précieux que l'industrie particulière ne pourrait fournir facilement , soit à cause de la lenteur de l'exécution , soit à cause de la réunion des talents qui y concourent , principes opposés aux intérêts qui dirigent les industries particulières dont le lucre est le véhicule essentiel.

L'industrie stimulée par le caprice de la mode et l'espoir

d'un bénéfice certain, a cherché, de tous temps, à reproduire de mille façons économiques les plus beaux produits des arts et du goût, en les mettant à la portée des moindres fortunes; elle simule le marbre avec le plâtre; elle imprime au carton les formes élégantes et variées qui semblaient réservées au ciseau du sculpteur; elle substitue le verre aux pierres précieuses, la tôle aux métaux, les vernis aux plus beaux marbres; elle s'est emparée de la décoration des faïences et des porcelaines, et, avec le secours de la gravure et de l'impression, les vases les plus vulgaires se trouvent ornés à peu de frais des productions gracieuses du burin de nos artistes.

Le procédé de décorer les vases de terre vernissée par l'impression, est déjà pourtant fort ancien, et nul doute qu'il n'ait été connu de Bernard Palissy. Plusieurs beaux vases sortis de ses mains en offrent la preuve évidente. Je pense, néanmoins, que l'application générale de ce procédé à la décoration de nos ustensiles de ménage est d'une époque assez récente. Mais, auparavant de vous entretenir de la découverte qui fait l'objet de cette notice, j'ai cru, Messieurs, devoir vous donner quelques détails sur les procédés généralement répandus pour appliquer l'impression d'une taille-douce en *contre-épreuve* sur les vases de porcelaine ou de faïence. Ces détails serviront à nous faire saisir la différence qui doit exister entre ces derniers procédés et ceux découverts par M. Gonord.

Ces procédés sont au nombre de deux. Le premier s'opère par le moyen du papier; le second se fait au moyen de la gélatine. Ils peuvent, tous deux, s'appliquer aux memes poteries; mais, en général, le second n'est guère en usage que pour celles déjà vernissées, tandis que le premier s'applique également sur les pièces avant d'être recouvertes par cet enduit vitreux.

La gravure de la planche est la meme, pour les deux procédés, que s'il s'agissait d'imprimer en taille douce. La différence entre les procédés d'impression ordinaire

et ceux de la poterie ne commence qu'à la composition de l'encre et à la préparation du papier. Parlons d'abord du premier : l'huile de lin, réduite par la cuisson au degré de viscosité convenable, est la seule employée, comme dans l'impression sur papier, pour étendre la couleur vitrifiable qui marquera le dessin en se fondant avec l'émail. On charge la planche avec cette encre. Le papier qui doit recevoir l'impression doit être absolument sans colle, humecté convenablement et très fin. C'est ordinairement le papier dit *Joseph* qui sert à cette opération. Aussitôt que l'épreuve est transportée, de la planche sur le papier, on a soin de le placer sur l'eau pour empêcher la dessiccation de l'encre, qui, dans cet état, ne produirait pas un décalque parfait. Le décalque se fait en appuyant sur le papier, au moyen d'un instrument de bois garni de drap ; alors l'empreinte que portait le papier doit être complètement reportée sur le vase. Pour qu'elle y soit adhérente, il faut faire subir à la pièce l'action du feu.

Pour le second procédé, où l'on emploie la gélatine en guise de papier, il est plus long que le précédent, mais il a l'avantage de ne point fatiguer les planches gravées et de donner des épreuves d'une netteté et d'une pureté extraordinaires. On prépare d'abord une dissolution de colle forte ou de gelée animale, que l'on coule, encore chaude, sur une surface parfaitement lisse, de manière à obtenir par le refroidissement une plaque de gélatine de quelques millimètres d'épaisseur. On charge ensuite la planche avec une huile siccatrice, sans aucun mélange de matière colorante : l'huile n'est employée, dans cette opération, que pour servir, pour ainsi dire, d'une espèce de mordant. La planche ainsi chargée et bien essuyée peut recevoir la plaque de gélatine, qui se chargera par une légère pression de toutes les parties d'huile siccatrice que l'on a introduites dans la gravure. Cette plaque, ainsi chargée, s'appliquera à son tour sur la pièce que l'on veut décorer, et, au moyen d'une légère pression, déposera

sur cette pièce toute la portion d'huile qui lui a été transmise par la planche. La plaque de gélatine peut servir ainsi à transporter du cuivre sur les pièces de poterie un nombre considérable d'épreuves.

Ne perdons pas de vue, Messieurs, que la pièce n'a reçu qu'une empreinte d'huile transparente à peine visible qui se volatiliserait par la cuisson. Pour compléter l'opération, on prend avec un peu de coton la couleur ou l'encre vitrifiable réduite en poudre impalpable et parfaitement sèche, que l'on saupoudre sur le dessin. Les traits à l'huile seuls se chargent de la matière colorante et la retiennent; on enlève ensuite avec un pinceau l'excédent de matière qui est tombé entre les tailles, et la pièce est disposée à recevoir l'action du feu pour parfondre la couleur et fixer le dessin.

Ainsi, Messieurs, ces deux opérations, quoique un peu différentes dans leurs détails, conduisent au même résultat, c'est-à-dire que le vase n'a reçu qu'un décalque de l'épreuve, ou, pour parler plus clairement, un dessin en sens inverse de l'épreuve sur papier, et, par conséquent, dans le même sens que la gravure de la planche; d'où il s'ensuit que s'il s'agit, par exemple, de reporter sur une pièce de poterie la gravure d'une carte géographique, il est évident que, si la planche est gravée pour servir à l'impression sur papier, elle se trouvera à contresens sur la pièce qu'on voudra décorer, de telle manière que les noms de pays, de villes, etc., ainsi que leur position géographique, se trouveront renversés. Aussi, pour remédier à cet inconvénient, les planches destinées à la décoration de ces sortes d'objets sont-elles toutes gravées en sens inverse de celles qui servent ordinairement à l'impression des estampes. Elles ne peuvent nullement convenir pour l'impression de ces dernières, surtout si elles présentent des caractères d'écriture.

L'auteur du procédé dont les résultats sont sous vos yeux, a, comme vous le voyez, Messieurs, parfaitement résolu cette difficulté. Et cette découverte ne nous a pas moins étonnés que l'invention singulière au moyen de laquelle il

obtient, d'une seule planche, des épreuves de dimensions si variées, augmentées ou réduites à volonté dans des proportions rigoureusement exactes.

Nous avons d'abord pensé, Messieurs, qu'il était possible d'arriver à reporter sur la porcelaine l'épreuve d'une planche au moyen de deux décalques successifs; mais l'expérience nous a démontré qu'avec le noir métallique (qui se prête davantage à l'opération que le noir ordinaire), le décalque d'une épreuve était incomparablement plus faible que l'épreuve; qu'en conséquence, le décalque d'une contre-épreuve sur la porcelaine, pour obtenir un dessin dans le sens naturel, ne reproduirait que faiblement les parties les plus ombrées; encore seraient-elles privées d'une grande partie de leur transparence, à cause de la pression nécessaire pour obtenir les décalques, pression qui doit indubitablement boucher les travaux rapprochés du burin ou de la pointe, en les écrasant, pour ainsi dire, tandis que les parties légères auraient presque entièrement disparu.

Voici, du reste, Messieurs, la description des essais qui m'ont conduit à la découverte d'un procédé analogue à celui inventé par feu Gonord; et je m'empresse ici de vous le déclarer, quoique l'auteur ait obtenu un brevet d'invention, en 1818, pour cette découverte, la description des moyens qu'il emploie n'a jamais été portée à la connaissance du public. Cette description est restée sous le sceau du ministre de l'Intérieur, en vertu d'une ordonnance du Roi ou d'une loi rendue sur le rapport d'un jury spécial, qui trouva cette invention tellement remarquable, qu'elle lui parut digne de mériter un privilège que la loi n'accorde que bien rarement. Ce privilège expire à la fin de ce mois, la durée des brevets d'invention ne pouvant excéder une durée de quinze années.

J'ai dit plus haut, Messieurs, qu'il faudrait, par les procédés ordinaires, deux décalques successifs pour obtenir l'épreuve sur porcelaine d'une planche gravée, et je vous ai

démontré l'impossibilité d'obtenir, par ce moyen, un résultat satisfaisant; voici celui que j'ai employé pour obtenir les épreuves que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux.

J'ai commencé par faire une épreuve en relief de la planche gravée sur le métal Darcey; avec cette épreuve, la planche de cuivre nous sera désormais inutile, puisqu'il est possible d'obtenir de cette même planche en relief un nombre incalculable d'épreuves, sans lui faire éprouver la moindre altération. On conçoit, pourtant, qu'il est impossible de se servir de ce relief pour imprimer: l'inégalité de profondeur des tailles du burin ou de l'eau forte se présentant en sens inverse dans la planche en relief, rendrait l'opération impossible; d'ailleurs, elle ne rendrait toujours qu'une contre-épreuve. Elle nous servira donc seulement à recevoir une couche légère d'une solution gélatineuse qui, prenant à l'air assez de consistance pour pouvoir en être détachée, nous donnera une empreinte parfaite en creux, identiquement semblable à la planche de cuivre. C'est cette même feuille de gélatine, fragile comme le verre, dont elle a toute l'apparence, qui va recevoir le noir vitrifiable qui sera reporté sur la porcelaine, quand elle aura subi l'augmentation ou la diminution que nous voudrions obtenir. On applique le noir broyé à l'huile sur cette légère feuille. On l'essuie avec précaution pour ne point enlever celui qui a pénétré dans les parties creuses. Pour s'assurer que l'opération est bien faite, on applique la feuille de gélatine sur une feuille de papier blanc, qui, par son opposition avec le noir, laisse apercevoir les surfaces qui n'auraient pas été parfaitement essuyées. Cette opération terminée, si on désire obtenir l'augmentation de l'épreuve, on met la feuille de gélatine dans l'eau: l'augmentation se fait, pour ainsi dire, à vue d'œil; mais elle ne dépassera pas le tiers environ de la grandeur primitive. Si on désire l'augmenter davantage, il faut d'abord placer cette épreuve, déjà agrandie, sur une plaque de porcelaine ou de métal, du

côté où se trouve le noir, et la laisser sécher complètement. Quand elle est bien fixée sur la plaque, on la met dans l'eau bouillante : la gélatine se dissout entièrement, le noir reste seul solidement fixé avec tout le relief que lui a donné la concavité des tailles moulées par la gélatine. C'est sur ce noir en relief que nous placerons maintenant une autre couche de solution gélatineuse qui, refroidie, nous donnera une seconde feuille déjà augmentée d'un tiers, dans laquelle nous introduirons le noir vitrifiable comme dans la première, et que nous soumettrons ensuite à l'action de l'eau, pour la faire augmenter encore.

Il est aisé de concevoir, en répétant cette opération plusieurs fois, comment il est possible d'arriver à doubler la grandeur de l'épreuve d'une planche gravée.

Maintenant que nous avons obtenu, dans l'augmentation de l'épreuve, la dimension que nous voulions avoir, nous laisserons de côté notre empreinte en métal Darcet; nous formerons sur l'empreinte agrandie, que nous avons déposée sur une plaque de métal, toutes les feuilles de gélatine dont nous aurons besoin pour obtenir successivement les épreuves de même grandeur que nous voudrions reporter comme décoration sur un vase ou sur un plateau. Cette seule épreuve peut ainsi servir à mouler un très grand nombre de feuilles de gélatine.

Pour obtenir la diminution, l'opération est exactement la même, excepté qu'au lieu d'exposer la feuille de gélatine chargée de noir à l'action de l'eau, on la met tremper dans l'alcool. La diminution de la surface de la gélatine se fait plus lentement que l'augmentation, et dans une proportion moins sensible; mais enfin elle a lieu; et vous pouvez en juger, Messieurs, par les épreuves que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, qui n'ont subi qu'une seule fois l'action de l'alcool et de l'eau.

J'aurais désiré mettre sous vos yeux des épreuves sur papier, mais le temps ne m'a pas permis de me livrer à ces essais. Du reste, l'opération ne me paraît pas plus difficile :

il ne s'agit, lorsque la feuille de gélatine a reçu le noir, que de la passer sous la presse de l'imprimeur en taille-douce, de la même manière que s'il s'agissait de faire l'épreuve d'une planche gravée. On sait, du reste, que de simples calques tracés à la pointe sur du papier de gélatine, qu'on nomme aussi *papier glace* à cause de sa transparence, peuvent, sous la presse de l'imprimeur, donner au moins une douzaine d'épreuves sur le papier ordinaire, avant d'être détruits. Dans le procédé dont j'ai l'honneur de vous entretenir, pour l'impression de la porcelaine surtout, la feuille de gélatine ne peut servir qu'une seule fois, et je doute qu'elle puisse aller au-delà dans l'impression sur papier.

Il me reste à vous parler, Messieurs, des essais que j'ai tentés pour reproduire par ce moyen des épreuves de gravure en bois. Celles que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux ont été tirées du bois sur la feuille de gélatine; c'est pourquoi je n'ai pu les obtenir qu'en contre-épreuve. Celles qui sont déposées sur le verre offrent à la vérité l'apparence d'une épreuve, par la raison qu'elles sont appliquées de l'autre côté de la surface. Celles sur porcelaine présentent cet inconvénient, joint à celui d'une extrême faiblesse de ton; mais cela tient à ce que, dans ce genre de gravure, le noir ne peut être appliqué qu'à la surface de la taille en relief; qu'il ne peut déposer à l'impression qu'une faible couche, qui n'a point d'épaisseur comme celui que le papier retire de la concavité d'une taille de burin ou d'eau forte. D'un autre côté, la feuille de gélatine qui reçoit l'impression, n'ayant pas la souplesse du papier, l'encre glisse pressée entre elle et le bois; ce qui donne une impression un peu lourde et qui paraît comme écrasée. Néanmoins, je pense que cela tient aussi à la nature ou à la manière de préparer la gélatine, puisque, sur trois épreuves, vous en remarquerez une seule qui présente ce défaut beaucoup plus sensiblement que les autres. Je ne dois pas omettre de vous faire observer que la colle animale obtenue par la

cuisson des peaux de lapins, m'a paru préférable à toutes celles que j'ai employées, à cause de la souplesse qu'elle conserve long-temps, et de la propriété qu'elle possède de diminuer beaucoup plus dans l'alcool.

Tels sont, Messieurs, les résultats des essais que j'ai tentés pour vous donner une idée des procédés inventés par feu Gonord : je les sou mets aux lumières de l'Académie, qui les appréciera à leur juste valeur. Si je me suis trompé dans mes conjectures, j'ose espérer que l'honorable compagnie qui m'a montré tant d'indulgence en m'admettant dans son sein m'excusera en faveur de l'intention.

Je ne terminerai point cette note, Messieurs, sans vous faire observer que les procédés de M. Gonord ne sont point seulement curieux ; que l'application qu'il en fait à la décoration de la porcelaine a été appréciée par le jury central, qui accorda à l'auteur une médaille d'or en 1819. Avec cette découverte, M. Gonord a créé une branche d'industrie importante, exploitée aujourd'hui par sa veuve, qui, à chaque exposition publique, a présenté des porcelaines imprimées avec une perfection telle, que le jury, en lui témoignant sa satisfaction, l'a jugée toujours digne de la médaille d'or qu'avait obtenue son mari. Les expériences faites par elle au dépôt des cartes du ministère de l'Intérieur, en 1824, en présence d'une commission nommée par le ministre, ont prouvé que les plus grandes planches peuvent être reproduites fidèlement par ce procédé. Il pourrait aussi recevoir une foule d'applications dans les arts industriels qui exigent ces sortes de décorations. Il pourrait, notamment, être employé avec succès dans la publication des ouvrages grand atlas, en se prêtant à rendre les dimensions du format plus commodes et plus portatives, sans nuire à la pureté des détails.

Un autre avantage non moins grand, et celui sur lequel j'insisterai le plus, serait son application à la lithographie ; et le résultat ne me paraît pas douteux, car il serait facile,

je pense, d'appliquer sur la pierre une feuille de gélatine, chargée d'une encre propre à la pénétrer et susceptible de résister à l'acidulation ordinaire. Ce serait un moyen de reproduction sur le papier, beaucoup plus expéditif et moins dispendieux que celui que j'ai décrit plus haut, puisque l'épreuve une fois agrandie ou diminuée, et fixée sur la pierre, pourrait donner, par le procédé ordinaire de l'impression, un nombre assez considérable d'épreuves. Il y aurait même, de plus, dans cette application, la facilité de faire disparaître un inconvénient assez grave qui ne vous a point échappé, Messieurs, celle d'établir plus d'harmonie entre les épreuves agrandies et celles diminuées, en chargeant, pour les premières, la pierre d'un peu plus de noir, et en modérant de ton, au contraire, celles diminuées. Le nombre d'épreuves de dimensions différentes qu'on pourrait obtenir par la lithographie d'une planche gravée deviendrait, pour ainsi dire, incalculable.

Il me reste, Messieurs, pour terminer cette notice, à vous donner le peu de renseignements que j'ai pu recueillir sur un artiste qui n'est point tout-à-fait étranger à la ville de Rouen. C'est à l'Académie de peinture et de dessin de cette ville, dirigée alors par son habile et savant fondateur J. B. Descamps, que François Gonord, peintre en miniature et sur émail, apprit les premiers éléments d'un art qui devait, par la suite, le conduire à la découverte dont je viens de vous entretenir. Ces premiers essais datent de l'année 1805 : ils étaient sans doute bien imparfaits, puisque ce ne fut qu'en 1815 qu'il put offrir des porcelaines imprimées avec quelque perfection à l'approbation de la Société d'encouragement. Mais, pour arriver au but qu'il cherchait, il s'était vu forcé de vendre un bien patrimonial qu'il possédait aux environs de Rouen. Cette importante ressource, épuisée par ses recherches, il eut recours à la générosité du ministre Decaze qui lui accorda un secours de quinze mille francs et un logement gratuit dans l'établissement des Quinze-Vingts. En 1818, il

avait amené sa découverte au point de perfection qu'il souhaitait : c'est de cette année que date le brevet qu'il obtint. Il s'occupait aussi d'expériences pour le perfectionnement de la chambre noire, dont il espérait tirer un grand parti pour dessiner d'après nature, lorsque la mort vint le frapper en 1822. Il était né à Saint-Germain, dans le département de l'Eure, en 1756. Il s'était aussi exercé dans la gravure en taille-douce.

NOTE

RELATIVE

AUX TABLEAUX STATISTIQUES DE M. BALLIN.

SUR LE CHOLÉRA.

D'après les Tableaux ci-joints, cent cinquante-neuf communes ont été atteintes du choléra, qui ne s'est point montré avant le 8 avril, ni après les premiers jours de décembre. Le nombre des femmes a partout surpassé celui des hommes; ce qui a été généralement observé.

De ces cent cinquante-neuf communes qui ont fourni des renseignements, on peut, sans inconvénient, tenir peu de compte de quatre-vingt-trois, qui deviennent peu importantes par le petit nombre des malades. vingt-neuf d'entre elles n'en ayant vu qu'un seul et cinquante-quatre en ayant accusé moins de dix en cinq mois.

Lorsqu'il s'agit d'une maladie inconnue jusqu'alors, un seul cas ne peut fournir assez d'authenticité pour justifier que la commune a été atteinte.

Les lieux seuls où le mal a sévi avec quelque intensité peuvent donner l'occasion de réflexions utiles.

Bien qu'il soit rigoureusement impossible de fixer le nombre des malades dans chaque localité, ainsi que la mortalité relative, toujours est-il qu'on peut affirmer qu'aucun point n'a été sérieusement atteint sans que l'autorité n'ait de suite été avertie.

Departement
de la
Seine-Inférieure.

7

Arron- dise- ment.	Nombre de Communes envalées	Invasion			Population		Nomb. d'hommes.
		Commencé	Fin.	Durée.	de l'arrond.	de toutes les Communes envalées réunies	
D	10.	14 mai	31 8 ^h ³⁰	5 mois 17 j.	600,978.	53,211.	353.
H.	20.	18 avril	30 7 ^h ³⁰	5 m. 12 j.	34,755.	71,768	503.
M.	20	7 mai	4 8 ^h ³⁰	4 m. 27 j.	84,525.	21,949	64
P.	10	8 avril	10 2 ^h ³⁰	8 m. 2 j.	225,096.	167,338	1,543
R.	25.	30 avril	15 2 ^h ³⁰	7 m. 10 j.	158,429.	41,026.	175
Estaux	100	8 avril	10 2 ^h ³⁰	8 m. 2 j.	693,683.	355,292.	2,633

Département
de la
Seine-Inférieure.

Années.	Naissances.		
	Mâles.	Femelles.	↳
1829	10,247	9,750	10
1830.	10,403.	9,827.	20.
1831.	10,908.	9,925.	20.
1832.	9,669.	9,164.	18

Département
de la
Seine-Inférieure.

Tableau de comparaison du mouvement de la Population
pendant les quatre dernières années.

Années.	Naisances.			Décès.			Excédans						Mariages.
	Mâles.	Femelles.	Total.	Mâles.	Femelles.	Total.	Naisances sur les décès.			Décès sur les Naisances.			
							Mâles.	Femelles.	Total.	Mâles.	Femelles.	Total.	
1829.	10,247	9,750	10,997	9,320	9,246	12,586.	907	504	1,411	.	.	.	5,166
1830.	10,305	9,827	20,230.	9,470	9,248	18,717	924	570	1,503	.	.	.	5,307
1831.	10,912	9,925	20,833.	9,185	8,872	20,057	1,723	1,053	2,776.	.	.	.	4,745.
1832.	9,660.	9,164.	18,823.	10,320.	11,136.	21,456	.	.	.	20.	1,972.	2,002.	4,875.

l'invasion a

dépenses de
victimes de

ordé par M. le.
le 15 avril 1852 aux

services.

l.

medicamentaire
de la Commune
de Rouen.

ma à des medecin
quelques famille
generales.

Département
de la
Seine-Inférieure:

Tableau général de toutes les dépenses occasionnées par l'invasion du Cholera-morbus en 1852.

Fondée par le Préfet pour subvenir aux dépenses des mesures sanitaires de précaution et pour les secours aux familles indigentes victimes de l'épidémie.

Secours accordé par le Roi sur la liste civile.			Secours accordé par M. le Ministre Du Commerce sur le crédit législatif de 2 millions affectés par la loi du 15 août 1852 aux dépenses extraordinaires du service sanitaire.						
Arrondissements	Communes	Sommes accordées.	Arrondissements	Distribution des sommes accordées.	Observations.				
Dieppe	Ville de Dieppe	6000.	Dieppe.	2,500.	Dont 3000 ^s pour la ville de Tecomps ou 5000 ^s spécialement pour donner aux émigrants Allemands qui de Hambourg au large ont l'espérance de s'embarquer dans en avoir les moyens, s'y sont trouvés en proie à la misère & à l'épidémie. * Distribuée entre 40 Communes.				
	Ville de Caudebec	3500.				Havre.	10,500.		
	Ville du Criquebeac	2500.						Neufchâtel:	700
	S: Pierre-en-val.	500.							
Autres Communes.		3000.	Rouen	15,000.					
Ville du Havre & Communes environnantes		5000.							
Neufchâtel	Ville de Neufchâtel.	3000.	Yvetot.	3,000.					
	Ville de Blangy.	1,000.							
Rouen.	Ville d'Amfard	700.	Dépense de médicaments envoyés dans les Communes de l'arrondissement de Rouen.	6,555.					
	Autres Communes.					Distribution à des médecins, secours directs à quelques familles en dépense générale.			
	Ville de Rouen.	10,000			6,745.				
	Ville d'Elbeuf & Communes du Canton	6,000.							
	Ville de Dametal.	5,000.							
Dissel	2,000.								
S: Aubin-Jouxte-Boulleng.	1,000.	2,000	43,000.						
S: Valberg.							
Yvetot.		2,000							
		55,200.							

sermis has
suis
suis es'ice.

ionel.

dan doit être redie
tout en ce qui conce
en grande partie
trouvément d
r aucune dépense, q
est inactive. les s
vement en d

lation.

liera

la disposition
saires des Adm

re à

Par ces dépenses aux quelles il a été pourvu au moyen des fonds fournis par les
 communes, les bureaux de bienfaisance et les particuliers, soit pour leur élever des hôpitaux
 soit pour établir des dispensaires, soit pour l'achat des médicaments et autres secours de toute espèce.

Renseignements
 sur les dépenses extraordinaires qui ont eu lieu dans les
 départements pour l'année 1831, en vertu de la loi du 16 septembre 1830, relative à l'administration du régime alimentaire.

Département	Sommes fournies par les				Observations
	Communes	B ^{ureau} de Bienfaisance	Particuliers	Total	
Dieppe	17,512	50	4,800	22,362	On conçoit que ces états ne sont pas très bien au-dessous de la réalité, surtout en ce qui concerne les dons particuliers qui restent en grande partie ignorés. C'est pour cette raison que l'arrondissement de Neufchâtel ne figure ici pour aucune dépense, quoique la charité n'y ait pas été inactive; les fonds donnés par le Roi et le Gouvernement ont d'ailleurs suffi aux besoins.
Caudebec	3,446	1,523	3,513	10,482	
Neufchâtel				"	
Roover	81,011	164	3,456	90,836	
Yvetot	1,000	3,060	6,214	11,188	
Totale	106,783	5,097	22,983	134,863	

Département	Somme des dépenses	Observations
Dieppe	888	Les mesures de précaution ont eu un plein succès, quoique le choléra ne s'en manifeste qu'à Dieppe et à Gâtineau seulement, dont le décès, sur 13 qui ont été atteints.
Caudebec	61	
Neufchâtel	190	
Roover	8,470	
Yvetot	435	
Total	9,974	

Récapitulation.

Fonds du Roi	55,200
Fonds du Gouvernement	43,000
Fonds des Communes, Bureaux de bienfaisance et Particuliers	134,863
Fonds des Prisons	9,974
Ensemble	243,037
Le Ministre du Commerce a en outre mis à la disposition du Préfet en 1831 et 1832, pour les dépenses extraordinaires de l'Administration sanitaire, la somme de	7,000
Ce qui fait monter le Total général des dépenses à	250,037

Ceux qui sont versés dans la connaissance géologique du département pourront étudier les localités où le choléra s'est montré sévère ; ces recherches ne seront probablement pas sans quelque heureux résultat. En examinant les points envahis sur la carte tracée pour l'ouvrage de M. Passy , on peut noter que la maladie semble avoir respecté les endroits chargés d'argile plastique, ainsi que les terrains glauconieux et ferrugineux. Très rare là où se trouve la craie glauconieuse , elle a régné surtout là où existe la craie simple , qui , il est vrai , couvre l'immense majorité de la surface de notre sol.

Une remarque plus importante, c'est la constance avec laquelle le choléra a suivi le littoral de la mer et le cours des petites et grandes rivières. Les points les plus marqués sont les ports qui bordent la Manche et les rives basses souvent inondées par les eaux courantes. Le reste , rare et clairsemé , ne semble que des rayonnements émanés de foyers plus actifs ; et s'il se trouve quelques lieux élevés qui fixent les regards , bien qu'en apparence dans des conditions opposées , il est bon de s'assurer si une étude approfondie des expositions ne justifierait point cette apparente irrégularité.

Ce genre de recherches est d'une haute importance , car il est , plus que tout autre , propre à donner des idées saines sur ce qu'il convient de faire dans l'appréhension , soit du choléra , soit de toute autre maladie épidémique.

Sur le littoral de la Manche , tous nos ports sont assez fortement marqués. Le Tréport , Dieppe , Saint-Valery , Fécamp , le Havre , comptèrent chacun un bon nombre de malades. Les rivières qui se rendent à la mer le long des vallées plus ou moins ouvertes , en virent aussi le long de leurs cours. C'est ainsi que , sur la Bresle , qui se rend au Tréport , nous trouvons Aumale , Blangy , Monchaux-Soreng , Louroy , Incheville , et la ville d'Eu.

La rivière d'Hyères n'en vit point éclore , mais il n'en

fut pas de même le long de l'Aulne , de la Béthune et de la Scie, qui se perdent près Dieppe : Neufchâtel, Mesnières, Saint-Valery-sous-Bures , Ricarville , Meulers , Saint-Waast-d'Équiqueville , Saint-Aubin-le-Cauf, Longueville, Manéhouville , Sauqueville , Saint-Aubin-sur-Scie , sont assis sur leurs rives. La Saâne arrose Rainfreville , Lamber-ville , Thil-Manneville , Gueures , Ouville-la-Rivière , et la Durdent , Cany-Barville et Grainville-la-Teinturière.

Ce résultat devient surtout sensible sur les bords de la Seine. La ville de Rouen semble un foyer autour duquel se groupent des villages vraiment flage lés. Dans le même arrondissement, nous suivrons de même les petites rivières qui se perdent dans le fleuve. Pavilly , Duclair et Barentin se voient le long de Sainte-Austreberte ; Monville , Malaunay , le Houleme , Maromme et Déville , sur la rivière de Cailly.

Darnétal est remarquable par le nombre et l'expansion de ses ruisseaux courants ; enfin , la Seine présente une suite de villages traités avec une grande rigueur. En tête de ceux-ci nous citerons Saint-Aubin-Jouxte-Boulleng , Orival , Cléon , Oissel , qui , relativement à leur population , comptèrent un grand nombre de malades et de morts. Il suffit d'examiner sur la carte , et mieux encore , en parcourant ce pays, l'assiette de ces communes si malheureuses , pour s'assurer que toutes sont dans des vallées étroites , arrosées par de petites rivières , ou exposées aux débordements du fleuve ¹.

¹ L'histoire complète du choléra dans la ville de Rouen et le département de la Seine-Inférieure a été publiée par M. Bellis , médecin en chef de l'Hôtel-Dieu , sous le titre de : *Souvenirs du Choléra en 1832* , et se trouve à Rouen , chez Nicéas Periaux , et à Paris , chez Baillièrre et Delaunay , libraires.

CLASSE

DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

Rapport

FAIT PAR M. N. BIGNON,

DOCTEUR ÈS-LETTRES,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.



MESSIEURS,

Lorsque , au mois de mai de l'an dernier , j'obtins de l'Académie ma démission du secrétariat , j'étais bien loin de soupçonner que ce ne serait pour moi qu'une simple halte de quelques mois , après une marche de tant d'années : la haute considération attachée à la personne de mon successeur , demandait après lui un mérite imposant et plus capable d'adoucir , du moins , le souvenir d'une grande perte. Mais nos notabilités littéraires , dans la vigueur de l'âge et du talent , trouvant , sans doute , dans l'es-or libre de leur esprit une perspective plus attrayante que l'assujétissement habituel à des analyses obligées de l'esprit des autres , avaient protesté contre la notoriété de l'Académie , et la conscience peut-être qu'ils sont en droit d'avoir de l'excellence de leurs

moyens. Alors, Messieurs, de mon côté, sur l'appel de la compagnie, oubliant aussi, pour un instant, mes quinze lustres d'âge et dix-huit années d'exercice, homme sans avenir dans ce monde, comme heureusement sans prétention, j'ai cédé l'honneur de la vice-présidence pour reprendre le travail du secrétariat, non pour faire honneur à la place, mais pour qu'elle ne restât pas vacante; non comme plus digne, mais sur le refus des plus dignes, comme plus résigné au service actif de l'Académie; et certes, elle serait bien à plaindre, l'Académie royale de Rouen, si des facultés aussi médiocres pouvaient, à leur déclin, donner la mesure de ses hautes capacités en fait de littérature.

Voilà, Messieurs, l'explication que j'ai cru devoir au public sur le phénomène d'une réapparition subite autant qu'inattendue; voilà mon premier titre pour obtenir une prime de dévouement. Non, Messieurs, ce serait la part bien légitime de M. Ballin, qui, malgré les exigences de sa position administrative et académique, est entré, par obligeance, pour près de moitié dans le Recueil des éléments du rapport de cette année; mais pour solliciter, en faveur de l'organe du commun travail, un surcroît de cette indulgente bienveillance dont il a plus besoin que jamais, et qui l'aura soutenu jusqu'à la fin de cette carrière.

Voici maintenant, Messieurs, le compte rendu de vos travaux.

M. Hellis a ouvert la séance de rentrée par un discours dégagé de ces formes solennelles qu'il sait employer avec avantage, suivant la convenance des sujets, mais plein de considérations d'une utilité pratique pour l'Académie. C'est une allocution simple et noble à la fois d'un véritable chef de famille; une revue d'économie domestique, où, dans le secret de l'intérieur, jetant un coup-d'œil sur les inconvénients et les avantages de l'organisation, sans rechercher les applaudissements par des phrases ambitieuses qu'on oublie, M. le président a, par la sagesse de conseils et d'insinuations

qui portent leur fruit, mérité la reconnaissance de tous ses confrères.

Une Notice de M. Aug. Le Prevost, suivant le rapport de M. Deville, offre soixante-dix pièces d'antiquités découvertes en 1830 à Berthouville près Bernay. Cette collection aurait appartenu à un temple de Mercure-Auguste Canetus : fabriquée dans le premier siècle de notre ère, elle aurait été enfouie dans le troisième ou le quatrième, pour être à l'abri des recherches des premiers chrétiens, dit M. Raoul-Rochette ; de l'avarice en général, dit M. Le Prevost, fondé sur la conviction religieuse des prêtres du paganisme, qui auraient soustrait aussi à la profanation des chrétiens des objets de moindre valeur qu'ils ont abandonnés.

Les sujets de ces antiques étant des temps héroïques de la Grèce, M. Le Prevost conclut qu'elles sont fabriquées par les Grecs. Mais il y a des inscriptions latines : c'est, pense l'auteur de la Notice, que les antiques ont été données postérieurement par des Latins, dont elles portent les noms. Mais comment enfouies dans un coin de la Gaule ?

C'est un problème que M. Le Prevost ne paraît pas chercher à résoudre ; mais il pense qu'il a dû se trouver de semblables monuments dans d'autres localités plus importantes, et il termine par un appel aux savants. « Sa modestie l'a empêché de sentir, dit M. le Rapporteur, qu'il n'avait laissé rien à désirer. »

M. Des-Allieurs n'ayant pas terminé le rapport dont il est chargé, sur *les Tombeaux de la Cathédrale de Rouen*, ouvrage publié cette année par M. Deville, nous nous croyons obligé, par les formes, de remettre à l'an prochain les félicitations que nous désirons avoir à adresser à l'historien-dessinateur du célèbre Château-Gaillard.

L'auteur des *Maisons remarquables de la Ville de Rouen*, M. Delaquérière, a donné, cette année, une suite inté-

ressante de ses investigations, dans la description de l'ancienne maison des Orfèvres, suivie de notices sur celles de plusieurs autres corporations, sur des vitraux précieux qu'il a conservés ou restaurés, etc.

Les inconvénients des réunions de communes ont aussi attiré l'attention de notre confrère, à cause de la difficulté des rapports avec les pasteurs et les autorités locales, de l'abandon des églises, du changement dans les noms et de la confusion dans les cartes géographiques... Cependant, il admet la réunion pour les communes trop peu nombreuses. On doit surtout à M. Delaquérière d'avoir rafraîchi notre mémoire, par la présentation d'une copie lithographiée d'une antiquité vivante de sa famille; c'est l'image de notre vénérable doyen, âgé alors de quatre-vingt-seize ans, neuf ans au-dessous du point actuel de sa longue carrière, que Dieu veuille prolonger encore!

M. Floquet a lu deux fragments de ses Recherches sur le privilège de la *fierte*. Le premier offre l'histoire du privilège durant les dernières années de la Ligue; et le second, la confirmation, par Charles VIII, à Rouen, en 1485, époque où le jeune monarque accorda au Chapitre de la Cathédrale la délivrance, pour le jour de l'Ascension, d'un meurtrier sur le point d'être exécuté.

L'Aveugle d'Argenteuil, par le même auteur, fait partie des lectures pour cette séance, et forme une seconde preuve du parti que l'élégant écrivain sait tirer des recherches du savant Etienne Pasquier. (Imprimé à la suite).

Une notice sur diverses antiquités, une dissertation sur l'origine de l'amphithéâtre de la ville de Doué, une Histoire de la ville de Conches et de ses seigneurs, un conte fantastique intitulé *Valentin*, sont le contingent académique de M. de Stabenrath, déjà imprimé en partie, et probablement jugé dans les recueils de plusieurs Sociétés savantes. Le reste est dans l'atelier de l'imprimeur.

M. Emmanuel Gaillard a proposé une association pour une *Biographie Normande*, c'est-à-dire, des personnages célèbres de la ci-devant Normandie, et il a donné un modèle de rédaction dans une notice sur Sybille de Conversano, épouse de Robert Courte-Heuse, où se trouvent une grande partie des éléments d'une seconde notice sur la personne de Robert. Fixant l'origine de la passion du prince français pour l'aimable italienne à son retour de la croisade de 1096, M. Gaillard prend, dans Robert Wace, la peinture de l'allégresse publique à l'apparition des deux époux en France; dans Guillaume de Jumièges, les couleurs d'un portrait aimable de la duchesse; dans Robert Wace, les intrigues d'une faction haineuse dont Sybille eut tant à souffrir de la part des femmes de la cour; et dans Orderic Vital, le soupçon d'un empoisonnement, qui aurait été la cause de sa mort, que Guillaume de Malmesbury attribue à la maladresse de la sage-femme qui l'avait soignée à la suite de son accouchement. Après quelques détails de critique sur les conseils de la sage-femme, sur l'espèce et la réalité de l'empoisonnement, notre confrère suit l'infortunée duchesse jusqu'à son tombeau dans notre Cathédrale, et il cite avec complaisance, d'après Orderic Vital, ce dernier hémistiche d'un pentamètre de l'épitaphe: *Sit sibi vita Deus* ¹, qui lui paraît d'une admirable douceur; et M. Gaillard, en finissant, déplore la fin de cette malheureuse épouse, dans un morceau touchant de prose élégiaque, empreint du beau sentiment si éloquemment développé par Cicéron, sur la mort de Crassus, et si heureusement imité par Tacite, sur celle de son beau-père. Heureuse Sybille! . . . elle n'a pas vu.

Quelle est, sur les bords de la Somme, la ville située sur l'emplacement de la *Samano-Briva*, du temps de César?

¹ Le devoir nous force à dire qu'il y a dans un de ces quatre mots un solécisme, renforcé d'un contresens.

Jusqu'au seizième siècle, c'était Amiens; mais alors Cambrai et Saint-Quentin élevèrent des prétentions, victorieusement repoussées; depuis quelques années, Saint-Quentin est revenu à la charge, par plusieurs Mémoires, dont le plus récent et le plus notable, de M. Mangon de la Lande, s'appuie principalement sur les calculs des distances des lieux où l'armée de César était disséminée, à l'époque de ses préparatifs pour la descente en Grande-Bretagne. Les savants d'Amiens ont soutenu la possession du titre; un Mémoire de M. de Cayrol, adressé à l'Académie, a été mis, par elle, au rapport de M. Magnier. Suivant notre confrère, aucun autre n'a traité la question d'une manière plus directe, avec plus d'érudition, de force et de clarté; et lui-même il se déclare, en définitive, pour Amiens, avertissant toutefois, par délicatesse, qu'il est né dans les environs de cette ville. Toutefois, M. Magnier n'est pas sans inquiétude sur un passage de M. Bruneau, qui trouverait, avec Ortelius, *Samaro-Briva* entre Amiens et Saint-Quentin, dans la petite ville de Bray. Et, en effet, si cette ville portait le même nom jadis, les étymologistes pourraient en tirer quelque parti. M. Gaillard ayant aussi, dans ce procès, un rapport à faire entre MM. Rigollot, pour Amiens, et Mangon de la Lande, pour Saint-Quentin, a mieux aimé combattre, pour son compte, à côté du premier, et c'est dans les lettres de Cicéron à Trebatius qu'il va d'abord chercher de nouvelles armes. Trois lettres de l'orateur romain prouvent qu'à l'époque des préparatifs de César pour descendre en Grande-Bretagne, Trebatius était au quartier-général de *Samaro-Briva*; ce dut donc être là le centre des opérations qui devaient s'exécuter sur la côte; or, Amiens est de seize lieues plus près de la mer que Saint-Quentin: donc...

M. Gaillard ajoute des inductions tirées de l'étymologie: *Briva*, mot gallo-celtique, signifie pont; *Samaro-Briva* est donc *Samaro pons*, pont sur Somme: mais, continue

M. Gaillard, dans les idées antiques, pont supposait routes, péages; et ici, sont invoquées les autorités de Strabon, pag. 178 et 192; de Pomponius Mela, de Plinè l'ancien, liv. 4, chap. 30; de César, liv. 5, chap. 13, pour établir, par la position des routes et rivières, que le péage ne pouvait être fructueux qu'à Amiens, et, conséquemment, qu'Amiens est la véritable *Samaro-Briva*; ce qui est conforme à l'opinion de M. Rigollot et au rapport fait à la Société de Douai, par M. Bruneau.

M. Ballin a reçu des remerciements et des témoignages de satisfaction pour les états qu'il a présentés, du bon ordre qu'il continue d'entretenir dans la bibliothèque et les archives de la Compagnie; et il a mérité une reconnaissance publique toute particulière par la publication de sa Notice *sur la maison et la généalogie de Pierre Corneille*, ouvrage de longues recherches, de patriotisme et de patience, par ses nombreux détails, et qui devrait être dans les mains, au moins, de tous les Rouennais qui savent lire.

Trois ouvrages imprimés de M. Cellier, notaire en cette ville, ont été renvoyés à une Commission. Son organe, M. de Stabenrath, n'a vu, en grande partie, dans le premier, *les Femmes considérées sous le rapport de leur influence sur le bonheur de la société*, qu'une sorte de résumé, par une plume exercée, des idées émises sur la matière par les économistes et les philosophes; et, d'après le rang distingué qu'occupent aujourd'hui un grand nombre de femmes dans les lettres, les arts et les sciences memes, il a pensé que leur éducation doit laisser peu de chose à désirer.

Le second opuscule de M. Cellier, sur la *Nécessité de réviser et coordonner les lois*, a pour objet le développement d'un principe d'ordre et d'unité, dont le besoin se fait de plus en plus sentir aux esprits droits dans une législation indécise, composée d'éléments hétérogènes et contra-

dictoires , où la chicane va exhumer le passé pour faire la guerre au présent , l'un et l'autre étant sans limites déterminées. Sous ce point de vue , et quelques autres non moins importants , l'auteur ne mérite que des éloges.

La troisième et la plus volumineuse composition de M. Cellier , est celle qu'il vient de publier sur la *Philosophie du Notariat*. Sans s'arrêter à la nouveauté du titre , qui lui semble n'avoir été imaginé que pour placer , sous cette enseigne , quelques esquisses philosophiques qui donnent du corps au petit volume , M. de Stabenrath se trouve assez d'accord avec l'auteur , sur ce qui tient proprement à la théorie du notariat ; de même , sur la nécessité , de plus en plus incontestable , d'une bonne éducation intellectuelle et morale pour l'exercice d'une profession honorable , dont M. Cellier sait apprécier toute la dignité et l'importance dans l'état social. Mais , ce qui paraît difficile à saisir , c'est cette intimité de liaison que l'auteur cherche à établir entre la rédaction d'un acte notarié et la science métaphysique.

Il est bien vrai que toutes les sciences se tiennent , mais comme les deux extrêmes d'une proportion , qui se touchent par le moyen des intermédiaires ; et si elles se prêtent un mutuel appui , au besoin , elles n'en sont pas moins séparables de fait comme de droit ; autrement , au lieu de deux ou trois anneaux , pour savoir quelque chose , il faudrait porter la chaîne tout entière , et c'est par de telles conséquences que les idées d'imagination se trouvent réduites à leur valeur. Il est encore vrai que les sciences dérivent d'une même source ; mais M. de Stabenrath leur assigne , dans l'Être suprême , une cause première bien différente du mouvement , qui n'est qu'un effet , et que l'auteur du livre appelle *l'ame de l'univers*.

Point de doute que le bon notaire doive avoir les mœurs et la probité d'un bon magistrat ; mais que le fait de sa profession lui donne le caractère de *législateur* , lorsqu'il

ne fait que rédiger la loi que se font à elles-mêmes les parties, en se renfermant, comme il le doit, dans les limites des lois faites, c'est un abus des termes dans lequel le rapporteur a cru voir une intention louable de l'auteur, de relever la dignité du notariat aux yeux de ceux de ses confrères qui pourraient l'oublier.

Quelques notions sur l'*improvisation écrite ou parlée*, sont un utile avertissement aux adeptes, de ne pas trop fatiguer la patience des clients. Le livre est terminé par un chapitre : *de l'influence de l'habitude sur la faculté de penser*, lequel a pour but de porter les novices à replier leur attention sur les opérations de l'entendement, en remontant aux sensations et à la génération des idées. C'est Lock, dans Condillac; c'est Destutt-Tracy et la Romiguière; ce sont MM. Cousin, Maine de Biran et autres adeptes de la philosophie nébuleuse de Kent, qui, probablement, s'entendent entre eux et avec eux-mêmes; mais, parmi tout cela, c'est cependant aussi M. Cellier; car s'il a lu, comme il le paraît bien, les auteurs qui traitent de la matière, il paraît aussi qu'il a su mettre ses lectures au creuset de la réflexion, pour en tirer des idées *senties*, et un système qu'il développe comme un fonds qui semble lui appartenir. Sur plus d'un point, on peut voir autrement que l'idéologue; mais on doit reconnaître à l'écrivain un style coulant, approprié au genre, et dans lequel les mots propres ne paraissent pas s'être fait attendre sous la plume.

Aussi M. de Stabenrath, qui n'a pas eu le temps de faire un rapport détaillé sur cette partie, ne balance-t-il pas à conclure : « d'après ce que nous avons pu dire des productions de M. Cellier, l'Académie, comme nous, sera convaincue qu'elles sont le résultat de longues méditations, et elle rendra justice à l'étendue et à la variété des connaissances de l'auteur. »

L'Analyse synthétique ou Théorie de la langue française, par M. Sautelet, professeur à Cologne, est, suivant le rapport de M. Lévy, « un ouvrage basé sur de hautes « considérations philosophiques, tendant à prouver que « le langage de la parole se développe organiquement, « et à conclure que l'intelligence d'une langue dépend de « l'étude de son organisme et de sa physiologie. » Un aperçu fidèle de ce rapport dépasserait les bornes de nos analyses ; nous dirons seulement : M. Lévy a trouvé beaucoup de métaphysique dans l'analyse synthétique, et il a mis à la place beaucoup d'esprit aux dépens des coryphées de la métaphysique de nos jours.

Il a regretté, avec M. Sautelet, qu'il soit si difficile de sortir de l'ornière de nos vieilles méthodes, où l'expérience de tant de charlatans, qui s'efforcent de nous en tirer, ne fait que nous replonger davantage. Néanmoins, notre confrère a approuvé les motifs sur la nécessité des analyses grammaticale et logique, sauf la forme des applications, pour le moins un peu trop compliquées. Admettant comme bien reconnus les principes de M. Sautelet, sur la formation du langage, il laisse l'auteur en rechercher l'élément primitif, etc. ; mais il demanderait ici quelques développements de plus pour rendre raison de la diversité des idiômes, et, entre autres, pour le fond de l'ouvrage, un style plus simple, des idées moins transcendentes, et plus à la portée des intelligences communes.

Les *Mémoires de la Société de Mâcon* ont offert à M. Emmanuel Gaillard une brillante série de travaux scientifiques et agricoles ; mais, pour la littérature, « le « département de Saône-et-Loire semble, dit-il, se reposer « après avoir enfanté La Martine. » Dans l'analyse de plusieurs articles de la *Revue de Rouen*, il a trouvé matière à des observations toujours utiles, parfois flatteuses, peut-être aussi un peu sévères, qu'en sa qualité de collabora-

teur, il a dû lui-même communiquer aux directeurs de l'entreprise, le jugement des feuilles périodiques n'étant point du ressort de l'Académie. « Franchement, dit M. Gaillard, dans un troisième rapport sur les *Souvenirs d'Italie*, par notre correspondant et compatriote, M. Hippolyte Lemonnier, ses anecdotes sont trop longues, ses récits épisodiques trop romanesques; le fond de la narration s'en trouve désagréablement morcelé... » Mais, à l'admiration hautement professée pour le feu de l'esprit et les grâces légères, etc., du style de l'auteur, l'Académie a reconnu, avec satisfaction, le talent particulier de son jeune lauréat de l'année 1820. Le rapporteur a donné lecture de plusieurs morceaux, pour faire partager, a-t-il dit, ses jouissances à la Compagnie.

L'ouvrage récemment publié par notre correspondant, M. Estancelin, sur les *Voyages et les Découvertes des navigateurs normands en Afrique et dans les Deux-Indes*, a donné à M. Gaillard l'occasion d'engager une lutte sérieuse avec l'honorable député. Il conteste donc aux Dieppois : 1^o la découverte des côtes occidentales de l'Afrique dès le quatorzième siècle, soixante ans avant que les Portugais eussent paru au-delà du cap Nord; 2^o la découverte de la Nouvelle-Hollande en 1503; 3^o le premier débarquement sur une des côtes de Terre-Neuve, et le doublement du cap de Bonne-Espérance avant Vasco de Gama; 4^o la reconnaissance des mers de l'Inde avant le seizième siècle; 5^o la descente au Brésil en 1488; 6^o les documents donnés à Colomb avant la découverte de l'autre hémisphère; 7^o la priorité de descente des Français dans la Guinée, et la colonisation de ces côtes depuis 1364 jusqu'en 1410, etc.; et comme l'auteur des voyages paraît fonder, en grande partie, ses déductions sur des annales dieppoises manuscrites qu'aurait compulsées le père Labat, au commencement du dix-huitième siècle, dans le cabinet du procureur du roi, à

Dieppe, et qui aujourd'hui n'existent plus, M. Emm. Gaillard en révoque en doute l'authenticité, et croit détruire en même temps le fondement des garanties de La Poplinière, des éloges de Louis XIV et de Vallaut de Bellefond, sur la gloire de nos navigateurs du temps de Charles V.

M. Gaillard ne se borne pas à nier; il apporte des preuves trop étendues pour avoir place dans un Précis; mais l'intérêt de la vérité, en matière si importante, ne doit pas lui permettre de les garder en portefeuille, ni à M. Estancelin d'y être indifférent.

Cependant, M. Gaillard trouve les conjectures de l'auteur, sur la priorité d'apparition des Français en Guinée, *merveilleusement fortifiées* par un extrait du hollandais Dapper, et par le témoignage d'un commissaire-général de la marine, constatant, l'un et l'autre, la croyance conforme des naturels du pays.

Au reste, M. Gaillard regarde l'ouvrage comme « purement et sagement écrit, quoique paradoxal, et dans des intentions les plus nobles et les plus patriotiques. J'aime à affirmer, dit-il, que plusieurs parties de ce livre causeront un plaisir pur. Sur la marine, les établissements coloniaux et le commerce de Dieppe, on trouvera des morceaux excellents que je ne saurais assez recommander. »

M. de Caze, admis à l'Académie pour ses qualités personnelles et ses titres littéraires, a fait voir, dans son discours d'entrée, que si le traducteur de Waterton a vaincu les difficultés de la version, ce n'est pas sans les avoir bien connues. Après un de ces exordes insinuants, qu'il peut être quelquefois agréable à l'Académie d'entendre comme produit du talent, mais que la modestie ne lui permet pas de publier comme éloge, l'orateur a disserté sur les avantages de l'étude des langues, pour l'homme de lettres qui veut étendre ses idées, donner de la richesse au style, et un mouvement original à la pensée. Ensuite,

il s'est appuyé sur des notions exactes de la physiologie de plusieurs langues anciennes et étrangères, pour justifier la conviction générale sur l'insuffisance des meilleures traductions, d'où il conclut la nécessité, pour bien le comprendre, d'étudier un auteur original dans son propre idiôme.

Pour sa réponse, M. le Président est entré dans les voies ouvertes par le récipiendaire : sans être resté en demeure sur l'exorde, il a jeté un coup-d'œil sur le caractère distinctif de quelques langues. « Ce n'est point avec des « paroles, a-t-il ajouté, que l'on donne une idée de la « physionomie d'un peuple... Pour apprécier son génie, sa « pensée... il faut les apprendre de ceux qui ont parlé, « écrit sur les lieux... Mais il est des langues qui se prêtent « avec plus de flexibilité aux efforts d'un interprète habile. « La preuve en est dans le succès obtenu par la traduction « de Waterton... »

M. Berger de Xivrey, qui acquitte toujours en bonne monnaie son tribut de correspondance, a fait récemment hommage d'une lettre imprimée, à M. Hase, sur une inscription trouvée, cette année, à Bourbonne-lès-Bains et sur l'histoire de cette ville.

La médaille d'or décernée à Paris, le 2 de ce mois, à l'auteur, par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a fixé le haut rang que doit occuper cet important ouvrage, dont le rapport par M. de Caze est renvoyé à la rentrée.

M. Bougron, statuaire distingué de la capitale et correspondant de la Compagnie, a fait hommage d'un buste, en plâtre, du vénérable *duc de la Rochefouchault-Liancourt*, et d'une statue en pied d'Achille se revêtant de son armure pour voler à la vengeance de Patrocle. La première pièce est un monument de la reconnaissance de l'artiste envers un bienfaiteur, dont les vertus ont été

indignement persécutées jusqu'au bord de la tombe; la seconde révèle un beau talent dans l'art de la composition. On y voit cet air d'impatience qui rappelle l'*Achille au pied léger*.

Organe d'une Commission pour l'examen de l'œuvre de *Jean Goujon*, que continue de rédiger, par cahiers, M. André Pottier, bibliothécaire de la ville, M. Langlois a recueilli, dans la vie du sculpteur, tout ce qui peut intéresser en faveur du sujet, et dans les productions et les connaissances diverses du rédacteur, tout ce qui peut inspirer aux amateurs de l'art et de la bonne littérature le désir de connaître son ouvrage, qui est celui d'un bon littérateur, et à la fois dessinateur habile; des dessins de quelques fragments des ferrures appliquées, au douzième siècle, aux portes latérales de la Cathédrale de Paris, ne laissent aucun doute sur son talent.

Chargé en même temps d'un rapport sur un premier projet de restauration de notre palais de justice, présenté par M. Grégoire, architecte des bâtiments civils, M. Langlois, après le détail des parties, a reconnu tout le mérite de l'ensemble. Mais, malgré tout ce mérite, « nous ne « pouvons, a-t-il dit, nous empêcher d'applaudir à l'heureuse « idée du placement actuel de la porte de la grande salle, « qui présente des proportions plus larges, plus monumeu- « tales, etc. »

Suivant le rapport de M. de Caze, la commission chargée d'examiner les œuvres poétiques de M. le baron de la Doucette, fables, romans, comédies, mélanges, a reconnu que l'on ne peut refuser du mérite à ces diverses compositions; et que, malgré quelques inexactitudes dans la peinture des mœurs et des usages locaux, on voit partout,

en notre nouveau correspondant, un homme d'esprit et d'érudition et un antiquaire distingué.

L'agrégation de M. le baron de Stassart a été aussi pleinement justifiée, et par son volume de fables, appréciées depuis 1818, et par des titres non moins honorables, que M. Dumesnil a puisés dans les poésies légères, descriptions topographiques, analyses d'histoire, éléments de géographie, publiés par l'élégant fabuliste et en même temps excellent administrateur.

Le Recueil de *Nouvelles*, de M. Boucher de Perthes, a paru à M. Floquet écrit avec autant de facilité que d'esprit et d'élégance. Son château de *Crève-Cœur* peint, dit-il, au naturel, le ridicule orgueil d'une certaine classe, oisive par système, qui, pour ne pas déroger, préfère la misère dans l'inaction, à l'aisance dans une honnête industrie. M. de Perthes vient tout récemment d'ajouter à son tribut académique un volume de satires, contes et chansonnettes. Bien venus donc ceux qui nous apportent le rire; si, quoi qu'en dise souvent Voltaire, ce n'est pas la seule bonne chose qui soit au monde, toujours est-il qu'il y a des temps où le rire vaut bien du moins quelque chose.

On est fort loin de là, Messieurs, lorsqu'on lit un fragment du poème de M. Boucharlat, sur le *choléra-morbus*; c'est une peinture, quelquefois trop vraie, et conséquemment affreuse, de cet horrible fléau, dont les souvenirs trop récents repoussent les détails, mais que la prophylactique ne doit pas perdre de vue.

On serait tenté de s'arrêter plus long-temps sur la réimpression des chants sacrés de M. Mollevaut, en suivant les efforts plus ou moins heureux du poète pour s'élever à la hauteur des sublinités de la Sainte-Écriture. Mais cette belle composition, du domaine public depuis 1824, ayant

subi toutes les épreuves de la critique , il ne reste que des félicitations à adresser à l'auteur. C'est une tâche que M. Dumesnil a parfaitement remplie.

Parmi six pièces de vers de M. le comte Blanchard de la Musse , se trouve une improvisation , qui se recommande plus particulièrement aux âmes sensibles , par le tendre intérêt que répand le poète nonagénaire sur la malheureuse destinée d'Edmond du Petit-Bois , son jeune ami , à qui la Compagnie adressait un diplôme , attendu avec impatience , quand la tombe engloutissait toutes les espérances d'un joli talent. C'est remplir deux devoirs que de citer quelques vers de la pièce.

Vieux et perclus, je ne marche qu'à peine ;
 Tu guidais mes pas chancelans,
 Et la douceur de ton haleine
 Rafraîchissait le déclin de mes ans.
Tu n'es plus! En vain je réclame
 Les soins si consolans qui retrempaient mon âme,
 En lui rappelant son printemps!
 Pour retrouver un *Edmond*, à mon âge,
 Mes efforts seraient superflus!
 Hélas! privé d'un ami *qui n'est plus*,
 Je sens le vide affreux d'un si cruel veuvage.
 Sous peu je te rejoins. Ton cœur va tressaillir,
 Quand tu sauras que, comblant ton désir,
Une savante Académie
 Dans son sein daignait t'accueillir.

.....

Messieurs, nous avons perdu, l'an dernier, dans nos rangs , plus que le département de la Mayenne¹, par la mort prématurée de notre confrère Théodore Licquet. La prose éloquenté de M. Des-Alléurs a payé le tribut de nos regrets sur son cercueil. Pour un auteur de tant de vers, il y manquait encore quelques accents poétiques ;

¹ M. Edmond du Petit-Bois demeurait à Ambrières.

mais , dans l'état actuel de notre poésie rouennaise , pour être dignes de lui , il fallait , ce semble , que ces accents , après onze mois , sortissent , pour ainsi dire , de sa tombe. Son *Dialogue sur l'enseignement mutuel* va faire les honneurs d'un triste anniversaire. Gardé plusieurs années en portefeuille , il sera toujours à temps pour trouver des aveugles à éclairer et des obstinés à combattre.

Nous devons aussi une mention honorable à la mémoire de M. le comte de Bray, le plus ancien de nos correspondants étrangers , mort cette année dans les états du roi de Bavière , qu'il avait dignement représenté au commencement du dix-neuvième siècle , en qualité de ministre et d'ambassadeur à la cour de Vienne. Ses travaux politiques et littéraires , relevés par l'excellence de ses qualités personnelles , lui avaient acquis , dans le Nord , ce degré de considération que le vrai mérite seul peut atteindre ; notre bibliothèque rend témoignage de son talent , et notre *Précis* de cette année attestera nos regrets.

Mais une perte récente , qui doit être , comme parmi nous , vivement sentie dans l'étendue de deux départements , c'est celle d'un de nos respectables vétérans , que la mort vient d'enlever à une de nos plus estimables familles et aux respects de tous ceux qui savent apprécier l'homme placé au premier rang de la magistrature , autrement que par le vain éclat dont il s'environne.

Marie-Jacques-François-Alexandre Asselin , baron de Villequier , premier président de la Cour royale de Rouen , membre de la Chambre des députés , officier de la Légion-d'Honneur , né en 1759 , est décédé à Villequier le 30 juillet 1833. Magistrat consciencieux et éclairé , M. de Villequier fut , sous tous les rapports , incorruptible , d'une régularité rare dans toute sa conduite. Esprit conciliant et modeste dans ses avis , caractère droit et ferme dans ses

principes, en religion, comme en politique et en morale, il ne changeait qu'en s'affermissant davantage : éloigné du faste plutôt par goût que pour l'intérêt d'une grande fortune, dont il savait faire le plus digne usage ; ennemi de toute espèce d'intrigue, par tempérament et par raison, quand tout s'agissait autour de sa personne ; se respectant trop pour quêter des suffrages, il n'était jaloux que de l'estime des gens honnêtes ; indifférent sur les dignités, il en soutenait l'honneur sans vanité quand il les avait acceptées ; fidèle à son mandat dans la Chambre des députés, il a tenu constamment sa ligne droite au milieu du croisement de toutes les directions. Homme de peu de monde, et conséquemment d'un commerce plus sûr, concentrant ses affections dans tout ce qui l'entourait ; à la Cour, père du barreau, ami sincère de tous ses confrères, qu'il était toujours prêt à obliger, et dont jamais il ne desservit aucun, c'était pour lui une véritable famille de position, et tout le monde sait comment il était envers celle du sang. Au-dessus des minuties de l'étiquette, jamais personne ne sut mieux observer, sans affectation, toutes les convenances de bons sens. C'est ainsi, Messieurs, qu'avant sa vétéranee académique, on le voyait si fréquemment et avec tant de plaisir prendre, sans choix, séance au milieu de ses confrères, oubliant ses quartiers, dont on ne lui tenait que meilleur compte. A le voir, c'était un homme grave, plein de dignité, qu'on prenait volontiers pour homme de bien ; il fallait converser pour connaître l'homme instruit. Voilà les principaux traits de l'estimable caractère de M. Asselin de Villequier, cadre étroit qu'une plume éloquente pourra remplir de faits qui ne manqueront pas à l'écrivain. Le voilà tel qu'on a pu le voir dans les habitudes de sa vie publique et privée ; tel, enfin, que nous avons été nous-même à portée de le deviner, lorsqu'à la fleur de l'âge, durant une détention de quinze mois, il faisait courageusement avec nous l'apprentissage du malheur.

armé qu'il était, dès cette époque, de cette philosophie de résignation qui prend le monde actuel, avec ses traverses et ses sanglantes tragédies, pour ce qu'il vaut.

C'est un proverbe général, que la mort d'un bon magistrat est une calamité publique; c'est une vérité pour M. de Villequier. Puisse donc la providence inspirer aux arbitres actuels de notre destinée l'heureuse pensée de nous rendre tant de vertus! Puisse aussi la partie survivant à la dépouille mortelle de nos honorables confrères, être sensible au concert de nos cœurs, dans ce dernier hommage public rendu à leur mémoire!



PIÈCES
RENVOYÉES AUX ARCHIVES,
OU
MISES A L'ORDRE DES LECTURES,
OU DONT LES RAPPORTS
ONT ÉTÉ FAITS VERBALEMENT OU DIFFÉRÉS.



- Idées civiques* ; par M. le colonel de Toustain-Richebourg .
correspondant.
- Étymologie* du mot choléra, tirée de l'hébreu *cholira* ; par
M. Ed. Herbert Smith. Rapporteurs.
- Traduction* des dialogues de Muret, par
M. Asselin. MM. DUPUTEL.
- Quinze *volumes* de l'Académie des
Jeux floraux. *Idem.*
- Nouvelle *traduction* de Marc-Aurèle-
Antonin , précédée d'un *Discours*
de présentation à l'Académie de
Caen ; par M. Spencer Smith , cor-
respondant. *Idem.*
- Mémoire* sur *Samaro - Briva* ; par
M. Rigollot fils , correspondant. GAILLARD.
- Ancienne *Société* des Belles-Lettres
et Arts de l'Eure , nos 7 et 8. FLOQUET.
- Diverses *pièces* relatives aux recherches

- pour la découverte faite , en l'année 1800 , de la maison où naquit Pierre Corneille ; par M. Legendre, archiviste de la Préfecture. (*V. p.* 121.) MM. BALLIN.
- Société* royale de Lille , contenant la vie de Linnée , par M. Fée. GOSSIER.
- Excursions* dans l'Inde ; mœurs et coutumes des Musulmans de l'Inde ; par M. Alb. Montémont.—Souvenirs du pays natal , extrait de la vie du capitaine Cook ; par le même correspondant. *Idem.*
- Livret* de l'Académie Française sur les prix Montyon *Idem.*
- Nouvelle* édition des Sermons de frère Michel Ménot ; par M. l'abbé Labouderie , correspondant *Idem.*
- Thèse* pour le doctorat en droit , par M. Antoine Blanche , avocat. ADAM.
- Société* de la Morale Chrétienne , pour l'an 1832 et 33 , et trois Numéros de son Journal. VINGTRINIER.
- Société* de Géographie , dix-sept Numéros. MAGNIER.
- Société* Académique de Nantes , sept cahiers.
- Société* d'Émulation de Cambrai. Liste des prix pour 1833.
- Société* Philharmonique du Calvados. Prospectus.
- L'Aumône* , à M. Thiers ; *le Vieillard* , à M. Victor Aubry : fragments d'un ouvrage inédit sur *la Terreur* , pièce de vers , par M. le comte Blanchard de la Musse , correspondant.

Recherches sur l'antiquité du monde ,
par M. Gaudin-Lagrange.

Recherches sur le Hague-dike et les pre-
miers établissements des Normands
sur nos côtes, par M. de Gerville ,
correspondant. M. A. LE PREVOST.

Catalogue, par M. Gaillard, des ouvrages
de M. de Gerville.

Amor e Melancolia , poème portugais,
par Antonio Feliciano de Castilho.

Keepsake normand. Prospectus.

PRIX PROPOSÉ

POUR 1854.

Programme.

L'Académie propose, pour le concours de 1834, de faire un poème de trois cents vers au moins, sur le sujet suivant :

« En 1418, les Rouennais, après un siège de sept mois, avaient été forcés de demander à capituler : leurs députés reviennent et annoncent que Henri V exige qu'ils se rendent à discrétion. Les braves Rouennais prennent la résolution de miner un large pan de leurs murailles et de faire une sortie générale, après avoir mis le feu à leur ville. Au moment où ils allaient exécuter leur dessein, le roi d'Angleterre, averti par le gouverneur, qui les trahissait, leur accorda une capitulation. »

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

Les auteurs mettront en tête de leur ouvrage une devise, répétée sur un billet cacheté, dans lequel ils feront connaître leur nom et leur demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où l'ouvrage aurait obtenu le prix.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages seront adressés, francs de port, à M. N. Bignon, *secrétaire perpétuel de l'Académie, pour la classe des belles-lettres et des arts*, rue Sénécaux, n^o 55, avant le 1^{er} juin 1834, terme de rigueur.

Concours.

EXTRAIT

DU RAPPORT

LU A L'ACADÉMIE,

AU NOM DE LA COMMISSION

COMPOSÉE DE MM. DEVILLE, DUMESNIL, FLOQUET,
DE CAZE et MAGNIER (Rapporteur).

Messieurs ,

Nous avons proposé , pour le concours de cette année ,
la question suivante :

« Quelle peut être l'influence de l'instruction des classes
« inférieures sur le bonheur des nations et le perfectionne-
« ment de l'espèce humaine ? »

Trois Mémoires nous sont parvenus.

La nature des idées et le genre du style nous dispensent
d'un rapport sur celui qui est inscrit sous le N^o 2.

Le second , ayant pour épigraphe : « *Philosophiæ servias*
« *oportet.....* »

A du moins l'avantage de pouvoir être compris. Mais ,
quoiqu'il y ait des éloges à donner à quelques parties assez
bien développées , notre jugement est , qu'en général , il ne

résulte de l'ensemble rien de clair, de positif, et qui réponde à la question d'une manière directe et satisfaisante.

Le troisième Mémoire exige toute notre attention. C'est celui qui a pour épigraphe :

« Si la lumière qui est en vous n'est que ténèbres ,
combien seront grandes ces ténèbres ! »

(MATT. , VI, 23.)

La première partie de ce Mémoire est employée à prouver que l'ignorance des classes inférieures est un obstacle au bonheur et au perfectionnement de l'humanité.

Ce n'est pas ici le lieu de vous remettre sous les yeux l'argumentation ferme et serrée par laquelle l'auteur démontre que l'ignorance de la masse laborieuse est un passe-droit fait à la partie la plus nombreuse de l'humanité ; de plus, qu'elle est une source de dangers pour les nations, dont elle compromet l'existence politique et la prospérité industrielle. Le genre des détails répond à l'importance et à la noblesse de la pensée principale. Ce ne sont pas des idées vagues et sans fondement, présentées d'une manière commune. Quoique plusieurs d'entre elles puissent être plus ou moins contestées, l'auteur nous semble avoir suffisamment établi la vérité qui sert de base au Mémoire tout entier.

La conséquence toute naturelle est l'obligation de dissiper cette ignorance contraire au bonheur des nations. L'auteur examine d'abord ce qu'on fait aujourd'hui pour atteindre ce but.

Nous n'admettons pas ses idées principales dans toute leur rigueur et leurs dernières conséquences ; mais, suivant lui, l'enseignement populaire, presque partout réduit à la lecture, l'écriture et le calcul, est un exercice presque purement matériel, qui ne préserve pas des désastreux effets de l'ignorance : les facultés de l'esprit et les sentiments du cœur, toute la dignité morale de l'homme, n'en restent pas moins dans les ténèbres. Les résultats en sont même

quelquefois si déplorables, qu'une ignorance absolue serait encore à préférer.

Mais cette ignorance, l'auteur a prouvé qu'elle est contraire au but de l'humanité : l'instruction du peuple ne peut être arrêtée ou négligée sans crime et sans danger. Donc, il lui faut une instruction, mais une instruction autre que celle qu'il reçoit aujourd'hui. Quelle sera-t-elle ? C'est ainsi que l'auteur arrive à l'exposition de son système.

Sa pensée est, en améliorant l'esprit, de songer encore plus à l'amélioration du cœur. L'exercice exclusif de l'esprit fait de l'homme une machine à raisonnement, plus ou moins bien réglée dans ses mouvements ; il n'en résulte d'autre moralité que celle de l'intérêt, qui tend à mettre en action le plus odieux mobile, cet égoïsme, fléau de notre temps. Le but de l'instruction doit être de faire penser l'être moral, l'homme et le citoyen. Enfin, le système de l'auteur repose sur cette maxime de Pascal : *« Travaillons à bien penser ; voilà le principe de la morale. »* Il choisit pour le peuple un genre d'instruction tel, que le développement de l'intelligence soit accompagné de la culture du cœur et de l'action de la conscience. L'instruction ne se borne plus à la lecture, à l'écriture et au calcul ; il la veut plus haute, plus étendue, et plus en rapport avec chaque individu, mais fondée sur la culture morale.

La marche de l'auteur est toujours aussi ferme, ses développements aussi logiques. Cependant, Messieurs, nous lui reprocherons de n'avoir pas donné à cette partie une étendue suffisante. En théorie, la pensée est juste, son système est fort beau, mais sa pratique est-elle possible ? Dans tous les systèmes, il en faut toujours venir là. Et, sans parler de bien d'autres obstacles, comment préparer cette partie de la nation, plongée dans la matière, et pour laquelle l'esprit est si peu de chose, à se prendre pour ce genre d'instruction d'un amour qui porte les familles à y consacrer tout le temps de l'enfance ? Nous verrons plus

tard que ce genre de considérations n'entraîne pas dans le plan du Mémoire ; mais on n'en sent pas moins le besoin dans cette partie et dans quelques autres.

Au reste , la pensée de l'auteur est fort claire : ses développements , pleins de raison et d'énergie , sur les misères et les dangers de l'ignorance du peuple , les connaissances plus complètes et plus dignes de l'homme , qu'il voudrait ajouter à celles qu'il reçoit aujourd'hui , ne laissent aucun doute sur l'importance de l'instruction dans le système qu'il propose. Il va désormais s'occuper de l'éducation , et lui donner , dans ce système , l'influence et les résultats qu'elle est loin d'avoir au même degré dans l'état actuel de l'instruction. C'est l'objet de la partie la plus importante du Mémoire.

Ici , Messieurs , au lieu de me borner à la simple analyse , je devrais vous lire quelques pages : ce serait le meilleur et le seul moyen de vous faire comprendre , et surtout sentir , la pensée de l'auteur dans toute son étendue et telle qu'elle est dans son ame.

Il fait de l'éducation chrétienne la base , la vie , le salut de l'instruction populaire. On ne peut , avec plus de conviction et de sincère effusion , donner au christianisme son influence de grandeur et d'amour sur la nature humaine.

L'auteur s'appuie sur l'autorité et les paroles mêmes de M. Cousin , qui , dans son beau rapport sur l'instruction publique en Allemagne , déclare positivement et à plusieurs reprises , *qu'il ne peut y avoir de vraie instruction populaire sans morale , ni de morale populaire sans religion ; que le christianisme est la meilleure et peut-être même l'unique base de l'instruction populaire. Il ne faut pas craindre , dit M. Cousin , de professer cette maxime : elle est aussi politique qu'elle est honnête.*

Après avoir établi l'importance générale de l'éducation chrétienne (jointe à l'instruction qu'il propose) , l'auteur , qui , depuis le commencement du Mémoire , a toujours

en vue la question à résoudre , va faire découler de cette éducation *l'influence de l'instruction des classes inférieures sur le bonheur des nations et le perfectionnement de l'espèce humaine.*

Il voit , d'abord , dans le perfectionnement individuel qui doit en résulter , le seul moyen de perfectionnement général , et le seul remède au mal , qui pénètre toutes les parties de la société. Pour le prouver , il considère la constitution malade de la société , l'intérêt , l'utilité matérielle , l'égoïsme , le relâchement de toute idée de devoir , soit entre individus , soit entre citoyens et gouvernement , l'instabilité générale , la réaction alternative des deux principes d'ordre et de liberté , leur lutte , leur victoire , leurs excès.

Quel est le remède à tant de maux ? L'auteur passe en revue ceux que la société elle-même semble admettre ou présenter.

Nombre d'hommes éclairés voient , dans les formes du gouvernement ou dans les personnes qui gouvernent , une *garantie* principale du bonheur social. Mais cette garantie contre les faiblesses humaines , c'est dans l'homme même qu'ils se trouvent la placer. Dira-t-on qu'avec le secours des lois tout ira bien ? Mais si les mœurs ne sont pas en rapport avec les lois , où est la garantie de leur influence salutaire et constante ?

Peut-on compter davantage sur un autre élément plus important de la prospérité individuelle et nationale , sur l'industrie ? L'industrie , exposée à tant de variations , ne peut , par elle-même , garantir un bonheur stable. Ce bonheur dépend des mœurs.

Ainsi , Messieurs , les remèdes purement humains , que la société croit trouver en elle-même contre le mal qui la travaille , doivent rester sans résultat. L'auteur va maintenant présenter le sien ; ce n'est pas la partie la moins remarquable de son Mémoire ; ici , comme ailleurs , il pénètre dans les profondeurs.

Considérant d'abord le travail de l'homme comme élément de richesses nationales, il reconnaît, dans l'union du riche et du pauvre concourant au même but, l'un par son capital, l'autre par ses bras, une source de bien-être pour le plus grand nombre. Mais, sous le rapport des principes moraux et sociaux qui peuvent en résulter, et qui sont la base de ce bien-être, il ne peut y avoir harmonie, progrès, facilité, que par la religion.

Pour le démontrer, il considère, dans la société actuelle, le dédain, le peu d'égards du riche pour le pauvre, de la part de ceux même qui semblent s'occuper de son bonheur. Ce morceau assez étendu renferme des vérités incontestables.

Les conséquences n'en sont pas moins vraies en elles-mêmes et par le style : elles achèvent de conduire l'auteur à son but.

Ici, Messieurs, le christianisme, religion d'amour et d'union, dont le principe est la fraternité entre les hommes et l'égalité devant Dieu, offre naturellement le remède à cette maladie si profonde et si invétérée. C'est encore un des passages les plus remarquables, et qui mériteraient d'être lus.

Parmi les objections auxquelles l'auteur répond, une des plus fortes et la plus souvent répétée contre l'instruction populaire, la crainte que les classes inférieures ne cessent d'être propres à leur condition sociale et aux travaux manuels, trouve encore une réponse toute prête dans son système.

L'auteur aurait pu se dispenser d'intéresser les classes supérieures à son système, par l'espoir d'avoir des domestiques moins corrompus et moins dangereux pour les enfants qu'on leur confie. Cette pensée, placée là, paraît d'autant plus petite, qu'elle est encore suivie d'une des questions les plus importantes.

Arrivant ensuite à des considérations d'un ordre plus

élevé, il examine le rôle que l'éducation chrétienne doit assigner aux classes inférieures dans l'organisation politique. Leur dévouement à la liberté ne nous paraît pas suffisamment démontré, non plus que le moyen de fonder par elles une bonne opinion publique. La théorie aurait besoin, ici, comme ailleurs, de s'appuyer sur des faits. Cependant, l'admission de la plus grande partie de la nation au partage des droits politiques, rendue possible par cette éducation populaire, donne encore lieu à un des morceaux les plus importants.

Vous avez assez vu jusqu'ici, Messieurs, les belles pensées de l'auteur sur l'influence de la religion chrétienne. Mais, à mesure qu'il avance, son ame semble s'élever et le christianisme s'agrandir et s'embellir encore. Il serait difficile de le présenter sous un aspect plus large et plus sublime. Quoi de plus beau que le christianisme, lorsqu'élevant à son niveau les choses d'ici-bas, et n'y voyant que le témoignage de l'ordre universel établi par la sagesse suprême; lorsqu'appelant l'homme au développement complet des facultés intellectuelles et morales dont Dieu l'a doué, il place au rang de ses propres trésors les sciences, les arts et l'industrie, et ne voit, dans les bienfaits qui doivent en résulter, qu'un moyen de bonheur pour les nations, conforme aux vues de Dieu sur l'humanité!

Cependant, Messieurs, l'auteur ne va-t-il pas trop loin? C'est surtout les classes inférieures, objet du Mémoire, qu'il appelle à jouir de ce bonheur. Mais, en les conduisant à un si haut degré de perfection, je crains bien qu'il ne finisse par se perdre dans l'idéal. Ainsi, nous aurions une industrie pure de tout ce qui matérialise l'humanité: plus de vains désirs, plus de fausses spéculations, plus de faillites; telle sera l'influence de l'éducation chrétienne sur le travailleur et celui qui l'emploie; elle les affermira dans une persévérance sans relâche pour les habitudes laborieuses, pour l'esprit d'ordre, d'économie, de prévoyance; elle don-

nera une base certaine à la bonne foi et à la conscience.

Il est fâcheux que l'auteur ne tienne pas assez compte des faiblesses et des passions inhérentes à la nature humaine, qui, tout à l'heure, lui paraissaient si terribles dans notre état présent. Par l'éducation chrétienne, la nation devient, pour ainsi dire, un vaste couvent où chacun, sans cesse occupé de sa fin dernière et de sa destination éternelle, n'agit que dans cette vue pour soi et pour autrui, se faisant une loi de contribuer au bonheur de tous par son industrie et son travail. C'est vraiment admirable ! Nous rendons justice à la force de tête et de raison qui éclate dans la plus grande partie de ce Mémoire ; mais il faut aussi reconnaître que l'idée dont l'auteur est prévenu, s'exagère dans son développement, et qu'il arrive à des résultats que notre raison ne peut complètement admettre, quand, des régions où il l'élève, elle redescend sur cette terre et parmi les réalités humaines.

Les idées suivantes deviennent plus positives. Que, par l'éducation chrétienne et l'instruction qui s'y joint, l'ouvrier soit amené à se troubler moins dans les révolutions industrielles, à ne plus se soulever contre les machines, à mieux supporter les sacrifices et les souffrances que le temps peut exiger ; qu'il trouve alors, dans les produits de son économie précédente, un moyen de subsistance qui lui permette d'attendre des temps plus heureux, ou d'apprendre à se tourner d'un autre côté, on peut admettre cette pensée, développée par l'auteur.

L'espoir de guérir un jour l'humanité de la lèpre de la mendicité ; les avantages qui peuvent résulter des colonies agricoles établies en Hollande et en Belgique, et proposées pour la France par M. d'Argout ; la difficulté de faire pénétrer l'instruction dans les prisons, et d'en recueillir quelque fruit, sans l'éducation chrétienne : ces diverses questions, soulevées en passant, donnent encore à l'auteur une occasion de revenir à sa pensée et de confirmer son système.

On ne voit pas aussi bien comment il arrive tout-à-coup à l'éloge du dimanche, qu'il nous présente entièrement dégagé des plaisirs qui le rendent cher au peuple. Malgré le charme du tableau et cet accent d'une âme pénétrée, ne trouvons-nous pas encore ici le même esprit, qui croit, par l'éducation douce et sévère à la fois dont l'idée le domine, faire partager ses sentiments à la population tout entière, à tous les âges, à toutes les professions? Ce passage plein d'âme se refroidit ensuite : la réponse de l'auteur aux économistes qui voient dans le dimanche un jour perdu pour le travail, est d'autant plus inutile, qu'elle n'est pas même tout-à-fait convaincante. Ce n'était peut-être qu'une transition, un moyen d'arriver aux économistes. En comparant le nombre et l'inutilité de leurs tentatives contre les misères humaines avec les résultats de la culture morale et de l'éducation chrétienne, il achève de donner l'avantage à son système, et complète sa pensée d'une manière aussi forte que précise.

Dans son intention, la fin du Mémoire n'est qu'un résumé : c'est ainsi qu'il l'annonce. Nous y trouvons cependant quelque chose de plus. Ce résumé vif, précis, plein de noblesse, amène enfin, pour complément, ce que nous aurions voulu trouver plus tôt, des faits et des exemples. Je regrette de ne pouvoir vous lire les deux ou trois pages consacrées à l'état actuel de l'instruction populaire en Ecosse, et aux résultats de l'éducation profondément religieuse de cette contrée.

La péroraison est courte et simple : il y respire un ton de bonté, d'effusion, de noble charité, qui anime également les autres parties de l'ouvrage, et fait aimer cette âme, dont beaucoup d'autres morceaux annoncent aussi la beauté et l'élévation.

Je vais peut-être un peu loin, Messieurs, dans l'appréciation du mérite de ce Mémoire. Vous vous en étonnerez moins, quand vous saurez que la première lecture, toute

favorable qu'elle fut, était loin cependant de nous avoir laissé une impression aussi complète. C'est une de ces œuvres qui gagnent, qui demandent à être relues. Il en est tant d'autres, au contraire, qui ne sont belles qu'à la première vue, et dont la superficie ne résiste pas à l'œil scrutateur d'un critique impartial ! Des pensées ordinaires rendues avec facilité ; une sorte de vérité dans l'expression originale ou bizarre de choses qui ne valent pas la peine d'être dites ; une élégance qui n'est qu'un vernis brillant sur un fond parsemé de formes indécises : voilà ce qui peut séduire au premier coup-d'œil des esprits qui ne cherchent qu'une distraction sans travail. Mais un ouvrage nourri de pensées et offrant dans les faits ou les raisonnements principaux autant de parties solides fortement adaptées l'une à l'autre, d'où résulte un tout bien composé et bien rempli ; cet ouvrage, dont peu d'hommes sont capables, trouve aussi peu de lecteurs capables de l'apprécier. Car il y en a peu qui sachent lire, et surtout qui sachent relire. Le Mémoire que nous examinons est une de ces compositions qui ont besoin d'être relues, d'autant plus qu'il s'y trouve des défauts qui, choquant d'abord l'esprit, ne peuvent manquer de nuire au mérite réel de l'ouvrage.

Si, à la première lecture, et au milieu des impressions favorables qui en résultent, on éprouve quelquefois un sentiment de peine, il ne faut pas l'attribuer seulement à l'attention soutenue qu'exigent la nature, la force et le nombre des pensées. La cause en est aussi malheureusement dans le style ; on s'aperçoit que l'auteur, comme il le reconnaît lui-même, n'a pas une assez grande expérience de l'art d'écrire. Des phrases mal construites, péniblement prolongées, et embarrassées de membres incidents dont il eût fallu faire des phrases distinctes ; une surcharge de mots inutiles, d'où résulte, en quelques endroits, la plénitude d'un style déclamatoire ; certaine propension à l'emploi d'expressions qui n'appartiennent pas au langage usuel :

c'en est bien assez pour rebuter quelquefois l'esprit du lecteur. Et cependant, Messieurs, l'homme à qui ces fautes échappent, nous avons vu comme il sait écrire, comme il sait penser et rendre sa pensée. Il y a, dans une foule de morceaux, une verve d'expression, une chaleur et un entraînement de pensées, qui ne peuvent provenir que d'une âme élevée et d'une forte conviction. C'est un tableau d'une conception large et profonde, où, parmi les traits nombreux d'un pinceau plein de justesse et d'énergie, l'œil est quelquefois choqué de couleurs mal choisies ou jetées avec une négligence qui dénoterait une main malhabile ou peu exercée. Ce tableau, Messieurs, restera-t-il à vos yeux une œuvre sans mérite? et, pour des fautes qu'un écolier saurait éviter, ne tiendrons-nous aucun compte des beautés nombreuses qui n'appartiennent qu'au maître, et qui proviennent d'un esprit peu ordinaire?

Une autre objection plus importante résulte des observations mêmes que nous avons faites sur quelques pensées du Mémoire. En examinant de sang-froid le système de l'auteur, et sans se laisser entraîner aux grandes vues de son imagination parfois un peu mystique, ne dira-t-on pas que toutes ces idées, fort belles sur le papier, ne se réaliseront jamais ailleurs? Au lieu de nous offrir, pour l'humanité, la perspective d'un bonheur peut être imaginaire, ne vaudrait-il pas mieux qu'il se fût renfermé dans l'ordre des choses positives? Une exacte appréciation des hommes et des choses, des raisonnements fondés sur la statistique et les chiffres, parleraient moins à l'imagination, mais davantage à l'esprit: la solution de la question offrirait alors des résultats moins vagues et plus certains.

L'auteur pourrait d'abord répondre, qu'il fonde son système sur un fait, sur le christianisme. Faisant abstraction des diverses formes de culte, il ne prend dans le christianisme que ce qu'il a d'également positif et invariable pour tous les temps et tous les peuples; cette partie morale.

dont la vérité, la simplicité, la profondeur également accessible à tous les esprits, est la preuve la plus évidente de son origine divine. Quant à l'application du système, ce serait une autre question, l'objet d'un nouveau Mémoire encore plus étendu. La pensée de l'auteur était seulement de démontrer qu'au moyen de l'éducation chrétienne, l'instruction des classes inférieures aurait une influence immense sur le bonheur des nations et le perfectionnement de l'espèce humaine ; bien plus, que l'éducation chrétienne seule peut avoir les résultats que la question proposée suppose et demande. Sous ce rapport, nous croyons qu'il était difficile de répondre à notre question d'une manière plus étendue et plus complète.

J'ajouterai, Messieurs, et c'est surtout en lisant ce Mémoire que je m'en suis convaincu, j'ajouterai que la question proposée n'est pas dans la série des questions ordinaires. Il s'agit d'exposer ce qui peut être dans un avenir plus ou moins éloigné, ce qui est seulement dans l'ordre des choses possibles. De quelque point qu'on parte, en s'engageant dans de telles considérations, la marche conserve une liberté de mouvement et de direction que nous ne pouvons pas régler d'une manière sûre et positive. Il reste un vaste champ à l'imagination. Tout ce qu'on peut exiger, c'est qu'elle ne s'éloigne pas de l'ordre des choses naturelles et vraisemblables. Mais voici un concurrent qui, envisageant la question à sa manière, se donne une base dont la hauteur réelle et nullement chimérique, permet à son esprit de s'élever, comme pourrait le faire l'imagination elle-même. Cette base est la religion chrétienne, considérée dans toute sa beauté et sa grandeur. Observez bien, Messieurs, qu'une fois parti de là, il raisonne toujours ; mais ce ne sont plus des raisonnements purement humains : il ne le peut pas ; et quand nous lui faisons un reproche de se perdre dans l'idéal, nous aurions, peut-être, un reproche plus fondé à lui faire, s'il s'était traîné dans

des considérations purement terrestres, en elles-mêmes, et par la forme.

Enfin, Messieurs, les pensées principales de l'auteur et leurs résultats, cette manière d'annobler la nature humaine, au moyen d'un élément de bonheur que nous sentons être à la portée de tous; la partie la plus nombreuse de la société relevée de son état de dégradation par le sentiment de son importance et de sa grandeur aux yeux du Dieu qui dit aux pauvres : « venez à moi, et je vous relèverai » ; la masse laborieuse régénérée par la parole divine, qu'il s'agit seulement de lui faire entendre : toutes ces vues d'humanité, à mesure qu'elles se développent dans ce Mémoire, ne nous semblent pas purement idéales; et quand elles le seraient, je voudrais encore témoigner ma reconnaissance à celui qui, en agrandissant les idées dont on a nourri nos premières années, nous console un moment des misères présentes par la perspective du bonheur de nos enfants et des générations à venir.

Messieurs, je ne fais ici que rendre l'impression éprouvée par la Commission, dont j'étais l'organe auprès de l'Académie.

Après une nouvelle lecture des morceaux les plus importants, et d'après les mêmes motifs, l'Académie a décerné le prix au Mémoire ayant pour épigraphe : « Si la lumière qui est en vous n'est que ténèbres, combien seront grandes ces ténèbres ! » (*Matth.*, VI, 23.)

Mémoire

PRÉSENTÉ

A L'ACADÉMIE DE ROUEN,

EN MAI 1833,

PAR M. TH. CAREY,

DOCTEUR EN DROIT A DIJON,

SUR CETTE QUESTION :

« Quelle peut être l'influence de l'instruction des classes inférieures sur le bonheur des nations et sur le perfectionnement de l'espèce humaine ? »

« Si la lumière qui est en vous n'est que ténèbres, combien seront grandes ces ténèbres ! »

(MATH., VI, 23.)

Notre siècle offre un mélange bizarre de mouvement et de besoin de repos, d'exaltation et d'indifférence. Dans le vaste champ de l'instruction populaire, tandis que les uns fondent toutes leurs espérances, pour l'avenir de la société, sur l'extension des lumières, et qu'un grand nombre fait entendre de temps à autre un cri d'alarme sur le danger des progrès du peuple; l'égoïsme et l'indifférence se font de ces contradictions un prétexte pour leur peu d'empressement à répandre l'instruction dans les classes inférieures. Aussi, ne doit-on pas s'étonner que l'instruction populaire

ait été jusqu'ici délaissée en France. Toute discussion serait inutile, si on considérait le véritable état de la question.

On a comparé la société à une pyramide, dont la base est la masse de la population, ces classes, qu'on est convenu d'appeler inférieures, parce qu'elles travaillent. Ce sont elles qui forment la partie la plus nombreuse de l'humanité. Au milieu de toutes nos richesses, l'existence des trois quarts de nos semblables n'est autre chose qu'une laborieuse indigence. Cette inégalité de condition terrestre est inséparable de notre état social. Mais ces classes constituent des éléments essentiels de l'édifice. L'ornement qui décore la colonne ne doit son existence et sa solidité qu'à celles des fondements qui la soutiennent. Il ne saurait donc être nié que, de la conduite, du bonheur, du progrès de cette masse laborieuse, dépendent au plus haut degré la sécurité, la prospérité du pays, comme le progrès de l'humanité : la marche de tous est nécessairement retardée, tant que les facultés d'une portion considérable restent inactives. Il s'agit donc d'assurer le concours des classes inférieures au but où doivent tendre les nations et l'humanité.

Mais une considération plus imposante, plus élevée, domine le sujet. Les destinées éternelles d'ames immortelles dépendent des secours que réclament leurs besoins. Quand Dieu commande de lire l'Écriture, il impose l'obligation d'écartier tout ce qui peut être un obstacle à l'observation de ce précepte, de faire tous les efforts humainement possibles pour répandre sa parole et mettre chacun à même de connaître ces choses qui « ont été écrites pour notre instruction, afin que, par la consolation des Écritures, nous eussions l'espérance. » (*Rom.*, xv, 4.)

Que l'ignorance absolue du peuple soit un mal, sous le rapport du bonheur des nations et du perfectionnement humain, qui le nierait? Elle est un obstacle à tout perfectionnement, puisqu'elle empêche l'exercice de nos facultés intellectuelles et contemplatives, détruit les plus

nobles sentiments qui sont le privilège de l'homme, le dégrade de sa dignité morale, étouffe ce germe de sentiment religieux que l'on admire encore dans notre nature déchue, comme un témoignage de notre nature idéale, et paralyse cette conscience d'une destinée éternelle, révélée par le désir de perfection et d'avenir qui franchit les limites du temps et du monde, « caractère frappant de « l'ame humaine la moins cultivée, dans tous les âges et « chez toutes les nations, et dont il est intéressant de ren- « contrer des traces dans les hommes les moins éclairés « de notre temps et de notre pays. » (*Burns*). — Cette supériorité de la partie morale de notre être, cette destinée de l'ame, cette harmonie avec la destination finale de l'homme : voilà les intérêts devant lesquels toute différence, tous intérêts de rang et de fortune, s'effacent. Là est ce perfectionnement auquel toute la masse laborieuse, nos frères d'éternité, doivent tendre avec nous, et dont nous ne pouvons, sans crime, leur fermer l'accès.

La vérité est le but de l'esprit ; à elle nous devons notre dignité, notre bonheur. Voudrait-on en priver le peuple pour les générations à venir, comme pour celle d'aujourd'hui ? L'ignorance est l'ennemie du présent, comme de l'avenir ; elle rend inefficaces les moyens d'amélioration, comme elle oppose à leur première application une barrière invincible.

L'ignorance ne peut fonder une moralité positive : car l'intelligence et la moralité sont liées intimement ; le développement moral de l'homme exige un certain degré de développement intellectuel. La sagesse suprême a établi des rapports entre les facultés, et un accord qui, seul, peut conduire au perfectionnement ; de sorte que, si cette harmonie, dont notre corruption naturelle n'a pas enlevé tous les germes, n'est point rétablie, le bien ne saurait être atteint. La culture de l'ame veut donc celle de la raison. Aussi l'instinct ne peut-il assurer la moralité. Pour

répondre au désir de progrès, d'activité, de développement que dévoile le cœur de l'homme, comme pour garantir et accroître le bonheur social, la moralité ne peut rester négative; il faut qu'elle soit active, ferme, énergique, progressive vers la perfection. Or, l'activité et l'énergie sont inséparables de l'exercice de la pensée. — Les populations ignorantes sont toujours abruties et engourdies, malgré la vivacité naturelle de leur caractère.

Ce n'est pas dans la raison, mais dans le vice du cœur, qu'est le danger. Or, l'ignorance favorise l'inquiétude et l'insatiabilité de ses désirs; elle se porte vers des objets vulgaires, sensuels; et alimente les passions qui enchaînent la raison, et devient leur plus puissant auxiliaire. Par elle s'élève un obstacle à l'habitude de la réflexion si favorable à l'esprit d'ordre et de conduite, tandis que l'indolence, la paresse, le désordre, la débauche, la licence, — sources de délits et de crimes, — prennent un empire absolu. La paix publique est détruite par les suites désastreuses de ce trouble moral. Les passions sans frein, le peu d'attachement à l'ordre une fois enracinés, l'anarchie est à la porte; aussi l'expérience nous montre-t-elle toujours l'ignorance, qui se traîne dans les derniers rangs, choisie par les agitateurs empressés à se saisir des plus vils instruments. Une masse passionnée, dégradée, incapable de réflexion, obéit au premier signe du chef adroit qui la flatte et l'entraîne en lui parlant le langage que son cœur savoure aveuglément, et ne lui permet pas de peser dans ses motifs ou ses conséquences. La crédulité abrutie sera facilement excitée à se soulever sans motifs réels; et l'arrêter devient bientôt impossible. Bien qu'en général la populace soit peu touchée des véritables abus, il peut arriver, cependant, qu'on la fasse servir à les redresser. — La révolution de 1830 en est une preuve frappante. — Il se peut qu'un enthousiasme du moment donne l'essor à quelques actes généreux; mais

ce ne sont là que des accidents ; le naturel reprend bientôt son empire , et les temps qui se sont écoulés depuis l'élan de juillet , comme les évènements qui ont marqué la durée du fléau de la visitation qui vint frapper la France , n'ont que trop révélé l'absence de tout principe.

On oublie trop souvent que la moralité politique n'est qu'une conséquence de la moralité sociale ; que la garantie de l'une est la même que celle de l'autre ; car l'âme ne se divise pas pour revêtir un caractère pur ou vicieux selon les relations diverses de l'homme. Le dévouement , il est vrai , n'est point inconciliable avec une mauvaise moralité ; mais il n'est alors que la satisfaction de quelque affection impérieuse ; et cette anomalie ne peut manquer , dans quelque temps et de quelque manière , de peser sur la société de toute sa désastreuse influence. L'exemple des classes inférieures témoigne vivement de cette vérité : une masse ignorante et corrompue , individuellement artisans vicieux , pères de familles sans dignité , tous dominés par le désordre intérieur , demeure sans attachement pour la liberté du pays , sans respect pour les lois et l'autorité qu'elle brave tant qu'elle peut leur échapper , en proie à une personnalité basse et vénale , instrument tour à tour du despotisme et de l'émeute.

Il faut , avons-nous dit , que l'intelligence et la pensée aient été cultivées , pour que l'habitude de prévoir et de réfléchir puisse s'établir : l'ignorance amène l'imprudence pour les peuples comme pour les individus ; et l'imprévoyance , en régnant dans l'homme et dans les familles , atteint le commerce et l'industrie , anéantit les moyens de subsistance. La misère succède , et il manque dès-lors au bonheur social un élément de prospérité , ce bien-être qui attache à l'ordre et donne l'effroi des révolutions.

Dès que la nécessité de conserver l'ordre est méconnue , l'inviolabilité des propriétés doit bientôt l'être aussi. La moralité n'est plus là pour inspirer le respect du bien

d'autrui, et le chemin des plus folles illusions s'ouvre à cette masse aveugle, qui répudie toute conformité de son intérêt avec cet ordre et cette inviolabilité; qui voit un profit assuré dans une attaque contre la fortune, et une source de richesses dans une guerre contre les riches.

Nous avons à cœur d'ôter toute occasion de prétexte aux indifférents et aux ennemis de l'instruction populaire, en rappelant que le défaut absolu de la culture de l'intelligence, — mur d'airain contre le perfectionnement puisqu'en dégradant la population il la rend stationnaire, — est un obstacle non moins insurmontable au bonheur des nations, par les habitudes de désordre, le dérèglement des mœurs, l'indifférence pour tout progrès, enfin par la misère qui l'accompagne et s'agite quelquefois au milieu des fantômes d'une imagination sauvage et sans frein.

Si l'ignorance absolue est un fléau, si les faits confirment pleinement la théorie. l'influence de l'instruction ne serait-elle donc pas salutaire ?

En proposant l'instruction comme moyen de moralité et de bonheur social, on la réduit ordinairement à trois choses, dont on s'exagère le pouvoir, lire, écrire, calculer. Sans doute, ce sont d'utiles connaissances; elles peuvent devenir le moyen d'en acquérir de nouvelles, et d'éclairer l'intelligence, de favoriser le bien-être, et, comme lui, par l'intérêt, d'attacher à l'ordre, et de donner quelques habitudes de conduite et de régularité. — Sans doute elles peuvent devenir des instruments de moralisation: mais, en elle-même, cette instruction, purement matérielle, ne se liant à aucun développement du cœur, de la conscience, de l'esprit, ne saurait moraliser le peuple. Il peut n'en faire aucun usage; l'usage qu'il en fera pourra être bon ou mauvais. Mais ce pauvre peuple, possesseur d'une arme qui peut être aussi dangereuse qu'elle est susceptible d'être employée à bien,

il ne sait comment s'en servir. Le mécanisme de l'art à été tout dans cet enseignement ; la raison est demeurée inculte ; les facultés de l'esprit et les sentiments du cœur , toute la dignité morale , ont été laissés dans les ténèbres. Les désastreux effets d'une ignorance totale conservent donc toute leur ténacité. Le progrès n'en est pas moins impossible ; bien plus , cet instrument qui devait y concourir , devient entre les mains de l'ignorance un nouveau moyen d'augmenter ses désirs et son ambition , source nouvelle d'égarements pour un grossier et insolent orgueil.

On a dit que l'acquisition de ces connaissances donnerait la volonté de s'en servir ; mais l'expérience montre qu'elle excite peu à l'activité d'esprit ; que le peuple , sans discernement du bon et du mauvais , ne choisit que ce qui flatte ses goûts. Il est déjà trop habitué et disposé à ne lire que les mauvaises chansons , les almanachs , les journaux : n'est-ce pas un obstacle à tout progrès véritable ? — Il est vrai qu'un grand nombre de ceux qui se louent de leurs efforts pour éclairer les masses , proclament en principe que le peuple n'apprendrait rien sans les journaux ; qu'il est essentiel de lui enseigner un catéchisme politique. Cette pensée a conduit une réunion de propriétaires , d'écrivains , de députés , à fonder des feuilles populaires : opposition et partisans du Gouvernement , tous ont saisi cette occasion de répandre cette science efficace selon eux , pour attacher le peuple à la prospérité nationale. Mais le danger n'en devient que plus grand ; car la politique de parti occupe presque en entier ces résumés des grands journaux. N'est-ce pas le plus sûr moyen de soulever et de flatter ses passions , de détruire les notions peu nombreuses qu'il a pu acquérir sur la morale et les relations sociales , d'augmenter le trouble et la confusion de son esprit ? N'est-ce pas l'exciter à une déplorable paresse , l'enlever à ses travaux , pour l'entraîner ,

aveugle, ébloui, sans guide intérieur, dans des discussions dont il ne voit qu'un côté, et qui ne laissent pas le calme à ceux mêmes qui se vantent de le conduire? N'est-ce pas arrêter l'exercice de son intelligence, en réduisant son jugement à l'adoption des idées d'autrui, en lui ôtant à la fois le désir et l'occasion de rien voir par ses propres yeux? — L'ignorance vaut mieux que de telles erreurs.

Les craintes sont donc fondées, le danger est imminent; et on ne peut s'étonner que les résultats d'une instruction ainsi réduite et privée d'une direction salutaire, susceptibles de varier à l'infini selon la plus ou moins grande dépravation de l'individu, paraissent favoriser les prétentions des ennemis des écoles. Il ne faut pas se le dissimuler, malgré l'accroissement du commerce, les progrès de l'industrie et de la civilisation, et le plus grand nombre des écoles, la masse est pire que stationnaire: tous ceux qui connaissent le peuple, qui l'ont observé dans les familles et dans les rapports sociaux, peuvent reconnaître un surcroît de licence, de ruse et de mécontentement.

L'ensemble de la statistique criminelle en France, de 1825 à 1831, nous révèle des faits qui reçoivent ici leur explication naturelle. Elle nous apprend que les départements qu'on appelle les moins éclairés, les plus éloignés de la civilisation, qui envoient le moins d'enfants aux écoles, ceux de l'Ouest et du Centre, sont en même temps ceux où l'on commet le moins de crimes contre les personnes et contre les propriétés. — C'est que la civilisation actuelle, avec ses routes, ses canaux, ses manufactures, et l'agglomération d'individus qu'elle entraîne, ne peut conduire à des progrès vrais, ni produire un bien durable, qu'en recevant une direction morale; c'est que l'instruction réduite à lire et écrire, et les écoles, telles qu'elles existent pour les classes inférieures, sont incapables de fonder la moralité. — Il existe des causes de mal qu'elles ne sauraient écarter, qui les empêchent

de produire une heureuse influence, et qui en font naître des conséquences déplorables, sans que l'ignorance en soit beaucoup moins grande.

Mais, cette ignorance, la nature progressive de l'être moral, les besoins de la Société, défendent de la perpétuer : l'instruction ne peut être arrêtée. Voyons s'il n'est pas possible d'en tirer un meilleur parti. De hautes intelligences ont proposé de lui donner une certaine extension ; et qui ne le désirerait ?

D'après l'étymologie du mot *instruire*, c'est *construire en dedans*, former l'intelligence de l'homme, développer ses facultés, suivant sa destination et ses besoins, comme homme et comme membre de telle ou telle Société. Mais la nature de l'homme et l'expérience font sentir la nécessité de faire régner l'harmonie dans ce développement. L'exercice exclusif de l'esprit, au préjudice de l'amélioration du cœur, détruit l'équilibre intérieur ; et les progrès s'opposent alors au perfectionnement, parce qu'on prodigue des connaissances qui ne reçoivent pas leur vraie et salutaire application, parce qu'on laisse en arrière toute la dignité morale. Et si nous envisageons l'homme dans ses relations, sans doute, l'esprit étant éclairé sur les choses et les événements, et l'intelligence munie de notions utiles, précieuses, élevées, la réflexion donnera le goût de l'ordre, de la prévoyance et d'une certaine activité, attachera au progrès et à la prospérité du pays, à l'industrie et à la gloire nationale : il en naîtra un besoin de régularité, d'aisance, de stabilité dans les propriétés et dans le gouvernement. Mais la garantie n'est encore que dans *l'intérêt* qui ne moralise point, et la moralité sociale reste toujours un vain nom. — Il y a donc une limite qu'il est dangereux de franchir, au-delà de laquelle tout est témérité, et la science devient l'occasion d'erreurs. Il y a aussi une tendance funeste à la personnalité, qu'il est important d'arrêter.

Ce danger est d'autant plus grand, qu'une opinion assez généralement répandue regarde l'intérêt et le bien-être comme devant rendre l'homme moral. Cette opinion, éminemment funeste, matérialise l'être humain et absorbe ses facultés et ses affections dans un esprit de calcul, source d'inquiétudes et de mécomptes; elle met en action le plus odieux mobile, cet *égoïsme*, fléau de notre temps. La moindre attention donnée au *Journal des Connaissances utiles*, organe de la *Société pour l'émancipation intellectuelle*, suffit pour dévoiler, d'une part, l'exagération des espérances, de l'autre la réalité de nos craintes. La *Société de Londres, pour la propagation des connaissances utiles*, a évité cette tendance au matérialisme : dans des publications qui manquent à la France, elle appelle la pensée populaire à s'exercer avec réflexion sur des objets qui l'ennobliissent, — les phénomènes de la nature animée et inanimée, le langage, les voyages, l'histoire, les sciences, les arts, l'industrie, — mais sans perdre de vue la seule chose nécessaire.

Evitons de faire de l'homme une machine à raisonnements plus ou moins bien réglée dans ses mouvements. Travailler à faire penser l'être moral, l'homme et le citoyen, voilà le but de l'instruction. Il est des connaissances qui élèvent la pensée et peuvent favoriser le développement du sentiment religieux et moral : l'étude générale des lois du monde et de la nature, une idée juste de l'état des sociétés, des progrès et de l'histoire du genre humain, offrent cet avantage, en même temps qu'elles développent l'intelligence, et exercent le jugement et cet esprit d'observation qui peut conduire à la vérité. Il est aussi des connaissances pratiques, conformes à la destination de l'homme, qui reçoivent leur application dans la vie et dans l'existence particulière des individus. — Éclairer le peuple sur les conditions de cette existence, c'est ôter à sa conduite ce caractère d'incertitude bien naturel à qui

les ignore ; c'est favoriser leur accomplissement et écarter les illusions d'une imagination inculte. L'industrie, la civilisation, la sécurité et la prospérité du pays en ressentiront quelque heureuse influence.

Il ne s'agit donc pas de savoir si les classes inférieures seront ou ne seront pas instruites : il faut exercer la pensée, nourrir cette activité qui élève l'homme. « La vertu suppose la pensée : c'est en elle que consiste notre dignité. « Travaillons donc à bien penser ; voilà le principe de « la morale. » (*Pensées de Pascal ; Grandeur de l'Homme.*) Mais il importe de s'assurer si l'homme sera bien ou mal instruit ; c'est-à-dire, si on imprimera une tendance morale à l'instruction ; car, si le perfectionnement intellectuel, bien dirigé, peut servir au perfectionnement moral ; si la culture du cœur et de la conscience réclame celle de l'intelligence, il est encore plus vrai de dire que le développement de l'intelligence ne peut être vraiment salutaire que s'il est accompagné de la culture du cœur, de la conscience, de la volonté, puisqu'elle est impuissante à elle seule pour créer ou développer des idées de devoir et de morale. La direction morale est donc le seul principe vivifiant. Or, l'instruction, par sa nature, bien loin de fournir cette direction, la présuppose même, sous peine de rester sans influence heureuse, de devenir inutile ou dangereuse. Il faut donc un élément plus puissant, plus élevé, l'éducation seule le constitue.

Attachons-nous donc à l'éducation, à la culture morale, comme à la chose indispensable, comme au premier besoin du peuple. Mais la moralité n'existe dans aucun système humain, ni dans les impressions contradictoires du cœur ; elle est inséparable de la Religion, comme le devoir et l'amour des hommes n'existent que par l'amour de Dieu : le peuple, surtout, ne la comprend point autrement. Tout est un rêve, sans le sentiment religieux : lui seul constitue la condition et le fondement du caractère moral.

Mais le sentiment religieux n'a de force que par la foi que donne le *christianisme*, puissance fondée sur un fait, qui s'adresse au cœur et le soumet, qui « ramène toute « pensée captive à l'obéissance du Christ » ; qui, en dénonçant à tout homme la corruption du cœur, lui révèle la seule voie de la nouvelle naissance ; qui « met en lumière la vie et l'immortalité », la réconciliation par l'amour, source de joie et de reconnaissance, fondement de l'amour de Dieu, « qui nous a aimé le premier », et de l'amour des hommes, tous objets de son pardon. Là est cette voix qui nous crie de ne point nous arrêter « pour « regarder derrière nous », et proclame ce pouvoir qui, « donnant la volonté et l'exécution », peut nous régénérer, conformément à notre divin modèle, type de l'homme nouveau.

Par la force de l'affection, la grandeur de l'objet, et le désir de perfection qu'il inspire, le christianisme réagit sur l'esprit, double l'activité, donne aux facultés un nouvel essor. Quel moyen serait plus puissant pour réveiller et ennoblir l'intelligence, et seconder les autres moyens de culture ! Tous les efforts de civilisation et de progrès. l'expérience des temps et des hommes viennent appuyer cette conclusion. Dans les pays vraiment chrétiens, les intelligences se relèvent ; et, pour ne parler que de ces classes qui nous occupent, des faits nombreux s'accordent à établir, que le sentiment chrétien a produit chez les uns une netteté de vues et d'expressions, une politesse délicate, qu'une instruction plus étendue n'a pu produire chez les autres.

Le christianisme ne se fonde que sur la *Bible*. Elle révèle l'harmonie et la beauté ; enseigne seule les vérités sur l'homme intérieur, son âme, sa volonté, son cœur, ses forces morales, toute l'étendue et toutes les conséquences du devoir et de la morale : « cette science des mœurs, « qui console toujours de l'ignorance des choses exté-

« riches », tandis que la connaissance de celles-ci ne « console pas de l'ignorance de la morale ». (*Pascal ; Pensées Chrétiennes.*) — Le peuple ne doit pas rester étranger à ce bienfait ; la Bible s'adresse, dans toute son excellence, aux simples, aux humbles, aux petits enfants, à tous les âges et à toutes les conditions. C'est le livre de vie et de vérité, la source du progrès et de ces connaissances qui forment l'âme et l'esprit, et fondent la vie morale, le principe et le mobile du véritable perfectionnement. Là, sont les promesses de la vie présente et de la vie à venir ; et, comme l'exprimait M. *Pelet de la Lozère*, président l'assemblée générale de la *Société Biblique*, le 17 avril 1833 ; « chaque Bible distribuée est une pierre jetée « dans les fondements sur lesquels la société humaine doit « s'asseoir. » — Cette conviction est aussi exprimée par M. *Cousin*, dans son *Rapport sur l'état de l'instruction publique en Allemagne, et particulièrement en Prusse*. « La « traduction de Luther, mâle et vive, répandue d'un bout « à l'autre de l'Allemagne, y a beaucoup fait pour le déve- « loppement de l'esprit moral et religieux, et l'éducation « du peuple », p. 3. — Cette considération ne sera-t-elle pas comprise dans la France, dont une des plaies est le défaut de circulation des saintes Ecritures ? Le christianisme qu'elles enseignent, ses dogmes sublimes, sa forte morale, sa philosophie élevée, son histoire glorieuse, ne sont-ils pas le meilleur rempart contre les progrès de l'impiété et de la superstition ?

L'influence de l'éducation chrétienne se fait donc sentir dans l'homme entier ; elle le réforme dans son cœur, sa conscience, sa volonté, ses affections : la personnalité et l'égoïsme cèdent à la bienveillance, qui renaît pure et active. La dignité morale reprend la première place et domine toute la vie individuelle et sociale. — L'esprit redouble de force et d'activité. Elle seule dirige et ennoblit l'acquisition et l'emploi des connaissances, et imprime une tendance

morale aux progrès de la civilisation. Par elle seulement, notre nature morale, intellectuelle et physique, concourt au perfectionnement, au bonheur social, en vue de notre destination éternelle.

C'est donc de l'éducation chrétienne que dépend principalement tout le succès de l'instruction. Tout est dans la bienfaisante réunion de ces deux éléments; mais la direction suprême et vraie ne peut venir que de la croyance « qui est en Christ »; non pas d'une croyance spéculative ou purement historique, mais qui pénètre tellement « le cœur de l'homme, qu'il travaille sans relâche à mettre « ses pensées, ses sentiments et ses actions dans l'harmonie « la plus intime avec la volonté de Dieu ». (*Striez*, cité par *M. Cousin*.) — « Il ne peut y avoir, dit *M. Cousin*, « de vraie instruction populaire sans morale, de morale « populaire sans religion, et de religion sans un culte. « Le christianisme doit être la base de l'instruction du « peuple : il ne faut pas craindre de professer hautement « cette maxime; elle est aussi politique qu'elle est honnête... « L'instruction populaire doit être religieuse et chrétienne; « car, encore une fois, il n'y a pas de religion en général; « et... qui dit religion, dit christianisme. Que nos écoles « populaires soient donc chrétiennes; qu'elles le soient « entièrement et sérieusement. » (p. 256.) — « La religion « est, à mes yeux, la base la meilleure, et peut-être « même la base unique de l'instruction populaire. » (p. 394.)

Il nous reste à exposer l'étendue de l'influence qu'on peut espérer de l'éducation chrétienne des classes inférieures en vue du perfectionnement et du bonheur général.

Une réflexion précédente l'a déjà fait pressentir : la société ne vit et ne s'améliore que par la vie et l'amélioration de ses membres; l'harmonie du tout dépend de la direction harmonieuse de toutes ses parties actives. Si, par un bienfait d'en-haut, le principe chrétien, qui seul

coordonne et renouvelle l'homme , pénètre dans les familles par les individus , et , par suite , dans les masses , ses effets sur la moralité et la prospérité publique , et sur les relations politiques , intérieures et extérieures , seraient inappréciables.

Au milieu des tristes réalités , qui dévoilent la constitution malade de la société , on ne songe pas que les *mœurs* sont la première condition de la prospérité du pays. Les uns en voient la garantie dans les *personnes* qui gouvernent , et les *formes* du gouvernement , cherchant dans l'homme même la réalisation d'un principe et un refuge contre la faiblesse humaine , ou se confiant aux lois et aux institutions , expressions d'un principe. Oublie-t-on que si les bonnes lois influent sur le progrès , comme les mauvaises y sont un entrave , il n'en est pas moins vrai que , si les mœurs ne sont point en rapport avec elles , leur influence est sans garantie ? L'impulsion extérieure ne fonde pas la sagesse ; il faut faire penser l'homme et le disposer à reconnaître et à accomplir ses devoirs , à interroger sa conscience. — D'autres vantent le pouvoir de l'*industrie* ; et certes , nous ne nierons pas qu'elle soit un élément important de prospérité ; mais la violence , les excès , les passions , la guerre , l'exposent à la variation ; mais elle ne peut , par elle-même , assurer un bonheur stable : car , si l'ignorance domine , le peuple industriel sera matériel et grossier dans ses goûts , livré au vice , à la violence , aux excès. Ici , l'*instruction* vient réclamer une place supérieure parmi les conditions de prospérité ; mais nous avons vu la limite de sa puissance. Les *mœurs* demeurent la considération souveraine à laquelle tout doit être subordonné , et les lois , et le gouvernement , et l'industrie , qui appelle l'exercice des facultés actives , et l'instruction qui éclaire et développe. — Voyez l'industrie : le défaut de moralité est un signe de misère pour un peuple riche ; car , ses richesses devenant une source de corruption , alimentent le feu du vice , qui

se propage et s'accroît dans une proportion effrayante, pour les consumer infailliblement. Les bonnes mœurs sont, au contraire, le plus puissant moyen de faire fleurir l'industrie, en favorisant le développement de tous les éléments qui la font vivre et prospérer, — tempérance, — prudence, — activité, — confiance, — sécurité. L'histoire est là pour montrer que l'industrie ne se développe réellement que chez un peuple moral. C'est ainsi que l'industrie et l'éducation sont, dans la dispensation divine, deux éléments corrélatifs de prospérité; car, si l'industrie peut devenir un moyen d'éducation, celle-ci sera toujours la condition de la vie saine et durable de l'industrie. Sous ce premier rapport, tout nous ramène à la piété chrétienne, seul fondement d'une moralité sévère et vivante.

Mais si nous considérons la moralité d'aujourd'hui, l'observation des faits nous offre un ensemble contagieux de matérialisme et d'égoïsme : intérêt, utilité matérielle, seul but de tous les progrès : étroite personnalité dans toutes les relations; relâchement de toute idée de devoir entre les individus comme entre citoyens et gouvernement. Partout, dans le gouvernement lui-même, absence de but moral : sa garantie, il la place dans la force matérielle; vis-à-vis de lui se meuvent les passions, l'ambition, l'amour du changement, sources d'instabilité, de désorganisation, d'anarchie; mais il ne peut disposer d'aucun moyen de guérison, car réprimer n'est pas réformer; le triomphe du moment n'est pas la sécurité de l'avenir : ce n'est que tour à tour la réaction des deux principes d'ordre et de liberté, leur lutte, leur victoire, leurs excès.

En regard de ces faits incontestables, l'état de la société nous révèle une désolante vérité. Dans toutes les classes, la majorité répudie la religion, oublie qu'il y a un Dieu, dispensateur suprême, une Providence éternelle : si sa main

toute puissante frappe l'humanité ou la nation d'une grande et terrible leçon, elle passe inaperçue par le cœur desséché, ou repoussée par l'incrédulité : si sa bonté répand un bienfait, on en jouit sensuellement et on refuse de voir le Donateur. Les consolations sont reçues sans gratitude ; les châtimens appellent en vain la repentance, ou même la réflexion. Cette vérité est dure ; mais il serait condamnable, pour qui la sent, de chercher à l'obscurcir. Toutefois, si le tableau est sombre et déchirant ; s'il montre une société qui décline et ne tient plus, qui nourrit tous les germes du dépérissement et de la caducité, l'indication du mal pourra ouvrir la voie de l'amendement ; et si la connaissance de sa cause et de sa nature est accompagnée de l'assurance du remède, les regrets de cet examen ne demeurent pas sans leur consolation.

Les pauvres sont nos frères : c'est à la pratique de ce principe divin que tout doit se ramener dans toute société d'une vie saine et durable. Et cependant, la légèreté et l'indifférence sont tellement enracinés dans le cœur, que la maxime évangélique demeure sans application dans la vie commune. Ainsi, même en exprimant des vœux pour l'instruction populaire, on étouffe toute sympathie sincère : volontiers perdrait-on de vue cette vérité si évidente, que, dans le corps politique comme dans le corps naturel, un membre ne peut dire à l'autre : « Tu ne m'es point nécessaire. » Et, en admettant que l'on reconnaisse cette utilité, cette imposante nécessité, on l'interprète à son gré, selon ses passions, selon le sens de ses desirs et de ses desseins : on renferme ceux qui en sont l'objet dans des limites ordinaires ; on leur fait sentir qu'on ne leur accorde quelque chose que parce qu'on le veut bien : on les veut tels qu'on les désire, et non autrement, ni plus ni moins ; — « tu n'iras pas plus loin. » Tout est subordonné au *moi*. et l'égalité tant vantée demeure une lettre morte.

Cette disposition est celle du plus grand nombre dans les classes supérieures et moyennes. Malgré notre civilisation tant louée, l'union véritable fait place à l'orgueil et au dédain pour ceux qu'on se plaît à regarder comme des êtres subordonnés : ainsi se trouve écartée toute appréciation de l'immense bienfait qui découlerait de l'amélioration de leur condition, et des mesures proposées pour leur soulagement. On les flatte, ou plutôt on croit les flatter par un simulacre d'instruction ; mais le cœur, si habile à démêler les intentions, l'est surtout à pénétrer le sentiment secret de celui qui le retient dans une sphère inférieure. Tout en déplorant les vices des classes laborieuses, on oublie, et trop souvent on repousse cette éducation, qui seule peut les former à des mœurs. On leur laisse la religion, elle est bonne pour le peuple ; comme si sa nature était moins pure, son cœur plus vicieux ; mais le peuple sent la solidarité de la nature humaine et repousse la main qui le trompe et l'avilit. On recommande l'humilité, l'amour du prochain, le pardon des injures, et on se contredit par l'exemple du contraire ; contradiction dont l'ignorance fait tout bas son déplorable profit. Et même, lorsqu'on croit si bien mériter d'eux, par l'établissement de quelques écoles, hôpitaux, institutions de charité, on se garde de toucher à ce mur de froideur et de sécheresse qu'on a élevé pour se séparer de ses semblables. La ligne est invariablement tracée : pour les uns, les jouissances de la fortune et les plaisirs de la vie ; le luxe des ornements et de la science ; pour les autres, le travail, seul soutien d'une vie pénible, souvent la misère : point de compensation donnée par des plaisirs intellectuels ; on déclare qu'ils n'ont le temps ni de lire ni de réfléchir. De cet abandon naît l'apathie, preuve déplorable que leur condition sociale, ainsi restreinte, est contraire aux lois que la sagesse du Créateur a posées à la nature humaine. Voilà le mal qui réclame un remède prompt et efficace. Cette apa-

thie, nourrie par le découragement, dégrade et abrutit l'homme, le plonge dans les plaisirs des sens, signe avant-coureur de la misère. En vain lui montre-t-on ce qu'on appelle *morale*, comme le moyen d'assurer son bien-être ; en vain le berce-t-on d'illusions éphémères, en lui faisant espérer, pour l'avenir, l'aisance, l'avancement, les droits politiques. On le flatte de l'espoir d'atteindre un but, qui se trouve ensuite manqué ; car les faits viennent donner à ces belles promesses un cruel démenti ; et, si son intelligence a été développée, ce n'est que pour lui montrer le mal toujours présent, et le remède promis aussi loin que jamais.

Lorsque la masse sociale n'est point unie ; lorsque les liens si peu solides de l'intérêt matériel sont impuissants, par le fait, comme par leur nature, pour la maintenir compacte, l'inégale distribution des biens entretient cette envie, cette hostilité, que nous remarquons autour de nous. Le pauvre est déchiré dans son cœur d'une souffrance inquiète, et le pays est travaillé d'un mal profond. Le christianisme seul, en réunissant tous les éléments sociaux prêts à se séparer, peut éloigner de la France une foule de malheurs. Où trouver ailleurs la force qui puisse dissiper ce découragement si fréquent chez ceux qui travaillent pour autrui, donner du prix à la culture de l'énergie et de l'activité, et conduire les classes laborieuses à une juste appréciation des conditions et des circonstances qui déterminent leur existence, de la conformité de leurs intérêts avec les principes nécessaires au bonheur des autres classes, comme au leur propre, et des causes de cette gradation de rang et de cette inégalité de fortune, nécessités de l'état social ? Lui seul, par l'Évangile, révèle et réalise l'égalité universelle de destinées, de vanités et d'espérances, de misère et de gloire, de compassion et d'amour, et réunit les individus par le lien d'un grand intérêt commun, auquel répond encore un besoin des cœurs. Une certaine habitude d'humanité peut bien faire des-

rendre quelques secours des classes supérieures ; mais il faut toute la puissance de l'amour d'un même Dieu-Rédempteur, pour créer et assurer l'union de tous, en faisant naître la paix de l'âme, la pureté de l'esprit et des mœurs, la sincérité de parole et d'action, la coopération à l'accomplissement des devoirs d'amour envers Dieu et ses frères, l'humilité par la conscience de sa faiblesse ; l'empire sur soi-même, l'impartialité et la justice mutuelle, et cette bienveillance, base de l'esprit social. Enfin, pour faire apprécier toute la portée d'une éducation chrétienne appliquée aux classes inférieures, dont le travail est la seule propriété, disons qu'elle ouvre un vaste champ à ce désir du vrai perfectionnement, qui conduit à l'acquisition de connaissances salutaires, à une application soutenue et une activité bien ordonnée, à des habitudes préventives de la misère ; en un mot, à cette simplicité d'une vie calme, honnête, résignée, contente dans le travail et dans la peine, selon ces mots : « Priez et travaillez. »

L'éducation chrétienne, généralement répandue, est donc l'unique moyen de former l'homme pour toutes les conditions, indépendamment de la fortune et du rang, en subordonnant les intérêts terrestres à ceux de l'âme, qui ne périt point ; en inspirant cette charité, qui pénètre le cœur et la vie de l'homme, dans les plus grandes comme dans les plus petites occasions ; dans les degrés les plus élevés de l'échelle sociale comme dans les plus humbles ; qui anime les individus, les familles, les sociétés d'un même cœur et d'un même esprit, d'une même sollicitude et d'une même activité pour le bonheur de chacun et de tous, dans l'attente d'une union d'éternité. Et si nous envisageons particulièrement la position actuelle des classes inférieures, n'est-ce pas donner la seule force possible de résistance à ceux que les tentations assiègent plus étroitement ; l'espérance, que tous désirent à ceux qui en ont le

plus besoin? N'est-ce pas rendre leur égalité véritable à ceux qu'on accable de supériorités sociales; égalité dont le germe semble avoir été confié, par le Créateur, à la sympathie de l'enfance, devant laquelle toute inégalité s'efface.

Nous n'étudions ici que la partie laborieuse de la société : cependant, il ne faut pas perdre de vue l'impulsion, souvent funeste, qu'elle reçoit des classes moyennes. Il importe de travailler à l'amélioration de celles-ci, pour détruire une des sources du défaut de moralité et de la désunion générale; mais la tâche est pénible, puisqu'il s'agit, avant tout, de les faire connaître elles-mêmes à elles-mêmes, dans leurs fautes et leurs erreurs. En nous adressant à la partie la plus nombreuse de la population, nous suivons une marche plus naturelle, et nous pouvons espérer un succès plus réel et plus prompt. Par-là même nous tendons à détruire, par une force puissante, cette impulsion fautive et vicieuse, puisque l'éducation chrétienne, en donnant au peuple un guide intérieur, moral, éclairé, le met à l'abri de toute science erronée, le garantit de cette dangereuse séduction. Espérons, en même temps, que les autres classes sauraient un jour apprécier les reproches que leur adresseraient l'éducation même et les progrès populaires. Sous ce rapport, et par suite de la noble rivalité qui peut naître de l'exemple, le progrès des classes les plus nombreuses, déjà par lui-même si important, prend un nouveau degré d'utilité, par cela seul que son influence peut exciter les classes supérieures et moyennes à redoubler d'efforts dans la route du perfectionnement, et contribuer ainsi puissamment au progrès général. Mais, ne l'oublions jamais, la direction chrétienne est tout.

On a souvent dit que l'instruction rendrait les classes inférieures peu propres à leur condition sociale, en leur donnant des goûts et des désirs d'une nature toute opposée; en un mot, qu'elles ne voudraient plus travailler. On répond ordinairement à ces craintes, qu'il n'est

pas plus juste de priver l'homme de l'usage de ses facultés qu'il le serait de le priver de celui de ses membres, qu'elles lui ont été données pour qu'il en usât, et qu'on ne peut argumenter de la possibilité d'un abus pour lui en défendre l'usage. Mais on ne peut arriver ainsi à un résultat qui tranche la difficulté : énonçant que le non-usage de la faculté intellectuelle est aussi contraire à l'avantage de l'homme que le non-usage des forces physiques, on oublie que, pour former l'homme conformément à la loi du Créateur, les unes comme les autres doivent être subordonnées à la direction morale de l'ame, et que, s'il n'est préparé pour sa destination éternelle, il ne sera jamais qu'une brute perfectionnée. La réponse de l'instituteur chrétien est simple et victorieuse. En éclairant l'intelligence, il cherche surtout à améliorer le cœur par une doctrine de vie et d'amour, qui donne une force extraordinaire à l'activité de l'homme dans les occupations de la vie sociale, et maintient une harmonie constante entre la culture de l'ame et la destinée spirituelle de l'être moral. Il ne lui suffit pas de faire connaître les divers intérêts sociaux ; l'essentiel est d'en donner une appréciation vraie, et d'inspirer des sentiments purs, qui éloignent tout danger de désordres, de dégoût, de mécontentement. Travaillons donc à former le caractère et le cœur par l'éducation religieuse et morale : alors, mais alors seulement, nous verrons l'homme dans les conditions les plus humbles, allier à des connaissances réelles, à un grand développement intellectuel, une disposition à se contenter du sort qui lui est assigné, et, ce qui est plus encore, l'exactitude, le zèle même dans les occupations les plus humbles. L'expérience offre des faits multipliés pour consolider nos espérances.

Le christianisme, par sa nature et sa doctrine, donne à l'industrie la véritable direction morale. Élevant au niveau de sa foi les choses d'ici-bas, le chrétien n'y voit que le

temoignage de l'ordre universel établi par la sagesse suprême, et partout des mines profondes qui révèlent les richesses inépuisables de la main créatrice. C'est au rang de ces trésors qu'il place ce mouvement des sciences, des arts, du commerce et des manufactures, et cette immensité de productions, qui viennent alimenter des besoins toujours croissants. Là, il reconnaît des moyens d'éclairer et de développer l'homme suivant sa double destinée ; de donner une extension infinie à l'union et à la fraternité, et de resserrer, par des liens de progrès et communications variés, les nations des deux mondes. Il admet ce vaste champ d'activité, auquel nous appelle le développement des facultés morales et intellectuelles dont Dieu nous a doués ; mais il veut que la lumière de l'Évangile le vienne éclairer dans toutes ses parties ; qu'elle nous conduise sur cette route terrestre, puisqu'elle seule peut détourner notre nature déchue de s'attacher à ce séjour où nous ne faisons que passer.

Aussi, par l'essor élevé et l'impulsion forte qu'il donne aux facultés ; par le désir de perfectionnement qu'il réveille et qu'il préserve du découragement, en proposant le progrès vers la plus haute perfection ; par l'activité dont il est la source et la force vivifiante, le christianisme a-t-il toujours fortement influé sur le vrai progrès dans les sciences, les arts, la civilisation. Les mêmes privilèges, il les assure à l'industrie ; mais, comme il cherche à mettre le développement et la vie terrestre de l'homme en accord avec sa destination finale, il veut une industrie pure de tout ce qui matérialise l'humanité, par cet amour du monde, qui est inimitié contre Dieu ; « il proscrit l'affection pour le luxe et la soif des richesses, racine de tous les maux ; » tout en soutenant l'activité du commerce, et en favorisant ses progrès vers le degré d'étendue et de prospérité auquel il est à désirer qu'il arrive, il flétrit cette séduisante illusion de l'esprit avidement spéculateur, qui franchit la

barrière d'une sage modération pour devenir une source de défiance, de craintes, de faillites et de misère pour l'industriel, comme pour la foule d'ouvriers que sa folle ambition a agglomérés, et se voit réduit à abandonner sans emploi.

Cette salutaire influence de l'éducation chrétienne s'étend sur le travailleur comme sur celui qui l'emploie. Dans les vertus basées sur l'Évangile est la source de succès et de prospérité pour un établissement ; elles produisent, dans les affaires, la persévérance, l'esprit de travail, d'ordre, d'économie, la bonne foi et la confiance. Par elles sont éloignées bien des causes de malaise pour les classes ouvrières, grâce aux habitudes de frugalité, de prévoyance et d'épargnes qu'elles inspirent. Sans cette moralité protectrice, la richesse ne donne pas le bonheur ; car le vice l'empoisonne et conduit rapidement à la misère. L'expérience prouve trop souvent qu'un travail assuré et l'élévation des salaires sont sans forces préventives, et peuvent être accompagnés d'une misère profonde. La conscience de cet état de choses n'excitera-t-elle pas à répandre cette *éducation*, qui assure des qualités qu'on ne peut attendre ni d'une masse abandonnée à l'ignorance et au vice, ni du développement de l'intelligence une fois séparé de la réforme morale. Le vrai patriote, ce philanthrope éclairé, méconnaîtront-ils son influence puissante sur la prospérité du pays et le progrès de l'humanité ? Car l'intérêt général se compose de tous les intérêts particuliers ; et l'histoire offre des faits nombreux qui confirment la certitude des résultats que nous venons d'établir.

Les progrès intellectuels, et surtout les progrès religieux des classes inférieures, sont d'un bien grand prix dans ce siècle d'inventions et de perfectionnement dans les arts, les manufactures et l'industrie en général, qui amènent infailliblement de grands et de nombreux changements. Pour tenir une foule d'ouvriers au courant de cet état de

choses variable et progressif, les connaissances pratiques deviennent nécessaires. Par elles, ils peuvent apprendre à quel nouveau travail recourir, si celui qui les nourrit est anéanti par suite d'améliorations ou de fluctuations. Mais les temps peuvent occasionner des souffrances, exiger des sacrifices; et si le sentiment religieux n'a point fortifié le cœur et la volonté, la privation mettra en jeu toutes les passions mauvaises, sources de complots, d'assemblées tumultueuses, de violences, de conditions dictées aux chefs d'établissement, d'incendies et d'attaques contre les machines. La population laborieuse en Angleterre, dont l'état moral réclame les efforts de la philanthropie chrétienne, n'a que trop prouvé, en 1829 et 1830, à quels excès pouvait se porter une masse ignorante, mécontente et irritée par la misère. La régénération morale du cœur, qui n'est possible qu'à l'éducation chrétienne, peut donc seule donner une salutaire application des connaissances acquises et de la culture intellectuelle. C'est dans ces temps d'orage que les habitudes d'ordre et d'économie, qui naissent de la culture de l'âme, produisent un fruit bien précieux à l'ouvrier, en lui assurant des moyens de subsistance jusqu'à des temps plus heureux.

Le sentiment chrétien communique encore à l'industrie une portée plus haute, plus vaste; il rend plus fréquents et plus intimes à la fois les rapports entre les diverses classes, en multipliant les occasions d'instruction et de services mutuels; il inspire à tous, cette sympathie, qui ne passe point, et le sentiment du devoir et de l'égalité devant le Dieu d'amour; au riche, la charité, qui le porte à soulager son compagnon d'œuvre, et surtout à réformer en lui le vice du cœur; au pauvre, l'attachement à son travail, ennobli par la dignité de l'homme, et l'affection pour ceux qui l'entourent. Cependant, dans ce siècle industriel, l'élément essentiel est précisément celui qui manque. La majorité peut bien être conduite par un certain instinct.

à plaindre les travailleurs , à sentir qu'il faut les éclairer , les secourir , les rattacher à l'ordre ; mais ils oublient la chose indispensable et le seul moyen qui puisse assurer constamment le succès. Puisse la piété évangélique répandre sa consolation sur ces milliers d'ouvriers , accablés sous le poids de nécessités morales et physiques , au milieu de l'accroissement des richesses commerciales et des progrès industriels ! Puisse-t-elle réveiller le zèle et l'humanité des manufacturiers , pour le soulagement de ces malheureux , réduits le plus souvent à une vie matérielle et dure ! Otez à l'industrie sa direction morale et la base de l'éducation chrétienne , on ne pourra que gémir sur ses progrès , qui condamneraient à l'asservissement le plus oppressif , à l'avidité et à la dépravation les plus réels , en même temps qu'aux insalubrités de l'air et des ateliers , à une fatigue excessive , aux maladies , aux infirmités , souvent à une mort précoce , tant d'infortunés de tout âge et de tout sexe , tant de pauvres enfants , auxquels on refuserait l'amélioration morale et le bonheur. L'observation des faits est effrayante , tant elle révèle de dépravation , de souffrances et de misère ! Une extension d'industrie , qui amène tant de cruautés intéressées , ne saurait être appelée un élément de prospérité pour le pays ; c'est un des fléaux les plus funestes qui puissent peser sur lui.

L'homme de travail est bien près de la misère , et l'ignorance l'y pousse rapidement , en engendrant le vice. L'éducation est donc le meilleur moyen de secourir l'indigence , parce qu'elle assure la moralité , qui est richesse. Voilà le genre de bienfaisance le plus fertile en succès réels ; car la charité mal comprise , telle qu'on ne l'entend que trop encore aujourd'hui , ne peut que produire , et produit , en effet , journellement , l'envie et l'ingratitude. De plus , elle perpétue la misère , et enlève à la société une masse énorme de la population. Qui ne désirerait mettre un terme à cette longue dégradation d'une grande partie de

l'humanité ? Mais le remède ne peut être que dans le principe chrétien , qui , seul en même temps , éclaire et fortifie. Le fait suivant , puisé dans les documents de la *Société Biblique anglaise* , démontre toute la puissance du christianisme pour arracher le pauvre à la misère. — Dans les localités où des banques d'épargnes ont été établies on a vu l'ouvrier , autrefois dépravé , après avoir éprouvé les consolations de l'Évangile , vouloir , par un sacrifice , concourir lui-même à répandre le bienfait dont il avait connu tout le prix. Avec une humilité plus grande , il s'est senti relevé de la terre ; il est devenu plus moral , et pour se conserver les mêmes moyens de travailler pour le bien , il a su apprécier l'économie. Ainsi , il a pu prendre sur son gain journalier , pour sa part à la *société* , et pour placer à la *banque* : son avenir s'est trouvé assuré sur la terre , du moment qu'il a cherché , par les sentiers de la justice , les biens permanents et éternels.

Il faut donc s'occuper de l'amélioration morale des pauvres , sans laquelle le bien-être matériel n'est qu'une illusion , puisque le vice le détruit. Ce principe vient s'appliquer dans toute sa force au système de *Colonies agricoles* établies en Hollande et en Belgique , et proposées pour la France , il y a quelque temps , par M. *d'Argout*. Sans doute , ce sont d'excellents moyens d'occuper une nombreuse partie des ouvriers sans emploi , d'inspirer le goût du travail au vagabond ; mais l'essentiel est de créer une population plus morale , de substituer aux vices d'une misère ignorante des habitudes de vertu , à l'isolement qui l'accable une existence sociale : c'est la tâche de l'éducation religieuse et morale. Le succès a justifié la tentative , lorsqu'elle a été dirigée dans les vues de moralisation bien entendue. Mais le rapport du ministre français semble indiquer l'espoir d'arriver à son but par le bien-être physique ; or , celui-ci résulte bien plus sûrement des bonnes mœurs qu'il ne peut produire la moralité. Cette considération

s'applique à ces *colonies* d'une manière plus frappante encore , puisqu'elles sont le refuge d'êtres dégradés , sans frein dans la licence et les passions , qu'on occupe à un travail forcé et avilissant. Ou bien , si ce sont de pauvres ouvriers , que l'on transporte au sein d'un bien-être inconnu , où est la garantie contre l'abus de ces jouissances , les querelles , les passions , la personnalité et tant d'autres éléments de ruine pour la colonie ? Ce serait là le résultat probable , si on négligeait le remède de l'éducation chrétienne.

Il serait au-delà des limites de la question proposée de nous occuper des *prisons* , qui réclament urgemment une réforme favorable à l'amélioration morale. Ces établissements , élevés pour la répression du crime , bien loin de l'arrêter dans ses progrès , le propagent à un degré effrayant , et deviennent des écoles de vice et de dégradation. Voudrait-on ne pas reconnaître ici un motif pressant de plus pour sauver de cette source d'impureté la plus grande partie possible de la population , en donnant l'extension la plus vaste au seul moyen de prévention efficace ? N'est-ce pas préparer la voie à cette réforme si urgente que de réduire par l'éducation populaire le nombre des criminels ? Combien les espérances de progrès et d'améliorations seraient belles et consolantes si une partie de ces fonds absorbés par les frais de justice (sans que ce fardeau national produise d'autres résultats que d'envenimer la contagion) , pouvait être plus tard appliquée à répandre de plus en plus généralement dans toutes les parties du royaume , le bienfait de cette éducation !

Il est un rapport encore , sous lequel le bonheur de tous dépend au plus haut degré des classes inférieures. C'est en effet dans leurs rangs , que sont choisis ces domestiques , auxquels est entièrement livré le soin de l'enfance , et dont l'influence , bonne ou mauvaise , se fait si vivement sentir dans les familles. On se plaint du vice de leur caractère ; mais , sans

songer que c'est cet état d'ignorance et d'abandon dont on ne cherche pas à les tirer, qui, chez eux, fausse le jugement et empêche toute appréciation du vrai ou du devoir. Comment espérer que, sans moralité et sans discernement, sans force de caractère pour eux-mêmes, ils puissent changer subitement de nature dans les relations du ménage, dans les soins de l'intérieur, et surtout dans le gouvernement des petits enfants? Là, mille dangers attendent ces êtres à développer : flatteries, mensonge, critique et mépris des injonctions paternelles, sont à l'ordre du jour; les plus vicieux sentiments germent et sont nourris en secret, et combien de fruits amers en naissent pour l'avenir! Le seul moyen de ramener un meilleur état de choses et d'arrêter le progrès du mal est dans l'amélioration des classes d'où ils sortent. Comment méconnaître à cet égard encore le bienfait de l'éducation religieuse, morale et intellectuelle?

Le christianisme assure à la classe ouvrière et pauvre un privilège de grand prix, l'observation du jour du Seigneur. Le dimanche du pauvre lui ramène la jouissance des trésors les plus purs; le repos intérieur et extérieur, la contemplation de la bonté, de la sagesse et de l'immensité de l'Éternel, et, par-dessus tout, ce culte religieux, ces prières, cette nourriture de l'âme, cette bonne nouvelle annoncée, ce sentiment de la misère de l'homme et de la gratuité d'un Dieu sauveur, par laquelle il est l'héritier d'une gloire « qui passe tout entendement ». Alors surtout, devant le même amour pour tous, disparaissent les distinctions du monde, et le pauvre, dans son humilité chrétienne, s'élève au-dessus de toute grandeur terrestre. Une instruction vivifiante est répandue, accueillie, et son influence heureuse et profonde ne saurait être assez appréciée. Sous le rapport même de l'intelligence, l'attention, le jugement, l'esprit d'examen et d'observation ont un jour d'exercice : sous celui des mœurs, calme, tempérance,

mais surtout éducation morale du cœur, voilà les bienfaits du dimanche chrétien. Que son influence serait précieuse sur la tranquillité publique, sur le progrès moral et intellectuel, sur le perfectionnement et sur la prospérité nationale ! Et ce jour, institué par Dieu, des économistes ont proposé de le supprimer ! Que n'ont ils pas proposé ?

Nous ne pouvons prendre congé d'eux sans déplorer leurs discussions infinies sur l'équilibre social et industriel, la théorie de la population, les prohibitions, les restrictions de mariage, etc. L'incertitude qui domine dans tous leurs raisonnements comme dans tous leurs résultats, démontre assez qu'aucune mesure législative, aucune restriction, ne peut porter remède à toutes les misères dans lesquelles l'erreur, l'imprévoyance ou une conduite vicieuse et irréfléchie peuvent entraîner les classes laborieuses. C'est en elles-mêmes que doit s'opérer le soulagement : leur délivrance ne peut venir réellement et d'une manière durable, que du perfectionnement et de l'amélioration soutenue de leur conduite et de leurs habitudes. Or, ce changement ne peut être obtenu sans la culture morale. Voilà le principe nécessaire et qu'il ne faut jamais perdre de vue, en dehors duquel tout est variable et sans stabilité. Mais ce bien véritable et permanent ne peut découler d'aucun système de combinaisons humaines ; il est le fruit d'une éducation solide et chrétienne, et ne saurait avoir d'autre origine.

Il nous reste à considérer les relations de la masse avec le gouvernement, et son influence sur les affaires du pays. Nous rappellerons qu'il y a identité parfaite entre la moralité sociale et la moralité politique. L'influence de l'éducation chrétienne, par cela seul qu'elle aurait pénétré dans cette immense étendue de population, devra offrir des résultats bien précieux pour l'état politique de la société. L'homme religieux et moral, dans le secret de son cœur, dans ses relations de famille, d'amitié et d'affaires, dans

les occupations de sa profession, n'aimerait-il donc pas la liberté de son pays à l'intérieur comme son indépendance à l'extérieur? Il les comprend; il en connaît le prix. Ne serait-il donc pas attaché à la conservation de la paix et de l'ordre, qu'il sait apprécier à leur juste valeur? Serait-il sans respect pour l'autorité et les lois, celui à qui la religion commande l'obéissance à l'autorité humaine, pour l'amour de son Dieu, « pour le maintien de ce qui est bon et juste », selon « la volonté de Dieu, bonne, juste et parfaite »; celui à qui elle dit : « Aimez vos frères, craignez Dieu, honorez le roi »; faisant dépendre tout du « premier et du plus grand commandement », et du « second, qui lui est semblable. » Si la doctrine du christianisme est la plus sûre garantie contre l'oppression et la tyrannie, ne sera-t-elle pas le meilleur appui de tout gouvernement vraiment national, qui n'existe que pour tous, comme il ne vit que par le concours de tous.

On a beau discuter sur l'influence salutaire de l'opinion publique; cette influence ne peut être heureuse, ou plutôt, il ne peut y avoir véritablement *opinion publique*, qu'autant que les masses ont le sentiment du bon et du devoir, le respect de la justice, vertu et désintéressement. Le christianisme seul les enseigne et les inspire, en appelant la pensée de l'éternelle destinée au milieu des affaires de ce monde qui passe en détruisant le corps du vice, pour faire porter au cœur régénéré des fruits de vertu et de sagesse. Purifié de tout ce qui est humain, le souffle de l'esprit commun peut fortifier les institutions et vivifier le progrès général vers le perfectionnement et la prospérité.

Dans les moments de crise ou de révolutions, la nécessité de l'éducation populaire est encore plus importante. Cette considération mérite surtout d'être pesée dans les temps actuels, où toutes les passions s'émeuvent, où tous les intérêts s'entrechoquent et se combattent, où tous les

éléments divers d'anarchie et de désunion dans toutes les localités, réagissent douloureusement les uns sur les autres. A la vue de ces dangers, toute indication de moyen pour assurer un progrès durable prend une importance extrême. Là, seulement, se fonde l'espoir solide de donner aux connaissances et à la conduite, dans la masse du peuple, et même chez les plus pauvres, cette extension d'harmonie qui puisse influencer sur la direction de la chose publique. Ce n'est qu'alors, en effet, qu'il sera possible de leur accorder une part plus directe aux opérations du gouvernement, garantie favorable à la sécurité comme au progrès des lois et des institutions : car, qui aime sa patrie doit désirer de voir le peuple entier, dans toutes ses nombreuses catégories, parvenu à ce degré d'indépendance qui rende salulaire son admission aux fonctions politiques. Plus il y aura de citoyens moraux et par cela même indépendants, éclairés sur les hommes et sur les choses qui les entourent, en même temps co-ouvriers dans l'œuvre spirituelle et dans celle qui les unit ici-bas, tous travaillant ensemble à coordonner la marche progressive des affaires communes; plus l'harmonie, la confiance, l'attachement, seront fortement assurés entre tous et l'état.

Les progrès de la civilisation augmentent encore la nécessité de chercher dans l'éducation religieuse et chrétienne la base de tous nos efforts, soit pour le maintien de l'ordre au milieu du changement graduel, soit afin que nul ne soit laissé en arrière, mais que tous persévèrent d'un caractère ferme et vrai, que l'influence des vérités évangéliques sur le cœur est seule forte pour soutenir. Puisse la France entière être touchée de l'appel de ces chrétiens évangéliques qui, espérant en Dieu et en ses promesses pour la force et le succès, et se dévouant à son service, prêchent sa parole dans toute son étendue et dans toute sa pureté, et sont encouragés, au milieu des obstacles, par l'assurance que l'avenir appartient à l'Évangile !

Résumons nos réflexions sur les avantages de l'éducation chrétienne du peuple.

Dieu nous a dispensé à tous la même misère et la même dignité de nature , la même voie de salut , la même extension et la même élévation de devoirs moraux..... La carrière qu'il assigne au plus humble appelle et embrasse l'exercice et le développement de ces sentiments purs et nobles , et de ces facultés intellectuelles , nos plus beaux privilèges.

Par leur nombre , les classes laborieuses forment une masse influente de la société ; par leur position , elles doivent être comme les bases de l'édifice. Ainsi , sous le rapport social , comme dans le monde moral , elles sont appelées à jouer un rôle bien autrement important que celui auquel veulent les réduire aujourd'hui l'orgueil , la fierté , l'esprit de parti , l'indifférence et la sécheresse du cœur.

Le christianisme seul les relève à cette indépendance , à cette hauteur , que ne peuvent leur faire atteindre la philanthropie sans religion , et le petit nombre de non-indifférents qui sentent que cette infériorité est contre nature , mais qui leur forment dans leurs utopies une existence impossible à réaliser.

Cette élévation de l'homme est dans la dignité de l'ame. Devant son intérêt éternel s'anéantissent tous ceux de rang et de fortune , et l'Évangile revêt d'une gloire supérieure à toutes celles d'ici-bas celui qui est pauvre aux yeux du monde. L'éducation chrétienne est puissante pour tirer de l'obscurité où ils sont enfouis , ces trésors de la nature morale : tout en enrichissant l'homme terrestre , elle porte sur l'ame toute sa sollicitude.

La dignité du pauvre chrétien , ainsi élevé à la véritable indépendance , se répand sur cette vie même , car « la piété a ses promesses , non-seulement de la vie à venir , « mais encore de la vie présente. » Aussi , chef de famille , fidele , sévère et affectionné à la fois , il inspire un respect bien au-dessus de celui qui semble flatter l'orgueil

des classes supérieures. Ce caractère de dignité et de vertu, fondé sur la foi chrétienne, porte dans la conduite extérieure des fruits d'ordre, d'économie, d'aisance, de joie et d'humilité, de résistance aux exemples pernicious; et, dans la personne du plus humble, s'offre aux yeux de tous un objet d'amour, d'affection, de bienveillance, d'instruction. Toute sa richesse, il la met dans les progrès constants de son cœur, dans la vérité et la fermeté de son caractère, dans la réforme de sa vie : cette harmonie intérieure, qui suit l'homme dans toutes ses relations, l'attache d'affection à sa patrie; et c'est ainsi que le christianisme, en formant les classes laborieuses à une indépendance positive et à la vertu sociale, rend encore leur influence précieuse pour la marche et la direction des affaires de l'état.

Le moyen le plus assuré de contribuer à la gloire et à la prospérité de son pays, est donc de répandre l'éducation chrétienne dans la masse de la population, et, par elle, des principes de vertu et de sagesse. — C'est dans le christianisme qu'est le remède au mal qui pénètre aujourd'hui toutes les parties de la société. Il conduit à des résultats heureux et intéressants pour la prospérité des individus et des familles, en même temps qu'il honore le pays d'un éclat plus vrai et plus durable que les richesses ou les conquêtes, et qu'il assure à l'état, en étouffant l'esprit de mécontentement et de rébellion, cette tranquillité si difficile à maintenir par la force et la répression. — Les richesses commerciales prennent une noble extension par la haute direction et l'impulsion forte et active imprimées au développement intellectuel et à l'esprit d'invention et d'entreprise. — La fraternité évangélique ne sera plus une lettre morte : l'égalité véritable entre êtres spirituels; la conformité de mœurs, de manières, d'éducation; l'échange d'affection et de confiance, la franchise et la plus grande fréquence des relations; une connaissance plus intime les uns des autres, qui produit plus d'estime et d'attache-

ment ; dans toutes les positions sociales des titres réels à la bienveillance et au respect, — sont des marques vivantes qui viennent attester la force du principe, seul capable de briser cette séparation obstinée qui divise les différentes classes de la société. Espérons qu'elle disparaîtra un jour ; mais ce ne seront ni émeutes, ni révolutions, ni modifications dans la propriété ou le gouvernement, ni aucun moyen politique, qui pourront y conduire ; — c'est le bienfait de l'éducation religieuse, c'est-à-dire, chrétienne. Une marque distinctive de la foi révélée, est d'être accessible au plus humble et au plus simple ; de lui faire éprouver les jouissances les plus fortes et les plus pures ; de répandre une bienveillance et une sincérité de cœur qu'aucune science humaine ne peut produire, et d'inspirer à tous ce désir constant de perfectionnement qui naît du « besoin, si impérieux pour ceux qui aiment, de se mettre en harmonie avec l'objet de leur dévouement. Ce besoin devient celui d'une amélioration constante ». (*Necker.*)

Que l'ame de la société soit donc la piété et la crainte de Dieu, fondées sur un christianisme vivant et éclairé, qui remet « l'honneur à Dieu en toutes choses. » Il y va de l'intérêt, non-seulement de la génération présente, mais des générations à venir ; non-seulement d'une nation particulière, mais de l'humanité, de son perfectionnement et de son bonheur ; car la prospérité et le perfectionnement moral d'un peuple, comme sa décadence, ont une influence inévitable et vaste au dehors.

L'établissement d'Écoles chrétiennes, fondées sur l'Évangile, sources d'activité morale et intellectuelle, devient, dès-lors, un noble objet des efforts du vrai patriotisme. Les sentiments de dévouement, de résignation, d'humilité, de courage, de dignité, modeste élément dont on ne peut se passer pour le maintien de ces institutions populaires, ne peuvent être inspirés et soutenus que par le véritable esprit du christianisme, la foi, animée par l'espérance,

la charité et l'amour du Seigneur. L'enseignement et la pratique du christianisme, est la base unique de l'instruction populaire. « Je connais un peu l'Europe, dit M. Cousin, « et nulle part je n'ai vu de bonnes écoles du peuple où « manquait la charité chrétienne. L'instruction primaire « fleurit dans trois pays, la Hollande, l'Écosse et l'Alle- « magne; or, là, elle est profondément religieuse. On « dit qu'il en est de même en Amérique. » (*Pages 394 —95.*)

L'exemple de l'Écosse suffit pour appuyer toutes les preuves, et pour mettre en évidence les bienfaits d'une éducation chrétienne, généralement répandue. Riche en moralité et en connaissances, elle se glorifie d'une population florissante, composée de savants, de propriétaires, d'industriels, de travailleurs; tous appréciant la portée de leur devoir et de leur position, et attachés à leur patrie par une fidélité inébranlable. Ces classes diverses, pleines de sollicitude pour les intérêts spirituels de leurs frères d'œuvre comme pour leur bien-être ici-bas, sont unies par les liens durables d'une éducation commune, souvent par une amitié inaltérable, malgré la différence des conditions. Son indépendance, son honneur, sa sagesse, l'Écosse les répand sur la masse laborieuse; elle en orne le plus humble citoyen: une foule d'artisans, de laboureurs, d'ouvriers, dans leur retraite et dans l'obscurité, en offre un reflet frappant. Cet ensemble harmonieux se soutient par la justice, qui élève et fait fleurir les nations. C'est à étendre aux moindres parties de l'état cette influence de l'instruction chrétienne que s'appliquent tous les efforts d'une charité active, bienveillante, éclairée. Loin d'elle cette prodigalité d'aumônes et d'impôts, funeste à la moralité et au travail, recouvrant des mœurs vicieuses; système qui dégrade et trompe l'indigence en déguisant la misère; instrument de ruine qui, pour un temps, abuse et séduit, et par une cruelle déception, entretient les sources

de la pauvreté. L'exemple de l'Angleterre, travaillée par les violences d'une masse d'ouvriers immoraux et misérables, en proie au fléau du paupérisme et aux exigences d'une population égarée dans une vie d'imprévoyance et de malheur, irritée par les secours même qu'elle reçoit, attache encore plus fermement l'Écosse à son antique et nationale gloire, l'éducation religieuse, fondement de sa moralité et de sa prospérité. C'est ainsi qu'elle prévient des maux que l'homme est sans force pour guérir, et que tous les efforts pour accroître les moyens de faire subsister une population toujours croissante ne sauraient atteindre. Le peuple, développé de cœur et d'intelligence, apprécie ses véritables intérêts, et fonde toute sa conduite sur le sentiment de sa dignité réelle.

A tous ces avantages, qui résultent de sa culture morale et intellectuelle, l'Écosse peut joindre le tableau d'une foule d'hommes les plus éminents dans la littérature, les sciences, les arts et l'industrie, qui se sont élevés de l'obscurité des rangs les plus humbles. *James Wats*, qui donna une si grande extension au pouvoir de l'homme sur les choses matérielles; les frères *Rennie*, dans l'agriculture et le génie civil; les professeurs *Leslie* et *Fergusson*, ont attesté par leur vie toute la puissance de l'éducation. N'est-ce point assez pour exciter une bienveillance éclairée à répandre un tel bienfait, principe d'une si haute prééminence morale et intellectuelle? Si tant de progrès ont pu se grouper dans un si petit nombre d'années, quelles ne doivent pas être les espérances pour l'avenir!

Mais la première garantie du succès est de profiter de ces premières années où les impressions sont si vives, si profondes, si durables. Il appartient à la sollicitude chrétienne de veiller sur ces petits enfants que le Sauveur appelait à lui. C'est même la condition d'une bonne éducation, surtout dans les classes pauvres, où les occupations commencent dès l'enfance, qu'elle soit entreprise de bonne

heure. S'occuper de ces jeunes enfants est aussi le plus important service que l'on puisse rendre à l'indigence. On arrache le premier âge au déplorable abandon que dévoile l'expérience de chaque jour ; on le dérobe à la pernicieuse influence de l'exemple ; on le forme, dès le plus tendre développement de ses sentiments et de ses facultés, à l'amour, à la bienveillance, à l'ordre et à la vertu ; mais, en même temps, on rend à la famille, pour son travail, tous les instants qu'elle n'aurait pu y donner, si elle eût été retenue par les soins qu'exigent ces faibles créatures. Tandis qu'on indique la bonne route, en faisant aimer les habitudes du bien, à des cœurs déjà capables de recevoir une impulsion salutaire, on offre aux ménages un exemple dont l'influence peut produire les fruits les plus heureux ; bien loin de relâcher les liens de l'affection, on les resserre par une puissance morale dont l'effet est inévitable. Ces résultats ont été obtenus dans toutes les *Écoles pour la première enfance*, en Angleterre, en Écosse, en Allemagne, en Suisse et dans quelques parties de la France, toutes les fois que le principe vivifiant de l'éducation évangélique est venu inspirer la force et l'amour, et donner la seule direction heureuse, en faisant goûter au cœur et à l'intelligence, la vérité et l'esprit des saintes Écritures, qui sont l'âme de l'enseignement. Puissent les efforts de ceux qui ont une pensée pour le pauvre, être dirigés vers cette culture morale de l'enfance, base de l'éducation populaire, source de l'amélioration morale et du développement intellectuel ! Puisse la France voir bientôt se multiplier ces établissements, qui réclament l'attention publique d'une manière si impérieuse, sous le point de vue religieux, moral et politique !

Un homme sans expérience aucune de l'art d'écrire, vient d'exposer quelques observations, qu'il a puisées dans l'étude de la parole de Dieu, dans l'examen du cœur de l'homme, et dans la lecture de divers auteurs. Il a cédé au

désir de confier ses impressions à ses semblables : l'occasion de le satisfaire a été offerte par cette question, que propose une réunion d'hommes droits et éclairés, ornement d'une ville remarquable par ses souvenirs comme par l'extension de son industrie au sein d'une nombreuse population. La bienveillance de ceux auxquels il s'adresse se dévoile par le choix même du sujet. Le Seigneur ne dédaigne pas les efforts du plus simple ouvrier : lui seul « donne l'accroissement. » Puisse sa bénédiction se reposer en foi et en espérance sur nos frères d'œuvre et sur nous !

L'AVEUGLE
D'ARGENTEUIL,

Anecdote normande du 16^e Siècle,

PAR M. A. FLOQUET.

Au fond d'un vaste et sombre hôtel de Rouen , dans le silence d'une immense bibliothèque ornée des portraits de quelques magistrats revêtus de robes d'écarlate , à la lueur d'une lampe , un homme âgé , de l'extérieur le plus vénérable , paraissait livré à la méditation et à l'étude. Aux insignes dont il était revêtu , on voyait que lui-même devait appartenir aux premiers rangs d'une cour souveraine ; et en effet , ce vieillard était Laurent Bigot de Thibermesnil , premier avocat du Roi au Parlement de Normandie , homme d'un grand savoir , d'une vertu plus grande encore , l'un de ces doctes magistrats du seizième siècle , où l'ordre judiciaire brilla d'un si vif éclat. Sa longue journée de labeur avait commencé au palais , dès cinq heures du matin. Là , il avait , par de lumineux réquisitoires , suggéré au Parlement des arrêts destinés à devenir lois dans la province ; et maintenant , l'infatigable vieillard se livrait à d'autres travaux qui lui semblaient des loisirs ; il jetait les fondements d'une riche collection de livres et de manuscrits , qui , plus tard , devait être célèbre , dont on parle encore aujourd'hui qu'elle est dispersée , et dont le souvenir demeurera tant que , dans notre France , les lettres

seront en honneur. Appliqué, en ce moment, à examiner un manuscrit fort ancien, que venait de lui envoyer son ami Turnèbe, il fut interrompu subitement par le bruit que faisaient deux jeunes gens qui, assis non loin de lui, lisaient Horace, et se récriaient, enchantés qu'ils étaient des vers du grand poète. Ces deux jeunes gens étaient Emeric Bigot son fils, et Etienne Pasquier, condisciple d'Emeric. Élèves d'Hotoman, de Cujas et de Balduin, les deux amis étaient venus à Rouen passer ensemble leurs vacances. Cette ode qui les électrisait ainsi, Laurent Bigot voulut la voir, et bientôt l'enthousiasme du vieillard le disputa à celui des adolescents. Et qui pourrait ne pas tressaillir à l'aspect du vrai mérite, tel que nous le montre Horace, « cheminant loin des sentiers vulgaires, loin des « intrigues, des cabales, des suffrages mendiés, des refus « dégradants, renversant tous les obstacles, s'élevant d'un « vol généreux au-dessus des turpitudes de la terre, res- « plendissant d'une gloire sans tache, et conquérant l'im « mortalité! »

Laurent Bigot, continuant cette ode si belle, venait de lire la strophe énergique où le poète peint le châtement boiteux, saisissant d'une main ferme le coupable qui s'était cru sauvé, lorsque, tout-à-coup, un bruit se fit entendre à la porte de la galerie, et un magistrat fut introduit; du moins, son costume ne permettait pas de s'y méprendre; car, en cet instant, à son extrême pâleur, à l'altération de ses traits, à son attitude humiliée, on aurait cru voir, non le lieutenant-criminel de Rouen, juge intègre et révérend, mais plutôt un de ces grands coupables qui, chaque jour, venaient trembler devant lui.

« J'ai failli, dit-il tout d'abord à Laurent Bigot, j'ai failli, je le confesse; mais, de grâce, ne me condamnez pas sans m'entendre ».

Alors le lieutenant-criminel commença son récit, que l'avocat du Roi écouta avec calme, tandis que les deux

jeunes gens prêtaient l'oreille avec l'avidité curieuse de leur âge.

« Un citoyen de Lucques , nommé Zambelli , était allé fonder une maison de commerce en Angleterre , où ses affaires avaient prospéré. A cinquante ans , sa fortune étant faite , il sentit le besoin de retourner à Lucques finir ses jours auprès d'un frère qu'il chérissait. Il l'écrivit à sa famille , que cette nouvelle combla de joie. Bientôt une seconde lettre , datée de Rouen , où il était venu à son arrivée d'Angleterre , annonça qu'il serait à Lucques dans deux mois environ. Il lui fallait ce temps pour terminer ses affaires à Paris , et pour faire le voyage. A Lucques , on s'empressa de lui retenir une maison ; de jour en jour il était attendu ; mais deux mois , quatre mois , six mois s'écoulèrent , Zambelli n'avait point paru , et même , chose étrange , aucune nouvelle lettre de lui n'était parvenue à Lucques. L'inquiétude de la famille était extrême. Cornélio , son frère , se rendit à Paris , où il fit des recherches inouïes. Il alla dans toutes les maisons avec lesquelles Zambelli devait être en rapport à raison de la nature de son commerce. Dans ces maisons , on avait vu , du moins on avait cru voir , Zambelli. Un individu était venu , sous ce nom , toucher le montant d'obligations dont la somme totale était considérable ; les marchands montraient la signature *Zambelli* , apposée au bas des quittances. « Toutes ces signatures sont « fausses , s'écria Cornélio indigné ; dépeignez-moi le faus-
« saire , pour que je le cherche en tous lieux , et que je le
« confonde ». Mais on ne put le satisfaire ; il n'était resté de cet homme aucun souvenir.

« Ainsi , un vol audacieux avait été commis , et on entre-voit un autre crime plus affreux encore. Cornélio , poursuivant ses recherches , se rend de Paris à Rouen. Il visite successivement toutes les hôtelleries de cette ville. A l'hôtel de la *Crosse* , on a vu Zambelli ; il a fait quelque séjour ;

puis il est parti pour Paris avec un valet ; ce valet, on ne l'a point remarqué ; d'ailleurs , sept ou huit mois se sont écoulés depuis ce départ , et comment se rappeler un domestique entre mille que l'on voit se succéder sans cesse avec les gentilshommes et les marchands qui affluent dans cette hôtellerie , l'une des plus fréquentées de Rouen ?

« Ce fut alors , dit le lieutenant-criminel , que Cornélio vint me porter plainte ; je pressentis comme lui qu'un grand crime avait dû être commis entre Rouen et Paris ; mais comment s'en assurer ? comment , surtout , découvrir le coupable ? Enfin , au milieu de mes recherches multipliées et sans résultat , une pensée soudaine vint un jour m'assaillir , et je n'y pus résister. Il y avait six ou sept mois , un orfèvre , nommé Martel , entièrement inconnu à Rouen jusque-là , était venu y ouvrir boutique ; on ne savait d'où venait cet homme : son air , l'expression de sa physionomie , avaient quelque chose d'étrange ; il ne disait rien de ses antécédents ; et ceux qui avaient hasardé des questions sur ce point , n'avaient reçu que des réponses évasives , faites avec un embarras mal déguisé. Frappé de l'analogie de son commerce avec celui qu'avait fait Zambelli , averti par un pressentiment involontaire , je lui envoyai quelqu'un qui , sous prétexte de faire des emplettes , s'entretint longuement avec lui , et , dans la conversation , prononça le nom de Zambelli. A ce nom , il vit Martel pâlir et le regarder d'un air d'inquiétude et d'angoisse. Ce fait , qui me fut rapporté , ne pouvait que fortifier mes soupçons. Je résolus donc de passer outre ; mais ici (je le reconnais), l'exces de mon zèle m'a égaré. Par mon ordre , un sergent alla chez Martel réclamer le montant d'une obligation fautive de quatre cents écus que j'avais fait fabriquer sous un nom supposé , et qui était payable par corps. Martel , aussitôt qu'il vit ce billet , cria à la fausseté , et refusa de payer. Sommé par ce sergent de se rendre en prison , Martel , n'obéissant qu'à un premier mouvement ,

suivit aussitôt le sergent avec la sécurité d'un homme certain qu'il ne doit rien ; mais bientôt, s'arrêtant tout-à-coup, et laissant apercevoir un trouble extrême : « Je suis « bien tranquille quant à cette obligation, dit-il, elle est « de toute fausseté, et je saurai le prouver, mais n'y aurait-il « point quelque autre chose ? Ne vous a-t-on parlé de rien ? » Le sergent joignant l'étonné, et protestant qu'il ne sait ce qu'on veut lui dire, Martel se rassure, et le suit d'un pas plus ferme jusqu'à la geôle, où on l'écroute. Une heure après, on me l'amène. « Il n'est plus temps de feindre, « lui dis-je d'un ton impératif ; oui, l'obligation que l'on « vous a montrée est fausse ; mais, ainsi que vous avez paru « le craindre, il s'agit de tout autre chose. Un citoyen de « Lucques, nommé Zambelli, est mort, et c'est vous qui « l'avez assassiné ; ne cherchez pas à nier, j'en ai la preuve ; « mais calmez votre frayeur : Zambelli était un étranger ; « personne ici ne songe à venger sa mort. Avec quelques « sacrifices de votre part, nous pourrions assoupir cette « fâcheuse affaire ; seulement il faut tout avouer avec « sincérité ; votre vie est à ce prix. »

« Atterré et comme fasciné par l'assurance avec laquelle je parlais, souriant à l'espoir de racheter, avec de l'or, sa vie pour laquelle il tremblait : « Je vois bien, s'écria-t-il, « qu'il y a, en cela, de l'œuvre de Dieu, puisque là où il « n'y avait autre témoin que moi, cela est venu à connais- « sance. Je vais donc tout vous avouer ; ma fortune est à « vous, que peut-on refuser à celui qui donne la vie ? »

« Sa résolution était prise ; il allait tout dire, lorsque l'apparition subite du greffier, qui, averti par moi, venait recevoir sa déclaration, le réveilla comme d'un songe. Il avait aperçu le piège, et, lorsque je l'invitai à lever la main et à jurer de dire la vérité : « Non ! je n'ai rien à dire ; je « n'ai rien dit, s'écria-t-il ; je suis innocent ! »

Tous mes efforts, toutes mes sollicitations pour en obtenir davantage étant superflus, je le fis descendre dans les prisons,

comptant encore qu'il pourrait changer de dessein. Mais qu'avais-je espéré? Aujourd'hui, soufflé par les scélérats aguerris dont regorgent les prisons du Bailliage, il proteste contre son incarcération, il s'inscrit en faux contre l'obligation par corps qu'on lui a présentée, et me prend à partie, moi, lieutenant-criminel, et le sergent qui l'a arrêté.

Voilà ma faute; la pureté de mes motifs ne peut être douteuse pour vous. Mais que diront messieurs du Parlement, si rigides envers les officiers inférieurs? Faudra-t-il que trente années de travaux soient tout-à-coup effacés, et ma vie flétrie pour m'être laissé emporter une fois à l'excès d'un zèle qui m'a souvent si bien servi? M. l'avocat du Roi, j'ai tout dit, veuillez prononcer. »

— « Rassurez-vous, lui dit Laurent Bigot, et pardonnez-moi de n'avoir point abrégé vos angoisses. Le Parlement sait tout, et vous excuse. Aujourd'hui même, les Chambres se sont assemblées à ma demande pour statuer sur cette affaire. J'ai parlé pour vous avec toute la chaleur d'un homme qui vous estime et vous aime; mais vos trente années de travaux et d'intégrité ont plaidé bien plus éloquemment que je n'aurais su le faire. La procédure que Martel a osé commencer contre vous est suspendue pour trois mois; le procès relatif à l'assassinat de Zambelli est évoqué au Parlement; Martel va être transféré à la conciergerie. Tout me dit qu'en lui vous avez trouvé le vrai coupable; mais, où sont les preuves? où est le corps du délit? c'est ce qu'il faut découvrir. Dans deux jours, je partirai; j'irai sur la route de Rouen à Paris, chercher, de village en village, les traces d'un grand crime qui doit y avoir été commis. Espérons que mes soins ne seront point perdus. Instruit de tout, j'aurais dû, sans doute, vous interrompre et vous rassurer; mais j'ai obéi à un sentiment que vous comprendrez, puisque vous êtes magistrat et père. Emeric, mon fils, et vous Étienne Pasquier, destinés tous deux à revêtir un jour la toge; vous, Emeric,

à me succéder peut-être; vous, Pasquier, à briller au parlement de Paris ou dans quelque autre cour souveraine, sachez que, s'il n'est permis à personne de faire le mal en vue d'un bien, le juge, surtout, ne doit jamais chercher la vérité par le mensonge, et faire lui-même ce qu'il est de son devoir de poursuivre, de condamner dans les autres. De tels moyens sont indignes d'un magistrat; le succès le plus éclatant ne saurait les absoudre. La justice et la vérité sont sœurs, le juge ne doit point les séparer. Attendons tout du temps, qui dévoile bien des mystères. Horace, votre poète, le disait tout à l'heure : rarement le coupable a pu se soustraire au supplice qu'avait mérité son crime. »

A trois semaines de là, dans le village d'Argenteuil, régnait une agitation extrême. Les habitants avaient suspendu leurs travaux, quitté leurs demeures : ils étaient tous réunis à la porte de l'hôtel *du Heaume*; et, à les voir partagés en groupes s'entretenir avec feu, interroger avidement ceux qui sortaient de l'hôtellerie, il était clair que, dans cette maison, il devait se passer quelque chose d'étrange, d'inaccoutumé. En effet, dans la vaste salle commune de l'hôtellerie, transformée, ce jour-là, en salle d'audience, Laurent Bigot, assisté du bailli d'Argenteuil, interrogeait les nombreux témoins d'un fait déjà un peu ancien.

Combien de démarches, d'efforts, avait faits ce zélé magistrat, depuis le jour où il avait quitté Rouen ! Combien de villages il avait visités ! combien d'officiers subalternes il avait questionnés, sans pouvoir trouver le moindre indice du crime dont il recherchait les traces ! Puis, au moment où, désespérant du succès, il allait songer au retour, soudain un éclair avait lui. On était venu lui dire que, quelques mois avant, un cadavre avait été découvert dans des vignes près d'Argenteuil. Bigot s'était empressé de s'y rendre; il venait de voir ce corps à demi rongé par les bêtes; et, dans l'état où étaient ces tristes restes, il lui

avait été facile de reconnaître des rapports entre eux et la taille très élevée du malheureux Zambelli, telle qu'elle lui avait été décrite par Cornélio son frère.

Le bailli commençait, à haute voix, la lecture des actes dressés lors de la découverte du cadavre, lorsque, tout-à-coup, un cri perçant vint l'interrompre; et, au même instant, un vieillard aveugle, que personne n'avait encore remarqué, se présenta aux magistrats et à l'assistance. Il semblait en proie à une vive agitation, et faisait signe qu'il avait quelque chose à dire. C'était le vieux Gervais, pauvre mendiant, né dans ce pays, où il était aimé de tous. Lorsque ses courses le ramenaient à Argenteuil, on le logeait dans l'hôtellerie. Il venait d'y arriver, revenant d'une longue tournée, et était allé s'asseoir inaperçu sur un des deux bancs de pierre pratiqués dans l'intérieur de l'immense cheminée. C'était de là qu'il s'était élancé en poussant un cri, lorsqu'en prêtant l'oreille à ce que lisait le bailli, il avait entendu parler d'un cadavre découvert dans les vignes. Mais, absent depuis long-temps d'Argenteuil, que pouvait-il savoir? Aveugle, d'ailleurs, que pouvait-il avoir à dire? Laurent Bigot regardait avec une sorte de respect cette belle et noble figure de vieillard, dont la sérénité semblait un défi au malheur. « Infortuné, lui dit-il, que pouvez-vous avoir à nous apprendre? » Mais, remis d'un premier mouvement dont il n'avait pas été le maître, l'aveugle, maintenant, paraissait embarrassé et indécis. « Ah! monseigneur, puis-je parler, dit-il; n'y a-t-il point de danger pour ma vie? » Et il tournait de tous côtés sa tête blanchie, d'un air de défiance et d'effroi. « Parlez, parlez en liberté, lui dit Bigot; mais, encore une fois, que pouvez-vous savoir? »

Alors le vieillard raconta qu'il y avait huit ou neuf mois environ, partant d'Argenteuil pour aller en pèlerinage, il était sur les hauteurs qui dominent la paroisse, lorsque, averti par les aboiements de son chien, il prêta l'oreille et s'arrêta. Une voix d'homme, mais faible, plaintive, sup-

pliante , se faisait entendre. « Monstre ! s'écriait cette voix ,
 « ton maître ! ton bienfaiteur ! Grâce !... Faut-il mourir si
 « loin de ma patrie , de mon frère !... » Puis avait retenti
 un dernier cri , affreux , déchirant , tel que celui d'un mor-
 tel qui expire ; et , après cela , on n'avait plus entendu que
 les pas pesants d'un homme qui marchait péniblement ,
 comme chargé d'un lourd fardeau. Entraîné , dit Gervais ,
 par un mouvement invincible , je m'étais avancé. « Qu'y
 « a-t-il donc , m'écriai-je , et qui peut se plaindre ainsi ? »
 — « Rien , avait répondu une voix troublée , rien ; c'est un
 « malade que l'on transporte et qui vient de s'évanouir.
 « Bonhomme , allez à vos affaires. » Et j'entendis que cette
 voix disait tout bas , en menaçant : « Loue Dieu de ce que
 « tu es aveugle ; car c'en était fait aussi de toi. » Je compris
 qu'un crime affreux venait d'être consommé ; et comment
 vous peindre l'effroi dont je fus saisi ? Tout contribuait à
 m'épouvanter , car , en ce moment , un violent orage
 éclatait sur nos têtes , le tonnerre grondait à coups terribles
 et redoublés , et semblait poursuivre le meurtrier. On eût
 dit que le monde allait finir. Tremblant et hors de moi , je
 continuai ma route , et j'avais juré alors de ne jamais révéler
 ce que je venais d'entendre , car le coupable est peut-être de
 ces contrées , et la vie d'un pauvre vieillard aveugle , comme
 moi , n'est-elle pas à la merci de qui la veut prendre ? Mais
 tout à l'heure , lorsque M. le bailli a parlé d'un cadavre
 trouvé à si peu de distance de l'endroit où j'avais entendu
 la voix , je n'ai pu retenir un cri. J'ai tout dit maintenant :
 puisse-t-il ne m'en point arriver de mal ! »

Pendant ce récit , Laurent Bigot avait paru comme absorbé
 dans une rêverie profonde , qui se prolongea encore long-
 temps après que l'aveugle eut cessé de parler. Puis , tout-à-
 coup , s'adressant à Gervais : « Vieillard , dit-il , je vais
 vous faire une question ; réfléchissez bien avant d'y répon-
 dre : cette voix qui se fit entendre à vous sur la montagne ,
 cette voix qui vous a répondu , qui vous a menacé , votre

mémoire en a-t-elle conservé un exact souvenir ? Croyez-vous que vous pourriez la reconnaître si elle se faisait encore entendre à vous ; mais la reconnaître au point de ne pas la confondre avec une autre ? » — « Oui , Monsieur l'avocat du Roi , s'écria aussitôt Gervais , comme je reconnaitrais la voix de ma mère si elle vivait encore , la pauvre femme ! » — « Mais , reprit Bigot , y avez-vous assez pensé ? huit ou neuf mois se sont écoulés depuis ce jour-là. » — « Il me semble qu'il y a peu d'heures , répondit Gervais ; car ma frayeur fut si grande alors , que je crois toujours entendre , et la voix qui se plaignait , et la voix qui m'a parlé , et le tonnerre qui , ce jour-là , grondait plus fort que d'ordinaire. » Et comme Laurent Bigot allait encore exprimer un doute , l'aveugle , levant les mains vers le Ciel , qu'il ne voyait pas : « Dieu est bon , dit-il , et il n'abandonne pas les aveugles ; depuis que je n'y vois plus , j'entends mieux. Mais , ne m'en croyez pas ; tenez , tous les habitants d'Argenteuil sont là , ou auprès de cette hôtellerie ; avec moi , dans les jours de fête , ils se sont souvent amusés à m'embarrasser , en contrefaisant leurs voix et en me demandant : « Qui t'a parlé ? » Qu'ils disent si je m'y suis jamais mépris. » Les habitants s'écrièrent tous ensemble que le vieillard disait vrai , et que , quand il était à Argenteuil , c'était un de leurs passe-temps le dimanche , et comme un jeu pour les jeunes gens de la paroisse. Quelques heures après , Laurent Bigot sortait d'Argenteuil , retournant à Rouen , où il emmenait avec lui Gervais l'aveugle. Dans le village , si ému tout à l'heure , tout maintenant semblait avoir repris son train accoutumé ; les habitants avaient regagné leurs demeures ; seulement , on se racontait , d'une chaumière à l'autre , ce qu'on avait pu voir ou entendre ; et les habiles de l'endroit se livraient à des conjectures sur ce qu'allait devenir cette affaire.

Qu'elle était belle au seizième siècle , la grande salle d'audience du Parlement de Normandie , avec son noir

plafond d'ébène, semé de gracieux arabesques et de mille pendentifs aux formes bizarres, où brillèrent, d'un éclat tout récent alors, le vermillon, l'or et l'azur ; avec ses tapisseries fleurdelisées ; sa vaste cheminée qui semblait un monument, ses lambris dorés, ses porches ou lanternes où resplendissaient les armes des Rois et des Dauphins de France ; le dais violet que l'on appendait lorsque le Roi était dans la province ; et, en tout temps, son immense tableau, où l'on voyait Louis XII, le père du peuple, et son vertueux ministre, son fidèle ami, le bon cardinal d'Amboise, lui qui avait doté la province d'un Echequier permanent, de la justice tous les jours et à toute heure ! Lorsque, dans un grand jour de solennité judiciaire, cent-vingt magistrats étaient là assis en jugement, avec leurs longues barbes blanches et leurs robes d'écarlate, ayant à leur tête leurs présidents revêtus de manteaux fourrés d'hermine, et que, devant le premier président, assis dans l'angle, on voyait resplendir deux mains de justice croisées sous un mortier, saisis de respect, étouffés de tant de magnificence et de majesté, les justiciables s'inclinaient devant ce Sénat imposant. Mais qu'était-ce, lorsqu'en levant les yeux, on voyait, au-dessus de tous ces magistrats assemblés, ce beau tableau du Crucifix où paraissaient Moïse le législateur, les quatre Evangélistes, et au premier plan, le Christ entre sa Mère et l'Apôtre ? A cet aspect, on ne pouvait se défendre d'un mouvement de crainte, et tout-à-coup revenaient en mémoire ces beaux vers où le Psalmiste nous peint Dieu debout au milieu des juges qui délibèrent, Dieu opinant et rendant la justice avec eux.

C'était dans ce sanctuaire auguste que, la veille de Noël, au matin, MM. de la Grand Chambre et de la Tournelle, étaient réunis à l'extraordinaire. Mais, cette fois, ils avaient revêtu leurs robes noires ; et, à leur attitude triste et pensive, on pouvait pressentir qu'ils allaient remplir un ministère de rigueur. Par toute la ville on s'interrogeait,

avec curiosité , sur ce qui pouvait se passer au Parlement dans le secret du Conseil. L'assassinat du marchand de Lucques , l'arrestation du coupable présumé , la découverte du cadavre de la victime , le témoignage inespéré rendu à Argenteuil par un aveugle , étaient un texte inépuisable d'entretiens et de conjectures pour une foule immense qui se pressait dans la cour et dans toutes les avenues du Palais ; et chacun se disait que le jour était venu , sans doute, où enfin toutes les indécisions allaient cesser, le jour qui devait rendre à la liberté un innocent ou envoyer un monstre à l'échafaud.

Au Parlement, après de longs débats, on s'était décidé à entendre l'aveugle d'Argenteuil. Gervais avait paru devant les Chambres assemblées. Sa déposition, naïve et circonstanciée, avait fait une impression profonde ; mais des doutes préoccupaient encore les esprits. Quelle apparence d'aller mettre la vie d'un homme à la merci des réminiscences fugitives d'un mendiant aveugle, qui n'avait qu'entendu, qui n'avait pu qu'entendre ? Était-il possible que cet homme fût assez sûr de son ouïe, de sa mémoire, pour reconnaître une voix qui n'avait retenti qu'une seule fois à ses oreilles ? Il fallait l'éprouver ; il fallait faire monter successivement tous les prisonniers de la conciergerie du Palais, et avec eux Martel. Si, après les avoir entendus parler, l'aveugle, spontanément et sans faillir, sans hésiter une seule fois, distinguait toujours et reconnaissait constamment la voix qui naguère l'avait tant frappé, ce dernier indice, réuni à tous les autres, ne permettrait plus d'incertitude, et enfin un grand exemple serait donné. Ce n'était pas sans dessein que la veille de Noël avait été choisie pour cette épreuve, inouïe jusqu'alors dans les fastes judiciaires. Faire venir ainsi tous les prisonniers un jour ordinaire, eût été éveiller leurs soupçons, leur suggérer des ruses, et mettre à l'aventure le succès de l'expérience toute nouvelle qui allait être tentée. La veille de Noël.

au contraire , il y aurait eu grand étonnement à la conciergerie , si l'ordre n'y fût pas arrivé de faire monter tous les détenus au Palais ; l'usage voulant que , la veille des grandes fêtes , MM. de la Grand'Chambre mandassent successivement devant eux chacun des prisonniers. Quelquefois même , ces magistrats souverains, à l'occasion, et *pour révérence de la feste* (comme on parlait alors) , donnaient la liberté à des prisonniers détenus pour des causes légères.

Avant tout , il fallait faire comprendre à l'aveugle ce qu'il y avait de sacré dans le ministère dont le ciel semblait l'avoir investi. A la tête du Parlement était le président Feu, que sa sagesse et sa gravité avaient fait nommer *Caton le censeur*. « Gervais, dit-il à l'aveugle d'un ton solennel et pénétré , là, au-dessus de nous, est l'image de l'Homme-Dieu qui fut mis en croix et mourut injustement sur de faux témoignages. Jurez par cette image , jurez par Dieu lui-même , qui est présent ici et nous entend , que vous n'affirmerez rien dont vous ne soyez aussi sûr que vous l'êtes de votre existence , que vous l'êtes du malheur qui vous prive de voir le soleil. » Après ce serment , que le vieillard prêta avec cet accent de l'ame qui ne permet point de mettre en doute la sincérité d'un témoin , commença l'épreuve qu'avaient imaginée les anciens du Parlement. Déjà dix-huit prisonniers avaient comparu et répondu aux questions qu'on leur avait adressées : l'aveugle , en les entendant , n'avait fait aucun mouvement ; de leur côté , en apercevant cet homme qui leur était inconnu, ils étaient restés indifférents et paisibles. Ce fut alors qu'un dix-neuvième prisonnier fut introduit à son tour ; mais, qui dira la stupéfaction de celui-ci à la vue de Gervais ? qui peindra le bouleversement soudain de tous ses traits , son visage qui pâlit et se contracte , ses cheveux qui se dressent , la sueur soudaine qui glace son front. et sa défaillance subite , qui fut telle qu'il fallut le soutenir et le mener jusqu'à la sellette, où , encore , il ne put s'asseoir qu'aidé par les porte-clefs !

et, atterré qu'il était, lorsqu'il revint un peu à lui, on voyait percer dans ses gestes involontaires, ou le poignant remords d'une âme bourelée qui se reproche un forfait, ou, peut-être, l'horrible regret d'avoir commis un crime incomplet, de n'avoir pas achevé son œuvre.

Les présidents et les juges se regardaient entre eux, dans l'attente de ce qui allait suivre. Mais voilà que, dès les premiers mots que répond Martel aux questions du président Feu, l'aveugle, qui, depuis le commencement de cette scène, ignorée de lui, était demeuré froid et impassible, s'émeut tout-à-coup et prête l'oreille; il écoute avidement, écoute encore, puis recule brusquement, en faisant un geste énergique d'horreur et d'effroi, comme pour repousser de ses deux mains un objet qu'il sait près de lui et qui l'épouvante, cherchant à s'enfuir, et s'écriant : « C'est lui, oui, c'est bien la voix que j'entendis sur les hauteurs d'Argenteuil. » Le geôlier emmenait Martel (car c'était lui); il l'emmenait plus mort que vif, obéissant, en cela, au président, qui lui avait enjoint de faire monter un autre prisonnier; mais cet ordre, prononcé très haut, avait été accompagné d'un signe que le geôlier comprit; et, quelques minutes après, ce fut encore Martel qu'il amena, qu'il fit asseoir une seconde fois sur la sellette, et qui fut interrogé sous un faux nom. De nouvelles questions amenèrent d'autres réponses; mais aussitôt, secouant la tête d'un air d'incrédulité : « Non, s'écria l'aveugle, c'est une feinte, je reconnais la voix qui s'entretint avec moi sur les hauteurs d'Argenteuil. » Six fois tous les prisonniers de la conciergerie furent ainsi mandés successivement, mais toujours dans un ordre nouveau, inopiné, de manière, enfin, à bouleverser tous les souvenirs, à rendre toute combinaison impossible; et même, à quelques-uns des prisonniers étonnés, on adressait des questions qui se rapportaient à l'assassinat de Zambelli, et, avertis par un signe du président, ils répondaient sur cette accusation, qui leur

était étrangère. Mais l'aveugle n'hésita pas un instant ; toujours il reconnut , avec certitude , la voix qu'il avait entendue sur les montagnes d'Argenteuil.

Enfin l'horrible mystère était éclairci. Une voix sur-humaine semblait retentir dans la vaste Grand'Chambre d'audience , et dire avec l'aveugle : « C'est lui, c'est l'assassin de Zambelli. » Ce tonnerre menaçant et vengeur qui , au jour du crime , avait grondé sur les hauteurs d'Argenteuil , venait d'atteindre le coupable ; et ce misérable , terrassé , frémissant , balbutia enfin un aveu tardif , devenu désormais presque inutile ! Car , pour tous les magistrats qui étaient là , assis en jugement , l'effet de l'épreuve avait été tel , le cri naïf et involontaire de la vérité les avait frappés si juste au cœur , qu'il leur semblait que si eux-mêmes eussent vu commettre cet assassinat , dont ils avaient devant eux l'unique et miraculeux témoin , leur certitude n'aurait pas été plus entière.

À peu d'instants de là , dans un noir cachot de la conciergerie , retentissait un arrêt terrible , tandis que , sur une place publique peu éloignée , il se faisait de sinistres apprêts ; car , à cette époque , pour l'homme qui avait entendu une sentence de mort , il n'y avait point de lendemain , le soleil ne devait plus se lever pour lui. Quelques heures après , les rues qui avoisinent Saint-Michel , Saint-Sauveur , le Vieux-Palais et la Collégiale de Saint-Georges , ne pouvaient suffire à tous les habitants de la ville qui revenaient du Vieux-Marché , où ils avaient été témoins d'un horrible spectacle ; et ces hommes , ces femmes , pâles , tremblants , terrifiés , se redisaient les uns aux autres , avec effroi , des paroles bien solennelles apparemment , à voir de quel air ils les répétaient. C'est qu'une voix s'était fait entendre à eux du haut d'un théâtre de douleur ; et , toute faible qu'elle était alors , cette voix qui allait s'éteindre , avec quelle autorité , avec quel empire , en ce moment suprême , elle avait retenti tonnante et formidable , planant , comme la voix de Dieu

au-dessus de toute cette immense multitude qui n'était venue que pour voir , et qui ne voyait plus , silencieuse alors , écoutant avidement et n'ayant plus qu'un sens ! Et la voix avait proféré des paroles qui devaient ne pas être oubliées de long-temps. Car , quel moraliste , quel philosophe trouvera jamais plus de créance et laissera des impressions plus durables , qu'un condamné forcé et aux abois , confessant , détestant son crime à la face de la terre qui le repousse et du ciel qui le foudroie ; dénonçant la cupidité , la soif de l'or , qui l'ont précipité dans l'abîme ; déclarant , lui qui le sait , que dans quelque désert éloigné que le crime puisse aller accomplir son œuvre , Dieu s'y trouvera toujours avant lui , et sera là à l'attendre , à l'épier , témoin inaperçu de ce que le reste du monde ignore , voyant tout , n'oubliant rien , plus tard dénonciateur inexorable , et enfin juge terrible et sans merci.

Cinquante ans environ après cette scène , il y avait long-temps que Laurent Bigot n'était plus. Emeric lui avait succédé , puis était devenu président à mortier. Son ami Etienne Pasquier était un noble et vénérable vieillard , au grand savoir , aux cheveux blancs. Composant alors ses curieuses *Recherches sur la France* , et voulant montrer , disait-il , « comme Dieu , quelquefois , permet que les crimes soient avérés , lorsque les juges pensent estre les plus esloignez de la preuve , » il n'avait garde d'oublier le fait presque miraculeux dont il avait été témoin dans sa jeunesse : il le raconta , et c'est d'après lui que nous avons écrit.

L'Enseignement Mutuel.

Il faut établir des écoles publiques.

FÉNELON, *Télémaque*, liv. XII.

DIALOGUE

ENTRE

UN PARTISAN ET UN ANTAGONISTE

DE LA NOUVELLE MÉTHODE.

Je veux vous convertir. — Vous n'y parviendrez pas.
— Peut-être ! — Il faudra voir. — La nouvelle méthode
En tous lieux, cependant. . . . — Devient fort à la mode,
Je le sais, mais pour moi n'en a point plus d'appas.
— L'effet est sous vos yeux : croyez donc l'évidence.
— L'effet, je le redoute ; et j'en crois la prudence.
— Donnez un autre nom à votre entêtement :
Toujours des préjugés ! — Toujours de l'engouement !
Non, je n'adopte point vos trompeuses merveilles ;
Je suis aveugle et sourd. — Je devais le savoir,
Car, pour n'entendre pas, vous bouchez vos oreilles,
Et vous fermez les yeux exprès pour ne rien voir.
— Je vois beaucoup de mal, et j'en crains davantage.
— Sur quelques faits, du moins, appuyez ce langage.
— Vous le voulez ? — Sans doute. — Eh bien ! je parlerai.
— J'en serai satisfait. — Et d'abord je dirai :

Qu'il n'est pas nécessaire, et pour beaucoup de causes,
Que le peuple étudie et sache tant de choses ¹.
Instruit, vous le verrez négligeant sa maison,
Nuit et jour occupé de la chose publique,
Hier bon artisan, demain sot politique,
Dérasonner sans cesse en vantant sa raison.
L'ignorance est chez lui passée en habitude.
Elle est presque nature, elle fait son bonheur,
Et ce peuple, par vous, victime de l'étude,
Aux sources du savoir va puiser le malheur.
Ah! qu'il fera beau voir, alors, que la science
Par vos soins, sur le monde épuisant ses bienfaits,
Aura, pour leur bonheur, pour l'honneur de la France,
En peuple de savants transformé nos laquais!
Qu'il fera beau les voir, et surtout les entendre!
Naguère, uniquement occupés de nous rendre
Les soins que de leur zèle on a droit d'exiger,
Tous leurs efforts tendaient à ne rien négliger;
A bien faire, en un mot, on les voyait prétendre;
Mais, grâce à la méthode, ils se vont corriger,
Il leur faut du savoir : bientôt les antichambres
Partout retentissant de leurs doctes débats,
D'un nouvel institut nos valets seront membres,
Et, pour comble de maux, ils n'y dormiront pas!
Qui pourra, dans son vol, arrêter leur génie?
Politique, beaux-arts, lettres, philosophie,
Pour tout approfondir, ils vont tout embrasser...
Je me réjouis fort quand je viens à penser
Que je puis désormais, chaque jour, à toute heure,
Tenir académie en ma propre demeure,
Et, sans chercher au loin de vrais fils d'Apollon,
Les trouver à l'office en sortant du salon.
L'exemple des valets va gagner la servante,

¹ Femmes savantes.

Et je veux que, bientôt, une Marton savante,
 A la provision demande un beau matin
 De la salade en grec et des choux en latin.
 Allez, allez! pour vous j'ai vraiment quelque honte
 Que d'un pareil travers vous fassiez tant de compte.
 Ce n'est pas de savoir que le peuple a besoin :
 De le rendre meilleur prenez plutôt le soin,
 Instruisez-le aux vertus, aux mœurs, à la sagesse;
 Créez des gens de bien et non pas des docteurs.
 A la religion formez cette jeunesse;
 Si le bonheur public, enfin, vous intéresse,
 Fermez, fermez l'école où sont les moniteurs!
 — Est-ce là tout? voyons, finissez le chapitre.
 — Ce langage est fondé, je crois, sur plus d'un titre;
 Convenez-en. — C'est vrai... J'en voudrais encore un.
 — S'il vous plaît, quel est-il? — Eh mais! le sens commun.
 Répondez franchement, censeur du nouveau mode,
 La connaissez-vous bien, cette utile méthode,
 Pour la blâmer si fort? Êtes-vous assuré
 Qu'un seul de ces abus que l'erreur pronostique,
 Un seul, je dis un seul, naisse de sa pratique.
 Jadis, vous le savez, pour transmettre à l'enfance
 Les élémens premiers qui mènent au savoir,
 On la réunissait sans choix, sans prévoyance;
 Aucun degré marqué pour chaque intelligence.
 Elle écoutait sans fruit des leçons sans pouvoir;
 Et, tel était encor cet usage funeste,
 Que, pour un écolier, toujours très peu zélé,
 Le maître était contraint d'abandonner le reste,
 Et chacun, parmi tous, demeurait *isole*.
 Le mode ingénieux établi par La Salle,
 De la balance avait redressé le fléau;
 Mais la balance encor fléchissait inégale :
 Le mode *mutuel* opéra le niveau.
 Ce n'est plus un pédant armé de sa férule,
 D'écoliers qu'il ennuie à coup sûr ennuyé;

C'est l'enfant, tour à tour et le maître et l'émule,
Poursuivant un chemin que lui-même a frayé.
Mais je n'exige pas être cru sur parole,
Et, pour juger le mode, entrons dans une école.
Voyez en un seul lieu mille enfants réunis :
Sur les bancs avec eux le bon ordre est assis.
Voyez surtout quel art les classe et les partage !
Ils sont par échelons et d'étage en étage ;
Le degré du savoir à tous donne le rang,
Et chaque élève indique un degré différent.
L'enfant novice écoute un voisin plus habile,
Héritier des progrès d'un plus savant que lui ;
La leçon, qui, par-là, se transmet plus facile,
Pour comble de bonheur, se reçoit sans ennui.
Aussi, point de traîneurs oubliés sur la route ;
Tous, d'un pas assuré, parcourent le chemin :
L'écolier qui démontre et celui qui l'écoute
Fournissent la carrière en se tenant la main.
De là ce vif désir qui franchit tout obstacle ;
De là ces résultats qui tiennent du miracle.
On s'excite à bien faire, on veut être vainqueur ;
On s'instruit par devoir, mais surtout par honneur.
A leurs premiers travaux se mêle quelque gloire,
Et le succès pour eux a l'air d'une victoire.
De la Religion vous réclamez les droits !
Voyez-vous le Sauveur expirant sur la croix ?
Aux leçons des enfants son image préside ;
Il est leur premier juge, il est leur premier guide.
Chaque jour, avant tout, leurs chants religieux
Implorant la bonté du Souverain des cieux ;
Et, chaque jour aussi, pour couronner l'étude,
Avant de regagner le foyer paternel,
Ces dociles enfants, dans une humble attitude,
Par des accents nouveaux bénissent l'Éternel.
Des livres, maintenant, où s'instruit leur jeune âge,

Au hasard, s'il vous plaît, prenez quelque passage.
 La Religion même a dicté ces écrits :
 Une morale pure y brille à chaque page ;
 Elle forme les cœurs, éclaire les esprits ;
 Et, grâce à tant de soins, contre un sort trop sévère ,
 Le pauvre n'aura plus bientôt à murmurer ;
 Ses talents lui diront comme on fuit la misère ,
 Sa vertu lui dirait comme il faut l'endurer.
 Ce n'est pas, je le sais, la méthode elle-même
 Que, dans votre courroux, vous condamnez si haut ;
 Le seul orgueil contre elle a lancé l'anathème :
 Elle instruit *les petits*, et voilà son défaut.
 Mais leur pensée est-elle en votre dépendance ?
 D'arrêter son essor qui vous commit le soin ?
 De quel droit dites-vous à leur intelligence :
 Tu viendras jusque-là, tu n'iras pas plus loin ?
 Croyez-moi, ce n'est pas dans le siècle où nous sommes
 Qu'il sied bien de vouloir l'ignorance des hommes.
 Bannissez, toutefois, de paniques terreurs :
 On ne veut pas créer un peuple de docteurs.
 Vous n'irez point chercher des savants à l'office ;
 Non ; mais vos serviteurs feront mieux leur service ,
 Quand vous les aurez mis au point de bien savoir
 Et quel est votre droit et quel est leur devoir.
 On veut de la routine affranchir l'industrie ;
 On veut que l'artisan, utile à la patrie ,
 Sans sortir de la sphère où le sort l'a placé ,
 Puisse honorer l'état par lui-même embrassé.
 Pesez bien ces raisons et jugez la méthode ;
 Tesez-les bien, vous dis-je, et ne redoutez plus
 Les effets, selon vous si désastreux, d'un mode
 Qui conduit aux talents et qui forme aux vertus.
 En mettant sous vos yeux ces brillants avantages,
 De la Méthode ici j'omets plus d'un bienfait :
 Je dirais, au besoin, pour forcer vos suffrages ,

Le bien qu'elle peut faire et celui qu'elle a fait.
Je pourrais dire encor quelle heureuse influence
Elle exerce déjà sur les mœurs de l'enfance :
Mille exemples sont prêts au gré de mon désir,
Et j'aurais seulement l'embarras de choisir. ¹
Eh bien ! resterez-vous au rang des incrédules ?
Le grand jour , à la fin , frappe-t-il vos regards ?
Et me suis-je appuyé , pour lever vos scrupules ,
De bons raisonnements ou de mauvais brocards ?
A votre tour parlez ; qu'avez-vous à répondre ?
Faut-il quelqu'autre preuve encor pour vous confondre ?
Dites , au même instant je la mets sous vos yeux
Vous vous taisez toujours que faut-il que j'en pense ?
Êtes vous convaincu ? . . . suis-je victorieux ? . . .
Que de gens , comme vous , garderaient le silence ,
Et de ce nouveau mode avoüraient l'excellence ,
S'ils voulaient seulement le connaître un peu mieux !

¹ Voir différens numéros du *Journal d'Éducation* pour l'amélioration de l'enseignement élémentaire.

TABLEAU

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1833—1834.

SIGNES POUR LES DÉCORATIONS.

✱ *Ordre royal de la Légion-d'Honneur.*

O. signifie *Officier.*

C. — *Commandeur.*

G. — *Grand-Officier.*

G. C. — *Grand' Croiz.*

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1833—1834.

OFFICIERS EN EXERCICE.

- M. ADAM (le Baron), *Président.*
M. DUPUTEL, *Vice-Président.*
M. DES-ALLEURS, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences.*
M. BIGNON (N.), *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*
M. BALLIN (A.-G.), *Bibliothécaire-Archiviste.*
M. LEPREVOST, vétérinaire, *Trésorier.*

ANNÉES
de
récep-
tion.

ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM.

ANNÉES
d'admis-
sion à la
Véran-
t.

1803. BEUGNOT (le Comte) G. C. ✨, ancien Préfet du département de la Seine-Inférieure, à Paris, *rue de la Michodière*, n° 8. 1806.
1762 D'ORNAY (Jean-François-Gabriel), doyen des Académiciens, membre de l'Académie de Lyon, de celles des Arcades de Rome et des Georgifiles de Florence, à St-Martin-de-Bocherville. 1807.
1815. BRIÈRE ✨, Conseiller à la Cour de cassation, à Paris, *rue de Bondy*, n° 62. 1822
1808. LEZURIER DE LA MARTEL (le Baron) O. ✨, ancien Maire de Rouen, à Hautot-sur-Seine. 1823

1775. DESCAMPS (Jean-Baptiste), Conservateur honoraire du 1824.
Musée de Rouen, membre de l'Académie des Arcades
de Rome, *rue Beauvoisine*, n° 31.
1803. PAVIE (Benjamin), Manufact, Trésorier honoraire, 1827.
faubourg S.-Hilaire, n° 75.
1819. RIBARD (Prosper) ✨, ancien Maire de Rouen, 1828.
rue de la Vicomté, n° 34.
1805. PERIAUX (Pierre), ancien Imprimeur du Roi, mem- 1830.
bre de l'Académie de Caen, et des Sociétés d'agri-
culture et de commerce de Rouen et de Caen, *boul.*
Beauvoisine, n° 74.
- MEAUME (Jean-Jacques-Grégoire), ancien Professeur
de Mathématiques spéciales au Collège de Rouen,
Doct. ès-Sciences, Offic. de l'Université, Inspecteur
de l'Académie, à Amiens.
1816. LEVIEUX, Commissaire du Roi près la Monnaie de 1831
Rouen, à l'*Hôtel des Monnaies*.
1817. LE PREVOST, Docteur-Médecin, *rue Malpalu*, n° 112. 1833.

ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

1824. S. E. Mgr le Cardinal Prince DE CROY, Archevêque de
Rouen, etc., *au Palais archiépiscopal*.
1830. TESTE (le Baron) O. ✨, Lieutenant-Général, Commandant
la 14^e division militaire.
- DUPONT-DELPORTE (le Baron) O. ✨, Conseiller d'Etat,
Préfet de la Seine-Inférieure, *en l'hôtel de la Préfecture*.
- BARBET (Henri) ✨, Maire de Rouen, *boulev. Cauchoise*,
n° 51.
1833. EUDE O. ✨, premier Président de la Cour Royale, *rue des*
Champs-Maillets, n° 22.

ACADEMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1803. VIGNÉ (Jean-Baptiste), D.-M, correspondant de la So-
ciété de médecine de Paris, *rue de la Scille*, n° 4.
1803. LETELLIER, Inspecteur de l'Académie universitaire, *rue de*
Sotteville, n° 7, *faubourg S.-Sever*.

1804. BIGNON (N.), Docteur ès-lettres, ancien professeur émérite de rhétorique au Collège royal de Rouen et à la faculté des lettres, offic. de l'Université de France, *rue Sénécour*, n° 55.
1808. DUBUC l'aîné, Chimiste, ancien Pharmacien à Rouen, membre de la Commission sanitaire de la ville de Rouen, de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, etc., etc., *rue Percière*, n° 20.
1809. DUPUTEL (Pierre), *rue Bourg-l'Abbé*, n° 30.
1813. LE PREVOST (Auguste), Membre honoraire de la Société des antiquaires de Londres; Membre des Sociétés des antiquaires de France, d'Ecosse et de Normandie; de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure; de la Société géologique de France; de la Société linnéenne de Normandie; Correspondant de la société royale et centrale d'agriculture: des Sociétés d'agriculture de Rouen, Evreux et Caen: de la Société d'émulation d'Abbeville, *rue de Buffon*, n° 21.
1815. FLAUBERT ✱, Docteur-Médecin, Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, *rue de Lecat*, n° 7.
LEPREVOST, Vétérinaire, *rue S.-Laurent*, n° 3.
1817. ADAM (le Baron) ✱, Président du Tribunal de première instance, *place S.-Ouen*, n° 23.
DU ROUZEAU ✱, chevalier de l'ordre de l'Éperon d'or de Rome, Conseiller à la Cour royale, *place Saint-Eloi*, n° 6.
1818. BLANCHE ✱, Médecin en chef de l'Hospice général, *rue Bourgerue*, vis-à-vis l'Hospice général.
1819. DESTIGNY, Horloger, Adjoint à M. le Maire de Rouen, *place de la Cathédrale*.
1820. HELLIS fils, D.-M., Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, *place de la Madeleine*.

1820. MARTAINVILLE (le Marquis de) ✱, ancien Maire de Rouen, *rue du Moulinet*, n° 11.
1822. DE LA QUÉRIÈRE (E.), Négociant, *rue du Fardeau*, n° 24
LÉVY, Professeur de mathématiques et de mécanique; Membre des Académies de Dijon, Bordeaux et Metz; des Sociétés académiques de Strasbourg, Nantes et Lille; Chef d'institution, *rue Saint-Patrice*, n° 36.
- DES-ALLEURS, D.-M., Médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu, membre du Jury médical, Secrétaire du Comité central de vaccine, etc., *rue de l'Écureuil*, n° 19.
1824. GOSSIER (l'Abbé), Chanoine honoraire à la Cathédrale, *rue du Nord*, n° 1.
MAILLET-DUBOULLAY, Architecte en chef de la Ville, *quai du Havre*, n° 72.
PRÉVOST, Pépiniériste, au Bois-Guillaume, (son adresse à Rouen, *rue du Champ-des-Oiseaux*, n° 65).
- DUBREUIL, Directeur du Jardin des plantes, *au Jardin des plantes*, à Rouen.
- LANGLOIS (E-H), Peintre, Directeur de l'École municipale de dessin, *rue Poussin, enclave Sainte-Marie*.
- REISET ✱, Receveur général des finances, *quai d'Harcourt*.
1825. BALLIN (Amand Gabriel), Secrétaire des Commissions des antiquités et des archives du département de la Seine-Inférieure; Chef de la 1^{re} division à la Préfecture, *rue de Crosne*, n° 14.
DUMESNIL (Pierre), *rue de la Chainé*, n° 21.
1827. MORIN, Pharmacien, correspondant de l'Académie royale de médecine, de la Société de chimie médicale de Paris, de la Société linnéenne et des Sciences physiques et chimiques de la même ville; de la Société académique de Nantes, et de plusieurs autres Sociétés savantes, *rue Bouvreuil*, n° 27.
1827. DEVILLE (Achille), membre des Sociétés des antiquaires d'Écosse et de Normandie, des Commissions des antiquités et des archives du département de la Seine-Inférieure,

et de la Société d'émulation de Rouen; Receveur des contributions directes, *rue de Fontenelle*, n° 2 bis.

1828. VINGTRINIER, D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, *rue de la Prison*, n° 33.

PIMONT (Prosper), Manufacturier, *rue Herbière*, n° 28.

1829. FLOQUET (A.) fils, Greffier en chef à la Cour royale de Rouen.

GIRARDIN (J.), Professeur de chimie industrielle; collaborateur du Bulletin des sciences naturelles et de géologie, de la Revue normande: membre résidant de l'Académie royale des sciences, de la Société libre d'émulation de Rouen; membre de la commission sanitaire de Rouen, du conseil central de salubrité du département; correspondant de la Société d'histoire naturelle de Paris, de la Société géologique de France, de l'Académie royale des sciences de Bordeaux; de la Société linnéenne de Normandie, industrielle de Mulhausen, de pharmacie de Paris, polymatique du Morbihan, hygiénique et industrielle de Paris; des Sociétés d'agriculture et des sciences de Lille, de Clermont-Ferrand, de Seine-et-Oise, etc., *rue Beauvoisine, enclave Sainte-Marie*.

1830. POUCHET, D.-M., Professeur de botanique, *rue Poussin*.

FÔVILLE, D.-M., Médecin en chef de l'Asile des aliénés, *rue de l'Écurueil*, n° 11.

1831. MAGNIER, Docteur ès-lettres, officier de l'Université, Professeur de rhétorique au Collège royal, *boulevard Bouvreuil*, n° 6.

PAUMIER (L.-D.), Pasteur, Président du Consistoire de Rouen, *rampe Bouvreuil*, n° 16 bis.

1832. COURANT ✱, Ingénieur des ponts et chaussées, *rue de l'École*, n° 14 bis.

BRÉVIÈRE, graveur sur bois et en taille-douce, *rue Saint-Nicolas*, n° 32.

1832. GAILLARD (Emmanuel), Membre de la commission des antiquités de la Seine-Inférieure, *rue d'Elbeuf*, n° 41. *faubourg Saint-Sever*.

1832. DE STABENRATH, Juge d'Intruction, *rue de l'Avalasse*,
n° 9.
1833. DE CAZE (Auguste), ancien Négociant, *rue de Crosne*, n° 15.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1777. TOUSTAIN DE RICHEBOURG (le Colonel Vicomte), à St-Martin-
du-Manoir, près Montivilliers.
1787. LEVAVASSEUR, le jeune, Officier d'artillerie.
1788. DESGENETTES (le Baron) C ✨, Médecin, membre de l'Acadé-
mie royale de médecine, à Paris, *quai Voltaire*, n° 1.
1789. MONNET, ancien Inspecteur des Mines, à Paris, *rue de l'Uni-
versité*, n° 61.
TESSIER (le Chevalier Henri-Alexandre) ✨, membre de
l'Académie des sciences de l'Institut, de la Société centrale
d'Agriculture, Inspecteur général des Bergeries royales,
à Paris, *rue des Petits-Augustins*, n° 26.
1803. GURSENT ✨, Professeur agrégé à la Faculté de médecine,
à Paris, *rue Gaillon*, n° 12.
LHOSTE, à Sartilly, près Avranches, départ^t de la Manche.
MOLLEVAULT (C.-L.), membre de l'Institut, à Issy, près
Paris.
DE LA RUE (l'Abbé), membre de l'Académie de Caen, cor-
respondant de l'Institut, à Caen.
1804. DEGLAND (J.-V.), D.-M., Professeur d'histoire naturelle,
à Rennes.
DEMAIÈRES (le Baron Pierre-Prosper) ✨, à Paris, *rue
Notre-Dame-des-Victoires*, n° 40.
1805. BOUCHER, correspondant de l'Académie des sciences de l'Ins-
titut, ancien Directeur des Douanes, à Abbeville.
1806. DE GERANDO (le Baron) C. ✨, membre de l'Institut, à
Paris, *impasse Férou*, n° 7.
DELAEOUISSE, Homme de lettres, à Paris.
BOÏELDIEU, Avocat, à Paris, *Palais des Pairs*.

1808. SERAIN, ancien Officier de santé, à Canon, près Croissanville. (Calvados.)
- LAIR ✨ (Pierre-Aimé), Conseiller de Préfecture du Calvados, Secrétaire de la Société royale d'Agriculture et de Commerce, etc., à Caen.
- DELANCY ✨, à Paris, *rue Duphot*, n° 14.
1809. FRANCŒUR ✨, Professeur à la Faculté des sciences, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 25.
- HERNANDEZ, Professeur à l'École de médecine de la Marine, etc., à Toulon (Var.)
1810. ROSNAY DE VILLERS (André-Marie-Memmie), à Nevers (Nièvre.)
- DUBUISSON (J.), D.-M., membre de plusieurs Académies et Sociétés médicales, à Paris, *rue Hauteville*, n° 10, *faubourg Poissonnière*.
- DUBOIS-MAISONNEUVE, Homme de lettres, à Paris, *rue des Francs-Bourgeois Saint-Michel*, n° 3.
- DENIS (Jean-Pierre-Auguste), D.-M., à Argentan, département de l'Orne.
- DELARUE, Pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture, médecine et arts, à Evreux.
- SESMAISONS (le Comte Donatien de) C. ✨, Pair de France. à Paris, *rue de Vaugirard*, n° 54.
- SAISSY, Docteur-Médecin, à Lyon.
- BALME, docteur-médecin, membre de plusieurs Sociétés savantes, nationales et étrangères, secrétaire de la Société de médecine, à Lyon.
- LEROUX DES TROIS-PIERRES. Propriétaire, aux Trois-Pierres, près St-Romain-de-Colbosc.
1811. LEPRIOL (l'Abbé), ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, à Paris.
1811. LAPORTE-LALANNE (Arnaud-Joseph de) ✨, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, ancien Conseiller d'Etat, à Saint-Germain-en-Laye, *rue de Lorraine*. n° 26. (Seine-et-Oise).

- LE SAUVAGE, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes nationales et étrangères, professeur de médecine, chirurgien en chef des hospices civils et militaires, à Caen. (Calvados).
1811. LAFISSE (Alexandre-Gilbert-Clémence), D.-M., à Paris, *rue de Ménars*, n° 9.
1812. HELLOT (Alexandre) ✱, Propriétaire, à Paris, *rue de Londres*, n° 22.
- BOULLAY (Pierre-François-Guillaume) O ✱, Docteur de la Faculté des Sciences, Membre titulaire de l'Académie royale de Médecine, Pharmacien, à Paris, *rue des Fosses-Montmartre*, n° 17.
- BRIQUET (B.-A.), ancien Professeur de Belles-Lettres, à Niort (Deux-Sèvres).
1813. LAMANDÉ (Mandé-Corneille) ✱, Inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées, à Paris, *rue du Regard*, n° 1, *faubourg Saint-Germain*.
- GOIS fils (E.), Statuaire, à Paris, *au Palais des Arts*.
- FLAUGERGUES, Astronome, correspondant de l'Institut, à Viviers (Ardèche).
1814. TARRÉ DES SABLONS (Sébastien-André) ✱, ancien Chef de division au Ministère du commerce, à Paris, *rue du Grand-Chantier*, n° 12.
- PÈCHEUX (B.), Peintre, à Paris, *rue Saint-Florentin*, n° 14.
- MASSON DE SAINT-AMAND ✱, Maître des Requêtes honoraire, ancien Préfet du département de l'Eure, à Paris, *rue de Bellechasse*, n° 13.
- PERCELAT, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, Inspecteur de l'Académie de Metz.
- FABRE (Jean-Antoine), correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut et de diverses Académies, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Brignoles (Var).
1816. BOIN O ✱, Médecin en chef des Hospices, à Bourges.
- LOISELEUR DESLONGCHAMPS (Jean-Louis-Auguste) ✱, D.-M.,

Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue de Jouy*, n° 8.

DUTROCHET (Réné-Joachim-Henri), D.-M., Membre de l'Institut, de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris.

1817. PATIN, maître des conférences à l'École normale, à Paris, *rue Cassette*, n° 15.

MÉRAT (François-Victor) ✨, D.-M., membre de l'Académie royale de médecine, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris, *rue des Saints-Pères*, n° 17 bis.

HURTREL D'ARBOVAL (Louis-Henri-Joseph), correspondant de plusieurs Sociétés savantes nationales et étrangères, à Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais).

MOREAU DE JONNÈS (A.) ✨, Officier supérieur d'État-Major, membre du Conseil supérieur de santé du royaume, chef, au Ministère du commerce, des travaux statistiques du commerce extérieur, correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut, à Paris, *place Vendôme*, n° 8.

1818. DE GOURNAY, Avocat et Docteur-ès-lettres, à Caen (Calvados), *rue Gémare*, n° 18.

PATTU, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Caen.

BOTTA (Charles), ancien Recteur de l'Académie de Rouen, Homme de lettres, à Paris, *place S.-Sulpice*, n° 8.

DE KERGARIOU (le Comte) O. ✨, Pair de France, à Paris, *rue du Petit-Vaugirard*, n° 5.

ALISSAN DE CHAZET (le Chevalier) O. ✨, Homme de lettres, à Paris, *rue de Clichy*, n° 48.

DE MONTAULT (le Comte) ✨, à Nointot, près Bolbec; (à Rouen, *rue d'Écosse*, n° 10.)

EUDES DE MIRVILLE (le Marquis), à Gommerville, près St-Romain.

1819 BOUCHARLAT, membre de la Société philotechnique, à Paris, *rue de Savoie*, n° 9, près du quoi de la Vallée.

MALOUET (le Barou) C. ✨, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, Maître des comptes, à Paris, *rue Neuve-des-Mathurins*, n° 20.

1819. **DEPAULIS** (Alexis-Joseph), Graveur de médailles, à Paris, *rue Furstenberg*, n° 8 ter.
1820. **GAILLON** (Benjamin), Receveur principal des Douanes, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).
1821. **BERTHIER** (P.) ✨, Ingénieur en chef des Mines, Professeur de chimie à l'École royale des Mines, membre de l'Institut, à Paris, *rue d'Enfer*, n° 34.
- JAMET** (l'Abbé Pierre-François), Prêtre, Supérieur de la Maison du Bon-Sauveur, Instituteur des sourds-muets, à Caen (Calvados).
1822. **CHAUBRY** ✨, Inspecteur général honoraire des Ponts et Chaussées, à Paris, *rue de l'Université*, n. 44.
- LABOUDERIE** (l'Abbé Jean), Vicaire général d'Avignon, à Paris, *cloître Notre-Dame*, n° 20.
- LEMONNIER** (Hippolyte), Homme de lettres, membre de l'Académie romaine du Tibre, à Paris, *rue des Poitevins*, n° 11, *faubourg Saint-Germain*.
- DE MOLLON** ✨, Ingénieur, à Paris, *rue Godot*, n° 2.
- THIÉBAUT DE BERNEAUD**, Secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, l'un des Conservateurs de la bibliothèque Mazarine, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 28, *faubourg St-Germain*.
- BEUGNOT** (le Vicomte Arthur), Avocat, à Paris, *rue du faubourg S.-Honoré*, n° 119.
- DESTOUET**, D.-M., à Paris, *rue Ste-Marguerite*, n° 34.
1824. **SOLLICOFFRE** (Louis-Henri-Joseph) ✨, Sous-Directeur, membre de l'administration des Douanes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, n° 90.
- ESTANCELIN**, Membre de la Chambre des Députés, à Eu.
- FONTANIER** (Pierre), Homme de lettres, Officier de l'Université, adjoint du maire de Moissac, près Murat (Cantal).
- MALLET** (Charles) ✨, Inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées, à Paris, *rue du Regard*, n° 14.
- JOURDAN** (Michel) ✨, D.-M., à Paris, *rue de Bourgogne*, n° 4.

1824. **MONFALCON, D.-M.**, à Lyon.
BOURGEOIS (Ch^{es}) ✻, Peintre de portraits, à Paris, *rue de l'Oratoire-du-Roule*, n^o 50.
JANVIÈR (Antide), Horloger ordinaire du Roi, à Paris, *Palais de l'Institut* (pavillon de l'Ouest).
DELAQUESNERIE, correspondant des Sociétés d'émulation et d'agriculture de Rouen, de la Société centrale d'agriculture de Paris, etc., à St-André-sur-Cailly.
1825. **DESCHAMPS**, Bibliothécaire-Archiviste des Conseils de guerre, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n^o 39.
SALGUES, D.-M. en exercice au Grand-Hôpital, secrétaire du Conseil central sanitaire du dép^t, à Dijon (Côte-d'Or).
BOULLENGER (le Baron) O. ✻, ancien Procureur général à la Cour royale de Rouen, *rue de la Chaîne*, n^o 12.
1825. **D'ANGLEMONT (Edouard)**, à Paris, *rue de Savoie*, n^o 24.
DESMAREST (Anselme-Gaëtan), Professeur à l'École royale vétérinaire d'Alfort, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, correspondant de l'Académie des Sciences de l'Institut, etc., à Paris, *rue S.-Jacques*, n^o 161.
BENOIST, Lieutenant au corps royal d'État-Major, Chef d'escadron, à Paris, *rue Saint-Dominique*, n^o 27.
JULIA DE FONTENELLE, D.-M., Professeur de Chimie, à Paris, *rue Saint-André-des-Arts*, n^o 58.
CIVIALE ✻, D.-M., à Paris, *rue Neuve-St-Augustin*, n^o 23.
FERET aîné, Antiquaire, conserv. de la Bibliothèque de Dieppe.
PAYEN ✻, Manufacturier, Professeur de Chimie, à Paris, *rue des Jeûneurs*, n^o 4.
BLANCHARD DE LA MUSSE (le Comte), ancien Conseiller au Parlement de Bretagne, Homme de lettres, à Montfort-sur-Meu (Ille-et-Villaine).
1826. **MOREAU (César)** ✻, Fondateur de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, etc., à Paris, *place Vendôme*, n^o 24.
MONTÉMONT (Albert), Homme de lettres, à Paris, *rue Croix-des-Petits-Champs*, n^o 27.

1826. LADEVÈZE, D.-M., à Bordeaux (Gironde).
 SAVIN (L.), D.-M., à Montmorillon (Vienne).
 LENORMAND, Professeur de technologie, à Paris, *rue Percée-S.-André*, n° 11.
 BOÏELDIEU ✕, membre de l'Institut, à Paris, *boulevard Montmarre*, n° 10.
 BERGASSE (Alph.) ✕, ancien Procureur général, à Rouen, *rue Bessroi*, n. 4c.
1827. GERMAIN (Thomas-Guillaume-Benjamin), correspondant de la Société des pharmaciens de Paris et de la Société royale de médecine, Pharmacien, à Fécamp.
 HUGO (Victor), Homme de lettres, à Paris, *rue Jean-Goujon*, n° 9.
 BLOSSEVILLE (Ernest de), Conseiller de préfecture, à Versailles (Seine-et-Oise).
 BLOSSEVILLE (Jules de), à Paris, *rue de Richelieu*.
 DESMAZIÈRES (Jean-Baptiste-Henri-Joseph), Naturaliste, à Lambersart, près Lille; (chez M. Maquet, propriétaire, *rue de l'Hôpital-Militaire*, n° 110, à Lille (Nord)).
 MALO (Charles), Homme de lettres, Directeur de la France littéraire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, n° 20.
1828. VANSAY (le Baron Charles-Achille de) C. ✕, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à la Barre, près St-Calais (Sarthe).
 COURT, Peintre, à Paris, *rue des Beaux-Arts*, n° 1.
 VIREY (J.-J.), Docteur-Médecin, à Paris, *rue Soufflot*, n° 1.
 BONFILS (Joseph-François) fils aîné, Docteur-Médecin, Professeur à l'Ecole secondaire de médecine de Nancy, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Nancy (Meurthe).
 MAILLET-LACOSTE (Pierre-Laurent), Professeur à la Faculté des lettres de Caen.
 LAUTARD (le Chevalier J.-B.), D.-M., secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, membre de plusieurs sociétés savantes nationales et étrangères, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

1828. **DUPIAS**, Homme de lettres, à Paris.
SPENCER SMITH (Jean), membre de l'Université d'Oxford, de la Société royale de Londres, de la Société des Antiquaires de Londres, de la Société pour l'encouragement des arts, etc., de Londres, et de plusieurs Sociétés savantes, à Caen, *rue des Chanoines*.
- MORTEMART-BOISSE** (le baron de) ✨, Membre de la Société royale et centr. d'agric., etc., à Paris, *rue Jean-Goujon*, n° 9.
- MORIN** (Pierre-Etienne), Ingénieur des Ponts et Chaussées, à St-Brieux (Côtes-du-Nord).
1829. **COTTEREAU** (Pierre-Louis), D.-M., Professeur agrégé de la Faculté de médecine de Paris, médecin du Bureau de charité du 5^e arrondissement et du 2^e dispensaire de la Société philanthropique, à Paris, *rue Cadet*, n° 14.
- FÉE**, Chimiste, Professeur à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris.
- POTEL**, D.-M., à Evreux (Eure).
- GUTTINGUER** (Ulric), Homme de lettres, à Paris; (à Rouen, *rue de Fontenelle*, n° 35).
1829. **GAZALIS**, Professeur de physique au Collège royal de Bourbon, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, n° 22.
- SCHWILGUÉ**, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Chef des bureaux de la navigation à la direction générale des Ponts et Chaussées, à Paris.
1830. **ALAVOINE** (Jean-Antoine) ✨, Architecte, chargé des travaux de la flèche de la Cathédrale de Rouen, à Paris, *rue Neuve-des-Bons-Enfants*, n° 25. (à Rouen, *rue des Carmes*, 89.)
- BÉGIN**, D.-M., membre de la Société royale des antiquaires de France, etc., à Metz (Moselle).
- BERGER DE XIVREV** (Jules), Homme de lettres, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 14 (*faubourg St-Germain*).
- CHAPONNIER** (le chevalier), D.-M., professeur d'anatomie et de physiologie, à Paris, *rue de Cléry*, n° 16.
- PASSY** (A.) ✨, Préfet de l'Eure, à Evreux.
- SOYER-WILLEMET** (Hubert-Félix), Bibliothécaire en chef et

- conservateur du cabinet d'histoire naturelle de la ville, à Nancy (Meurthe).
1830. **LECOÛ (H)**, Professeur d'histoire naturelle de la ville, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
- RIFAUD**, Naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue de la Rochefoucault*. n° 15.
- BARRÉ DE JALLAIS**, ancien Administrateur, Homme de lettres, à Chartres, *pavé de Bonneval* (Maine-et-Loire).
- HOUEL (Charles-Juste)**, ancien Président de l'Académie et de la Société d'émulation, de Rouen, membre des commissions des antiquités de la Seine-Inférieure et de l'Eure, de la Société des antiquaires de Normandie, etc., président du Tribunal civil de Louviers (Eure).
- MURAT (le Comte de) C.** ✱, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Euval, près Vayre (Puy-de-Dôme); ou à Paris, *rue Saint-Honoré*, n° 347.
- RIVAUD DE LA RAFFINIÈRE (le Comte de) G. O.** ✱, Lieutenant-Général, à la Raffinière, près Civray (Vienne); (à Rouen, *rue Porte-aux-Rats*, n° 13, chez Mme de Braquemont).
- LEFILLEUL DES GUERROTS**, chev. de l'Éperon d'or de Rome, aux Guerrots, commune d'Heugleville-sur-Scie, par Bellemare, arrond. de Dieppe.
1831. **LE TELLIER** ✱, Inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées, à Paris, *quai d'Orsay*, n° 1.
- BOUCHER DE PERTHES (Jacques)** ✱, Directeur des douanes, Président de la Société royale d'émulation d'Abbeville (Somme).
1832. **SINNER (Louis de)**, helléniste, Docteur en philosophie, *rue des Saints-Pères*, n° 14, à Paris.
- BOUILLENGER DE BOIS-FRÉMONT**, Peintre d'histoire, *rue du Rocher*, n° 34, à Paris.
- TANCHOU, D.**-Médecin, *rue d'Amboise*, n° 7, à Paris.
- BENNATI (François de)**, Docteur en médecine et en chirurgie, des facultés de Vienne, Padoue et Pavie, membre de la Société royale de médecine et de chirurgie d'Édim-

bourg, de la Société des sciences physiques et chimiques de Paris, etc., Médecin du Théâtre Italien, à Paris, *rue Taitbout*, n° 15.

1832. FORTIN, D.-M. à Evreux (Eure).

DUSEVEL (Hyacinthe), avoué à la Cour royale d'Amiens, Membre de la Société des antiquaires de France, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Amiens (Somme).

BRIERRE DE BOISMONT (A.), D.-M., Chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Pologne, Membre du Comité central de Varsovie, et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue du Bouloy*, n° 2.

LE FLAGUAI (Alphonse), Homme de lettres, Associé-Correspondant de l'Académie royale de Caen, à Caen (Calvados).

LEPASQUIER (Auguste) ✱, Préfet du Finistère, à Quimper.

1833. LEJEUNE, Architecte, à Paris, *rue Saint-Nicolas-d'Antin*, 6.

THIL ✱, Conseiller à la Cour de cassation, à Paris, *rue de Vaugirard*, 50.

LAURENS, Chef de la première division à la Préfecture, Secrétaire-Trésorier de la Société d'agriculture, membre des Académies de Besançon et de Dijon, correspondant du Ministère de l'intérieur pour la recherche et la conservation des monuments antiques, à Besançon (Doubs).

BOUTIGNY, pharmacien, à Évreux (Eure).

RIGOLLOT (J.) fils, Médecin de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens (Somme).

LADOUETTE (le Baron de), ancien Préfet, Secrétaire perpétuel de la Société philotechnique de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, n° 5.

MALLE (P.), Docteur en chirurgie, Professeur agrégé à la faculté de médecine, Professeur d'anatomie et de pathologie interne, chef des travaux anatomiques de l'hôpital d'instruction de Strasbourg, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg (Bas-Rhin).

PINGEON, D.-M., Secrétaire de l'Académie des sciences et de la Société de médecine de Dijon (Côte-d'Or), *place Saint-Jean*, n° 5.

1833. GERVILLE (de), Antiquaire, à Valognes (Manche).
BOUGRON, sculpteur, à Paris, *rue du Foubourg-Saint-Denis*,
n° 123.
DUCHESNE, D.-M., à Paris, *rue d'Assas*, 7, faub. St-Germ.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1803. DEMOLL, Directeur de la Chambre des finances, et corres-
pondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg (Au-
triche).
GEFFROY, Professeur d'anatomie à l'Université de Glasgow
(Ecosse).
ENGELSTOFT, Docteur en philosophie, Professeur adjoint
d'Histoire à l'Université de Copenhague (Danemarck).
SINCLAIR (John), Président du Bureau d'agriculture, à
Edimbourg (Ecosse).
1809. LAMOUREUX (Justin), à Bruxelles (Belgique).
1812. VOGEL, Professeur de chimie à l'Académie de Munich
(Bavière).
1816. CAMPBELL, Professeur de poésie à l'Institution royale de
Londres (Angleterre.).
1817. KIRCKHOFF (le Chevalier Joseph - Romain - Louis DE
KERCKHOVE, dit), ancien Médecin en chef des hôpitaux
militaires, commandeur et chevalier de plusieurs ordres,
à Anvers (Belgique).
1818. DAWSON TURNER, Botaniste, à Londres (Angleterre).
DIBDIN (le R. Th. Frognall), Antiquaire, à Londres (An-
gleterre).
1821. VÈNE ✱, Capitaine de génie, au Sénégal.
1823. CHAUMETTE DES FOSSÉS, Consul général de France, à Lima
(Amérique méridionale.)
1825. VINCENZO DE ABBATE (le Comte), Antiquaire, à Alba (Pié-
mont).
1827. DELUC (J. André), Professeur de Géologie, à Genève.(Suisse.)

1828. BRUNEL 蔡, Ingénieur, correspondant de l'Institut, Membre de la Société royale de Londres, à Londres (Angleterre).
130. RAFFN (le chevalier Gratien), Professeur, Secrétaire de la Société royale des antiquaires du Nord, *rue du Prince-Royal*, n° 40, à Copenhague (Danemarck).
- SAUTELET (Nicolas-Balthazar), Professeur de langues, *Perlen Pfhull*, à Cologne (Prusse).
- STASSART (Goswin-Joseph-Augustin, baron de), Président du Sénat belge. Gouverneur de la province de Namur, à Courioule, près Namur (Belgique).

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où elles sont établies.

- Abbeville.* Société royale d'Emulation. (Somme.)
- Aix.* Société académique (Bouches-du-Rhône.)
- Amiens.* Académie des Sciences. (Somme.)
- Angers.* Société industrielle (Maine-et-Loire.)
- Besançon.* Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts. (Doubs.)
— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.
- Bordeaux.* Acad. royale des Scienc., Belles-Lettres et Arts. (Gironde.)
— Société royale de médecine.
- Boulogne-sur-Mer.* Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts. (Pas-de-Calais.)
- Bourg.* Société d'Emulation et d'Agriculture du departem^t de l'Ain.
- Caen.* Acad. royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres. (Calvados.)
— Société royale d'Agriculture et de Commerce.
— Société des Antiquaires de la Normandie.
— Société Philharmonique.
- Cambrai.* Société d'Emulation (Nord).
- Châlons-sur-Marne.* Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.
- Châteauroux.* Société d'Agriculture du département de l'Indre.
- Clerbourg.* Société d'Agriculture, Sciences et Arts. (Manche.)

- Dijon.* Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres. (Côte-d'Or.)
— Société de Médecine.
- Douai.* Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.
- Draguignan.* Société d'Agricult. et de Commerce du départ. du Var.
- Evreux.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.
— Académie Ebroïcienne.
- Lille.* Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.
- Limoges.* Société royale d'Agriculture, des Sciences et des Arts. (Haute-Vienne.)
- Lons-le-Saulnier.* Société d'Émulation du Jura.
- Lyon.* Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts. (Rhône.)
— Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.
— Société de Médecine.
- Mâcon.* Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres. (Saône-et-Loire.)
- Mans (Le).* Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts. (Sarthe.)
- Marseille.* Acad. royale des Sciences, Lettres et Arts. (Bouches-du-R.)
- Melun.* Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.
- Metz.* Académie royale des Lettres, Sciences et Arts et d'Agriculture. (Moselle.)
- Montauban.* Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département du Tarn-et-Garonne.
- Mulhausen.* Société industrielle. (Haut-Rhin.)
- Nancy.* Société royale des Sciences, Lettres et Arts. (Meurthe.)
- Nantes.* Société royale académique des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure.
- Nîmes.* Académie royale du Gard.
- Niort.* Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du département des Deux-Sèvres.
- Orléans.* Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts. (Loiret.)
- Paris.* Athénée royal, *rue de Valois*, n° 2.
— INSTITUT DE FRANCE, *au Palais des Quatre-Nations.*
— Académie royale des Sciences.
— Académie Française.

- Société d'Economie domestique et industrielle, *rue Taranne*, n° 12.
 - Société de Géographie, *passage Dauphine*.
 - Société de la Morale chrétienne, *rue Taranne*, n° 12.
 - Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, *rue du Bac*, n° 42
 - Société de Pharmacie, *rue de l'Arbalète*, n° 13.
 - Société des Méthodes d'Enseignement, *rue du Faubourg-Saint-Germain*, n° 35
 - Société des Sciences physiques.
 - Société d'Horticulture, *rue Taranne*, n° 12.
 - Société Linnéenne, *rue de Verneuil*, n° 51, faub. St-Germain.
 - Société médicale d'Emulation, à la *Faculté de Médecine*.
 - Société Phrénologique.
 - Société royale et centrale d'Agriculture, à l'*Hôtel-de-Ville*.
- Perpignan*. Société royale d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées Orientales.
- Poitiers*. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts. (Vienne.)
- Puy (Le)*. Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce. (Haute-Loire.)
- Rouen*. Société centrale d'Agricult. du départ. de la Seine-Inférieure.
- Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, Lettres et Arts.
 - Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.
 - Société de Médecine.
 - Société des Pharmaciens.
 - Société pour l'encouragement de l'Instruction élémentaire par l'enseignement mutuel, dans le département de la Seine-Inférieure.
- Saint-Ftienne (Loire)*. Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce.
- Saint-Quentin*. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture. (Aisne.)
- Strasbourg*. Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.

Toulouse. Académie des Jeux floraux. (Haute-Garonne.)

— Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

Tours. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Versailles. Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. Société des Sciences, Lettres et Arts.

Copenhague. Société royale du Nord d'Écritures antiques.

Liège. Société libre d'Emul. et d'Encour. pour les Sciences et les Arts.

Londres. Société des Antiquaires de Londres.

Nota Quinze exemplaires du Précis sont en outre distribués ainsi qu'il suit : A M FRÈRE, libraire à Rouen. (Décision du 12 janvier 1827. — R. des Lettres, p. 518.) A M. LANCE, Libraire à Paris ; et aux TROIS JOURNAUX qui se publient à Rouen (Déc. du 18 nov. 1831. — R. des L., p. 2.) A M. H. CARNOT, Directeur de la Revue encyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1852. — R. des L., p. 18.) AUX BIBLIOTHÈQUES de la Préfecture, et des villes de Rouen, Dieppe, le Havre, Neufchâtel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1852. — Reg. des Délib., p. 155.) A M. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, secrétaire perpétuel de Société académique de Poitiers, directeur de de la Revue Anglo-Française, etc., etc. (Déc. du 2 août 1855. — R. des L., p. 155.) A M. Eugène ARNOULT, propriétaire-rédacteur du journal intitulé *l'Institut*, rue de l'Université, n° 34, à Paris.

TABLE MÉTHODIQUE ,

COMPRENANT ,

OUTRE LES MATIÈRES CONTENUES DANS LE PRÉSENT
VOLUME ,

La mention de tous les ouvrages reçus par l'Académie , ou dont les rapports ont été faits pendant l'année académique 1832 — 1833.

*Discours d'ouverture de la séance publique , par M. Hellis ,
D.-M. , président , sur l'Intérieur de l'Afrique et les
bords du Niger. page 1*

CLASSE DES SCIENCES

*Rapport fait par M. Des Alleurs , D.-M. , secrétaire
perpétuel. 19*

§ 1^{er}. — PHYSIQUE ET MATHÉMATIQUES.

*Notice de M. l'abbé Gossier sur les indicateurs, 21
Imprimé en entier p. 74.*

Réflexions sur les paratonnerres, ib.

§ 2. — CHIMIE.

Expériences sur les betteraves , par M. Germain. 22 et 36

*Rapport de M. Girardin sur un Mémoire de M. Boutigny ,
intitulé : Recherches sur le mode d'action de l'acide
hydrochlorique dans la formation du sulfure d'arsenic, 22*

*Mémoire du même sur les moyens de reconnaître , dans un
liquide quelconque, 1, 128 de grain d'acide arsénieux, 22, 36*

- Sur l'eau mercurielle dite Eau des nègres ;* 23, 37
*Détails donnés par M. Dubuc, sur l'utilité des Tableaux
 synoptiques du cours municipal de chimie, composés par
 M. Girardin,* 23.
*Procédé indiqué par M. Morin pour découvrir la sophistica-
 tion de la farine de froment par la sécule de pommes de
 terre,* ib.
Imprimé en entier p. 95.

§ 3. — ARTS INDUSTRIELS ET BRANCHES QUI EN DÉPENDENT.

- Rapport de M. L'oy sur les Harmonies industrielles de
 M. le baron Ch. Dupin.* 24
*Réflexions de M. Girardin sur les cours agronomiques et les
 écoles primaires agricoles.* 24, 37
*Notice de M. Brevière sur le procédé inventé par feu Gonnor,
 pour obtenir avec une seule planche gravée en cuivre, des
 épreuves d'une dimension plus grande ou plus petite.* 24
Imprimée en entier p. 99.

§ 4. — HISTOIRE NATURELLE.

- Rapport de M. Auguste Le Prevost sur la traduction, par
 M. de Caze, des voyages de Waterton dans l'Amérique
 méridionale.* 25
*Compte rendu, par M. Pouchet, du Traité du maïs, par le
 docteur Duchesne.* ib.
*Note de M. Prevost, pépiniériste, sur le rouge très vif dont
 se colore l'aubier du mûrier à fruit rose,* 26
Imprimée en entier p. 93.
*Mémoires envoyés au concours ouvert sur l'histoire du puce-
 ron lanigère.* ib.
Un dernier mot sur le puceron lanigère, par M. Dubuc. 27

§ 5. — SCIENCES ÉCONOMIQUES.

- Notice sur les Essais de M. Dubuc pour fabriquer du papier*

avec des tiges de fannes de pommes de terre , pour remplacer les feuilles de tabac par celles de la phitolaque , et pour tirer , de certains débris végétaux , du charbon dont il indique les usages. 27 , 28

Imprimée en entier p. 52.

Nouveaux débats relatifs à la gélatine des os , 28 , 31 , 39

§ 6. — GÉOLOGIE.

Analyse de dix sortes de terres arables , par M. Dubuc , 26

Imprimée en entier p. 56.

§ 7. — AGRICULTURE.

Rapports sur cette matière , 9

Rapport de M. Dubuc sur les volumes de 1830 et 1831 de la Société royale et centrale d'Agriculture de Paris , sur la charrue Grangé , etc. 41

Rapport de M. Duputel sur trois cahiers de la Société centrale d'Agriculture de la Seine-Inférieure , ib.

Rapport de M. Le Prevost , vétérinaire , sur les travaux de la Société d'Agriculture de l'Oise , 42

Description exacte de la charrue Grangé , par M. Dubuc , ib.

Expérience faite à Bonsecours avec cette charrue , le 25 septembre 1833 , ib.

§ 8. — STATISTIQUE.

Tableaux synoptiques relatifs à l'épidémie du choléra-morbus , par M. Bullin , et Note y relative , par M. Hellis , 30 , 112

§ 9. — MÉDECINE , CHIRURGIE , PHYSIOLOGIE.

Rapport de M. Godefroy sur deux manuscrits de M. Roché , intitulés , l'un : Des Fièvres intermittentes , l'autre : Topographie médicale de Breteuil , 30 et 45

<i>Réflexions de M. Hellis sur le régime alimentaire des hopitaux modifié par la gélatine ,</i>	30
<i>Souvenirs du choléra dans l'Hôtel-Dieu de Rouen , par M. Hellis ,</i>	31 , 45
<i>Rapport de M. Le Prevost , D. M. , sur le Recueil de la Société de Médecine de Caen , et réflexions relatives à la vaccine ,</i>	31
<i>Rapport du même sur une brochure de M. Ripault , relative au choléra .</i>	ib.
<i>MM. Malle et Pigeon sont nommés membres correspondans .</i>	ib.
<i>Désignation des ouvrages qu'ils ont soumis à l'Académie ,</i>	46
<i>Rapport de M. Godfroy sur un ouvrage de M. Mérat , relatif au traitement du tœnia ou ver solitaire , et sur les Mémoires de la Société de médecine de Bordeaux ,</i>	32 et 47
<i>Rapport par M. Des Alleurs sur quatre ouvrages de médecine publiés par MM. Pierrequin , Bally , Kirkoff et Maccary ,</i>	32
<i>Remarques sur le moyen d'assurer une plus grande durée au bois et sur la végétation luxuriante des terrains forestiers nouvellement défrichés ,</i>	48

§ 10. — MATIÈRES DIVERSES.

<i>Rapport de M. de Stabenrath sur le 1^{er} N^o du recueil de la nouvelle Société d'Agriculture de l'Eure (Académie Ebroïcienne) ,</i>	33
<i>Rapport de M. Floquet sur les Annales de la Société royale des Sciences d'Orléans , contenant l'histoire du domaine de Chambord ,</i>	33
<i>Rapports de M. Prevost , pépiniériste , sur deux cahiers de la Société d'Agriculture de Tours ,</i>	34
<i>Indication d'ouvrages reçus par l'Académie ,</i>	34 et 48
<i>Conclusion du rapport ,</i>	34 et 49

PRIX PROPOSÉS POUR 1834.

<i>Pour la classe des Sciences ,</i>	50
<i>Pour la classe des Lettres ,</i>	137

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION
EN ENTIER DANS SES ACTES.

- Notice sur du papier fabriqué avec des tiges de pommes de terre rouies par un procédé simple, par M. Dubuc, 27 et 52*
Analyse de dix sortes de terres de rapport, avec des considérations géorgiques sur leur qualité respective, etc. 26 et 56
Essais sur les indicateurs, ou instruments à registre, par M. l'abbé Gossier, 21 et 74
Note sur le mûrier d'Italie à fruit rose, par M. Prevost, pépiniériste, 26 et 95
Notice sur un moyen de reconnaître la farine de froment fretée par la fécule de pomme de terre; par M. Morin, 23 et 95
Note sur des porcelaines imprimées de différentes grandeurs, au moyen d'une seule planche, par le procédé de feu Gonord, peintre et graveur à Paris, et offertes à l'Académie par M. Brevière, 24 et 99
Note relative aux tableaux statistiques de M. Ballin sur le choléra, par M. Hellis. 30 et 112
 (Voyez page 242.)

CLASSE DES LETTRES ET ARTS.

- Rapport fait par M. Bignon, docteur ès-lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie, 115*

BELLES-LETTRES.

§ 1^{er}. — TRAITÉS GÉNÉRAUX, SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT.

- Analyse synthétique ou théorie de la langue française, par M. Sautet, professeur à Cologne, 124*

§ 2. — LITTÉRATURE. — PROSE.

<i>Discours de rentrée de M. Hellis ,</i>	116
<i>Discours de réception de M. de Caze ,</i>	126
<i>L'Aveugle d'Argenteuil , par M. Floquet ,</i>	118
<i>Imprimé en entier p. 190.</i>	
<i>Valentin , conte fantastique , par M. de Stabenrath ,</i>	118
<i>Souvenirs d'Italie , par M. Hippolyte Lemonnier. — R. M. Emmanuel Gaillard ,</i>	124
<i>CONCOURS. — Extrait du rapport sur les discours envoyés au concours. — R. M. Magnier ,</i>	138
<i>Mémoire qui a remporté le prix , par M. Carey , docteur en médecine à Dijon , imprimé en entier ,</i>	151
<i>MÉLANGES. — Œuvres de M. le baron de la Douette , en prose et en vers ; rapport par M. de Caze ,</i>	128
<i>Recueil de Nouvelles et de Poésies , par M. Boucher de Perthes ,</i>	129
<i>Revue de Rouen (1^{re} à 4^e liv.). — R. M. Emmanuel Gaillard ,</i>	124

§ 3. — POÉSIE.

<i>Fables de M. le baron de Stassart — R. M. Dumesnil ,</i>	ib.
<i>Poème de M. Boucharlat sur le Choléra-Morbus.</i>	ib.
<i>Chants sacrés de M. Mollevaut. — R. M. Dumesnil ,</i>	ib.
<i>Pièces de vers de M. Blanchard de la Musse , dont une sur la mort de M. Edmond du Petit-Bois ,</i>	130
<i>Dialogue sur l'enseignement mutuel , par M. Th. Licquet ,</i>	131
<i>Imprimé en entier p. 206.</i>	

§ 4. — HISTOIRE.

<i>Fragmens de recherches sur le privilège de la Fierle de Saint-Romain , par M. Floquet ,</i>	118
<i>Histoire de la ville de Conches et de ses seigneurs , par M. de Stabenrath ,</i>	ib.

§ 5. — GÉOGRAPHIE.

- Dissertation sur Samaro-Briva (voir le Précis de l'année 1832.)* 119
- Voyages et découvertes des navigateurs normands en Afrique et dans les deux Indes , par M. Estancelin.—R. M. Emmanuel Gaillard ,* 125

§ 6. — ARCHÉOLOGIE.

- Rapport de M. Deville sur une notice de M. Aug. Le Prevost , concernant soixante-dix pièces d'antiquités découvertes en 1830 , à Berthouville , près Bernay ,* 117
- Tombeaux de la Cathédrale de Rouen , par M. Deville. — R. M. Des Alleurs ,* ib.
- Description de l'ancienne Maison des orfèvres de Rouen , par M. Delaquérière ,* 118
- Lettre à M. Hase , sur une inscription à Bourbonne-les-Bains , par M. Berger de Xiorey. — R. M. de Caze ,* 127
- Notice sur diverses antiquités , et dissertation sur l'amphithéâtre de Doué , près de Genes (Maine-et-Loire) , par M. de Stabenrath ,* 118

§ 7. — BIOGRAPHIE ET NÉCROLOGIE.

- Proposition de M. Emmanuel Gaillard de former une association pour composer une Biographie Normande , et Notice sur Sybille de Conversano , femme de Robert-Courte-Heuse ,* 119
- Notice sur la maison et la généalogie de P. Corneille , par M. Ballin ,* 121
- Mort de M. le comte de Bray , membre correspondant étranger ,* 131
- Notice nécrologique sur M. Asselin de Villequier , premier président de la Cour royale , membre vétéran ,* ib.

§ 8. — MATIÈRES DIVERSES.

<i>Sur les inconvénients des réunions de communes, par M. Delaquèrièrè ,</i>	118
<i>Trois ouvrages de M. Cellier : les Femmes considérées sous le rapport de leur influence sur le bonheur de la société; Nécessité de réviser et coordonner les lois; Philosophie du notariat ,</i>	121
<i>Mémoires de la Société des sciences de Mâcon. — R. M. Emmanuel Gaillard ,</i>	124
<i>Liste de diverses pièces reçues dans l'année ,</i>	134

BEAUX-ARTS.

<i>Buste du duc de Larochevoucauld-Liancourt, et statue d'Achille, par M. Bougron ,</i>	127
<i>Œuvres de Jean Goujon, ouvrage présenté par M. André Pottier, conservateur de la bibliothèque de la ville de Rouen. — R. M. Langlois ,</i>	128
<i>Premier projet de restauration du Palais de Justice, par M. Grégoire, architecte des bâtimens civils. — Même rapporteur ,</i>	ib.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

<i>Extrait du rapport sur le concours, par M. Magnier ,</i>	138
<i>Mémoire couronné, par M. Th. Carey ,</i>	151
<i>L'Aveugle d'Argenteuil, par M. Floquet ,</i>	118 et 190
<i>Dialogue en vers sur l'enseignement mutuel, par M. Th. Licquet ,</i>	131 et 226

TABLE DES OUVRAGES

ENVOYÉS PAR DES SOCIÉTÉS SAVANTES ,

ET DES OUVRAGES PÉRIODIQUES ,

Classés suivant l'ordre alphabétique du nom de la Ville où ils sont publiés.

Angers. *Société industrielle. Bulletin*, 1^{re} année, n^{os} 1, 2, 3 ; 2^e année, n^{os} 1 et 2 ; 3^e année, n^{os} 1, 2, 5 et 4. — R. M. Paumier.

Besançon. *Académie des sciences. Séance publique du 28 janvier 1833.* — R. M. Magnier.

Bordeaux. *Académie royale. Séance publique du 5 juillet 1832.* — R. M. Pimont. (v. p. 238.)

— *Société royale de médecine. Séance publique du 28 décembre 1832.* — R. M. Godefroy.

Bourg. *Société d'émulation. Journal d'agriculture, lettres et arts*, n^{os} 1 à 6. — R. M. Dubreuil.

Cambrai. *Société d'émulation. Mémoire de 1820, 21, 22, 23, 24, 26-27 et 28-29.* — R., pour les deux derniers volumes, M. de Stabenrath.

Caen. *Association normande. Règlement constitutif.*

Châteauroux. *Société d'agriculture. Ephémérides, cahiers 10 à 17, 1815 à 1823.* — *Cahiers de 1828, 1829, 1830, 1831 et 1832.* — R. M. Prevost, pépiniériste.

Dijon. *Académie. Mémoires de 1832, 1^{re} et 2^e liv.* — R. M. Aug. Le Prevost.

Evreux. *Société d'agriculture, t. 5.* — R. M. Pouchet. — *Recueil n^{os} 13 et 14.* — R. M. Floquet.

- *Académie Ébroïcienne, Bulletin n^{os} 1 et 2, année 1833.*
- Limoges. *Société royale d'agriculture, etc. : neuf cahiers anciens, réclamés par l'archiviste, t. 10, n^{os} 1 et 2. — R. M. Dubuc — T. 11, n^{os} 1, 2 et 3. — R. M. Pouchet.*
- Mâcon. *Société des sciences, etc. Compte rendu des travaux de 1826 et 1827. — R. M. Emmanuel Gaillard.*
- Montauban. *Société des sciences. Recueil agronomique, t. 13, n^o 10; t. 14, n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 6. — R. M. Leprevost, vétérinaire.*
- Nancy. *Société royale de sciences. Charrue-Grangé. — R. M. Dubuc.*
- Nantes. *Société royale académique. Sept cahiers anciens, 3^e vol., 15^e liv., et 15^e à 19^e.*
- Nîmes. *Académie. Mémoires 1832. — R. M. de Stabenrath.*
- Orléans. *Société royale des sciences. Annales, t. 12, n^{os} 1, 5 et 6. — R. M. Floquet.*
- Paris. *Académie royale des sciences. Rapport sur la statistique morale de la France, par M. A.-M. Guerry.*
 — *Société de Géographie : bulletin N^{os} 115, 116, 117, 118, 119, 122.*
 — *Société de la Morale chrétienne : journal, t. 2, n^o 3, n^o 5; t. 3, n^{os} 1^{er}, 2, 3, 5. — R. M. Vingtrinier.*
 — *Journal des travaux de l'Académie de l'industrie agricole, manufacturière et commerciale. Plusieurs numéros.*
- Rouen. *Société centrale d'Agriculture, 46^e cahier, trimestre de juillet 1832. Séance publique du 22 octobre 1832. — 47^e cahier, trimestre d'octobre 1832. — 48^e cahier, trimestre de janvier 1833. — R. M. Duputel.*
 — *Revue de Rouen, t. 1^{er}, 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e. — T. 2^e, 1^{re} et 2^e livraisons. — R. M. Emmanuel Gaillard.*
- Saint-Étienne (Loire). *Société d'Agriculture, etc. Bulletin industriel, t. 10, 10^e année; 3^e, 4^e, 5^e, 6^e livraisons 1832. — 2^e série, t. 1^{er}, 1^{re} et 2^e livraisons. — R. M. Leprevost.*

- Saint-Quentin. *Société des Sciences*, etc. *Annales agricoles*, 1^{re} livraison, novembre 1851 et avril 1832. *Programme des prix*. — R. M. Vingtrinier. — 2^e livraison, mai 1832, février 1833. — R. M. l'abbé Gossier.
- Strasbourg. *Société des sciences*. *Nouveaux mémoires*, t. 1^{er}, 1832. — R. M. Dubuc.
- Toulouse. *Académie des Jeux floraux*. *Recueils de 1810, 1812, 1818-19, 1820, 1825 à 1833, et Mémoires pour servir à l'histoire des Jeux floraux* — R. M. Duputel.
— *Académie des Sciences*. *Histoire et Mémoires*, années 1807 à 1823. — R. M. Dumesnil.
- Tours. *Société d'Agriculture*. *Annales*, t. 12, n^o 5, novembre et décembre 1832; t. 13, n^o 1, 2. — R. M. Leprevost, pépiniériste.

ERRATA.

pag.	lig.		
26	4	Le Prevost	<i>lisez :</i> Prevost.
27	19	fannes	— fanes.
54	1 ^{re}	n'avait	— n'était.
56	3 de la note,	maife	— maire.
87	27	avons avons	— nous avons.
88	29	moins que	— moins de.
97	7	quantité	— qualité.

NOTA. La note 8, annoncée page 30 et concernant les tableaux relatifs au choléra-morbus, au lieu d'être insérée page 45, à la suite de la note 7, a été reportée à la page 112.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1854.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN ,

PENDANT L'ANNÉE 1854.



ROUEN ,

IMPRIME CHEZ NICÉLAS PERIAUX ,

RUE DE LA VICOMTÉ , N° 55.

1834



PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE ROYALE

Des Sciences , Belles-Lettres et Arts

DE ROUEN ,

PENDANT L'ANNÉE 1854.



DISCOURS D'OUVERTURE

de la Séance publique ,

PRONONCÉ PAR M. ADAM.

MESSIEURS ,

Appelé par votre bienveillance à l'honneur de vous présider et d'ouvrir cette séance , rendue solennelle par la présence de nos concitoyens : au milieu de ce concours des amis des sciences , des lettres et des arts ; dans ce siècle qui se proclame le siècle de la liberté et de l'indépendance , j'ai pensé que je ne pouvais vous entretenir d'un sujet plus convenable que de la liberté et de l'indépendance du philosophe , du savant et de l'homme de lettres.

Ces mots, *liberté*, *indépendance*, excitent tout d'abord en nous l'idée du plus précieux des biens, état qui paraît devoir être l'état perpétuel, comme naturel de l'homme ; il est surtout, dans la société, des positions tellement hautes, qu'il semble que la liberté y soit une condition nécessaire, et que celui qui est placé à une telle élévation, doive, non-seulement être libre, mais ne pouvoir jamais cesser de l'être.

N'anticipons point, Messieurs, et, avant de dire quels sentiments la liberté nous inspire, tâchons de connaître et d'exprimer avec clarté en quoi elle consiste.

Avant que l'esclavage fût connu sur la terre, les hommes étaient libres, sans avoir pensé à s'enquérir de ce que c'est que la liberté. Les poètes ont voulu figurer, par la fable de l'âge d'or, un temps où, ne connaissant ni la vertu ni le vice, et n'ayant point de mots pour exprimer la beauté de l'une et la difformité de l'autre, ils vivaient innocents et heureux.

Mais le mal a fait irruption parmi les hommes, et la science, notre consolation et notre espoir, nous a, jusqu'à présent, montré seulement notre misère, et non les moyens de nous en affranchir.

L'esclavage est apparu : des hommes ont été soumis à la puissance d'un autre homme ; des nations entières ont été subjuguées par de féroces conquérants. — Lorsque les nations purent secouer le joug, lorsque l'esclave cessa d'appartenir à son maître, ils se proclamèrent libres. Alors le mot *liberté* fut inventé. Il signifie, évidemment, l'affranchissement du pouvoir qui empêchait l'esclave d'exécuter sa volonté. Ce mot, ainsi que la plupart des anciens mots, a reçu plusieurs extentions. Il a subi naturellement, dans un sens inverse, toutes les extensions données aux mots *esclavage*, *asservissement* ; et quelle autorité n'a pas été regardée

comme tyrannique ; et quelles monstrueuses libertés n'a pas enfanté l'impudence de toute règle ! On a étendu le sens du mot liberté jusqu'à le faire contraire à son origine , et vous trouverez beaucoup de prétendus amis de la liberté pour qui elle n'est que le pouvoir ou le droit de soumettre à leurs volontés la volonté des autres hommes.

Les diverses significations données au mot liberté se rapportent presque toutes à ce qu'on peut appeler l'état matériel de l'homme , à la libération d'un asservissement corporel , à la liberté d'action , à un *habeas corpus* ; mais il est une autre liberté , aussi supérieure à celle-ci que l'intelligence de l'homme est supérieure à ses organes mortels , c'est la liberté de l'ame , la liberté de la volonté , que l'homme vertueux sait conserver dans les fers , tandis que celui qui languit dans l'ignorance ou se laisse diriger par ses passions , ne s'élève jamais au-dessus de l'abjection des esclaves , lors même qu'il parcourt en maître les pays qu'il a soumis et va s'asseoir sur le trône.

Nous pouvons citer comme illustres exemples de cette liberté glorieuse , Socrate et Régulus , et notre Louis IX , et encore notre François I^{er} , lorsque , vaincu à Pavie , il se constitua prisonnier après avoir tout perdu , *hors l'honneur*. Ce prince généreux , qui a mérité le titre de restaurateur des lettres , a payé tribut à la faiblesse humaine et s'est laissé vaincre , il le faut avouer , par une passion que l'exemple de plus d'un héros ne peut justifier. Non , il n'était pas libre alors ; mais usait-il de sa liberté , de cette liberté qui convient à l'homme de lettres , l'écrivain qui a voulu flétrir sa mémoire , qui a présenté à la France , qui a fait jouer sur cette scène illustrée par les chefs-d'œuvre des Corneille , des Racine et de tant d'autres poètes , l'honneur de notre nation , un drame impur et mensonger , fruit d'une haine insensée contre les rois , contre le gouvernement de son pays ?

En quoi consiste cette liberté, seule précieuse, seule digne de ce nom, qui seule distingue l'homme de la brute ?

Cette liberté si supérieure à la liberté d'agir, et qui doit toujours lui servir de règle, consiste dans la spontanéité de la volonté, et dans le pouvoir de connaître la vérité, de la distinguer de ce qui n'est pas elle.

On ne pourrait considérer comme volonté libre, la volonté formée sans connaissance et sans réflexion.

Nous n'entrerons point ici, quoiqu'elles tiennent à notre sujet, dans l'examen des questions sur la certitude des connaissances humaines. Il nous suffit d'énoncer succinctement des principes que personne n'est disposé à contester.

L'homme connaît plusieurs choses et en ignore un plus grand nombre ; il a le sentiment de la vérité et le sentiment du doute ; il sait de toute certitude qu'il existe, qu'il pense ; il sait qu'il est doué d'organes matériels ; ces organes ne lui semblent point être ce qui pense en lui ; il cherche un autre agent de la pensée, il conçoit l'esprit différent de la matière, mais il ne connaît point ce qu'il appelle leur essence, leur nature, leur substance par opposition aux apparences accidentelles sous lesquelles la matière se présente à lui. Qu'il affirme ce qu'il sait, qu'il doute de ce qu'il ignore, il restera dans la vérité.

Ce qui nous importe bien autrement que ce que nous connaissons des effets de la matière, nous avons les idées du vrai, du beau, du bon et du juste, expressions que l'imperfection de notre langue nous oblige d'employer pour désigner une seule et même chose à qui elles conviennent également.

Ces idées, qu'il serait inutile d'expliquer et de définir ici, sont la base de la morale et suffisent pour déterminer notre volonté

La liberté de l'ame , que nous faisons consister dans la connaissance et l'amour de la vérité , ainsi que dans la spontanéité , n'est donc point une illusion , une vaine hypothèse ; nous la sentons en nous , nous l'exerçons sur un vaste amas de connaissances , fruit de nos observations et de celles de nos pères.

Les connaissances de l'homme sont restreintes dans d'étroites limites ; sa liberté n'en est pas moins pleine et entière. Là où il est arrêté par les bornes de sa connaissance , il sait apprécier l'obstacle , il a la conscience de son ignorance ; il sait qu'il ne sait point ou qu'il doute , et c'est par cela qu'il est libre , car sa conscience ne peut être opposée à elle-même et affirmer ou vouloir ce qu'elle sait n'être pas , ce dont elle n'a pas la pleine conviction.

Auraient-ils donc parlé contre leur conscience , ces hommes dont le nom est venu jusqu'à nous , encore respecté , encore respectable , et dont cependant les ouvrages , si vantés de leur temps , aujourd'hui presque oubliés , sont remplis des erreurs les plus grossières , et ne sont demeurés dans le monde savant que comme essais de l'intelligence humaine et monuments de son infirmité ?

Non , Messieurs , ils n'ont point parlé contre leur conscience , mais ils ne l'ont point interrogée ; ils ne se sont point demandé : cela est-il , cela peut-il ne pas être ?

Entraînés par le désir de connaître , séduits par la découverte de quelques causes secondaires des grands phénomènes de la nature , émerveillés de les voir s'accommoder à leurs calculs , ces savants ont cru avoir surpris son secret et avoir pénétré les lois organisatrices du monde.

Le père de la nouvelle école philosophique , Descartes lui-même , n'a point appliqué le doute méthodique au système des tourbillons. Ainsi , un amour trop ardent de

la science entraîne quelquefois dans l'erreur les amis les plus ardents de la vérité.

L'écueil le plus à craindre pour la vérité sont les passions ; les passions contre lesquelles les plus grands moralistes ont toujours cherché à nous mettre en garde , dont nous avons entendu des hommes, réputés sages, faire l'éloge, que quelques-uns regardent comme l'excitation la plus forte aux grandes et belles actions.

Nous consentons à leur donner l'origine la plus noble que leurs partisans voudront choisir. Qu'elles soient, si l'on veut, l'exaltation des sentimens les plus élevés et les plus généreux, du moment où elles sont un excès, fût-ce de la vertu, du moment où la vérité ne les guide plus, elles cessent d'être l'amour du beau et du bon ; elles sont l'émpolement de l'ame vers un objet fantastique ; elles sont destructives de la vérité, qu'elles croient peut-être servir encore ; elles sont funestes à l'humanité qu'elles étonnent, mais qu'elles livrent au mensonge, au crime, aux guerres sanglantes, pour satisfaire l'égoïsme et l'ambition.

C'est à travers ces écueils que les hommes, les philosophes, les savants et les littérateurs à leur tête, doivent marcher à la civilisation, à la lueur du flambeau de la vérité, sous l'égide de la liberté.

La philosophie, qu'elle ait précédé les sciences et la littérature ou qu'elle leur doive son origine, a, sans contredit, le premier rang entre elles. C'est la place que lui assigne un célèbre moderne, dont nous ne pouvons adopter entièrement l'opinion, en ce qu'il semble mettre la religion au rang des sciences humaines, et donner la supériorité à la philosophie.

Les noms de Socrate, de Platon, d'Aristote, de Cicéron et plus d'un nom moderne, et plus d'un nom français, leurs sublimes enseignements, assurent la prééminence de la philosophie. Par elle et avec elle, les sciences, la litté-

rature et les arts forment un faisceau de lumières, un seul tout, qui comprend les plus belles productions de l'intelligence humaine ; son nom est l'*amour de la sagesse*, c'est-à-dire de la science, et, conséquemment, de la vérité et de la liberté. Elle comprend aussi l'amour de l'humanité.

On ne peut pas dire que l'œuvre de la philosophie soit complète. C'est un immense tableau auquel tous les philosophes, tous les savants, tous les littérateurs sont appelés, dans chaque âge, à ajouter quelques traits. C'est un monument que les siècles doivent achever. Les sciences et la vérité doivent seules choisir les matériaux.

La philosophie s'occupe des premiers principes de nos connaissances, de l'être en général et des êtres spirituels.

Elle s'occupe aussi des merveilles de la nature ; elle y aperçoit l'ordre, elle en déduit les preuves de l'existence de la divinité les plus manifestes.

L'ordre que nous apercevons dans la nature nous prouve à la fois notre intelligence et la confond. L'ordre nous prouve notre intelligence, parce que notre intelligence le comprend ; il la confond, parce qu'elle ne peut tout comprendre.

Combien l'homme est au-dessus de cette nature matérielle qui ne se conçoit pas ! Ce brillant soleil, ces milliers d'astres lumineux, au milieu desquels notre planète n'est qu'un point imperceptible, savent-ils qu'ils éclairent, qu'ils vivifient des mondes sans nombre ? Qu'importe à cette terre que nous habitons, et à l'immensité des cieux, d'exister dans ces formes qu'ils ignorent ? Ils ne sont admirables que s'il existe des intelligences pour les admirer. Ce n'est pas pour lui-même que croît dans nos forêts le chêne majestueux : il n'est beau que pour l'intelligence ! Ces oiseaux qui donnent la vie à nos bocages, qu'un chasseur sans pitié tue quelquefois pour distraire son ennui, lorsqu'il ne

trouve pas la proie dont il est avide , ces oiseaux savent-ils apprécier tous les charmes de leurs chants mélodieux ? Ils s'y complaisent sans doute ; mais entendent-ils les sublimes concerts de la nature , dont ils exécutent une si agréable partie ? Ce n'est qu'aux intelligences qu'il est offert. Les hommes sont tous appelés à ces spectacles , et, cependant, ceux qui ont reçu une éducation libérale en jouissent seuls ou presque seuls ! Les autres , plongés dans l'ignorance ou accablés par le travail et la misère , y sont insensibles. Bernardin de Saint-Pierre nous dit , dans ses *Études*, que, par un jour pur et serein , au milieu d'un site romantique , rempli de l'émotion la plus vive , éprouvant le besoin de la faire partager à un être humain , il s'approcha d'une femme qui ramassait là du bois et lui vanta la douceur du chant des rossignols. « Ah ! dit-elle , nous n'avons pas le temps d'écouter ces petits piaillards. » Combien son ame sensible dut être affligée. Le tableau qui le ravissait perdit tout son charme : son imagination l'avait transporté dans l'Éden , il se retrouva sur la terre de douleur.

Le monde matériel plaît à l'intelligence parce qu'elle y aperçoit l'ordre , parce qu'elle entrevoit que cet ordre se continue dans ce qu'elle ne connaît pas : l'ordre moral lui appartient plus particulièrement. L'homme n'en est pas simplement spectateur , il n'en est pas seulement une partie passive qui ignore les lois qu'elle doit accomplir , il concourt à son exécution par sa volonté libre. C'est de ses actes , de ses sentimens , que cet ordre se compose ; c'est par ses vertus qu'il est parfait.

Le monde moral est le monde du philosophe , du savant , de l'homme de lettres : ils sont l'élite de la société ; ils en sont l'illustration ; plus grands aussi sont leurs devoirs ; plus dangereuses sont leurs erreurs.

Quelques philosophes de l'antiquité ont enseigné que la nature était le résultat fortuit d'éléments matériels assemblés :

sans dessein : nature privée d'intelligence qui aurait produit des êtres intelligents. — Des philosophes modernes ont dit , avec orgueil , que la terre , au sortir des mains de la nature , n'a rien de comparable aux prodiges de notre industrie ; que l'intelligence humaine a changé et refait le monde primitif , dont tout le mérite est de fournir une base et une matière au travail de l'homme. D'autres n'ont vu , dans les premiers âges de la nature , qu'une suite d'essais malheureux , *des reptiles monstrueux , des quadrupèdes informes , qui ne pouvaient vivre ni se reproduire , première ébauche d'un ouvrier mal habile , qui , après avoir brisé ces créations , et d'essais en essais , arriva à celle qui unit l'homme sur la terre. L'homme lui-même n'est peut-être qu'un essai , après tant d'autres que le Créateur s'est donné le plaisir de faire et de briser.*

Que veut-on déduire de ces doctrines effrayantes ?

Que la religion n'est qu'une solution imparfaite , monstrueuse au problème de la destinée humaine.

Est-ce là de la philosophie ? Sont-ce là les enseignements d'hommes vraiment libres , d'hommes libres de la liberté fondée sur la connaissance de la vérité , de cette liberté de l'ame dont nous voulons que ceux qui nous dirigent ne cessent jamais de jouir ?

Il est aisé de s'égarer , Messieurs , lorsque , pour parler comme Platon et comme le chef de la philosophie moderne , on s'élève sur les ailes des idées au-dessus du monde , au-dessus de l'humanité , au-dessus de l'humaine raison. Les sciences prennent les sujets de leurs études dans le domaine de l'humanité et de la raison humaine ; leur mode de procéder expose moins ceux qui les cultivent aux erreurs et aux illusions. Constamment occupés d'objets spéciaux et positifs , qu'ils sont en quelque sorte obligés de palper , de mesurer à chaque moment , les savants sont perpétuellement avertis de l'exactitude ou de l'irrégularité de leur marche , et le

résultat de leurs opérations confirme leurs espérances ou les dé trompent.

Ils ont formé des hypothèses ingénieuses, inventé des machines d'une parfaite exactitude pour expliquer les mouvements des astres. que des observations mille fois répétées leur ont fait connaître.

Tels sont les systèmes de Ptolémée et de Copernic ; mais ces astronomes ont voulu seulement nous rendre sensible la marche des corps célestes. Ils sont restés dans la vérité.

Newton, en constatant les degrés de vitesse selon lesquels tous les corps s'approchent les uns des autres, ne s'est point vanté d'avoir trouvé les lois qui les dirigent, la force qui leur imprime le mouvement.

Il en est de même des théories de l'électricité, du magnétisme et autres. Les physiciens ont connu un grand nombre d'effets naturels ; ils les ont imités, ou plutôt ont, en quelque sorte, forcé la nature à les répéter pour l'utilité des hommes ; mais ces savants n'ont point prétendu connaître la nature de ces choses, qui, jusqu'ici, a échappé à leurs observations. Tous sont restés dans la vérité.

Nous devons aux sciences ces machines à l'aide desquelles nous transportons, d'un hémisphère à l'autre, les produits des divers climats, et l'art de les diriger sur le vaste Océan.

Nous leur devons l'agriculture et tous les arts industriels.

Grâce aux sciences, ce ne sont pas les produits qui nous manquent. Nous sommes arrivés au point de nous plaindre de l'abondance. Souvent les populations ont accusé les sciences et les arts qui venaient les soulager dans leurs travaux. Cependant on s'avance, chaque jour, vers de nouveaux perfectionnements, et, par ce que la science a fait d'admirable, on peut penser que de nouvelles inventions, plus admirables encore, viendront surpasser celles dont nous jouissons.

La science laisse un grand problème à résoudre à la philosophie : faire que les arts soient utiles au bonheur de tous les membres de la société.

Ces inventions, dont les effets auraient paru miraculeux à nos pères, ont enrichi les familles, les peuples qui, les premiers, les ont possédées. Devenues communes à tous les enfants de la terre, peuvent-elles cesser d'être une source de bonheur ?

Le problème que nous proposons à la philosophie n'aurait-il point été résolu par la religion ?

La littérature apparaît entre la philosophie et les sciences comme un jardin émaillé des plus brillantes couleurs, au milieu de forêts majestueuses et de riches campagnes. Fertile aussi en productions précieuses, elle se couvre d'un coloris aimable, que la philosophie et la science lui empruntent quelquefois.

Comme la philosophie et la science, ce n'est qu'en se montrant vraie qu'elle peut plaire et être utile.

L'histoire, surtout, si elle n'est empreinte, en toutes ses pages, du sceau de la vérité, ne peut être utile et agréable. L'histoire, que ne dicte point la vérité, est au-dessous du roman ; elle n'est rien.

Pour bien écrire l'histoire, il faut donc jouir, dans toute sa plénitude, de cette liberté de l'âme dont nous parlons. Il faut être libre de toutes passions.

Les mœurs ont la plus grande influence sur les destinées des peuples. Il importe aux moralistes, aux législateurs, à tous ceux qui travaillent pour l'instruction et le bonheur de leur pays, de connaître comment se forment les mœurs publiques et particulières ; comment elles influent les unes sur les autres : mais à qui sa propre expérience peut-elle

apprendre toutes ces choses ? Il faut passer dans l'histoire ; si elle n'est fidèle , elle égare.

Sur l'histoire , on s'exerce sans danger , à calculer , à prévoir certains effets moraux. L'événement assure ou rectifie les prévisions , et celui qui se consacre à cette étude apprend à connaître les hommes ; mais , pour cela , il faut que l'histoire soit fidèle ; autrement , elle égare.

Les anciens historiens paraissent avoir un caractère de vérité plus assuré que les modernes ; mais ces historiens nous étant parvenus en petit nombre et presque sans contradicteurs , ils ont , par cela seulement , et indépendamment de leur mérite particulier , un grand avantage pour captiver notre confiance.

L'histoire de nos temps modernes , depuis l'imprimerie , est bien autrement difficile à écrire , on est accablé sous le nombre des matériaux : mémoires , feuilles périodiques , écrits de toute espèce , souvent contradictoires , entre lesquels il faut chercher la vérité. Nous , Messieurs , qui avons vu faire l'histoire , nous restons souvent incertains entre les narrations diverses que nous lisons et nos propres souvenirs.

L'histoire est instructive , surtout quand elle fait connaître les causes des événements. Il apparaît bien , en lisant l'histoire romaine , que l'ambition des patriciens et celle des tribuns ont été les causes des troubles qui agitèrent la république au temps des Gracques. L'histoire nous donne un grand enseignement , en nous révélant que la vanité offensée d'une femme en fut la cause , ou du moins l'occasion.

On ne peut considérer comme cause d'événements historiques que des faits justifiés ; qu'un tel monarque ou un tel guerrier ait été mu par quelque passion , s'il n'en fait lui-même la confidence , c'est une présomption que les événements indiquent , dont le lecteur reste juge. L'historien peut , sans doute , déclarer son opinion sur les mœurs des

hommes qu'il met en scène ; qu'il se prononce franchement , mais qu'il ne prête pas ses sentiments à ceux qu'il fait parler et agir ; alors , il n'écrirait point l'histoire , il proclamerait ses doctrines , il céderait à sa passion , il manquerait de la liberté indispensable à l'historien.

L'éloquence , que quelques-uns appellent le langage des passions , ne doit être que celui de la vérité , et l'orateur un homme probe , habile à parler : •

Vir probus dicendi peritus.

Ces mots sublimes , épanchements d'une grande ame , le *soyons amis, Cinna*, le *qu'il mourût*, du vieil Horace ; — ces traits d'amour de la patrie , de dévouements généreux , de charité , de bonté , qui émeuvent si fortement les cœurs , ne sont point l'expression des passions ; ce sont celles de la vertu et de la vérité , car la vertu est dans la nature.

L'orateur doit connaître les passions , mais seulement pour les combattre.

Sans doute , le langage des passions peut séduire , émouvoir , entraîner ; mais quel fruit espérer d'un pareil succès. Les émotions excitées par les passions s'éteignent ; la vérité seule peut former des convictions durables.

Les anciens et les modernes nous ont fourni d'admirables morceaux d'éloquence. Leurs sublimes ouvrages respirent l'amour de la vérité. La vérité et le génie sont inséparables. En effet , sans la vérité que serait le génie ? comment concevoir l'un sans l'autre ? Est-il besoin de rappeler que , sans la vérité , il n'est point de liberté ?

Démosthènes et Cicéron , derniers défenseurs de la liberté de leur patrie , ne furent jamais plus éloquents que quand ils appelèrent l'attention des Grecs et des Romains sur Philippe et sur Catilina. Cicéron obtint un succès qui lui valut la haine des usurpateurs de la liberté , et les mal-

heurs qui fondirent bientôt sur la Grèce justifiaient la haute éloquence et les sages prévisions de Démosthènes. Chez nous les Bossuet, les Fénelon, les Daguesseau furent les orateurs de la raison et de la vérité ; ils ont enseigné comment on doit parler aux peuples et aux rois.

Pour célébrer la poésie, il faut être poète ; pour admirer ses sublimes beautés, il suffit d'avoir une ame sensible.

La beauté de la poésie est toute dans la vérité de ses tableaux. Dans ses fictions les plus hardies, elle respecte la vérité. *Rien n'est beau que le vrai.*

La poésie ne peint point un tel héros, un tel homme, un tel événement précis, une telle contrée ; elle peint le beau idéal.

Ses tableaux sont vrais, s'ils sont pris dans la nature. Ses personnages sont vrais, s'ils ont un caractère et des mœurs convenables à l'humanité.

Si la poésie chante un événement puisé dans l'histoire, elle y reste fidèle. Elle agrandit les caractères sans les dénaturer ; elle donne un nouveau charme aux lieux qu'elle décrit. C'est presque l'histoire, mais l'histoire dans de grandes proportions : on peut suivre, la carte à la main, les héros d'Homère et de Virgile dans leur course. Le voyageur reconnaît encore aujourd'hui les lieux où ils se sont arrêtés, le ciel sous lequel ils ont respiré.

Homère a senti toute la dignité de la poésie ; il a conçu le plus grand projet dont puisse s'honorer l'intelligence humaine. Il avait étudié les hommes en général, et les Grecs ses compatriotes ; il avait prévu leurs dissensions et a voulu les prévenir ; il a connu l'empire des passions, et a voulu en montrer le danger.

Une femme ravie à son époux ; des rois à qui leur orgueil

et leur colère font oublier qu'ils sont réunis pour exercer une grande vengeance : voilà ses personnages.

Son Hélène n'est point une prostituée ; c'est une femme qui ne cesse de gémir sur une faiblesse funeste à son pays.

« *Malheureuse !* dit-elle à Priam, *que n'ai-je cessé de vivre, le jour où , pour suivre ton fils, j'abandonnai la couche nuptiale et mes parents , et une fille encore au berceau !* »

Ses yeux cherchent parmi les Grecs ses frères , qu'elle craint d'y rencontrer. « *O toi que je n'ose appeler mon frère, opprobre et fléau d'un héros , que n'ai-je péri le jour où j'ai commencé de respirer !* »

Ses remords lui gagnent le cœur de Priam et d'Hector.

Achille n'est ni parfaitement bon , ni parfaitement vertueux ; il est peint sous les traits que lui donne la renommée.

Sa colère contre Agamemnon devient un grand exemple des funestes effets de la discorde. Sans cesse il est déchiré par le repentir ! « *Ah ! malheureux ! que ne périssais-je plutôt !... Je n'ai point défendu les jours de mon ami... Ses derniers vœux ont vainement imploré le secours de mon bras !...*

« *Périsse la discorde , dans le ciel et sur la terre !... périsse la colère !* »

Agamemnon cède à son orgueil et à son emportement ; sa faiblesse fait le malheur des Grecs et sa honte ; mais, grâce à son erreur, il devint un plus grand roi.

Tout dans l'Iliade tend à l'instruction des hommes ; tout y a pour objet de les rendre meilleurs et plus justes.

Nous avons entendu Hélène et Achille exhaler leur remords , écoutons Homère parler de lui-même.

« *J'ai voulu donner à la félicité des peuples et des particuliers une base permanente et durable. J'ai voulu*

« amener les Grecs à se faire, d'une alliance générale, un
 « rempart contre les invasions de l'étranger. La monarchie,
 « bonne en elle-même, me parut adaptée au caractère de
 « ces peuples et à leur situation ; c'était le gouvernement
 « de nos pères. Voilà pourquoi j'ai célébré des monar-
 « ques !... Si j'étais né dans l'opulence , j'aurais voulu
 « influencer sur les assemblées par mon éloquence ; citoyen
 « obscur, je vis que la poésie était honorée, que les poètes
 « étaient regardés comme les organes de la divinité , qu'on
 « croyait à leurs oracles , je me suis fait poète pour être
 « oracle aussi ¹. »

Voilà le poète, ami de la vérité et de sa patrie ; voilà le poète vraiment libre !

Nous ne pouvons mieux terminer , Messieurs, que par ces paroles, qui résument toutes nos pensées, et nous placent en quelque sorte sous la sauve-garde de l'immortel vieillard qu'on peut appeler le premier des philosophes comme le prince des poètes!

¹ Ce morceau est tiré, presque mot à mot, d'un dialogue grec qui se trouve à la tête de quelques éditions de l'Iliade.

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport

FAIT PAR M. DES ALLEURS,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE LA CLASSE DES SCIENCES ¹.



L'homme est, dans ses écarts, un étrange problème ;
Qui, de nous, en tous temps, est fidèle à soi-même !
Le commun caractère est de n'en point avoir ;
Le matin incrédule, on est dévot le soir.
Tel s'élève et s'abaisse, au gré de l'atmosphère,
Le liquide métal balancé sous le verre.*

Ces vers élégants et faciles d'un poète aimable et gracieux, développent une idée bien vraie, Messieurs, et ce qu'Andrieux dit de l'homme individuellement, peut s'appliquer directement aux réunions d'hommes en société. En effet, le corps social tout entier s'est pénétré des tendances

¹ Les chiffres arabes indiquent les renvois d'additions faites après la séance publique de l'Académie, lesquelles additions se trouvent imprimées à la suite de ce rapport.

* Andrieux, *Moulin de Sans-Souci*.

et des défauts des individualités qui le composent, et souvent les passions qu'il éprouve, les vertus qu'il montre, les crimes qu'il commet, présentent les mêmes alternatives que chez l'homme pris isolément. Mais c'est surtout dans le développement des connaissances générales et dans le mouvement progressif des intérêts, que les peuples offrent des vicissitudes d'action qu'un examen superficiel appelle caprices, l'indifférence aveugle fatalité, la légèreté hasard, et le vrai philosophe, accomplissement des vues de la providence, pour la manifestation de la vérité et le progrès vers la liberté ! progrès lent, il est vrai, et souvent contrarié par les passions, mais marchant toujours, poussé incessamment par le principe chrétien, combiné intimement dans les mœurs européennes et françaises surtout ; principe dont l'action est indestructible et dont le but est la perfectibilité ! (1)

Les esprits les plus élevés de l'ordre social, en imprimant au vulgaire l'élan auquel il obéit, reçoivent eux-mêmes, quelle que soit d'ailleurs leur énergie et leur puissance, l'impulsion réactionnaire des pensées et des passions qu'ils ont excitées dans la multitude, et les instincts populaires, une fois développés, impriment aux travaux de l'esprit, à ceux du raisonnement comme à ceux de l'imagination, une activité irrégulièrement périodique, qui leur donne tour à tour cette prépondérance, qui explique par ses effets, aux esprits clairvoyants, les besoins réels des sociétés.

Chacun de vous, Messieurs, peut apprécier, je pense, d'un coup-d'œil, la portée de cet aperçu, et trouver de suite, dans l'histoire universelle et dans celle de notre France en particulier, les éléments nécessaires pour multiplier les preuves de ce que j'avance. Ce n'est point ici le lieu d'expliquer, par le simple rapprochement des faits successifs, cette marche si variable et si constante à la fois de l'esprit des sociétés ; mais c'est la mission des corps

savants de la constater par leurs œuvres; c'est surtout la mienne, comme secrétaire perpétuel, Messieurs, et il m'est prescrit, de l'examen de nos travaux scientifiques annuels, comparés entre eux et rapprochés, par une comparaison analogue de ceux des diverses sociétés savantes de France, il m'est prescrit, dis-je, d'exprimer que l'activité scientifique, si puissamment exercée depuis trente ans, comme l'attestent les progrès des mathématiques, de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, etc., par la nécessité évidente où ces sciences se trouvèrent de répondre aux besoins sociaux, nés d'une grande commotion politique et du déplacement des fortunes; il m'est prescrit, je le répète encore, d'énoncer que cette activité se ralentit, quoique les besoins qui furent sa cause n'aient pas recueilli tout le fruit des efforts qu'ils ont produits! Mais la tendance des esprits a changé, et un autre ordre d'idées amènera bientôt, infailliblement, la prépondérance d'un autre genre de travaux! (2)

Le compte que je vais vous rendre des nôtres, Messieurs, justifiera peut-être ce que je viens de dire; mais c'est au temps seul, et il marche rapidement de nos jours, à en démontrer tout-à-fait la justesse.

§ I. Agriculture.

L'agriculture est celle de toutes les sciences positives et d'application usuelle qui conserve en ce moment le plus de vitalité, parce qu'elle répond à des besoins journaliers sans cesse renaissants.

M. Dubuc, qui lui a consacré une grande partie de sa vie, nous a lu un Mémoire chimico-géorgique sur l'emploi du sel en agriculture. Vous savez, Messieurs, combien cette substance a été prônée; combien l'impôt qui la frappe a été l'objet, pendant quinze ans, de vives réclama-

tions. Mais, par un de ces changements que je signalais en débutant, lorsqu'on eût dû, pour être conséquent, réaliser des vœux tant de fois et si énergiquement exprimés, l'enthousiasme pour le sel s'est tout-à-coup fondu, et depuis quatre ans il n'en est plus question ! Il y avait donc eu nécessairement, d'abord, prévention ou exagération ! Notre confrère l'a ainsi jugé, et il a cru que le moment était enfin venu de traiter la question sous les seuls rapports scientifique et expérimental : il l'a fait, et son Mémoire sera imprimé dans le Précis de cette année.

Dans deux rapports sur les Recueils des Sociétés d'agriculture de l'Indre et d'Indre-et-Loire, M. Prévost, pépiniériste, a suivant sa louable habitude, réduit à leur juste valeur beaucoup d'assertions trop légèrement énoncées, et porté, dans la critique de quelques-unes de ces recherches, d'ailleurs recommandables, une franchise d'opinion et une netteté de vues que la science estime, parce qu'elles lui rendent de véritables services. Nous appliquerons le même jugement à ce qu'il a dit des travaux de la Société royale du Mans et de la Société libre de l'Eure, surtout quand il a discuté le projet d'une ferme-modèle, par actions, proposé par cette dernière société. (3)

Un propriétaire de nos contrées, M. Vanier, nous a adressé une brochure où il expose les causes qu'il assigne à l'origine des grandes propriétés territoriales.

M. Prévost, après nous avoir fait connaître, par une analyse fidèle, la partie historique de ce travail, a examiné ensuite les deux questions qui en sont les corollaires. Ce sont : l'étendue à donner aux grandes exploitations, pour qu'elles atteignent la plus haute perfection possible, et ensuite, les avantages des baux à longs termes. La controverse sur ces deux branches des lois agronomiques est ouverte, et doit durer et durera encore long-temps, dit notre confrère.

Le même M. Prévost nous a présenté aussi l'examen critique de l'éloge du savant et modeste abbé Rozier, par M. Thiébaud de Berneaud, notre correspondant, éloge mis au concours par la société royale de Lyon. Le rapporteur a disposé son extrait de manière à en faire, en abrégé, un résumé complet de la vie et de l'histoire des ouvrages de l'illustre agriculteur dauphinois. Il a reproché à l'auteur de l'éloge des digressions politiques peu mesurées, et qui justifient peut-être, sous quelques rapports, le jugement porté par l'Académie de Lyon. (4)

Notre confrère, profitant habilement de cette circonstance, a rappelé à la reconnaissance des Normands, l'abbé Legendre, curé d'Hénouville, célèbre horticulteur, qui fut contrôleur des jardins fruitiers de Louis XIV. On lui attribue un *Traité de la taille des arbres*, devenu plus que rare, qui renferme des choses excellentes, et qui mériterait, à coup sûr, les honneurs d'une édition moderne. C'est un noble service à rendre à l'agriculture; M. Prévost en est capable et digne tout à la fois! Cependant, des doutes se sont élevés, non sur le mérite du livre, mais sur l'identité de l'auteur, et l'on en a fait honneur à plusieurs hommes célèbres d'ailleurs. L'un de nos confrères, bibliographe aussi judicieux que distingué, M. Duputel, s'occupe d'éclaircir la question: nous avons espoir en ses recherches, et nous lui devons bientôt, sans doute, la satisfaction de pouvoir rendre l'ouvrage à son véritable auteur; c'est un besoin pour nous tous, qui voulons rester fidèles au culte glorieux et patriotique des célébrités normandes. (5)

M. Dubuc nous a fait, à diverses reprises, de consciencieux rapports sur les *Annales de la Société royale et centrale d'agriculture de Paris*, société mère et modèle de toutes celles qui brillent dans nos provinces; il nous en a lu aussi plusieurs sur celles du Mans, de la Seine-Inférieure, de l'Ain, de la Charente, etc. Tous ces ouvrages renferment, de l'aveu

du rapporteur, des Mémoires très intéressants ; mais , par malheur, pas un seul fait vraiment nouveau et propre à causer une sensation un peu vive et surtout durable dans le monde savant.

M. Verdière a émis de semblables conclusions sur plusieurs numéros publiés par les Sociétés d'agriculture de Bourges et d'Angers.

Durant le cours d'une des discussions qu'ont soulevées ces rapports , M. de Stabenrath nous a annoncé que , par suite de cette ardeur si louable d'améliorations qui travaille toute la France et la Normandie en particulier, une société s'était formée dans le département de l'Eure , pour l'importation et la culture du mûrier, et l'éducation, en grand, des vers à soie. Inutile de dire que, chez nous, il y a eu vœu unanime pour le succès de cette utile entreprise !

Enfin , Messieurs , nous devons à M. Dubuc un travail spécial sur la multiplication , par boutures , des pommes de terre , des topinambours , etc. Cette méthode , expérimentée par l'auteur, offre , suivant lui , des avantages sous le rapport de l'augmentation et de la précocité des récoltes ; avantages presque doublés , dit - il , par l'économie de semences qui doit en résulter. Il ne nous appartient pas de commenter ce travail , qui imprimé, il y a peu de jours , dans le Recueil des savants étrangers, et précédemment dans plusieurs feuilles quotidiennes, a acquis toute la publicité nécessaire pour sa propagation pratique dans nos campagnes.

§ II. Chimie.

L'un de nos correspondants les plus distingués , M. Berthier , membre de l'Institut , nous a adressé un traité en deux volumes, *sur les essais par la voie dite sèche*.

M. Girardin , dans un rapport dont l'importance répond à celle de son objet, nous a donné d'intéressants détails sur

ce mode d'analyse ; ce nous sera un devoir et un plaisir d'en reproduire une grande partie dans notre rapport imprimé, afin de propager, autant qu'il dépendra de nous, le désir, chez les jeunes chimistes, de se pénétrer des principes et des préceptes du savant professeur de docimasie de l'école des mines de Paris, préceptes dont ils trouveront souvent à faire une utile application. (6)

Vous savez, Messieurs, les nombreux services que la chimie a rendus à la société, par les procédés qu'elle a appliqués à la découverte des crimes d'empoisonnement ; j'avais occasion de vous le rappeler dans mon dernier rapport général ; c'est dans cette carrière que, jusqu'à aujourd'hui, cette science avait produit les résultats les plus étonnants, si l'on considère la nature des substances employées et surtout leur faible quantité. Une nouvelle extension vient d'être donnée aux recherches des chimistes, par le Mémoire chimico-judiciaire que nous ont communiqué MM. Morin et Girardin, et dont l'impression a été ordonnée dans nos actes. En effet, reconnaître, sur une étoffe, la nature spéciale d'une humeur animale desséchée, et lui assigner des caractères chimiques si certains, qu'ils empêchent de la confondre avec toute autre humeur d'apparence analogue et de nature identique, c'est un vrai progrès dans la science, dont profitera l'humanité, par les lumières que peut en tirer la justice. Une note manuscrite, de notre confrère M. de Stabenrath, juge d'instruction, expose les faits qui ont été l'occasion de ces curieuses recherches ; cette note sera jointe au Mémoire de MM. Morin et Girardin, dont elle est l'avant-propos indispensable.

Mentionnons ici, en passant, l'avis donné par M. Morin, dans une de nos séances, que le lait distribué par nos laitières de Rouen, contient souvent de l'ichtyocole, ce qu'il est facile de constater, à l'aide de l'ébullition suffisamment prolongée.

§ III. Physique.

Messieurs,

Il vous souvient de quelle stupeur fut frappée notre cité, par l'incendie du mois de septembre 1822, qui détruisit l'élégante pyramide de Robert Becquet, le plus bel ornement de notre cathédrale, elle-même si belle ! Une souscription spontanée s'ouvrit pour réparer ce désastre, et à mesure que la flèche qui doit remplacer l'ancienne s'élève sous leurs yeux, l'intérêt des habitants n'a pas un instant abandonné cette grande entreprise. Les Rouennais, avec cette sagesse normande qui les caractérise, oubliant avec peine le monument qui avait frappé leurs yeux et leur imagination dès l'enfance, se tiennent en défiance contre celui qui doit le remplacer, et attendent, pour se prononcer, l'achèvement, qu'ils hâtent de leurs vœux impatients ; mais, tacitement, ils désirent et espèrent le succès (7) ; car il leur tarde de pouvoir redire encore à l'étranger émerveillé : « voyez-vous notre flèche ? quel bel ouvrage ! » Il leur tarde surtout, à la rentrée des champs, les jours de fête, de revoir dans le lointain la pointe aiguë de leur flèche, dépassant le sommet de toutes les collines environnantes, et de penser, voilà la patrie !

Si la reconstruction se fût faite avec les mêmes matériaux que ceux de l'ancien édifice, nul doute qu'une voix unanime ne se fût élevée pour demander l'érection d'un paratonnerre, afin de prévenir une autre catastrophe ; mais, Messieurs, la flèche devant être tout en fer, et ce monument étant jusqu'ici l'unique en son genre, l'anxiété publique a changé d'objet, et, si l'on n'a plus craint l'incendie, on a redouté les effets de la foudre, attirée sur nos murs par cette masse de fer gigantesque, s'élevant au sein de la

citée à une si prodigieuse hauteur ! Notre opinion a été promptement fixée sur ce point, Messieurs, mais nous avons dû penser que ce serait une double mission, digne de l'Académie, que de confirmer d'abord, par un exemple aussi frappant, la théorie généralement admise par la science sur l'action des paratonnerres, en rassurant ensuite la population sur les effets probables de cet excitateur colossal, lorsqu'il sera muni des appareils nécessaires pour en faire le plus puissant des paratonnerres. Nous avons donc proposé un prix pour celui qui répondrait le mieux à cette double question, pleine d'actualité et d'importance locale.

Un seul Mémoire nous a été adressé, Messieurs ; il portait pour épigraphe : « *Dieu a donné à l'homme des bras assez longs pour atteindre à tout ; il ne s'agit que de les étendre.* »

Quelques parties en sont estimables et assez bien traitées : l'auteur, en adoptant la théorie exposée par M. Gay-Lussac et ratifiée par l'Académie des Sciences, s'est mis dans le vrai, sous ce rapport ; mais il a eu le tort grave de ne pas discuter cette même théorie, au lieu de l'accepter, pour ainsi dire en bloc, même dans l'application, lorsque cette discussion lui était formellement prescrite par le programme ; il a eu le tort plus grand, peut-être, de s'occuper d'autres discussions qui n'avaient point trait directement à la solution demandée ; ses idées théoriques posées, il n'en a point fait assez hardiment l'application au monument, et il n'a pas exprimé, sans détours, la pensée, qui est d'ailleurs évidemment la sienne, que la flèche elle-même est un excitateur suffisant, qui, muni, avec les précautions indiquées par Gay-Lussac, d'une pointe inaltérable en platine à son sommet, et de conducteurs proportionnels à sa base, deviendra le paratonnerre le plus puissant et le plus sûr qui existe. Il a donc admis, comme nécessaire, l'établissement d'un paratonnerre spécial, dont il a donné la description. Le

mode qu'il a proposé serait-il le préférable? l'Académie en a douté; l'effet pittoresque de la pyramide, fort important ici, n'en serait-il pas altéré? l'Académie a dû le craindre, éclairée par le rapport d'une commission, dont M. Lévy, mon honorable prédécesseur, était l'organe très capable; rapport où sont traités, avec détail, tous les points que je ne fais qu'indiquer ici: il remplira donc le but que nous nous étions proposé. Aussi l'on en a décrété l'impression, en entier, dans le Précis annuel; le public le lira avec empressement, et l'auteur du Mémoire y puisera lui-même la conviction qu'il nous était impossible de lui décerner la récompense promise.

§ IV. Sciences économiques.

L'idée principe, passez-moi le mot, Messieurs, de trouver sur le sol de la France, à l'aide des découvertes de la science et des analogies constatées par elle, les moyens de remplacer les plantes et les substances exotiques qu'on n'a pu naturaliser, par des substances indigènes que nous avons constamment sous la main, à peu de frais, a quelque chose de si patriotique, qu'il est difficile de n'en être pas ému. Il y a, dans ces tentatives hardies, encore bien qu'elles courent risque d'échouer, une espèce de parfum de souvenir de grandeur et de volonté forte, qui est loin d'être sans charme! Le sucre de betteraves, qui poursuit, en ce moment même, une concurrence fructueuse avec le sucre de cannes, est un de ces faits majeurs qui justifient le système de Napoléon, du moins sous le rapport scientifique, et qui expliquent en même temps les efforts de ceux qui subissent encore, avec conviction, le prestige d'une semblable pensée. (8)

Celui qui l'avait conçue n'est plus! et sa cendre languit délaissée sur le rocher de l'exil, aux mains de l'Angleterre, sur cette terre, champ d'asile dans sa pensée, dans la

réalité champ d'esclavage et de mort ! C'est donc aujourd'hui un devoir , lors même qu'on ne l'aurait point aimé , de lui rendre justice ! Moi petit , puisque j'en ai l'occasion , j'en profite , et j'admire , comme homme de science et comme citoyen , l'influence féconde des pensées grandes et généreuses parties du sommet de l'échelle sociale , par le retentissement qu'elles ont dans les esprits , encore bien que les circonstances et les conditions de ces circonstances aient depuis long-temps changé.

Ce préambule , Messieurs , m'est dicté surtout par la pensée que , dussent-ils poursuivre une chimère , ceux qui marchent dans cette voie méritent l'estime , par cela même qu'ils s'y sont engagés !

M. Dubuc y aura donc des droits à ce titre , car déjà , maintes fois , il a cherché , à l'aide des produits de notre sol et des progrès de la chimie , à suppléer une foule de plantes exotiques d'un prix élevé. Nous le retrouvons encore cette année sur cette route : considérant le tabac sous le double rapport de son produit fiscal et de son indispensable nécessité civile , il a cru que les qualités narcotiques de la nicotiane étaient un des grands inconvénients de l'emploi de cette substance , et il a cherché à lui substituer des plantes indigènes ou naturalisées chez nous , pour composer un tabac aussi agréable que celui de nicotiane et qui n'ait pas ses qualités nuisibles. A-t-il réussi ? C'est au public à juger et à l'expérience à prononcer. Le Mémoire de notre confrère , annoncé dès l'année dernière , sera imprimé en entier dans le Précis de 1834.

L'un des agents les plus actifs et le plus généralement employés dans les arts est , sans contredit , la chaleur. Pour nos contrées peuplées d'usines , son application , sous les formes les plus variées et à l'aide d'appareils compliqués , propres à la faire agir avec la plus grande intensité , est une des choses qui offrent l'intérêt le plus direct et le plus

général. Un professeur, M. Francis, a pensé que ce sujet méritait de faire l'objet d'un cours spécial qu'il a entrepris : il a publié, en même temps, le résumé de ses leçons pour ceux qui n'ont pas pu les suivre. M. Girardin, en nous faisant juger cette publication, a terminé son rapport par ces lignes, que je me fais un devoir de transcrire ici :

« M. Francis a voulu faire un livre utile, simple et convenable à la classe industrielle ; nous reconnaissons avec plaisir qu'il a atteint son but : sans doute ce livre n'est pas de nature à faire une grande sensation dans le monde savant, mais, à coup sûr, il doit mériter à son auteur la reconnaissance des praticiens ; c'est une récompense qui tient lieu de la gloire et des honneurs scientifiques, et qu'il n'est pas toujours aussi facile d'obtenir! »

§ V. Histoire naturelle.

Notre patient et laborieux correspondant M. Gaillon, dont plusieurs Mémoires, fruits des recherches microscopiques les plus minutieuses ont été insérés dans nos recueils, nous a adressé un *Nouvel aperçu d'histoire naturelle ou observations sur les limites qui séparent le règne végétal du règne animal.*

Une classification de ces êtres limitrophes des deux règnes, si difficiles à bien observer et à bien décrire, est l'objet que l'auteur s'est proposé. M. Pouchet nous a fait connaître les bases de cette classification, qu'il a trouvée ingénieuse et utile tout à la fois : il engage les naturalistes à méditer sur le Mémoire de M. Gaillon, qu'il qualifie du titre glorieux de *beau travail.*

Nous devons encore à M. Pouchet un autre rapport circonstancié sur un second travail d'histoire naturelle, qui nous vient aussi d'un correspondant, du docteur *Chaponnier*, de Paris

L'auteur s'occupe, dans ce Mémoire manuscrit, de plusieurs espèces de reptiles, mais particulièrement du crapaud.

Le rapporteur a eu soin de mettre en évidence les faits nouveaux dont la découverte et la publication appartiennent en propre à M. Chaponnier. « *Dans son ensemble, dit-il, ce Mémoire est remarquable par la nouveauté des faits qu'il renferme, par l'exactitude et la bonne foi qui semblent avoir présidé à leur observation, et nous ne pouvons leur donner trop d'éloges.* »

Ces conclusions, appuyées de la lecture de la plus grande partie du Mémoire qui les a méritées, ont fait ordonner son insertion en entier dans le Précis de nos travaux.

§ VI. Statistique.

M. Laurens, de Besançon, notre correspondant, nous a adressé, comme de coutume, son *Annuaire du département du Doubs*. M. Lévy nous en a présenté un compte fidèle; il a loué l'auteur de son zèle et de son exactitude, mais il n'a pas hésité à proscrire les détails qui n'appartiennent pas exclusivement aux contrées auxquelles ils sont appliqués, quand, d'ailleurs, ils méritent plutôt par eux-mêmes, d'être passés sous silence que d'être proclamés, avec la garantie d'une espèce d'adoption départementale que la vérité ne peut ratifier.

Le baron de Stassart, gouverneur de la province de Namur, est également un de nos correspondants; il nous a fait hommage du volume qu'il a publié récemment sur la province qu'il administre. C'est une véritable statistique de cette belle partie du territoire belge, nous a dit M. Verdère, dans un rapport rempli de développements curieux, dont nous ferons avec empressement des extraits pour l'impression; statistique qui acquiert un puissant intérêt pour

nous, es rapprochements que la similitude des institutions porte naturellement à faire, car ils prouvent la trace indélébile que la domination française a imprimée dans les mœurs, les habitudes et toutes les institutions de ces riches contrées, que *le principe territorial*, indépendamment des conventions, des traités, et même, disons-le, malgré eux, fait sympathiser si vivement avec nous ! (9)

Messieurs, en terminant ce paragraphe consacré à la statistique, il m'en coûte de ne pas vous annoncer la continuation, ou plutôt l'entreprise définitive des travaux de cette nature, relatifs à la Seine-Inférieure, que nous avons l'espoir fondé de voir commencer et de pousser ensuite avec ardeur : nous ne cesserons de répéter que nous sommes prêts, mais toujours attendant de l'administration le signal, promis et qu'elle seule peut nous donner.

§ VII. *Matières diverses.*

Je renferme ici, dans un même paragraphe, plusieurs rapports sur des recueils périodiques, que leurs titres rangent dans la classe des sciences, mais que la spécialité des articles qu'ils renferment empêche de classer dans les précédents chapitres.

Nous citerons, en tête, un rapport de longue haleine, par M. Pouchet, sur un grand nombre de numéros du *Journal universel des sociétés savantes de France*, publié sous le titre de *l'Institut*. Ce moyen de communication ouvert aux organes du monde savant, non-seulement de la France, mais de toute l'Europe, portera des fruits abondants, nous ne craignons pas de le prédire, et nous invitons les éditeurs, en leur témoignant notre reconnaissance pour l'exactitude de leur correspondance, à persévérer, en l'étendant toujours, dans leur utile et belle entreprise.

Les Mémoires de la Société royale d'Orléans et quelques

cahiers de ceux de la Société de l'Eure, ont offert à M. Floquet l'occasion de faire valoir des recherches archéologiques qui y sont contenues; nous consignerons, dans l'impression, une grande partie des extraits qu'il a eu soin d'en faire. (10)

Enfin, M. Lévy, dans un rapport sur les travaux de la Société royale d'émulation d'Abbeville, a donné des éloges, qu'il a d'ailleurs justifiés, au choix piquant de ces mêmes travaux; mais il a surtout insisté sur le mérite et l'importance de la nomenclature de tous les animaux qu'on observe dans cet arrondissement, publiée par M. Bouillon, et sur la Flore complète des environs d'Abbeville, par M. Boucher, réimprimée dans ce recueil. Elle contient 2231 espèces bien décrites; la partie relative aux cryptogames, surtout, est traitée de main de maître.

Je ne puis énumérer ici toutes les Sociétés savantes et tous les auteurs qui nous ont adressé, soit leurs recueils, soit leurs œuvres personnelles; je les consignerai avec soin dans le Précis de l'Académie (11). Je dois, cependant, par une exception toute de droit, citer trois Mémoires, dont notre confrère, M. Girardin, nous a fait hommage, et qui sont, 1^o le discours qu'il a prononcé le 5 juin dernier, à l'ouverture de son cours d'application; 2^o une notice sur le poirier-saugier; 3^o, enfin, un rapport au maire de Rouen sur des cafés avariés par l'eau de mer, et sur une poudre destinée à remplacer le café. Tous ces ouvrages, entrepris depuis moins d'un an, par M. Girardin, qui consacre d'ailleurs une grande partie de son temps et de ses veilles à ses cours publics, témoignent de son talent et de son ardeur, que la maladie même n'a pas eu le pouvoir de ralentir!

Tels sont nos travaux scientifiques pendant le cours de cet exercice, Messieurs; je vous prierai, pour tout commentaire sur leur ensemble, de vouloir bien réfléchir sur les idées que j'ai émises au début de ce rapport.

§ IX. Nécrologie.

Je vous ai dit nos travaux, Messieurs, je vais, en finissant, vous entretenir de nos pertes.

C'est une chose solennelle, et qui le sera toujours pour moi, qu'un hommage public rendu aux morts ! Il est si grave et si noble, surtout dans une pareille assemblée, que je ne l'entreprendrai jamais sans émotion ; l'habitude n'y fera rien, je le sens !

Trois de nos confrères ont disparu cette année de nos rangs ; l'un, au bout d'une longue et honorable carrière ; l'autre, dans un âge encore peu avancé, au sein du bonheur et de la prospérité domestiques ; le dernier, enfin, dans tout l'éclat de la jeunesse et de la santé, par suite d'un accident déplorable ! Ces trois issues semblables de vies bien différentes d'ailleurs, mais toutes honorables, me fournissent un rapprochement que je ne puis passer sous silence, et puisqu'il m'émeut, pourquoi ne vous toucherait-il pas ! je donnerai ailleurs et plus tard, sur nos trois confrères, les détails biographiques auxquels ils ont droit, et qui intéresseront sans doute nos concitoyens ; mais une autre pensée me préoccupe dans cette séance solennelle, et c'est à coup sûr celle qu'il convient le mieux d'exprimer ici !

Parlons d'abord du plus âgé de nos collègues, de celui dont la carrière pourrait paraître la mieux remplie, de M. Benjamin PAVIE, membre vétérân de la Compagnie et notre trésorier honoraire, mort le 6 mars dernier, à l'âge de près de 80 ans, après une douloureuse maladie (12). Je disais, il y a un instant, comme ils avaient bien mérité de la patrie ceux qui avaient fait de généreux efforts pour affranchir diverses industries françaises du tribut payé à l'étranger. M. Pavie doit être rangé parmi les premiers de ceux qui s'imposèrent cette noble tâche, par ses nombreuses tenta-

tives pour remplacer l'indigo par *Isatis tinctoria* dans nos ateliers de teinture. Ni peines, ni déplacements, ni sacrifices de tous genres ne lui coûtèrent pour arriver à son but. Il aurait dû triompher, on en convient volontiers aujourd'hui; mais ses succès, même dans la capitale, soit envie, soit un motif plus honteux, furent entravés par ceux-là précisément qui avaient mission de les constater! Il vit échouer en partie ses généreux essais; cependant il acquit, parmi ses concurrens du commerce, la réputation d'une grande capacité; parmi ses concitoyens, celle d'un homme actif et désintéressé; parmi nous, Messieurs, celle d'un confrère dévoué et toujours prêt à faire à notre Compagnie les plus honorables sacrifices. Juge au tribunal de commerce, membre du Conseil municipal pendant plus de quinze ans. une multitude de missions pénibles et délicates, accomplies avec succès, attestèrent son zèle, son dévouement et sa haute probité; sa réputation d'obligeance était proverbiale. Eh bien! cet honorable commerçant, arrivé aux derniers jours d'une existence si péniblement et si utilement remplie, fut tout-à-fait oublié! On ne songea même pas, et cela eût été si facile! à lui témoigner, par une récompense que chacun désigne, l'estime qu'on avait pour lui, et la reconnaissance qu'on devait conserver de ses services; il avait senti profondément cette ingratitude, car la fortune ne l'avait pas non plus comblé de ses dons en proportion de ses travaux, et certes, plus d'une déception abreuvait d'amertume les derniers instans de la longue et laborieuse vie de cet homme de bien, de cet excellent citoyen!

Mais, Messieurs, que dire du docteur GODEFROY (13), qui nous a été aussi enlevé, cette année, d'une manière aussi subite qu'imprévue, et qui mérite tous nos regrets. car, membre de cette Académie depuis plus de vingt-cinq ans, il ne manqua peut-être pas dix fois à nos séances et ne négligea jamais aucun des nombreux rap-

ports confiés chaque année à son zèle éclairé. Cet homme né dans notre cité, d'une famille honnête mais peu fortunée, reçoit une éducation solide, dont il sait profiter ; il se voue à la carrière médicale, suit d'abord nos armées, revient dans sa patrie, s'attache à l'un des praticiens les plus distingués de cette ville (14), lui succède bientôt ; les palmes académiques viennent d'abord orner son front (15) ; puis enfin, son assiduité, son exactitude, son dévouement à ses cliens, accroissent de jour en jour sa réputation, et il marche du pas le plus rapide à la fortune par la noble voie de la considération publique. Ce médecin, vraiment instruit, d'un jugement sain et droit, d'une érudition bien mûrie, d'une rectitude d'idées, d'une fermeté et d'une prudence de conduite également remarquables, borne son ambition aux succès pratiques, ne souhaite que le bonheur domestique, au milieu d'une belle aisance et d'une famille qu'il chérit ; l'instant est arrivé de recueillir le fruit de quarante années de fatigues : à la suite d'un voyage de nuit, peu pénible, il éprouve une légère indisposition ; après quelques soins efficaces, il s'endort dans sa sécurité ordinaire, il rêve peut-être à cette douce retraite si bien gagnée, lorsqu'une affreuse douleur le réveille, et, en peu de minutes, l'horrible réalité de la mort a remplacé pour lui les espérances légitimes d'une existence long-temps prolongée par le repos et le bonheur ! Nouvelle déception, Messieurs, et plus cruelle que la première ! (16)

Maintenant, Messieurs, écoutez ce qui me reste à vous dire de celui à qui je vais rendre un dernier hommage, du docteur BENNATI (17), médecin du Théâtre italien de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, et notre correspondant assidu.

Celui-ci est jeune, il est né en 1800, à Mantoue. Il devient, à la suite d'épreuves brillantes, docteur en médecine et en chirurgie des Universités de Vienne, de Padoue.

de Pavie ; bientôt les distinctions , les titres académiques lui arrivent de toutes parts : il sent que Paris est le véritable endroit où les grands talents trouvent un théâtre digne d'eux , il s'y rend. Ses succès ne tardent guère à lui donner une réputation étendue ; il avait publié , en Italie , plusieurs ouvrages recommandables , en langue italienne et en langue latine (18). Devenu médecin du Théâtre italien , il s'occupe spécialement des maladies des organes vocaux , et certes , il était doublement compétent , car la nature , trop prodigue envers lui peut-être (c'était à coup sûr un des plus beaux hommes qu'on pût voir , qualité qu'un caractère d'une douceur inaltérable relevait encore) , la nature , dis-je , déjà si prodigue envers lui , l'avait encore gratifié d'une des voix les plus belles et les plus étendues qu'on pût entendre ; il l'avait cultivée en véritable italien , c'est tout dire , et elle aidait à ses succès dans le monde , quoiqu'il n'en voulût tirer ni profit ni vanité. Il publia , en 1830 , 1831 , 1832 et 1833 , plusieurs Traités de physiologie et de médecine-pratique importants (19) sur les maladies du larynx et des autres organes de la voix ; conduit , par induction , à la découverte d'un traitement particulier pour les affections de ces parties , il opéra des cures merveilleuses et éclatantes (20). Bientôt l'Institut , auquel il communiquait journellement un grand nombre de travaux , lui témoigna le cas qu'il en faisait , en lui décernant un des grands prix Montyon : à partir de ce moment , Bennati estimé des savants , aimé de ceux qui le connaissent , remarqué par tous ceux qui le voient , poursuit son vol rapide vers la renommée et la fortune. Lors d'un voyage que je fis à Paris , il y a plusieurs mois , je me trouvais avec lui dans des circonstances qui ne sortiront jamais de ma mémoire ; nous fûmes amenés à parler de sa situation avec abandon : il ne voyait pas lui-même les causes réunies de ses infaillibles succès , preuve qu'il en était digne ; bien plus , sa modestie s'en alarmait ! Je suis trop heureux , me disait-il avec l'ex-

pression énergique de ceux de son pays, *je dois craindre la foudre ?* J'éloignais ce présage avec vivacité, car rien ne fait mal, vous le savez, Messieurs, comme la prévision du malheur qui menace un ami ! Hélas ! l'infortuné ne s'était pas trompé ! Sorti par hasard à pied, de bonne heure, pour visiter un malade, il rentrait chez lui gaiement et traversait rapidement le boulevard Italien, lorsqu'un cheval fougueux s'échappe des mains de son guide, et en s'élançant, froisse violemment Bennati, le renverse sur le pavé et brise contre la pierre cette belle tête, tout à l'heure encore pleine de vie, de science et de la pensée d'un bel avenir ! (21) Ah ! Messieurs, nouvelle déception ! déception plus terrible encore que les deux autres !

Ainsi donc, Messieurs, nous perdons trois de nos confrères en une seule année ; trois ! c'est beaucoup ! car nous sommes si peu ! et ces trois hommes recommandables à des titres divers, voient tous finir pour eux l'existence avec des circonstances vraiment malheureuses ! Vous étonnerez-vous maintenant que la pensée de ce triste rapprochement ait dominé chez moi toutes les autres ? Ah ! c'est surtout ici le lieu, c'est surtout à moi, organe des sciences si souvent calomniées sous ce rapport, c'est à moi, dis-je, de répéter, avec une douloureuse conviction, cet adage devenu banal, mais qui ne cessera jamais d'être vrai : *Le bonheur n'est pas de ce monde !*

Cherchez-le donc ici-bas, trouvez-le surtout, ô vous à qui la cupidité, l'ambition ou d'autres passions ont fait oublier tous les sentiments de l'honneur, toutes les obligations du devoir ! L'égoïsme a desséché votre cœur ; vous appelez dupes ceux qui ont suivi une autre voie, et vous proclamez bien haut, pour vous excuser ou pour vous étourdir, que l'intérêt étant le dieu qui gouverne le monde, c'est à lui seul qu'on doit sacrifier ! Malheur au faible qui vous écoute ! Malheur à la société sans défense qu'infecte la contagion

de votre bonheur plus encore que celle de vos doctrines? Mais, que dis-je? malheur à toi bien plutôt, malheur à toi qu'on appelle un des heureux du monde! Oui, je te vois d'ici, seul, dans l'intérieur de ta retraite la plus secrète: tout te seconde, tout va selon tes souhaits, tu souris à ton adresse, à ta présence d'esprit; honneurs, richesses, puissance, tu as tout, mais il faut encore les accroître! Tu dresses sans scrupule un nouveau plan; tout s'arrange dans ta pensée; tu prévois déjà une issue favorable; l'enivrement du succès te fait oublier de calculer les chances de revers: point de craintes, t'écries-tu, tout ira bien! En cet instant, on heurte à ta porte; tu te lèves enchanté, tu cours ouvrir, en t'écriant: « C'est ma fidèle protectrice, je l'ai reconnue, qu'elle entre vite! C'est la fortune!... » C'est la mort!!! Ah! le voyez-vous reculer épouvanté? Elle lui présente ce miroir d'acier dans lequel une vie se retrace tout entière à la fois. Ah! pitié! pitié! dit-il; mais la mort n'a point de pitié! Eh quoi! s'écrie-t-il dans son désespoir, il faut donc tout quitter sans retour! De tous ces biens, de toutes ces richesses, de tous ces honneurs, il ne me restera rien! *Rien*, répète la mort en frappant; *rien*, pas même l'estime publique!!

Les trois confrères dont nous déplorons la perte l'ont conservée, eux! et ils l'avaient tous méritée! Proclamons-le ici bien haut, Messieurs, c'est la moralité de leur éloge! Oui, elle appartient à l'homme de bien, cette estime publique, et c'est sa récompense, avec le témoignage d'une bonne conscience! Ils nous restent quand tout nous abandonne; eux seuls adoucissent les angoisses du moment terrible!

Le reste, c'est votre conviction, Messieurs, le reste appartient à la justice divine; c'est elle qui prononce, sur les plus grands comme sur les plus petits!

NOTES ET ADDITIONS.

(1) J'admets, on le voit, le *principe chrétien*, comme un de ceux qui ont présidé à la fondation de la Société française : j'adopte aussi toutes les conséquences qu'un habile et savant écrivain en a déduites, par rapport à l'action de ce principe sur les événements de notre histoire passée, ou présente, ou future.

(2) C'est des études historiques que j'entends parler ici. L'ouvrage que je citais dans la note précédente est un jalon habilement placé par un homme qui a pressenti la tendance prochaine et bientôt générale des esprits, afin de donner une direction sûre à l'application des faits de notre histoire, que chacun s'empresse de connaître avec une avidité toujours croissante. Il y a, dans cette marche tracée à l'activité des imaginations françaises, une grande sagesse et une haute prévision. Félicitons-nous de cette réaction toute morale, qui tirera notre siècle des idées trop positives d'intérêts égoïstes ; le temps développera bientôt, encore une fois, dans notre heureux pays de France, les nobles sentiments et les grandes actions. C'est l'avant-coureur d'un nouveau siècle de gloire pour la poésie et pour les beaux-arts.

(3) M. Prévost trouve, avec raison, que le nom de *ferme-modèle* est un peu prétentieux ; il préférerait celui de *ferme expérimentale*. Il souhaite, plus qu'il ne l'espère, le succès de l'entreprise de nos voisins. Lorsqu'un homme aussi expérimenté et aussi habile que M. Mathieu de Dombasle a échoué, attendre des succès en suivant la même

marche est bien hasardeux , pour ne pas dire plus. Notre confrère voit la cause de la non-réussite dans les frais qu'occasionnent les états-majors nombreux préposés à la surveillance et à la gestion des diverses branches de ces grandes exploitations. M. Dubuc a partagé cet avis , et il a pensé qu'il ne faut pas , pour cela , abandonner les fermes expérimentales , qui ont rendu déjà de si grands services ; mais placer à leur tête un cultivateur praticien , qui travaille lui-même et dirige les cultures , comme le ferait un fermier ordinaire , en profitant de toutes les économies , si minimes qu'elles soient , qu'un pareil directeur est capable de faire. Cette idée , bonne au premier aspect , soulèvera peut-être de nombreuses objections.

(4) Le prix n'a pas été décerné à l'auteur du Mémoire . qui s'en est plaint amèrement.

(5) J'exprime ici une pensée qui est d'une grande vérité ; les Normands sont long-temps avant de convenir de la capacité de leurs concitoyens ; mais , une fois qu'ils ont été forcés à le faire , ils ne connaissent plus de bornes à leur enthousiasme , et ils le témoignent , parfois , d'une manière si énergique , qu'elle pourrait paraître exagérée ! J'en demande bien pardon à mes concitoyens , je leur épargne le développement de ma pensée ; mais enfin , je me reprocherais de ne leur pas dire une vérité dont les preuves surabondent , c'est que , s'ils finissent par rendre justice aux morts , ils sont bien long-temps à en faire autant pour les vivants !

(6) M. Girardin a donné une analyse fidèle de l'ouvrage de M. Berthier , par chapitres. On sent qu'il est impossible de reproduire ici cette analyse , qui est l'histoire tout entière du traité lui-même ; mais je transcris textuellement la fin du rapport , parce qu'elle contient le

jugement du rapporteur, ratifié par la Compagnie entière : le voici :

« Je sens, Messieurs, l'insuffisance d'un rapport de quelques pages pour vous faire apprécier convenablement l'œuvre de notre illustre correspondant ; mais, puisque vous avez bien voulu vous en rapporter à mon jugement sur le mérite de l'ouvrage dont je viens de vous entretenir, je résumerai mon opinion, en disant : que le *Traité des essais par la voie sèche* est une des publications les plus remarquables et les plus importantes que nous ayons eues depuis la révolution scientifique de 1789 ; qu'il remplit une lacune dans l'ensemble de nos connaissances chimiques, et doit exercer une influence très marquée sur le perfectionnement de toutes les branches de la métallurgie, en fournissant, aux ingénieurs et aux industriels, une somme de connaissances variées et profondes qu'il leur était jusqu'alors difficile d'acquérir, faute d'écrits spéciaux sur cette matière. Cet ouvrage forme un digne pendant au *Traité pratique d'analyse chimique par la voie humide*, que M. Henri Rose, de Berlin, vient de publier ; il en est le complément indispensable. Aussi, tous ceux qui, ayant des connaissances en chimie, voudraient les appliquer à la chimie analytique, ne pourront se dispenser de consulter ces deux traités et de les prendre pour guides dans leurs recherches.

« M. Berthier, en homme de goût, a parfaitement senti que les sciences sont assez belles par elles-mêmes, sans qu'il soit nécessaire de les exposer sous la forme qui convient aux productions de l'esprit. Préférant, avec raison, le style concis et lucide de Cuvier, au langage harmonieux et poétique par lequel Buffon et Bernardin de Saint-Pierre ont si souvent caché tant d'erreurs et de choses frivoles, il a écrit et développé les principes et les faits avec une noble simplicité et un enchaînement qui ne sont guère moins admirables que leur découverte. Sous ce rapport encore,

nous conseillerons la lecture du traité de notre honorable confrère à tous ceux qui se livrent à la propagation des sciences, et beaucoup, sans doute, se corrigeront de ce travers qui les porte à imiter cette étrangeté du langage que la mode a introduite dans notre littérature moderne.

« Je terminerai cette analyse par un vœu qui m'est inspiré par l'intérêt que je porte à l'Académie, c'est que souvent sa bibliothèque s'enrichisse d'ouvrages aussi remarquables et aussi utiles que celui dont M. Berthier a doté le monde savant et industriel. »

(7) Je ne dis ici que la vérité; les Rouennais sont vraiment impatients de voir se terminer ce grand monument; ils ont pleine confiance en l'homme habile qui a conçu et dirigé les travaux. Ils se plaignent, il est vrai, de leur lenteur, et cependant nous avons la certitude que les fonds n'ont jamais manqué: il y a donc eu quelque obstacle, né du travail lui-même; car voilà douze années que l'accident a eu lieu, et on promettait qu'il serait réparé en quatre ou cinq ans; en accordant encore un pareil nombre d'années pour la terminaison complète, on ne risque guère de se tromper; mais, au surplus, peu importe le temps, si le succès doit suivre.

Nous savons, par expérience, avec quelle défiance il faut accueillir les jugemens prématurés sur les grands monuments, surtout lorsqu'ils sont prononcés avant leur achèvement complet: j'entends dire, de toutes parts, que les trois étages montés semblent maigres à l'œil; que, malgré que l'on ait enlevé les échafaudages de la plateforme en pierre, malgré que les faux cintres des parties posées existent encore, tout cela paraît mesquin, beaucoup trop faible d'échantillon pour chaque pièce, et que l'ensemble formera l'effet des colifichets faits en filigranes de verre; que cette légèreté excessive, si le monument était en pierre, aurait au moins le mérite de la

difficulté vaincue ; mais qu'avec de la fonte et des moyens d'ajustement artificiels , ce mérite disparaît , et qu'il faut , en réalité , obtenir , à l'aide de ce système , la plus grande perfection sous le rapport de l'ensemble et des détails. A cela on a beau répondre que des ornements doivent rétrécir les ouvertures des quatre grandes baies ogives inférieures ; que la rampe de l'escalier fera un repoussoir vigoureux dans le centre ; que les quatre clochetons , qui doivent accompagner la base , changeront tout-à-fait l'aspect de la pyramide , à la naissance , et par suite , dans ses développements ; tout cela , comme on le dit communément , est de l'hébreu pour les masses , et elles s'empressent d'adopter , par anticipation , des opinions qui ne sont pas fondées , je l'espère et je le crois , mais qui se répandent cependant , et dont il sera difficile de faire revenir le peuple. C'est pour épargner à l'habile architecte le désagrément de ces préventions , qu'on méprise , je le sais , quand elles sont injustes , mais qui , enfin , corrompent toujours le succès , que nous l'adjurons de presser l'achèvement , pour notre propre satisfaction ; mais j'ajoute , sans crainte qu'on me démente , par le désir que nous avons qu'il recueille , sans mélange , le fruit de ses veilles et de sa hardie conception.

(8) J'ai acquis depuis long-temps l'expérience , et souvent à mes dépens , qu'il ne fallait pas laisser subsister le moindre doute sur la pensée que l'on veut exprimer , parce que le manque de jugement , ou , ce qui est pis , celui de bonne foi , ne tardent pas à exploiter , contre vous , les fausses interprétations données à vos paroles. Je dois donc m'expliquer ici : ce n'est point le système continental que j'approuve . sous le rapport politique , d'une manière absolue ; je le croyais et je le crois encore impraticable ; mais , dans les circonstances où il fut conçu , avec l'énergie et le pouvoir de celui qui en prescrivait l'exécution , croit-on qu'une pareille démonstration n'avait pas de quoi effrayer

les puissances ennemies , et surtout l'Angleterre ? Je suis porté à croire que Napoléon , qui avait en vue autre chose que sa passion du moment , lorsqu'il concevait et prescrivait quelque grande mesure , avait aussi calculé dans l'état d'ardeur exaltée où se trouvaient les sciences chimiques , pour multiplier les applications pratiques , à l'époque où il déclara le blocus continental , qu'une impulsion immense serait donnée à l'industrie nationale , qui se lancerait dans la route qu'on lui ouvrait avec un zèle et une impétuosité qui pouvaient présager de grands succès. Sous ce rapport , Napoléon avait bien jugé , et c'est ce qui m'a dicté cette phrase qui , je crois , ne manquera pas d'approbateurs : *« J'admire , comme homme de science et comme citoyen , l'influence féconde des pensées grandes et généreuses parties du sommet de l'échelle sociale , par le retentissement qu'elles ont dans les esprits , encore bien que les circonstances et les conditions mêmes de ces circonstances aient depuis long-temps changé. »*

(9) Je transcris ici littéralement le début de M. Verdière , dans son rapport , parce que cet exorde présente , à la fois , d'une manière très précise , le but de l'ouvrage et le jugement du rapporteur.

« M. le baron de Stassart a fait hommage à l'Académie d'un Mémoire auquel il a donné le titre de : *Rapport sur l'administration de la province de Namur*, dont il est gouverneur.

« Le pays de Namur a été exposé à de fréquentes révolutions , ainsi qu'il arrive aux provinces frontières contiguës à de grands états. Il faisait partie , sous la dénomination de *comté de Namur*, des dix-sept provinces composant la contrée de l'Europe dite *les Pays-Bas*, lorsque , s'affranchissant de la domination espagnole , il entra dans la formation d'une république confédérative , qui fleurit dans le siècle dernier , sous le nom de *Provinces-Unies* , ayant pour

protecteur un *stathouder*, titre devenu héréditaire en 1747. Mon intention n'est pas de m'étendre sur les nombreuses vicissitudes éprouvées par le comté de Namur, dont la capitale a été prise et reprise tant de fois par les Français, les Anglais, les Autrichiens. Réuni à la France dans ces derniers temps, donné en dot à Louis Bonaparte, avec la Hollande, royaume qu'il abandonna bientôt, par suite des dures exigences de son frère, ce même comté redevint un de nos départements, puis retourna à un nouveau roi de Hollande, et enfin, aujourd'hui, fait partie du royaume des Belges, sous le titre de *Province de Namur*.

« Le tableau statistique que contient le rapport de M. le baron de Stassart est substantiel et intéressant : il fait connaître, non-seulement l'état de prospérité de la province, mais aussi les causes d'amélioration. La France peut se féliciter d'avoir grandement coopéré à cette prospérité ; la province de Namur, comme toute la Belgique, ayant conservé les institutions françaises, avec quelques modifications inspirées par l'expérience. »

Ici, le rapporteur rappelle successivement les événements de 1830, en Belgique, puis il donne l'analyse exacte et détaillée des onze chapitres qui forment le livre. Il termine ainsi cet intéressant rapport :

« Tel est, Messieurs, ce que j'ai cru devoir faire remarquer à l'Académie, dans le rapport de M. le baron de Stassart, sur l'administration de la province de Namur. A qui ce rapport est-il adressé ? L'auteur ne l'indique point.

« Quant à l'hommage que M. de Stassart a fait à l'Académie de l'exemplaire que j'ai sous les yeux, il est écrit et signé de sa main, en tête de la première page. »

Le rapporteur conclut en votant des remerciements à l'auteur, pour sa communication. (Adopté.)

(10) Le rapport sur les cahiers de la Société du département de l'Eure est une analyse bien faite, mais rapide,

des travaux qui y sont contenus ; je n'ai donc rien à en extraire : c'est du rapport sur trois numéros de la société royale d'Orléans, que je ferai l'extrait suivant :

« Dans le numéro 1^{er} du tome 13^e, dit M. Floquet, M. Vergnaud-Romagnési déplore la disparition de plusieurs édifices et monuments qui décoraient naguère Orléans, sa ville natale. Il regrette surtout *la porte Saint-Jean*, bâtie sous Louis XII, ancien duc d'Orléans, porte remarquable, en ce qu'elle était un type de s fortifications de cette époque, et qu'il s'y rattachait des souvenirs historiques d'un certain intérêt pour les habitants d'Orléans. Je me contenterai de citer deux faits parmi ceux rapportés par l'auteur, qui m'ont paru plus intéressants que les autres ; les voici :

« Sous le règne de Louis XIV, la cour, qui, pendant les troubles de la Fronde, n'avait pas eu à se louer de toutes les villes de France, de celle d'Orléans en particulier, fit savoir qu'elle verrait avec plaisir démolir les fortifications de cette place, et spécialement la porte Saint-Jean; mais les échevins n'y voulurent point entendre. « *Il convient, répondirent-ils, qu'icelles portes soient réparées, voire entretenues en leurs longs porches et voulttes, parce qu'elles mettent à l'abri les bonnes gens, surtout depuis que le malheur des temps nous a, tout de rechef, forcés à mettre des entrées et subsides, que les perceveurs sont obligés de percevoir à icelles portes, en faisant ic eux attendre chacun leur tour.* »

Le second fait, extrait du tome 13^e, n^o 1, p. 15, a été lu textuellement par M. le rapporteur, du travail duquel nous tirerons encore le passage suivant :

« On trouve, dans le même numéro, une *Notice historique sur la maladrerie du grand Beaulieu*, au diocèse de Chartres; elle offre des détails curieux sur la condition des malheureux affectés de la lèpre. »

Ici notre confrère lit le passage même du livre, puis il ajoute :

« Cette même Notice nous apprend quelle était, en 1563, la nourriture des reclus de Beaulieu. A chaque repas, on leur donnait un pain d'une livre et demie, froid et rassis, six cannettes et une pinte de vin par jour ; plus, ce qui leur était nécessaire à leur pitance, en chair, poisson, sel, verjus, vinaigre et autres choses ; plus, *pour se réjouir entre eux, la veille des Rois, un gâteau où il y avait une fève, avec double pitance de vin.* S'il est nécessaire à l'homme de s'oublier quelquefois, combien surtout cette nécessité devait être impérieuse pour des infortunés séparés du monde, et dont la vie était si triste et si monotone ! »

(11) Ce sont spécialement, pour les Sociétés, 1° de Tarn-et-Garonne ; 2° de Besançon, 3° de Lyon ; 4° de Boulogne-sur-Mer ; 5° pour l'Académie Ébroïcienne ; 6° la Société de géographie ; 7° celles de Saint-Étienne ; 8° de Nancy ; 9° de Bordeaux ; 10° du Mans ; 11° de la Charente ; 12° de l'Indre ; 13° d'Émulation de l'Ain ; 14° de Maine-et-Loire ; 15° la Société médicale de Dijon ; 16° celle de Toulouse ; 17° celle de Marseille ; 18° la Société d'agriculture de la Marne ; 19° celle d'Entomologie de Paris ; 20° la Société royale d'Émulation d'Abbeville ; 21° celle de Limoges, etc., etc. Pour les auteurs, feu Bennati, D.-M. à Paris ; le docteur Malle, professeur, à Strasbourg ; MM. Longchamp et Gaspard Grégoire, de Paris ; Boutigny, d'Évreux ; Henri Robert, de Paris ; Julia de Fontenelle, idem ; Pigeon, D.-M. à Dijon ; Bignon, docteur en médecine à Dinan ; Civiale, D.-M. à Paris ; Roché, D.-M. à Breteuil ; Davanes, à Évreux ; de la Fontenelle de Vaudoré, à Poitiers, etc., etc.

(12) Ce que je dis ici de M. Benjamin Pavie est de notoriété publique, dans nos murs, et ce peu de lignes consacrées à sa mémoire, et qui ne renferment que des vérités,

ont obtenu l'assentiment de tous nos collègues et de tous nos concitoyens , comme j'ai pu m'en convaincre depuis la séance publique.

Je transcris ici , avec l'assentiment de l'Académie , le discours que j'avais prononcé sur sa tombe , le 8 mars 1834 , en présence des députations de presque toutes les sociétés savantes de Rouen , et d'un nombreux concours de parents et d'amis :

« Messieurs ,

« L'antiquité avait voué une sorte de culte à la vieillesse , loin que , chez elle , les services ou les talents languissent oubliés sous les glaces de l'âge , les cheveux blancs du bon citoyen lui donnaient droit , au contraire , à des égards plus **empressés** , à une reconnaissance plus respectueuse ! Nos aïeux , dans l'ancienne France , avaient imité cette haute vénération pour la vieillesse , au grand profit des mœurs . de l'instruction de la jeunesse et de la stabilité des institutions ! Dans notre nouvelle France , en est-il encore ainsi ? Hélas ! de nos jours , l'âge semble prescrire les services , au moins , quant à la considération personnelle due à celui qui les a rendus : le génie est mort aux yeux d'une jeunesse ardente . des qu'il a cessé d'être actif , et je ne sais si , dans un lieu public , j'oserais révéler , en ce moment , le nom de tel homme justement célèbre , mais languissant sous le poids des ans ou des infirmités , dans la crainte qu'un beau talent ou un beau caractère ne fussent profanés par le dédain ou par l'insulte !

« C'est pour mieux flétrir cet odieux travers , Messieurs . que je viens , sur cette tombe , avec un empressement religieux , rendre , au nom de l'Académie , un solennel hommage à notre vénérable confrère , M. Benjamin PAVIE , son trésorier honoraire , qui s'est éteint le 6 de ce mois , à l'âge de près de quatre-vingts ans , environné de l'estime universelle et de l'affection de ses collègues .

«Né d'une famille qui s'était toujours occupée des arts industriels, et qui promet de ne pas dégénérer, puisque quelques-uns de ses membres s'efforcent, en ce moment même, de naturaliser dans nos murs une heureuse imitation de l'une des plus belles industries lyonnaises, il se consacra lui-même à l'une des branches les plus utiles et les plus florissantes dans notre riche cité, à la teinture. Ami des Hardy, des Vitalis, etc., il prouva bientôt qu'il était digne de l'intimité de ces savants distingués. Sa profession était demeurée chez nous une routine lucrative; il prit la ferme résolution de l'éclairer par les sciences, de l'élever à la dignité d'art, et de rendre ses perfectionnements aussi certains que rationnels. Il fit de nombreux sacrifices pour atteindre ce noble but, et son cœur, brûlant d'un généreux patriotisme, lui fit trouver un ample dédommagement à la perte de l'or, dans la conquête de l'estime et de la reconnaissance de ses concitoyens, et même de ses concurrents. Après avoir installé, d'une manière aussi commode qu'ingénieuse, de vastes ateliers, il se livra, sans relâche, à ses nombreux et utiles essais, qui modifièrent les procédés usités, au grand avantage de la solidité et de l'éclat des produits, mais à celui surtout du consommateur.

«Ici, Messieurs, tout le monde se rappellera avec nous qu'il fut un de ces hardis français qui s'appliquèrent, avec enthousiasme, à la réalisation pratique de l'idée gigantesque de Napoléon; idée impraticable je le veux, mais digne, au moins, du génie de celui qui l'avait conçue; idée bien française surtout, puisqu'il s'agissait de nous affranchir de l'énorme tribut payé par notre commerce à nos éternels ennemis en politique, peut-être! mais, à coup sûr, à nos rivaux constants et acharnés en industrie! M. PAVIE fit, avec une rare persévérance, de nombreux efforts, soit par la culture en grand de l'*isatis tinctoria*, soit par l'application de cette plante à la teinture, pour suppléer l'indigo, dans une multitude de cas. Il eut des succès qui,

disons-le sans détour , furent alors et depuis bien mal récompensés ! Aujourd'hui nous les rappelons avec orgueil , parce que l'envie n'entre point dans cette enceinte , et que pour celui qu'on y dépose à jamais , le jour de la justice est venu !

M. PAVIE , l'un des plus anciens membres résidants de l'Académie , dans le sein de laquelle son activité , sa haute capacité commerciale , ses connaissances étendues l'avaient justement fait entrer en 1803 , y remplit depuis , pendant plus de vingt ans , les fonctions de trésorier , avec un désintéressement bien rare et un dévouement qui peint l'homme et justifie notre éternelle reconnaissance. En effet , Messieurs , dans des temps difficiles , où les ressources de la Compagnie se trouvaient épuisées , il se tint en avance avec elle , pendant plusieurs années , d'une somme considérable ! Le titre de *trésorier honoraire* , qui lui fut conféré par acclamation en même temps qu'il était promu à la vétérance , servit de témoignage authentique à la gratitude de l'Académie.

M. Pavie remplit aussi , et toujours avec le même zèle , les fonctions pénibles de juge au tribunal de commerce ; enfin , nommé membre du conseil municipal où il siégea pendant long-temps , il justifia de nouveau cette haute marque de confiance par son assiduité et par les services qu'il rendit , non-seulement à la chose publique , mais encore à tous ceux qui eurent occasion d'invoquer son obligeance ou de réclamer son intervention. Il fut là , en un mot , ce qu'il était partout , actif , probe , juste , ferme et constamment désintéressé.

Je terminerai ce tribut que je paie à la mémoire de notre respectable collègue , par ces lignes que m'adressait un de nos confrères , son intime ami depuis bien des années , et qui , par conséquent , a dû le bien connaître.

« *Il avait* , me disait-il , dans la lettre où il m'annonçait la perte que nous déplorons , *il avait les grandes qualités du cœur ; bon père , excellent époux , ami franc et sincère.*

il fut aimé de tous ceux qui le connaissaient, parce qu'il n'a jamais fait que du bien. Dans tous les instants, on le trouvait prêt à rendre service, et l'on peut dire que son obligeance était passée en proverbe. »

Tel fut celui que nous regrettons : il est des carrières plus brillantes, sans doute ; il n'en est pas de plus honorables ni de plus utiles !

Comme académicien et comme rouennais, j'exprime, en finissant, un vœu auquel vous vous associerez tous, Messieurs, c'est que la providence nous accorde souvent des collègues aussi honorables, des concitoyens aussi distingués !

(13) Le docteur GODEFROY, l'un des médecins les plus estimés de la ville de Rouen et des académiciens les plus zélés, après un voyage au Bosc-Benard, près du Bourgtheuroude, se trouva légèrement indisposé ; il fit, cependant, ses visites comme de coutume ; le soir, continuant à être mal à son aise, il prit un vomitif qui produisit son effet d'une manière satisfaisante ; il s'endormit ensuite, et, peu d'heures après, s'éveilla dans une anxiété extraordinaire, et appelant du secours ; on n'eut pas le temps de lui en porter, il fut frappé en peu de minutes d'une apoplexie foudroyante, et expira à l'instant même.

(14) Le docteur Bénard.

(15) M. Godefroy avait obtenu deux médailles dans des concours, l'une en or, l'autre en vermeil ; il les montrait avec plaisir, et me les fit voir en me communiquant les Mémoires qui les lui avaient values. On voyait qu'il conservait un souvenir bien doux de ces premiers triomphes, qui avaient été suivis de tant d'autres.

(16) Voici le discours que je prononçai, comme secrétaire perpétuel, sur la tombe de M. Godefroy, le 18 décembre 1833 :

« Je reçois de l'Académie, Messieurs, presque toutes les fois que la mort vient frapper à ses portes, et certes elle ne nous oublie guère ! la douloureuse mission de payer à ceux que nous perdons un dernier tribut de regrets, un dernier hommage d'estime ! Ce qui n'aurait été, pour moi, qu'un devoir de position dans beaucoup de cas, devient aujourd'hui une prérogative que j'aurais toujours invoquée avec instance, puisqu'il s'agit d'un confrère et d'un collègue que de longs et excellents rapports de pratique-médicale m'avaient appris à respecter comme savant, à considérer comme praticien, et j'ajoute de suite, à estimer comme homme et comme citoyen.

« J'aurai peut-être, plus tard, l'occasion de vous retracer sa vie tout entière, de vous dire sa vocation, ses premiers efforts, ses premiers succès : de vous montrer comment il comprenait et accomplissait les devoirs du médecin ; mais aujourd'hui, Messieurs, la pensée de l'homme enlevé subitement à l'estime et à la confiance publiques, domine malgré moi mon esprit, et n'y laisse d'accès qu'au sentiment de la perte cruelle que la société et nous-mêmes venons de faire !

« Le coup qui l'a frappé a été aussi décisif qu'imprévu ! La science avertie n'a pas même pu, à l'aspect d'un danger inévitable, préparer ses amis par ce cri d'alarme : *M. Godefroy se meurt !* La triste réalité est tombée sur nous de tout son poids, et la population, surprise et affligée, n'a pu que répéter ce cri funèbre qui venait de l'émouvoir si profondément à son réveil : *M. Godefroy est mort !*

« Vous le savez tous, Messieurs, des habitudes sédentaires, une sobriété qui ne s'est jamais démentie, une vie vouée à l'étude et à la pratique de l'art qu'il exerçait avec tant de succès, parce qu'il l'exerçait avec tant d'amour ! les doux épanchemens de famille, les habitudes d'intérieur auprès d'une épouse chérie, la surveillance et la direction de l'éducation d'une fille unique et adorée, telle était l'existence

de notre confrère : sa santé constamment bonne , la douce satisfaction qu'inspirent des succès mérités et soutenus dans une grande ville , la simplicité des goûts , une belle fortune noblement acquise , un âge encore peu avancé , tout , en un mot , lui présageait des jours longs et heureux.

« Naïvement encore , Messieurs , et ce souvenir se présente trop vivement à mon esprit pour que je ne vous le retrace pas ici , naguère encore , dis-je , nous venions de visiter ensemble un malade , intéressant à plus d'un titre , et que nous avions eu le bonheur si doux de voir revenir des portes déjà entrouvertes du tombeau ! Pénétré du sentiment délicieux qui inonde l'âme du médecin , en semblable circonstance , je parlais à mon confrère de sa belle position , je le félicitais , moi , à qui il avait révélé sa pensée intime , de la manière sage et vraiment philosophique dont il avait su , avec des convictions profondes et des opinions arrêtées , se tenir à l'écart des passions qui avaient agité sa patrie , durant la plus grande partie de son honorable carrière ! Il me disait alors , avec une effusion dont le souvenir me fait pâlir près de son cercueil : *« Oui , mon cher ami , je suis heureux ! je songe enfin à ne plus tant me fatiguer , à vivre tout-à-fait pour ceux que j'aime , et la perspective d'un doux repos , après des travaux si assidus , s'offre à mes yeux sous l'aspect du plus grand des bonheurs , le bonheur domestique . »* Sa réserve habituelle me faisait apprécier encore davantage la vérité des sentiments qu'il venait d'épancher , et je lui répétais , avec émotion : *oh ! oui , mon cher ami , vous êtes bien heureux !* Je le quittai , et son dernier regard , sur le seuil de sa demeure , m'exprimait encore qu'il goûtait , en cet instant , tout le charme qui devait naître pour lui du souvenir de sa vie passée , de la conscience de sa position présente , des douceurs attendues de son existence future. Hélas ! nos yeux , si exercés à la reconnaître , ne voyaient pas , en ce moment même , se glisser furtivement derrière lui , dans sa maison jusque-là si fortunée , l'horrible mort ! L'impitoyable n'a pas tardé à frapper !!

« Messieurs, en songeant à la rapidité de la catastrophe, en méditant sur cette existence remplie de travaux honorables, comblée de services rendus à l'humanité, qui se promettait, comme récompense méritée, une longue série de jours heureux et paisibles, en la voyant tranchée d'une manière si prompte et si terrible, il en est qui souriront avec amertume : ils vous rediront cette funeste issue d'une vie de travail et de vertu, si injustement détruite à leurs yeux, et le blasphème sortira de leur bouche ! Ah ! loin de nous de pareilles pensées, chers confrères, loin de nous le hideux spectacle du scepticisme au bord d'une tombe ! Près du cercueil de l'homme de bien, moissonné avant le temps, il y a d'affreux regrets, j'en conviens ; mais, pour le chrétien, il y a toujours une grande et sublime leçon ! toujours une espérance douce et consolante ! car, Messieurs, le bonheur parfait n'est pas de ce monde ! Comment le nier, ici surtout, quand la providence vient de nous en donner encore une preuve cruelle et si frappante ! Mais cette même providence est juste, et quand elle ravit inopinément à la terre l'homme utile et honorable qu'elle avait jusque-là comblé de faveurs, justifiées par une belle vie, c'est qu'elle réserve à cet être privilégié un bonheur plus pur encore dans la vie qui ne finit pas !

« Celui que nous regrettons a bien vécu ; il est mort presque sans souffrances, estimé et honoré de ses concitoyens, aimé de sa famille : qui oserait murmurer ? Oh ! ne pleurons pas sur lui, Messieurs, en songeant à ce qu'il fut ; plaignons plutôt ces êtres chéris qui lui survivent ! mais offrons-leur du moins cette dernière consolation de la foi ; elle est puissante, je vous le proteste, car je l'ai éprouvée !

« Que cette pensée pieuse, jointe au souvenir de l'hommage public et unanime que nous rendons aujourd'hui à celui qu'elle pleure, soit pour sa famille un soulagement à l'affreuse douleur qui l'accable, et que le temps, avec le souvenir des vertus, ont seuls le pouvoir d'adoucir ! »

(17) *Francisco Bennati* était né à Mantoue, le 31 mai 1800.

Le jour même de sa mort, il écrivit à l'Académie une lettre, en lui faisant hommage de son dernier ouvrage : c'est donc à nous, pour ainsi dire, qu'il a adressé son dernier mot.

(18) En 1821, il avait publié l'ouvrage suivant, en langue italienne :

Cenni sopra l'Ania di Mantova.

En 1826, cet autre, en langue latine :

De diagnosi Diarree.

(19) En 1830, il publia le fruit de ses premières recherches, en langue française, et sous ce titre :

Du mécanisme de la voix humaine pendant le chant ;
1 vol. in-8°.

En 1831. — *Mémoire sur quelques maladies qui affectent particulièrement les organes de la voix humaine ;* 1 vol. in-8°.

En 1832. — *Recherches physiologiques et pathologiques sur les organes de la voix humaine ;* 1 vol. in-8°.

En 1833. — *Études physiologiques et pathologiques sur les organes de la voix humaine ;* 1 vol. in-8°.

C'est cet ouvrage qui lui fit obtenir un des prix Montyon.

(26) Enfin, en 1834, il venait de faire paraître son dernier ouvrage, celui qu'il nous adressait le jour même de sa mort ; il a pour titre :

Mémoire sur un cas particulier d'anomalie de la voix humaine pendant le chant, lu à l'Académie des sciences le 30 septembre 1833 ; brochure.

(21) Le traitement dont nous parlons consistait dans l'em-

ploi gradué, suivant certains degrés, qu'il avait fixés lui-même, après une série d'expériences vraiment concluantes, du sulfate d'alumine, combiné à des doses diverses plus ou moins fortes, dans des gargarismes également variés, suivant les cas et les circonstances.

Il ne faisait aucun mystère de ses formules : il me les avait communiquées pour plusieurs malades de Rouen que je lui avais adressés, et chez lesquels, alors et depuis, à l'aide de la méthode de *Bennati*, j'ai vu disparaître des maux de gorge, déjà très anciens, et jusque-là rebelles à tous les autres traitements.

PRIX PROPOSÉ

POUR 1835.

—

Programme.

—

L'Académie n'ayant point eu l'occasion, depuis plusieurs années, de décerner les prix de 300 francs proposés par elle, pour la solution de diverses questions qu'elle avait successivement mises au concours, et voulant laisser aux concurrents une plus grande latitude, en même temps qu'elle augmente, pour cette année, la valeur de la récompense, annonce qu'elle donnera un prix au meilleur *Mémoire inédit* sur les Sciences physiques, chimiques ou mathématiques.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 600 fr.

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port*, AVANT LE 1^{er} JUIN 1835, TERME DE RIGUEUR, à M. DES ALLEURS, Docteur-Médecin, *Secrétaire perpétuel de l'Académie*, pour la classe des Sciences, rue de l'Écureuil, 19. (Voir l'annonce du prix pour la Classe des Lettres.)

* L'Académie entend ici par ouvrages inédits, ceux qui, non-seulement ne sont pas imprimés, mais encore qui n'ont été présentés à aucune Société savante.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER
DANS SES ACTES.

OBSERVATIONS GÉORGIQUES

SUR

L'EMPLOI DU SEL ORDINAIRE AUX CHAMPS,

POUR L'ALIMENTATION ET L'HYGIÈNE DES BESTIAUX,
LEUR ENGRAISSEMENT, etc.;

PAR M. DUBUC.

Séance du 6 Décembre 1833.

MESSIEURS,

Vu leur importance, j'ai dû diviser ces observations en deux parties : dans la première, je traite de l'emploi du sel, *hydrochlorate de soude*, considéré comme engrais des terres arables ou comme stimulant végétatif, en raison des sels étrangers à sa nature qu'il recèle.

Dans la seconde, j'examine s'il est utile à l'alimentation hygiénique des bestiaux de trait, et à l'engraissement de ceux destinés à la boucherie.

PREMIÈRE PARTIE.

Le gouvernement, avant de supprimer ou de diminuer l'impôt sur le sel, et dans l'intérêt de l'agriculture, a cru devoir, en 1833, consulter les Sociétés d'agriculture et ceux qui s'occupent des champs, pour avoir leur opinion sur l'opportunité du sel en agronomie, question reproduite de nos jours, et dont la solution est plus que jamais incertaine.

Ces motifs m'ont déterminé à traiter de nouveau ces intéressantes questions, spécialement dans l'intérêt des propriétaires terriens, des fermiers et du fisc.

Sur la première question, je n'hésite pas à dire que je regarde le sel comme étant plus nuisible qu'utile à la culture des champs. Je vais étayer mon opinion par de nombreux exemples, pris chez les nations agricoles anciennes et modernes, et sur des résultats que j'ai obtenus de l'analyse chimique de toutes sortes de terres de rapport prises dans diverses contrées de la Normandie.

Les Chinois, ce peuple sage et heureux, adonné de tous temps aux arts utiles, mais spécialement à la grande agriculture, n'employèrent jamais le sel, disent *Bosc*, *Sonnerat*, etc., dans les compôts dont ils se servent pour l'engrais des sols, et pourtant aucun peuple en Asie ne sait mieux tirer parti des fonds cultivables, quelle qu'en soit la nature ¹.

Les Grecs et les peuples du Péloponèse, disent *Démocrite* et *Anthymène*, savaient tirer, de leur temps, d'excellentes récoltes des plus médiocres fonds : ils cultivaient les terres d'après les méthodes à eux transmises par les Égyptiens, et se gardaient bien de faire usage du sel dans leur

¹ Voir les ouvrages de *Sonnerat* et de *Bosc* concernant l'agriculture chinoise, sur l'usage varié que les Orientaux font du riz, soit comme objet d'aliment, soit dans les arts, et sur la culture de cette sorte de céréale, etc.

agriculture, car ils savaient, par tradition et par expérience, que cet ingrédient, semé sur les meilleurs fonds, même en petite quantité, les effritait à la longue et les rendait même stériles pour long-temps si la dose du sel employé était excessive.

Les Romains, surtout, du temps d'Auguste et de Virgile, qui connurent toutes les méthodes agricoles employées chez les nombreuses nations soumises à leur vaste empire, n'ont jamais préconisé le sel comme amendement, ni comme stimulant des terres labourables; au contraire, ils regardaient les sols empreints de matières salines comme étant de peu de valeur. Voici, à cet égard, ce que dit le Cygne de Mantoue, dans le deuxième livre des Géorgiques, en parlant de l'essai des terres de rapport, pour en apprécier la qualité :

*At sapor indicium faciet manifestus, et ora
Tristia tentantum sensu torquebit amaror.... Etc.*

Nous ajoutons que, du temps de Virgile, et même avant lui, on jugeait du mérite des terres cultivables, non-seulement par le goût et au toucher, mais encore par leur pesanteur spécifique; ainsi, celles qui étaient sapides, trop tenaces ou d'un mauvais délité, n'avaient que peu de valeur parmi les agronomes anciens¹.

Rien ne prouve non plus que les Gaulois, ni les Anglais, voisins des mers, même du temps de l'occupation de leur pays par les Romains, employassent le sel pour fertiliser leurs champs, et pourtant le sel était alors libre d'impôt chez ces peuples, et leurs terres bien cultivées (histoire des Gaules, commentaire de César, etc.)

Enfin, M. Mathieu de Dombasle, dont l'opinion cons-

¹ On emploie encore assez souvent la méthode indiquée par Virgile pour cadastrer les fonds ruraux; mais les résultats en sont bien éventuels et donnent lieu à de justes réclamations. Déjà j'ai entretenu l'Académie de cette mauvaise méthode pour apprécier le prix vénal et la valeur cadastrale des héritages.

ciencieuse fait aujourd'hui autorité en agr culture, dont également de l'utilité du sel en agronomie. (Voir ses *Annales*.)

Aux exemples précédents sur la nocuité du sel commun aux champs, nous allons en ajouter de nouveaux résultant de l'examen chimique des meilleurs fonds arables et de prairies naturelles.

Depuis quelques années, et sur l'invitation d'un bon nombre de propriétaires terriens normands, nous avons analysé au moins vingt sortes de terres de labour, prises parmi les plus convenables à la culture des céréales, des plantes herbacées et à fourrage. Les résultats de ces analyses nous ont fait voir qu'il existe souvent une grande différence dans les éléments géonomiques qui composent ces divers sols ¹.

Mais, chose très remarquable, nous n'avons trouvé que des atomes insignifiants de sel commun, même dans les fonds de première qualité, pour la récolte du froment, tels que ceux du Lieuvin, de la plaine du Neufbourg, du Vexin normand, etc., qui produisaient, avant le dessolement des fermes, depuis seize grains de blé jusqu'à vingt-quatre grains, pour un de semence.

Nous avons également analysé d'autres fonds cultivés, mais de médiocre qualité : les uns pris dans le pays d'Ouche, département de l'Eure, d'autres au pays de Caux, vers le littoral de la mer, près Fécamp, sans y avoir trouvé une quantité notable de sel marin. Il en a été de même à l'égard des sols formant les riches et vastes prairies de la Basse-Normandie. Mais, si ces pâturages sont aussi presque exempts de muriate de soude, on y trouve, en quantité assez remarquable, du muriate de chaux et de magnésie, deux matières qui, n'en doutons pas, contribuent à l'étonnante fécondité de ces herbages naturels.

Pour terminer la première partie de ces observations,

¹ Voir, pour les résultats de ces analyses, le *Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences de Rouen*, année 1833.

nous ferons encore remarquer aux partisans de l'emploi du sel en agriculture, que le sel fut libre d'impôt en France pendant dix huit ans (de 1789 jusqu'en 1805), sans qu'il en soit résulté rien d'avantageux pour notre agronomie, malgré les tentatives qu'en firent un grand nombre de fermiers bretons et normands.

Enfin, les Anglais, les Belges, etc., ont également renoncé à l'usage du sel comme engrais des sols, parce qu'ils ont reconnu que cet ingrédient minéral finissait par effriter les terres, après leur avoir donné quelque action végétative, et c'est bien le cas de dire ici que cette pratique « peut enrichir le père et ruiner les enfants. »

Ainsi, les exemples pris chez les nations anciennes et modernes, prouvent que le sel est un mauvais ingrédient, considéré comme engrais des terres.

DEUXIÈME PARTIE.

Le sel convient-il à la nourriture et à l'hygiène du bétail de trait, servant à l'exploitation des biens ruraux, dans les usines, etc. ?

Le sel contribue-t-il à l'engraissement des animaux.

Nous allons traiter succinctement chacune de ces questions. Il résulte des expériences faites en Angleterre, en Allemagne, en France, par M. Dombasle (voir les *Annales de Roville*), « que le sel donné au bétail de trait, aux chevaux de cavalerie, et en général aux attelages, leur est plus nuisible qu'utile, à moins, toutefois, que les fourrages servant à leur nourriture n'aient été mal récoltés ou échauffés dans les greniers; mais cela ne détruit pas notre opinion à l'égard du bétail alimenté avec des herbes non altérées. »

En effet, quelle peut être ici l'action du sel administré comme condiment? Celui d'exciter une digestion trop

rapide aux animaux nourris avec des végétaux qui en sont empreints : alors, il résulte nécessairement de ce mode d'alimentation, un jeûne alternatif et prolongé, qui doit fatiguer les organes digestifs de ces mêmes animaux, surtout à l'égard de ceux de trait et de course : circonstances qui concourent à leur usure et à leur dépérissement. Telle est, du moins, l'opinion d'un grand nombre d'agriculteurs et d'agronomes distingués, mais spécialement de M. Dombasle, que je cite encore ici comme une autorité expérimentale¹.

Mais, pour faire voir l'inutilité du sel dans l'espèce, prenons, à cet égard, d'autres exemples dans la nature : ils sont encore plus surs que ceux résultant de nos expériences, car la bonne nature ne trompe jamais ceux qui la prennent pour modèle.

Les bœufs sauvages, le bison des vastes forêts de l'Amérique, les chevaux tartares, le renne boréal, les chameaux, les moutons de plaine et autres solipèdes, ne paissent ou ne sont nourris qu'avec des herbes *insapides*, car, que je sache, il ne croît pas de gramens salés sur les steps de la Tartarie, ni dans la Laponie, et pourtant, dit Buffon, ces quadrupèdes, souvent nomades, sont en général plus forts, plus agiles à la course, et vivent plus vieux que les animaux domestiques, leurs congénères, les mieux soignés.

Enfin, les chevaux normands et les andalous, si agiles

¹ M. Dombasle, depuis qu'il a opéré lui-même *agriculturalement* (voir la collection des *Annales de Rôville*), a rectifié un grand nombre d'erreurs presque accréditées aux champs avant lui ; c'est ainsi, par exemple, qu'il croit que l'usage du sel effrite les terres de labour ; que cet ingrédient, administré au bétail de trait, est contraire à l'intérêt bien entendu des fermiers. . . . Il a également jeté un grand jour sur le mode d'alimentation du bétail de trait, et sur l'engrais des animaux par les racines sarclées, pommes de terre, carottes, betteraves, etc. Il pense aussi, avec M. Bosc (voir le *Cours de physiologie végétale* de ce dernier), que le muriate de chaux vaut mieux que le sel commun pour *sanifier* les fourrages détériorés, etc

et si durs au travail, ne mangent, dans l'état de santé, que le foin ordinaire, ou des plantes trifoliées vertes ou sèches, mais jamais salées. La même remarque est applicable au grand nombre de bœufs et de moutons qu'on engraisse annuellement dans les vastes prairies de la Basse-Normandie, et dont la plupart servent à l'approvisionnement de la capitale.

Il résulte donc de toutes ces observations ,

« Que les animaux *plantivores* nourris simplement avec
 « des végétaux *insapides*, ont une supériorité de force,
 « d'agilité et vivent plus long-temps que les mêmes espèces
 « d'animaux réduits à la servitude ; circonstance qui prouve
 « encore l'inutilité du sel donné comme objet d'alimentation
 « aux attelages. »

Mais, si le sel est contraire à la durée des animaux de trait, et, par ce motif, à l'intérêt bien entendu de ceux qui les emploient, il n'en est pas ainsi à l'égard de l'engraissement à l'étable d'un assez grand nombre de bétail servant à la nourriture de l'homme.

En effet, les Irlandais, les Américains, les Français, emploient, presque de temps immémorial, le sel commun à cet usage, et il y a long temps que je l'ai vu mêler, à *petite dose*, aux pâtées et à d'autres aliments servant à l'engrais des porcs, des veaux et de toutes les gallinacées.

Mais, c'est spécialement avec les racines aqueuses, *pommes de terre*, et aux farines mucilagineuses, qu'il convient d'ajouter ce condiment, quand ces matières sont destinées à l'engraissement de ces animaux : peut-être pourrait-on employer, avec avantage, le muriate de chaux au lieu de sel marin dans cette opération, mais je n'en ai pas vu faire l'essai ; néanmoins, tout porte à croire, surtout d'après M. Bose, que cet essai réussirait.

Voir encore, à cet égard, le *Cours de physiologie végétale* déjà cité.

On pourrait donner plus d'extension à ce dernier article

pour prouver l'utilité du sel à l'engraissement du bétail à l'étable, ou dans des lieux obscurs ; mais à quoi servirait de répéter ce que les plus simples ménagères et les nourrisseurs mettent tous les jours en pratique avec succès, dans les plus modestes exploitations rurales ?

Néanmoins, je ne terminerai pas ces observations sans répéter que le repos et l'obscurité favorisent singulièrement l'engrais des jeunes animaux, et surtout celui des gallinacées ; on ignore à quoi tient cet effet, mais il est certain.

Ces détails paraîtront minutieux, mais peut-on trop signaler les bonnes et utiles méthodes, surtout quand il s'agit d'économie rurale et d'être utile à l'agriculture ? Nous ajouterons, en terminant, qu'il y a plus de soixante ans que nous avons vu faire des expériences comparatives entre des animaux de même espèce : les uns nourris dans des cages et tenus dans des lieux obscurs, et d'autres nourris des mêmes alimens, mais en liberté ; les premiers étaient plutôt engraisés et plus volumineux que les seconds. Ceux qui ne connaissent pas cette méthode, pourront donc la pratiquer avec succès.

De tout ce qui précède, on peut conclure,

1° Que le sel commun, tant préconisé dans ces derniers temps par certains agronomes, comme engrais ou comme amendement des terres de labour et de prairies à gramens, *leur est en général plus nuisible qu'utile ;*

2° Que si le sel, tel qu'il sort des marais salants, les saumures provenant des salaisons, les varecks, les algues, etc., excitent la végétation, cet effet est dû, non au sel marin pur, mais, au contraire, à du muriate de chaux et de magnésie, plus à une matière visqueuse animalisée que contiennent les algues et le sel commun non raffiné ; circonstances qui, n'en doutons pas, ont pu induire en erreur les partisans de l'emploi du sel aux champs ;

3° Que le sel peut être utile à l'engraissement du bétail

nourri à l'étable, mais qu'il est inutile, pour ne pas dire dangereux, de l'administrer aux animaux de trait ou servant à la course; nous en avons déduit les motifs dans cet ouvrage.

Pour terminer, nous croyons que la suppression de l'impôt sur le sel ne peut favoriser aucunement les progrès de la grande agriculture: que son emploi à l'engraissement du bétail est trop peu considérable pour mériter d'être pris en considération par le gouvernement, sous le rapport du fisc.

Tel est, Messieurs, l'ouvrage que j'ai cru, dans les circonstances actuelles, devoir présenter à l'Académie, et sur lequel j'appelle le jugement de ceux de mes confrères qui s'occupent spécialement d'agronomie.



Mémoire

SUR

UN TABAC A PRISER,

PRÉPARÉ AVEC LES FEUILLES DE *PHYTOLACCA DECANDRA*, L.

AVEC CELLES DE BETTERAVES

ET AUTRES VÉGÉTAUX INDIGÈNES;

PAR M. DUBUC.

Séance du 23 Mai 1834.

MESSIEURS,

Je suis du petit nombre de ceux qui croient, avec Dambournay, un des anciens fondateurs de l'Académie royale des Sciences de Rouen, que notre sol peut fournir, au moins en grande partie, les ingrédients propres à alimenter nos fabriques, manufactures, etc., sans avoir recours à l'achat des matières étrangères, si souvent onéreuses au pays.

C'est par ce motif principal que j'ai cherché à remplacer l'irritant et souvent dangereux tabac exotique, par des plantes qui croissent presque sans culture par toute l'Europe¹.

¹ Voir, pour les propriétés malfaisantes du tabac de nicotiane, l'Encyclopédie, le Dictionnaire des sciences médicales, et une Thèse soutenue à la Faculté de médecine de Paris, le 6 août 1815, par M. Arvers, de Rouen.

Vous pouvez vous rappeler que, dans une note supplétive imprimée dans le Recueil de vos travaux, en 1831, à la suite de mon travail sur les propriétés teinturieres du *phytolacca*, je disais que les belles feuilles de cette plante, vu leur analogie de composition avec celles du *nicotiana tabacum*, étaient aussi de nature à faire du tabac à priser.

Des essais préliminaires que je fis, en 1832, sur ce végétal cueilli à diverses époques de l'année, vinrent confirmer mes prévisions, et j'en dus faire part à l'Académie, pour prendre date de mon travail; je promis de donner suite à ces essais. Non-seulement je les ai continués l'année suivante, sur le *solanum magnum*, mais je les ai étendus aux feuilles des différentes variétés de betteraves, et encore à d'autres végétaux indigènes très connus et la plupart vivaces.

Je viens aujourd'hui, Messieurs, vous rendre compte de ces essais et de leurs résultats.

Mais, avant de les rapporter, je crois devoir répondre, en peu de mots, à ceux qui croient encore à l'impossibilité de faire de bon tabac autrement qu'avec les feuilles de nicotiane, plante originaire, dit-on, des Indes occidentales, mais qu'on est parvenu à acclimater en France comme la phytolaque.

« On aurait cherché en vain, disent les rédacteurs du Dictionnaire technologique, à remplacer, de nos jours, le tabac ordinaire sans nicotiane ». . . Et ils ajoutent : « C'est comme si l'on voulait faire du vin sans raisin, etc. »

Nous allons brièvement répondre à ces assertions, en prenant des exemples dans les progrès des découvertes utiles dont nous sommes témoins depuis un demi-siècle.

MM. du Dictionnaire technologique, et les partisans de leur opinion, auraient-ils pu croire, il y a encore cinquante à soixante ans, qu'un jour viendrait où le sucre, préparé avec la betterave, pourrait suppléer, en Europe, celui qu'on extrait, aux Indes, de l'*arundo saccharifera* ?

Auraient-ils encore pu supposer que la chimie serait par-

venue à faire de l'eau de toutes pièces ? que le gaz hydrogène carboné serait coërcé pour servir à l'éclairage ? que la fécule de pommes de terre serait *saccharifiée* avec de l'acide sulfurique, et même qu'on pourrait extraire de l'eau-de-vie ou de l'alcool de cette singulière combinaison ? Non, sans doute !

Enfin, si les rédacteurs de l'ouvrage en question, avant d'être si affirmatifs dans l'espèce, avaient prouvé qu'il n'existe pas, sous le ciel européen, de plantes *azotées* et *albuminées* autres que la nicotiane, alors leur assertion aurait eu quelque valeur; mais il en est autrement, à l'égard du phytolacca, des feuilles de betteraves, de celles de la pomme de terre, etc., etc. (Voir l'analyse d'un grand nombre de nos végétaux indigènes, par MM. Vauquelin, David, Berzélius, etc. *)

D'après ce court exposé, j'ai dû croire à la possibilité de faire du tabac analogue à celui de nicotiane, avec les plantes que je viens de citer. C'est à l'expérience à décider si ce tabac est aussi irritant et aussi nuisible que le tabac ordinaire pour ceux qui font un usage continu et souvent immodéré de ce dernier.

Voici donc les moyens que j'ai employés pour atteindre ce but. Ils sont, en grande partie, extraits du Dictionnaire technologique et de l'Encyclopédie; mais, avant de les décrire, je dois donner la composition du fluide qui sert, dans les fabriques de tabac, à asperger les nicotianes qu'on y travaille. Cette préparation porte le nom générique de *mouillade*, en Europe, et de *sauce à faire du tabac*, dans les deux Indes.

* Beaucoup de végétaux indigènes sont, d'après leur analyse par les méthodes nouvelles, azotés ou animalisés; mais quelques-uns d'entre eux semblent trop vireux pour les proposer comme succédanés des nicotianes, pour en faire du tabac; de ce nombre sont les jusquiames, les *datura*, les feuilles de pavots, etc.

Sauce ou Mouillade pour la préparation du Tabac.

Prenez : Sel gris ordinaire , 32 grammes , ou une once ;
Cassonade brune , 64 grammes , ou deux onces ;
Muriate de chaux neutre , 4 grammes , ou un gros ;
Eau pure , un litre.
Le tout bien mêlé et fondu ensemble.

Cette espèce de saumure marque près de huit degrés au pèse-sel ; et sept , si on remplace la cassonade par de la mélasse. Cette dose est plus que suffisante pour faire neuf à dix livres de tabac , avec les feuilles de *phytolacca* ou de betterave , par le procédé que nous allons indiquer.

NOTA. La composition de la mouillade varie aussi selon les pays où se prépare le tabac. Là , on n'y emploie que l'eau de mer pure ; ailleurs , de l'eau ordinaire sucrée , aiguisée de sel de gabelle impur , c'est-à-dire empreint de muriates terreux. Ce dernier fluide marque de dix jusqu'à quatorze degrés. (*Voir*, à cet égard , l'*Encyclopédie des Arts et Métiers*.)

Mais , dans mes opérations , je n'ai employé que la mouillade dont je viens de donner la recette.

J'ai donc opéré , en 1833 , comme aux années précédentes , sur des feuilles de *phytolacca* , pour les convertir en tabac , prises à trois époques de leur croissance , c'est-à-dire vertes , bariolées et rouges , parce qu'elles changent de nature en vieillissant , même sur la plante. J'en dis , je crois , les motifs , en 1831 , dans le travail dont j'ai déjà parlé.

Les autres végétaux , soumis aux mêmes essais , pour en faire du tabac , furent récoltés , les uns en été , les autres en automne , en raison de leur espèce , et encore par des motifs d'économie rurale que je dirai ailleurs.

TABAC PRÉPARÉ AVEC LES FEUILLES VERTES
DU *PHYTOLACCA DECANDRA*.

PREMIER ESSAI.

Vers la fin du mois de juin, je fis sécher, à l'ombre, un fort paquet de ces feuilles, jusqu'au point de leur faire perdre environ les trois quarts de leur humidité naturelle : ensuite, je les mis en petits tas et pressées, pour les faire ressuer, comme cela se pratique à l'égard de la nicotiane qu'on réduit en tabac. Après quelques jours, il en émanait une odeur assez prononcée de tabac ; alors on les divisa pour les faire éventer. Deux jours après, je les aspergeai légèrement avec la mouillade, et les remis de nouveau en tas et toujours à l'ombre ; bientôt elles s'échauffèrent et fermentèrent ; elles furent loties et divisées de nouveau, puis aspergées une seconde fois avec la mouillade, et conservées, en petits lots, en lieu sec. Deux mois après, ces feuilles étaient converties en tabac, tout-à-fait analogue, pour le goût, le montant et l'odeur, à celui préparé avec les nicotianes.

Le 14 décembre 1832, j'exposai un échantillon de ce tabac aux regards de l'Académie. Je conserve encore cet échantillon en feuilles, et autres provenant de mes expériences sur divers végétaux indigènes.

DEUXIÈME ESSAI.

J'ai fait celui-ci avec des feuilles de *phytolacca bariolées*, c'est-à-dire vertes-rougeâtres, cueillies vers le 15 août. On les traita, en tout, comme dans l'essai précédent ; j'en obtins également un bon tabac. Je crois pouvoir assurer qu'elles rendent, à poids égal, plus de tabac que les feuilles de la même plante, prises vertes, comme celles employées à l'essai premier.

TROISIÈME ESSAI.

A la fin d'octobre 1832, j'opérai sur des feuilles de cette

plante, rougissur pied. Elles donnèrent, ayant été manipulées comme pour l'essai premier, un tabac de bonne odeur, mais moins forte et moins vireuse que celle obtenue des feuilles vertes et bariolées; circonstance qui prouve encore, comme je l'ai déjà fait remarquer, que le *phytolacca* change de nature, surtout ses feuilles, en raison de son état d'accroissement¹.

Ainsi, une herbe vivace de sa nature, se reproduisant par bouture, de graine, et même par la section longitudinale de sa racine, croissant dans presque toutes espèces de sols, sans engrais, donnant, chaque année, deux fortes coupes de feuilles (fin juin et fin septembre, en Normandie), est le végétal que je propose comme succédané de la nicotiane, pour en faire du tabac, plante d'ailleurs très épuisante des terres arables, et, en outre, très dispendieuse à cultiver.

TABAC PRÉPARÉ AVEC LES FEUILLES DES TROIS VARIÉTÉS DE BETTERAVES

CULTIVÉES DANS NOS JARDINS OU EN PLEIN CHAMP.

Ici, Messieurs, j'appellerai encore votre attention sur cette autre partie de mon travail: je la crois, au moins, aussi utile que la première. . . Vous allez en juger.

L'analyse des feuilles de betterave, faite par les chimistes Raimann, Payen, Berzélius, etc., leur a prouvé qu'elles étaient, comme celles de nicotiane, *albumineuses* et *azotées*.

Enfin, chacun peut se convaincre, en les brûlant, qu'elles répandent une odeur *animalisée* très analogue à celle des feuilles de nicotiane et de *phytolacca*, soumises à la même

¹ Les différentes sortes de tabacs, soit en feuilles, soit en poudre, qu'on trouve dans le commerce, ne proviendraient-elles pas de nicotianes récoltées aussi dans un état d'accroissement plus ou moins avancé? Cela nous paraît très probable.

épreuve. Ainsi, d'après leur rapport de composition avec ces deux dernières plantes, j'ai cru aussi pouvoir en faire du tabac à priser. Les essais suivants, par leurs résultats, ont justifié mes espérances à leur égard.

PREMIER ESSAI.

Sur la betterave ordinaire (beta vulgaris).

Vers la fin de septembre 1832, c'est-à-dire à l'époque où l'on peut récolter les feuilles des betteraves, quelle qu'en soit l'espèce, sans trop nuire à l'accroissement dernier de leurs racines, j'opérai sur un fort échantillon de ces feuilles, en les traitant comme celles de la phytolaque. *essai premier.* Elles devinrent d'un rouge clair par la dessiccation. J'en obtins, en deux mois, un tabac dont l'odeur et le montant étaient analogues à ceux qu'on remarque au tabac préparé avec la *nicotiane* et le *phytolacca*.

DEUXIÈME ESSAI.

Celui-ci a été fait en 1833, avec des feuilles de betteraves à racines blanches, veinées de stries rouges, cultivées en plein champ et dans un terrain de médiocre qualité. Cette espèce sert spécialement à faire du sucre : elle est naturellement très feuillée. Traitée comme à l'essai précédent, j'en obtins un tabac au moins égal en qualité à celui préparé avec la betterave vulgaire. .

J'ai aussi converti en tabac les feuilles de poirée (*beta cyclo*) ; mais cet ingrédient est inférieur en qualité à celui que donnent les deux autres variétés de betteraves. J'ignore à quoi attribuer cette différence, car les feuilles de la bête sont aussi de nature azotée et albumineuse ; mais toujours est-il certain qu'on peut ranger cette plante au nombre des végétaux propres à remplacer la *nicotiane* ¹.

¹ Les débitants mêlent au tabac ordinaire divers ingrédients pour lui donner du montant. C'est spécialement le sel ammoniac

Ainsi, il résulte encore de ces autres essais que les feuilles de betteraves peuvent, au besoin, servir de succédanées à la nicotiane, pour la fabrication du tabac. J'ajoute que les betteraves peuvent aussi, comme la phytolaque, donner deux coupes de belles feuilles chaque année, avantage que ne présente pas la *nicotiane cultivée en France*.

TABAC PRÉPARÉ AVEC LES FEUILLES DE POMMES DE TERRE.

Il y a plus de vingt ans que j'avais remarqué que les feuilles pédonculées de la plante *providentielle*, exposées en tas au grand air, s'échauffaient assez vite, et finissaient, en fermentant, par exhaler une odeur très prononcée de tabac. J'ai fait aussi plus eurs fois la même remarque sur les feuilles du pavot noir et blanc, mais je n'ai pas essayé à les convertir en tabac. Il en a été autrement à l'égard des solanées tuberculeuses; ces plantes, naturellement vireuses, ont certaine analogie de composition, dit Berzélius, avec celle du *nicotiana tabacum*. Ces divers motifs m'ont déterminé à les soumettre aux mêmes essais que la phytolaque et les feuilles de betteraves.

En juillet 1831, je traitai, à l'instar des deux plantes que je viens de citer, un fort lot de belles feuilles pédonculées, provenant de diverses sortes de pommes de terre cultivées en plein champ; elles furent également arrosées alternativement, deux fois, avec la mouillade. J'ai répété, en 1832, cet essai, au mois de septembre, quand la plante était encore bien verte¹; en six semaines, j'en obtins un tabac d'une

en petite quantité, et, parfois, quelques grains de chaux en poudre qu'ils emploient à cet usage; mais je n'ai employé aucun de ces moyens dans la confection du tabac préparé avec le *phytolacca* et les feuilles de betteraves.

¹ Du 15 au 20 septembre, je crois qu'on peut récolter les feuilles des solanées sans nuire à l'accroissement du tubercule, qu'on

odeur à la vérité moins piquante que celle du tabac préparé avec la phytolaque et la betterave , mais tout porte à croire qu'en manipulant sur les solanées en grand , comme cela se pratique à l'égard de la nicotiane , elles produiront un errhin très analogue au tabac ordinaire.

J'ai aussi, mais sans succès réel, essayé de convertir en tabac d'autres plantes vivaces, indigènes, à odeur vireuse, telles que la morelle (*solanum nigrum*), la douce amère, qui croît partout, la jusquiame, la grande scrophulaire et la belladonna; mais ces essais n'ont pas été assez suivis, pour pouvoir affirmer, en définitive, qu'on peut en faire un sternutatoire analogue au tabac de nicotiane, sans en avoir les inconvénients.

*Courtes Observations sur l'ensemble de ce travail ,
et Résumé.*

Le tabac de nicotiane eut autrefois ses détracteurs et ses panégyristes, et cela devait être; mais, en définitive, il est devenu presque comme le sucre, ingrédient de première nécessité en Europe, quoique inutiles, l'un et l'autre, à l'existence de l'homme; au contraire, surtout le tabac! car, en compensation d'une jouissance passagère qu'il procure aux priseurs, combien n'énerve-t-il pas certaines facultés avant le déclin de la vie, surtout le sens de l'odorat? Combien d'exemples on pourrait citer à l'appui de ces assertions!

Mais on dit: le tabac est un sternutatoire céphalique agréable; enfin, c'est un remède dans bien des cas.... On répond: ... nos pères, qui vivaient aussi vieux que nous, et avec moins d'infirmités, suppléaient à votre tabac par

laisse encore un mois en terre avant d'en faire la cueillette, car il y grossit, quoique privé de ses tiges. C'est une des étonnantes facultés des racines dites coulis.

des errhins pris dans leurs végétaux indigènes, qui ne leur occasionnaient ni aberrations ni vertiges, car on ne connaissait pas la nicotiane chez les Gaulois.

Trouver, dans l'état actuel des choses et sur notre sol, des végétaux moins narcotiques et moins irritants que la nicotiane pour remplacer le tabac ordinaire, était le but que je m'étais proposé dans ce travail ; je crois l'avoir atteint au moyen des belles et larges feuilles de la phytolaque et de la betterave.

Messieurs, je m'attends bien ici à trouver des contradicteurs, car tout ce qui est nouveau en a toujours eu, même les découvertes les plus utiles.... On dira, dans l'intérêt du fise et des planteurs privilégiés, que mon tabac n'est pas analogue à celui préparé avec la nicotiane ; mais, en supposant la chose vraie, ce qui n'est pas certain, qu'importe au consommateur, s'il peut satisfaire ses habitudes avec une poudre céphalique moins irritante et moins dangereuse au sens de l'odorat que le tabac ordinaire.

D'ailleurs, le nouveau tabac indigène que je propose, comme succédané de celui préparé avec la nicotiane, acquerra, n'en doutons pas, étant fabriqué en grand, un degré de perfection que je n'ai pu lui donner dans des essais toujours assez limités, et par des mains peu exercées à ce genre d'industrie¹, car tout se perfectionne par le temps, et plus encore par l'expérience. C'est ainsi qu'en 1747, quand Margraf le prussien eut découvert l'existence du sucre dans la betterave, on était loin de s'attendre, alors, à voir, quatre-vingts ans plus tard, l'Europe chargée de raffineries d'un sucre extrait de cette même racine, et, pourtant, nous sommes témoins de la réussite

¹ En effet, ces essais, quoique concluants pour le fond, donneront encore des résultats plus satisfaisants quand ils auront lieu en grand dans les usines où se fabrique le tabac, en Alsace, en Flandre, etc., par des procédés que je n'ai pu mettre en pratique à Rouen, où cette industrie est peu connue.

de ce nouveau genre d'industrie. Je suis convaincu que, tôt ou tard, le même résultat aura lieu en France, à l'égard de la fabrication du tabac avec plusieurs de nos végétaux indigènes, mais spécialement avec les deux plantes qui font l'objet principal de ce mémoire, le *phitolacca decandra* et les feuilles des trois variétés de betteraves dont j'ai parlé.

En résumé, nous croyons qu'il résultera de cette nouvelle industrie divers avantages pour l'économie rurale et sociale, dont voici les principaux :

L'emploi, en France, des feuilles de la phytolaque et de betteraves, comme succédanées des nicotianes, pour en faire du tabac, limitera la culture de cette dernière plante, et les terres à blé en seront moins effritées; car, dit Jefferson, ancien président des États-Unis, « le tabac est l'une
« des plantes qui épuise le plus, en peu de temps, les sols
« les plus fertiles, et nuit singulièrement à la culture des
« végétaux alimentaires, etc. »

La culture de la betterave, moins épuisante des terres que le tabac, s'accroîtra dans nos campagnes sans trop nuire à la récolte des céréales, avantage qui n'est pas à dédaigner dans un pays d'une immense population.

Enfin, le *phitolacca decandra*, plante vivace qui croît presque sans frais de culture sur les sols les plus variés, servira encore, dans l'espèce, à ménager les bonnes terres à blé, souvent envahies par la nicotiane.

Tel est, Messieurs, l'ouvrage que j'avais promis à l'Académie les années précédentes. Trop heureux si, faible imitateur de Dambournay, en m'occupant de végétaux indigènes, j'ai encore pu, sur le déclin de l'âge, lui offrir un travail qui, je crois, n'est pas dénué d'intérêt dans son ensemble.

RECHERCHES CHIMICO-JUDICIAIRES

SUR DES TACHES

OBSERVÉES SUR LA CHEMISE D'UN SOLDAT

TUÉ RUE DU FIGUIER, A ROUEN ;

PAR MM. GIRARDIN ET MORIN.

MESSIEURS ,

Ces recherches ont été entreprises sur la réquisition de M. de Stabenrath, juge d'instruction, dans le but de déterminer la nature de ces taches, afin d'établir si l'homme trouvé mort, rue du Figuier, avait procédé à l'acte de la copulation dans la maison où le crime avait été commis. L'ordonnance qui nous confiait ce travail nous prescrivait encore d'examiner différentes taches rougeâtres qui existaient sur d'autres objets. Mais, comme leur examen ne présenterait rien d'intéressant pour l'Académie, nous ne nous en occuperons point ici.

Avant d'indiquer les expériences auxquelles nous nous sommes livrés pour répondre aux questions de M. le juge d'instruction, nous croyons devoir reproduire ici l'exposé des faits qui ont donné lieu à notre travail, exposé présenté à l'Académie par M. de Stabenrath lui-même. Nous laisserons parler cet honorable magistrat.

« Le 26 janvier de cette année, vers huit heures du soir, une foule immense assiégeait la porte d'une maison garnie de la rue du Figuier : le bruit circulait, dans la foule, qu'un homme avait été jeté du second étage de cette maison, dans la cour, et qu'il s'était horriblement mutilé en tombant. Bientôt, effectivement, un jeune homme, la tête penchée sur son épaule, poussant quelques rares gémissements, fut

transporté de la maison de la rue du Figuier chez sa tante. Là il expira.

« Plusieurs commissaires de police se rendirent sur les lieux, entendirent les propriétaires de la maison où l'événement était arrivé; un médecin fut appelé; et l'on pensa que le jeune homme était mort par suite d'une chute accidentelle faite dans l'escalier, dont les marches, mauvaises et très dégradées, offraient encore la trace d'un pied qui aurait glissé.

« Le lendemain, je me transportai moi-même sur les lieux, et je fis faire l'autopsie du cadavre en ma présence, par trois médecins. Ils constatèrent que les os du coude du bras gauche de la victime, étaient comme broyés, que la mâchoire était fracassée, qu'il existait une blessure sur l'arcade de l'œil gauche; enfin, que le foie, lacéré en deux, offrait une énorme ouverture. Ils en conclurent que la cause de la mort provenait d'une chute faite d'un lieu élevé, et qu'elle n'était pas le résultat de la chute dans l'escalier.

« Il fallait, en présence de cette opinion, motivée sur l'examen du cadavre, et de celle que les commissaires de police avaient conçue, rechercher de quel côté pouvait se trouver la vérité; remonter aux sources, voir comment l'infortuné qui était mort avait pu être conduit dans une maison qui était signalée comme le refuge de ce que la société renferme de plus vil et de plus abject.

« Voici ce que l'on apprit.

« Le jeune homme avait rencontré, vers six heures du soir, une fille dans un état complet d'ivresse, lui avait demandé où elle couchait, et l'avait, par humanité, reconduite à son logement; c'est la cause de sa présence dans la maison dont je viens de parler. Un moment après qu'il y fut entré, on entendit des gémissements dans la cour, on sortit, et on l'aperçut par terre, rendant en quelque sorte les derniers soupirs et baigné dans son sang. Pour la fille qu'il avait reconduite, elle dormait profondément.

« Comme vous le voyez, les renseignements qu'on a obtenus n'étaient pas satisfaisants; néanmoins, on examina avec attention les diverses parties de la maison, les chambres, les escaliers, et, après d'assez longues recherches, l'opinion des médecins se trouva corroborée par la découverte que l'on fit au second étage. En effet, le carré de cet étage est disposé de manière que l'on peut, dans une lutte, au sein de l'obscurité, jeter un homme par une fenêtre qui donne sur la cour, cette fenêtre offrant une baie toujours ouverte et sans vitrage; puis, sur une porte voisine, on voyait une grande quantité de taches rondes et rougeâtres, affectant la forme de gouttes, paraissant récentes et ayant l'aspect du sang. Sur un auvent donnant immédiatement au-dessous de la fenêtre, on remarquait aussi des taches à peu près semblables à celles-ci; enfin, l'on se souvint que la main droite du jeune homme mort portait la trace de huit coups d'ongles; que sa chemise offrait des taches d'un aspect équivoque, et je pensai qu'après être entré dans une maison de prostitution, n'ayant rien pu obtenir d'une fille ivre-morte, il avait rencontré quelques-unes de ses compagnes, qui, le voyant sans argent, n'auront pas voulu condescendre à sa demande, qu'une lutte se sera engagée entre elles et lui, et qu'un tiers, survenant, l'aura précipité par la fenêtre.

« Pour vérifier ces faits, qui se présentaient naturellement à l'esprit, il fallait déterminer la nature des taches dont j'ai parlé. Voilà les causes de l'expertise de MM. Girardin et Morin, et des questions que je leur ai adressées. Vous allez juger du mérite de leur travail. Qu'il me suffise de vous dire maintenant que, par suite de révélations faites par des témoins, un homme et deux femmes sont renvoyés devant la Cour d'assises, comme inculpés de meurtre. »

La chemise que nous avions à examiner présentait plusieurs taches grisâtres. L'une d'elles, enlevée avec le morceau de toile qui la supportait, était rude au toucher; elle offrait la résistance du linge *empesé*, tandis que les

parties de la chemise qui n'étaient point tachées conservaient leur mollesse. La surface opposée à la tache était cotonneuse et n'avait rien de rude.

On la partagea en deux parties; l'une fut chauffée, et elle n'exhala point l'odeur de la graisse. Nous remarquâmes aussi que la tache n'avait pas traversé la partie du linge qui la supportait, ce qui aurait eu lieu si elle eût été produite par un corps gras.

Une autre portion de la tache, chauffée avec précaution, devint jaunâtre, comme cela arrive avec la tache de sperme, et répandit l'odeur caractéristique de ce liquide animal.

La partie de la tache qui n'avait point servi aux expériences ci-dessus fut mise en macération pendant quelques heures dans l'eau distillée froide, et on l'agita avec un tube de verre: bientôt elle exhala une odeur spermatique, et le linge se désempesa; alors le liquide devint un peu visqueux. Nous observâmes sur le linge une petite quantité d'une matière glutineuse qui, enlevée avec précaution et soumise à l'action immédiate du calorique, dégagait une odeur de matière animale brûlée.

La dissolution de la matière de la tache ayant été filtrée, pour séparer les fibrilles qui s'étaient détachées du linge, fut divisée en deux parties. L'une fut évaporée à une très douce chaleur et prit une consistance visqueuse sans se coaguler, caractère propre au sperme; dans cet état, il ramenait au bleu le papier de tournesol rougi par un acide: en conduisant l'évaporation jusqu'à sa fin, on obtint un résidu demi-transparent semblable au mucilage desséché, luisant, de couleur à peine fauve, décomposable, comme toutes les matières animales, à une température plus élevée, et qui, par l'agitation dans l'eau distillée froide, se partagea en deux parties; l'une glutineuse d'un gris jaunâtre, adhérente aux doigts à la manière de la glu, était insoluble dans l'eau; l'autre, au contraire, s'y dissolvait.

L'autre partie de la dissolution donnait, avec le chlore,

l'alcool, l'acétate et le sous-acétate de plomb, un précipité blanc floconneux; le deuto-chlorure de mercure y produisit un trouble blanchâtre: l'acide nitrique ne la troubla pas, tandis que le contraire a constamment lieu avec l'écoulement blennorrhagique. La teinture de noix de galles y forma un précipité blanc sale, qui disparut par l'action de la chaleur, pour reparaître ensuite par le refroidissement. Nous considérons la matière de la tache comme du sperme desséché.

Afin de prévenir une objection qui aurait pu naître de l'état de saleté de la chemise, nous avons pris une certaine quantité de ce linge, non taché, pour le soumettre aux expériences ci-dessus décrites, et les résultats que nous avons obtenus furent entièrement négatifs.

L'aspect jaunâtre que prenait la tache en la chauffant d'une manière convenable, l'odeur spermatique qu'elle exhalait dans ces circonstances, et la manière dont elle se comportait avec l'eau, ne permettent pas de douter que la chemise soumise à notre examen ne fût tachée par du sperme. Un seul liquide, celui de la gonorrhée, pourrait avoir quelque ressemblance avec lui; mais il s'en distingue, en ce qu'il ne devient point jaunâtre lorsqu'on l'approche du feu, et n'exhale pas l'odeur spermatique. Mis dans l'eau, il s'y dissout, et la liqueur qui en résulte, exposée à une douce chaleur, donne lieu à un *coagulum albumineux*.

RECHERCHES PHYSIOLOGIQUES

SUR

QUELQUES REPTILES ;

PAR M. LE DOCTEUR CHAPONNIER,

Membre correspondant.

La vie!... qui renferme toutes les conditions des êtres organisés, est une chaîne de faits qui lie la nature entière. Connaître ces faits en particulier, c'est apprendre ce qu'est la vie de chaque individu, et l'observation seule peut conduire à ce résultat.

Étudiant l'histoire naturelle par goût, et possédant un assez grand nombre de reptiles vivants, j'ai été à même d'observer leurs mœurs et leur mode de vitalité; j'ai pris note des faits que j'ai remarqués, et, comme la nature est toujours curieuse à connaître, j'ai pensé qu'en communiquant à l'Académie celles de mes recherches physiologiques qui, je crois, n'ont pas encore été publiées par d'autres, ce sujet ne serait pas d'pourvu de quelque intérêt.

Le *crapaud* est un reptile dont la physiologie est peu connue; soit que, n'étant ni utile ni nuisible, le peu d'intérêt qu'il inspire ait engagé à l'oublier, soit que les observateurs y aient porté peu d'attention, le fait est que les descriptions qu'en donnent les naturalistes ne portent guère que sur sa forme et son accouplement, qui, du reste, ont

été très bien décrits. Je ne répéterai donc point ici ce qu'on trouve dans tous les ouvrages d'histoire naturelle, et je ne rapporterai que mes observations.

Le crapaud respire très vite : dans une minute, terme moyen, il a cent vingt-cinq respirations complètes, c'est-à-dire, composées chacune d'une inspiration et d'une expiration.

Sa respiration n'est point régulière, elle est intermittente : quatre à cinq de suite sont précipitées, puis deux ou trois plus ralenties. Si quelque chose le surprend ou l'effraie, il suspend sa respiration, et la reprend ensuite avec plus de rapidité.

Si on le met sous le récipient de la machine pneumatique, à mesure qu'on donne un coup de piston, on voit sa respiration se ralentir ; si l'on continue à faire le vide, la respiration se suspend tout-à-fait, et l'animal finit par mourir, si on le laisse trop long-temps dans cet état.

Le crapaud ne boit pas par la gueule, mais il paraît boire par absorption, et l'eau est nécessaire à son existence, car, en mettant un crapaud dans du sable fin et très sec, au bout de quelque temps on le voit bâiller, se gonfler par moment, annoncer du malaise par les mouvements qu'il se donne, se tenir élevé sur ses pattes, finir par dépérir, et mourir au bout d'un temps plus ou moins long. Le même effet a lieu si on l'expose au soleil ; il s'y joint, de plus, une sueur visqueuse que l'on voit sortir des pores de sa peau, principalement du sommet de chaque verrue dont elle est couverte.

Si, alors, vous l'arrosez d'eau, il redevient de suite à l'état de santé, et, en le laissant dans du sable humide, quoique sans manger, il peut y vivre fort long-temps. C'est sans doute par cette faculté absorbante que des crapauds, trouvés vivants au milieu de blocs de pierre, ont pu y vivre sans prendre d'autre nourriture que l'humidité qu'ils absorbaient.

Le crapaud, comme la grenouille, est susceptible de changer de couleur ; sa peau est plus claire quand il est dans un lieu sec ou exposé au soleil ; elle redevient foncée à mesure qu'on lui donne de l'humidité. Ce changement de couleur de la peau des animaux du genre *grenouille*, me paraît un phénomène que les auteurs n'ont point expliqué, et qui est produit, je crois, par la dilatation des vaisseaux capillaires de la peau. On remarque, en effet, que plus le temps est sec et chaud, et plus leur couleur est claire et transparente ; dans la température opposée, leur peau devient opaque et foncée en couleur. Ainsi, une grenouille, dans l'espace de quelques heures sera d'un beau vert jaune, puis vert pré, et finira, suivant le temps, principalement au moment d'un orage, par être d'un vert bouteille tirant quelquefois sur le noir-brun, couleur qu'elles conservent, en général, presque tout l'hiver.

Le crapaud fuit la lumière, ne s'expose jamais aux rayons du soleil, qui le feraient mourir, et ne se montre guère que vers le commencement et la fin du jour, sans s'éloigner du trou qui lui sert de refuge.

Lorsque le crapaud veut fuir l'approche de quelque chose qui l'effraie, il ne se retourne pas pour se sauver, il s'éloigne à reculons.

Ce reptile mange beaucoup, pour un animal à sang froid ; j'évalue que, dans un jour, il avale, en insectes, au moins le quart de son poids, tandis que le lézard, dans le même espace de temps, ne mange qu'environ le vingtième de son poids ; et le serpent et la couleuvre, qui ne prennent de nourriture qu'une fois tous les sept à huit jours, sont rassasiés en avalant, tout au plus, le huitième de leur poids. L'appétit du crapaud décroît à mesure que la saison froide approche.

Lorsque le crapaud veut prendre sa nourriture, il court sur l'insecte qu'il rencontre, et l'avale en l'attirant rapidement dans sa gueule, au moyen de sa langue gluante.

qu'il lui alonge et qu'il retire vivement, par une inspiration très forte; alors, les parois de sa poitrine se contractent, et la respiration est suspendue jusqu'à ce que l'insecte soit entièrement avalé.

Ce reptile se nourrit indistinctement de toutes sortes d'insectes, mais il n'avale que ceux qu'il voit remuer; il suffit souvent d'agiter devant lui un insecte mort depuis long-temps, pour que, trompé par le mouvement, il se jette dessus et l'avale.

Les mêmes observations, faites sur un crapaud venant d'Afrique, m'ont donné les memes résultats.

Le crapaud est susceptible de s'appivoiser et de reconnaître la personne qui prend soin de lui; le fait suivant, que je tiens d'un témoin oculaire et digne de foi, en est une preuve.

Dans le couvent des Ursulines de Beaugency, une pensionnaire, âgée de huit à neuf ans, d'une humeur taciturne, et que, pour cela, ses compagnes appelaient sournoise, avait pris en amitié un crapaud qu'elle avait découvert dans le jardin; à toutes les heures de récréation, elle allait au trou de cet animal, l'appelait, et aussitôt il venait à elle, se laissait prendre, et se jouait sur ses bras, son cou, comme aurait pu le faire un oiseau apprivoisé. Ce fut une sœur gardienne qui fit découvrir ce singulier attachement des deux individus: ayant remarqué que, depuis quelque temps, cette jeune personne ne se mêlait plus aux jeux des autres pensionnaires et se retirait toujours dans un lieu isolé, elle la suivit, la guetta, et fut témoin de cette amitié réciproque. Le crapaud fut tué, malgré ses qualités morales, et la demoiselle grondée sur le choix de ses amis. Interrogée sur les moyens qu'elle avait employés pour apprivoiser ce reptile, elle avoua qu'elle avait commencé par le caresser au bord de son trou, puis qu'il avait fini par en sortir tout-à-fait à son approche; qu'enfin, elle l'avait pris sur elle, et que, depuis, il y venait tout seul, aussitôt qu'elle l'appelait

Il est fâcheux que cet animal ne soit pas tombé dans des mains plus aptes à cultiver les heureuses dispositions de son naturel.

Dans une prochaine note, je communiquerai à l'Académie mes recherches sur le système nerveux des lézards, et le résultat des expériences nouvelles que j'ai faites sur le venin de la vipère.

NOTE

SUR LE PROCÉDÉ DE FEU FRANÇOIS GONORD.

POUR OBTENIR

DES ÉPREUVES PLUS OU MOINS GRANDES

QUE LA PLANCHE QUI SERT DE TYPE;

PAR M. A.-G. BALLIN, ARCHIVISTE.

Séance du 4 Juillet 1834¹.

MESSIEURS,

Vous vous rappelez qu'un de nos confrères, dont nous regrettons l'éloignement, nous a communiqué, l'année dernière, le résultat des recherches qu'il avait faites, afin de nous donner une idée des procédés encore inconnus qu'a inventés, il y a plus de quinze ans, le graveur *François Gonord*, pour obtenir des épreuves plus ou moins grandes que les planches qui servent de type.

Ces procédés viennent d'être publiés dans le vingt-quatrième volume des brevets d'invention, imprimé par ordre de M. le ministre du commerce, et vous apprendrez sans doute avec plaisir que M. Brevière les a presque entièrement devinés; sa notice est même, non-seulement beaucoup plus intéressante, mais encore beaucoup plus développée

¹ Voyez la note de M. Brevière sur le même sujet, insérée dans le *Précis de l'Académie*, année 1833.

que la description de Gonord, dont voici le sommaire :

On commence par faire une empreinte en relief de la gravure, au moyen de métaux ou autres matières : un alliage d'une partie d'étain, une de bismuth et quatre de plomb, paraît le plus convenable.

On huile légèrement cette empreinte, et on l'enduit ensuite d'une légère couche d'un vernis gélatineux, dont la composition est indiquée. On obtient ainsi une feuille mince gravée en creux, semblable à la planche originale, et qui s'enlève aisément lorsqu'elle est sèche. C'est cette feuille qui sert, en la garnissant d'encre, à tirer des épreuves sur des tissus ou des corps solides. Si on la trempe dans l'eau-de-vie, elle se resserre, et si on la plonge immédiatement dans l'alcool, elle devient extrêmement petite. Elle se dilate, au contraire, en l'exposant au soleil en été, ou à une chaleur de 40 à 60 degrés du thermomètre de Réaumur.

Enfin, Messieurs, ce même vernis, appliqué sur des corps quelconques, tels que feuilles, fleurs, tissus, etc., peut servir à en reproduire des épreuves d'une exactitude parfaite.

Cette ingénieuse invention, tombée aujourd'hui dans le domaine public, va sans doute prendre de l'extension et pourra prêter un utile secours à la lithographie, dont les procédés se perfectionnent de jour en jour. Peut-être n'est-il pas hors de propos d'ajouter ici, que l'un des principaux lithographes de cette ville, M. Berdalle de la Pommeraye, est parvenu à transporter sur la pierre des épreuves d'impression en caractères ; ce qui lui donne la facilité d'accélérer, presque indéfiniment, le tirage des imprimés dont on aurait besoin d'obtenir un grand nombre d'épreuves en peu de temps.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE LA CLASSE DES SCIENCES.

POUR 1834 ;

PAR M. LEVY.

L'Académie avait proposé pour sujet du prix la question suivante :

« Exposer succinctement la théorie des paratonnerres : discuter les causes qui ont pu amener les accidents occasionnés par la foudre aux édifices qui en étaient munis, et démontrer par-là si quelques-uns de ces faits sont ou ne sont pas de nature à infirmer la théorie généralement adoptée.

« De cette discussion, bien approfondie, déduire une théorie satisfaisante des distances auxquelles il convient de placer les tiges sur les grands édifices ; déterminer la hauteur et le diamètre desdites tiges, et les dimensions proportionnelles à donner aux conducteurs, en signalant en même temps les précautions dont ceux-ci doivent demeurer constamment environnés.

« Faire, d'une manière séparée et toute spéciale, l'application des principes précédents à un monument *tout en fer*, de forme pyramidale, élevé de plusieurs centaines de pieds

dans les airs, sur une base en pierre de taille, qui dépasse elle-même de beaucoup les combles de l'édifice, en un mot, à la nouvelle flèche de la Cathédrale de Rouen. Indiquer d'une manière exacte les dimensions qu'il est indispensable de donner au conducteur unique ou aux conducteurs multiples, qui descendront de la plate-forme dans les excavations destinées à les recevoir. »

(Voyez le *Précis de 1833*, page 50.)

Le 15 septembre 1822, à cinq heures et demie du matin, la foudre frappa la pyramide de la Cathédrale de Rouen, et quelques heures après, la ville avait perdu son plus bel ornement. La désolation fut générale; il semblait que chacun eût été frappé dans ses affections; avec quel empressement aussi ne vit-on pas tous les rouennais souscrire pour la réédification de ce magnifique monument! Encore quelques années, et nous n'aurons plus rien à regretter; le chef-d'œuvre de Robert Becquet sera dignement remplacé par une pyramide en harmonie avec le style de l'église. Honneur à l'habile architecte qui en a conçu le plan et qui en dirige l'exécution!

Mais ce n'était pas assez de réédifier ce monument frappé deux fois déjà par la foudre; il fallait songer à le préserver pour l'avenir d'un aussi redoutable accident. Ces mesures de précaution ne pouvaient manquer d'être prévues et prises par M. Alavoine; aussi, dans le rapport qu'il adressa à M. le Préfet, en 1823, à l'occasion de la réédification de la pyramide, la pose des paratonnerres fut un des moyens qu'il proposa pour la conservation de ce bel édifice, moyen devenu d'autant plus important, que cette pyramide, tout en fer, est un puissant excitateur, qui doit soutirer jusque dans la nue le fluide électrique dont elle est chargée.

On dut applaudir à ces sages précautions, car pas un physicien ne met en doute l'identité du fluide électrique

et de la matière qui produit le tonnerre , non plus que le pouvoir des pointes métalliques pour le soutirer.

Cependant, quelques événements survenus par la chute de la foudre sur des établissemens munis de paratonnerres firent naître des craintes dans l'esprit de quelques personnes prévenues; on demanda même si cette pose de paratonnerres ne serait pas plus dangereuse qu'utile.

Cette dernière question valait un aveu , car c'était reconnaître le pouvoir des pointes, pour soutirer le fluide électrique; il ne restait plus qu'à savoir si l'on peut parvenir à le diriger ensuite de manière à le faire retourner au réservoir commun, sans danger pour l'édifice qui en est surmonté.

L'Institut a fait entendre sa voix dans cette circonstance; les savants qui le composent, les Gay-Lussac, les Fourrier, les Arago, etc., n'ont pas voulu se contenter de dire: « La théorie des paratonnerres est inattaquable; si des événements sont arrivés, c'est que toutes les précautions recommandées n'ont pas été prises. » Ils n'auraient été compris que des hommes qui ont pris la peine d'étudier la physique; ils ont voulu parler à tous, afin qu'un funeste préjugé ne pût, en se répandant, nuire à l'établissement de ce puissant et précieux préservatif; ils ont fait une enquête sur la cause des accidens dont nous venons de parler, et cette enquête a justifié leurs prévisions; ils en ont fait connaître les résultats et en ont tiré des conclusions propres à réduire au néant les raisons de leurs faibles adversaires.

L'Académie de Rouen a entendu aussi manifester de semblables craintes, et elle a proposé un prix pour le Mémoire qui, non seulement réfuterait des objections, qui l'ont été si victorieusement par M. Gay-Lussac et ses collègues, mais encore, qui ferait connaître jusqu'à quel point serait puissant le paratonnerre élevé sur la flèche de notre Cathédrale, et quelles seraient les précautions à prendre pour son établissement.

Un seul Mémoire a été envoyé au concours ; il a pour épigraphe :

« Dieu a donné à l'homme des bras assez longs pour
atteindre à tout ; il ne s'agit que de prendre la peine de
les étendre. » CHATTERTON.

« L'électricité est le plus puissant et peut-être l'unique
levier de la nature. »

La théorie des paratonnerres, exposée brièvement en tête de ce Mémoire, est exacte. L'auteur du Mémoire examine ensuite si les paratonnerres sont des préservatifs absolus ; mais, au lieu d'apprécier et de discuter (ainsi que le veut le programme), les causes qui ont pu amener les accidents occasionnés par la foudre, aux établissements qui en étaient munis, il se contente de considérations générales, et parle de quelques phénomènes bizarres que produit parfois la foudre. Dans les faits qu'il cite à cette occasion, on regrette de le voir considérer comme bizarres et inexplicables des circonstances qui ne nous paraissent pas contraires aux lois de la saine physique.

« M. N... se trouvait sous la ligne, à bord d'une frégate
qu'il commandait et qui était armée d'un paratonnerre :
l'étincelle éclate sur la pointe du paratonnerre qui était
émoussée. renverse deux matelots qui se trouvaient dans
la grande hune, et frappe également un officier qui était
debout sur l'affût d'une caronnade, à peu de distance du
conducteur. M. N., qui était assis sur la caronnade et qui
se trouvait entre le conducteur et l'officier qui fut frappé,
n'éprouva pas la plus légère sensation. Explique qui pourra
de telles bizarreries. Trois hommes placés sur des corps
mauvais conducteurs sont renversés, et un quatrième
placé sur un corps bon conducteur du fluide électrique et
plus rapproché que les autres de la conduite du paraton-
nerre, est respecté par la foudre.

Ces faits sont suivis d'une anecdote qui n'a malheureusement rien de commun avec le sujet que l'auteur du *Mémoire* avait à traiter, mais qui mérite que vous en entendiez la lecture, parce qu'elle vous rappellera le souvenir d'un de nos anciens et bien chers collègues, qui fut regretté et le sera long-temps encore de tous ceux qui l'ont connu.

« Le tonnerre était tombé sur un arbre, qu'il avait fendu depuis la cime jusque dans les principales racines. Tous les savants du village devisaient à l'entour de cet arbre. Le tonnerre tombe en pierre, disait l'un ; mais l'écorce n'est pas meurtrie, n'est pas déchirée, lui répondit-on. — Le tonnerre tombe en feu, disait l'autre ; mais on ne voit aucune trace de combustion. — Un troisième, croyant surmonter toutes les difficultés, annonçait gravement que la foudre tombait aussi en pluie : par malheur l'arbre était sec. M. Marquis (car c'était lui), qui voyait que le phénomène était inexplicable, l'expliqua pourtant à la grande satisfaction des assistants. « *Eh parbleu ! Messieurs, cette fois, le tonnerre est tombé en coin.* » Et chacun de répéter comme quoi tonnerre était tombé en coin, comme quoi il avait fendu un arbre ».

L'auteur examine cependant deux des causes qui peuvent rendre les paratonnerres dangereux ; la première réside dans le défaut d'isolement complet des matières combustibles ; la deuxième, en ce que les conducteurs ne seraient pas habituellement plongés dans l'eau, ou, au moins, à défaut d'eau, au milieu de matières propres à remplacer ce fluide.

Il rappelle aussi une prétendue objection, que les physiiciens n'ont jamais pris, avec raison, la peine de réluter sérieusement.

« L'objection la plus forte que l'on fasse contre les para-

« tonnerres est celle-ci, et, en vérité, je ne conçois pas qu'on
 « ait pu la faire : vouloir préserver un bâtiment de la foudre
 « avec une simple verge de fer, c'est vouloir détourner, au
 « moyen d'un simple tube, un grand fleuve prêt à se débor-
 « der. J'en demande pardon aux savants qui ont fait cette
 « objection et à ceux qui la soutiennent de nos jours, mais
 « jamais on ne put faire de plus mince objection, ni de rai-
 « sonnement plus faux. »

Cet alinéa est tout au plus inutile, mais la commission
 ne peut faire aussi bon marché du suivant.

« Quel rapport, en effet, peut il y avoir entre le fluide
 « électrique, ce fluide impondérable, insaisissable, immaté-
 « riel comme la pensée même, et cet autre fluide que nous
 « appelons *eau*, fluide pondérable, saisissable, matériel
 « comme tous les corps qui ont de la pesanteur et de l'éten-
 « due? Disons-le : il n'y a pas le moindre rapport entre l'eau
 « et le fluide électrique. Cette différence qui sépare ces
 « deux matières est aussi grande que celle qui existe entre
 « le corps et l'ame, entre le cerveau et la pensée..... La
 « pensée! Il n'y a que la pensée qui puisse être assimilée
 « au fluide électrique. »

Elle ne peut permettre cette comparaison à l'auteur : *le fluide électrique ne peut être comparé qu'à la pensée*. Un seul mot de réponse :

Le fluide électrique, ou existe, comme le calorique, comme la lumière, ainsi que le pensent les physiciens, et alors, quoique fluide impondérable, insaisissable, il est matériel; ou bien ce n'est qu'une disposition particulière de certains corps (ce qui me paraît un système fort singulier), et, dans cette hypothèse, les effets n'en sont pas moins matériels et terribles; mais la pensée, susceptible de grandeur, de hardiesse, de sublimité, ne l'est point d'effet matériel, et très heureusement pour la pauvre humanité.

Le programme s'exprimait ainsi : « *De la discussion bien approfondie de la théorie des paratonnerres, d'induire, une théorie satisfaisante des distances auxquelles il convient de placer les tiges sur les grands édifices ; d'terminer la hauteur et le diamètre desdites tiges, et les dimensions proportionnelles à donner aux conducteurs, en signalant en même temps les précautions dont ceux-ci doivent demeurer constamment environnés.* »

L'auteur du Mémoire ne l'a pas fait ; il rappelle seulement ce que M. Gay-Lussac a dit à ce sujet. Cette autorité est, sans doute, respectable et puissante, mais il n'en est pas moins vrai que l'auteur n'a point traité cette partie de la question, ainsi que l'exigeait l'Académie.

Arrivons enfin à l'application de ce principe, à la construction d'un paratonnerre sur la flèche de la Cathédrale de Rouen.

L'auteur paraît s'être attaché surtout à cette partie de la question, et l'a traitée d'une manière plus complète que ce qui précède.

Dès le début, cependant, l'auteur s'occupe à réfuter une objection qui n'en est pas une, et sa réfutation prouve malheureusement qu'il ne s'est pas assez occupé, comme physicien, de la théorie de l'électricité.

En effet, il s'exprime ainsi :

Mais on objectera que la flèche étant composée d'un
 » grand nombre de pièces, il y aura de nombreuses solu-
 » tions de continuité, et, conséquemment, de nombreuses
 » interruptions dans la conduite. Il me sera facile de renver-
 » ser cette objection, car elle ne repose que sur des
 » erreurs. »

« Et d'abord, je demanderai si le paratonnerre le mieux
 « construit, le plus parfait, ne présente pas un certain
 « nombre de solutions de continuité ? N'est-il pas vrai que le

« paratonnerre de Gay-Lussac est composé: 1^o d'une aiguille
 « en platine; 2^o d'un cône en cuivre; 3^o de la flèche propre-
 « ment dite, et 4^o d'un conducteur, qui est, au moins, de
 « deux pièces? Voilà donc, non-seulement de solutions de
 « continuité, mais encore de l'hétérogénéité dans le meilleur
 « paratonnerre, et qui sont parfaitement analogues à celles
 « de la flèche de la Cathédrale de Rouen. Donc, il n'y a
 « point solution de continuité pour le fluide électrique
 « lorsque les corps se touchent par quelques points.

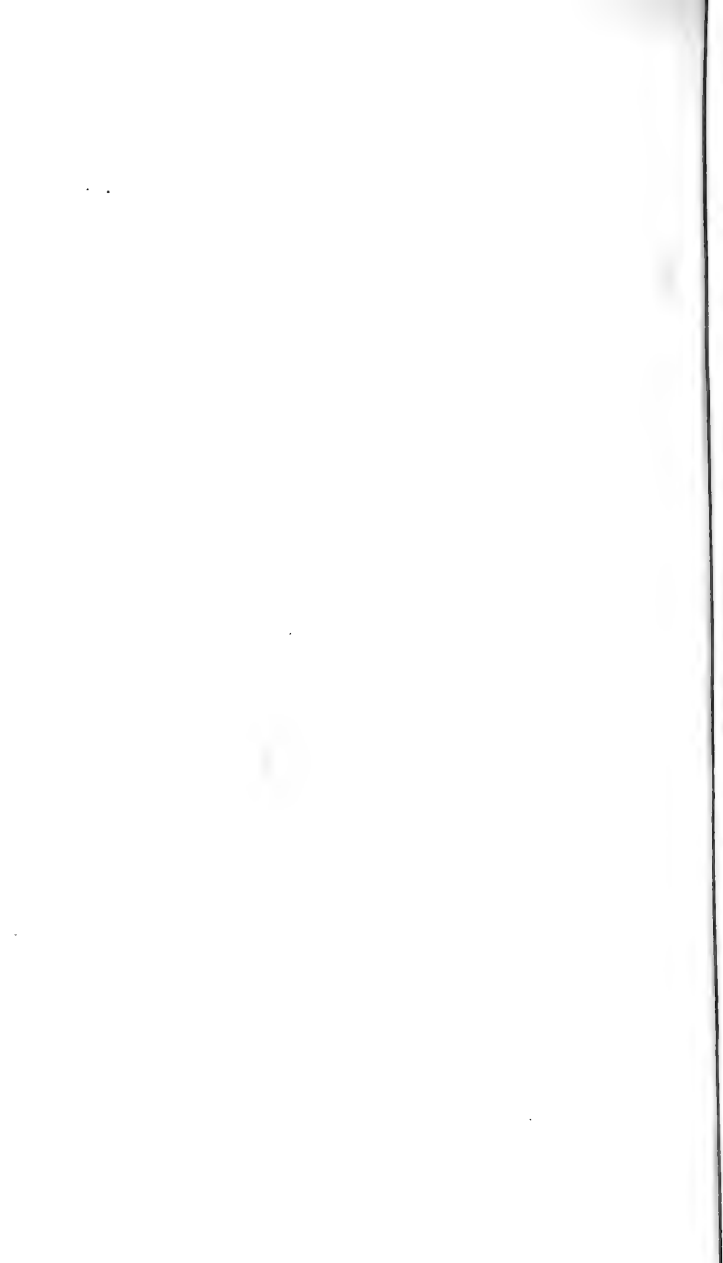
Ceux qui ont fait cette objection n'ont point compris le sens que les physiciens attachent à ces mots: *solution de continuité*. Pour qu'il y ait une solution de continuité qui détermine l'étincelle, il faut que les parties du conducteur soient séparées l'une de l'autre d'une distance plus ou moins grande, selon la force et la quantité de fluide qui parcourt le conducteur: ainsi, pour une petite machine électrique, cette distance pourra être à peine d'un pouce; elle pourra être de six pouces et plus, pour une forte machine. Si le conducteur d'un paratonnerre était composé de plusieurs pièces séparées les unes des autres, assez rapprochées, cependant, pour que le fluide électrique pût, malgré cette distance et la résistance de l'air, s'élaner d'une tige à l'autre, le fluide pourrait, de cette manière encore, être conduit au réservoir commun; seulement, les explosions qui auraient lieu là où existeraient les solutions de continuité, pourraient ébranler l'édifice, et, en outre, quelque corps conducteur faisant partie de l'édifice pourrait être plus rapproché de la première tige que ne le serait la seconde, et alors, le fluide électrique, abandonnant le conducteur, se porterait sur l'édifice, à son grand préjudice. Il ne doit donc pas y avoir de solution de continuité; le rapprochement par soudure ou par contact intime de deux corps métalliques de nature différente, non plus que

les interstices poreux qui se trouvent dans tous les corps de la nature, ne forment pas ce que les physiciens regardent, dans ce cas, comme solution de continuité ; ainsi, l'auteur pourrait, sans inquiétude et sans redouter la solution de continuité, composer son excitateur de tiges de fer, de cuivre et de platine, sans redouter la solution de continuité. Nous ne voulons pas dire que cette objection n'a pas été faite ; mais réellement, l'Académie ne pouvait exiger que les concurrents se livrassent à l'examen d'objections qui n'ont aucune valeur et ne peuvent, par conséquent, avoir de portée. Cependant, nous ne ferions pas de reproche à l'auteur d'avoir réfuté une objection, quelque faible qu'elle fût : nous lui reprochons seulement d'avoir admis dans sa réfutation les faux principes de ceux qu'il combat.

La construction et la pose du paratonnerre nous paraissent bien entendues ; cependant, quelques membres de la commission ont fait une observation qui mérite attention.

La flèche, tout en fonte, surmontée d'une pointe, sera un puissant excitateur ; ne suffira-t-il pas de faire partir les chaînes conductrices de sa base, pour que le paratonnerre soit complet ? Ils n'ont pas vu la nécessité d'une tige qui, appuyée sur la plate-forme, traverserait toute la flèche, et ont aperçu plusieurs inconvénients dans cette disposition. D'abord, s'il est constant que cette tige est inutile on peut en éviter la dépense, qui sera assez forte ; mais, en outre, cette tige, qui traverserait dans toute sa longueur cette flèche tout à jour, ne couperait-elle pas désagréablement l'effet pittoresque de ce joli monument ; enfin, les barres d'assemblage que l'auteur propose, ne gêneront-elles pas l'escalier si ingénieusement conçu par M. Alavoine.

En résumé, Messieurs, ce Mémoire n'a pas paru à la commission digne du prix que vous avez proposé, non qu'il soit dénué d'intérêt, mais il n'est ni complet, ni traité par un homme suffisamment pénétré des vrais principes de la physique.



CLASSE

DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

Rapport

FAIT PAR M. E. GAILLARD,

SECRETÉAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE.



MESSIEURS,

Je commencerai par vous entretenir des divers rapports que vous avez entendus durant l'année académique ; leur abréviation, toute rapide qu'elle sera, va prouver que l'Académie, en contact avec les Sociétés savantes et les gens de lettres, se fait rendre un compte exact de toutes les questions qui s'agitent en France, prend part à toutes les entreprises littéraires vraiment utiles, et, au moyen des Revues de province qu'elle fait examiner, suit tous les mouvemens d'une Société où, sans cesse, de nouvelles opinions se produisent.

Ainsi, M. de Caze nous a fait connaître les *Poésies* de M. Boucher de Perthes; il en a loué l'esprit et les vers, et n'a pas omis de parler des notes, qui sont fort piquantes.

S'occupant ensuite de la *Revue anglo-française*, il nous a bien fait sentir le mérite de ce recueil, destiné à nous instruire des détails relatifs à la longue et cruelle rivalité de la France et de l'Angleterre.

Son premier rapport sur cette *Revue* montre l'empire qu'eut long-temps, dans ce dernier pays, la langue française. Son second s'étend sur lord Byron et sur sa philosophie, qu'on peut appeler celle du désespoir.

M. Le Flaguais ayant inséré une de ses poésies dans la *Revue anglo-française*, que rédige en ce moment, avec talent, M. de la Fontenelle de Vaudoré, de Poitiers, M. de Caze a saisi l'occasion pour juger toutes les œuvres du poète, notre correspondant.

C'est avec la même équité qu'il a rendu justice à M. Floquet et à son *Histoire du privilège de Saint-Romain*. Voyant le droit de grâce possédé, dès 1210, par le chapitre, et présenté dès-lors comme ancien, il en retrace les vicissitudes. Il montre comment Philippe, ce vainqueur de Bouvines, en demeurait surpris; comment Henri V, d'Angleterre, en voulait voir les preuves; comment Louis XII le constituait loi de l'état; comment Henri IV le restreignit, puis comment il se trouva supprimé en 1790.

C'est une pleine justice que le rapporteur rend à ce grand ouvrage, dont on n'a pas toujours saisi la vraie couleur; car M. Floquet, tout ennemi qu'il est et qu'il doit être des abus de la puissance ecclésiastique et féodale, ne prétendit jamais que le chapitre a *constamment* voulu étendre son privilège dans l'intérêt de son ambition et de sa cupidité. Éminemment consciencieux, notre très savant confrère n'attaque point, comme on le dit, les papes, les rois, leurs maîtresses et leurs courtisans, pas plus qu'il ne touche à la religion, en niant de faux miracles et en rectifiant l'his-

toire d'un saint archevêque. M. Floquet peint le moyen-âge à Rouen. Son livre est un calque curieux et fidèle, jusqu'au scrupule. De ce que la galerie de portraits est piquante, il ne faut pas en conclure qu'elle soit satirique.

Ce rapport de M. de Caze a été développé et remarquable. Il a été suivi, peu après, de réflexions sur le *Fratricide* et les *Lettres sur l'Angleterre*, deux ouvrages offerts à l'Académie par M. le vicomte Walsh. Le *Fratricide* est une composition romanesque qui repose sur la tragique histoire de Gilles de Bretagne, étouffé entre deux matelas, en 1442, par ordre du duc de Bretagne, son frère. « Là, dit M. de Caze, se réveillent tous les souvenirs de la féodalité : là, sont exprimés tous les sentiments qui viennent de noblesse et de vertu. »

Sur le *Voyage en Angleterre*, le rapporteur a conclu qu'on était heureux d'avoir lu ce livre si instructif, si amusant, si plein de poésie et de sentiment.

Madame Céleste Vien ayant envoyé à l'Académie sa traduction des *Baisers de Jean second*, recueil de dix-neuf pièces érotiques, pleines de feu, de grâce et de vérité, M. Hellis a dit de cette dame qu'elle était du petit nombre des femmes éprises des vieux auteurs, et que son nom, jusqu'ici cher aux arts, désormais le serait aux lettres. Ce compte rendu, aussi vif que varié, montre que M. Hellis possède de beaux secrets de style, et qu'il est familiarisé avec les bons auteurs.

Dans son rapport sur la *Séance publique de la Société d'agriculture de la Marne*, M. Deville a paru frappé des travaux de MM. Garinet et Hélie, l'un sur les assemblées nationales, et l'autre sur le jury, en matière de presse.

M. Hélie ne veut pas du jury actuel, il veut, pour les écrivains accusés, un jury spécial, où la capacité d'argent ne soit pas presque tout, et celle de l'intelligence presque

rien. Ici, notre confrère redit une opinion sans l'adopter. Ce serait entrer dans le domaine de la politique, et, à l'Académie, on évite avec soin d'y faire même des excursions.

Cette sage réserve, M. Duputel l'a louée lorsque, parlant de différents recueils de l'Académie des Jeux floraux, il a dit :

« Le rôle des compagnies de gens de lettres est de conserver religieusement les vrais principes du goût et des saines doctrines littéraires. »

Le rapporteur trouvait l'occasion de parler ainsi à propos d'un bon discours de M. Masoyer contre d'orgueilleux novateurs, qui se croient originaires parce qu'ils se sont faits bizarres. Bon citoyen, M. Duputel termine en jetant des fleurs sur la tombe d'un de nos compatriotes, M. le baron Desmousseaux, ancien préfet de Toulouse.

M. Bouzenau avait offert à l'Académie une *Méthode pour apprendre le latin* au moyen de versions interlinéaires sues par cœur. M. Lévy, dans son rapport peu favorable à cette méthode, s'est demandé si l'instruction de la jeunesse n'avait pas reçu de considérables améliorations depuis cinquante ans.

« Cette multitude de jeunes gens qui sortent de leurs classes, que leur reprochez-vous, a-t-il dit? Sans doute, les défauts de leur âge; mais les trouvez-vous ignorants? Non certes, car ce ne sont que plaintes de ce que les talents surabondent. Et de qui sont ces plaintes? souvent de ceux qui accusent nos méthodes d'être incapables de former des hommes instruits. »

Deux rapports, faits par M. Emmanuel Gaillard, ont eu pour objet dix numéros de la *Revue de Rouen*; critiques, éloges, analyses de compositions variées; courtes réflexions

sur les événements du jour ; voilà le fond d'un compte rendu qu'on s'est efforcé de rendre piquant, mais qui échappe à l'analyse.

Chargé ensuite de vous rendre compte de la *Samarobrive-Saint-Quentin*, ouvrage d'un de nos correspondants, M. Quentin, le même rapporteur fait, d'une question qui divise Amiens et Saint-Quentin, une question de géographie concernant la Seine-Inférieure ; César, Ptolémée, l'Itinéraire d'Antonin et la carte de Peutinger, sont les armes employées dans un combat où M. Gaillard s'efforce de rendre Amiens victorieux.

Dans un autre rapport, toujours archéologique, M. Emmanuel Gaillard vous a parlé de médailles gauloises, dont certaines têtes avaient un type gaulois, tandis que les revers étaient évidemment romains. M. Edouard Lambert, numismate de Bayeux, est d'avis que ces douze médailles offrent trois types ; le premier, une divinité symbolique *ATELLA* ; le second, *EPAD*, Minerve gauloise, et le troisième, *SEVODONA*, dieu gaulois, dont les prêtresses, espèces de vestales, portaient le nom de *Senas*.

En rendant compte du sixième volume des *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, M. Gaillard a, non-seulement, fait ressortir les divers mérites des plus célèbres antiquaires de la Basse-Normandie : MM. Daniel, de Caumont, de Beaurepaire, Deshaies, L'échardé d'Anisy et de Gerville, appelant ce dernier son maître et son ami ; mais, après avoir rendu un égal hommage à MM. Deville et Auguste Leprevost, il a indiqué, dans la Seine-Inférieure, des camps, des tombelles, des redoutes circulaires qui ont pu être l'œuvre des Normands. Toutefois, il fait observer que les tombelles sont aussi basses dans la presqu'île du Cotentin, qu'elles sont élevées dans le pays de Caux.

La rapidité de notre revue de travaux académiques nous impose l'obligation de ne faire qu'indiquer ce que le même

rapporteur a dit du *Recueil de l'Académie de Nancy et des Statuts de la Société de l'histoire de France*. Sur sa proposition, l'Académie a uni ses efforts à ceux de cette dernière compagnie savante, et a formé dans son sein une commission destinée à recueillir des documents historiques ; elle est composée de MM. Auguste Leprevost, Langlois, Deville, Floquet et Emmanuel Gaillard.

Ainsi, en nous résumant, seize rapports, dont un grand nombre présentent d'amples développements, ont occupé, dans vos séances, votre attention aussi éclairée que bienveillante. Dans le même temps, une foule de travaux particuliers vous étaient soumis par le zèle et la science.

C'est ainsi que M. de Stabenrath, dans une anecdote de 1215, nous a relaté tout ce que renfermait de curieux un manuscrit de la Cathédrale d'Evreux. Le pouvoir séculier, résistant au pouvoir spirituel et finissant par être vaincu : tel est le fonds de l'histoire du fils de Hugues Callou, et la peinture vive d'un des traits caractéristiques des premières années du treizième siècle.

Archéologue distingué, le même écrivain a recherché l'étendue d'Evreux en différents âges ; une autre fois, il nous a parlé de découvertes aux Baux Sainte-Croix, forêt d'Evreux. Là se trouvent à la fois une habitation romaine et quatre fosses destinées à des chauffourniers, dont les procédés grossiers n'en sont pas moins curieux et gallo-romains.

Dans l'anecdote normande que M. Floquet a intitulée *le Procès*, se retrouve cette bonhomie pleine de malice, voile sous lequel s'aperçoit la critique la plus profonde et souvent la plus vive. Je n'en dis pas plus : l'œuvre sera lue, entendue, et le public saura la goûter.

Ceux qui jouirent, il y a deux ans, du plaisir d'écouter

M. Blanche raconter, en séance publique, son *Ascension au Righi*, auraient pu encore, cette année, goûter une satisfaction égale; mais un autre fragment du charmant voyage en Suisse, après avoir été lu à l'Académie, a été mis incontinent sous les yeux du public.

Il en a été de même de l'éloge de M. Liequet : cette notice biographique due à M. Deville, et qui a tant ému l'Académie, en lui rappelant un de ses membres les plus chers, doit orner la nouvelle *Histoire de Normandie* prête à paraître. Le même M. Deville a lu un fragment de son *Histoire de Tancarville*. Cette lecture a fait le plus grand plaisir : on a retrouvé le style sage et élégant et l'érudition exacte et profonde de l'auteur.

Heureusement, c'est pour nous seuls que M. Ballin a fait ses recherches sur la société des Palinods. Fondée par Daré, en 1486, cette société a excité dans la province le goût pour les vers, soit français, soit latins. Le public jouira, dans le *Précis de nos travaux*, de ce morceau très curieux, qui achève de faire connaître une compagnie que l'Académie regarde comme sa mère.

M. de la Quérière, dans une notice sur un ancien manuscrit, où le cours des fontaines de Rouen est retracé, a soutenu, par d'excellentes raisons, que la ville pouvait avoir jadis une police, et moins sûre, et soignant moins bien la santé publique, que ne le fait celle de nos jours; mais Rouen s'ornait alors d'édifices bien plus beaux que ceux que nous voyons ériger depuis le seizième siècle, temps où ce manuscrit fut écrit sur une peau de vélin, enrichie de plans, de miniatures et d'arabesques. Cette notice sera imprimée dans le *Précis* de cette année.

La compagnie a jeté également un œil bienveillant sur

un morceau de critique littéraire, dû à M. Emmanuel Gaillard. Il sera lu en séance publique. Ce sont des *Considérations sur l'état de la tragédie en France*, depuis 1760.

Herlequin et son Armée est un passage d'Orderic Vital, commenté par le même écrivain. L'opinion de M. Gaillard est que cette revue des mânes des morts, par un prêtre normand, en 1091, pourrait bien avoir frappé l'esprit du Dante, dans le treizième siècle.

On ne pouvait guère se flatter de retrouver une maison de Rollon; cependant, le même antiquaire signale sur la côte qui domine Darnétal et Saint-Léger-de-Bourg-Deny, un château arrasé, ayant de longues galeries souterraines.

Sa forme carrée, sans tours ni tourelles, le bel aspect dont on y jouit, et le nom de *Maison de Rou* que la tradition lui donne, conduisent à rechercher si ce n'est pas là que Rollon vit venir ce paysan de Long-Paon, qui se plaignait de la perte des fers de sa charrue.

Enfin, M. Gaillard a entrepris, dans *le Siège de Rouen*, en 1418, de prouver combien l'Académie avait choisi, pour le concours de poésie, un sujet éminemment glorieux et poétique. L'Académie a décidé que ce fragment de l'histoire de Normandie serait imprimé, ainsi que de nouveaux détails sur Pierre Corneille, recueillis pour elle par son secrétaire de la classe des belles-lettres. Le moment où la statue de notre Corneille va paraître, dominant la cité, a semblé convenable pour rassembler tout ce que la tradition et des sources peu connues nous ont conservé de relatif à l'homme immortel.

Il est fâcheux que le bel ouvrage de M. Magnier n'ait pas été entièrement lu à l'Académie, puis communiqué à son secrétaire. Dans quatre séances consécutives, le brillant prosateur a fait connaître à la Compagnie sa nouvelle

méthode d'apprendre les langues. Craignant de mal exprimer les opinions émises, nous nous bornerons à dire que les morceaux, jusqu'ici écoutés avec une religieuse attention, nous ont montré deux jeunes enfants apprenant à parler latin comme leur langue maternelle. Le seul inconvénient, peut-être, de cette méthode, et l'auteur le reconnaît lui même, serait d'exiger, de la part des maîtres, beaucoup de travail et une habileté difficile à rencontrer.

Un de nos correspondants, M. le comte Blanchard de la Musse, nous a fait part de vers qu'il compose avec facilité, et qui plaisent, par cela seul que c'est une veine anacréontique qui les produit. Une des pièces envoyées traduit une vieille ballade armoricaine.

M. Le Filleul des Guerrots nous met à même de lire au public des fables qui seront pour tous une jouissance, et qui termineront la séance publique.

Outre ces seize compositions, dont plusieurs seront insérées dans notre *Précis*, l'Académie a entendu six discours de récipiendaires, suivis de réponses faites par M. le président, qui, les uns et les autres, contiennent des vues élevées sur différents sujets d'art, de littérature et de philosophie.

Ainsi, M. Grégoire, architecte, nous a entretenus de la dégradation des édifices du moyen-âge et de la difficulté de les réparer.

Ces constructions, a-t-il dit, que l'enthousiasme religieux seul pouvait concevoir, sont toujours exécutés en pierre et bien souvent en pierre tendre. Il n'en était pas de même chez les anciens, qui bâtissaient en granit, et revêtaient leurs édifices ou de marbre ou de bronze. Le climat sec de l'Égypte, de la Grèce ou de l'Italie venait seconder ces précautions, tandis que notre ciel, par son humidité, attaque les parties

extérieures et ornées qui couronnent les édifices gothiques. Que si on examine, jusque dans les moindres détails, ces belles constructions, c'est alors qu'on est effrayé de leur vétusté. L'habile architecte a sondé, pour ainsi dire, la solidité du Palais-de-Justice et de l'église de Caudebec. Il juge que les autres édifices gothiques ont dû éprouver de même des dégradations affligeantes.

— M. le baron Adam, répondant à M. Grégoire, lui a dit avec grâce et à propos : « Monsieur, lorsque vous nous entretenez des ravages que le temps exerce sur nos monuments, il est bien consolant que nous possédions dans notre sein des hommes capables de les restaurer avec perfection. »

M. Bergasse, en rentrant au sein de l'Académie, n'a parlé de son propre mérite qu'avec une parfaite modestie, et il s'est borné à se féliciter de retrouver ici les souvenirs de ses plus belles années; à quoi M. le président, qu'il avait remercié de l'avoir guidé dans ses premiers pas parmi nous, lui a répondu que l'Académie était une famille où les sentiments de confraternité étaient réciproques, faisant allusion à ce que l'orateur avait dit de ses regrets en s'éloignant de nous.

M. Verdière a entretenu la Compagnie d'une grave et importante question judiciaire. Par son expérience de magistrat, il a senti les vices de la preuve testimoniale en matière criminelle, et les détails dans lesquels il est entré l'ont conduit à indiquer comment il remédierait à un mal que M. le président n'a pas signalé avec moins de force, le jugeant de nature à rendre le sort des accusés bien périlleux.

« La France, a dit M. de Villers, quel que soit le préjugé contraire, doit revendiquer une belle part dans les progrès de la musique, et je me hâte de saisir l'occasion qui m'est offerte de relever nos artistes nationaux, jugés plus

sévèrement par leurs compatriotes que par les étrangers.

« Les relations des plus célèbres d'entre eux avec nos littérateurs ont ouvert en France une voie nouvelle à la musique. C'est parmi nous que le drame lyrique a été le plus fortement conçu, que nos habiles compositeurs se sont attachés avec le plus de soin à peindre les passions, à chercher dans la nature les accents de leurs mélodies, à empreindre leurs œuvres des couleurs locales propres au sujet, et sans lesquelles il n'y a ni vérité, ni originalité dans les arts, à ne pas en faire, enfin, une sorte de mosaïque incohérente où brilleraient çà et là quelques pierres précieuses mal enchâssées.

« Monsigny et Grétry ont ouvert cette carrière aux étrangers. Un allemand, il est vrai, en a reculé les bornes, mais c'est en France, sous l'influence des idées nationales, qu'il s'y est engagé.

» A côté de ces grands artistes, je nommerai les Méhul, les Berton, dont les leçons et l'amitié se confondront toujours dans mes souvenirs, et notre Boieldieu, l'un des soutiens de cette école, et que son génie à si bien secondé, que, au milieu du grand mouvement imprimé par Rossini à la musique scénique, il a obtenu un de ces rares succès qui élèvent un artiste au rang des premières célébrités de l'époque. »

— Ce discours avait fait naître, pour le récipiendaire, un sentiment flatteur au sein de la Compagnie. Aussi, M. Adam lui a dit : « Vous nous avez parlé, Monsieur, de la musique, comme les savants parlent de ce qu'ils ont bien conçu, en peu de mots ; mais ce peu de mots, combien de choses ils nous ont apprises ou rappelées. » Et cette réponse, suivie de considérations du plus vif intérêt, a paru pleine de bonheur et de convenance.

M. Chéruel, professeur d'histoire, a commencé par forcer M. le président à lui dire que son discours avait dissipé les inquiétudes que son âge aurait pu inspirer ; cet âge, pour

lequel il semblait demander grâce. Puis, entrant dans l'étude du grand Corneille, il a marqué habilement l'influence réciproque du siècle sur l'écrivain et de l'homme de génie sur ses contemporains. Corneille, en s'inspirant de la littérature espagnole accepta l'esprit de son siècle. Ensuite, le génie de Corneille, passionné, brillant et sévère, a châtié la scène espagnole, scrutant le cœur humain, mais sans s'épuiser en minutieux détails ; terrible, mais sans exagérer l'horreur, il a donné à l'Europe un drame nouveau, éternel sujet d'admiration, même pour ceux qui tenteraient de nouvelles routes. Si donc notre grand poète fut redevable à son siècle, il lui a donné plus qu'il n'en a reçu. Il lui a emprunté une ébauche, et lui a laissé une œuvre étincelante de beautés. »

De son côté, M. Bach, en entrant à l'Académie, et y venant parler de la philosophie, science qu'il professe, s'est adressé une question :

« Toutes ces vigoureuses intelligences qui, depuis Pythagore jusqu'à nos jours, ont remué en tous sens le vaste champ de la philosophie, auraient-elles donc travaillé sans profit pour nous ? La question ainsi bien posée, le philosophe répond que l'histoire de la philosophie doit être l'auxiliaire indispensable de la méthode d'observation. Puis il développe son idée, qu'il a reproduite dans une de nos revues. L'Académie, où tous les cœurs battent au seul nom de la Normandie, a été charmée d'entendre le moderne louer les anciens, et quels philosophes ! les Lanfranc, les Saint-Anselme, les abbé de Saint-Pierre, les Fontenelle et même Turgot, en qui l'orateur voit un normand, l'étant par son origine. »

— « Ce n'est pas seulement pour honorer la philosophie, lui a répondu M. le baron Adam, que l'Académie vous a donné ses suffrages ; elle a aussi consulté ses intérêts, en s'adjoignant un jeune professeur qui, naguère encore suivait, comme élève, les cours de la capitale, obtenait

les plus brillants succès, et a été jugé digne d'occuper un des emplois les plus importants dans l'instruction publique. »

Si l'Académie s'est ainsi enrichie, d'un autre côté, elle a fait des pertes sensibles : M. Bignon, après vingt ans d'exercice, durant lesquels il a fait admirer le brillant de son esprit, a résigné sa fonction de secrétaire des lettres, que deux fois il accepta à la grande satisfaction de la Compagnie.

MM. Lejeune et Brevière sont allés demeurer à Paris, et ne sont plus que nos correspondants.

M. Brevière, connaissant les regrets qu'il nous inspire, promet, il est vrai, de nous faire jouir de ses admirables gravures. Mais M. Lejeune, en s'éloignant, peut faiblement nous dédommager de son absence.

La mort avait frappé les années dernières, M. des TROIS-PIERRES, ancien législateur, et M. DESORIA, peintre distingué, nos correspondants. Cette année, elle nous a enlevé M. HELLOT, ancien maire de Rouen. Il cultivait les lettres malgré son âge, et peut-être aussi malgré sa belle fortune. La philosophie et l'économie politique captivèrent son attention jusqu'au dernier moment. Il prétendait remettre en honneur la philosophie telle que la concevaient les anciens. Sa doctrine s'arrêtait à la loi naturelle. Les réflexions qu'il avait faites à ce sujet, quoique imprimées, n'ont pas dépassé le cercle de son intimité. Cependant, l'élégance de son style lui donnait le droit de parler au public. Plus qu'octogénaire, il est mort, aimable, doux, comme un jeune homme qui veut séduire par son exquise politesse.

Nous terminerons ce compte rendu en déplorant la nécessité où s'est trouvée l'Académie de n'accorder le prix de poésie à aucun des six concurrents qui se sont présentés. Celui dont la pièce avait pour devise :

Quid quid delirant reges plectuntur achiivi

a obtenu une mention honorable. Quelques vers bien faits et un plan sage, mais trop timide, lui ont valu cette distinction.

Les poètes qui ont paru dans la lice n'ont pas su être éloquents. En parlant du siège de Rouen, en 1418, ils manquent d'images, lorsqu'ils ont à peindre une ville, immortelle comme Sagonte, voulant rester française, au moment où cinquante mille personnes expirent dans ses murailles, non par le fer, mais par la faim et la contagion; une ville où l'on vit les plus grandes alternatives, durant tout ce siège : un jour, Rouen étant dans la joie de devoir être secourue, et le lendemain dans le désespoir de ne l'être pas.

L'Académie a retiré du concours ce sujet offert aux muses héroïques; elle a pensé que, pour produire de beaux chants, les poètes feraient bien de s'adresser d'abord aux historiens, puis de les longuement méditer avant de se croire suffisamment inspirés.

Voici quelques vers extraits de la pièce n° 4, honorablement mentionnée.

Déjà d'Harfleur dompté, l'enceinte prisonnière,
Avec frémissement, sur ses débris épars,
Entendait dans les vents rugir les léopards,
Et des lieux où Rouen se dresse sur sa rive
La Seine aux mers roulait tout entière captive.

.....
En chaînons façonnés les rangs d'un triple acier
Captivaient dans son cours le fleuve nourricier,
Et de Rouen la faim déchirant les entrailles,
Comme un spectre livide errait dans ses murailles.

.....
La souffrance partout, partout le dévouement
Ne pouvaient écarter un fatal dénouement.
Des tristes aliments qui prolongeaient leur vie
Aux Normands la ressource allait être ravie.
Des plus vils animaux la chair, les intestins,
Eussent semblé du luxe en leurs hideux festins.

D'une grossière peau, par l'usage avilie,
La fibre sans saveur, lentement ramollie,
De ces corps épuisés était le seul soutien.
Au-delà de ce terme il ne leur restait rien,
Rien que le désespoir ! Ou, contre l'esclavage,
La tombe où tout finit, et faiblesse et courage.

L'Académie, affligée du résultat de ce concours, avait besoin, pour diminuer sa peine, de voir l'état des arts du dessin, dans ce département, tel que l'a montré à ses commissaires le salon d'exposition de 1834. Le rapport fait, au nom de cette commission, par M. le Secrétaire perpétuel des Belles-Lettres et des Arts, est trop long et trop détaillé pour être ici analysé. Voici comme il se termine :

« Cette exposition, dit M. Emmanuel Gaillard, est, en résumé, fort satisfaisante, parce qu'elle est l'aurore d'un beau jour. Les jeunes artistes, Messieurs, avides de vos louanges, ont appris déjà, de la voix publique, que des qualités fort estimables ne sont pas tout, et que la renommée ne s'acquiert qu'en unissant, aux dons heureux de la nature, le savoir, la correction, sans lesquels il n'y a pas d'œuvre entièrement à l'abri de la critique. »

« Fions-nous à l'avenir : il n'a pas toujours des menaces, il a aussi ses espérances. »

PRIX PROPOSÉ

POUR 1836.

Programme.

L'Académie propose, pour le Concours de 1836, une *Notice historique et critique*, très détaillée, sur *Jean Jouvenet* et ses ouvrages. Les concurrents devront s'efforcer d'indiquer dans quelle maison de Rouen naquit ce peintre célèbre.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Les Mémoires devront être adressés, *francs de port*, AVANT LE 1^{er} JUIN 1836, TERME DE RIGUEUR, à M. E^{cl} GAILLARD, *Secrétaire perpétuel de l'Académie*, pour la *classe des Belles-Lettres et Arts*, rue d'Elbeuf, n^o 44.

OBSERVATIONS.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise, qui sera répétée sur un billet cacheté, contenant le nom et le domicile de l'auteur. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le prix serait remporté. Cette ouverture sera faite par M. le Président, en séance particulière, afin que le Secrétaire puisse donner avis au lauréat de son triomphe, assez à temps pour qu'il lui soit possible de venir recevoir le prix à la Séance publique.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN
ENTIER DANS SES ACTES.

DE LA TRAGÉDIE EN FRANCE

DEPUIS 1760 ;

PAR M. E. GAILLARD.

(Lu à l'Académie le 30 Mai 1834.)

Quùm reperto quod est optimum,
Qui quærit aliud, pejus velit.

QUINTILIEN, l. 2, ch. 15.

MESSIEURS,

Celui qui aurait dit, en 1760, sortant de la première représentation de *Tancrède* :

« Ecoutez-moi, spectateurs ravis : après ce chef-d'œuvre, il n'y en aura plus ; et, non-seulement ce sera le dernier, mais, avant que soixante-quinze ans soient écoulés, l'art, créé par Corneille, perfectionné par Racine, agrandi par Voltaire, n'existera plus. Il sera proscrit. Plus de tragédies nouvelles, plus même de spectateurs aux représentations des vieux chefs-d'œuvre. »

— Prophète de malheur, lui aurait-on dit, tu es perverti dans ton sens, car la France ne renoncera jamais à la tragédie, l'une de ses plus belles gloires.

Et pourtant, si, plein de son triste pressentiment, il avait insisté, et si sa conviction avait fini par entraîner les esprits,

qu'en aurait-on pu conclure ? Sans doute, qu'il y aurait eu, de nos jours, une grande invasion de barbares.

Cependant , nos provinces ne sont pas subjuguées ; les arts règnent au sein de nos villes ; l'éloquence se fait admirer chez nos orateurs ; nous possédons de grands historiens ; les lettres sont en honneur ; vous existez, Messieurs, et, lorsque vous ouvrez au public l'enceinte qui vous réunit, il accourt vous entendre. A quoi donc attribuer la révolution qu'on peut regarder, comme illettrée et par laquelle nous sommes aujourd'hui privés de la tragédie ?

Remarquez ici, je vous en conjure, les deux données du problème que nous avons à résoudre. Il nous faut, dans ce discours, expliquer d'abord, pourquoi on ne fait plus de tragédies qui soient dignes d'une éternelle mémoire ; ensuite, pourquoi celles qu'admirent nos pères ne sont plus du goût de notre public : double phénomène d'auteurs impuissants et de spectateurs privés du sentiment de l'art.

Le reproche ainsi partagé, entrons en matière, et disons que, après *Tancrède*, le génie de Voltaire, affaibli sous le poids des ans, chercha, néanmoins, à occuper toujours la scène. Ses dix dernières tragédies renferment, à elles seules, comme un abrégé de ce qu'ont pu créer les auteurs tragiques depuis 1760. Leur examen rapide pourra nous donner une idée des limites rarement dépassées par les successeurs de ce grand poète.

En effet, nous voyons dans *Olympie* la pompe qui fut le seul mérite de *la Veuve du Malabar* et de tant d'autres pièces à spectacles frappants. De même, nous pouvons comparer aux plus estimables tragédies de nos jours les savantes combinaisons d'*Agathocle* ; l'opposition de mœurs, seul mérite des *Scythes* ; les intentions philosophiques manifestées dans les *Guèbres*, et cette *Sophonisbe*, dans laquelle un dernier acte tout entier est rempli de scènes du plus grand effet.

Que si vous ajoutez à ces tentatives d'un talent qui n'était

plus soutenu par le génie, l'art d'offrir au théâtre des allusions à tous les grands intérêts du jour, comme dans *les Lois de Minos*; celui de caractériser toute une époque historique, comme dans *le Triumvirat* et dans *Irène*, dernière pièce où le poète, prêt à mourir, veut retracer le tableau de Byzance dégénérée, et où il ne parvient qu'à produire quelques situations tragiques et certains moments d'un intérêt pressant, et vous aurez une histoire à peu près complète de ce qu'ont su faire, pendant soixante-quinze ans, des tragiques d'un jour oubliés le lendemain.

Remarquez, Messieurs, que je ne dis rien ni de *Don Pèdre*, où il n'y a qu'une scène, celle de l'entrevue avec Dugueselin, ni des *Pélovides*, ces deux productions, rappelant tous les efforts tentés, mais punis par une chute; et jugez si Voltaire vieilli ne représente pas bien, à lui seul, cette époque où le nerf tragique semble avoir manqué.

Et, dans le vrai, des caractères neufs et bien tracés, une action grande et forte, une intrigue habilement conduite et soutenue, un intérêt vif et toujours s'accroissant, voilà l'art perdu par Voltaire et que nul de ses successeurs n'a retrouvé.

Que si, parfois, l'un d'eux a su remplir une seule de ces conditions; si M. de La Harpe, par exemple, a créé un caractère neuf dans *Warwick*; si M. Lemercier nous a montré une action terrible dans *Agamemnon*, et M. Raynouard un intérêt puissant dans *les Templiers*, osons le dire, ces créations, très estimables et justement admirées, n'ont pas cependant réuni cet ensemble d'éléments qui constituent le chef-d'œuvre.

Tirons de là cette conclusion, que l'imperfection des tragédies de deux générations d'hommes résulte d'une faiblesse qu'on doit naturellement comparer à ce défaut de chaleur que la vieillesse amène. Échauffez, en effet, cette foule de talents que nous voyons de nos jours; échauffez ceux qu'ont vus nos pères, et grâce au nerf tragique, produit d'une

chaleur vive, vous verrez disparaître le défaut dans les plans, l'inégalité dans les styles; vous reverrez la tragédie, belle comme elle le fut sous Corneille le divin, sous Racine le parfait, sous Voltaire l'admirable.

Maintenant que nous avons attribué l'abaissement du génie tragique à un défaut de chaleur et de nerf, recherchons les causes de cet engourdissement.

Ne serait-il pas dû à de nouvelles mœurs publiques? car, toujours la société crée la littérature. En effet, n'avons-nous pas vu naître de notre temps, l'éloquence de la tribune? Et pourquoi? C'est que la société avait besoin qu'on délibérât sous ses yeux. Aussi, à cet appel fait aux orateurs, les hommes éloquents ont aussitôt répondu: Cazalès, Mirabeau, Maury, Barnave, Vergniaud, de Serre, Lainé, Foy, Martignac et Berryer, ces orateurs de tous les partis, ont confirmé cette vérité, que la littérature est toujours l'expression de la société, et que, dès-lors, s'il n'y avait pas eu de tragédies depuis 1760, cela tenait plus à la société qu'aux gens de lettres.

Suivez-moi dans le développement de cette idée. Que furent les gens de lettres en France depuis les jours où parut l'*Encyclopédie*? Écoutons Malesherbes reçu à l'Académie Française. Il les compare aux orateurs d'Athènes, ceux-ci gouvernant le peuple rassemblé, ceux-là le peuple dispersé. Eh bien! cette puissance inouïe, elle les corrompt. Voltaire, le patriarche de Ferney, ne pouvait plus être le grand littérateur de Cirey. La passion du sectaire, l'orgueil d'un chef d'irréligion devaient nuire profondément aux conceptions libres et pures d'un génie tout classique.

Chers, d'ailleurs, à un monde dont ils étaient les guides ou les interprètes, nos gens de lettres sortirent de la solitude un peu farouche où se tenaient leurs devanciers, et on les vit consumer leurs jours chez les grands et les riches. Là, à l'indifférence toute poétique pour les biens et les honneurs,

trait frappant du caractère de nos vieux *métromanes*, ils substituèrent le goût du luxe, joint à une ambition qui leur fit chercher, dans les succès littéraires, moins la gloire, que l'argent et les honneurs. C'est ainsi que, toujours au sein des fêtes, ou rongés de mille soucis, ou énervés par les jouissances attachées à un commerce qu'ils devaient fuir, on ne leur vit plus de ces veilles laborieuses, si nécessaires à l'enfancement des ouvrages dramatiques.

Et, cependant, grâce à la critique littéraire, si perfectionnée par M. de La Harpe et par ses rivaux, les secrets de l'art semblaient tous révélés. Mais, tant de saines et de savantes doctrines sont-elles donc inspiratrices? Il me semble que non; qu'on ne fait pas du génie avec des règles; que les inspirations ne se dictent ni ne s'apprennent; que, sans doute, c'est le don de la réflexion, mais d'une réflexion commencée par un élan, échauffée par un transport, et que tant de difficultés, comme étalées et compendieusement expliquées, ne peuvent que refroidir l'enthousiasme.

La critique des journaux a fait plus de mal encore que celle des traités didactiques; — dénigrer au lieu d'instruire: voilà Eréron, Clément, Geoffroy et leurs imitateurs. Ces critiques impitoyables, en s'acharnant comme des vautours sur leurs tristes proies, ont fait renoncer à bien des vocations théâtrales. Il faut qu'un siècle choisisse, ou de s'amuser avec de nobles esprits, lors même qu'ils s'égarent, ou de se plaire à voir les poètes inhumainement repoussés avec les flèches de la raillerie.

Mais ce qui a nui le plus à la tragédie a été la connaissance et l'exemple des théâtres étrangers.

Ici, Messieurs, je demande à donner quelques développements à ma pensée: l'importance du sujet me paraissant le réclamer.

Vous le savez, en Europe, chaque littérature, tant qu'elle fut livrée au seul génie de sa nation, adopta une manière particulière d'envisager le plaisir attaché à la tragédie.

Les Anglais concurent la leur comme destinée à montrer les plus déplorables infortunes et les plus vives douleurs de l'ame. Shak:peare, sur ce plan, que j'oserai nommer national, conçut et son *Hamlet* et son *Roi Lear*.

Les Italiens tinrent surtout à ce que leur scène fût occupée par un grand ou un touchant spectacle. L'action, chez eux, devait être encore plus frappante que raisonnable, et Alfieri brilla dans ce genre, où toutes les scènes sont disposées pour l'effet.

De leur côté, les Espagnols s'assujétissant, encore moins que les Italiens, aux convenances prescrites par une raison sévère, mirent leur gloire scénique à se procurer un spectacle rapide comme leurs sensations, dans lequel on ne distingua ni le comique ni le tragique, tant les deux genres furent confondus; cependant l'intrigue se trouva partout, et si mêlée et si redoublée, que la multiplicité des événements et leur complication ne laissèrent pas respirer le spectateur, charmé d'ailleurs d'un dialogue où s'emploient tous les tons comme tous les rythmes. Lopez de Véga, qui rougissait du goût de sa nation tout en s'y asservissant, put, grâce à ce libre genre, composer deux mille deux cents pièces de théâtre, dont les plus goûtées sont celles qui flattent la fierté espagnole par des sujets nationaux.

Les Allemands, disciples des Anglais, et surtout peuple d'une érudition consciencieuse, voulurent que toutes les conditions comme tous les caractères, se montrassent sur leur scène. Aussi Schiller peignit-il des héros, mais de même il fit parler des brigands; voilà pour les conditions: et, quant aux caractères, pour développer celui de Walstein, Schiller le traça à l'aide de trois pièces, dont la dernière seule a de l'intérêt, les deux autres n'étant qu'expositives, sorte de *trilogie* qui n'a rien de celle des Grecs, mais qui atteste la manière de concevoir la tragédie au-delà du Rhin.

Nos tragédies à nous, Français, n'avaient rien de

commun avec celles de tous ces peuples lettrés. Les maîtres de notre art n'avaient songé qu'à peindre les seules passions, et le *Philoctète* de M. de La Harpe, admirable traduction du grec, ornée avec le *Télémaque*, ne fut jamais de notre théâtre vraiment national, puisqu'on ne nous y montre qu'un abandon cruel, des souffrances physiques, mais point de passions.

Nos ressorts tragiques consistant uniquement dans des passions qui se heurtent en se développant, on vit, de cette source, j'ai tiré à la fois le pathétique et le sublime; un intérêt profond, vrai, s'attacher aux peintures du cœur humain, et cela d'autant plus, que les passions ne s'écartaient jamais des lois de la vraisemblance. Dans ce plan national, nos tragédies montrèrent un bon sens dans les motifs, une vérité dans les effets, une force dans les coups de théâtre qui obligea le vrai poète à ne tenter l'œuvre créatrice que lorsqu'il se sentait la plus grande puissance de tête qu'on puisse posséder.

Que de telles entraves aient gêné la paresse et la médiocrité, cela se conçoit. Les auspices de Shakspeare, d'Alfieri, de Lopez de Véga et de Schiller devaient être préférés, par ces génies affaiblis, aux règles inflexibles et fatigantes de Corneille, de Racine et de Voltaire.

Etonnez-vous, dès-lors, que l'on ait généralement perdu de vue le caractère de la tragédie française; que cette scène toute passionnée; que ces plans habiles et fortement combinés aient été délaissés, malgré la palme obtenue dans la carrière du théâtre européen par nos trois grands tragiques.

Non, encore une fois, rien là qui doive nous surprendre, et qui n'explique les déplorables défaillances de nos tragiques modernes, leur infériorité, d'autant plus sensible pour tous, que les règles de critique étaient devenues populaires.

Méconnaissant donc les buts distincts et opposés que se

proposait chaque peuple dans son plan national de tragédie, nos contemporains ont mêlé à notre théâtre les théâtres si divers de l'Angleterre, de l'Espagne, de l'Italie et de la Germanie. Et c'est par cette sorte de conception adultère que Ducis et tant d'autres hommes de talent se sont égarés. On le sentit bien quand, à des sujets anglais, on vit succéder *Abufar*, pièce du genre français, puisqu'elle offre un développement de passions, mais malheureusement incestueuses.

Ainsi, en croyant enrichir notre scène des dépouilles de l'étranger, on l'a dénaturée; pour le plaisir de peindre des caractères hardis ou nouveaux, d'arranger une action à effet, de montrer de hautes infortunes qu'on croyait pathétiques, et enfin, pour rendre l'intrigue plus attachante, on a négligé de satisfaire le goût populaire. Alors, le peuple s'est retiré, pour ainsi dire, de la tragédie. Elle avait cessé de lui offrir le jeu exclusif des passions, genre de plaisir qui est au fond de tous les cœurs français comme un besoin national.

Sur cette fausse route se sont montrés bientôt une foule de novateurs, corrompant nos doctrines dramatiques et joignant l'exemple à la leçon: ainsi Diderot a plaidé en faveur du drame et nous a fait voir son *Père de Famille*. Sedaine et Saurin ont brillé dans cette carrière malheureuse; d'Arnaud et Mercier y ont porté leur médiocrité. Mais le parterre, une fois enivré des vapeurs de la tragédie bourgeoise, a senti son goût s'altérer. Bientôt il a pu s'amuser vivement de pièces intriguées que Beaumarchais empruntait au théâtre espagnol, et c'est alors que s'est répandu ce fatal système, qu'il faut être plus neuf qu'habile, plus piquant que raisonnable.

A cette confusion de tous les tons et de tous les genres, à ce goût universel pour l'innovation, se sont joints les critiques allemands, auteurs du système appelé *romantique*: Schlegel, Madame de Staël. M. Benjamin Constant, ont

préconisé ce que M. Sismonde Sismondi a fini par réduire en corps de doctrine, et c'est ainsi que peu à peu, s'est trouvée amenée une décadence que Quintilien semble avoir prédite, lorsqu'il a dit :

« Si, trouvant le *très bon* vous cherchez encore, vous finirez par le *très mauvais*. »

En effet, avant 1760 nous avions le *très bon*, je veux dire un Corneille, divin par ses créations, où tantôt il donnait la vie dramatique à un seul personnage, comme dans ses tragédies de *Médée* et de *Nicomède*, et où tantôt il portait l'art à ce point, d'animer, d'échauffer, d'agrandir la scène, en réunissant, dans une même pièce, trois têtes tragiques se remuant à la fois : Auguste, Cinna, Emilie, quelle fécondité ! Dom Diègue, Chimène, le Cid, ô les belles créations ! Polyeucte, Sévère, Pauline, où vit-on jamais rien de si merveilleux ? A ce *très bon* on voulut ajouter, et ce que n'avaient osé ni Racine ni Voltaire, continuateurs pleins de génie du créateur de la scène, on l'a tenté de nos jours. On a donc *cherché*, comme le dit Quintilien, et le *très mauvais* nous le possédons. Allez le voir, Messieurs, il domine au Théâtre.

Comment, en un plomb vil, l'or pur s'est-il changé ?

J'ose le dire, la réponse à cette question ne sera complète que lorsque nous serons parvenus à ajouter au tableau de l'affaiblissement du génie de nos tragiques et de l'aberration de leurs doctrines, la perversion du goût de nos spectateurs, dernière partie de notre travail, que nous rendrons fort brève, de peur de fatiguer votre attention.

Voici par quels degrés se sont changés les goûts scéniques depuis 1760.

On sait que, avant cette époque, telle était la passion pour la tragédie que, jusqu'aux artisans, eux-mêmes, représentaient sur des théâtres de société, les chefs-d'œuvre

des maîtres de l'art ; mais l'opéra-comique parut, et, aussitôt, un engouement pour ce genre fit préférer, aux plus belles scènes tragiques, des comédies mêlées d'ariettes. Peu après, aux succès des opéra-comiques de Favart, de Sedaine et de Marmontel vinrent se joindre les merveilles du grand opéra, dues à un administrateur distingué, M. de Vismes, qui, appelant à son secours Piccini, Gluck et Sacchini, embellit leur magie musicale des prestiges du décorateur et du chorégraphe.

Jusque-là, le grand opéra, resté affadissant, malgré les vers de Quinault, n'avait pu lutter contre la tragédie ; alors il la fit pâlir, tant son ensemble avait de charmes divers. Cette comparaison des effets de la mélopée et du spectacle le plus ravissant, avec la simple déclamation de nos acteurs tragiques rendit toute une génération imbue de l'idée que les yeux, pour elle, devaient l'emporter sur l'esprit, et que nos tragédies, faites pour un monde lettré, ne valaient rien pour la foule ; opinion que les succès d'un théâtre vulgaire durent encore fortifier.

Grimm, parlant de l'incroyable vogue qu'eurent, en 1783. *Les Battus paient l'amende*, s'écrie douloureusement : *il n'y a plus de tragédie possible*. Comment pourrait-il y en avoir de nos jours, où les bouffonneries ont fait fureur, et où c'est maintenant le mélodrame qui affecte l'empire ? Le mélodrame est né du roman, lecture dangereuse, devenue universelle aujourd'hui, grâce aux bibliothèques circulantes inconnues à nos pères.

Pour comprendre l'influence des romans sur le théâtre, il faut lire Werther et les compositions de madame Cottin. Là, combien d'amours frénétiques ! Transportés dans le mélodrame, ils ont dû rendre insipides les passions nobles de nos plus belles tragédies. Qu'est-ce que l'amour de Zaire en comparaison de celui de Claire d'Albe ? Et c'est ainsi que notre jeunesse ne s'est bientôt plus émue qu'à la vue de transports délirants et de crimes bien noirs.

Cette réaction du roman sur le théâtre a été d'autant plus funeste que, grâce au vil prix des places, le parterre ne s'est souvent rempli que d'une foule illettrée, dont le goût mal épuré confond l'exagération avec la grandeur, et prend pour passionné ce qui n'est que forcené.

Reste à expliquer comment le mélodrame, naguère l'objet habituel des railleries de tout ami des lettres, a fini par plaire à la jeunesse studieuse, événement qui achève d'éteindre les dernières étincelles du feu tragique.

Ici, Messieurs, ma voix serait bien faible pour accuser notre littérature actuelle. Je laisserai parler M. Salvandy, dont la courageuse voix explique, par ce qu'elle a d'accusatrice, la ruine de la tragédie.

« Au théâtre, dit-il, on ne goûte plus que de honteux plaisirs. La hardiesse littéraire y consiste en d'immorales hardiesses, et, pour jouissances nouvelles, on a la corruption. »

Oui, Messieurs, il n'est que trop vrai, comme jouissance dramatique il restait quelque chose de neuf à offrir à la jeunesse, toujours séduite par les innovations, et ce neuf, c'était la corruption mise en scène.

Prenons garde, les Romains voulurent aussi goûter à ce breuvage empoisonné; ils applaudirent aux jeux mégalésiens. Caton, qui y assistait, sortit à l'endroit critique, et les Romains de battre des mains, car ils se crurent loin de l'homme vertueux, libres de demander la débauche sans voiles. *Sans voiles!* criaient les amateurs du théâtre de Rome: *Sans voiles!* crient les nôtres.

Hélas! quand tout un peuple se récrie contre les voiles, qu'arrive-t-il, Messieurs? la liberté meurt, et Caton se déchire les entrailles.

Le Procès,

ANECDOTE NORMANDE,

PAR M. A. FLOQUET.

« Pro uno ovo datur actio. »

(ACCURS.)

Qu'est devenue l'humeur processive de nos anciens Normands, telle que les historiens et de malins poètes se sont plu à la peindre ; ce penchant inné et violent à la chicane, si inhérent à leur nature, si profondément imprégné en eux, qu'il était devenu le fond de leur être, et frappait tout d'abord l'étranger, le voyageur, le savant, comme le trait le plus saillant de leur physionomie ; en sorte que, dans les chroniques, dans les vieux itinéraires où est décrite notre province, l'esprit chicaneur de ses habitants est toujours mentionné honorablement, et qu'après quelques mots sur le royaume d'Yvetot, sur le privilège de la *Fierte*, les *Palinods*, la *Charte des Normands*, leur échiquier et leur cri de *haro*, arrive immédiatement l'inévitable tirade sur les procès, la plus douce, alors, la plus habituelle occupation de la vie de nos pères ?

Ah ! qu'il connaissait bien les besoins de son pays et de son époque, ce bon curé d'Avranches, maître Jacques de Campront, qui, en 1597, mit en lumière, et dédia au parlement de Rouen, le *Psautier du juste plaideur*, conte-

nant, pour chaque jour de la semaine, un cantique de sa façon, et quatre psaumes arrangés par lui, que l'honnête plaideur devait réciter exactement pour gagner sa cause ! Il ne manquait pas, dans ses prônes, d'en recommander la lecture à ses paroissiens, et il prêchait d'exemple, car il plaidait sans cesse, le bon curé, et, sans cesse, il récitait son *Psautier du juste plaideur*; ce qui (soit dit sans blasphème) ne l'empêchait point de perdre, çà et là, quelques procès, sur la quantité.

C'était alors que Pipaut, ce paysan de Dozulé, se voyant taxé à un denier au-delà de son attente, prit à partie les collecteurs de la taille, se plaignant fort de leurs procédés *tortionnaires* et *veaxatoires*.

Et ce marchand, qui allait à la foire de Guibray ? Dans une auberge, il prétendit avoir été surfait de deux sous, environ, par écot; c'était la veille de la foire: en payant vite et continuant sa route, il y avait pour lui quatre-vingts pistoles, au moins, à gagner; mais vraiment ce n'était pas l'humeur du bonhomme. Il resta là, arrêté quinze grands jours à plaider contre son hôte, sans plus songer qu'il y eût un Guibray au monde; et, après la foire, ses compagnons, qui avaient bien fait leurs affaires, le retrouvèrent plus échauffé qu'ils ne l'avaient quitté. Le digne Normand avait perdu son procès, et maintenant il plaidait contre son procureur, qui lui avait demandé quelque peu plus qu'il n'était porté par l'ordonnance.

N'est-ce pas faire comme les femmes, qui brûlent la moitié d'une bougie pour chercher une épingle valant un denier ? Mais, quel remède, quand c'est dans le sang ?

En ce temps-là, un bon et vrai Normand ne mourait point sans avoir eu, tout au moins, son petit procès au parlement. Plus tôt, plus tard, il fallait de nécessité en passer par-là; c'était, voyez-vous, comme le voyage de la Mecque, où tout musulman fidèle doit aller une fois en sa vie. Qui aurait pu planer sur la Normandie et l'em

brasser d'un coup-d'œil tout entière, eût été émerveillé en voyant, sur toutes les routes, en sens divers, qui conduisaient à Rouen, se hâter, se presser, à pied, à cheval, en coche, en patache, des gentilshommes, des marchands, des métayers, voire même des abbés, des prieurs, des chanoines et des curés, qui se rendaient en toute hâte, de l'extrémité de la province, à Rouen, droit au Palais où ils avaient affaire ; aussi nombreux, aussi empressés que naguère les Hébreux lorsque, de tous les coins de la Judée, ils venaient sacrifier à Jérusalem. Les sacs de procédure n'étaient pas oubliés, comme on le pense bien ; que dis-je ? tel plaideur venait par eau, ne craignant pas d'exposer sa personne, mais il faisait apporter ses paperasses par terre, de peur d'un naufrage, ou autre accident. Oh ! le bon temps pour notre capitale normande, où tout ce monde-là venait s'héberger, séjourner, dépenser ! aussi ne voyait-on partout, dans Rouen, que des hôtelleries dont les mille et mille enseignes pendantes bruissaient la nuit, agitées par le vent ; et toutes étaient pleines de plaideurs fervents, venus de bien loin en pèlerinage pour apporter leur offrande à dame *Chicane*, grande sainte, spécialement honorée et révérée dans ces contrées. Et il fallait voir, dès le petit matin, tous ces gens-là accourir vite au Palais, se coudoyer, se heurter dans la grand'salle des Procureurs, devenue un désert aujourd'hui, au prix de ce qu'elle était autrefois ; regardant de travers leurs parties adverses, se disputant avec les clercs de la basoche, au sujet des éperons ; consultant, en grande perplexité, les avocats et les procureurs, Dieu sait pour quel sujet, la plupart du temps ! car, dans cette belle et vaste grand'chambre dorée du parlement, dans ce sanctuaire auguste où s'agitaient de si grands intérêts, d'où émanaient des décisions qui réglaient le sort de la province, parmi de grands procès où il s'agissait d'immenses domaines en litige entre de nobles et puissantes familles, se faufilaient, par fois, de tout petits procès pas

plus gros que rien ; sur le manche d'un balai , sur un pied de mouche , sur la pointe d'une aiguille , procès , qui , parbleu , n'étaient pas les moins opiniâtement soutenus. Dans les grandes affaires , on voyait encore , de temps à autre , une transaction , mais il ne fallait pas espérer d'arranger celles-là ; Bassompierre se fût plutôt résigné à épouser M^{lle} d'Entragues. Et c'était presque toujours entre voisins que s'agitaient ces vétilles. Le pommier de Claude étendait-il ses branches sur le fonds de Gautier ? on se disputait les fruits. Une poule avait-elle franchi une haie , et causé , sur les terres adjacentes , un notable dégât ? Vite , une action en dommages-intérêts. Et cent autres semblables gros points de droit. « *N'êtes-vous pas honteux* , disait , un jour , le curé de Condé-sur-Noireau à un de ses paroissiens , *de plaider ainsi tous les jours pour des choses de néant , contre vos plus proches voisins ?* — Eh ! avec qui donc voulez-vous que je plaide , M. le curé ? (lui répondit l'autre , péremptoirement ;) sera-ce avec Jean Leveau , de Falaise , qui ne me gêne point et ne me demande rien ? »

Les choses en vinrent au point qu'enfin , un beau jour , la haute cour fut saisie d'un grave différend entre deux voisins , au sujet d'un nid de pie qu'ils se disputaient avec acharnement ; affaire de conséquence , comme on voit , et des plus sommaires , vu l'imminent péril de voir les locataires déménager sans payer leur terme. Beaucoup ne voudront pas croire qu'on ait jamais pu plaider pour un nid de pie ; mais les registres du parlement en auraient donc menti , eux qui racontent le différend tout au long ? Eh ! mon Dieu , en Bourgogne , on plaida bien et longtemps , au sujet de l'étourneau du seigneur de Sully , qui , s'étant enfui , alla s'héberger chez un sieur de la Vipardière. L'oiseau est à moi , disait l'un. — Il est devenu mien , répondait l'autre. Et , là-dessus , un bon procès qui dura longues années. L'avocat Chasseneuz , l'oracle de la Bourgogne , écrivit deux grandes pages *in-folio* , d'une écriture serrée ,

pour prouver, par le *Digeste*, que les oiseaux étaient à qui pouvait les prendre, et que le principal était de les bien garder. C'est un des endroits les plus approfondis de son commentaire sur la coutume de Bourgogne. Le procès fut plaidé, avec la solennité requise, devant l'official d'Autun, puis devant l'archidiacre de Lyon, et, enfin, en Cour de Rome, où il est encore pendant à l'heure où je vous parle. Mais ce n'est pas notre affaire; revenons maintenant à notre pie. Elle était allée établir son nid sur un grand arbre existant aux limites de deux héritages contigus, et c'était précisément dans les branches qui s'étendaient sur le fonds du voisin qu'elle avait pondu sa couvée. Or, il existait, de vieille date, entre les deux voisins, non pas une de ces haines violentes et profondes qui veulent du sang, non; mais une de ces sourdes antipathies, aigres et tracassières, une de ces rancunes normandes qui font qu'on se la garde bonne, qu'on se souhaite volontiers, *in petto*, toutes les petites adversités imaginables, et qu'enfin, lorsque la grêle vient à tomber, comme par un fait exprès, sur les blés de Jean, sans endommager le moins du monde ceux de Pierre, ce dernier en éprouve je ne sais quel bien-être, et se promène fièrement dans son clos, sifflant sa chanson favorite d'un air plus satisfait que de coutume.

Nos deux voisins n'avaient donc eu garde de laisser échapper un si beau sujet de querelle; et, par un beau jour de l'année 1629, il y avait presse à la grand'chambre, pour entendre leurs avocats plaider cette question toute neuve, dont les réformateurs de la coutume ne s'étaient point avisés; et il les faisait beau voir, rouges comme des coqs, aussi échauffés qu'Eschine et Démosthènes, lorsqu'ils se disputèrent à propos de la couronne. L'escarmouche fut longue et vive, et ce fut, comme on dit, à beau jeu beau retour. Jamais, surtout, on n'avait fait si grande dépense de lois romaines. « Qui a l'arbre a les fruits, disait l'un; or, les

nids des oiseaux doivent être considérés comme fruits ; c'est Barthole qui le dit , sur la loi : *cùm in plures* (Digestis) *locati*. — Eh quoi ! si c'était des poires ou des pommes tombées sur le fonds du voisin , j'aurais trois jours pour les aller recueillir ; la loi *Julianus*, § glandes, au Digeste, *ad exhibendum*, le dit en termes exprès, et je n'aurai pas le même droit lorsqu'il s'agit d'un nid , que je prise davantage ! »

— « Halte-là, répondait l'autre, vos branches nous gênent et nous offusquent. Aux termes de la loi première, § 7, *de arboribus cadendis*, vous deviez les couper jusqu'à quinze pieds de hauteur ; faute de l'avoir fait , elles nous appartiennent avec leurs circonstances et dépendances. L'arbre n'est pas à nous , soit , mais les fruits pendants aux branches qui nous ombragent sont nôtres. Dix arrêts l'ont ainsi jugé, et même , selon les Institutes , un arbre qui s'étend sur deux héritages contigus et qui emprunte à tous deux sa nourriture , est commun entre les deux voisins. Lisez plutôt le § *ex diverso*, *de rerum divisione*. »

Qui voudrait raconter toutes les règles de droit qui furent alléguées de part et d'autre, en cette mémorable rencontre, n'aurait pas fini de sitôt ; et croyez qu'au milieu d'une telle abondance de textes tout contraires, un juge bien intentionné n'était pas aux noces. Ce fut dans une rencontre semblable que le bailli de Vittefleury imagina un expédient pour sortir de peine. Tout ébaubi, un jour, d'une grêle de menus brocards de droit contradictoires, et , qu'au demeurant, il n'entendait guère, ne voyant pas plus de raisons pour une partie que pour l'autre, et ne voulant faire tort à personne (car le bonhomme était l'équité même), après avoir songé une pause, en grande perplexité, il secoua un cornet où il y avait deux dés tout neufs , qu'il jeta , tout à trac , à la bonne foi, sur le beau milieu du bureau de justice. Et , ma foi, au petit bonheur ! *Gaudeant benè nati*, comme disait cet ancien. On glosa

beaucoup, dans le temps, sur l'action de ce digne juge, mais ce fut faute d'avoir assez connu ses bonnes intentions.

Encore n'était-ce rien que tous ces textes de loi, auprès des passages d'auteurs qui furent allégués. Cujas tient l'affirmative, et Barthole la négative. Accurse a dit ceci, et Alciat a renchéri sur lui. Vinnius a soutenu telle thèse; et Borcholten est de son avis. Jules Pacius à Berigà a avancé cette proposition; à la vérité, il est contredit par Duaren; mais Perez a relevé le gant, et ma foi, Duaren en a eu une ratelée. Puis, les anciens et les pères de l'église, très spéciaux, on le croira sans peine, sur la question: Saint-Ambroise dans ses *Offices*; Aristote, dans sa *Politique*; Cicéron, *pro domo sui*; la Genèse, aux versets 26 et 28 du chapitre premier; le psaume 8, vers. 8 et 9. Dans une affaire semblable, un juge d'Athènes aurait dit aux parties: « Citoyens, revenez tous deux en personne, dans cent ans, à pareil jour: j'y serai sans faute, et justice vous sera faite: mais, par Jupiter, il me faut bien ce temps pour réfléchir sur votre différend. » Que n'était-il permis à la grand'chambre de prononcer ainsi? Il y avait une heure que M. le premier président Faucon s'agitait sur son siège et s'impatientait de perdre le temps à entendre débattre de telles questions de neige. A la fin, n'y pouvant plus tenir, et interrompant brusquement les deux orateurs haletants et essoufflés: « Pour Dieu, maîtres tel et tel, leur dit-il, c'en est beaucoup plus qu'asscz! brisons là, s'il vous plaît, et qu'il n'en soit plus parlé. Le nid et son contenu sera, par moitié, à vos clients, dépens compensés, et ce sont deux sots: la Cour le dit, juge nt en dernier ressort. Premier huissier, appelez la cause qui vient après sur le rôle. »

M. de Faucon ne croyait pas si bien dire. De retour dans leur village, nos deux voisins vont vite sur le lieu, en grand appareil, et avec nombreuse assistance, pour pro-

céder au partage. Forcé leur éloit de se hâter, car les petits allaient être drus tout-à-l'heure, au dire des écoliers de l'endroit, notables docteurs et fort à consulter sur cette question et autres semblables problèmes de philosophie contemplative. Mais la pie est un oiseau bien malin et qui aime à jouer pièce à l'homme, son éternel ennemi. Les vieux auteurs en racontent des merveilles. Ecoutez Pline : il vous dira bien sérieusement que, lorsque la pie s'est aperçue que ses œufs sont guettés, elle les attache deux à deux avec des brins de paille, les charge sur son cou, en équilibre comme un bissac, et les emporte à tire-d'ailes. A la vérité, si Pline venait me dire cela, je le prierais en grâce de se tenir aux écoutes jusqu'à ce qu'il vît les préparatifs d'un déménagement de ce genre, et il faudrait qu'il me donnât sa parole d'honneur de venir me prendre pour l'aller voir avec lui. Toujours est-il vrai que les pies n'aiment point que l'on regarde leurs nids de trop près ; or, la nôtre avait vu rôder autour de l'arbre où reposaient ses petits, maintes gens qui se le montraient du doigt, ce qui ne lui plaisait guère ; elle se promit d'y remédier et tint parole, comme vous allez voir ; car, lorsque nos deux voisins, accompagnés de tous les manants et habitants de l'endroit, arrivèrent au pied de l'arbre, les uns portant des cages, les autres des échelles, tout-à-coup on vit s'élever au plus haut des airs la pie, son mâle, et avec eux les huit petits piards, volants, sifflants comme père et mère, faisant avec eux assaut de prestesse, et, à vrai dire, semblant, dans leur petit ramage et gazouillement, se railler quelque peu de l'assistance. Tous les paroissiens étaient là, le nez au vent, les yeux en l'air, riant à s'en tenir les côtes, hormis toutefois deux d'entre eux qui gardèrent leur sérieux, selon ce que témoigne le procès-verbal, pièce authentique, laquelle fera foi jusqu'à inscription de faux ; et ces deux hommes si graves, il n'est guère besoin qu'on les nomme.

Dire que l'on a négligé ses affaires, fait des voyages, sup-

porté des fatigues, porté à Rouen chapons, lièvres et bécasses pour les avocats et les procureurs, sans préjudice des mémoires de frais, où il y avait, dit-on, un peu plus que le compte; payé les épices des rapporteurs et les droits du greffe, qui, ma foi, comme de juste, en avait aussi tiré pied ou aile, et, après tout cela, ne point trouver la pie au nid, l'huître avalée et chacun une écaille, c'est au si par trop jouer de malheur! A cette occasion, les anciens du lieu, tout vu et considéré, prononcèrent solennellement qu'il ne faut point aller chercher la pie au son du tambourin. Cela devint un proverbe en Normandie; et ce proverbe, nos deux plaideurs l'entendirent si souvent siffler à leurs oreilles, qu'ils n'eurent garde de l'oublier.

Mais ils n'étaient pas au bout. C'était le temps de la *Muse normande*, malin recueil de chansons moqueuses, médisante chronique où tout passait impitoyablement en revue, les exactions des traitants, les émeutes, les disettes, les faits notables, les procès ridicules, les désappointements des sots. Le malheur ne voulut-il pas que le damné poète demeurât à quelques portées de fusil seulement de mes deux infortunés plaideurs? A peine sut-il leur déconvenue, que, vite, il se mit à l'ouvrage, et composa, en leur honneur et gloire, cinq mortels couplets, les plus piquants que le traître eût jamais faits. Hélas! elle fit fureur, la chanson maudite; les enfants y apprenaient à lire: il n'y eut fils ou fille de bonne mère qui ne la sût comme ses prières. Au bourg voisin, point de boutique où elle ne fût affichée honorablement au milieu des complaints les plus nouvelles. Le pire fut que, les jours de marché, les cordonniers, tailleurs, et autres gens de métier du bourg, étaient assis devant leurs portes, tout le long de la grand'rue, s'écriant de leur mieux autour des pourpoints, hauts de chausse, bottes et houseaux de leurs pratiques. Or, du plus loin qu'ils voyaient venir un de nos deux plaideurs malencontreux, *prestò*, ils entonnaient à trois chœurs, en faux

bourdon, la chanson du *grand procès meu pour un nid de pie*, et chantaient, à gorge déployée, les cinq couplets, depuis *miserere* jusqu'à *vitulos* ; en quoi faisant, les traitres se démenaient si bien, les uns alongeant le ligneul, les autres jouant des ciseaux ou de l'aiguille, et tous l'air soucieux, refrogné et si empêché autour de leur besogne, que vous eussiez juré que, de leur vie, ils n'avaient songé à autre chose ; c'était à nos deux paysans de prendre patience, non toutefois sans maugréer entre leurs dents, et se bien promettre de ne plaider plus, à l'avenir, qu'à bonnes enseignes.

La leçon devait profiter à bien d'autres ; et ce mémorable procès fut l'occasion d'une grande révolution dans les mœurs processives des Normands. On ne renonça pas, pour cela, bien entendu, à la sainte et vénérable coutume de plaider ; on plaida, au contraire, beaucoup et souvent ; on plaida pour des raies de terre, pour des branches, pour des poires, pour des pommes, pour des poules ayant fait du dégât, et pour mille autres questions, notables et gros points de jurisprudence ; mais la vérité historique nous force de le dire, et les registres du Parlement en font foi, oncques depuis on ne plaida pour des nids de pie.

Siège de Rouen

EN 1418,

PAR M. E. GAILLARD.

Le 20 mai 1418, Henri V était à Caen, gagnant les cœurs par son affabilité (1), abolissant les impôts sur le sel et captant une anachorète, qui vivait dans une cellule adossée à l'église de Saint-Pierre de Caen, où sa piété et sa vertu lui donnaient un grand pouvoir sur l'esprit des peuples (2).

Ce prince de trente ans, vainqueur aux champs d'Azincourt (3), avait révélé ses passions ambitieuses et guerrières au lit de mort de son père, quand Henri IV, lui montrant sa couronne usurpée, avait dit avec remords : « Voilà une couronne sur laquelle nous n'avons droit, ni vous, ni moi. » A quoi Henri de Monmouth, nom qu'on donnait à Henri V, répondit fièrement : « Mon épée me conservera ce que la « vôtre vous a acquis. »

Favorisé, dans son invasion de la Basse-Normandie, par la retraite de presque toutes les garnisons, appelées autour de Paris quand d'Armagnac était menacé de Jean-saus-Peur, Henri, ne voyant plus de résistance sérieuse qu'à Domfront et à Cherbourg, organisa son gouvernement, en nommant, pour la Normandie, un chancelier et un trésorier, et, dès le 9 juin, il se mit en marche pour entreprendre le siège de Rouen.

S'appuyant sur seize mille quatre cents gendarmes et sur

* Voir les Notes à la fin de ce Mémoire.

autant d'archers, débarqués avec lui à Touques, le 1^{er} août 1417, en un port où, du sein de quinze cents navires, il fit sortir une artillerie immense pour le temps, il venait tout récemment de se fortifier d'un renfort de quinze mille hommes. Son seul embarras était les finances : comment fournir à ce qu'un tel siège allait coûter avec un revenu restreint (4) et les faibles secours que lui octroyaient des sujets qui toujours se disaient épuisés (5) ? Un emprunt usuraire sur ses joyaux et sur sa couronne (6), n'était-il pas sa constante ressource ? Mais combien cela était insuffisant !

Cependant, avant de se mettre en marche, il avait appris les événements du 28 mai ; il savait que Paris s'était tout-à-coup déclaré ville *bourguignonne*, et que, par-là, les Armagnacs se trouvaient abattus, au grand dam de la noblesse de France et à la vive joie du commun-peuple, que ne secondait pas la haute bourgeoisie. Quelle confusion l'action de Perrinet Leclerc, introduisant l'île Adam dans la capitale, allait jeter dans les affaires ! et que ne pas entreprendre, au milieu de ces convulsions de partis tour à tour triomphants ?

Cette pensée décida Henri V, et, de Caen, il se dirigea sur Louviers, qui se rendit sans coup férir. Puis il fit marcher devant lui ses troupes hibernoises, et c'est ici que commence, non le siège de Rouen, mais son investissement, deux événements que les historiens n'ont que trop confondus (7).

Lente avait été la marche de cette armée, restée considérable, malgré de nombreuses garnisons mises partout, et cinq mille hommes envoyés sous Glocestre devant Cherbourg. L'état des routes rendait difficile à traîner le matériel d'un grand siège ; et, d'ailleurs, le Pont-de-l'Arche et quelques forteresses voisines résistèrent trois semaines. Le Pont-de-l'Arche, mal secouru de Jacques de Harcourt, fut défendu par Mallet de Graville, cet amant d'Isabelle de Bavière (8), dont la vaillance (9) permit à Rouen de recevoir

de grands renforts, et de compléter la réparation de ses remparts.

Ce ne fut que le 21 juillet que l'armée anglaise entra dans le Pont-de-l'Arche, et, tout aussitôt, Henri V, voulant empêcher la prochaine récolte de ravitailler Rouen, se hâta de faire passer le fleuve à une nuée de maraudeurs qui décrivirent un vaste cercle autour de la cité, non encore attaquée.

L'abbaye de Mortemer en Lyons fut un des postes occupés par ces Irlandais, dont Monstrelet nous a fait une curieuse peinture : « Gens n'ayant qu'un pied chaussé et
« l'autre nu, pauvrement habillés; ils paroisoient être sans
« braies, et leurs gros couteaux avoient une étrange façon.
« La foible partie chevauchoit et le faisoit habilement, assis
« comme des meuniers sur de bons petits chevaux de mon-
« tagne, d'ailleurs de chétive défense, mais courant le
« pays, mais ramenaut au camp anglais de larges proies,
« causes de maux infinis pour le peuple rançonné, privé de
« son bétail et même de ses petits enfants, que les pauvres
« mères rachetoient ensuite de ces méchants. »

Mais, du dehors, passons à la ville : là, les Rouennais, dont le cœur fut toujours du parti de Bourgogne (10), s'étaient, en 1417, soulevés trois fois contre le joug des Armagnacs.

D'abord, Alain Blanchard les animant contre un impôt qu'ils disaient intolérable et contre une garnison génoise qu'on soutenait cruelle, avait ameuté les drapiers (11) et tout ce qu'on nommait, dans cette ville manufacturière, le *menu-commun*.

Par embûches, à l'aide d'hommes masqués, le parti de Bourgogne avait fait tuer, de nuit, Raoul de Gaucourt, auquel Henri V devait le recouvrement de sa couronne et de presque tous ses joyaux, perdus dans les bagages d'Azincourt. Léger, lieutenant de ce bailli royal, avait été noyé dans la Seine; et dix autres gens de bien avaient péri. Blanchard, fuyant la colère du dauphin, accouru

pour le punir, avait laissé le très jeune archevêque, Louis de Harcourt, apaiser le prince irrité. Et, toutefois, une nouvelle sédition, bientôt réprimée, avait prélué à un soulèvement tel, que, à la fin de l'année, Rouen s'était livré, avec son château, au duc de Bourgogne. Celui-ci en avait fait capitaine messire Guy Le Bouteiller, dont les terres étaient voisines (12), fort habile homme de guerre et très populaire dans le parti de Bourgogne.

Le Bouteiller, ne perdant pas de temps, s'était mis à exercer au maniement des armes quinze mille (13), ou citoyens, ou riches, ou gens de cœur, redoutant le joug anglais, lequel n'était doux que pour le petit peuple (14). Beaucoup étaient venus se réfugier dans Rouen, comme sur un rempart contre lequel se briserait l'orgueil britannique. C'était la commune opinion, que le roi d'Angleterre faisait une entreprise téméraire. En effet, une milice si considérable, tout à l'heure aguerrie, ne manqua, durant le siège, ni d'armes, ni d'équipements, ni de provisions de guerre, tant la prévoyance et le zèle avaient été grands chez le capitaine Le Bouteiller.

Malheureusement, il n'y eut jamais que pour trois mois de vivres. En vain les bouches inutiles avaient été renvoyées, et les chemins de la Normandie, venant de Rouen, s'étaient couverts de femmes, d'enfants, de gens d'église (15), de malades, de faibles et de pauvres; en vain une proclamation des magistrats avait ordonné qu'on se procurât pour dix mois de vivres: juin et juillet advenus s'opposaient à ce que cet ordre prévoyant reçût sa stricte exécution.

Et cependant, au sein de la ville où, par un faux calcul, on croyait deux cent mille habitants, personne encore ne prédisait la famine. Ce siège ne devait pas être long, à voir combien, de toutes parts, arrivaient les secours. C'était Paris, devenu, depuis le 12 juin, un théâtre d'éborgements horribles, qui envoyait trois cents archers et trois cents hommes de sa jeunesse; c'était le duc de Bourgogne qui se

détachait, pour la défense de si nobles remparts, de l'élite de ses hommes d'armes et de ses plus habiles capitaines, tels que Montagu, illustré par la défense d'Arras et par son beau pas d'armes avec le comte d'Fu (16); Toulangeon, qu'il ne faut pas confondre avec le maréchal de Bourgogne, devenu l'un des premiers officiers de la couronne (17); le bâtard de Thien, qui, trois mois avant, en vertu de l'affreux droit de la guerre, avait, selon les mœurs du temps, et comme capitaine de Senlis, noyé deux femmes et tué cinquante prisonniers. Ces capitaines et bien d'autres (18), en venant renforcer Guy Le Bouteiller et son lieutenant, Largheu bâtard d'Arly, portaient le nombre des hommes d'armes à quatre mille, selon Saint-Remy, et à douze ou quinze cents, selon Fenin, pannetier du roi Charles VI.

Quel jour de joie pour la foule, que celui où, à la suite de ces guerriers couverts de fer, elle vit paraître Blanchard et les autres bannis de 1417! Blanchard conserva, durant le siège, sa popularité, et y eut, dit Monstrelet, grande autorité et gouvernement. » On rapporte que, à cette entrée, les riches bourgeois froncèrent le sourcil, en revoyant cet homme qui allait bientôt devenir illustre (19).

Cependant, Guy Le Bouteiller, voulant affamer l'armée anglaise qui approchait, mit le feu à tous les faubourgs, et, dans cet incendie, disparurent huit paroisses. Étendant ce précautionneux ravage au loin, il changea les environs de Rouen en un vaste désert, négligeant si peu de choses, qu'on nivela le terrain tout autour de la place; puis, les citoyens attendirent de pied ferme le roi d'Angleterre, sachant que, s'ils tombaient, le retentissement de leur chute se ferait sentir jusqu'aux extrémités de la France.

Henri, le 30 juillet, à minuit, vint, avec son armée, se placer en silence en face des murailles. Les Rouennais, à l'aurore, le virent du haut des remparts. Il logeait aux Chartreux, alors à Notre-Dame-de-la-Rose, pavé de Saint-Hilaire.

Dans les premiers moments du siège, la garnison fit maintes sorties, et, quoique les Anglais eussent l'avantage du nombre, comme les assiégés avaient leurs murs d'où ils foudroyaient l'ennemi, on vit que le siège serait long et l'un des plus mémorables de l'histoire.

Jusqu'au 26 août, le fort Sainte-Catherine, placé à l'entrée d'un bois qui est aujourd'hui une riche plaine, résista sur la hauteur; mais la famine le fit se rendre, et alors on descendit combattre dans la vallée.

Ici se place le défi fait aux chevaliers français par Leblanc, lieutenant anglais de la forteresse d'Harfleur. D'Arly défendait la porte Cauchoise. Sorti des murs avec trente compagnons, tous gens de pied, il fut, devant la barrière, droit à qui le défiait, et, du premier coup, le chevalier anglais fut transpercé sur son cheval, abattu et traîné de vive force dans la ville, où d'Arly reçut, pour la rançon du corps, quatre cents nobles, qui auraient aujourd'hui une valeur de douze mille francs (20). « A cause de sa vaillance, dit Monstrelet, il fut moult honoré de tous ceux qui étoient dans Rouen. »

Mais à cette joie se mêla une tribulation; car, bien qu'il soit inexact de dire que les châteaux et les forteresses de la Haute-Normandie, au lieu de défendre une ville qui leur servait de donjon (21), convinrent avec Henri de faire dépendre leur reddition du sort réservé à Rouen; néanmoins, il est vrai que, sauf le Château-Gaillard et Caudebec, qui, six mois après la cité conquise, soutinrent encore l'effort des armes britanniques, puis Gisors, Gournay et la ville d'Eu, d'où Saveuse, Bournonville, Gouy et Philippe-Lys inquiétèrent fortement les Anglais, il y eut une honteuse suspension d'hostilités partout ailleurs.

Ainsi, plus tranquille pour ses quartiers, Henri songea à préserver ses troupes du feu terrible des remparts, qu'entretenait l'habileté de Jean Jourdain, un citoyen de Rouen dont on ne trouve pas le nom dans la capitulation, mais

que Monstrelet dit avoir été mis à rançon par le roi d'Angleterre.

Ce prince fit creuser autour des murailles une enceinte de larges fossés, dont la terre fut rejetée vers la ville, et, grâce à l'abri de ce chemin couvert, la circulation de poste à poste fut sûre et facile. Monstrelet, parlant de ce grand ouvrage, fait observer que les canons et les traits lancés par des machines purent seuls désormais atteindre les assiégés.

Au 29 septembre, il y eut un nouveau malheur à déplorer dans la ville. Cherbourg, assiégé, se rendit à Glocestre. Depuis trois mois, d'Angennes, celui qui avait capitulé dans Touques, mettait une vigueur à se défendre qui ne le préserva pas du nom trop prodigué de traître (22). La capitulation interdit aux assiégés le droit, pendant un an, de porter les armes. Avec un sauf-conduit d'Henri, d'Angennes s'introduisit dans Rouen. Nous verrons le sort que, malgré quelques velléités de protection, lui réserva le roi anglais.

De son côté, Glocestre rejoignit, en octobre, Henri son frère, qui le plaça devant la porte Saint-Hilaire. Exeter et Dorset étaient à Beauvoisine; Cornouailles et Nottingham à Bouvreuil; Clarence, à Cauchoise; Hungtington, Salisbury et le fils du comte de Northumberland, à Saint-Sever, en face de *la barbacane*, ou tête de pont, et Warwick à Martainville.

Sentant la nécessité de lier le corps placé sur la rive gauche avec les cinq qui attaquaient les portes de la ville, Henri imagina de faire construire des radeaux, soulevés ou abaissés sans danger par la marée, et, sur ces pièces fortement liées, il établit un pont appelé *Saint-Georges*, jeté en amont du fleuve. Le difficile était de le défendre; on ne peut dire avec quelles peines on y parvint. Manquant de navires, on en tira de la basse Seine pour les porter dans la haute, à travers la péninsule qui s'étend de Moulineaux à Oissel; puis, après les avoir attachés au pont *Saint-Georges*, on les remplit d'armes et de soldats.

Et, d'un autre côté, pour fermer l'entrée aux navires qui venaient de Caudebec, on barra la rivière, vers Croiset, par trois chaînes de fer. Une entraît de dix-huit pouces dans les flots, l'autre était à fleur d'eau, et la dernière surpassait l'onde de trois pieds; obstacle puissant alors, et qui serait une faible barrière aujourd'hui.

Désespérant, à la fin d'octobre, de réduire de vive force une ville si enthousiaste de gloire, de prouesse et d'indépendance, Henri V se préserva des escarmouches sanglantes et des alarmes au milieu desquelles il vivait depuis trois mois, en formant, en arrière du fossé d'investissement, une ligne de terrasses garnies d'épais buissons d'épine; arrêtant ensuite les convois, et surveillant ceux qui tenteraient des surprises, il fit placer sur les hauteurs environnantes des tours en bois, garnies de canons et de machines à lancer des flèches (23).

Qu'on se figure tout cet appareil de guerre, et la solitude farouche de tant de lieux incendiés, et qu'on compare la ville et ses environs, dans cet âge héroïque, avec les splendeurs de nos jours.

L'approvisionnement des Anglais s'opérait à l'aide de deux cents petits navires qui, chaque jour, naviguaient sur le fleuve, dont l'entrée se trouvait gardée par une flotte portugaise soldée par l'Angleterre.

Cette enceinte, si bien fermée, n'inquiétait pas la grande cité. Les Anglais avaient beau faire des sommations répétées, on leur répondait toujours de la ville par ces belles paroles: « Nous préférons l'honneur au salut, tant que nous pourrons porter l'épée. » Est-il vrai qu'Henri V, l'idole des Anglais, ait puni cette loyauté comme un crime? que, pour intimider de si nobles citoyens, il ait fait entourer les remparts de potences où des braves allaient chaque jour expier le malheur d'avoir succombé dans les combats?

Vraiment, qui l'affirme et qui peut y ajouter foi, quand on a lu Juvénal des Ursins, dont voici les paroles :

« Ce prince, dit-il, de haut et grand courage, vaillant en
 « armes, prudent, sage et grand justicier, sans acception de
 « personnes, faisoit bonne justice au grand comme au
 « petit. »

On n'était pas à la Toussaint, et déjà la famine s'annonçait. Lorsqu'il paraissait dans les rues quelques viandes devenues bien rares, le peuple accourait pour les ravir. Les chevaliers donnèrent alors leurs destriers, et on commença à distribuer la chair du cheval par faibles rations. Les vivres, devenus d'un prix excessif, annonçaient que les pauvres allaient mourir.

Mais, voici qu'on se soutient par l'espoir des négociations. On a vu, du haut des murs, arriver au logis du roi d'Angleterre le cardinal des Ursins : envoyé du père commun des fidèles, il ne cesse de prêcher la paix aux rois Charles et Henri, aux bourguignons et aux dauphinois.

Le cœur de Henri fut ému quand le cardinal lui offrit l'image de la belle Catherine de France; mais, chez lui, bientôt l'ambition satisfaite s'écria :

« Oui, c'est la bénédiction de Dieu qui m'a inspiré de
 « venir dans ce royaume : je châtierai les sujets, je régnerai
 « sur eux en vrai roi ; car ce royaume doit être transféré
 « d'une personne à une autre ; toutes les causes pour le
 « changer de main s'y rencontrent à la fois. Oh ! la volonté
 « de Dieu est que je prenne possession de la France : il m'en
 « donne le droit. »

Puis, étouffant ce mouvement d'arrogance échappé à un cœur naturellement artificieux, Henri finit par promettre d'envoyer ses ambassadeurs au Pont-de-l'Arche. Ceux-ci disputèrent long-temps, prétendant n'entendre plus ce français qu'avait parlé leur vieille cour. A la suite de ce futile débat, ils demandèrent l'Aquitaine, la Normandie, le Ponthieu, et maintes seigneuries. On allait tout accorder, quand ils vinrent dire : « Voici votre roi tout-à-l'heure redevenu insensé ; ainsi, qui peut traiter avec nous ? Le

dauphin? il est trop jeune et n'est pas roi. Le duc de Bourgogne? ce n'est pas à lui l'héritage.»

A Rouen, on déjora la rupture de négociations dont une durée de quinze jours avait paru d'heureux augure. Mais il était d'autres pourparlers qui allaient s'ouvrir à Alençon, entre le dauphin et le roi Henri.

Pourquoi, se dit-on dans la ville, ne ferions-nous pas comme notre ennemi? n'irions nous pas à celui qui est le fils unique du roi? On avait d'autant plus de raisons de désespérer du secours du Bourguignon, que chevaliers, écuyers, et tenants fiefs, répondaient bien faiblement aux sermons d'Isabelle de Bavière, régente du parti de Bourgogne. Le duc Jean-sans-Peur le disait lui-même à qui lui reprochait Rouen lâchement abandonné: « La plus grande partie du royaume, s'écriait-il, a délaissé à faire aide et secours au roi; on a publié l'arrière-ban, et le peuple a petitement obéi. »

Les magistrats rouennais, qui voyaient commencer les longues funérailles où trente mille personnes périrent par la faim, et vingt mille par la contagion (d'autres forment un total de quatre-vingt mille morts), députèrent au dauphin, dont ils savaient l'armée dans le Maine; mais Charles, appelé depuis *le Victorieux*, outre qu'il ne put s'accommoder avec Henri, lequel voulait, de plus qu'au Pont-de-l'Arche, la Flandre conquise à frais communs, reçut mal les citoyens d'une ville trois fois séditieuse et dont le dernier soulèvement avait failli ruiner à jamais le parti Armagnac.

L'unique ressource des Rouennais fut donc d'envoyer à Paris un vieux prêtre fort respecté. Ce vieux prêtre, embarrassé de parler au roi et au duc de Bourgogne, se ressouvint d'Eustache de Pavilly, l'orateur des séditieux, celui dont la voix était rude aux princes; il avait, par ses remontrances, au nom de l'Université, causé, en 1413, des troubles mémorables.

Le carme normand ne refusa pas son vieux compatriote , et, l'accompagnant , il harangua le conseil des princes sur un texte plein d'amertume: « *Domine, quid faciemus?* » Longuement Eustache de Pavilly raconta les misères de la ville assiégée. Le vieux prêtre n'ajouta que ce peu de mots :

« Très excellent prince et seigneur, dit-il au roi, il m'est enjoint , par les habitants de la ville de Rouen , de venir contre vous, et aussi contre vous, sire de Bourgogne, crier le grand *hato*, à cause de leur oppression par les Anglais. Si, faute de votre secours, ils deviennent sujets du roi d'Angleterre, vous n'aurez pas dans le monde de plus grands ennemis qu'eux; et, s'ils le peuvent, ils détruiront vous et votre race. »

A Rouen, on revit l'homme respecté; il dit toutes les belles paroles de secours qui lui avaient été données; comment il avait vu le parlement, l'université, les bourgeois de Paris requérir le secours royal pour la ville de Rouen, et comment Jean-sans-Peur, pour solder une armée qu'il faisait venir de Bourgogne, seul pays de France où la noblesse lui obéit volontiers, avait rétabli les aides abolies, et prélevé, sous forme d'emprunt forcé, cent mille livres sur les parisiens.

Alors, qui n'eût cru à une prochaine délivrance? Des chariots d'argent envoyés à la duchesse de Bourgogne, pour solder et hâter les gens d'armes; le roi parti pour Saint-Denis, afin d'aller y chercher l'oriflamme (24); la cour déjà en route pour Pontoise; enfin, les communes de France et quelques gentilshommes s'amassant à Beauvais.

Et cependant, Rouen n'était pas secouru. Comme un flambeau d'abord brillant, cette ville s'éteignait faute de nourriture. On y mangeait la paille des lits.

Mais un beau désespoir pouvait sauver la ville, ennemie du joug étranger. Jusque-là, de manier les armes lui avait réussi; elle résolut encore d'y recourir. Dix mille se pré-

sentèrent pour combattre , sans compter ceux qui devaient rester à la garde des remparts. Chacun devait avoir des vivres pour deux jours , et , quand tout fut prêt , deux mille sortirent par la porte Cauchoise , et furent , dans les ombres de la nuit , porter , chez les Anglais endormis , la mort et le ravage. Déjà deux cents avaient franchi la porte Bouvreuil ; alors , le pont-levis se rompt sur ceux qui suivent , et voilà un affreux cri de trahison qui circule dans l'armée. Elle sait le fossé rempli de morts ou de blessés. On dit que les supports du pont ont été trouvés liés. Le temps se perd dans l'hésitation , et les Anglais viennent de sonner le cor qui réveille. Alors , les chefs dirigent les huit mille vers la porte Saint-Hilaire ; c'est les conduire où est Henri. Ce prince était si peu averti de l'attaque nocturne , que , sans casque et à demi armé , il marchait au combat , ne craignant qu'une chose : c'était le bruit de sa mort. Pour détromper et ses amis et ses ennemis , il fit allumer deux torches ; brûlant à ses côtés elles le montrèrent à son armée ravie des grâces de sa personne (25).

Du côté des Rouennais , on distinguait d'Arly , auquel , selon Monstrelet , les gens de la ville se fiaient plus qu'en nul autre capitaine.

Cependant , un dommage immense était causé à l'ennemi. Chaque corps des assiégés s'était réuni ; mais cinquante braves Rouennais restaient ou morts ou prisonniers. Les citoyens eurent donc sage de rentrer dans leurs murs. Là , murmurant contre messire Guy Le Bouteiller , si vanté par les historiens anglais , ils lui attribuèrent ce pont-levis rompu ; accusation injuste , à laquelle beaucoup de bourgeois furent loin d'ajouter foi.

Au reste , durant les dix semaines cruelles , de la fin d'octobre à la mi-janvier , les vivres finirent par être quarante fois plus chers que de coutume , et , bientôt , aux chevaux on substitua de plus hideux aliments. D'abord , le chien et le chat domestiques ; puis , les animaux rongeurs ; puis ,

ceux qui sont immondes ; puis , rien pour le pauvre et à peine quelque chose pour l'opulence. On vit des affamés, qui croyaient trouver des sucs nutritifs dans le cuir des tables et des coffres. Que faire , quand tous expiraient , jusqu'à d'Arly, si cher aux Rouennais ?

Dure fut la résolution qu'on prit. Après avoir assemblé les plus indigents , on les mit hors des murs : ils étaient douze mille. La saison était fort rigoureuse. L'Anglais en laissa passer quelques-uns , et il en repoussa la foule. Il fallut les solennités du jour de Noël pour que Henri consentit à alimenter faiblement ces infortunés , réfugiés entre les remparts et les glacis, que le froid et la faim décimaient chaque jour au milieu des plus cruelles douleurs. Leur ressource fut l'herbe farcée des fossés ; ils allaient arracher jusqu'aux plantes saxatiles du rempart. Dans cette horrible situation , des enfants furent mis au jour ; quelques-uns seulement reçurent les eaux du baptême. On les hissa au haut des murs ; mais la corbeille revint , et le nouveau-né fut mourir sur le sein tari de sa mère.

En considérant de telles extrémités , on accuse presque la fermeté de Le Bouteiller , et , cependant , le courage d'un peuple , si impitoyable pour lui-même et pour les siens , est tellement patriotique qu'il a rendu immortel le nom de Blanchard , dont l'empire s'exerça sur la commune de manière à lui inspirer une constance qui paraît renouvelée de Sagonte ; elle est belle comme l'antique , et nos murs s'en couvrent de gloire. Simple membre de la confrérie de Saint-Bomain , et chef du *menu-commun* , la mort de Blanchard fut aussi pure que le commencement de sa vie avait paru séditieux.

La tradition place à côté de lui un prêtre qui , durant le siège , se gouverna et se conduisit *moult prudemment*. C'est ainsi qu'en parle le chroniqueur. Il se nommait Robert de Livet , était vicaire-général , et déjà chanoine en 1408. Prisonnier en Angleterre après le siège , il re-

comme un bon citoyen dans le sein de sa ville. Cependant , ces douze mille , qui mouraient sur le glais , n'étaient que barbarie , et ne donnaient pas le secours , ce secours qu'il fallait prompt et efficace . Pour le hâter , on se décida , vers la mi-décembre , à députer à Beauvais quatre gentilshommes et quatre bourgeois. Ceux-ci , après avoir peint la détresse de la ville immortelle , finirent ainsi leur discours :

« Vous, notre sire le roi , et vous, noble duc de Bourgogne , les bonnes gens de Rouen vous ont déjà , par plusieurs fois , signifié la détresse qu'ils souffrent pour vous ; mais si , dans bien peu de jours, ils ne sont secourus, ils se rendront au roi anglais. Quant à présent, voici leur foi , leur serment , leur loyauté , leur service et leur obéissance. Reprenez-les , ou secourez ces bonnes gens. — Au plaisir de Dieu , leur répondit-on , vous serez secourus. — Mais dans quel terme ? — Ce sera , reprit le duc de Bourgogne , le quatrième jour après Noël.

Et eux de partir. Que dans la ville ils tardaient à paraître ! (27) Comme on y comptait les heures ! Enfin , ils ont échappé aux périls du camp anglais , qu'il leur a fallu traverser : les voici revenus mourir avec leurs concitoyens. On les mène à la maison de ville. C'est le bruit de la cité ; chacun accourt. On veut les voir , et surtout les entendre. Ils ont dit : *quatre jours après Noël* , quelle allégresse ! les cloches sonnent ; on fait partout , selon Lingard , des réjouissances , et chaque combattant est averti de se tenir sur ses gardes et de secourir les efforts de ses amis.

Mais , peu de jours après , voici une autre rumeur : *le secours , le secours* ; il vient du côté de la forêt Verte.

« Durant ces tempêtes , dit Monstrelet , messire Jacques d'Harcourt , et le seigneur de Moreuil , rassemblèrent environ deux mille combattants , puis se tinrent en embuscade à deux lieues de Rouen. Ils envoyèrent cent vingt gendarmes tomber sur un village voisin du quartier de Bouvreuil , d'où Cornouailles , averti par les fuyards , fut droit aux

Français, avec six cents combattants, pressés de venger leurs morts et leurs blessés. Les Anglais font reculer les Français ju-qu'à l'embuscade, et les y suivent hardiment; leur contenance fière en impose; elle effraie même. Aussi, une partie des Français: e met en déroute. Cependant, Moreuil veut combattre; il est pris (28). Jacques d'Harcourt, contraint de fuir, franchit, avec son petit cheval, un fossé large de dix pieds, et Cornouailles revient triomphant devant Rouen. »

Le dirai-je? les Rouennais virent passer le quatrième jour après Noël, et nul Français ne parut. Enfin, au commencement de janvier, un envoyé de Jean-sans-Peur vint dire mystérieusement aux magistrats: « Les bonnes villes, les gens d'armes, tout est congélié ou est mis en garnison autour de Paris, car le dauphin menace cette cité; que Rouen traite avec Henri, et qu'il obtienne, s'il peut, de bonnes conditions. »

« A peine, dit Monstrelet, ces nouvelles furent répandues, qu'il y eut grand deuil. Jamais les habitants n'eurent au cœur une tristesse plus forte que celle-là, et, quant à la plupart des gens d'armes, ils ne savaient comment sortir de ce danger. Néanmoins, plusieurs des capitaines, et les plus notables de la ville, les reconfortèrent de leur mieux. Ensuite, on s'assembla en la maison de ville, et il y fut arrêté, vu le peu de vivres qui restait, d'envoyer un héraut au roi d'Angleterre. »

De ce prince, on eut un sauf-conduit pour six députés. Deux gens d'église, deux gentilshommes, et deux bourgeois sortirent de la cité en silence, dit-on, et habillés de deuil. Le chroniqueur se borne à raconter qu'ils étaient sages et éloquents; qu'ils furent droit à la tente de Henri, et que ceux du logis royal les menèrent chez l'archevêque de Cantorbéry, où se trouvait Warwick, et deux autres négociateurs anglais

Quand les six députés revinrent de chez l'archevêque

anglais, ils dirent, dans une assemblée très nombreuse de notables et de gens du commun, que le roi Henri voulait avoir la ville à merci.

« Et tous ceux qui étaient là répondirent, selon Monstrelet, qu'ils préféreraient vivre et mourir tous ensemble les armes à la main, plutôt que d'accepter telle condition. »

Mais, le lendemain, il fallut délibérer comment on mourrait tous ensemble, et la multitude fut grande en la maison de ville. Les pourparlers furent longs; mais la résolution fut unanime.

Saper cinq cents toises de mur, les jeter dans le fossé, et, quand on aurait passé, les hommes tous armés, ayant au milieu d'eux les femmes et les enfants, laissant la ville en feu, aller, sous la garde de Dieu, où il lui plairait de conduire son peuple : voilà quel fut le dessein.

La nuit du lendemain, ce prodige de courage devait avoir lieu.

A peine averti, le roi d'Angleterre, sous je ne sais quel prétexte, redemanda les six députés. Cette fois, ils parurent devant lui.

« Sire roi, dit un des docteurs, c'est bien peu de gloire à vous. Quoi! affamer un peuple simple, pauvre et innocent? Ne serait-ce pas une chose plus digne de vous de laisser passer ces misérables qui périssent entre nos murailles et nos fossés, puis de nous livrer un vigoureux assaut? »

Henri, irrité de ce qu'il appelait arrogance, répondit :

« La déesse de la guerre tient à ses ordres trois servantes : l'épée, la flamme et la famine. J'ai cru devoir choisir la plus douce. Quant aux malheureux qui meurent dans les fossés, la faute en est à vous qui avez eu la cruauté de les chasser; pour l'assaut, je le donnerai quand et comme je voudrai; c'est à moi, et non à vous d'y aviser. »

Courroucé, il finit cependant par leur faire bon accueil, et même il leur fit servir un repas.

Cédant à la nécessité, ils le terminèrent par lui deman-

der une trêve. Craignant leur désespoir, Henri consentit à ce que, sous une tente, Guy Le Bouteiller et vingt-trois commissaires vissent traiter, durant huit jours, avec des commissaires anglais. Parmi les Rouennais, on distinguait d'Houdemare, Martel, Mustel, De champs, Dubosc, Croixmare et Le Lycur, noms aujourd'hui portés encore honorablement.

Le traité fut dur ; mais non pas cette soumission sans condition préalable, qu'un vainqueur orgueilleux voulait d'abord imposer.

La ville garda ses vieilles lois. Les pauvres des glaciis rentrèrent et furent nourris quelques jours sur les provisions épuisées des habitants. Les chaînes des rues furent enlevées, mais vendues au profit des bourgeois. On paya trois cent mille écus d'or au roi d'Angleterre. Celui-ci se réserva une place pour y bâtir un palais, dont les fortifications devaient brider la population, et, outre les quatre-vingts otages du traité, il stipula qu'il y aurait des prisonniers, notamment tous les déserteurs de son service. C'était un moyen habituel de finance que n'oubliait guère le besogneux Henri. Ainsi, d'Houdetot, bailli royal, ruina lui et les siens, en se rachetant par quatre mille écus. Ainsi, le maire Jean Seigneur, et Robert de Livet, vicaire-général, se rachetèrent aussi, preuve que Henri frappait sur tous ceux qui avaient eu l'autorité durant le siège. Parmi les personnes qui furent exceptées de la clémence royale, on cite un inconnu qui l'avait injurié; un italien, nommé Luc, qui pouvait être quelque riche financier, car il est nommé le premier; un bailli de Valmont, et jusqu'à deux marchands de poissons. L'histoire se tait sur l'étendue des vengeances de Henri V; elle se borne à dire comment d'Angennes fut décapité malgré son sauf-conduit. Et la tradition rapporte que, avant d'avoir la tête tranchée, Blanchard dit un beau mot : « Je n'ai pas de biens, mais si j'avais de quoi payer ma rançon, je ne voudrais pas

racheter le roi anglais de son déshonneur. » Ce mot-là est si beau, qu'il doit être vrai. (29)

Quant à Le Bouteiller, il vit les gens d'armes qu'il avait eu l'honneur de commander, conduits au faubourg Saint-Sever, puis ramenés sur la rive droite par le pont Saint-Georges, où les attendaient d'indignes misérables, chargés de les dépouiller de leur or et même des habits où se trouverait quelque orfèvrerie. A cette vue, les chevaliers français jetèrent leurs *trousselets* dans le fleuve, et l'on vit de grands seigneurs se couvrir de haillons.

« Pour messire Guy Le Bouteiller, c'est Monstrelet qui parle, il se rendit anglais et fit serment au roi d'Angleterre, en délaissant son souverain et naturel seigneur le roi de France », dont ensuite il mena les restes aux caveaux de Saint-Denis. Singulière destinée du malheureux Charles VI, de livrer son royaume à l'étranger et d'avoir pour gardien de son corps, menacé par de bons Français, un de ses meilleurs capitaines qui s'était fait anglais.

Une telle défection ne parut qu'une feinte à quelques notables bourgeois de Rouen, qui, continuant à avoir confiance en lui, lui vinrent dire, après qu'Henri V eut pris leur ville, que, s'il voulait leur aider, ils remettraient Rouen en la main du roi Charles. Mais, selon Fenin, pannetier de Charles VI, *il fit semblant de vouloir entendre*, et il le redit au roi Henri : pourquoi il y eut plusieurs têtes coupées; Guy Le Bouteiller étant fort blâmé pour cette trahison.

Qu'il l'ait commencée durant le siège, cela est fort incertain (30), la ville se défendit si bien; toutefois, ils le crurent, ces *sages* dont parle Monstrelet, qui, voyant pour banderolle de lance une queue de renard qu'un page portait derrière Henri V, à son entrée dans Rouen, se dirent : « Voici qui fait allusion à quelque chose; c'est signe que la ville n'a été prise que par ruse, elle aura été vendue par son capitaine. » Conclusion singulière qu'adopta sans doute la dame de la Roche-Guyon, veuve d'un chevalier mort aux

champs d'Azincourt, fille de l'illustre Bureau de la Rivière. Elle préféra s'exiler, elle et ses jeunes enfants, au malheur d'avoir un tel époux. Henri le lui offrait, et le vengea en le gratifiant des domaines de cette femme vraiment française.

Cependant, vinrent, audevant du roi vainqueur, le peuple et les prêtres. On était au jeudi 19 janvier 1419. Ce fut un grand triomphe. Accompagné des seigneurs de son sang et d'autres nobles en très grand nombre, Henri, sur les deux heures de l'après-midi, fut avec pompe à la Cathédrale pour remercier le dieu des armées. Toutes les cloches sonnaient. En s'incinant devant l'autel il ne dut rien adresser au ciel miséricordieux.

Moins de quatre ans après, Rouen fut témoin d'une autre entrée (septembre 1422). De la route de Paris, on vit s'avancer un char funèbre ; sur ce char, en un lit cramoiisi, brodé d'or et surmonté d'une riche tenture de soie, reposait l'effigie d'Henri V, vêtue de ses habits et la couronne en tête, le sceptre dans la dextre, et un globe, surmonté d'une croix, dans la senestre.

Autour du corps, on ne voyait que prêtres sur deux files, qu'armoiries, bannières et pennons ; trois cents torches s'y mélaient, puis, en avant et en arrière, cinq cents chevaliers, en armures noires avec des lances renversées. Le jeune roi d'Écosse menait le deuil de celui dont il était le prisonnier, mais l'ami. Ensuite venaient les princes du sang d'Angleterre et la noblesse, qui chevauchait.

Enfin, à une demi-lieue de distance, apparaissait Catherine, fille de France et reine d'Angleterre ; belle, jeune et chérie de celui auquel elle avait apporté un trône usurpé pour dot, et qui l'avait rendu père d'un fils, Henri VI, orphelin de huit mois. A la suite de la reine accourait un peuple immense (31).

Entrée dans Rouen, l'effigie d'Henri V fut placée sur un lit de parade. Une statue d'argent l'attendait sur son tombeau de Westminster.

NOTES ET ADDITIONS.

(1) Il se fit aimer des plus basses classes de France et d'Angleterre , par la protection qu'il leur accordait contre l'oppression de leurs supérieurs. — D'ailleurs , fils respectueux , bon mari , frère tendre , ami sûr et généreux , maître indulgent , il avait , dit Lingard , la tête froide et l'ame ardente.

(2) La pension de cette anachorète , nommée Colette , fut de quarante écus d'or , valant quarante-quatre livres dix-huit sous , en un temps où le boisseau de blé se vendait *deux sous*. Avec un écu d'or on achetait donc onze boisseaux et un quart de froment. Les quarante écus d'or , à ce compte , faisaient cent louis , ou quatre cent quarante-neuf boisseaux de blé , à cinq francs cinquante centimes le boisseau.

(3) A la bataille d'Azincourt , Henri crut , à la fin du combat , que la victoire allait lui être ravie , et il n'hésita pas à donner l'ordre d'égorger tous les prisonniers. On enleva , disent les historiens , les casques de ces braves et vieux chevaliers que le sort avait trahis , et on les frappa à coups de hache sur la tête. Selon le droit de la guerre , alors fort inhumain , la vie du prisonnier était la propriété de celui qui l'avait dans ses fers.

(4) Le revenu de la couronne d'Angleterre ne se montait , sous Henri V , qu'à cinquante-cinq mille sept cent quatorze livres sterling dix schellings dix pences , dont quarante-deux mille cinq cent sept livres sterling seize schellings dix pences étaient indis pensables aux dépenses

ordinaires du gouvernement ; Calais seul coûtant plus de dix-neuf mille livres sterling. Pour sa liste civile et ses ambassades, il ne restait donc à Henri que treize mille deux cents livres sterling quatorze schellings. Or, voici un aperçu de la seule dépense de la solde d'une armée anglaise : chaque archer recevait journallement six deniers, l'écuier avait un sou, le baron ou banneret quatre sous, le comte six sous huit deniers et le duc treize sous quatre deniers. L'archer devait avoir un cheval, l'écuier quatre, le chevalier six, le baron ou banneret seize, le comte vingt-quatre et le duc cinquante.

(5) Tous les secours extraordinaires accordés à Henri V, par des parlements où il avait fait jouer un grand et nouveau rôle aux communes, s'élevèrent à deux cent trois mille livres sterling pendant dix ans de règne.

(6) L'extrême disproportion de ses revenus avec les dépenses qu'entraînaient ses grandes entreprises entravant constamment la mise à fin de ses projets, on le vit sans cesse mettre en gage ses joyaux et sa couronne, et emprunter de toutes parts, sans pouvoir presque jamais payer ses dettes. Le service que lui rendit Gaucourt, prisonnier d'Azincourt, revenu en France pour y retrouver la couronne et les joyaux d'Henri V, pillés par des paysans picards, expliquerait peut-être l'animosité du roi d'Angleterre contre Alain Blanchard, instigateur présumé du meurtre de ce bailli royal ; du moins c'est là l'idée que nous en donne Monstrelet.

(7) Au mois de juin, dit Du Souillet, la ville fut tellement environnée des Anglais, que le chemin des vivres fut entièrement fermé. Il serait fastidieux de prouver, par une foule de passages, que les annalistes, soit anglais, soit français, ont tantôt fait commencer le siège en juin, vers

le 12, puis vers la fin, et tantôt à la fin de juillet, puisqu'ils l'ont reculé jusqu'à la fin d'août. Étranges incertitudes !

(8) Isabelle de Bavière s'était formé une garde et avait mis à sa tête trois hommes de guerre, dont les trop vives familiarités finirent par irriter contre elle le roi son mari. Celui-ci fit noyer Louis de *Bosredon*. Charles, l'auphain, poussa l'outrage non moins loin, et s'attira dès-lors la haine furieuse d'une mère à laquelle il était l'honneur.

(9) Malet de Graville, capitaine de cette garde de la reine, ne s'en déclara pas moins *dauphinois* ; il vit ses biens confisqués par les Anglais, et défendit contre eux Montargis. Il était, avec la Pucelle d'Orléans, au sacre de Reims, et il mourut après avoir été grand-maître des arbalétriers de France. Son second fils, l'amiral de Graville, gouverna la France sous la régence d'Anne de Beaujeu, et s'y enrichit tellement, que le cardinal de Richelieu, voulant justifier ses propres richesses, fit imprimer le testament de Louis de Graville. Les reproches de Cornouailles contre la prétendue timidité du capitaine du Pont-de-l'Arche n'ont fait nulle tort à la réputation de courage et de bonne conduite de Jean Malet de Graville, illustré depuis sous les murs d'Orléans.

(10) Être du parti de Bourgogne, c'était alors ne vouloir point d'impôts, et, depuis long-temps, tel était le vœu de Rouen, où l'on comptait plus de mille fabricants de draps rayés ou unis. On peut lire, dans l'Histoire de France du P. Daniel, année 1381, l'étrange sédition qui fit proclamer roi un manufacturier de si grosse corpulence qu'il n'était connu que sous le nom de *Le Gras*. Deux cents ouvriers drapiers firent la sédition. *Le Gras*, monarque proclamé pour un jour, signa de force la pancarte qui abolissait les

taxes. Sous ce règne, de pareilles séditions furent fréquentes à Rouen.

Raoul de Gaucourt était un trouvère. On a de lui des ballades et des rondeaux. M. l'abbé de La Rue se trompe en le faisant vivre en 1422. Ce dut être sa succession qui fut dépouillée, le 10 mars 1422, au profit de l'anglais Jean Haneford.

(11) Ces drapiers, victimes du siège, ont disparu de la ville, dont ils avaient fait, pendant plus d'un demi-siècle, l'incroyable prospérité : leur turbulence égalait celle des bouchers de Paris.

(12) Les historiens disent que Henri V, à peine maître de Rouen, rendit à Guy Le Bouteiller ses terres, qui, dès lors, devaient être en Normandie. On affirme, d'ailleurs, qu'il était *homme du pays*. Ce qui est plus incertain, c'est qu'il fut des illustres *Bouteillers* de Senlis.

(13) Ce nombre de quinze mille hommes de milice est affirmé par Saint-Remy (c. xci), et répété par Monstrelet. Il paraîtra bien considérable, si on ne s'arrête pas à la partie du récit qui montre tous les gens redoutant la domination anglaise empressés d'accourir à Rouen. Henri V était très dur et très hautain pour les nobles et les riches ; or, les gentilshommes étaient si peu endurants dans ce siècle d'anarchie, que la plupart refusaient l'obéissance sous le moindre prétexte. La solde s'étant arriérée en octobre 1417, les gens d'armes qui gardaient le Pont-de-l'Arche, bien que les Anglais s'approchassent, voulurent se retirer chez eux. Malet de Graville fut obligé de distraire, pour les payer, une partie du fonds destiné aux fortifications.

(14) Le docteur Lingard lui-même, si favorable à Henri V, convient que ce prince ne ménagea pas assez la noblesse

de France, accoutumée, sous son roi Charles VI, à ne rien craindre et à tout oser. Il prononce même le mot d'*arrogance*, et ce mot qualifie bien la conduite tenue par son héros envers les gentilshommes français. Qui ne se souvient de la manière dont il traita un personnage tel que le maréchal de l'île Adam? Jacques de Harcourt s'en fit dauphinois, de zélé bourguignon qu'il était.

(15) L'exemple de la fuite fut donné aux gens d'église par Louis de Harcourt, qui se retira dans Câtellerault, en Poitou. Cet archevêque de Rouen n'avait que vingt-quatre ans, en 1406, quand il fut élu, et quarante ans quand il mourut loin de son diocèse, en 1422 (octobre). Il aurait dû ne pas abandonner son chapitre, qui avait besoin d'être réprimé dans son humeur guerrière. On sait que, venant du Pont-de-l'Arche, en 1417, où il était allé implorer le dauphin, prince que Jean de Graille supplia aussi en faveur des Rouennais en insurrection, il trouva, aux portes de sa ville archiépiscope, plusieurs de ses chanoines en armes : ils faisaient la montre avec les bourgeois.

Parmi ceux qui sortirent de Rouen, fut un trouvère normand, Guillaume Granson, né anglais; il avait épousé Jeanne, dame de Rouvray, entre l'Andelle et Gournay. Voyant ses compatriotes triomphants, il quitta Gisors, où il s'était retiré, et alla combattre avec Henri V, lequel, en 1418, lui donna les domaines confisqués sur Jean de Sillans. On ne voit pas qu'il ait chanté le roi dont il suivait les drapeaux. On n'a de lui que des complaintes amoureuses ou des *adieux à sa jeunesse*, qui pourraient être touchants. Avec lui partirent de Rouen un Talmond, et plusieurs autres chevaliers.

(16) Ce Montagu est le même qui, se sauvant du guet-apens de Montereau, en 1419, écrivit à toutes les bonnes villes pour les soulever contre Charles VII, alors dauphin.

Il recut de grands bienfaits des Anglais. Le duc de Bedford lui rendit un des offices de la couronne, et lui fit don de très grands domaines, et personne ne l'accusa d'avoir trahi Rouen. Il avait fait cependant presque toutes les actions reprochées à Le Bouteiller, sauf celle de dénoncer des bourgeois patriotes qui voulaient secouer le joug anglais.

(17) Toulougeon est nommé *Antoine* par Monstrelet : conséquemment, il ne doit pas être confondu avec *Jean* et *Andrieu*. Cette famille chevaleresque s'est éteinte, et est remplacée par celle de Gaspard.

(18) Monstrelet cite le seigneur de B paume. Il le met en tête; puis viennent messire Andrieu de Roches, Henri de Chauflour, le grand Jacques, natif de Lombardie, Guérard, bâtard de Brimeu, et plusieurs autres prud'hommes et renommés en armes.

(19) Alain Blanchard, dit l'historiographe d'Henri IV, Jean de Serres, capitaine du commun, digne d'être immortel en l'histoire, étant mort pour le service du roi et de sa patrie, en un temps signalé d'une tant désespérée confusion.

(20) Deux nobles faisaient un écu d'or; chaque écu d'or valant onze boisseaux et un quart de blé, il en résulte que la même quantité de blé, achetée alors avec un écu ou deux nobles, ne pourrait être obtenue, aujourd'hui que le prix du blé est de cinq francs cinquante centimes le boisseau, à moins de soixante francs; or, quatre cents nobles à trente francs, ou deux cents écus à soixante francs, font bien douze mille francs. Le calcul par marc d'argent serait fort différent, mais il serait trompeur, et j'ai préféré fixer le prix de l'écu sur le taux du froment, cette denrée pouvant servir de régulateur précis des valeurs diverses.

(21) Jean de Serres emploie cette expression en parlant de Rouen; il dit que cette ville était le *donjon* de la Normandie.

(22) Scipion Duplex fait un étrange raisonnement pour prouver la trahison de Guy Le Bouteiller. Sa trahison fut, dit-il, prouvée par sa perfidie. Quand, deux siècles et demi après les événements, on emploie ce genre d'induction, il est à croire que, dans toute la chaleur des passions, et lorsque les événements étaient ce qu'on appelle aujourd'hui *palpitants*, on avait bien des manières de conclure contre ceux qui rendaient les places dont on leur avait confié la garde. Aussi voyons-nous Graille, Le Bouteiller et d'Angennes accusés tour à tour. De Serres a dit de d'Angennes: *plus avare que magnanime*. La critique historique n'a pas ratifié ce jugement d'un historien que nos ayeux lisaient beaucoup et que nous ne connaissons plus guère aujourd'hui.

(23) Le nom de *Mont-Fortin*, appliqué à l'une des hauteurs qui environne Rouen, vient peut-être de l'un de ces forts. Entre la Grande et la Petite Etoile il existe, sur la côte, le *Grand et le Petit Châtelet*; à l'entrée de la forêt Verte, on trouve un lieu nommé *la Bretesche*; enfin, dans les bois, en face de Saint-Léger-de-Bourg-Deny et au Montmain, sur la hauteur qui surveille le vieux chemin de Lyons, on aperçoit des *mottes*. Celle du Montmain ne ressemble en rien aux mottes, soit gauloises, soit romaines ou normandes, qui existent ailleurs: la terre est rejetée sur les bords et prise du sein d'un fond de cuve. Ces bords, exhaussés, paraissent merveilleusement propres à recevoir un de ces châteaux de bois qu'on appelait *castiaux*.

(24) La haute noblesse était si peu bourguignonne, que, à défaut d'illustres seigneurs, on fut obligé de donner l'oriflamme à porter au seigneur de Montmort.

(25) Un contemporain qui s'est caché en Angleterre sous le nom très orgueilleux de *Tite-Live*, a fait d'Henri V le portrait que voici :

« Il réunissait, dans une taille un peu au-dessus de la moyenne, les grâces d'une agréable conformation. Il avait le cou et la tête bien détachés des épaules, les membres sveltes et admirablement proportionnés; d'ailleurs si vigoureux et si léger à la course, que, accompagné de deux de ses courtisans, il força et prit un daim, sans chiens et sans armes. Il aimait passionnément la musique et excellait dans tous les exercices militaires.

(36) Je dois ce dernier détail à l'érudition de M. Achille Deville.

(27) Dans un récit poétique, peut-être serait-ce ici que le poète devrait commencer son poème, et ne faire de ce qui précède que des épisodes?

(28) Thibault de Soissons, seigneur de Moreuil, demeura prisonnier des Anglais jusqu'en 1422. Alors, il leur promit de ne plus porter les armes. Avant ses revers, il était capitaine de Boulogne.

(29) Le roi Henri n'aurait plus eu de rançons, s'il avait épargné les prisonniers qui se refusaient à une bonne composition; et, d'ailleurs, des prisonniers mis à mort: tel était l'affreux droit de la guerre du temps. Charles de Lens, amiral de France, pris, dans les barricades de Monteran, au moment où son maître, le duc Jean-sans-Peur, succombait dans un guet-apens, eut la tête coupée par ordre du parti dauphinois.

(30) Il est faux qu'il ait eu la charge de capitaine de Rouen immédiatement après le siège; car, sous le com-

mandement supérieur du duc de Glocestre, cette charge fut donnée à Gaultier de Beauchamp, et ce ne fut que plus d'un an après que Guy reprit, sous l'autorité anglaise, les fonctions que lui avait confiées le duc de Bourgogne.

(31) Il est difficile de croire que la reine Catherine ignorât son malheur, et suivit cette pompe funèbre, sans sentir, et même sans savoir que son glorieux époux n'était plus. On l'a pourtant affirmé.

NOUVEAUX DÉTAILS

sur

PIERRE CORNEILLE,

RECUEILLIS

DANS L'ANNÉE OÙ ROUEN ÉRIGE UNE STATUE A CE GRAND POÈTE ;

PAR M. EMM. GAILLARD.

Corneille naquit un samedi et mourut un dimanche. Il vécut cinquante-six ans à Rouen, y élevant six enfants, y soignant sa vieille mère, et passant ses étés à Hénouville jusqu'à l'époque de son mariage.

M. l'abbé Antoine Legendre, curé d'Hénouville, était son ami intime. C'était dans un presbytère que Corneille venait jouir des beaux jours. Ils allaient ensemble voir cette vue ravissante de la Seine, que nous admirons tant des hauteurs d'Hénouville; l'abbé Legendre lui parlait de la *manière de bien cultiver les arbres fruitiers*, car ce physicien, né au Vaudreuil, a contribué à l'édition de ce livre très estimé, s'il n'en a été l'auteur; et Corneille faisait pour lui la description en vers du presbytère d'Hénouville, ouvrage que le père de la tragédie fit imprimer à Rouen, en 1642, sous le format in-12. Alors, Corneille avait trente-six ans et était marié depuis deux ans; il ne pouvait plus songer à passer ses vacances chez un prêtre, où une jeune femme et de petits enfants auraient mal figuré.

Je soupçonne que ce fut alors que Pierre Corneille loua, soit au Petit-Quevilly, soit à Bapaume, les deux maisons qu'on y montre comme ayant été les maisons de campagne

de l'homme illustre. Celle dont les fenêtres sont grillées et qui a si pauvre apparence , sur la route de Rouen à Bapaume , est aujourd'hui la propriété de M. Reiset , receveur-général. Là, se trouve , sur une large pierre, trouvée sur les lieux , le buste du grand homme. M. et madame Reiset ont un culte pieux pour Corneille, honneur leur en soit rendu.

Il paraît que le fils aîné de Corneille se rappela , en 1670 , les heureuses années de son enfance passées au pied de la côte de Cantelen, et qu'il chercha une habitation peu éloignée de celle où n'habitait plus son illustre père, alors à Paris ; en effet, il acheta, chez Jean Borel, notaire, à Rouen, une maison à Croisset, qui fut clamée, en 1671, par Guillaume Houpeville. Nous tenons ce fait de M. Houel. Ce correspondant de l'Académie a lu les actes dont je parle, et il y a vu que Pierre Corneille , fils de l'illustre auteur de *Cinna*, prenait , en contractant , la qualité de *secrétaire ordinaire*, et non de gentilhomme ordinaire de la *Chambre du roi*, dernière qualification qui pourrait bien être une erreur de M. Jules Taschereau.

Ce dernier biographe de l'illustre tragique s'est également trompé sur *Mélite*, dont il fait un être imaginaire. S'il avait lu le *Moréri des Normands*, manuscrit de la Bibliothèque de Caen, il aurait vu que *Mélite* est l'anagramme de Milet ; or, l'abbé Guiot, ancien secrétaire du Puy de la Conception de Rouen , affirme que M^{lle} Milet était une très jolie personne de notre ville. J'ajouterai qu'elle demeurait à Rouen, rue aux Juifs, n^o 15. Le fait m'a été attesté par M. Dommev, ancien greffier en chef de la Chambre des comptes, homme qui aurait cent-vingt ans aujourd'hui , et qui disait tenir cette particularité de très vieilles demoiselles habitant cette maison, rue aux Juifs, quand, lui, il était fort jeune et ne l'habitait pas encore. L'existence de M^{lle} Milet est , d'ailleurs , de tradition à Rouen. Je l'ai oui raconter, dans ma jeunesse, à des octogénaires du plus

haut rang, et dont un avait été l'ami de M. de Cideville. (Le chevalier de Maisons, homme très brillant par son esprit.)

Comme on aime à suivre Pierre Corneille dans sa ville natale, je conseille à ses admirateurs de faire, en son honneur, de petits pèlerinages, d'abord de la rue de la Pie au faubourg Cauchoise, où était le couvent de sa fille, la religieuse dominicaine ; ce père bien tendre devait y aller souvent : puis, au collège des Jésuites, rue du Grand-Maulevrier, où ses quatre fils avaient été élevés, et où lui-même avait été nourri, et où vivait d'ailleurs le père Larue, qu'il aimait comme un de ses fils, ayant trente-sept ans de plus que lui. Corneille mit en vers français les vers latins du jeune jésuite de vingt-quatre ans, et fut, en 1667, les porter à Louis XIV, louant devant le monarque les vers et le jeune auteur.

En général, les jésuites de Rouen, ses maîtres et ceux de ses fils, ne cessèrent d'être ses meilleurs amis. Il les aimait, parce qu'il était très pieux dès l'âge de quarante-cinq ans, plus pieux même, disent ses contemporains, qu'on ne l'est ordinairement dans le monde, si bien que, par obéissance pour la reine Anne d'Autriche, il commença, en 1651, à traduire *l'Imitation de Jésus-Christ*. Ses vers trop enflés et trop tendus ne donnent pas une idée de l'onction répandue dans ce livre si parfait. A cinquante-neuf ans, il fit paraître *les Louanges de la sainte Vierge* (in-12, 1665) ; c'était une traduction de L. Bonaventure ; et, à soixante-quatre ans, il publia, à Paris, *la Liturgie de la sainte Vierge* (in-12, 1670). Ces œuvres pieuses ne l'empêchaient pas de vivre familièrement avec Molière et de fréquenter la société du dernier duc de Guise, dont la conduite n'était pas très régulière.

Mais, revenons à Rouen ; l'une de ses parentes était poète, fille de son cousin-germain, M. de Boisgualbert, et religieuse visitandine, près les Capucins. Cette dame, de

beaucoup d'esprit, qui l'appelait son oncle, a traduit tous les psaumes en vers français.

On sait que la sœur de Corneille fut mère de Fontenelle, et habitait la rue des Bons-Enfants ; c'est là qu'on retrouve Pierre Corneille, son fils aîné, en 1670, lorsqu'il achète, par treize cents livres, sa maison de campagne de Croisset, puis, lorsqu'il la rétrocède, en 1671, pour obéir à une clameur lignagère.

Marié à trente-quatre ans, auteur d'une foule de chefs-d'œuvre, Corneille n'avait pas encore songé à transmettre ses traits à la postérité. Ce fut un très célèbre graveur normand, Lasne, de Caen, qui eut l'honneur de faire le premier le portrait de l'auteur du *Cid*, alors âgé de trente-sept ans. Chose singulière, Charles Perrault, dans sa galerie, se trompa et attribua à Pierre Corneille les traits de Thomas, fort aisés cependant à distinguer à cause de la grosse verrue qu'avait au visage l'auteur d'*Ariane* et du *Comte d'Essex*. On voit, au Musée des antiques de Rouen, une médaille de Pierre Corneille que Charles Perrault aurait bien fait de connaître, et qui cause un tressaillement de cœur à tout homme né dans nos murs, tant elle a un caractère de vérité : c'est bien là Corneille dans son cabinet.

Notre poète, aimant les réunions savantes, quitta sa ville pour l'Académie Française ; mais il attendit, pour cela, d'avoir mis sa mère au tombeau, cette mère par lui si pieusement honorée et servie. Il fut à Paris, et y vécut rue d'Argenteuil, dans une si profonde misère que voici une lettre écrite en 1679, Corneille ayant soixante-treize ans.

« J'ay veu hyer, dit le Rouennais auteur de la lettre,
 « M. Corneille, nostre parent et amy, il se porte assez bien
 « pour son aage. Il m'a pryé de vous faire ses amitez. Nous
 « sommes sortys ensemble après le disner, et, en passant
 « par la rue de la Parcheminerie, il est entré dans une
 « boutique, pour faire raccomoder sa chaussure qui estoit
 « décousue. Il s'est assis sur une planche et moy auprès de

« luy ; et, lorsque l'ouvrier eust refaict, il luy a donné trois
 « pièces qu'il avait dans sa poche. Lorsque nous fusmes
 « rentrez, je luy ai offert ma bourse, mais il n'a point
 « voulu la recevoir ni la partager. J'ay pleuré qu'un si
 « grand génie fust réduit à cet excès de misère. »

Les anciens, qui mettaient de longs discours sur leurs monuments, n'auraient pas manqué d'inscrire cette lettre sur l'un des côtés du piédestal de la statue de *Pierre Corneille* ; leçon pour les rois qui négligent les hommes de génie.

On dit que Louis XIV envoya deux cents louis à Corneille agonisant ; c'était bien tard : on dit que ce prince fit, du fils aîné de notre poète, un officier de sa maison ; d'un autre, un abbé d'Aiguevives ; d'un troisième, un officier de ses armées, mort de blessures glorieuses au siège de Graves. Etait-ce assez ? Je ne le pense pas, puisqu'il laissa Corneille se plaindre toute sa vie d'une détresse qu'on peut ici juger bien réelle et bien indigne de la France et de son grand roi.

Il vaut mieux, quand on admire Louis XIV ; (or qui peut lui refuser son hommage ?) citer un trait de sa vie propre à prouver combien son ame comprenait le génie de Corneille.

Une conspiration est découverte, le chevalier de Rohan est condamné à avoir la tête tranchée ; Louis XIV croit devoir se montrer inexorable contre le grand seigneur qui a voulu livrer Quillebeuf aux Hollandais ; cependant, on joue *Cinna*, et Louis XIV écoute la clémence d'Auguste ; c'était la veille du supplice du fils de la belle Montbazon, cette femme si célèbre sous la fronde : le roi dit, après la décapitation : « Si on avait profité de mon émotion, si, après *Cinna*, on m'avait parlé en faveur de Rohan, j'aurais accordé tout ce qu'on aurait voulu. » Ainsi, la raison d'état aurait fléchi devant le génie d'un poète ! quelle gloire pour Corneille !

Ce grand écrivain fut bien malheureux père ; il perdit, à quatorze ans, un fils digne de lui, qu'il regretta toute sa vie. Son fils aîné fit un mariage disproportionné auquel Corneille ne voulut jamais consentir. La guerre lui en

enleva un autre. Quant à l'abbé, fût-il celui de ses fils qu'on appela *Corneille-Tacite*, pour exprimer sa taciturnité, plaisanterie qui faisait allusion à *Cornelius-Tacitus*, le plus grand historien de l'antiquité ? Charlotte Corday descendait de madame de Marsilly, fille de Pierre Corneille ; elle fut républicaine comme l'Emilie de son illustre aïeul.

Terminons cette trop courte notice , en vengeant notre Corneille d'une attaque que dirige contre lui M. Jules Taschereau.

De ce qu'un contrat, du mois de novembre 1683, donne à Pierre Corneille le titre d'écuyer, qu'il tenait de son père anobli l'année même que parut le *Cid*, et de ce que , là , au grand nom de Corneille, se trouve joint, selon l'usage, un nom de fief (Damville), le biographe en conclut que, à la fin de sa vie, l'homme qui fit *Polyeucte* et le *Menteur*, montra une misérable vanité.

Mais, chez un notaire, ne prenait-on pas tous ses titres. en 1683 ? Un père de famille n'avait-il pas des raisons louables de n'en négliger aucun ? et Corneille, le meilleur des pères, pouvait-il et devait-il priver ses fils d'avantages alors prisés, aujourd'hui encore trop jaloués ?

Croire, à cause de cette très petite circonstance, que Corneille en vint à rougir de son nom, et désira le masquer sous un nom de fief, c'est oublier le mot de sa vie entière ; ce mot bien fier mais bien juste, qu'il adressait à ses amis désolés de voir sa taciturnité, et qui la lui reprochaient tendrement en l'engageant à ne plus répéter ce vers sorti de dessous sa plume :

Et l'on peut rarement m'écouter sans ennui,

Messieurs, leur disait-il : « Je n'en suis pas moins *Pierre Corneille*, »

Ah ! oui, croyens-le, quand on s'est dit une fois en sa vie : « *Je suis Pierre Corneille* », on se le répète jusqu'au tombeau, et, ce nom immortel, on n'en rougit pas chez son notaire.

Notice

SUR UN ANCIEN MANUSCRIT,

RELATIF

AU COURS DES FONTAINES DE LA VILLE DE ROUEN;

PAR M. DE LA QUÉRIÈRE.

Il existe, aux archives de la mairie, une collection précieuse de documents assez peu connus. Ils sont renfermés dans un manuscrit du commencement du seizième siècle, relatif au cours des sources qui alimentent les fontaines de la ville de Rouen.

Ce manuscrit, extrêmement curieux, connu autrefois sous le nom de *Livre enchaîné*, de la chaîne et du cadenas qui le retenaient à la place où il était déposé, attendu l'intérêt que l'on y attachait, exécuté sur peau de vélin, et terminé en 1525, format grand in-4°, de trente-quatre centimètres (un pied) sur vingt-quatre centimètres (neuf pouces), est orné, dans ses marges, de charmantes arabesques peintes en miniature sur un fond d'azur. Il est accompagné des plans d'élévation d'une grande partie de la ville et de ses monuments, dessinés et coloriés sur de très longues bandes de parchemin, au nombre de trois principales, et qui ont trois mètres trente centimètres (dix pieds), quatre mètres soixante-dix centimètres (quatorze pieds), et plus de huit mètres (vingt-cinq pieds) de longueur.

On y voit représentés en perspective cavalière, ou à vol d'oiseau, les maisons, hôtels, églises, monastères et autres

édifices qui bordent les rues et places que parcourent les divers canaux. La masse en pierre des fontaines y est également figurée d'une manière fort reconnaissable, ainsi que les détails de sculpture qui les décorent.

Tout ce qui se rattache aux plans d'élevation paraît être l'œuvre d'un géomètre-arpenteur, pour parler le langage d'aujourd'hui ; tandis que tout ce qui est armoirie, vignette, arabesque, lettre fleuronnée, est sorti du pinceau d'un miniaturiste des plus habiles.

Les plans relatifs au cours des sources sont précédés d'une grande vue perspective du port et de la ville, ainsi que du faubourg Saint-Sever.

Cette vue, exécutée comme les plans, a, de dimension, un mètre trente-sept centimètres (quatre pieds et demi) de long, sur soixante-cinq centimètres (deux pieds) de haut. Elle n'a aucune légende ; tandis que, sur les plans, sont tracés les noms des divers monuments, même ceux d'un certain nombre de propriétaires d'hôtels, de maisons et même de jardins.

La ville de Rouen est redevable de cet important travail à un échevin nommé Jacques Lelieur, seigneur de Bresmetot, et Dubosc Bernard, notaire et secrétaire du roi, et l'un des conseillers anciens de la ville de Rouen, qui en a fait les frais, et dont la devise : « *Du bien le bien* », ainsi que les armes, se trouvent plusieurs fois répétées dans l'ouvrage et sur les plans.

Les armes de la famille Lelieur sont d'or à la croix d'argent dentelée de gueules, et accompagnées de quatre têtes de léopard d'azur.

Une singularité qui appartient à l'époque, est une jolie vignette peinte précisément au milieu de cette vue générale dont nous venons de parler, à côté de la tour du beffroi de la ville, à la place même où l'on devrait voir le bâtiment de l'Hôtel-de-Ville (l'Hostel commun). Le donateur y figure debout, offrant son livre aux magistrats assemblés

et assis dans une salle de l'Hôtel-de-Ville. Ces personnages, au nombre de cinq, y compris le greffier, représentent, sans aucun doute, suivant les idées du temps, ceux aux mains de qui Lelieur remit lui-même son don, et qui sont dénommés dans l'acte de donation qui suit le texte explicatif du cours des fontaines. Robert Lemoyne, commis aux ouvrages de la ville, aussi dénommé comme présent, a probablement été omis à dessein sur la vignette, comme ne faisant pas partie du corps municipal.

Parmi les nombreux manuscrits que la bibliothèque de la ville possède, il en est un très joli, sur peau de vélin, de format in-12, contenant des poésies en l'honneur de la sainte Vierge. On trouve, mêlés aux délicates arabesques de la renaissance qui ornent les marges de cette charmante œuvre de calligraphie, le nom de notre *Jacques Lelieur*, sa devise *du bien le bien*, ainsi que son blason. Lui-même figure, de sa personne, dans deux jolies vignettes, à genoux devant la Vierge et devant un calvaire.

Jacques Lelieur, ayant été nommé *Prince des Palinods* en 1544, il est probable que c'est alors qu'il fit exécuter ce manuscrit pour son usage particulier. Il est également très vraisemblable que c'est à la circonstance de l'introduction dans la ville, par les soins et aux dépens, pour moitié, du cardinal Georges d'Amboise¹, de la source de Darnétal, en l'an 1500, et de celle d'Yonville, en l'an 1510, que nous devons le livre qui nous occupe, et pour la confection duquel Jacques Lelieur déploya une libéralité bien rare de nos jours, pour ne pas dire inconnue.

C'est avec un sentiment bien vif de plaisir et de curiosité artistique que, déroulant, dans ce précieux volume, le panorama de notre vieille et monumentale cité, nous nous sommes vu au milieu de toutes ces maisons à pignon sur

¹ Sur la porte du réservoir à Darnétal, on voit encore les armes de Georges d'Amboise accolées à celles de la ville de Rouen.

rue¹ ; de ces *avant-soliers* sous lesquels les marchands et les habitants trouvaient un abri ; de ces magnifiques palais et hôtels gothiques , tels que l'archevêché , dont la porte semblait une forteresse ; le logis abbatial de Saint-Ouen ; l'hôtel du Bourgtheroulde , etc. , avec leurs tourelles pointues et leurs toits aigus , couronnés de jolies dentelles de plomb où l'or brille parfois , ainsi que sur les murs aussi artistement ouvragés ; de cette multitude d'églises somptueuses dominées par leurs hauts clochers , d'une architecture si légère , si délicate , si merveilleuse , et dont la plupart ont disparu à diverses époques , et surtout depuis la révolution.

Mais une chose nous a attristé : c'est la justice partout menaçante , au dehors comme au dedans des murs. Ici , des fourches patibulaires , c'est la justice de saint Gervais ; là , encore , c'est celle de Bihorel ; plus loin , celle de la fontaine Jacob. Sur une montagne dominant la ville , s'aperçoit , de toutes parts , l'affreux gibet et ses hideux accessoires. Dans la place du Vieux-Marché est établi un échafaud à demeure , avec sa potence , sa sellette. On dirait que nos ancêtres étaient si enclins à la perversité , que la terreur des supplices et la vue permanente de leur appareil , pouvaient seules les retenir dans le sentier de l'honneur et de la vertu.

Oh ! comme leurs âmes étaient , en même temps , et vivement et durement remuées ! D'une part , le feu d'une vive foi exaltait leurs sentiments religieux , qui se résumaient en ces deux mots : « crainte et espérance » ; puissant véhicule pour mépriser tous les dangers , braver tous les obstacles , entreprendre les choses les plus sublimes et les plus merveilleuses.

D'une autre part , l'effroi , l'épouvante , la terreur , les

¹ Cette ancienne expression proverbiale : *avoir pignon sur rue* , signifiait posséder sa maison , être propriétaire.

avertissant chaque jour de ne manquer pas à leurs devoirs de chrétiens, de sujets ou d'hommes vivant en société.

La guerre et ses horreurs, les cérémonies de l'église et ses pompes majestueuses, la justice des hommes et la justice divine : tout se confondait dans ce moyen-âge, où se mêlaient ensemble le cliquetis des armes et la joyeuse sonnerie, les chants d'adoration et les cris du combat, les tendres refrains du gai troubadour et les longs gémissements des malheureux livrés à d'atroces supplices.

Si l'état ancien de la ville l'emporte sur son état présent, relativement au nombre, à l'importance et à la beauté des monuments publics, d'un autre côté, et sous le point de vue des améliorations qui ont été apportées à la salubrité, à la circulation, à la commodité, enfin au bien-être général des habitants, la comparaison tournera à l'avantage de l'époque actuelle.

Le pittoresque domine dans la ville du quinzième siècle. C'est une ville toute remplie de la présence des arts. Tout y révèle l'artiste, depuis le *maître des œuvres de maçonnerie* jusqu'au moindre artisan, travaillant tous avec ardeur, soutenus, inspirés qu'ils sont par leurs croyances et par la pensée que leurs travaux de géants leur survivront par-delà les siècles.

La quantité d'édifices religieux élevés à Rouen, dans une période de quatre-vingts à cent ans, c'est-à-dire à partir de 1440¹ environ, jusque vers 1540, est presque incroyable. Toutes nos églises paroissiales, au nombre de trente-six, avant la révolution, ont été reconstruites dans cet intervalle. L'église abbatiale de Saint-Ouen a été

¹ Surtout après que le pays eut été affranchi de la domination anglaise, domination qui dura trente-cinq années, et nous légua deux établissements importants, la forteresse du *Vieux-Palais*, élevée par Henri V, roi d'Angleterre, et le couvent des *Célestins*, fondé par le duc de Bethford, et supprimé une vingtaine d'années avant la révolution.

amenée à l'état où nous la voyons restée ; la Cathédrale a été ornée de son grand portail, reconstruit à neuf dans sa partie centrale, de sa tour de Georges d'Amboise, de sa grande pyramide de Becquet, incendiée par le feu du ciel il y a douze ans, etc. Nous ne comptons pas plusieurs églises de couvents et chapelles, les monuments civils et militaires de tout genre, qui ont été également construits ou réédifiés dans le même temps ; l'archevêché ; le logis abbatial de Saint-Ouen ; l'hôtel du Bourgtheroulde, et nombre de maisons particulières plus ou moins considérables ; toutes nos curieuses fontaines, autrefois bien plus nombreuses ; l'arcade de la Grosse-Horloge ; l'âtre ou cimetière Saint-Maclou, sur les colonnes duquel notre confrère M. E.-H. Langlois a retrouvé les fragments, malheureusement bien informes, d'une danse macabre, etc., etc., etc.

Il est vrai qu'alors le goût de bâtir était général, et que l'on apportait une somptuosité extraordinaire dans toutes les constructions, soit publiques, soit particulières, ainsi que le rapporte l'historien de Louis XII, Cl. Seyssel, évêque de Marseille. Ajoutons encore que Rouen, siège du gouvernement d'une grande et fertile province, était, dès-lors, une ville importante, industrielle et commerçante, qui, favorisée par son heureuse situation sur les bords d'un grand fleuve, entretenait des relations maritimes très étendues, et jusque dans le Nouveau-Monde récemment découvert (en 1492), d'où ses navires rapportaient de riches produits, ce qui augmentait d'autant l'aisance de ses habitants.

La ville du dix-neuvième siècle est une ville où chacun travaille à son bien-être, et songe plus à ses jouissances privées qu'à jeter de l'éclat au dehors par un luxe étranger à ses goûts et à ses intérêts les plus pressants. C'est l'égoïsme sous un brillant vernis de civilisation, ne songeant qu'au présent, ne portant pas sa vue au-delà de sa sphère toute mondaine et toute terrestre.

Un examen attentif de cette espèce de panorama, fournit

à l'observateur de nombreuses remarques sur les changements qu'ont subis les divers aspects de la ville, et son ensemble, depuis trois cent dix années, en comparant ce tableau, tout du moyen-âge, avec les vues de Bacheley, gravées il y a soixante-dix ans, et surtout avec les plans de la ville, dans son état actuel.

Dans ce portrait de la vieille et gothique cité, car il s'agit toujours du manuscrit de Lelieur, on voit le pont de pierre, dit de Mathilde, mais non dans son intégrité, car trois arches étant tombées en 1502, le service se fait au moyen d'un plancher appuyé sur les piles restées debout, depuis la porte Grand-Pont jusque vers le milieu de la rivière.

Le petit château dit la Barbacane (démoli en 1780), se voit à l'extrémité du pont, sur l'autre rive, entouré d'eau, et communiquant avec le faubourg Saint-Sever par un pont de bois. De ce côté, on voit l'église paroissiale de Saint-Sever, et celles des couvents de Grammont, des Emmurées et de Bonne-Nouvelle.

Les quais ont si peu de largeur, que des lisses garantissent les passants des chutes qu'ils seraient exposés à faire dans le fleuve.

Les navires, qui occupent les bords du chenal, sont également susceptibles d'attirer l'attention, par leur forme particulière appartenant à l'époque.

Passant aux plans du cours des sources, nous trouvons :

Le Croissant, hôtellerie occupant l'angle de la rue des Charrettes et de la rue Grand-Pont, où est à présent le théâtre des Arts.

Une autre hôtellerie, *Pan* (le Paon sans doute), est en face, à l'autre encoignure, vers le nord-ouest.

Une ancienne porte de ville, restée debout depuis les divers accroissements de Rouen, et qui se voit au haut de la rue des Carmes, entre l'église du monastère de ce nom et la rue de l'Aumône : c'est la porte Sainte-Appoline.

Une autre porte , indiquée ainsi : *La faulse porte St-Vivien* , se voit en travers de la rue des Faux , tout près de la rue du Pont-de-l'Arquet.

Ces portes ont été démolies en 1539¹.

Les rues de la Poterne et de Socrate n'existaient pas dans ce temps-là ; mais, devant le portail de l'église paroissiale de Saint-Lô , démolie il y a trente-six ans , on voit une petite place.

Les églises de Carville à Darnétal , et de l'abbaye de Saint-Ouen , sont encore inachevées. La cathédrale est privée de sa grande et magnifique pyramide, brûlée en 1514, par l'imprudencce de plombiers. Une autre église , celle de Saint-Hilaire , qui , depuis , a été ruinée par le canon de Charles IX contre les protestants , est représentée avec son ancienne architecture gothique, et beaucoup plus ornée qu'elle ne l'est aujourd'hui , ayant été reconstruite au commencement du dix-septième siècle , avec la plus extrême simplicité , de même que l'église Saint-Gervais.

C'est en fixant son attention sur ces plans que l'on peut juger des pertes immenses que nous avons faites en monuments de tout genre , et cela , pour ainsi dire , sans compensation.

Une fontaine pyramidale, de style gothique, semblable à celle de la Croix-de-Pierre², existait à l'entrée de la rue des Faux , près de l'église supprimée et démolie de Sainte-Croix-Saint-Ouen ; on l'a remplacée, au commencement du dernier siècle, par un massif de pierre insignifiant.

Une autre fontaine , du même genre , était la fontaine de *Machacre* , ou de la Grosse-Horloge.

Cette fontaine , reconstruite en 1732 , riche de dorures et de sculptures , est une des plus décorées de la ville. Elle

¹ Farin , histoire de la ville de Rouen.

² Lithographiée par MM. E.-H. Langlois , de Jolimont et autres artistes.

offre , dans une niche , un rocher sur lequel se voient couchées les figures, de ronde-bosse et de grandeur naturelle, d'Alphée et d'Aréthuse, ainsi que l'annonçait une inscription détruite dans la révolution ¹ , et de laquelle nous extrayons ce qui suit :

*Fontem hunc ,
Ornatum imagine Alpei et Arethuse.*

A la fontaine de Saint-Vincent , un groupe de figures parfaitement travaillées , représentait la naissance de Jésus-Christ. Les animaux de la crèche prêtaient leur secours à l'écoulement de l'eau, qui se faisait par leur bouche. Ils ont disparu , il y a une quarantaine d'années , par le vol fait nuitamment des têtes de l'âne et du bœuf , fabriquées en bronze. Aujourd'hui , il n'y a qu'un mur tout lisse.

La cour de l'archevêché était ornée d'une charmante fontaine composée de deux vasques placées l'une sur l'autre. L'eau jaillissait d'une tige en forme de balustre , qui traversait les vasques et s'élevait au-dessus d'elles , retombant ensuite de l'une dans l'autre , et , de là , dans un bassin , par les musles dont elles étaient décorées. Ce modèle de fontaine , tout à la fois simple et gracieux , était souvent employé à l'époque dite de la renaissance des arts. On le voit dans les vitres peintes , tableaux , gravures , bas-reliefs de cette époque. Le château de Gaillon possédait une fontaine de ce genre , et il en existe encore une à Mantes.

La fontaine du parvis de Notre-Dame est représentée comme une espèce de stylobate polygone , peu élevé , avec des ornements gothiques. Plus anciennement , elle était tout près du portail ; mais , comme elle gênait la circulation des fidèles à leur sortie de l'église , et que , dans l'hiver , elle était une cause d'accidents , on l'avait reportée plus loin

¹ Toutes les inscriptions des fontaines ont été , ou enlevées , ou effacées en l'an II (1794).

au commencement du seizième siècle, et à la place qu'elle occupe sur le plan. Depuis, il y a une centaine d'années, on l'habilla au goût d'une époque qui n'en était pas une de bon goût dans les arts dépendants du dessin : c'est celle qui existe aujourd'hui. Elle est terminée par un dôme surmonté d'une boule dorée, qui, avant la révolution, portait une croix.

Mais on reconnaît avec plaisir la fontaine de la Crosse¹ ; et l'on voit aussi *la Crosse*, pendant pour enseigne, à la maison² à laquelle cette fontaine est adossée, côté de la rue des Carmes. Il y manque, depuis longues années, la statue de la Vierge qui la dominait, et, depuis 1792, la couronne qui en formait l'amortissement.

Et la fontaine de Lisieux³, avec ses neuf muses, son cheval Pégase, son Apollon, et sa Philosophie à triple figure, tous, à l'envi, lançant en jets multipliés l'élément liquide, des diverses parties de leur corps, pour divertir quelque grand personnage, ou pour amuser le peuple dans certains jours de fête. Aux jours ordinaires, c'étaient seulement deux belles salamandres de cuivre, par lesquelles l'eau s'écoulait. Ces ornements ont disparu il y a déjà longtemps.

Et cette fontaine⁴, d'une légèreté et d'une élégance admirables, monument expiatoire du plus horrible forfait commis envers une jeune héroïne à jamais l'honneur et la gloire de la France, comme elle sera l'éternelle honte de l'Angleterre ; fontaine que le mauvais goût détruisit en 1755, et échangea contre celle que nous voyons à présent sur la place de la Pucelle d'Orléans.

¹ Gravée dans les *Antiquités nationales* de Millin.

² Cette maison est vraisemblablement celle qui existe encore aujourd'hui, et qui, malgré ses replâtrages, porte tous les caractères de l'architecture des maisons de bois du quinzième siècle.

³ Lithographiée par de Jolimont, dans ses *Monuments de la ville de Rouen*.

⁴ Gravée dans plusieurs ouvrages bien connus.

Le manuscrit des fontaines est dans un très bon état de conservation ; mais les plans qui s'y rattachent ont souffert , et présentent quelques ruptures. La reliure elle-même , ainsi que l'étui en bois dans lequel le manuscrit est enfermé , et qui est aussi orné , des deux côtés , des armes et de la devise du donateur , très spirituellement sculptées au burin , et dorées , appellent une consolidation indispensable à leur existence. Nous ne doutons pas que nos administrateurs municipaux ne veillent toujours sur ce trésor , comme leurs devanciers l'ont fait.

Pour le temps présent , nous avons un garant de cette vigilance éclairée dans la personne de M. Beauvet , par les soins de qui les archives de la ville sont sorties du chaos , et ont été mises en ordre , après un travail long et pénible de plusieurs années. Qu'il veuille bien recevoir ici les remerciements que nous lui en adressons avec plaisir !

Pour les temps à venir , la conservation de ce précieux manuscrit sera due à M. Henri Barbet , maire actuel de Rouen , s'il réalise , comme nous nous plaçons à le croire , son intention d'en faire faire une copie exacte , dans le but de ménager l'original. Ce sera un titre de plus que le premier de nos concitoyens acquerra à notre reconnaissance , et qui lui méritera , en même temps , les éloges de tous les amis de la science archéologique.

J'accompagne cette notice de la copie textuelle de l'acte de donation , faite par Jacques Le Lieur , de son manuscrit , à la ville de Rouen ; plus , d'extraits pris sur chacune des trois longues bandes de parchemin figuratives du cours des fontaines de Gaalor , de Carville ou de Saint-Filleul et d'Yonville , accompagnés de notes ; ces notes et extraits ayant pour objet d'établir une comparaison entre l'état de nos divers monuments en 1524-1525 , époque de l'exécution du manuscrit , et leur état actuel.

Texte de l'acte de la donation faite à la ville de Rouen , par JACQUES LE LIEUR , d'un manuscrit exécuté à ses dépens , relatif au cours des Fontaines de cette ville depuis leurs sources.

Le mardi penultime jour de janvier mil cinq cens vingt-cinq, noble homme Jacques Lelieur, seigneur de Bresmetot, et du Bose-Bernard, notaire et secretaire du roy, notre sire, et l'un des conseillers anciens de la ville de Rouen, a présenté à sires Jehan Leroux, Sr de Lespermer; Guillaume Auber, Sr Delahaye; Jehan Duhamel, Sr Dubuse; Jehan de Hotot, garde-des-seaulx et obligations de la viconté dudit Rouen; Michel de Batancourt et Nicolas Osmont, conseillers modernes de ladite ville. Ce présent liure, en parchemyn couvert de veloux noir¹, a garnitures fort enrichies de laton doré de fin or, lequel liure est enclos dedans ung estuy, en forme de liure, fermant à clef, et sont contenuz, en iceluy liure, et figurées les cours des fontaines, a present estant en ladite ville, depuis les sources d'icelles, avec plusieurs autres choses dignes de memore qui concernent le fait desdictes fontaines. Iceluy présent et don fait es presence de maistre le Gouppil, procureur-general de ladite ville; sire Jacques Guerin, conseiller ancien; maistres Jehan Gombault et Jehan Basselin, pensionnaires d'icelle ville; Jehan Pappillon, clerc et greffier de ladite ville, et Robert Lemoyne, commis aux ouvrages d'icelle: pour iceluy liure donné à la communauté d'icelle, demouré perpetuellement et a tousiours à ladite communauté.

Signé PAPPILLON, avec paraphe.

¹ La couverture de velours noir ne s'y voit plus.

Notes relatives à la bande de parchemin sur laquelle est tracé le cours de la fontaine Gaalor.

Cette bande a, de hauteur, trente-quatre centimètres (un pied), et, de longueur, trois mètres trente centimètres (dix pieds), non compris une autre bande ajustée avec celle-ci en forme de T.

Le Mont-aux-Malades.

Le Mont-Fortin.

Le Mont-de-la-Justice, c'est-à-dire le gibet. C'était une tour polygone, sur laquelle il y avait des colonnes ou piliers portant en travers des barres de fer auxquelles on attachait les cadavres des suppliciés. Le *Dieu battu*, qui n'était pas éloigné de là, était un *ecce homo* assis, de grandeur plus qu'ordinaire, placé dans une niche circulaire portée sur une base en pierre de huit à neuf pieds de haut.

La grosse Tour du Chateau. C'est la tour du donjon qui existe encore aujourd'hui. M^{lle} Espérance Langlois a reproduit ce château-fort dans une gravure jointe aux Mémoires de la Société libre d'Émulation de Rouen, année 1831.

Le Chateau avec ses tours et ses fossés, citadelle bâtie par Philippe-Auguste au commencement du XIII^e siècle et démolie en 1590.

La porte Bouvereul (Bouvreuil), fidèlement reproduite, se retrouve dans les *Antiquités nationales* de Millin. Elle fut démolie en 1802.

La rue du Patriarche. Avant l'année 1459, elle s'appelait, comme aujourd'hui, la rue Bessroi, d'une tour surmontée d'un beffroi appartenant au *château*, et qui lui faisait face.

La rue S.-Godart, aujourd'hui rue du Coquet.

La fontaine du Chateau, où est celle dite du Bailliage.

La rue qui va à S.-Laurent de dessus la Renelle. (C'est la rue Saint-Laurent.)

La rue de Ganterye.

La rue de l'Escureul.

La rue de l'Escolle.

La porte de S.-Lo en la rue de l'Omosne. Alors il n'existait pas de rue partant de la fontaine et de l'église Saint-Lo pour venir à la rue de l'Aumône (cette partie de la rue, depuis quinze années, appelée rue des Fossés-Louis-VIII), ni de cette dernière rue à la rue Ganterie. La rue de l'Aumône débouchait dans la rue Ganterie par la rue des Ciseaux.

Le Pallais. Entre les contreforts de la salle des Procureurs, sur la place du *Ney-Marché*, on voit des boutiques en bois.

Cette salle, l'une des plus vastes du royaume, est couverte par une charpente en tiers point de bois de châtaignier, sans support ni traverse (poinçon et entrail). Ce chef-d'œuvre de charpenterie fut revêtu de planches, en forme de voûte ogive, que l'on peignit ensuite lors d'une fête donnée par la ville, vers le milieu du dernier siècle, à M. de Pont-Carré, premier président au parlement de Normandie, à l'occasion du mariage de sa fille avec M. de la Luzerne. Nous devons ce renseignement à M. d'Ornay, notre vénérable confrère et aimé parent.

Saint-Lo, église paroissiale, avec sa tour carrée, très reconnaissable pour ceux qui l'ont vue avant sa démolition. Point de clocher à l'église conventuelle. La fontaine, au pied de la tour, a deux jets.

Ces deux églises, contiguës de l'est à l'ouest, n'étaient séparées que par un gros mur mitoyen. Depuis l'année 1793, elles servaient à la fabrication du salpêtre; mais les vapeurs salpêtrées et humides qui s'échappaient incessamment de deux vastes chaudières, jour et nuit en ébullition, ayant fini par attaquer la grande voûte de

l'église paroissiale, ainsi que ses deux collatérales qui étaient aussi en pierre et supportées par des piliers à montures gothiques, elles s'écroulèrent soudain en l'an VIII (1798), avec un fracas épouvantable. Cet événement nécessita l'entière démolition de l'église et de sa tour. Quant à l'église du prieuré, qui n'avait qu'une seule voûte en bois sans piliers, on se contenta d'en enlever la toiture et d'abaisser les murs latéraux qui existent encore.

Le jardin du Prieuré est vaste. On y voit des religieux se promenant.

La rue Perchere, alors nouvellement ouverte. La rue de la Poterne n'existait pas encore. Elle n'a été percée qu'en 1608.

La rue Beauvoisine.

La fontaine de la Crosse, telle qu'elle existe encore aujourd'hui; seulement, on n'y voit plus une couronne à son sommet et une Vierge avec l'enfant Jésus au-dessus. A la maison qui lui est adossée et qui paraît être encore la même, on voit, côté de la rue des Carmes, une crosse fixée sur la potence même de laquelle pend une enseigne ou tableau.

Porte de ville, sans désignation, en travers de la rue des Carmes, entre l'église des Carmes et la rue de l'Aumône. C'est la porte Sainte-Appoline, ainsi nommée par nos anciens historiens, et démolie en 1539.

Les Carmes. On voit la façade de l'église et son clocher de bois sous la forme ordinaire d'une flèche.

Rue du Grand-Pont, aujourd'hui rue des Carmes.

La rue S.-Nicollas.

S.-Erblanc, dont le dessin est bien éloigné de donner une idée de cette jolie église paroissiale, qui fut entièrement reconstruite en 1483 et démolie en 1824, après avoir été supprimée en 1791. Une grande partie de ses vitres peintes furent enlevées en 1802, lors de la paix d'Amiens, par des Anglais, qui les acquirent à la charge seulement de

clerc les vides, de même que celles des églises supprimées et vendues de Saint-Jean, de Saint-Nicolas, de Saint-Candle-Vieux, etc.

Nous croyons utile de consigner ici une note qui nous a été fournie par un de leurs compatriotes, M. R. Teschemacher, dans un voyage qu'il fit à Rouen en 1826 :

Il y a vingt-cinq ans, deux particuliers, l'un anglais de Norwich, nommé Stevenson, dessinateur pour les fabriques d'indiennes, l'autre hollandais, nommé Hamp, conçurent la pensée de venir en France dans l'intention de recueillir les peintures sur verres des églises supprimées. Rouen est la ville où ils en ont le plus emporté et d'où provenait la plus grande partie de leur collection. Ils dépensèrent dans cette entreprise environ vingt mille livres sterling. Ils firent à Londres une exposition publique de ces vitres, dont le prix d'entrée pouvait être de un schelling, comme moyen d'en faciliter la vente qui, cependant, fut difficile : l'exposition durait encore il y a dix-huit ans environ. La plupart des acquéreurs étaient des amateurs. Peu de ces vitres furent placées dans les temples.

Nous tenons de M. l'abbé Gossier, notre confrère à l'Académie, qu'il a vu et reconnu pour avoir appartenu à l'église paroissiale de Saint-Nicolas de Rouen, où elle était placée, côté de l'épître, *la Visitation*, magnifique peinture sur verre, maintenant placée dans la Cathédrale d'York, aussi du côté de l'épître.

S.-Anthoine, avec un petit clocher en bois.

S.-Jehan. Il paraît qu'alors sa tour en pierre était surmontée d'une flèche en bois.

La rue aux Juifs. La partie de cette rue près le *Neuf-Marché* est indiquée sous le nom de *la rue du Pellerin*, où est une maison avec une enseigne sur la potence de laquelle on voit la figure d'un pèlerin.

La rue du Becq.

La Ronde, église paroissiale, et son clocher de pierre en forme de cône ou de pain de sucre, supprimée en 1791, démolie en 1798. Cette tour menaçait ruine, et les quatre piliers qui la supportaient étaient lézardés.

La rue de Courvoisier, aujourd'hui la Grand'Rue ou rue de la Grosse-Horloge depuis la Grosse-Horloge jusqu'à la cathédrale.

La boucherye de Machacre.

La fontaine de Machacre, pyramidale et gothique comme celle de la Croix-de-Pierre.

La partie supérieure de la tour de *l'Orloge* (la Grosse-Horloge), dans le style de la renaissance, diffère du beffroi d'aujourd'hui. Attenant à la tour de la Grosse-Horloge, et traversant la rue, est une voûte décorée d'un cadran. C'est sans doute la voûte actuelle annoncée bâtie, c'est-à-dire terminée en 1527.

La Grand'Rue qui va au Vieil-Marché.

La rue aux Ours. A l'entrée de cette rue, près celle des Cordeliers, on voit une tête de cerf comme enseigne d'une maison.

S.-Pierre du Chastel, avec sa tour telle qu'elle existe encore, paroisse supprimée en 1791, servant de magasin.

Le mur des Cordeliers C'est la rue connue sous ce nom.

La fontaine des Cordeliers, à la place à peu près où est la fontaine qui lui a succédé.

Les Cordeliers. L'église, avec un collatéral-sud, surmontée d'un clocher gothique en bois.

Le portail est au bas de la rue des Cordeliers, faisant face à la rue des Charrettes, dont les maisons sont reculées pour découvrir le portail porté sur un perron élevé.

La rue qui va au bout du pont. (La rue des Charrettes.)

La porte des Cordeliers, depuis porte de l'Estrade, démolie en 1791.

La rue qui va à la Vieille-Harenguerye. (La rue des Charrettes.)

Notes relatives à la bande de parchemin sur laquelle le cours de la fontaine de Carville est tracé.

Cette bande a, comme la précédente, trente-quatre centimètres de hauteur (un pied), et plus de huit mètres de long (vingt-quatre à vingt-cinq pieds), non compris une autre partie ajoutée en T.

Robecq.

Aubette.

Sente qui vient de Dernestal passant devant la tour de Carville. (Aujourd'hui la rue Saint-Pierre.)

Le chœur de *l'église de Carville*, non entièrement bâti. Les murs sont élevés à la hauteur des fenêtres. La nef achevée et attenant à la tour, qui est la même que celle qui existe aujourd'hui. On voit la porte latérale-sud supprimée et horriblement mutilée au commencement du siècle dernier, ainsi que celle qui lui est correspondante au nord.

Saint-Gilles, petite église avec un porche, une tour en pierre sur le flanc-sud, surmontée d'une flèche, supprimée et détruite à la suite de la révolution.

L'église des Chartreux, supprimée lors de la translation des religieux à Saint-Julien, en 1657.

Tout à côté, *la chapelle des Chartreux et la porte des Chartreux*, démolies.

La Grand Rue qui vient de Dernestal à la ville.

Robecq.

Saint-Hilaire. Sur le côté de l'église, au midi, un portail gothique. Elle fut entièrement ruinée lors du siège de 1562.

A mi-côte, *l'oppistal Sainte-Katherine*, dont nos anciens historiens ne font aucune mention.

Sur la côte, l'église ou chapelle *Saint-Michel*, le couvent de *Sainte-Katherine*, démoli en 1592, par l'ordre de

Henri IV. Depuis très long-temps , l'église Saint-Michel était remplacée par une très petite chapelle insignifiante, qui est tombée en ruine pendant la révolution.

Le jardin de la Ville.

La porte Saint-Hillaire, abattue en 1776 ; elle avait été rebâtie en 1570.

La grande rue Saint-Hillaire.

Les Pénitents n'existaient pas encore ; ils ont été fondés seulement au commencement du XVII^e siècle.

Les Célestins , grande et remarquable église supprimée, ainsi que le couvent des Célestins, vingt ans avant la révolution.

La porte du couvent de *Sainte-Clare* (Claire) , bâti en 1485, telle qu'elle existe encore aujourd'hui sur la rue Saint-Hillaire.

La rue de dessus Robecq.

Le pont Dame-Regnaulde.

Fontaine de la Croix-de-Pierre, dont l'érection ne remonte pas au-delà de l'an 1500. Elle est entourée de lisses en bois.

La Croix de Pierre. C'est une croix à peu de distance de la fontaine.

La grand rue S.-Vivien.

L'église *S.-Vivien*, exactement telle qu'elle est aujourd'hui, avec son clocher en pierre. Point encore de fontaine adossée à l'église. Un porche couvre la porte sur la rue Saint-Vivien.

La rue du Fer-à-Cheval.

En travers de la rue Saint-Vivien, dans la partie appelée aujourd'hui la rue des Faux , à l'endroit de la rue du Pont-de-l'Arquet , se voit une porte haute sur laquelle est écrit : *La faulse porte S.-Vivien.*

La fontaine Sainte-Croix, semblable à celle de la Croix-de-Pierre, et de même, entourée de lisses de bois. L'église

Sainte-Croix-Saint-Ouen se voit derrière, avec sa flèche. Supprimée en 1791, elle a été démolie vers l'année 1795; elle avait été rebâtie en 1601 et son portail refait en 1760. Il est gravé. Ses trois nefs étaient voûtées en pierre. Les vitres peintes, où le bleu, le rouge et le jaune dominaient, étaient fort belles et curieuses. On y voyait, dans une Annonciation, un Mercure, ailé aux talons, offrant une pomme à la plus belle, *pulchra*, le Samaritain blessé, le Paralytique, la piscine de Siloé, etc. Derrière le chœur, autour duquel on pouvait circuler, il y avait une chapelle de la Vierge.

La nef de l'église de Saint-Ouen, en construction; la partie terminée de cette nef s'arrête à la petite porte latérale-sud. On voit une grue pour élever les pierres déjà sculptées et ouvragées; par ce moyen, devenues plus légères et offrant une création tout à la fois progressive et complète du monument. Le grand portail n'est pas encore amené à son état actuel. La rose n'est pas encore faite; la tour du sud est fort basse, et, sur celle du nord, se voit une campanille.

La grand'rue Saint-Ouen, depuis la rue actuellement appelée de l'Hôpital jusqu'à la fontaine Sainte-Croix-Saint-Ouen.

La rue de l'Omosne.

Le couvent de S.-Amand.

S.-Amand, paroisse supprimée en 1791, démolie quelques années après. Cette petite église, de peu d'apparence, se composait d'une nef et d'un seul bas-côté nord. Le portail, d'une grande simplicité, offrait une grande porte en plein cintre et une plus petite servant l'une et l'autre d'entrées à la nef principale et au bas-côté. Un clocher pyramidal en bois, autre que celui qu'on voit sur le plan manuscrit, d'une forme commune, surmontait l'édifice.

La rue de la Chaîne.

La rue S.-Nicollas.

La rue aux Chauetters (Savetiers).

Le pont de Robecq.

La rue Damiette.

La fontaine Saint-Maclou, est fort simple et n'offre encore aucune décoration.

La rue Martainville.

Le portail de l'église *Saint - Maclou*, commencée en 1432, finie en 1470, se voit dans son entier, ainsi que sa haute et belle flèche d'un dessin remarquable. Cette flèche, tronquée en 1735, fut démolie en 1796, le plomb qui la couvrait en ayant été enlevé en 1794. La cloche unique, renfermée dans le clocher, fut alors mise à couvert par un toit conique fort peu élégant; mais, il y a huit ans, M. le curé actuel, désirant avoir plusieurs cloches, il fallut changer la disposition du beffroi et de sa couverture, que l'on rendit encore plus maussade qu'auparavant. La porte de droite du grand portail n'était pas masquée, comme aujourd'hui, par une maison.

La rue des Augustins, passant devant l'église des Augustins, aujourd'hui rue Malpalu.

Les Augustins, église grande et belle avec une seule nef voûtée en bois, ornée de peintures sur verre; encore existante, quoique supprimée en 1790 avec le couvent auquel elle appartenait. Le clocher a été démoli en 1825.

Le portail aux Libraires, à la Cathédrale.

L'église de Notre-Dame de Rouen, en son entier, moins la flèche qui venait d'être incendiée (1514). La tour, base de cette flèche, est dans le même état où nous l'avons vue en 1822, surmontée d'une construction en bois pour mettre à l'abri des injures du temps l'extrados de la voûte de la lanterne.

Le logis de l'archevêque, avec sa porte gothique à tourelles bâtie en 1302. Jolie fontaine de la renaissance dans la cour de l'Archevêché. Nous ignorons l'époque de sa disparition.

La fontaine de la rue des Bonnetiers, indiquée : *la fontaine Notre-Dame*, aussi simple qu'à présent.

La rue des Bonnetiers. Cette partie de la rue, qui retourne en équerre, se nomme aujourd'hui rue des Barbiers.

La Fontaine. Il n'en existe plus dans la rue des Barbiers.

La Kalandre (place de).

La Magdeleine, rue du Change, fondée en 1508. Son chevet donne sur la place de la Calende. Cette église, fort ornée et surmontée d'un joli clocher gothique en bois, a été démolie depuis la translation de l'Hôtel-Dieu, en 1758, au Lieu-de-Santé.

Les Petits Changes. Boutiques le long de la rue du Change.

Les Changes. Autres boutiques en face le Bureau des Finances.

Les Généraux, hôtel très curieux, bâti en 1509, place de la Cathédrale, devenu depuis le siège de la Cour des Aides, puis du Bureau des Finances, nom sous lequel on le connaît encore aujourd'hui. A l'une des grandes croisées du bel étage, on voit, portée en encorbellement, une élégante demi-tourelle adossée, en quelque sorte, à la façade, et percée de trois fenêtres divisées par de hauts meneaux; construction particulière au quinzième siècle, et dont l'Angleterre présente de nombreux exemples dans ses anciens manoirs.

La fontaine de *l'aistre Notre-Dame* (parvis de Notre-Dame), remplacée il y a à peu près cent ans par celle qui existe.

Les avant-solliers, dont les piliers sont en pierre, le long des maisons, depuis la rue des Carmes jusqu'à la rue des Quatre-Vents. Il se tenait là un marché à la volaille. C'était, avant la démolition des murs qui entouraient le parvis de la Cathédrale, et qui eut lieu vers l'année 1793, la rue de la Chapellerie.

La rue du Grand-Pont. (La rue des Carmes.)

NOTA. La fontaine qui se voit à présent rue Saint Romain , construite sous le règne de Louis XV, entre le portail des Libraires et la rue des Quatre-Vents , était au-dessous, entre le portail des Libraires et une porte de l'Archevêché , qui se trouvait vers la rue des Chanoines.

Notes relatives à la bande de parchemin sur laquelle le cours de la Fontaine d'Yonville est tracé.

Longueur, quatre mètres soixante-dix centimètres (quatorze pieds); hauteur, trente-quatre centimètres (un pied).

La porte Cauchoise, démolie en 1775.

La rue Cauchoise.

La rue S.-Pierre-le-Portier.

S.-Pierre-le-Portier, église paroissiale de fort peu d'apparence reconstruite en 1531, supprimée en 1791, et abattue depuis.

La maison de Fescamp.

La rue aux Cheuaultx. Aujourd'hui rue de la Pie.

Saint-Sauveur, église paroissiale, supprimée en 1791, et démolie en 1794.

La fontaine de Saint-Sauveur, séparée de l'église, hexagone, basse et entourée de lisses. A l'époque de la suppression de l'église Saint-Sauveur cette fontaine y était adossée et faisait même partie du mur.

Viel marché.

Leschaphault, construction polygone, où l'on voit deux fenêtres. Dessus sont une potence et une sellette.

Les Halles de la boucherie.

Ici, une haute maison ornée d'une girouette à son pignon, et ayant une enseigne attachée à une potence. On lit sur une banderolle : *Le Beuf*.

La Poissonnerie.

Avant-soliers entre les rues de la Prison et Sainte-Croix-des-Pelletiers.

La maison mons.^r Dubosc-Roger, en face S.-Michel, à l'entrée du marché aux Veaux.

S.-Michel, avec son clocher gothique en bois ; celui-là qu'un ouragan enleva et porta sur une maison voisine en 1683. Cette église paroissiale, supprimée en 1791, dont quelques parties étaient fort remarquables, vient de disparaître entièrement.

A l'angle de la rue de la Grosse-Horloge, en face du Vieux-Marché, il y avait, adaptée à la tour du clocher, une grande figure de Saint-Michel-Archange, terrassant le diable. L'extérieur de l'église présentait quatre nefs de médiocre étendue, de largeur et de hauteur différentes, formées par trois rangées de colonnes circulaires, dont les chapiteaux, diversement composés de rinceaux et de figures grotesques, étaient dorés. A l'extérieur, la corniche, vers le midi, se remarquait par la composition et la délicatesse de ses sculptures de la fin du quinzième et du commencement du seizième siècle. De ce côté, il existait une petite porte latérale qui, quoique de style gothique, comme le reste, portait le cachet de la renaissance des arts, et dont les rinceaux et les jolies statuettes de femmes drapées, et autres ornements d'un goût et d'un fini achevé, font vivement regretter la destruction qui eut lieu l'an dernier (1833).

La rue de Machacré. C'est la Grand'Rue jusqu'à la Grosse-Horloge.

La fontaine du Marché aux Veaux , plus rapprochée de Saint-Michel ou de l'entrée du Vieux-Marché , que celle qui lui a succédé en 1755.

Le marché aux Veaux.

La rue Herbiere.

La rue de la Viconté.

La maison monsr. du Bourgheroulde, bâtie à la fin du quinzième siècle. Une tourelle en avant de celle des pastorales ; une seule tourelle à droite : elles n'existent plus. Le faîte du bâtiment principal était orné d'une dentelle de plomb qui, également, a disparu.

Le Sépulcre, ou Collégiale de Saint-Georges, chapelle rebâtie en 1354 et dans le quinzième siècle ; supprimée en 1791, mutilée et servant à divers usages.

La fontaine S.-Vincent offre, en sculpture, la naissance de Jésus-Christ, la Vierge, saint Joseph ; et, de chaque côté, des saints dans des niches, au milieu d'ornemens gothiques.

S.-Vincent. Le porche actuel ne s'aperçoit pas. L'église, au surplus, paraît ce qu'elle est aujourd'hui encore : sa tour, bâtie en 1669, devait être terminée par une flèche en bois.

Maison à l'encoignure des rues Saint-Vincent et de la Viconté, indiquée : *l'Agnus Dei.*

La rue S.-André.

S.-André, dont la belle tour n'était pas encore bâtie.

Cette église paroissiale, commencée vers l'an 1487, supprimée en 1791, est à usage de magasin, et sa tour est occupée par une fonderie de plomb de chasse anglais.

La rue aux belles Femmes.

La rue Hancrière.

La tour de Saint-Pierre-du-Châtel ; ici sans aucune indication.

La rue S.-Pierre, à venir de Machacre aux Cordeliers.
C'est la rue des Cordeliers.

La rue du Fardeau.

La rue de la Teste Sarrasine, où est à présent la rue des Iroquois.

Les Cordeliers. Eglise dédiée en 1261 ; existe encore en partie à usage de magasin.

La fontaine a deux tuyaux adossés à l'église.

S.-Estienne, église paroissiale, bâtie dans les quinzième et seizième siècles, supprimée en 1791, et depuis servant de magasin.

La rue S.-Estienne. C'est la rue S.-Etienne-des-Tonneliers.

Au-dessous de Saint-Etienne, avant d'arriver à la rue des Charrettes, est une maison couvrant la rue. Dans la rue des Cordeliers, entre l'église Saint-Pierre-du-Châtel et l'église des Cordeliers, on voit également une maison sur la rue.

La rue des Cordeliers ; rue des Charrettes.

La Poissonnerie, petite place ou cour, appelée depuis petite boucherie, supprimée il y a vingt ans, et sur l'emplacement de laquelle passe la rue de la Comédie.

Liasses sur le quai très étroit, en avant et à la suite du pont de pierre rompu alors, et qui, lui-même, est garni de garde-fous en bois.

Le Pan, maison ainsi appelée de son enseigne

Le Croissant, de même.

La rue S.-Martin, aujourd'hui rue Grand-Pont.

S.-Martin, dont le clocher fort remarquable en bois, à colonnades et s'élevant pyramidalement, est porté sur une tour en pierre. Il avait été remplacé par un autre clocher quand cette église paroissiale fut supprimée en 1791, et démolie vers l'année 1800.

Le pont.

La porte à la Halle, depuis, la porte du Bac.

La maison Caradas. Caradas était le nom d'une des familles les plus distinguées de Rouen.

La fontaine de Lisieux : deux salamandres versent de l'eau.

La maison de Lisieux, à laquelle la fontaine est adossée.

Limitrophe de la maison de Lisieux, était l'église de Saint-Cande-le-Vieil, ou le Vieux, que l'on ne voit pas figurée sur le plan. Cette petite paroisse, supprimée en 1791, et abattue en 1796, avait une nef et deux bas-côtés voûtés en pierre. Sa tour carrée, aussi en pierre, surmontée d'un toit, avait de la ressemblance avec celle de Saint-Pierre-du-Châtel encore existante.

Nota. Le livre des fontaines parle aussi de la source de Notre-Dame, mais n'en donne pas le cours dans un plan séparé. Ce cours d'eau, peu considérable, est tracé sur la bande relative à la source Gaalor.

Rapport

SUR LES LIVRES ET AUTRES OBJETS

RELATIFS A

L'ACADÉMIE DES PALINODS ,

ACHETÉS A LA VENTE

DE M. LICQUET ,

ET NOTICE HISTORIQUE SUR CETTE ASSOCIATION ;

Présentés à l'Académie Royale de Rouen ,

DANS SA SÉANCE DE RENTRÉE , LE 22 NOVEMBRE 1833 ,

PAR

A. G. BALLIN, ARCHIVISTE.

MESSIEURS ,

La tombe s'était à peine fermée sur notre malheureux confrère, qu'elle se rouvrait déjà pour sa femme¹, accablée de fatigues et de douleurs. La vente de leur mobilier fut annoncée pour le 23 septembre 1833, et M. Nicéas Periaux, l'un des conseils de famille, ayant averti quelques membres de votre bureau qu'il se trouverait à cette vente des livres et autres objets qui pourraient intéresser l'Académie, nous avons pris sur nous, attendu l'urgence, de le charger d'en faire l'acquisition; nous nous flattons que vous nous approu-

¹ Ce travail a été revu et augmenté en 1834.

² M. et Mad. Licquet sont morts, l'un le premier novembre 1832, l'autre le 28 juillet suivant.

verez, lorsque vous aurez entendu le rapport que je vais avoir l'honneur de vous faire sur ce sujet.

Pour y donner plus d'intérêt, je vous demanderai la permission, Messieurs, de prendre les choses d'un peu haut, et de vous retracer l'histoire d'une société dont la nôtre fut long-temps l'émule.

Fête de la Conception, dite fête aux Normands.

1070.

Vers 1070, GUILLAUME le Conquérant, duc de Normandie, après s'être emparé de l'Angleterre, avait envoyé en ambassade, chez les Danois, HELSIN (*Helchin* ou *Elpin*), abbé de Ramese (Ramsey), qui, à son retour, fut assailli par une furieuse tempête. Déjà son vaisseau s'entr'ouvrait de tous côtés, déjà les matelots découragés voyaient la mort affreuse, inévitable; cependant Helsin, qui avait une dévotion toute particulière à la Vierge, lui adresse une fervente prière: bientôt apparaît à ses yeux, en habits pontificaux, un habitant du ciel qui lui promet une heureuse arrivée, s'il veut s'engager à faire ajouter aux fêtes célébrées en l'honneur de la Vierge Marie, celle de sa *Conception*, le 8 décembre de chaque année, et avec le même office que celui de sa *Nativité*, qui se fait le 8 septembre¹. On devine la réponse

¹ « Effectivement, dans tous les anciens bréviaires des divers diocèses de la Normandie, l'office est le même pour ces deux fêtes, sauf le changement de nom de chacune d'elles; il est encore le même aujourd'hui dans le diocèse de Bayeux, ce qui confirmerait assez la vérité de l'événement. » (*M. l'abbé de la Rue*). J'ajoute qu'il est aussi le même, à très peu près, dans le diocèse de Rouen.

La Légende dorée donne à cette fête une origine encore plus miraculeuse, puisqu'elle raconte que la vierge, ayant arraché des griffes du démon Rothomago l'âme d'un moine de Saint-Ouen, nommé Théophile, mort en péché mortel, l'avait réintégrée dans son corps, et avait ordonné au moine ressuscité de faire célébrer la fête de sa conception le sixième jour des ides de décembre.

de l'abbé : la tempête s'apaise, la mer devient calme, le ciel serein, le dévot ambassadeur ne tarde pas à débarquer dans le port d'où il était parti, et, sur son intercession, Guillaume s'empresse de charger les évêques de Normandie d'annoncer la nouvelle solennité, qui fut toujours célébrée, depuis, avec grande dévotion, et prit le surnom de FÊTE AUX NORMANDS.

Confrairie de la Conception Notre-Dame.

1072 à 1486.

Peu de temps après, en 1072, sous le même duc, et de l'autorité de *Jean second*, archevêque de Rouen, fut érigée une *confrairie* de notables de la ville de Rouen, qui s'obligèrent à une vénération particulière envers la Vierge, en observant certaines règles, sous la direction de l'un d'entr'eux, qu'ils élisaient chaque année et qui reçut le titre de PRINCE.

« Wace, » dit M. l'abbé de la Rue, dans ses *Essais historiques sur les Bardes, les Jongleurs et les Trouvères normands et anglo-normands* (Caen, 1834, p. 173, t. II), « est sûrement le premier qui ait écrit en vers français sur l'établissement de cette fête, et sur l'évènement auquel on en attribue l'origine; c'est le sujet de son quatrième poème, qui est postérieur à l'an 1174. »

Cette fête fut rendue célèbre par les écrits de plusieurs savants, principalement par ceux de saint Anselme, évêque de Cantorbéry, vers 1109; trente-six ans après, en 1145, elle fut solennisée dans l'église de Lyon et ne tarda pas à être admise universellement.

M. E.-H. Langlois en a fait le sujet d'un charmant récit, qu'on peut lire dans la *Revue de Rouen* (liv. de mars 1833), et qu'il a orné de jolies gravures représentant deux verrières historiées du quinzième siècle, qui étaient dans l'ancienne église paroissiale de Saint-Jean de Rouen.

En 1329, le jeudi d'après la nativité de saint Jean-Baptiste, l'official de Rouen approuva et confirma les ordonnances et statuts de la confrairie de la Conception, qui furent approuvés et confirmés de nouveau, par lettres de l'archevêque *Aimery GUENAUT* (ou *Aimeric GUENENT*, selon Farin) données au manoir de Déville, le 10 mars 1341. Le Prevost, l'échevin et les servants firent serment, sur les saints évangiles, en présence du notaire de l'archevêché, de garder fidèlement ces ordonnances et statuts. La confrairie tenait rang dans les processions des Rogations, où elle accompagnait la chässe de Notre-Dame, et son chapelain portait sur son bras une image de la Vierge en argent doré. Elle était précédée de joueurs d'instruments et de la représentation d'un serpent, placé sous les pieds de la sainte Vierge. Le P. Pommeraye dit que cette confrairie avait une chapelle dans la Cathédrale, et qu'elle y avait fait placer, à ses frais, un tableau de Champagne, qui lui avait coûté huit cents livres ¹.

Des grâces, privilèges et indulgences furent promis par le pape Sixte IV, en faveur des chrétiens qui assisteraient religieusement à l'office divin de cette fête, lequel fut depuis dressé et mis en ordre, en 1480, par Léonard de Nogarolles, clerc de Vérone, et par Bernardin de Bustis, fameux théologien et prédicateur fort renommé de l'ordre de Saint-François.

¹ Ce tableau est le même qu'on admire encore aujourd'hui dans la chapelle de la Vierge, et qui représente l'adoration des bergers; il ne peut être antérieur à 1621, époque du premier voyage de Champagne à Paris et est probablement postérieur à 1628, époque de son second voyage. (V. *la Galerie des peintres célèbres*, par C. Lecarpentier. 1821.) La confrairie avait donc déjà pris, depuis près de cent cinquante ans, le titre de *Puy de la Conception*, et il est étonnant que le P. Pommeraye, qui écrivait en 1686, n'en fasse pas mention.

Origine du Puy de la Conception, depuis Académie des Palinods ou de l'immaculée Conception de la très sainte Vierge.

1486 à 1520.

Pendant près de quatre cents ans, l'association du Puy de la Conception fut purement religieuse, et n'eut d'autre but que les exercices d'une piété soutenue ; il paraît, toutefois, que, dans les derniers temps, elle tenta d'encourager les beaux esprits à célébrer les louanges de la Vierge, mais avec peu de succès, et son existence, comme société littéraire, ne peut dater que de 1486, époque à laquelle noble et discrète personne maître Pierre DARE, en son vivant seigneur de Chasteau-Raoul, et lieutenant-général du bally de Rouen¹, ayant été élu prince, s'efforça d'y donner un nouveau lustre.

Il fit, avec la permission de l'archevêque *Robert de Croixmare*, dresser de nouveaux réglemens, auxquels devaient se conformer, par la suite, tous ceux qui voudraient présenter des compositions en l'honneur de la Vierge. Ce fut alors que les ouvrages envoyés au concours commencèrent à être jugés et récompensés publiquement, sur un théâtre, où se trouvait une espèce de tribune, qu'on appela le Puy de la Conception, du mot grec *podion*, pris dans le sens d'appui, saillie, perron ou tribune, et, comme les trois premières compositions françaises, qui furent présentées sur ce Puy, étaient conçues de manière que le sens amenait la répétition du même vers à la fin de chaque strophe, on en fit depuis une des règles de ces sortes de poésies, d'où elles prirent le nom de *Palinods*, des mots grecs *παλιν* et *οδη*, qui signifient *chant réitéré*, dénomination qu'on appliqua bientôt à la confrérie elle-même.

¹ Expressions du livre de l'approbation des statuts, dont il sera parlé plus loin.

« Ainsi, dit encore M. l'abbé de la Rue, tandis que,
 « dans plusieurs des provinces de la France, on célébrait
 « ces jeux littéraires si connus sous le nom de *Puys*
 « *d'amour* ¹, où l'on couronnait ceux qui chantaient le
 « mieux la beauté de leurs dames, les Normands avaient
 « le *Puy de la Conception de la Vierge*, où ils distribuaient
 « des prix aux meilleures pièces de vers composées en
 « l'honneur de la *Dame des Vieux*. Ces fêtes ne subsistaient
 « plus, avant la révolution, qu'aux Carmes de Rouen et
 « à l'Université de Caen. »

Le Puy se tint d'abord dans l'église Saint-Jean ², qui ne tarda pas à se trouver trop petite, pour la foule qu'attiraient les séances publiques annuelles; en conséquence, une assemblée générale des princes ³, convoquée en 1513, décida que la confrairie s'établirait dans le couvent des Carmes, où elle fut en effet transférée en 1515, sous la principauté de dom Jacques DES-HOMMETS, abbé de Saint-Wandrille.

Je ne dois pas omettre de noter que cette assemblée se termina par un banquet, qui devait être remarquable, puisque le poète Baptiste Le Chandelier en fit le sujet d'un poème latin en vers élégiaques ⁴.

¹ « L'origine des *Puys d'amour* ne nous est pas connue, mais elle doit être très ancienne; elle pourrait bien être celtique, dit M. l'abbé de la Rue (page 228, t. 1^{er}): du moins on trouve ces jeux poétiques en usage au sixième siècle.

« Des puys d'amour se tenaient à Cambrai, Arras, Lille, Valenciennes, Douay, Béthune, etc. »

² Deux autres *Puys* furent ensuite établis à Rouen; j'en fais mention à la fin de ce rapport, après les listes qui l'accompagnent.

³ On trouvera dans la *liste des princes*, les noms de ceux qui composaient cette assemblée.

⁴ Baptiste Candelarii Cl. V. Parthæniorum liber unus. Rotom., Lallemand, 1593. In-16 de 60 pages.

Approbation de la Confrairie, et ses vicissitudes.

1520 à 1562.

En 1520, la confrairie obtint, du pape LÉON X, une bulle donnée à Rome le 24 mars, contenant l'approbation de ses statuts¹ et de grands privilèges. En effet, il y est dit : *qu'il veult, entend et ordonne icelle confraternite comme la plus noble estre auancee, exaltee et preferee a toutes les autres confraternitez de lad. ville de Rouen, et mesmes de toute la prouince de Normandie* ; il confère aux princes et confrères (*l'homme marie et sa femme comptez pour une personne*), la permission de se choisir un confesseur pour les absoudre, même de la plupart des cas réservés au Saint-Siège ; de changer leurs vœux, de dresser un autel portatif dans leurs maisons, pour y faire célébrer la messe et y recevoir la communion. Il leur assure la participation aux indulgences qui se gagnent dans toutes les stations de Rome, en visitant seulement la cathédrale de Rouen, l'église Notre-Dame de la Ronde, et celle du couvent des Carmes, etc., etc. Enfin, il leur concède le pouvoir de réformer, ou même de changer leurs statuts, qu'il déclare approuver et confirmer à l'avance. Cette bulle fut ensuite fulminée le 10 mars, même année, par Antoine de la BARRE, abbé de Sainte-Catherine, Nicolas LER, prieur de Saint-Lô, et Jean LE TOURNEUR, grand chantre de la cathédrale, à qui elle avait été adressée à cette fin.

Ici se présente une difficulté chronologique : le premier

¹ Un des articles de ces statuts nous apprend que les frais de la bulle ont dû s'élever à cinq ou six cents écus, pour le paiement desquels tous les princes et associés se sont engagés personnellement. D'après Le Blanc, les écus valaient alors 40 sous tournois, et le marc d'or, environ 142 livres tournois ; de sorte qu'en égard à son taux actuel de 840 francs, la bulle a coûté environ 7,000 fr. de notre monnaie ; somme qui doit paraître bien considérable, surtout si l'on réfléchit que la valeur vénale des denrées a suivi une progression beaucoup plus rapide que celle de l'or.

des actes que je viens de citer est daté de la neuvième calende d'avril 1520, répondant au 24 mars 1520, et le deuxième, qui lui est postérieur, porte la date du 10 mars, aussi 1520. Voici l'explication de cette espèce d'énigme :

Il résulte de la bulle, par laquelle Grégoire XIII a réformé le calendrier, en 1582, que, d'après la décision des Pères du concile de Nicée, tenu en 325, l'équinoxe de printemps fut fixé au 21 mars, et que la fête de Pâques ne peut jamais avoir lieu avant le 22 du même mois.

D'un autre côté, on voit, dans le *Dictionnaire raisonné de diplomatique*, par Dom de Vaines, religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur (Paris, 1774; p. 73 et suivantes), qu'au quinzième siècle et au seizième, les papes commençaient l'année, tantôt à Noël ou au 1^{er} janvier, tantôt au 25 mars, mais le plus souvent au 1^{er} janvier, tandis que les Français la commençaient au jour de Pâques, et persistèrent dans cet usage jusqu'en 1563, époque à laquelle Charles IX régla, par son ordonnance de Rousillon, château et bourg du Dauphiné, que l'année commencerait en France au 1^{er} janvier, au lieu de commencer à Pâques. Cette manière de compter, toute particulière alors aux Français, était indiquée dans leurs actes, dit encore Dom de Vaines, par ces mots : *more gallicano*.

Or, il suit de ces documents que, pour Léon X, le 24 mars était au commencement de 1520, tandis que, pour l'abbé de la Barre, qui, comme il le dit lui-même, comptait *more gallicano*, l'année n'avait pu commencer avant le 22 mars, de sorte que le 10 mars ne pouvait venir qu'à la fin de la même année 1520; par conséquent, s'il eût compté comme le pape, il eût daté du 10 mars 1521, qui, pour nous, est la date réelle de son décret, postérieur de près d'un an à la bulle.

Il est assez singulier que, des divers auteurs qui ont parlé de ces actes, aucun n'ait expliqué l'erreur apparente de leurs dates.

On s'était beaucoup occupé de l'immaculée Conception à la fin du quinzième siècle, et l'on ne s'en occupa pas moins dans le seizième; il n'est pas hors de propos de citer ici quelques faits qui s'y rapportent.

La Sorbonne s'était assemblée en 1496, pour la défense de cette doctrine très controversée, notamment par deux Jacobins, qui avaient prêché, l'un contre la *Conception*, l'autre contre l'*Assomption*, et qui se rétractèrent en 1497.

Le roi de Pologne Casimir, qui est venu mourir à Fécamp, en 1489, avait composé une prose en l'honneur de l'immaculée Conception.

En 1506, le cardinal Ximénès institua, à Tolède, une confrairie de l'immaculée Conception, et, en 1515, un autre cardinal, Cajétan, écrivit contre la Conception.

Le mystère de la Conception fut joué à Paris en 1507.

En 1545, l'opposition commençait à se servir du chant royal, de la ballade et du rondeau, pour attaquer la religion dans Rouen. Ces ouvrages furent déferés au cardinal d'Amboise II.

Le 8 décembre 1549, sous Henri II, un fanatique, ayant voulu décoller une image de la Vierge, à Rouen, eut la langue coupée et fut brûlé trois jours après.

D'un autre côté, Michel Servet, fameux hérésiarque, qui, en 1553, avait fait des vers en l'honneur de Marie, pour le Palinod de Rouen, fut brûlé vif à Genève, le 27 octobre de la même année, à la sollicitation de Calvin.

Le concile de Trente, ayant agité la question de l'immaculée Conception, le père Lainez, général des Jésuites, y fit prévaloir son avis, qui fut transformé en décret, et imprimé à Milan dès 1548, mais qui ne fut bien connu que seize ans plus tard.

Enfin, la Faculté de théologie de Paris déclara, en 1575,

qu'elle regardait comme article de foi le sentiment de l'immaculée Conception et renouvela cette déclaration en 1736.

Mais poursuivons l'histoire de notre confrairie.

Aussitôt la fulmination de la bulle, les princes et confrères, au nombre de soixante-sept, s'assemblèrent dans l'église des Carmes, où ils firent célébrer une messe solennelle, et jurèrent, durant l'offertoire, de se soumettre aux statuts dont il avait été donné lecture publique, ainsi que de leur approbation.

Après avoir brillé d'un vif éclat, jusqu'en 1524, la confrairie semblait menacée d'une ruine prochaine, au point que personne ne voulait plus s'y agréger, à cause des grands frais qu'entraînait la principauté. Toutefois, il faut que quelque circonstance qui nous est inconnue lui ait donné un nouvel essor en 1548, puisque de nombreux associés se présentèrent, et elle dut redevenir florissante; mais ce ne fut pas pour long-temps : le 16 avril 1562, les calvinistes commencèrent l'attaque de la ville de Rouen, dont ils ne tardèrent pas à se rendre entièrement maîtres, et ils se livrèrent alors à un pillage effréné dans les églises et les couvents. Le roi Charles IX parvint à les en chasser, après deux rudes assauts, les 13 et 23 octobre de la même année, et, en 1591, Henri IV vint encore en faire le siège, qui dura du 11 novembre au 20 avril 1592. C'est le dernier et le plus long qu'elle ait soutenu.

Réorganisation de la Confrairie.

1562 à 1597.

La paisible confrairie ne fut pas à l'abri des troubles qui agitèrent la seconde moitié du seizième siècle, et, si elle n'interrompit pas entièrement ses exercices, elle dut rester long-temps languissante. Vers la fin de ce même siècle, lorsque le calme fut rétabli, une assemblée des princes, tenue le 14 décembre 1578, s'occupa des moyens de rani-

mer le zèle et n'y réussit que faiblement ; mais , en 1595, messire *Claude GROULART* releva le Puy abattu , en rendit le théâtre plus magnifique , régla la dépense qui s'y ferait , et fonda deux nouveaux prix , pour des pièces de vers, dites *Stances*, qui devaient se composer de six quatrains de vers alexandrins.

La confrairie avait perdu tous ses titres , on ne put retrouver qu'un seul exemplaire d'un petit livre , contenant les *statuts*, la *bulle du pape Léon X* et *l'acte de fulmination*, avec les *pardons et indulgences des stations de Rome* ; un arrêt du parlement de Rouen , en date du 18 janvier 1597, reconnut l'authenticité de ce livre et en autorisa la réimpression. Il existe dans nos archives une expédition de cet arrêt , dont voici le contenu :

« Extraict desregistres de la Court de Parlement.

« Sur la requeste présentée par les Princes et confreres de la confrarie de la Conception Notre Dame , fondée au couuent des Carmes de ceste ville de Rouen , tendante à ce que pour raison de la perte de leurs liures et chartres de la fondation et auctorisation dicelle confrarie faicte par le feu pappe Léon par sa bulle du moys d'auril mil cinq centz vingt et ayant retrouvé ung petit liure imprimé de l'approbation de lad. confrarie prouenu de la biblioteque de feu M^e Pierre Monfault, vivant président en la Court, et l'un des princes de lad. confrarie, marqué au commencement de l'escription et seing du dict feu sieur président et en la fin de feu M. Geoffroy Marie aduocat en lad. court et lecteur dicelle confrarie il leur soit permis de faire de rechef imprimer le dit liure et ordonne que suivant jcelluy lesd. princes et confrères jouyront des priuileges concedez à lad. confrarie par lad. bulle. Veu par la Court la dicte requeste, led. liure imprimé response et consentement des grandz vicaires de l'archevesque de Rouen ausquelz par ordonnance de lad. court, lad. requeste a este communiquee

avec la conclusion du procureur général du Roy. Tout considéré, LA DICTE COURT a permis et permet ausd. princes et confreres faire imprimer led. liure intitulé Approbation et confirmation apostolique de la confrarie association et statutz de la noble et deuote Conception Notre Dame pour leur valoir en lieu de l'original de la bulle de lad. approbation et fondation jouyr et user des privileges y contenuz comme ilz ont ci-deuant faict et eussent pu faire en vertu dud. original, Faict a Rouen eu lad. Court de Parlement le dix-huictieme jour de janvier lan mil cinq cents quatre vingt dix sept. »

Signé: de BOISLEUESQUE.

Ce livre des statuts, qu'on croyait réduit à un seul exemplaire, dès 1597, doit être bien rare aujourd'hui; cependant, je vous en signalerai deux: l'un a été payé soixante francs, à la vente de M. Riaux¹, par M. Mancel, libraire à Caen², et l'autre se trouvait chez M. Licquet, où nous l'avons acheté, au prix de cinquante francs. Cet exemplaire n'est pas celui qui a été présenté au parlement, mais il a aussi appartenu à la confrairie, car il a été coté par M. Cotton Deshoussayes, son secrétaire, sous le n° 3 des livres qu'elle possédait en juillet 1771. Il se compose de vingt-six feuillets, petit in-8°, fort bien imprimé, en caractère gothique, très serré; il ne porte ni date, ni nom d'imprimeur, mais on peut supposer qu'il a été imprimé à Rouen, peu de temps après la fulmination de la bulle, c'est-à-dire en 1521. En voici le titre :

Approbacion et confirmation apostolique de la confrarie asso-

¹ Secrétaire-archiviste de la chambre de commerce de Rouen, connu par son goût pour les livres rares, dont il avait réuni une assez belle collection. Mort en décembre 1829.

² J'ai cherché à savoir si cet exemplaire ne serait pas celui qui porte la signature de *Monfault*; mais M. Mancel n'a pas répondu à mes demandes réitérées.

ciacion et statutz de la noble et deuote confraternite de la Conception Nostre Dame instituee a present en leglise de Nostre Dame du carme a Rouen avec ottroy de grans pardons indulgences concessions et priuileges donnez et concedes respectiuenment a perpetuite et irrenocablement par nostre saint pere le pape moderne aux princes maistres confreres et associez, et autres bienfaiteurs, zelateurs, augmentateurs du bien et honneur de lad. confraternite. Ensemble la teneur desditz statutz et ordonnances dicelle confraternite.

Un second livre rare a été acheté par nous à la vente de M. Licquet¹. Il est intitulé :

Palinodiz, Chantz royault, Ballades, Rondeaux, et Epigrammes, a lhonneur de limmaculee Conception de la toute belle merc de Dieu Marie (Patrone des Normands) presente; au Puy a Rouen Composez par scientifiques personnaiges desclaires; par la table cy dedans contenue. Imprimez a Paris. (*Voir page 226.*)

Ce livre, in-8°, petit format, composé de cent feuillets, avec pagination et signatures, a été imprimé à Paris par *Petrus VIDOUËUS*. Il est sans date; mais on voit, dans l'histoire de l'imprimerie, par Jean de la Caille, que *Pierre VIDOUË* paraît n'avoir commencé à imprimer qu'en 1525, et qu'il est mort vers 1543. D'un autre côté, il résulte

¹ Il a été payé 30 fr., avec quatre autres, savoir : 1° un volume des publications de 1769, dont nous possédions déjà deux exemplaires, et que l'Académie a offert à M. Nicéas Periaux, sur ma proposition, en reconnaissance de ses bons offices; 2° *Lettres patentes du Roi, contenant la création, les privilèges et exemptions octroyez par sa majesté et ses prédécesseurs rois, aux capitaines arbalétriers de Rouen*, etc.; imprimé à Rouen en 1696; 3° *Privilèges de la compagnie des cent quatre arquebusiers de la ville de Rouen*, etc.; imprimé à Rouen en 1774; 4° un exemplaire du *catalogue des livres de l'Académie Royale de Rouen*, par l'abbé Vrégeon, avec son frontispice, portant l'année 1781. Déjà M. Duputel en avait donné à l'Académie un exemplaire, auquel est joint le portrait de l'auteur, mais sans frontispice.

d'un manuscrit existant à la bibliothèque de Rouen, contenant des chants royaux sur l'immaculée Conception, de l'an 1519 à l'an 1528, que quelques-uns des chants du livre sont de 1520 à 1524¹. Je présume donc qu'il a dû être imprimé vers 1525. Il provient aussi de la confrairie.

Ces poésies allégoriques, en langage suranné, présentent aujourd'hui bien peu d'intérêt : cependant vous ne serez peut-être pas fâchés, Messieurs, de faire connaissance avec un chant royal de *Pierre Apuril* (ou *Avril*), couronné en 1521. Parmi ceux que j'ai parcourus, c'est celui qui m'a paru le plus remarquable. Satan y est désigné sous l'emblème d'un rusé pêcheur, et la ligne palinodiale : *Le beau dauphin qui ne fut jamais prins*, fait allusion à la Vierge. Le voici :

Un fin pescheur gectant iadis ses rethz
 Dedans la mer pour les gros poissons prendre
 A son plaisir - et les tenir serrez
 Sans eschapper, ne sceut iamais comprendre
 Comme il pourroit le beau daulphin surprendre,
 Car en nageant il est veu si agile
 Et si fort prompt que autre poisson fragile
 En le supuant demeure vain et las
 Tant que du fin pescheur il est surprins,
 Mais on ne voit tomber dedans ses lacqz
 Le beau daulphin qui ne fut iamais prins.

Cestuy pescheur de ses gros dardz ferrez
 Sur ce daulphin a voulu entreprendre :
 Mais ses herpons dont il a enferrez
 Les marsouyns nont peu de poincte prendre
 Sur son escaille on ny a que reprendre ,

¹ Voici les années auxquelles se rapportent quelques - unes des poésies de ce livre : celles de Guillaume Cretin, 1520 ; Pierre Apuril, 1521 et 24 ; Jacques Le Lieur, 1522 ; et Nicolle Lescarre, 1524.

Parquoi voyant son art estre inutile
 A decepuoir ce daulphin tant utile
 Cest retire avec gens contumatz
 Faulx enuieux plains de mauuais espritz
 Qui vont blasmant malgre roys et primatz
 Le beau daulphin qui ne fut iamais pris.

Le beau daulphin sur ses costez dorez
 Et sur son chef porte le beau liz tendre
 A trois fleurons que nature a dorez
 De tel splendeur quon voit le poisson tendre
 A li supuir: et se aucun veult pretendre
 A lengloutir: sa clarte qui rutille
 Ne peut souffrir que aucun acces mutile
 Sa grant beaulte qui reluyt hault et bas
 Dont tous poissons sont de plaisir esprins
 Ainsi voyans en prenant ses esbatz
 Le beau daulphin qui ne fut iamais prins.

La grand baillaine a ses gros yeulx virez
 Vers ce daulphin pour ses dens aus estandre
 Mais les rayons de luy ont desuirez
 Ses fiers regardz, et si ont fait descendre
 Ses grans fanons sans plus tel proye attendre
 Par ce quil est sans condition vile
 Poisson royal franc de debte seruite
 Courbe en bas: tout humble et sans debat
 Sur tous poissons apant le loz et pris
 Dit a bon droit sans prendre aucuns combas
 Le beau daulphin qui ne fut iamais pris.

Du daulphin sont les doulx chans desirez
 De tous humains: et veult leur voir entendre
 En rendant son, contre les cueues irez
 Sans de rigueur voulant vers eulx contendre
 Quant Arion voulut sa harpe tendre

Il le porta par la mer en maint isle
 Dont euada la grant rigueur hostile
 Des mariniers desirans son trespas
 Lesquelz du roy de Corinthe reprins
 Congneurent bien passans le mortel pas
 Le beau daulphin qui ne fut iamais prins,

Renuoy.

Le pescheur est Sathan qui perd ses pas
 Ses rethz et dardz sont bien ditz par compas
 Mauldit peche qui ne touche au pourpris
 De lhumble Vierge appellee en ce pas
 Le beau daulphin qui ne fut iamais pris.

NOUVEAUX RÉGLEMENS. — *La Confrairie prend le titre
 d'Académie.*

1537 à 1731.

Maintenant, Messieurs, je rappellerai votre attention sur la confrairie : nous l'avons quittée au moment où elle venait d'obtenir l'autorisation de réimprimer ses anciens réglemens ; mais elle n'en profita pas, parce qu'elle reconnut qu'ils laissaient beaucoup à désirer et que *le siècle plus poli avait insensiblement introduit de nouveaux usages* avec lesquels il convenait de les mettre en harmonie ; en effet, ils roulaient presque entièrement sur le cérémonial des offices auxquels les confrères devaient assister ; ils furent donc revisés le 17 août 1614, ainsi qu'il résulte de l'approbation donnée à Paris le 22 septembre, même année, par le duc de Joyeuse, cardinal archevêque de Rouen, et de l'arrêt du parlement du 25 du même mois ; ils furent ensuite arrêtés définitivement dans une assemblée générale, tenue le dimanche 14 décembre suivant, où les princes et confrères se réunirent, au nombre de vingt-cinq¹. L'archevêque

¹ On en trouvera les noms dans la liste des princes.

y donna une nouvelle approbation le 18 du même mois, et un troisième arrêt de parlement, du 11 mars 1615, en permit de nouveau l'impression, qui eut lieu la même année, en cinquante-quatre articles, comme on le voit par un livre qui se trouve à la Bibliothèque de Rouen, et qui est intitulé : *LE PVY de la Conception de Nostre-Dame fondé au couvent des Carmes à Rouen. Son origine, érection, statuts et confirmation.* Petit in-8° de 175 pages. — M. le marquis Lever a bien voulu me communiquer un exemplaire d'une édition qui paraît avoir été faite l'année suivante et qui est toute semblable, si ce n'est qu'il y a trois pages de plus. Il a appartenu à l'abbé Guiot, qui y a fait plusieurs notes. Le même livre contient la bulle, ainsi que les actes dont j'ai parlé précédemment, et quelques autres, notamment la confirmation des nouveaux statuts par l'archevêque de Rouen, en date de Paris, le 18 décembre 1614.

Ces divers actes existent dans nos archives, à l'exception de la seconde approbation de l'archevêque.

Les nouveaux règlements ne sont pas moins curieux que les anciens; ils donnent une idée de la pompe que la confrairie mettait dans ses cérémonies, et des frais considérables auxquels était tenu le prince en exercice. On y trouve les règles des compositions pour lesquelles des prix étaient proposés, au nombre de cinq, savoir : *le chant royal, la ballade, la stance, l'ode et le sonnet.* Ils sont suivis de pièces données comme modèles de la forme de ces mêmes poésies. Enfin, le livre se termine par une liste des princes et confrères de la Conception, depuis l'an 1486 jusqu'en 1614, mais sans indication de qualités ni de dates, de sorte qu'elle est tout-à-fait insignifiante.

D'après ces règlements, le 7 et le 8 décembre, jours consacrés à la fête de la Conception, le prince devait faire décorer l'autel principal de l'église des Carmes, et, de plus, le chœur, le dimanche d'après, où la messe était chantée

par les religieux, les musiciens et l'organiste. On procédait ensuite à l'élection du prince de l'année suivante.

Les signes des prix, savoir : une *palme*, un *lis*, un *rosier*, un *miroir*, une *tour*, un *soleil*, un *chapeau de laurier* (c'est-à-dire une *couronne*), une *étoile* et un *anneau*, étaient exposés d'abord sur l'autel, et ensuite sur le théâtre du Puy, qui était orné de tapisseries et d'un dais. On les rangeait sur une table, devant les princes et confrères. Les poètes et personnages considérables invités à la cérémonie étaient assis à des tables latérales.

Un docteur choisi par le prince faisait un discours d'un quart d'heure en l'honneur de la Vierge; puis les poètes qui avaient remporté les prix de l'année précédente, étaient appelés, à haute voix et au son des trompettes, pour venir en rendre des grâces publiques, dans un compliment en vers adressé au prince. Enfin on lisait les pièces envoyées au concours, et le jugement était prononcé immédiatement.

C'est ainsi, Messieurs, que la confrairie, s'occupant de plus en plus de littérature, devint une association mixte qui prit le titre d'ACADÉMIE.

En 1614, M. de BRETEVILLE fonda le *laurier* pour prix de l'*épigramme* ou *allégorie latine*. Il composa une nouvelle invitation aux poètes, et il peut être considéré comme l'un des législateurs du Palinod, car il contribua puissamment à la réforme des anciens règlements et fut éditeur de ceux qui furent imprimés en 1614 et 1615, avec un *Précis historique* de sa composition.

En 1624, François DE HARLAY, archevêque de Rouen, rehaussa encore l'institution, en fondant la *ruche d'argent*, pour l'*ode pindarique latine*, appelée aussi *ode pontificale*, à cause de son fondateur. Le concours de cette année fut nombreux et brillant; plusieurs poètes, qui ne

s'y présentaient pas¹, adressèrent au prince des vers sur le nouveau symbole dont il venait d'enrichir le Puy.

Le *miroir d'argent*, pour l'ode française, fut fondé trois ans après par *Hallé* d'ORGEVILLE.

Vers l'an 1640, un poète nommé *Léonard VILLARS*, natif d'Athènes, voulut remplir, dans toute leur rigueur, les vues de François de Harlay, en composant, en l'honneur de l'immaculée Conception, une ode dans la langue et dans la forme des odes de Pindare. Elle fut imprimée d'abord en 1644, et insérée depuis, avec une traduction latine et une traduction française, celle-ci par l'abbé Auger, dans le Recueil de 1781.

Les concours de 1635 et 1636 méritent d'être cités pour le nombre et le talent des auteurs ; mais on lit, dans la *Muse Normande* de David Ferrand, qu'en 1636, l'avarice du maître des *Palinods* fit qu'il n'y eut point de *trompettes*. Aussi, le même Ferrand le tourna-t-il en ridicule, dans un chant royal, en style *purin*², qu'il récita sur le Puy, le lendemain de la distribution des prix.

On doit faire aussi une mention particulière du concours de 1640, puisque, parmi les lauréats, se trouve *Jacqueline PASCAL*, sœur du célèbre Blaise Pascal, née à Clermont en 1625, et, par conséquent, à peine âgée de quinze ans³. L'année suivante, *Antoine CORNEILLE* (voir la liste des lauréats) fit, en son honneur, un chant royal, dont la ligne palindodiale est :

La seule fille en ce Puy triomphante.

Cette même année, *Thomas CORNEILLE*, alors âgé de seize ans, obtint le *miroir* pour une ode française.

¹ Les pièces envoyées en dehors du concours étaient dites *données*.

² Langage trivial du peuple de Rouen.

³ En 1652, elle entra au monastère de Port-Royal, où elle fit profession l'année suivante. Morte en 1661.

La principauté de *Nicolas DE LA PLACE* fut ensuite une des plus remarquables de son siècle, par la réputation des poètes couronnés, et par cette singularité qu'il fut lui-même au nombre des lauréats, pour une allégorie latine, ainsi que son ami intime, *Bernard LE PIGNY*, qui avait été prince en 1633.

Pendant, une nouvelle apathie s'empara bientôt des membres de l'Académie des Palinods : de 1654 à 1698, on ne trouve la trace que de deux concours ; encore n'y avait-il pas de princes : mais, en 1699, M. de BONNETOT réussit à rendre à l'association toute sa splendeur. Il fonda le *prix d'éloquence*, auquel on a dû, par la suite, des ouvrages fort distingués. Dans l'origine, ils se rapportèrent tous à la *Vierge* ; mais, ensuite, on indiqua des sujets de morale ou d'histoire et des éloges. Cette heureuse innovation a donné naissance aux excellents discours : *Sur le danger de la lecture des livres contre la religion*, par *Paris*, de Nevers, avocat au parlement, et professeur de rhétorique au collège royal de Bordeaux, couronné en 1769 ; — *Sur l'utilité et les avantages d'une société acad'mique, consacrée en même temps à la religion et aux lettres*, par *Rossel*, avocat à Paris, couronné en 1771 ; — *Sur la religion qui élève l'ame et agrandit l'esprit*, par l'abbé de *Formé*, couronné en 1773 ; — sur cette question : *Quels sont, outre l'inspiration, les caractères qui assurent aux livres saints la sup'riorité sur les autres productions de l'esprit*, par *Louis-Frédéric Ancillon*, pasteur de l'église française, à Berlin, etc., etc. Tous ces ouvrages se trouvent dans les recueils annuels de l'Académie.

DESMARETS DE VAUBOURG, prince en 1701, ne montra pas moins de magnificence que plusieurs de ses prédécesseurs. Une chose très remarquable pour le temps, c'est qu'il fit donner avis aux auteurs de ne point exagérer les louanges de la patronne du Puy, et d'éviter, par exemple, le terme *adoration*, afin de ne pas blesser ceux d'une autre

communion. En 1706, on leur donna un autre avertissement sur l'inconvenance d'emprunter leurs sujets à la mythologie, et de mettre la Vierge en parallèle avec des personnages de la Fable; en conséquence, les juges déclarèrent qu'ils ne recevraient dorénavant que des sujets tirés de l'*Écriture-Sainte*, de l'*Histoire ecclésiastique ou civile*, ou de l'*Histoire naturelle*. Cette injonction ne fut cependant pas exactement observée, et les juges eux-mêmes se relâchèrent de leur rigueur; aussi, le même avertissement fut-il renouvelé en 1713, et l'on y ajouta cette singulière apostrophe, qui se reproduit pendant plusieurs années : *On ne répondra point aux injures verbales ou par écrit, de ceux qui auront manqué les prix. C'est bien assez qu'on ait eu la fatigue de lire leurs mauvaises pièces.*

L'avènement de M. de LOURAILLE à la principauté, en 1731, fut encore une époque mémorable pour les Palinods, qui manquaient de Mécènes depuis plusieurs années; il fonda le prix de l'*hymne française*, dont le sujet était un des *mystères de la Vierge*, qui furent traités successivement chaque année dans l'ordre suivant : 1^o la *conception*; 2^o la *naissance*; 3^o la *présentation*; 4^o l'*annonciation*; 5^o la *visitation*; 6^o la *purification*, et 7^o l'*assomption*. — La huitième année, on recommençait, de sorte que les pièces couronnées formèrent, par la suite, une hymnologie parthénique qui dut paraître alors fort intéressante.

Les Carmes eux-mêmes, dépositaires des fonds de l'Académie, et chargés du cérémonial des solennités, y déployèrent cette année un zèle inaccoutumé. Ils avaient alors parmi eux un sujet distingué, le père Louis MARCHE, qui composa, d'après celui de M. de Breteville, un nouveau *Précis historique de l'origine de l'Académie*: ce précis, qui remplaça les anciens sermons et les discours d'ouverture, en usage depuis une trentaine d'années, fut réimprimé en tête des recueils annuels jusqu'en 1765, sans autre changement que

l'addition, à la fin de la liste des princes, du nom et d'un éloge succinct du dernier.

A compter de cette époque, l'Académie des Palinods ne connut plus, jusqu'à sa chute, que des jours prospères, tant par le mérite et la générosité de ses princes, que par le nombre et les talents des auteurs qui se disputèrent ses couronnes.

Troisième renouvellement des statuts.

1732 à 1768.

La principauté de M. de PONTCARRÉ, en 1732, fut une des plus brillantes qu'on eût encore vues : les statuts furent renouvelés ; les genres de poésie surannés du *chant royal* et de la *ballade* furent supprimés ; les prix du chant royal furent proposés pour une *seconde ode française* de dix strophes de chacune dix vers de huit syllabes ; celui de la ballade, pour des *stances* ou quelque autre pièce française, au choix des poètes (v. 1769) ; une nouvelle invitation aux poètes fut composée par l'abbé Saas ; enfin, aux anciennes médailles offertes en prix, dont, est-il dit, la façon surpassait de beaucoup la matière, ce qui les rendait très modiques, le prince substitua des jetons qu'il fit frapper, et dont il donna les coins. Les lauréats devaient recevoir un nombre de jetons proportionné à la valeur indiquée pour chaque prix. Ces diverses circonstances excitèrent l'émulation des auteurs, qui se présentèrent en foule.

Nous avons retrouvé, chez M. Licquet, l'un des coins des jetons, une planche qui en représente les deux côtés, et un jeton en argent (v. p. 233). Ces objets, avec le cachet de l'Académie, et quelques planches en cuivre, sur lesquelles sont gravés des emblèmes ou des armoiries de princes, ont été achetés quinze francs. Les armoiries se plaçaient en tête du cahier de l'année, et dans l'affiche de l'annonce des prix.

On compte, parmi les plus célèbres, le concours de 1737 ;

trois des lauréats furent des génovéfains, dans le couvent desquels demeurait à Rouen le duc de Fitz-James, prince de l'année. Un victorin de Paris, qui garda l'anonyme (v. la liste des lauréats), obtint le prix d'honneur. Les concours des deux années suivantes furent aussi très brillants. Une foule d'auteurs se présentèrent à celui de 1750, dont l'ouverture se fit par des élèves du collège de Rouen, qui récitèrent, à la louange du prince, une espèce de plaidoyer poétique, où trois muses : *Clio*, *Euterpe* et *Erato*, se disputaient l'honneur de faire le meilleur portrait d'un bon juge.

La dévotion au *sacré cœur de Jésus* s'était établie et répandue dans la ville et le diocèse de Rouen ; celle du *divin cœur de Marie* était introduite dans les communautés, et l'on s'occupait des offices propres à cette nouvelle solennité ; les hymnes en furent mises au concours en 1752, et deux furent couronnées : l'une est de l'abbé LEVASSEUR, de Rouen ; l'autre, de Jacques-François COGE, de la même ville, alors au séminaire de Joyeuse, et depuis chanoine de Poitiers. Au nombre des lauréats de cette année, se trouve Jacques-Joseph RACINE, auteur d'une excellente ode latine. Ce concours eut encore cela de particulier, que ce fut un enfant qui en fit l'ouverture, par un compliment en vers français adressé au prince.

L'émulation ne tarda cependant pas à se ralentir ; mais M. de MISSY sut la ranimer en 1759, et l'heureuse influence de ses efforts se fit sentir jusqu'à l'élection de son successeur, qui n'eut lieu que quatre ans après.

En 1766, il n'y eut point de prince ; le zèle des juges y suppléa : ils s'efforcèrent de donner une forme plus académique au concours, qui s'ouvrit par un discours relatif aux opérations littéraires dont on allait s'occuper, et cet usage fut toujours continué depuis. Les ouvrages envoyés furent nombreux et fort distingués ; plusieurs étaient relatifs

à la mort du dauphin, fils de Louis XV, arrivée vers la fin de l'année précédente. L'Académie fut également privée de prince en 1768 ; mais le concours n'en fut pas moins remarquable, surtout par le couronnement de madame du Bocage.

Quatrième et dernier renouvellement des statuts.

1769 à 1790.

L'année suivante, une des plus heureuses révolutions s'opéra dans l'Académie, qu'on était loin de croire si près de sa chute. Elle revisa, pour la dernière fois, ses statuts et réglemens, qui furent rédigés en sept titres différens, composés ensemble de soixante-deux articles, et elle adopta de nouvelles formes dans la poésie. La *rose*, ancien prix de la *ballade*, fut proposée pour l'*idylle*, et, après avoir été négligé pendant quelques années, le prix d'éloquence fut rétabli. (v. l'année 1699.)

Toutes ces nouveautés furent de puissants aiguillons pour l'émulation : on leur dut un concours nombreux et brillant. Le prix d'honneur fut remporté par un jeune parent du grand Corneille : LE PESANT DE BOISGUILBERT (*Jean-Pierre-Adrien-Augustin*), pour un poème d'une certaine étendue, dont le sujet était : *la sédition d'Antioche, du temps de Théodose*. Un prix extraordinaire fut décerné à une ode française sur le *Triomphe de l'Église*, par DURUFLÉ, d'Elbeuf, avocat, couronné plusieurs fois avant et après cette époque.

Au commencement du recueil de cette année, 1769, se trouve un discours d'ouverture de l'abbé Cotton des Houssayes, où l'on voit que notre vénérable doyen, M. d'Ornay ¹, fut nommé membre de l'Académie des

¹ M. d'Ornay est mort pendant l'impression de cet ouvrage, le 25 novembre, à midi, en son domicile à Saint-Georges-de-Bocheville, à l'âge de cent cinq ans trois mois et deux jours. Il était né le 23 août 1729.





8 1/2 centimes, or 8 s

Face of Reverse
 des Médailles données en Prix, par l'Académie
 de l'Immaculée Conception, de 1771 à 1789.

Palinods en même temps que M. Haillet de Couronne, qui en devint juge-né, par suite de sa nomination aux fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Rouen, en remplacement de M. Maillet du Boullay, décédé. Il est à remarquer qu'on a relié dans le même volume deux éloges de ce dernier, l'un par M. Cotton des Houssayes, pour les Palinods, l'autre par M. Haillet de Couronne, pour l'Académie royale.

En 1771, l'Académie renonça à l'usage de donner des jetons en prix et revint à celui des médailles, dont le nombre fut fixé à quatre. On voit, par un livre des comptes des dernières années de l'Académie de l'immaculée Conception, que nous possédons, l'indication de l'achat de quarante-cinq de ces médailles en quatorze ans; la plupart furent achetées à Paris, et coûtèrent de vingt-quatre à trente livres; en 1788, elles furent faites par le sieur Le Peton, de Rouen, près de la Crosse, au prix de trente-six livres; celles de 1789, qui sont les dernières, venaient de Paris et coûtèrent trente-trois francs.

Il y avait quatre de ces médailles chez M. Licquet; elles ont une valeur intrinsèque de près de vingt francs, et nous en avons eu deux pour cinquante francs. Les deux autres ont été achetées pour la Bibliothèque de la ville. Ces médailles sont un ouvrage d'orfèvrerie, elles sont coulées et ciselées; d'un côté est la Vierge dans un soleil, posée sur un croissant et ayant un serpent sous les pieds¹; de l'autre, les signes de huit des anciens prix; dans l'une, le milieu est occupé par le roi David, jouant de la harpe,

¹ Cette image mystique de la Vierge-mère était d'autant plus vénérée, que plusieurs papes avaient accordé des indulgences aux fidèles qui prieraient dévotement devant cette sainte allégorie. Voici une oraison relative à cette image, avec son avis préliminaire; elle a probablement été répétée dans plusieurs livres liturgiques des quinzième et seizième siècle, et est extraite d'un petit ouvrage ascétique, sans nom de lieu, et sans date, mais qui a probablement été imprimé à Paris vers 1490. Il a pour titre : *Confessio generalis ac perutilis domini Andreae hispani sancte*

et un petit ange qui tient le livre de musique¹ ; dans l'autre, ce milieu est resté vide pour y graver une inscription. Il paraît que ces médailles, dont la gravure est ci-jointe, se faisaient d'après une espèce de modèle en plomb, allié d'un peu d'étain, qui était également chez M. Licquet, et qui a cela de remarquable, que le milieu est sur une petite plaque séparée.

Cette même année 1771, madame de l'ÉTOILE obtint le prix de l'idylle ; elle avait déjà eu précédemment un succès semblable, pour une ode française imitée du premier cantique de Moïse. Cette fois-ci, son sujet était le *Réveil d'Abel*. C'était la troisième pièce de ce genre couronnée par l'Académie des Palinods : la première, intitulée *les Bergers*, par Jean-Baptiste-Léonor du HECQUET, de Rouen, l'avait été en 1769 et la seconde en 1771 ; c'était la *Mort du juste*, par le comte de LAURENCIN.

Trois ans après, deux nouvelles muses se présentèrent : madame de COURCY fut couronnée, pour une pièce de vers libres sur *les passions* ; et le prix d'honneur (v. p. 234 en

romanae ecclesiae penitentiarii. — Claude Jaumar, in-12 ; goth. et sans pagination.

Sequitur alia oratio de beata virgine quam Sixtus papa quartus (François de la Rovère, de Savone, pape de 1471 à 1481) confirmavit et dedit indulgentias undecim mille annorum coram ymagine beate virginis Mariæ stans in sole et habens lunam sub pedibus.

AVE sanctissima Maria mater Dei, Regina cæli, porta Paradisi, Domina mundi. Tu es singularis Virgo pura ; tu concepisti Jesum sine peccato : tu peperisti creatorem et salvatorem mundi in quo ego non dubito. Ora pro me Jesum dilectum filium tuum et libera me ab omnibus malis. Amen. — (Note de M. E.-H. Langlois.)

¹ Sujet d'une composition très connue de Champagne, qui se trouve gravée par plusieurs artistes dans divers livres liturgiques. La légende : *Posuit immaculatam viam meam*, est tirée du psaume 17, verset 33. Voici la traduction de Le Maître de Sacy : *Dieu a fait que ma voie a été sans tache*. Dans l'office du diocèse de Rouen on trouve : *Dieu m'a fait marcher dans l'innocence*.

quoi il consistait) fut décerné à madame de LAURENCIN, pour une *épître*, en vers français, *d'une femme à son amie, sur l'obligation et les avantages qui doivent déterminer les mères à allaiter leurs enfants, conformément au vœu de la nature*. Ce poème fut entendu avec tant de plaisir, que l'assemblée en demanda une seconde lecture. La même dame obtint un nouveau triomphe en 1777, pour une idylle intitulée *Alceste et Méloé, ou le chant de l'amour maternel*.

L'Académie avait proposé, en 1775, pour sujet de prix extraordinaire, un poème destiné à célébrer l'inauguration d'un monument érigé à Vienne, en 1647, par l'empereur Ferdinand III, en l'honneur de l'immaculée Conception de la Vierge. Ce prix fut remporté, en 1777, par l'abbé TAVERNE, maître des jeux floraux à Toulouse, et on lui envoya un petit modèle du monument en ébène, surmonté d'une Vierge en argent.

La plupart des armoiries des *princes* décoraient le chœur et la nef de l'église des Carmes. Celles du dernier élu se plaçaient provisoirement près de la porte, jusqu'à ce que le successeur vint y substituer les siennes. Cette décoration fut remarquée par l'empereur Joseph II, qui entendit la messe dans cette église, le dimanche 1^{er} juin 1777, avant de partir de Rouen pour le Havre, et il laissa entrevoir qu'il serait disposé à accepter le titre de *prince* des Palinods, car le religieux qui lui avait fait l'explication de ces armoiries lui ayant dit : « Il se trouve bien quelques aigles dans ces écussons, mais elles ne sont pas éployées. » — « Patience, mon père », répondit l'illustre voyageur. Les événements politiques qui absorbèrent bientôt l'attention de l'Europe, ne permirent pas de lui rappeler cette espèce de promesse.

Troisième année séculaire de l'institution du Palinod.

Dès 1785, l'Académie s'était occupée des moyens de donner de l'éclat à la troisième année séculaire de son

institution. Depuis long-temps, on ne couronnait plus les auteurs le jour même de la Conception, à cause de la longueur de la liturgie, et l'on avait souvent varié sur l'époque de cette cérémonie, qu'on crut devoir fixer définitivement au jeudi d'après la mi-carême. L'annonce en fut publiée le 17 décembre par la voie du *Journal de Normandie*, dont voici un passage : « Transporter la scène
 « académique de l'hiver au printemps, c'est remplacer un
 « désagrément par un attrait. Le temps où renaissent les
 « fleurs semble fait pour produire des couronnes. Les
 « juges, les auteurs, le public, chacun y trouvera son avan-
 « tage. Nos savants concitoyens n'y seront peut-être pas
 « insensibles. Le sexe d'un goût délicat, mais d'une santé
 « faible, aime les lettres et redoute les frimats. Invitées par
 « la renaissance des beaux jours, touchées des agréments
 « d'un rendez-vous littéraire, les grâces, comme autrefois
 « dans la Grèce, se feront une fête de sourire aux muses,
 « de se rendre à notre lycée et de prêter à ses jeux un
 « nouvel éclat. »

Ce concours eut encore cela de remarquable, que l'abbé Guérin du Rocher y présenta une ode grecque en l'honneur de la Vierge. Parmi les différents peuples dévoués au culte de Marie, le poète distingue les habitants de la Neustrie, contrée féconde en grands hommes, et rappelle les fameuses expéditions de la nation normande :

« La belliqueuse Angleterre, dit-il, les agréables contrées
 « de la Grèce, Naples, la Sicile, les bords enchantés de
 « l'Oronte qui baigne les murs de la superbe Antioche,
 « conservent encore d'illustres monuments de ses victoires.
 « Ses braves et généreux guerriers, qui étendirent leur
 « domination sur tant de vastes états, comptèrent pour
 « rien tous ces bruyants exploits, jusqu'à ce qu'ils eussent
 « consacré uniquement au service de leur souveraine et à
 « la gloire de son divin fils, leurs armes triomphantes.

« Pleins d'une sainte ardeur , ils attaquèrent les Arabes
« brutaux et impies qui osaient marcher insolemment sur
« le sol sacré que vos pieds augustes avaient touché. Votre
« patrie fut délivrée du joug de ces profanateurs impurs. Ils
« disparurent, devant ces cohortes terribles , plus vite que
« l'aquilon ne chasse devant lui un léger tourbillon de
« poussière. »

Le nouveau siècle palinodique s'ouvrit sous les plus heureux auspices par l'avènement de M. de PONTCARRÉ à la principauté , en 1787 , et tout semblait annoncer une longue prospérité à l'antique institution du Puy , qui touchait , au contraire , à sa ruine. Le prince proposa , pour sujet de prix extraordinaire , la question de savoir *quelle a été l'influence du siècle de Jeanne d'Arc sur le jugement et le supplice de cette héroïne*. Aucun des mémoires envoyés n'ayant paru digne d'être couronné , le même sujet fut continué en 1788 et 1789 , mais on ne put décerner le prix.

Pour donner plus de liberté aux poètes , l'Académie leur avait laissé le choix du sujet des poésies et des langues grecque, latine et française. Elle croyait n'avoir à redouter qu'une trop grande affluence de concurrents , mais son attente fut trompée : les pièces furent peu nombreuses et peu remarquables.

La prochaine réunion des États-généraux occupait tellement tous les esprits, en 1789 , que l'Académie décida de remettre à l'année suivante sa séance publique qui ne devait plus avoir lieu , car les événements de la révolution amenèrent bientôt la dissolution de cette société , dont les archives ¹ étaient restées entre les mains de M. Boistard de Prémagnoy , l'un des juges du Palinod , qui les remit à M. Gosseaume, notre archiviste, ainsi qu'il résulte de votre

¹ Il y a apparence que ce n'en était qu'une faible portion, le reste aura été disséminé ou même détruit à la révolution.

délibération du 28 juillet 1820 (p. 15 du registre). Mais il paraît que M. Licquet en garda une partie, que lui-même avait sans doute fini par oublier et que nous avons heureusement recouvrée.

Ici se termine le *précis* de l'histoire de l'Académie de l'Immaculée Conception ; mais je crois devoir y ajouter, sous divers titres, des renseignements dont la réunion m'a coûté d'assez longues recherches, et qui, je l'espère, Messieurs, ne vous sembleront pas dépourvus d'intérêt.

Livres et manuscrits relatifs aux Palinods, et qui se trouvent dans les archives de l'Académie royale de Rouen.

Livres cotés par l'abbé Cotton des Houssayes :

N^o 3. *Approbacion et confirmacion apostolique de la confrarie, association et statutz de la noble et deuote confraternité de la Conception Nostre-Dame, etc.*

Ce petit livre est le plus ancien et le plus précieux de tous. (v. p. 208.)

N^o 1. *Palinodz, chantz royaux, ballades, etc.* (v. p. 209.)

Ce livre laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la correction : ainsi, dans le seul chant royal que j'ai cité, p. 210, il y avait deux vers faux, et le nom d'*Aaron* au lieu de celui d'*Arion*.

N^o 5. 1612 à 1630. *OEuvres poétiques tant français que latins qui, depuis l'an 1612 à l'an 1630, ont remporté les prix au Puy de l'Immaculée et très sainte Conception de la Vierge Marie fondé à Rouen.* Manuscrit petit in-folio, fort bien écrit, en caractères imitant l'impression.

N^o 6. 1631 à 1646. Manuscrit semblable au précédent, mais encore plus soigné et entremêlé de lettres rouges. Il y manque l'année 1637, dont les feuillets sont restés en blanc.

N^o 8¹. 1647 à 1653, 1659, 64, 74, 75, 77, 78, 91, 92, 98, 99, 1703, 4, 6, 8, 9, 13, 14 et 16.

Ce troisième manuscrit commence à 1647 et contient un grand nombre de pièces, dont les plus récentes sont de 1716; mais, après l'année 1653, il en manque plusieurs, et l'ordre chronologique est interverti. Il est du même scribe que le précédent, jusqu'à la page 121; le reste est de plusieurs mains, en écriture cursive, et, en partie, assez mauvaise.

N^o 9. 1701 à 1764. Le quatrième registre est aussi de plusieurs mains, et, en général, peu soigné; il n'indique, ni l'année précise de la plupart des compositions, ni le *Prince* en exercice.

Sans numéro. 1638 et 1641 à 1659. Petit livre imprimé in-8^o, contenant les œuvres qui ont remporté les prix en 1638 et de 1641 à 1659².

N^o 11. 1698 et n^o 12. 1720, 21 et 22. Deux petites bro-

¹ Il paraît qu'il y a erreur dans cette cote, qui devrait être 7, puisque les années des pièces contenues dans ce volume suivent immédiatement celles du précédent.

² On croit que le premier recueil a été imprimé, en 1612, par *Faultier*, à Rouen; le second, en 1638, et les suivans, jusqu'en 1659, par *David de Petit Val*, aussi à Rouen. On peut supposer que, depuis ce temps, la plupart des poésies couronnées ont été imprimées; mais plusieurs de ces recueils ont dû être perdus. Voici l'indication de ceux dont j'ai pu avoir connaissance; tous les imprimeurs sont de Rouen, excepté un: 1669, Laurent *Thierry*; 1670, Laurent *Maurry*; 1671, Antoine *Maurry*; 1672 à 76, Thomas *Maurry*; 1682, Laurent *Machuel*; 1691 à 95, Jean-Baptiste *Machuel*; 1696 à 98, Pierre *Viret*; 1700, P. *Héroult*; 1701 et 2, P. *Viret*; 1704 et 5, veuve Jean *Oursel*; 1706 à 8, *Le Boullenger*; 1709, Jean *Oursel*; 1715, *Faultier*; 1722 à 36, Ph.-P. *Cabut*; 1737, *Viret*; 1741, veuve *Oursel*; 1745, François *Oursel*; 1747, veuve *Oursel*; 1750, Laurent *Dumesnil*; 1752 à 67, Étienne-Vincent *Machuel*; 1772, Jacques-Jos. *Le Boullenger*; 1776, *Chardon*, à Paris; 1784 (dernier volume), veuve Laurent *Dumesnil*.

chures in-8°, contenant les pièces couronnées en 1698 et en 1720, 21 et 22.

Viennent ensuite cinq volumes in-8° reliés, où se trouvent les cahiers publiés de 1731 à 1781. Le dernier volume, qui contient les années 1776 à 81, a été imprimé en 1784.

Manuscrits de la bibliothèque de la ville de Rouen.

Le premier est un grand in-4°, commençant au dimanche 14 décembre 1516, et contenant des *chants royaux*, *ballades*, etc., dont les dernières pièces sont de Jehan Lombard, maistre Jacques Le Lieur, Mauduit, et Jo. Landasse. Écriture cursive du temps.

Le deuxième est une copie, in-fol., d'un manuscrit de la bibliothèque royale, contenant des chants royaux de 1519 à 1528. Écriture moderne médiocre.

Le troisième est in-4°, et, quoique assez volumineux, ne paraît contenir que des poésies de 1544 et 1545, dont la dernière est une pièce dramatique avec des chœurs, intitulée :

Moral qui fut joué en la feste de la Conception aud Rouen presence dud prince et notable assistance aud an 1544 ou sont introduitz dix personnaiges cest assavoir SAPIENCE IGNORANCE la VIERGE et les sept artz libéraux.

Ces arts sont ensuite nommés dans le cours de la pièce ; la liste en est curieuse, ce sont : GRAMMAIRE, RHÉTORIQUE, LOGIQUE, ARITHMÉTIQUE, ASTROLOGIE, GÉOMÉTRIE et MUSIQUE. Belle écriture cursive du temps.

Le quatrième, également in-4°, composé d'environ cent feuillets, dont quarante-sept seulement sont écrits, servait à l'inscription des nouveaux associés. Il commence en 1548, et finit au 14 décembre 1657. L'objet en est expliqué en ces termes, au dixième feuillet :

Ensuit les noms des princes et assocyes du Puy de la

tressaincte et immaculle Conception de la glorieusse Vierge Marye mere de Dieu, lesqueulz princes et associes ont promis et promettent faire et payer par chacun an la somme de soixante et dix solz tournoys en deux parties cest assavoir vingt cinq solz pour entretenir les messes scruiesses et luminaires et quarante cinq solz pour les distributions manuelles affaire aux princes et associes lesqueulz se treuvent et assistent esdictes messes et seruices.

Plus tard, à la rétribution annuelle, on ajouta cent solz dentree.

Les promesses des associés sont conçues ainsi :

Je soubz signe prometz payer soixante dix solz tournoys par chacun an pour les causes deuant dictes deuant la purification de Nostre Dame prochaine venant mil cinq cens quarante huict et de continuer dan en an affaire led paiement.

Cette formule a été modifiée en 1627, où l'on trouve : *Henry d'Orleans.... s'est rendu de la confrarie et a promis den garder les loix et statuts...*

Écriture de plusieurs mains, en général assez mauvaise. Dans la suite, je désignerai ce registre par les lettres R. B. R. (*Registre de la Bibliothèque de Rouen.*)

Le cinquième est un in-folio contenant les pièces présentées à l'Académie, et divers renseignements historiques de 1701 à la dissolution de cette société ; il se termine par une table alphabétique des auteurs couronnés pendant le même temps. Écriture moderne, assez mauvaise, mais bien lisible.

La bibliothèque royale de Paris possè de plusieurs manuscrits des poésies pré-entées au Palinod, et ornées de magnifiques miniatures.

Livres à consulter.

Le *Puy de la conception*, dont j'ai parlé page 213, et que j'aurai encore occasion de citer plusieurs fois : je le désignerai par les lettres L. P

L'Histoire de la ville de Rouen, par un solitaire (Farin).

La Muse normande, de David Ferrand.

La France littéraire. Le quatrième volume, publié en 1786, par l'abbé Guiot.

Le Mercure de France, février 1763, page 94.

Les Antiquités nationales, par A.-L. Millin. 1792. (N^o 31.)

Les Mémoires biographiques et littéraires de Ph.-J.-E.-Vt. Guilbert. Rouen, 1812.

Des prix et des fondations.

Les signes des prix étaient représentés effectivement, en manière d'ornements, pour être déposés, d'abord sur l'autel de l'église, pendant la messe, et, ensuite, sur le théâtre du Puy. Ils étaient repeints chaque année, et marqués des armes du nouveau prince. Ces signes étaient remis aux lauréats, puis échangés, dans les premiers temps, contre de l'argent, plus tard, contre des médailles ou autres objets, ainsi qu'on va le voir.

Dès 1520, Guillaume Le Roux, seigneur du Bourgheroulde, qui avait été prince en 1512, fonda une rente foncière de 25 livres, pour la célébration du service divin, et pour la récompense des poètes.

Voici, d'après les anciens statuts, la désignation et la valeur des prix :

1^{er} CHANT ROYAL, *la Palme*, rachetable par cent sous tournois.

2^e CHANT ROYAL OU DÉBATTU, *le Lys*, rachetable par soixante sous tournois.

1^{er} ÉPIGRAMME LATIN, *le Chapeau de laurier*, rachetable par quatre livres tournois ¹.

¹ Les premières épigrammes latines furent présentées au concours de 1515.

2^e ÉPIGRAMME, *l'Étoile d'or*, rachetable par quarante sous tournois.

BALLADE FRANÇAISE ¹, *la Rose*, rachetable par trente-cinq sous tournois.

RONDEAU ¹, *le Signet d'or*, ou *Affiquet*, rachetable par vingt-cinq sous tournois.

Ces prix furent ensuite augmentés de valeur, et l'objet, ainsi que plusieurs autres, de fondations faites par divers princes, ainsi qu'il suit, selon l'ordre des nouveaux statuts de 1614 :

1613. La *Palme*, échangée contre une *targe* (médaille) d'argent, ayant en relief une palme marquée des armes de M. DE LA ROCQUE, abbé de la Noë, fondateur. Valeur : douze livres.

« Le *Lys*, pareille *targe*, portant l'empreinte d'une

¹ Le prix de la ballade fut fondé dès 1514, par Jaques Des-Hommets; celui du rondeau l'avait été précédemment, en 1510, par Jehan Le Lieur.

² J'ai consulté, sur ces deux mots, notre savant confrère, M. E.-H. Langlois; voici, à peu près, ce qu'il m'a répondu : le mot *signet* ou *sinet*, vient évidemment de *signum*, mot sacramentellement consacré pour exprimer l'action de se *signer*, ou, dans le cas dont il s'agit, une représentation de la *croix*. De fort riches bijoux portaient ce nom dans le 16^e siècle, et au commencement du suivant. Gilles Corrozet, dans ses *blasons domestiques*, en parle ainsi, à l'article où il décrit un précieux cabinet de son époque : « Parmi tant divers joyaulx, sont les riches et gros SIGNEAULX, les patenostres crystallines », etc. Les grosses croix à pierres de nos Normandes, croix aujourd'hui passées de mode, étaient de véritables *sinets* ou *signets*. L'*affiquet*, mot devenu vulgaire, pour exprimer tous les bijoux dont peut se parer une femme, doit certainement être dérivé d'*affixare*, *infigere*, *ficher*, *attacher*, *enfoncer*. Ce devait donc être à peu près la *fibule* ou l'*agraffe* des anciens, c'est-à-dire, un *fermail* d'orfèvrerie, ou *agraffe vestiaire*; et les riches épingles de chemises dont nous nous servons aujourd'hui, sont de véritables *affiquets*.

- tige de fleurs de lys. Même fondateur. Valeur : huit livres.
1612. Le *Rosier*, échangé contre une petite bague d'or, portant l'empreinte d'une rose. Fondateur, *Marin LE PIGNY*. Valeur : quarante sous.
1596. La *Tour*, premier prix des *stances*, échangée contre une bague d'or, portant l'empreinte d'une tour. Fondateur, messire *Claude GROULART*. Valeur : six livres. (*V.* p. 207.)
1611. Le *Soleil*, deuxième prix des *stances*, une bague d'or. Même fondateur. Valeur : soixante sous.
- “ Le *Miroir d'argent*, premier prix de l'*ode française*¹, une bague d'or gravée d'un miroir. Valeur : soixante-dix sous.
1612. L'*Anneau*, prix du *sonnet*, une bague d'or, portant les armes de M. *Marin LE PIGNY*, fondateur. Valeur : quatre livres. — Le *sonnet* a été substitué au *rondeau*.
1614. Le *Chapeau de laurier* (c'est-à-dire la *couronne*), premier prix de l'*épigramme latine* : deux branches de laurier d'argent, avec les armes de M. *Alphonse de BRETEVILLE*, fondateur. Valeur : neuf livres.
- “ L'*Étoile*, deuxième prix de l'*épigramme latine*, une bague d'or, même fondateur. Valeur : quarante sous.
1624. La *Ruche*, prix de l'*ode latine pindarique ou pontificale*. Fondateur, *François de HARLEY*. (*V.* p. 214.)
1627. Le *Miroir d'argent*, prix de l'*ode française*, substitué à la bague d'or. Fondateur, *HALLÉ D'ORGEVILLE*.

¹ Cette composition de quatre strophes de neuf vers de sept ou huit syllabes, a été appelée depuis *petite ode française*, et le nombre des strophes a été porté à six ou sept. (*Voyez*, plus bas, 1627.)

1699. *La Croix d'or*, prix d'éloquence. Fondateur, François DE BONNETOT. (F. p. 216.)
1731. *Un relief ovale en argent*, de six pouces de haut, représentant la Vierge, prix de l'hymne, fondé par M. DE LOURAILLE. (F. p. 217.)
1732. *Jetons substitués aux médailles. Seconde ode française.* (F. p. 218.)
1733. *Second Miroir d'argent*, pour le second prix de l'ode française. Fondateur, Louis LE GENDRE, de Rouen, sous-chantre de l'église de Paris, etc., bienfaiteur de l'Académie royale de Rouen.
1771. *Nouvelles médailles substituées aux jetons.* (F. p. 221.)

Plusieurs princes donnèrent, en outre, à leurs frais, des prix extraordinaires, dont je vais citer les plus remarquables.

1497. Simon de BLARRU, commandeur de Saint-Antoine, à Rouen, donna pour prix les marques distinctives du patron de son ordre et de son compagnon, c'est-à-dire le T des Antonins et la clochette du pourceau; l'un et l'autre en argent, pour deux chants royaux. Premier prix: Nicolas Ravernier; second: Richard Bonne Année.
1499. Guillaume TASSERIE donna deux tasses d'argent, aussi pour deux chants royaux. Pierre Auril et Richard Bonne Année, ses émules et ses amis, les reçurent de ses mains.
1641. Louis-François de BASSOMPIERRE donna un médaillon pour un second prix *ex æquo* d'ode latine, à Jean Samblancoy.
1644. Nicolas DELAPLACE donna une médaille d'or à l'effigie de Marie de Médicis, pour une épigramme latine, à Antoine Halley.

1732. M. de PONTCARRE donna à l'Académie des coins pour frapper les jetons qui furent substitués aux anciens prix. D'un côté était représentée la *Vierge*, et de l'autre un *Soleil* avec ces inscriptions : *Electa ut sol et Hic tenebræ nil juris habent.* (V. p. 218.)
1769. M. *Barthélemy Thomas* LE COUTEULX donna , pour prix principal, une *arche d'alliance* en argent , dont il avait lui-même dessiné le modèle. Ce prix fut remporté par *Duruyé.* (V. p. 220.)
1774. Le prix donné par M. *Antoine* LE COUTEULX surpassa tous les autres , et fut remporté par *Madame de Laurencin.* (V. p. 222.) C'était un vase d'albâtre à l'antique , placé sur une base peinte en bleu , ornée de guirlandes dorées. Il était surmonté de deux branches , l'une de rosier , l'autre de lys , chargées de fleurs et de boutons et réunies , dans leur partie supérieure , par une couronne de laurier , le tout en argent.
1777. En cette année , l'Académie des Palinods offrit à l'auteur du meilleur poème français , la représentation du *monument de Vienne* , dont elle avait proposé l'inauguration pour sujet de prix. Ce prix fut remporté par l'abbé *Taverne.* (V. p. 223.)
1778. *Dominique de Mende*, de Marseille , reçut , pour son *discours sur l'extirpation de la mendicité* , une des grandes médailles d'argent qu'on fit dorer d'or moulu , des deux côtés.
1783. L'abbé TERRISSE donna une médaille d'or de 300 livres , pour le prix d'éloquence. Elle fut décernée à *Mutel* , de Bernay.
- Avant ce prince , M. d'HARCOURT avait laissé le choix d'une semblable médaille ou de sa valeur en argent.

1784. M. de PONTCARRE offrit la même alternative, et l'Académie devait en outre faire exécuter un petit modèle en argent de la fontaine du Marché-aux-Veaux, pour le donner au poète qui aurait présenté quelque composition sur le sujet proposé par le prince (V. p. 225.) Le même sujet fut remis deux fois au concours, mais les évènements du temps ne permirent pas de donner les prix.
1786. *Troisième année séculaire de l'Institut.* (V. p. 223.) Une ode grecque, en l'honneur de la patronne du Puy, fut présentée par l'abbé *François-Robert Guérin du Rocher*, qui reçut pour prix une médaille ovale, en cuivre argenté, représentant la Vierge. Ce relief, avec l'encadrement, avait dix pouces de haut.

Frais des réceptions et des distributions de prix.

Aux termes des anciens statuts, les nouveaux associés devaient se présenter à l'issue des messes qui se disaient aux dépens de l'association, les dimanches d'après les fêtes de Notre-Dame, et *chacun entrant était tenu payer au profit d'icelle pour son entrée la somme de cent sols tournois avec son cierge.*

Les membres de la confrairie devaient être au nombre de *soixante-douze*, outre les princes, *en mémoire et recordation des soixante-douze disciples de notre Seigneur Jesu Christ et des soixante-douze interpréteurs et translateurs des saintes et sacrées escriptures.* Il ne paraît pas que ce nombre ait jamais été atteint, et cependant le pape a permis qu'il fût porté à *six vingtz et dix associés.*

La confrairie compte parmi ses membres et ses bienfaiteurs les personnages les plus éminents de la province de Normandie, et plusieurs *princes* ont mis beaucoup de

magnificence dans les prix qu'ils donnaient. Il paraît , en effet , que , dès les premiers temps , quelques-uns avaient fait des dépenses excessives, puisqu'il est dit, dans les anciens statuts , que les nouveaux élus, qui étaient obligés d'accepter la principauté à leur tour d'inscription, pourraient toutefois laisser tous les frais à la charge de l'association, en payant *quarante livres*. Une délibération du 14 décembre 1578 (R. B. R.) a porté cette somme à *cinquante escuz dor sol¹ et ung poinçon de vin*.

Le même manuscrit contient une délibération prise dix ans plus tard , et qui mérite d'être citée :

« Du mercredi troisieme jour dauril mil cinq cent quatre vingt saize.

« Les princes freres et associez de ladicte confrarie de la Conception de la Vierge Marie soubz signez congregez et assemblez en la maison de messire Claude Groulart Premier president en la court de parlement à Rouen et prince pour tenir le Puy dicelle confrarie en lannée presente pour aduiser des affaires dicelle confrarie manutention et augmentation dicelle.

« Oultre les statutz de la dicte confrarie et reglement cy deuant faictz enregistrez au present liure pour retrancher les excessives despences qui cy deuant ont este faictes par aulecuns des princes aians tenu led. Puy lesquelles ont este cause de reffroidir la deuotion de plusieurs personnes a se rendre de lad confrarie.

« Ont statue et ordonne que a laduenir ceux qui seront esleuz et nommez princes pour tenir led. Puy ne pourront

¹ Les *écus d'or au soleil* furent fabriqués , pour la première fois, sous le règne de Louis XI, en 1475 ; on les appela, par abréviation, *écus sol*. Ils étaient cotés trente-six sous trois deniers ; mais leur valeur nominale augmenta successivement. Elle fut portée à quarante sous , en 1519 ; à quarante-cinq , en 1522 ; à quarante-six , en 1548 ; à cinquante , en 1561 ; à cinquante-quatre , en 1573 , et enfin à soixante , en 1577. D'après ce que j'ai dit dans la note de la p. 203, on peut évaluer la dépense à environ 700 francs.

pour faire tous les fraiz requis et necessaires pour la celebration dud. Puy et service emploier et paier en plus auant que la somme de cent escus sol avec ung ponçon de vin de laquelle somme tous les ans à laduenir et à commencer des lancee presente sera prins le tiers pour achapter rentes au profit et augmentation dicelle confrarie et le reste sera par le prince emploie par laduis des antiens princes de lad. confrarie aux frais neces aires pour la celebration dud. Puy et service diuin sans qu'ilz puissent excéder la dicte somme de cent escus ny que led. prince puisse faire aucune despence extraordinaire et emplusoutre que de lad. somme de cent escus led. ponsson de vin la tapperie et tente dicte.

« Et daultant que par le passe il y avoit de grandz fraiz pour dresser leuer et abattre les establies sur lesquelles estoit tenu led. Puy.

« Est ordonne que en la place en laquelle lesd. establies ont de coustume este dresses depuis trente deulx ans le theastre sera basty permanent de charpenterie et plastre et les bancs estans dedans le chappitre dudict conuent seront desmontez et mis hault sur led. theastre aux despens de lad. confrarie et que a ceste fin les relligieux et prier dud. conuent des Carmes seront priez le permettre mesme prester la salle proche dud. theastre pour dicelle monter sur icelluy et y faire par les princes à laduenir pendant le temps de la celebration dud. Puy ce qu'ilz aduiseront bien estre au lieu de la salle antienne qui est audict conuent lequel theastre sera clost par bas pour y faire serrer et mettre par le procureur et recepueur de ladicte confrarie les ustencilles dicelle et a ceste fin honorable homme Lucas Boullays lun desd. princes presents a este requis et prie d'en prendre la charge quil a acceptee faict comme dessus. Signé : Claude Groulart, Cabart, Lefeure, Lepreuost, Puchot, Voisin, Guillot, Boullays, Sandree, Marc, Ducouldray et Canu. »

Les nouveaux statuts de 1614 détaillent les dépenses à la charge des princes ; ce sont ; outre le luminaire et les cadeaux de bougies , 18 livres aux religieux , 18 livres aux musiciens , 6 livres à l'organiste , 7 livres 10 sols aux trompettes , les frais de tenture et d'affiche , etc. Aucun associé ne pouvait refuser de faire ces frais , à moins que , trois ans avant l'époque de son élection , il n'eût renoncé à la principauté , en payant *quatre cents livres*. Enfin , une délibération du 15 décembre 1652 (R. B. R.) laisse aux princes l'option de faire les frais ou de les laisser à la charge de la confrairie , en payant *six cents livres*.

Lorsque le prince élu mourait avant la cérémonie , les héritiers étaient tenus de payer les frais : ceux de MM. d'Incarville et de Gobbey y ont été condamnés par arrêts du parlement , des 27 octobre 1599 et 4 décembre 1600.

Lauréats.

Les prix palinodiques ont toujours été remportés par les hommes les plus distingués de leur temps ou par des jeunes gens qui , pour la plupart , acquièrent depuis une grande réputation. Je vais citer tous ceux qui ont été couronnés avant 1500, et, ensuite, je me bornerai à quelques-uns des plus marquants.

1^{er} 1486. LOUIS CHAPPERON , de Rouen , premier poète français couronné au Palinod , en 1486 et 1487 , pour deux chants royaux. Je citerai deux strophes du premier de ces chants. Farin le rapporte tout entier , avec un avertissement de l'auteur , qui me paraît assez curieux pour mériter d'être reproduit ici.

« Ce présent a été parfait obstant les négoes familières
 « et empêchements domestiques urgents et interpellants
 « nôtre poétique étude quotidienne qui , requerant un esprit
 » libre et tranquille , a été de la turbine du vent de fâche-

« rie, tempête de ménage et ravine de mariage détourné ,
« diverti et empêché. »

Noble Vierge sur toutes la princesse ,
Origine de sceptre reginal
Sur tous anges sublimée en haultesse,
Metropole sur letat virginal ,
En ton concept neust tache original ,
Ne aultre si , de te souiller capable ,
Car ton cher filz sur tous irrefragable
Ten veult garder par don particulier ,
Pourtant est dict de toy ce mot louable ,
Vierge et mere pour tiltre singulier.

.
.
Si des Normands es tour et forteresse
En leur besoin secours medicinal ,
Pourtant doivent en triomphe et liesse
Solempniser par tous en general
Ton saint concept , car qui de cueur loyal
Feste en fera luy seras secourable
Et a toujours champion defensible ,
Pour lennemi combattre et prelier ,
Si dy de toi ce mot tout agreable ,
Vierge et mere pour tiltre singulier.

- 2• 1488. Richard BONNE ANNÉE, cinq chants royaux en 1488, 89, 94, 97 et 99
- 3• 1490. Guillaume TASSERIE, six chants royaux en 1490, 91, 93, 95, 96, 98; et, en 1520, un drame représenté à la distribution des prix, intitulé: *Triomphe des normans*, moralité à quatre personnages: *La dame à l'aigneau et son champion*, *noble cœur*; *la dame au serpent et son champion*, *cœur villain*. L'analyse de cette cou-

position se trouve dans le *Journal de Monsieur*, tome 2, première partie. Théâtre. — Prince en 1499.

4^e 1492. Pierre TAILLET, de Rouen, chant royal.

5^e 1493 et 95. Jacquemin COURDE, deux chants royaux.

6^e 1496. Pierre APURIL ou AVRIL, de la ville d'Eu, chants royaux, rondeaux et ballades, 1496, 99, 1513, 14, 16, 17, 20, 22 et 24. (V. p. 210).

7^e 1497. Nicolas RAVERNIER, trois chants royaux, 1497, 1500 et 1505. 1511 et 13. André de la VIGNE. Il fit beaucoup de poésies pour les Pays de différentes villes. (Voir le nouv. Dict. hist. Paris, 1772).

1512. Nicole LESCARE, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, un rondeau, cinq chants royaux et deux ballades, 1512, 13, 14, 15, 17, 20, 21 et 24.

1515. Guillaume MAUDUIT, ou MAULDUICT, premier poète latin couronné pour une *allégorie latine*.

1516. Guillaume CRETIN, chantre de la Sainte-Chapelle de Paris, chroniqueur des rois Charles VIII, Louis XII et François I^{er}; *souverain* des poètes, suivant l'expression de Clément Marot. Couronné dans les années 1516 à 1520. — Son vrai nom était *Guillaume DUBOIS*.

1517, 18 et 28. Jean PARMENTIER, né à Dieppe, 1494, m. à l'île de Sumatra, 1529. Célèbre navigateur et poète français, plusieurs fois vainqueur au Palinod de Dieppe. Il reçut, à celui de Rouen, les prix de quatre chants royaux et d'un rondeau.

1518 à 1524. Guillaume THIBAULT, ballades, chants royaux, rondeaux et pièces latines.

1521 Jehan MAROT, né à Mathier, près Caen, 1463, m. 1523, fut un des poètes français qui marquèrent avant et sous François I^{er}. Il était déjà sur le déclin de l'âge, lorsqu'il fut couronné au Palinod, pour le chant royal suivant :

Pour traicter pair entre Dieu et nature
 Jugee a mort pour son crime et forfait
 Dame iustice esmue par poincture,
 De charite voulut vuyder ce faict
 Verite vint qui narra le meffaict
 Nature pleure et le serpent accuse
 Misericorde en depriant lercuse
 Dieu prononcea quil viendroit en la race
 Dadam ung corps tout plain de dignite
 Qui porteroit par le moyen de grace
 Chumanite ioincte a diuinite.

Cors quant nature entendit louuerture
 Conclud de faire ung chef doeuore parfait
 Mais dieu luy dist, toute ta geniture
 Se sentira de ton peche infect
 Or en ce corps ne fault cas imparfait
 Dont est besoing que de ma grace infuse
 Soit preserue neantmoins ne refuse
 Le tien labour, mais ientendz quil se face
 Soubz lacion de sainte purite
 Car autrement ny pourroit auoir place
 Chumanite ioincte a diuinite.

Nature adonc dune vierge trespure
 Forma le corps de tous biens satisfait
 Car le soleil qui chasse nuyet obscure
 Lorganisa de clarte tout reffaict
 Ciel, terre et lair, non pas air putrefaict
 Ont assiste, Venus en fut excluse
 Puis Iuppiter y a sa grace incluse
 Par ung aspect de begniuelle face
 Dessoubz Virgo signe damenite
 Sachant que la seroit en briefue espace
 Chumanite ioincte a diuinite.

Le corps forme, vindrent en sa closture
 Toutes vertus et logis y ont faict
 Dont le facteur contemplant sa facture
 D'amour espris, nous fist ung hault bienfaict
 Cest que par pair tout discord a deffaict
 Lors verite sans cautelle ne ruse
 A baise pair qui rancune a forcluse
 Et a l'instant une alyance brasse
 Du filz de Dieu second en trinite
 Avec Marie affin quen soy embrasse
 Chumanité ioinete a diuinite.

Au iour presir la diuine escripture
 De verite leffect entier attrait
 Car le filz Dieu prent humaine vesture
 En lieu loingtain de vicieux attrait
 Comme au myrouer entre l'humain pourtraict
 Sans fraction, avec grace diffuse
 Entra Jesus nature seu recuse
 Croyre ne peut que tel acte on parface
 Sans auoir d'elle aucune affinite
 Mais sans son sceu fut par hault efficace
 Chumanite ioinete a diuinite.

Renuoy.

Prince du Nuy, ceste hystoire dechasse
 La grand erreur qui fault semblant pourchasse
 Contre Marie ou neust impurite
 Ne craignez donc des mesdisantz laudace
 Qui vont disant, quen ung vil corps senchasse
 Chumanite ioinete a diuinite.

Ce morceau, et ceux que j'ai rapportés p. 210 et 239, donnent une idée de ce qu'était notre poésie, il y a trois siècles.

Clément MAROT entra en lice cette même année , avec son père , mais n'obtint pas de prix. Il avait aussi présenté un chant royal dont le refrain est : *La digne couche où le roi reposa*. On le trouve dans ses œuvres , ainsi que dans un des manuscrits de la Bibliothèque royale , où il est orné d'une jolie miniature.

1545. Robert BECQUET , charpentier du Roi , qui s'est rendu célèbre par la construction de la belle pyramide de la Cathédrale de Rouen ¹ , s'est aussi exercé à la poésie et fut couronné au Palinod , pour une ballade. M. en 1554.
1573. Jehan ROUXEL , professeur de Caen , remporta le prix de l'épigramme latine , pour une pièce intitulée *Samos* , et imitée de Valerius Flaccus , livrett , poème des *Argonautiques*. On lui fit un honneur que n'obtint aucun autre poète , avant ni après lui : son œuvre parut si admirable , qu'on la fit graver en lettres d'or dans le cloître où se tenait le Palinod.
- 1603 à 15. Jehan GRISL , quatre stances , trois ballades , quatre odes françaises , six chants royaux et un sonnet.
- 1624 à 33. David DU PETITVAL , de Rouen , fils de *Raphaël* , célèbre imprimeur en cette ville au 16^e siècle , et imprimeur lui-même , fut couronné neuf fois. Il offrit , en outre , un sonnet italien à François de HARLAY , qui était alors prince et qui en fut très flatté.
- 1636 à 39. Antoine CORNEILLE , chanoine régulier , au Mont-aux-Malades , frère du grand Corneille , né en 1611 , débuta au Palinod , en 1636 , par une ode française sur *saint Martinien* , et traita le même sujet dans des stances couronnées trois ans après. Il reçut , en même temps , le prix d'un sonnet sur le *Soleil*. Il en composa un second sur la *statue de Tibère* , et d'autres stances sur le *signe de la croix*. En 1638 , il obtint le lys pour un chant royal

¹ Voyez , dans le *Précis* de 1831 , page 174 , les intéressantes recherches de M. Deville sur cette pyramide , incendiée par le feu du ciel le 15 septembre 1822.

sur *saint Augustin, triomphant dans la lice.* (V. p. 215.)

- 1639 à 50. AUGER. un des poètes les plus connus du Puy de Rouen, pour tous les genres de poésie qu'on y couronnait. Il remporta trois prix de chants royaux, trois de stances, deux de ballades et un d'odes.
1640. Jacqueline PASCAL. (V. p. 215.)
1641. Thomas CORNEILLE fut couronné pour une ode française signée *de l'Isle*.¹ Né en 1625, il avait à peine 16 ans.
- 1644 à 61. DESMARETS, l'un des plus infatigables athlètes du Palinode de Rouen, y remporta dix prix pour des chants royaux, des ballades et des stances. C'est probablement Jean DESMARETS DE SAINT-SORLIN, auteur d'un grand nombre d'ouvrages en vers et en prose, et l'un des premiers membres de l'Académie française. Né en 1595, à Paris, où il est mort le 28 octobre 1676.
1653. M^{lle} d'ARGENCES remporta l'anneau d'or, pour un sonnet sur la destruction d'un monstre qui avait ravagé l'île de Chypre.

Je sais un paysan, qu'on appelait Gros-Pierre,
Qui, n'ayant pour tout bien qu'un seul quartier de terre,
Y fit, tout à l'entour, faire un fossé bourbeux,
Et de monsieur de l'Isle en prit le nom pompeux.

Sur ces vers de la première scène du premier acte de l'*École des Femmes*, M. Aimé Martin fait la remarque suivante :

« L'abbé d'Aubignac a cru voir, dans ces vers, une allusion à Thomas Corneille, qui changea son nom contre celui de *De l'Isle*; mais les relations amicales qui existèrent toujours entre Molière et les deux frères Corneille rendent cette anecdote au moins douteuse. »

On ne conservera plus aucun doute, si l'on considère qu'on ne peut accuser *Thomas* d'avoir pris un surnom que ses parens lui avaient probablement donné dès son enfance, suivant un ancien usage qui n'est même pas rare aujourd'hui.

M. Jules Taschereau, dans l'histoire de P. Corneille, dit, p. 247, que celui-ci, qui avait si long-temps laissé à son frère seul le travers d'*alonger son nom*, le partagea, sur la fin de sa carrière. M. Emm. Gaillard a déjà relevé, p. 169, l'inconvenance de ce reproche à l'égard de *Pierre*, et l'on vient de voir que *Thomas* ne le mérite pas davantage.

1659. M^{lle} CANU obtint le même prix pour un sonnet sur le *Rossolis*.
- M^{lle} COULON donna, la même année, au Palinod, une ode française sur la *Rose*.
- 1670 et 71. Bernard LE BOYER DE FONTENELLE, né à Rouen le 11 février 1657, mort à Paris le 9 janvier 1757. Voué, par ses parents, à la Vierge et à saint Bernard, il porta l'habit de Feuillant jusqu'à sept ans. Il fit ses premières études au collège des Jésuites à Rouen. Jamais peut-être talents ne se développèrent de si bonne heure que les siens, et jamais espérances ne furent moins trompeuses. Dès l'âge de treize ans, il fut en état de concourir aux prix de poésie latine des Palinods, et sa pièce, qui était une allégorie sur le *melon*, fut imprimée parmi celles qui avaient mérité des lauriers. L'année suivante, il présenta quatre compositions, dont deux furent couronnées: il obtint le miroir d'argent pour une ode française sur *Alceste*, et l'anneau d'or, pour un sonnet sur l'*œil*. Les autres eurent les honneurs de la lecture et de l'impression: c'étaient des stances sur *Clélie* et une allégorie latine sur l'*œil*.
- 1672 à 77. Joseph PRADON le jeune, né à Rouen, curé de Braquetuit, eut des succès au Palinod. On suppose que des stances, sur le péché originel, couronnées en 1664 sous le nom de *Pradon*, sans autre désignation, étaient de son frère aîné, *Nicolas*, auteur de *Régulus*. Celui-ci est aussi né à Rouen, vers 1632, et mort à Paris, en janvier 1698.
1709. Pierre-Robert LE CORNIER DE CIDEVILLE, conseiller au parlement de Normandie, né à Rouen le 2 septembre 1693, mort à Paris le 5 mars 1776. Il reçut le prix de l'allégorie latine pour une pièce intitulée: *Moïse sauvé des eaux*. L'un des compagnons d'étude de Voltaire, leur liaison dura près d'un demi-siècle. Ce fut un des fondateurs les plus zélés de l'Académie Royale de Rouen,

- qui lui doit l'obtention de ses lettres-patentes, données à Lille, par Louis XV, le 17 juin 1744.
1716. **Henri RICHER**, illustre avocat, l'un des plus heureux imitateurs de Lafontaine, remporta l'anneau d'or, pour un *sonnet* en l'honneur de Susanne.
1720. **Jacques DUPARC**, jésuite célèbre, professeur d'éloquence au collège de Louis-le-Grand à Paris, auteur de plusieurs ouvrages de critique, couronné pour une *allégorie latine* sur *Caton*. Né à Pont-Audemer, le 15 novembre 1702.
1723. **François de ROUGEVILLE**, auditeur en la Chambre des comptes de Normandie, couronné pour une *allégorie latine* sur *Loth*. Il traduisit, en 1730, *l'Invitation latine aux poètes*, de son ami l'abbé Saas. On croit que c'est le même qui prenait le nom de *Fresne*, sous lequel il mit au concours quelques odes françaises, qui ont été imprimées et dont deux furent couronnées en 1735. Son éloge a été fait en 1761, par M. Du Boullay, pour l'Académie Royale de Rouen, dont il était membre. Né le 22 décembre 1702, à Rouen, où il est mort le 23 décembre 1760.
1737. Ainsi que je l'ai dit, page 219, le prix d'honneur fut décerné à un anonyme; on sut, depuis, que c'était le **P. BAILLARD**, de Paris, chanoine de l'abbaye de St-Victor, et qui avait pris une part active aux différends que le cérémonial et les droits honorifiques avaient excités dans cette maison, dont M. de Fitz-James était abbé.

On rapporte, à cette occasion, une anecdote assez curieuse: le prieur voulut inhumer un religieux décédé pendant son séjour à Paris, ce qui occasionna une grande contestation: cependant, on le laissa venir à la sacristie, mais, pendant qu'il s'habillait *in pontificalibus*, on l'y enferma tout le temps que dura l'office. Cette circonstance et quelques autres déterminèrent le P. Baillard à garder l'inconnu pour ne pas manquer le prix et ne pas aigrir son supérieur, qui était alors *prince* du Palinod.

1751. Jean-Baptiste PARFAIT, d'Elbeuf, couronné pour une *Allégorie latine* sur la naissance du duc de Bourgogne. C'était une matière qu'on lui avait donnée au collège, ainsi qu'aux meilleurs sujets de sa classe : *Morin* et *Desroches*.
- 1752, 54 et 55 Jacques-Joseph RACINE, né à la ville d'Eu, le 22 mars 1726, vint de bonne heure à Rouen, où il se livra, pendant cinquante ans, à l'enseignement, avec beaucoup de succès. Il était très versé dans la langue grecque, et fut nommé juge du Palinod en 1769, après avoir remporté trois fois le prix de l'ode latine. Mort à Rouen le 18 septembre 1807.
- 1753 à 61. Jean-Jacques-François DESHAYES, de Caen, prêtre, professeur au collège Dubois, l'un des poètes les plus distingués du Palinod de Rouen, où il remporta des prix pour trois odes françaises. Il eut aussi des succès au Palinod de Caen.
- 1755 à 58 François MALFILATRE, dit CLINCHAMP, né à Caen, en 1723, mort à Paris le 6 mars 1767, fut couronné quatre années de suite, pour des odes françaises et latines dont les sujets étaient : *L'enlèvement du prophète Elie*; *la prise de Minorque*; *l'accident arrivé au Roi*, et *le système de Copernic*. Ces productions annonçaient une âme forte et sensible; aussi conçut-on les plus belles espérances de son projet de poème épique sur la *Découverte du nouveau monde*, que ses malheurs et sa mort prématurée l'empêchèrent de mettre à exécution.
- 1758 à 81. Joseph-André GUIOT, chanoine régulier en l'abbaye royale de Saint-Victor à Paris, couronné treize fois au Palinod, pour des poésies et des discours français, juge vétérân, secrétaire et historiographe du Palinod. Auteur d'une invitation aux poètes, en vers latins, pour les années 1764 et 1766; des discours préliminaires de 1766 et 67; de plusieurs éloges de princes et de juges; de quelques traductions en vers français ou latins de pièces couron-

nées; enfin, d'une histoire manuscrite de l'Académie, comprenant les trois siècles de son existence. (V. p. 249.) Il est, en outre, éditeur des Recueils de 1760 à 1767, et il a laissé beaucoup de matériaux pour l'histoire de Normandie, surtout dans la partie littéraire.

1768. Marie-Anne LE PAGE, femme de FIQUET DU BOCCAGE, receveur des tailles à Dieppe, devenue veuve encore jeune. Née à Rouen, le 22 octobre 1710, morte à Paris le 8 août 1802. Elle avait déjà obtenu des succès dans plusieurs sociétés savantes, en France et à l'étranger, lorsqu'elle remporta, en 1746, le premier des prix de poésie française, proposé par l'Académie royale de Rouen, qui comptait à peine deux ans d'existence, et qui l'inscrivit au nombre de ses associés. C'est vingt-deux ans plus tard qu'elle fut couronnée au Palinod, pour des stances sur *l'Immaculée Conception*.
1769. LE PESANT DE BOISGUILBERT. (V. p. 220.)
- 1769 et 72. DURUFLÉ, d'Elbeuf, avocat, l'un des rédacteurs du *Journal encyclopédique*, auteur du *Siège de Marseille par le connétable de Bourbon*, et de *Brutus à Servilie*, poèmes qui ont concouru à l'Académie française. Il a remporté plusieurs prix au Palinod, notamment pour deux odes françaises, l'une sur le *Triomphe de l'Eglise*, l'autre sur la *Naissance du Messie*.
- 1769 à 74. Jean-Baptiste COTTON DES HOUSSAYES, couronné six fois. (V. p. 220.)
1771. Madame de L'ETOILE. (V. p. 222.)
- 1771, 75 et 76. Jean-Baptiste-Espérance, comte de LAURENCIN, né le 17 janvier 1741, chevalier de Saint-Louis, membre des Académies de Lyon, Rouen, etc., couronné pour des poésies françaises.
- 1774 et 77. Julie d'ASSIER DE LA CHASSAGNE, comtesse de LAURENCIN, née le 15 mai 1741. (V. p. 223.)
1774. Madame de COURCY. (V. p. 222.)
1777. L'abbé TAVERNE. (V. p. 223.)

- 1778, 79 et 80. Antoine FORMAGE, maître-ès-arts et docteur agrégé de l'Université de Paris, professeur d'humanités au collège de Rouen; couronné pour des pièces d'éloquence et de poésie latine et française.
1786. François-Robert GUÉRIN DU ROCHER, né à Saint-Julien près Falaise le 23 octobre 1736, avait le talent de la poésie grecque, latine et française. Il présenta au Palinod une ode grecque *sur la Vierge*, dans laquelle il passe en revue les différents peuples dévoués au culte de Marie, et distingue particulièrement les habitants de la Neustrie, contrée féconde en grands hommes, et dont il rappelle les glorieuses expéditions. (F. p. 224.) Son frère aîné avait été juge du Palinod. Ces deux hommes distingués périrent à Paris, le 2 septembre 1792, précipités des fenêtres du séminaire des Bons-Enfants.

LISTE DES PRINCES

Du Puy de la Conception de Notre-Dame.

Pour composer cette liste, j'ai consulté principalement les trois ouvrages que je vais indiquer :

1^o Un manuscrit intitulé : *Les Trois Siècles palinodiques, ou Histoire générale des Palinods de Rouen*, par Jos.-André GUIOT, de Rouen; manuscrit de 537 pages in-folio, faisant partie du *Moréri des Normands*, existant à la bibliothèque de Caen 1.

2^o Un petit in-12, imprimé en 1615, et intitulé : *Le Puy de la Conception*, etc., que j'ai déjà cité pages 213 et 229.

3^o Un manuscrit in-4^o de la bibliothèque de Rouen, contenant les inscriptions des associés, de 1548 à 1657, dont j'ai aussi fait mention page 228.

¹ M. Méritte-Longchamp a eu la patience de copier ce long manuscrit, et l'a prêté à M. Emmanuel Gaillard, qui a bien voulu me le communiquer.

Le premier ouvrage n'ayant servi de base, je ne l'ai point annoté ; mais j'ai distingué les autres par les lettres L. P. (Le Puy), et R. B. R. (Registre de la Bibl. de Rouen.)

J'ai d'ailleurs complété les détails qui concernent chaque prince par des renseignements puisés à diverses autres sources.

N ^o d'ordre	Date de la prin ^{ce}	
1	1486	M ^e Pierre Daré, seigneur de Chasteau-Raoul, lieutenant général au bailliage de Rouen. Fondateur du Palinod. Mort avant 1515.
2	87	M ^e Fabry ou Pierre Lefebvre, de Rouen, curé de Meray, surnommé le <i>Quintilien</i> de la Normandie, auteur du <i>Grand et vray art de Rhétorique</i> , publié à Paris en 1521.
3	88	M ^e Jehan Chapperon, conseiller en <i>court laye</i> ¹ à Rouen, sa patrie.
4	89	M ^e Pierre de la Mare, procureur en <i>court laye</i> , à Rouen.
5	90	Richard de Cormeilles, écuyer. — De Corneilles. (L. P.)
6	91	Guillebert Thibault.
7	92	* Jehan de la Pommeraye, bourgeois et m ^d à Rouen.
8	93	* Jehan Le Saounier ou Le Saulnier, seigneur du Bullin. (L. P.)
9	94	Jehan Le Roux, bourgeois et conseiller de Rouen
10	95	Honorable personne Pierre Le Saulnier.

* Les astérisques désignent les quinze princes qui firent partie de l'assemblée de 1513, où l'on décida la translation du Palinod de Saint-Jean aux Carmes. (V. p. 202.)

¹ Le mot *laye* est employé ici pour *laïque* ou *séculière*, et, à cette époque reculée, désignait le *Parlement*, par opposition aux *juridictions ecclésiastiques* ou *officialités*.

- | | | |
|----|------|--|
| 11 | 1496 | Jehan Francoys Le Roux, bourgeois et marchand de Rouen. |
| 12 | 97 | * Domp Symon de Blarru, prêtre, commandeur de Saint-Anthoïne à Rouen. (<i>V. Prix et fondations</i> , p. 233.) |
| 13 | 98 | Laurens la Perdrix, bourgeois de Rouen. |
| 14 | 99 | Guillaume Tasserie. (Six fois lauréat avant cette époque. <i>V. p.</i> 239.) |
| 15 | 1500 | * Me Loys Daré, seigneur de Chasteau-Raoul, lieutenant général au bailliage de Rouen, frère du fondateur. C'est lui qui complimenta le Roi Louis XII à son entrée à Rouen, le 28 septembre 1508. Mort en 1524. |
| 16 | 1501 | * ¹ Robert Desquetot, seigneur de Bouville, conseiller du Roy en sa cour de Parlement. |
| 17 | 2 | * ² Robert Le Goupil, curé de Villiers. |
| 18 | 3 | Jarques Le Seneschal. |
| 19 | 4 | * ³ Me Jehan Doregistre, seigneur de Fontenelles et greffier criminel de la court de Parlement. |
| 20 | 5 | * Mr Me Robert de Villy, procureur fiscal du Roy en sa court de Parlement de Rouen. |
| 21 | 6 | * ⁴ Jehan Le Marinel, docteur en médecine. |
| 22 | 7 | * ⁵ Jehan Leroy, seigneur de la Haye |
| 23 | 8 | * Mr Me Guillaume Maignard, seigneur de Bernières, conseiller au Parlement. |
| | 9 | » |
| 24 | 10 | * Mr Me Jehan Le Lieur, conseiller au Parlement, chanoine et haut doyen en l'Église cathédrale. Mort 1536. Ce nom était célèbre à Rouen, dans les dignités ecclésiastiques, les charges municipales et les opérations palinodiques. Il y eut deux lauréats |

¹, ², ³, ⁴, ⁵. Ces cinq princes n'ayant pas été indiqués par l'abbé Guiot, ne sont peut-être pas placés à leur véritable année; mais on ne peut élever de doute sur leur qualité, puisqu'ils sont mentionnés dans le livre de 1515. L'abbé Guiot indique la principauté du 3e en 1526, et je l'y ai laissé; peut-être a-t-il été élu deux fois.

- de ce nom et un second prince en 1544. Deux siècles auparavant, un membre de cette famille était maire et gouverneur du fort Ste-Catherine.
- 15 1511 * Mr M^e Guillaume Challenge, ou Calenge, chanoine et chantre de la Cathédrale, conseiller au Parlement.
- 16 12 * Mr M^e Guillaume Le Roux, seigneur du Bourghtheroulde, chanoine de la Cathédrale, et conseiller au Parlement, premier prince qui fonda une rente en faveur de l'institut. (V. p. 230.)
- 13 »
- 17 14 * Dom Jacques Des-Hommetz, dernier abbé régulier de Saint-Wandrille, entré en charge en 1508. Mort 1523. Fondateur de la *Rose* pour la *ballade*.
- 18 15 Dom Jehan de Tilques, abbé de Sainte-Catherine. mort avant la cérémonie.
- 19 16 Mr M^e Roger Gouël, seigneur de Pouille et Villers, président en la Cour des généraux.
- 20 17 Mr M^e Nicolle Pongnon, sieur de la Barre, conseiller au Parlement.
- 21 18 Dom Pierre Auber, chanoine régulier de Sainte-Généviève, curé et ensuite prieur de Saint-Lô, dignité qu'il résigna, en 1520, à Nicolas Ler.
- 22 19 Nicolas de la Chesnaye, receveur du domaine, l'un des fondateurs de Saint-Maclou.
- 23 20 Scientifique personne M^e Guillaume d'Antini, prieur du Mont-aux-Malades et chanoine de l'Eglise de Rouen. C'est sous sa principauté que fut obtenue la bulle de Léon X, et que fut représentée la moralité de Guillaume Tasserie, le *Triomphe des Normands*. (V. p. 239.)
- 24 21 Guillebert ou Guilbert Lefebvre ou Lefevre, bourgeois et marchand de Rouen.
- 25 22 M^e Nicolas de la Vieille, seigneur de Montigny, grenetier du Roi à Rouen. (Officier chargé des sels.)
- 26 23 Mr M^e Guillaume Le Roux, seigneur du Bourg-

- theroulde, abbé commendataire d'Aumale, chanoine de Notre-Dame de Rouen. C'est lui qui termina l'hôtel du Bourgtheroulde, commencé par son père.
- 37 1524 M^r Nicolas de Cauquainvilliers ou Coquinvilliers, évêque de Viane ou Veriense, prieur de Saint-Laurens-en-Lyons et suffragant de l'archevêque de Rouen. Mort 1532.
- 38 25 »
- 39 26 M^e Jehan Doregistre. (L. P.—V. 1504.)
- 27 »
- 40 28 M^r M^e Jehan de Bonsous (Bonsom ou Bonshoms), seigneur de Courrez ou Cossez et de Couronne, conseiller au Parlement. Mort vers 1557.
- » 1529 à 1543

Il n'existe point de documents sur ces années, c'est pourquoi je cesse ici d'indiquer le numéro d'ordre des princes.

- » 1544 Honorable homme M^r M^e Jacques Le Lieur, seigneur de Bresmetot, du Bosc-Bernard, et d'Ouville-l'Abbaye, notaire et secrétaire du Roi. L'un des lettrés les plus renommés de son temps, couronné deux fois au Palinod, en 1518 et 1522. C'est lui qui, le 30 janvier 1525, avait donné à la ville de Rouen le beau manuscrit relatif au *Cours des fontaines de cette ville*. (V. la notice de M. De la Quérière.)
- » 45 »
- » 46 M^r M^e Baptiste Le Chandelier, conseiller au Parlement, homme de lettres très distingué. Mort 1549.

Je n'ai trouvé aucun renseignement positif sur les princes en exercice pendant la longue période de 1547 à 1575, mais le registre d'inscription des associés peut y suppléer jusqu'à un certain point, puisque tous devaient être princes successivement et dans l'ordre de leur inscription. Voici donc un

extrait de ce registre. Le grand nombre d'inscrits de l'année 1548 doit faire supposer qu'il s'est opéré alors une espèce de renouvellement de l'institut, et il est probable que plusieurs des inscrits de cette année sont morts avant que leur tour de principauté fût arrivé. (*V.* page 206.)

Nota. Je conserve l'orthographe du manuscrit, si ce n'est que j'ai distingué les noms propres par des initiales majuscules, et que j'ai ajouté la ponctuation.

1548. ¹ » Me François de Rontholoys ou Montholoys, referendaire en la Chancelerye du Roy notre sire à Rouen.
- » » Noël Boyuin, s^r du Vauruyt.
- » » Thomas Le Forestyer.
- » » Jehan Graffart, s^r de Mailly.
- » » Mr Me Robert Le Goupil, archediacre et curé de Villers.
- » » Mr Me Jehan Quesnel, s^r de Roubosc et conseiller du Roy notre sire en sa court de Parlement.
- » » Mr Me Jehan Bonsous. (Prince en 1528.)
- » » Mr Me Jacques de Croismare, s^r de Saint-Just et général (conseiller) en la court des Aides en Normandie.
- » » Mr Me Pierre de Quievremont, conseiller en la court des Aides en Normandie.
- » » Mr Me Jehan Maillard, cure de Tieruille et de Saint-Candre le vieil de Rouen.
- » » Me Pierre Ducouldray, s^r de Freuille, notaire et secrétaire du Roy.
- » » Me Jehan Delaplace, s^r de Fumechon, notaire et secrétaire du Roy.
- » » Noble Homme Nicolas de la Vieille. (Prince en 1512.)
- » » Me Jehan Hamel, aduocat en court laye.
- » » Me Robert Le Gras, aduocat en Parlement.
- » » Me Guillaume Bertout, référendaire en la Chancelerie du Roy.

¹ La première colonne indique la date de l'inscription, la seconde celle de la principauté.

1548. » Nicolas de Croismare, controulleur en la ville de Rouen.
 » » Nicolas Romé, s^r de Fresquienne.
 » » Jehan Thibault.
 » » Guillaume Le Seigneur.
 » » M^e Jehan Volland, secretaire et receveur general du Roy.
 » » M^e Robert Gauellier, s^r de Villequier et secretaire
 du Roy.
 » » Vincent de Gruchet, s^r de Soquensse.
 » » Richart Le Gay, maître des ouvrages (fortifications)
 de l'hostel commun de ceste ville de Rouen.
 » » Jehan Puchot.
 » » Jacques Bouchart.
 » » Jehan Donnet.
 » » Guillaume de Confollant, archer de la garde du corps
 du Roy.
 » » Thomas Cossart, s^r de Franqueuille.
 » » Robert Foucquet.
 » » Jehan Baillard.
 » » Martin des Essars.
 » » M^e Michel Le Tardisuel, chanoine et curé de Saint-
 Laurens.
 » » M^e Robert Brunel, chanoine et curé de Roncherolle
 et de Moquensy en Bray.
 » » Jehan Caradas ¹.
 » » Tristen Breard ou Breut.
 » » Reuerend pere en Dieu, monseigneur maistre Jehan
 de la Massonnaye, par la permission diuine euesque
 de Ypponensse.

¹ La famille Caradas a joué, pendant long-temps, un rôle très important dans la ville de Rouen. Elle y avait une maison très remarquable par ses ornements gothiques, et qu'on voit encore aujourd'hui rue de la Savonnerie, nos 29 et 31, au coin de celle de la Tuile. Ce Jehan Caradas était, probablement, le fils de Nicolas Caradas, originaire du midi, et qui, avocat-général au Parlement de Rouen, en 1499, résigna son office, en 1527, à Laurent Bigot. Il y a lieu de croire que cette famille était éteinte avant 1668.

1548. » M^r M^e Charles Gouel, s^r de Pouille et président en la
court des Aides en Normandie.
- » » M^r M^e Baptiste Le Chandelier (Prince en 1546).
- » » Jehan Cornier.
- » » Jacques Daubellemare.
- » » M^e Francois Le Lieur, s^r d'Austeulle.
- » » M^e Jehan de Croismare, s^r Daufreuille.
- » » M^e Pierre Le Sens.
- » » Alenor de la Tour, s^r Despineuille.
- » » Jehan Desminieres.
1549. » Jehan Despernon.
- » » Germain Ducouldray, s^r de Sidetot et controlleur
du domaine du Roy.
- » » Raoul Bouchery.
- » » Pierre Ducouldray, s^r de Freuille et secretaire du
Roy.
1552. » M^e Mathieu Poullain.
- » » Clement Auffray.
- » » Dufour.
- » » Paixdecueur.
- » » Vincent Puchot. Mort 1566.
1554. » Pierre Deslandes, procureur en la court de Parlement.
- » » Robert Dumoucel.
- » » Guillaume Leclerc.
- » » Jehan de Martimbos auocat en Parlement.
- 1556 » M^e Jacques Lermite, s^r de la Pree.
- » » M^e François Dufour, conseiller notaire et secretaire
du Roy.
- » » Pauyot, ancien conseiller et échevin de la ville de
Rouen.
- » » Sertiny.
- » » Lucas.
- » » Michel Bouchart.
1558. » Richard Papillon. (Prince en 1576.)
- » » De Croismare.

558. » M^e Guillaume de la Vieille, seigneur de Montigny et du
Boscheront, grenetier du Roy à Rouen.
- » » Boyssel
- » » M^e René Leporcher, sieur de Deffends.
- » » Le Seigneur.
- » » Hédiart.
1559. » M^e Nicolas Maillard, docteur en médecine.
1561. » M^e Louis Marc, huissier au Parlement.
1563. » M^e Nicolas Potier.
1564. » M^e Jehan Deslandes.
- » » Pierre de Houppenille.
1565. » Jehan Cossart, seigneur de Bobaistre.
- » » Jehan Cossart, son neveu.
1566. » Richard Druel.
- » » Michel Calletot.
- » » N. H. M^e Jehan Puchot, sieur de la Pommeraye.
- » » M^r Censsoulz, sieur des Menis.
- » » Jacques Roque.
- » » M^r M^e Adrien Ballue. (Prince en 1578.)
1567. » Pierre Baron.
- » » M^e Pipperel, juge présidial au bailliage de Rouen.
1568. » Pierre Guillot, bourgeois de Rouen, sr de Touffreville.
1569. » Fransoys Loys, recepueur des Aydes pour le Roy, à Rouen.
- » » M^e Pierre Lepreuost, lieutenant general des eaulx et
fores au baleage de Rouen.
1570. 1571. M^r Robert Belier, esleu.
- » » M^r Jacques Braban, abe de Valemont. (V. le *Gallia
christ*, t. XI, p. 280.)
- » » M^e Pierre Le Preuost, sieur de la Fontaine, aduocat
au Parlement (L. P.)
- » » M^e Nicolas Le Sauvage, auocat au baleage de Rouen.
- » » Richart Belault, marchand tainturier.
- » » M^e Vincent Le Seigneur, sieur de la Vieurue, pro-
cureur au Parlement.
1572. » Frere Jacques Le Hongre, cure de Sainte Croix de

Saint Ouen et l'un des grands vicaires de Mgr le prince cardinal de Bourbon, archevesque de Rouen.

1575. » Mancel.

De 1576 à 1585, point de nouveaux associés.

1558. 1576. Richard Papillon, conseiller escheuin de Rouen.

» 1577. »

1566. 1578. Mr Me Adrien Ballue, chanoÿne en leglise cathedrale et cure de Sotteville.

De 1579 à 1593, point de renseignements sur les princes. On peut supposer que tous ou à peu près tous les inscrits après Ballue, ont été princes à leur tour.

1585. » Barthelemy Hallay.

1586. » Mr Lefeure, sieur d'Esquetot.

1587. » Loys Sandres, bourgeois de Rouen.

1588. » Mr Marais, bourgeois de Rouen.

» » Mr De Mellemont.

1590. » Mr De Sallemingne sr de... (mot illisible) bourgeois de Rouen.

1591. » Mr Lucas Boullaye, maître des ouvrages (fortifications) de la ville.

1592. » Mr Pierre Ducouldray, sr du Marquemont.

1593. 1594.* N. H. Me Jehan Voisin, sieur de Guenouille, notaire et secretaire du Roy, ancien conseiller et escheuin de Rouen.

1594. » Mr Le Seigneur, sr du Boutdubosc.

» 1595. Point de Prince et le Puy n'a pas eu lieu.

1596. 1596. Messire Claude Groulart¹, cheualier, sr et baron de Monuille, la Court, Bosgouet et Saint

* Les astérisques désignent les vingt-cinq princes et confrères qui ont assisté à l'assemblée du 14 décembre 1614, où l'on s'est occupé de la réforme des anciens statuts. (V. p. 212.)

¹ Ce nom est généralement écrit Groullard; mais la signature du R. B. R. est *Croulart* ou *Groulart*.

Aubin, conseiller du Roy en son priue conseil et destat et premier president en la court de Parlement à Rouen. Fondateur de la *Tour* (il en portait trois dans ses armoiries) et du *Soleil*. (V. p. 207 et 232.)

1596. " N. H. Me Francoys Cabart, conseiller du Roy en sa court de Parlement, chanoyne et archidiacre en leglise de Rouen.
- " " N. H. Me Pierre Cauu, secretaire de la seur unique du Roy.
- " 1599. N. H. Charles de Saldaigne, sieur d'Incaruille et Machonuille, conseiller du Roy en ses conseils destat et priue et intendant de sa finance. Mort avant la cérémonie. Un arrêt de Parlement condamna ses héritiers à payer 300 livres pour les frais.
1597. 1600. Messire Claude de Gobbey, sr de Suraine, chevalier de l'ordre du Roy, grand preuost en Normandie et maistre d'hostel ordinaire du Roy. Mort avant la cérémonie. Même condamnation que pour le précédent.
1596. 1601. * N. H. Me Nicolas Langloys, sr de Mautheuille, conseiller du Roy en ses conseils et premier president en la chambre des comptes, en Normandie.
1597. 1602. * N. H. Charles Le Cordier, sieur de la Pille et d'Yuille, conseiller du Roy, procureur general en la chambre des comptes, et l'un des douze capitaines de la ville de Rouen.
1599. " * N. H. Thibault Desportes, sieur de Beuilliers; conseiller du Roy en ses conseils, thresorier de France en Normandie et grand audiencier de France.
1602. 1603. Jacques Cauellier, sieur d'Aubernille, conseiller du Roy et lieutenant general au bailliage de Rouen. Mort 1609.
1602. 1604. N. H. Me. Henry d'Ambray, seigneur de Saint Crespin, Montigny, etc. etc., conseiller du Roy et receueur general en Normandie. Mort 1609.

1603. 1605. Religieuse personne domp Anthoine Le Jeune, omosnier du Roy et prieur de Saint Lo. Mort avant la cérémonie. Les prix furent donnés en son nom.
- » 1606. * Honorable H. Richard Bauldry, sieur de Semilly, antien conseiller et escheuin de Rouen.
- » 1607. Messire Georges Delaporte, conseiller du Roy en son priue conseil et destat, et president en la court de Parlement.
- » 1608. * N. H. Jouachim de Mathan, sieur de la Meaulphe, prieur du Boscachard, chanoyne en leglise de Rouen, conseiller du Roy en sa court de Parlement.
- » " N. et rel. pers. Daomp Jehan Assire, prieur et bailly de l'abbaye de Saint Ouen de Rouen.
1604. 1609. * Messire Nicolas Le Roux, seigr du Bourghtheroulde, conseiller du Roy en ses conseils destat et priue, president au Parlement.
- » 1610. * N. H. M^r M^e Robert Le Roux, seigneur de Thilly, conseiller du Roy et president aux requestes du pallais a Rouen.
- » 1611. * N. H. M^r M^e Claude Groulart, sieur de Torchy, conseiller du Roy en la cour de Parlement et commissaire des requestes.
1605. 1612. * N. et discrete pers. M^c Marin Le Pigny, docteur en theologie et en medecine, conseiller aumosnier et predicateur ordinaire du Roy, chanoyne et archidiaque du Grand Caux en l'Eglise de Rouen et vicaire général du diocèse. Né à Rouen, en 1554, mort le 4 septembre 1633. Fondateur de l'*Anneau d'or*.
1607. 1613. * N. et d. pers. M^r M^e Charles de la Rocque, conseiller du Roy en sa court de Parlement, chanoine et thresorier en leglise cathedrale Notre Dame de Rouen, abbe de Notre Dame de la Noë, protonotaire du Saint-Siége apostolique. Fondateur de la *Palme* et du *Lys*. En 1585, il avait distribué des

prix aux meilleurs musiciens au Puy de Sainte Cécile ¹. Mort 1616.

1608. 1614. * N. et d. pers. M^e Alphonse de Breteuille, conseiller et ausmonier du Roy, chanoine et chancelier en l'Eglise cathédrale de Rouen, official de Rouen, protonotaire du Saint-Siège apostolique et syndic général du clergé de Normandie, député aux Etats généraux du royaume pour le bailliage de Rouen et secrétaire en la chambre ecclésiastique desdits Etats. Fondateur du *Laurier*, premier prix de l'*épigramme* ou *allégorie latine*.
1608. 1615. * N. et rel. pers. domp Jehan Du Val, grand prieur claustral de l'abbaye de Saint Ouen de Rouen.
1609. 1616. * N. et d. pers. M^e Nicollas Trosnel, conseiller du Roy, chanoine en leglise cathédral de Rouen, prieur de Saint Martin.
- » 1617. * N. H. M^e Guillaume Anffrye, prieur de Chaulieu, conseiller en la court et commissaire aux requestes du Palais.
- » 1618. * N. H. M^e Raoul Bretel, seigneur de Gremonuille, conseiller en la court. Mort président à mortier à Rouen, sa patrie, en 1640, à 72 ans.
1610. 1619. * N. H. M^e M^e Pierre Puchot, sieur de Cistot ou Cydetot et du Boscmellet, conseiller au Parlement, commissaire aux requestes du Palais. Mort 1620, à 75 ans.
- » 1620. * N. H. M^e Daniel Delaplace sieur de Renfeugeres et de Fumechon, conseiller au Parlement et président en la chambre des comptes à Rouen.
- » * Rel. pers. domp Alexeis Durant, prieur de Montore, religieux de Saint Ouen. Mort 1616.

¹ M. de Stabenrath a donné une idée de la *Confrairie de madame Sainte Cécile*, à Evreux, dans un opuscule fort intéressant, qu'il a lu à l'Académie royale de Rouen, et qui est inséré dans le recueil de la Société d'agriculture de l'Eure, pour 1833.

1611. » * N. et d. pers. M^e Estienne Sansson, archidiacre et chanoine en leglise cathedrale, promoteur general de monseigneur l'archevesque et cure de S^t Laurens.
1613. 1621. * N. et d. pers. M^e Toussaintz Le Febure, docteur en theologie, chanoine et penitencier en leglise cathédrale.
- » 1622. * N. et d. pers. Mr M^e Louis Bretel, sieur d'Auberbose et de Gremonuille, abbe de Nostre Dame d'Aulnay et de Saint Victor en Caux, hault doyen en leglise S^t Pierre de Lizieux, chanoine de la cathedrale et conseiller au Parlement de Rouen, puis archevesque d'Aix.
- » 1623. * N. et d. pers. Mr M^e Pierre Blondel, conseiller du Roy en sa court de Parlement, chanoyne archidiacre en leglise Notre-Dame de Rouen
1614. 1624 * Reuerendissime pere en Dieu, Messire François de Harlay, conseiller du Roy en ses conseils, archevesque d'Augustopolys, coadjuteur de l'archevesche de Rouen, puis archevesque de Rouen, Primat de Normandie. Fondateur de la *Ruche d'argent*, prix de *l'ode latine*.
- Les moments qu'il consacrait aux muses n'empêchèrent pas ce studieux prélat de composer plusieurs ouvrages sérieux, notamment une histoire ecclésiastique latine. Il avait établi, dans son abbaye de Saint-Victor à Paris, une académie où les jeunes ecclésiastiques se formaient à la prédication, dans des conférences publiques.
- » 1625. * N. et venerable pers. M^e Claude du Rosel, conseiller du Roy, prieur du Rocher, chanoine et archidiacre en l'Eglise de Rouen, abbe de Saint Sever, chanoine et hault doyen de Lizieux.
1615. 1626. Hault et puissant seigneur Messire Hercules de Roham, duc de Mombason, pair et grand veneur de France, lieutenant general pour le Roi en Normandie.

1616. 1627. N. et v. pers. M^e Barthelémy Hallé, sieur d'Orgeuille et de Berselou, conseiller secretaire du Roy, Maison et Couronne de France, chanoine et archidiacre d'Eu en l'Eglise cathedrale de Notre Dame de Rouen et promoteur general en l'archenesche. Fondateur du *Miroir d'argent*.
1617. 1628. N. Seigneur Leon d'Albert, sieur de Brante, duc de Luxembourg, pair, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roy, capitaine d'une compagnie du regiment de Sa Majesté et tresorier de ses menus plaisirs.
1620. 1629. N. et v. pers. M^e Nicollas Le Royer, chantre et chanoyne en leglise cathedrale de Rouen et Bayeux, official de Rouen, conseiller, aumosnier ordinaire du Roy.
1621. 1630. N. et rel. pers. domp Charles de Campion, grand prieur et grand vicaire de l'abbaye de Fecamp.
1623. 1631. Messire Claude Le Roux, seigneur de Saint-Aubin, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat et priué et president en son Parlement de Normandie. Mort subitement en 1632.
- » 1632. N. et d. pers. M^e Adrian Behotte, chanoine et grand archidiacre en l'Eglise de Rouen, syndie général du clergé de Normandie. Mort 1638, à 60 ans.
- » 1633. N. et d. pers. M^e Bernard Le Pigny, chanoyne en l'église de Rouen (neveu de *Maria*, et son successeur dans la plupart de ses dignités ecclésiastiques. V. 1612, p. 260.)
- » » N. et d. pers. M^e Jean de Titelouze, chanoyne en l'Eglise de Rouen. Mort 1633.
1624. 1634. N. et d. pers. Nicolas Dauanne, prestre, conseiller et aulmosnier du Roy, prieur des prieurez Notre Dame de Bonnes Nouvelles lez Rouen, St Nicaize au fort de Meulent, de Tambeuille et de Notre Dame lez Antresy et doyen des chanoines de Mailleboys au diocesse de Chartres. Mort à Meulan, où il était né en 1578.

1625. » Messire Alexandre de Faucon. (Prince en 1637.)
 » » N. H. Mr Me Jacques Le Roux, seigneur de Touffre-
 uille, conseiller du Roy en son Parlement de Nor-
 mandie.
1627. 1635. Monseigneur Henry II d'Orleans, duc de Longueville et
 d'Estouteville, pair de France, conte souverain du
 Neufchastel et Vallengin en Suisse, conte de Dunois,
 de Chaumont et de Tancarville et baron de Mons-
 treuilbellay, Parthenay, Vouuans et Merveux, et
 connestable hereditaire de Normandie, gouverneur
 et lieutenant general pour le Roy en Picardie, puis
 en Normandie. Né en 1595, mort à Rouen, 1663.
 (V. 1652.)
- » 1636. Messire Guillaume de Marescot, conseiller du Roy en
 son conseil d'État et priué et maistre des requestes
 de son hostel.
1625. 1637. Messire Alexandre de Faucon, cheualier, seigneur de
 Ry, conseiller du Roy en ses conseils d'État et priué
 et premier president en son Parlement de Normandie.
 Mort à Rouen, en 1638, à 64 ans
1627. » N. H. Mr M^c Jean Baptiste Godart, sieur de Bra-
 quetuit, chanoyne et thresorier en leglise de Rouen,
 conseiller du Roy en son Parlement de Normandie.
- » 1638. N. H. Mr Me Henry de Mathan, neveu de *Joachim*
 (V. 1608), son successeur dans ses charges, et archi-
 diacre du Vexin normand.
- » » Longueterre. (Cette signature se trouve au bas d'une
 page; mais la formule n'a pas été remplie.)
- » » N. H. Me Jacques Hallé, sieur de Cantelou, conseiller
 secretaire du Roy, Maison et Couronne de France.
- » 1639. N. H. Mr Me Jacques Des Hometz, sieur de
 Guichainville et de Lestrée, chevalier de l'ordre du
 Roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, con-
 seiller et Me ordinaire en sa chambre des comptes
 de Normandie.
629. » N. et d. pers. Me Pierre Acarie, conseiller aumosnier

et predicateur ordinaire de la Reyne mere du Roy,
chanoyne penitencier, grand vicaire et official de
l'archevesche de Rouen.

1630. » Ven. et rel. pers. domp Laurens Giel, grand vicaire et
prieur de l'abbaye de Saint Ouen de Rouen.

1631. » Messire Henry de Boyuin, esuesque de Tarsé, et coad-
juteur en levesche d'Auranches, conseiller du Roy.

» 1640. Hault et puissant seigneur Jacques Le Conte, marquis
de Nonant, lieutenant pour le Roy en ses pays et
duché d'Alançon.

» 1641. Messire Louis de Bassompierre, abbe de Saint Georges
de Bocheruille et de Saint Pierre de Chesy, puis
évêque de Saintes.

» 1642. N. H. Fernando de Palme Carrillo, escuyer, sieur de
Benagille, etc.

» » N. H. Allonce de Chalon.

» » N. et v. pers. M^e de Bigars, abbe de Corneuille, sei-
gneur de Tourville la Campagne, aumosnier du Roi,
chanoine et hault doyen de leglise cathédrale de
Lisieux. Mort le 11 décembre 1638.

» » N. et rel. pers. domp Laurens Allorge, grand prieur de
l'abbaye de Saint Ouen de Rouen.

» 1643. N. et rel. pers. domp Guillaume Cotterel, infirmier de
l'abbaye de Saint Ouen et prieur de Saint Jacques
du Valhullin, grand vicaire de l'abbaye de Saint
Georges de Bocheruille et de la congrégation des
anciens bénédictins.

Renommé pour ses œuvres pies et ses charités
au bureau général des pauvres valides de Rouen

» 1644. Messire Nicollas Delaplace, sieur de Saint Estienne,
abbe de Notre Dame d'Eu, conseiller et aumosnier
de la Rayne mere du Roy et grand vicaire de Mon-
seigneur l'archevesque de Rouen.

» 1645. N. H. M^e M^e Pierre Damyens, conseiller du Roy,
en son parlement de Normandie.

Lors de la création du Bureau général des pauvres

- valides, il quitta sa maison et sa charge, pour se loger dans l'établissement même et y consacrer tous ses soins. L'Hôtel-Dieu de Rouen le compte aussi au nombre de ses bienfaiteurs.
1631. 1646. N. H. Claude Vauquelin, escuyer, sieur de Meheudin et de Loucey, baron de Guibray, etc.
- 1632 " Messire Louis de Moy, seigneur de la Mailleraye, conseiller du Roy en ses conseils, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, lieutenant general pour Sa Majesté.
- " 1647. N. H. Frère Maximilian de Dampont, chevalier de l'ordre de Saint Jehan de Jerusalem, commandeur de Saint Mauluis, bailli de la Morée et de Cury.
1637. 1648. Messire Guillaume de Boyuin, sieur du Vaurony, conseiller du Roy, abbe de Montmorel et de Fontenay, chanoyne en leglise cathédrale de Rouen, conseiller au Parlement.
1643. 1649. Messire François de Harcourt, cheualier, marquis de Beuron, conseiller du Roy en ses conseils d'Etat, lieutenant general pour le Roy au gouvernement de Normandie et gouverneur du chasteau du vieil palais dud. Rouen.
- " 1650. Messire Odé de Harcourt, cheualier des ordres du Roy, marquis de Tury et de la Motte Harcourt, comte de Croisy, gouverneur de la ville et chasteau de Falaise.
- " 1651. Sans prince.
- " 1652. Monseigr Henry II d'Orleans, duc de Longreville, etc. Le même qu'en 1635.
1652. 1653. Messire Pierre de Becdelieure, cheualier, marquis de Queuilly, seigr du Gaillardbois, de Hocqueuille, Brumare, Rougehous, Bertheauuille, le Boisdaubigny, Gribouuille et le Hertre, conseiller du Roy en ses conseils d'estat et priue, premier président en sa cour des Aides de Normandie.

Il mérita le titre de *Protecteur* de l'Académie, qui se perpétua longtemps dans sa famille.

Le registre de la bibliothèque de Rouen s'arrête ici ; l'abbé Guiot ne mentionne point de princes de 1654 à 1698 ; il paraît qu'il n'y a même point eu de concours, si ce n'est en 1659 et 1664. (V. p. 216.)

Date
de la
prin. cip.

1699. Messire François de Bonnetot, marquis de Bacqueville, premier président en la cour des Comptes. Fondateur du *prix d'éloquence*. Mort 1699.
1700. Messire Thomas Paulmier, seigneur de la Bucaille, premier président de la cour des Aides. Il tint les Palinods, avec *magnificence* et *applaudissement*, est-il dit en tête du recueil des poésies qu'il a couronnées.
1701. Messire Jean-Baptiste Desmarets de Vaubourg, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes, intendant de la Haute Normandie, etc. (V. p. 216.)
1702. Messire Pierre Clément, curé de Saint-Maclou, chanoine de la cathédrale, grand vicaire et *official*. Il fut à la fois élu prince des Palinods et nommé évêque de Périgueux. Né à Besançon, mort en janvier 1719.
1703. à 1730. L'abbé Guiot ne mentionne point de princes.
1731. M^r Jacques-Alexandre Dumoucel, seigneur de Louraille, Tonneville, etc., président à mortier au Parlement de Normandie. Né 1694, mort 1767. Fondateur du *prix de l'hymne*.
1732. Monseigneur Geoffroy-Macé Camus de Pontcarré, chevalier, baron de Maffières, Moussot et Béthencourt, seigneur de Vilaine, etc., premier président du Parlement de Normandie. Né à Rouen, le 29 septembre 1698, mort à Paris, le 8 janvier 1767.

Reçu, *en survivance*, dès 1726, il entra en fonctions le 13 novembre 1730, par la démission volontaire de son père, *Nicolas-Pierre*. (V. p. 218.)

1733. Messire Alexandre Bigot de Monville, président à mortier au Parlement de Normandie. Magistrat aussi intègre que protecteur éclairé des beaux arts.
1734. Messire Anne-Robert-Claude Le Roux d'Esneval, président à mortier au Parlement et vidame de Normandie. Né à Rouen, le 21 mars 1686, mort le 20 novembre 1766. (Voir les Affiches de Normandie, novembre 1766.)
1735. Messire Louis-François de la Bourdonnaye, marquis, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de la généralité de Rouen, etc. Né à Bordeaux, mort à Saint-Victor de Paris, le 12 juillet 1779, à 80 ans.
1736. Messire Thomas-Amable-Nicolas Les Dos, seigr et patron de Valiquerville, Allouville, etc., conseiller du Roi en tous ses conseils, premier président en la chambre des comptes, aides et finances de Normandie. Magistrat distingué par le zèle le plus pur pour la justice et le bien public. Né le 19 juin 1696, à Rouen, où il est mort, le 18 décembre 1766. (V. les Affiches de Normandie, n^o 2, décembre 1766.)
1737. H. et P. seigr monseigneur François de Fitz-James, duc et pair, abbé de St-Georges de Boscherville, vicaire général du diocèse de Rouen, puis abbé de St-Victor de Paris et évêque de Soissons. Auteur de plusieurs ouvrages qui firent sensation en leur temps. Né le 9 janvier 1709, mort le 19 juillet 1764. (V. p. 246.)
1738. H. et P. seigr Messire Louis Roger, marquis d'Estampes, baron, haut-justicier de Mauny, etc. etc. Un nom si connu dans l'histoire de la Province et même du royaume, fut un puissant aiguillon pour les auteurs, et le concours fut aussi brillant que nombreux. (On peut voir la généalogie de la famille d'Estampes dans le *Mercur* de mai 1755.)
1739. Messire Pierre-Jacques-Louis-Hyacinthe-Marie de Becde-

lièvre, marquis de Cany, Quévilly, etc., etc., premier président en la cour des Aides. Né à Rouen 1717, mort à Paris, le 5 octobre 1771.

1740 à 1745. Point de princes, mais les concours n'en eurent pas moins lieu.

1746. Monseigneur Paul d'Albert de Luynes, évêque de Bayeux, cardinal, archevêque de Sens, membre de l'Académie française, associé de celles de Rouen et de Toulouse, restaurateur et protecteur de celle de Caen. Mort à Paris, le 22 janvier 1788, à 85 ans.

1747. Messire Gilles-Louis Hallé de Rouville, chevalier, conseiller du Roi, président à mortier au Parlement de Rouen, membre de l'Académie royale de la même ville. Né, le 17 août 1708, à Rouen, où il est mort le 19 février 1777.

1748 et 49. Concours sans princes.

1750. Messire Charles-Pierre de Bailleul, chevalier, seigr et patron de Bailleul, Angerville et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, président à mortier au Parlement de Normandie. Né le 10 février 1706, mort le 23 décembre 1775.

1751. Monseigr Jacques Richier de Cerisy, docteur en théologie de la faculté de Paris, grand archidiacre et chanoine de la cathédrale, puis évêque de Lombez. Mort à Montpellier, le 15 juillet 1771, à 62 ans.

1752. Messire Maximilien - Constantin Anzeray, marquis de Courvaudon, baron d'Envermeu, seigr et patron d'Aullage, etc., conseiller du Roi en ses conseils, et second président à mortier au Parlement de Normandie. Mort 1761.

1753 à 58. Concours sans princes.

1759. Monseigr Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missy, évêque d'Avranches. Mort le 2 avril 1764, à 72 ans.

1760 à 63. Concours sans princes.

1764. Très haut et très puissant seigneur, Monseigneur Anne-

Pierre d'Harcourt , duc et pair , comte de Lillebonne , chevalier des ordres du Roi , garde de l'oriflamme , gouverneur de Normandie , maréchal de France , etc. Né le 2 avril 1701 , mort 1784.

Aussi bon citoyen que guerrier actif, il fut l'appui et le bienfaiteur de son pays , dont il s'était concilié l'amour.

1765. Très haut et très puissant seigneur , Monseigneur Armand Thomas Hue de Miromesnil , écuyer , marquis , premier président au Parlement , puis garde des sceaux de France , membre de l'Académie royale de Rouen. Né le 23 septembre 1723 , mort , dans sa terre de Miromesnil , le 6 juillet 1796.

Ce fut lui qui rédigea la déclaration de Louis XVI , du 24 avril 1780 , portant abolition de la question préparatoire.

C'est un des princes qui ont reçu le plus d'encens de la part des poètes. Les recueils des puy de Rouen et de Caen sont remplis de vers à sa louange.

1766. Concours sans prince.

1767. Haut et puissant seigneur , Monseigneur Pierre-Marc-Antoine de Languedor , marquis de Becthomas , comte d'Averton , président à mortier au Parlement de Normandie. Né le 10 octobre 1714 , mort à Rouen , le 18 avril 1780. Disciple de l'abbé Saas , savant bibliographe , il avait envoyé au concours des Palinods , en 1729 , pendant qu'il faisait sa philosophie à Paris , un poème latin qui fut couronné et dont le sujet était la naissance du dauphin , père de Louis XVI.

1768. Concours sans prince.

1769. M^r Barthélemy-Thomas Le Couteulx , premier président en la cour des Comptes (V. p. 220 et 234.)

1770. Concours sans prince.

1771. M^r Louis Thiroux de Crosne , chevalier , conseiller du Roi en ses conseils , maître des requêtes , intendant

de la généralité de Rouen, premier président au conseil supérieur de la même ville, et ensuite intendant de la généralité de Paris, où il fut décapité, le 9 floréal an II (28 avril 1794), à 57 ans.

1772 et 73. Concours sans princes.

1774. M^r Antoine Le Couteux, maire de Rouen. (V. p. 222.)

1775 et 76. Concours sans princes.

1777 à 81. M^r François-Henri d'Harcourt, duc, lieutenant général, gouverneur de Normandie. Né le 11 janvier 1726.

1782, 83 et 84. M^r François-Christophe Terrisse, prêtre, docteur et doyen de la maison et société de Sorbonne, chanoine et haut doyen de l'église métropolitaine de Rouen, abbé de St-Victor en Caux, vicaire général de l'archevêque de Rouen et président de la chambre ecclésiastique du diocèse. Né à Nantes, le 19 novembre 1704, mort à Rouen, le 30 mars 1785.

Voici un extrait de la notice de l'abbé Guiot sur l'abbé Terrisse :

« Peu d'hommes, dit-il, ont mérité comme lui les regrets de leurs contemporains et les souvenirs de la postérité....

« Chanoine en 1732, il dut aux suffrages de 50 égaux d'être élu doyen de la Compagnie....

« Associé pendant plus de 50 ans au gouvernement du diocèse, en qualité de vicaire-général, il peut servir de modèle à ceux que la Providence destine aux mêmes fonctions. Il brilla au second rang, et ne se serait pas éclipsé au premier....

« Il parlait encore mieux qu'il n'écrivait. Il posséda au suprême degré l'art de s'exprimer sans préparation. On peut assurer qu'à cet égard, quoiqu'il ait vécu plus de 80 ans, jamais il n'a vieilli.

« Il réunissait aux qualités de l'esprit celles du cœur.

car il a eu de vrais amis ; ce n'est pas la moindre partie de son éloge..... »

(Voir le *Journal de Normandie*, 1785, p. 106 ; la *France littéraire*, t. 1^{er} et 3 ; l'*Éloge de l'abbé Terrisse*, lu, par M. de Couronne, à l'Académie royale de Rouen, et celui qui a été prononcé à la séance publique du Palinod de Rouen, en 1786, par l'abbé Hamel.)

1785. Sans prince. La séance publique fut ajournée au carême de l'année suivante.
1786. Troisième année séculaire, aussi sans prince.
- 1787 à 89. Messire Louis-François-Elie Camus de Pontcarré, premier président au parlement de Normandie. (Installé le 12 août 1782. Il était précédemment président au parlement de Paris.) L'un des députés à l'assemblée des notables en 1787.

La dernière année, la séance fut ajournée et non tenue, à cause des événements politiques qui amenèrent la dissolution de la société. (*F.* p. 225.)

Juges des Palinods.

Quoique les statuts n'en fassent pas mention, il paraît qu'on a toujours considéré comme *juges-nés* des Palinods, le curé de Saint-Jean ; le prieur, le curé et les professeurs de Saint-Lô ; le prieur des Carmes ; le préfet du collège des Jésuites ; le principal et les professeurs du collège de Rouen, et, plus tard, les secrétaires de l'Académie royale de Rouen.

Voici la liste des juges jusqu'en 1520 : je me borne ensuite à citer les plus marquants.

- 1486 à 1490. Robert Le Gras, prieur de St-Lô. M. 1502.
 » Emery Rousselin, curé de St-Jean.

- " Pierre Fabry ou Lefebvre, curé de Méray.
- " Le principal du collège des Bons-Enfants.
- " Le principal du collège de Saint-Cande-le-Vieux.
- 1493 à 1501. Jean Le Parmentier, curé de S^t-Jean. M. 1521.
1502. Nicolas Delaplace, prieur de S^t-Lô, et Pierre Auber.
- 1519 et 1520. Nicolas Ler, prieur de S^t-Lô, auquel fut adressée la bulle de Léon X. M. 1536. (V. p. 203.)
1545. Firmin Doury ou Domi, curé de S^t-Cande-le-Jeune, philosophe et savant célèbre de son temps. M. 1578.
1625. Pierre Acarie, conseiller-aumônier et prédicateur de la Reine, chancelier et pénitencier de l'église métropolitaine de Rouen, etc. Fondateur de la bibliothèque de la cathédrale. M. 1637, à 51 ans.
1642. Louis Thirel, prêtre, de Lisieux, doyen d'Envermeu, lauréat distingué des Palinods, couronné pour des pièces latines et françaises, en 1635, 36, 39, 40 et 41.
- " Jean Commire, l'un des meilleurs poètes latins de l'ordre des jésuites, professeur dans leur collège de Rouen, auteur d'une invitation aux poètes pour 1645. Né à Amboise, le 25 mars 1625; mort à Paris, le 25 décembre 1702.
1651. David Ferrand, imprimeur, auteur de la *Muse normande*, qu'il a publiée sur ses vieux jours, en 1655.
1714. Bernard Lamy, né au Mans, en 1645, mort à Rouen, le 2 janvier 1715. Entré à l'âge de 18 ans dans la congrégation de l'Oratoire, il professa avec distinction dans différents collèges et devint célèbre par ses ouvrages, ses malheurs et ses vertus. Retiré à Rouen, sur la fin de sa carrière, il fut fort assidu aux séances du Puy, où il assistait encore un mois avant sa mort.
- " Dom Etienne Hildeux, bénédictin de l'abbaye de Saint-Ouen, auteur de la *Lettre d'un avocat* sur la société des Palinods. (In-4^o, 1714.) Mort aveugle, à 72 ans.

1716. **Jean-François Coustou**, curé de St-Lô jusqu'en 1727. S'il s'est distingué dans les fonctions de juge des Palinods, il s'est acquis depuis une bien plus grande réputation comme sculpteur; on cite surtout sa statue de la Vierge. Né à Paris, le 4 octobre 1675, mort à Auxerre, le 14 décembre 1750¹.
1717. **Henri Richer**, avocat au parlement de Rouen, auteur de plusieurs ouvrages, parmi lesquels les fables occupent le premier rang. Couronné au Palinod en 1716, pour un sonnet sur *Suzanne*. Né à Longueil, en 1685, mort à Paris, en 1748.
1727. **Etienne-François Boistard de Prémagny**, avocat en la chambre des comptes, ancien échevin, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Rouen. Né le 14 août 1708, à Rouen, où il est mort le 3 février 1767.
1729. **François-Emmanuel Sevestre**, curé de Radepont, qui s'est fait depuis une grande réputation par ses poésies latines et françaises, ainsi que par ses vers de circonstance et de société. Né à Montore, diocèse d'Evreux, en 1716, mort le 22 juin 1788.
- » **Jean Saas**, l'un des juges du Palinod les plus judicieux et les plus zélés, après en avoir été l'un des lauréats les plus distingués, chanoine et bibliothécaire de la cathédrale de Rouen, membre de l'Académie royale de la même ville. Né à St-Pierre-de-Franqueville, le 3 février 1703, mort le 10 avril 1774. Il a rempli les fonctions de secrétaire du Palinod; mais ce titre ne fut adopté que pour son successeur, l'abbé Guiot.
1744. **L'abbé Guérin**, vice-promoteur, premier secrétaire de l'Académie royale de Rouen, pour la classe des sciences.

¹ Je donne ce renseignement d'après l'abbé Guiot, mais je dois faire observer que la Biographie universelle ne fait mention que de trois *Coustou*, tous trois habiles sculpteurs, savoir: 1° *Nicolas*, né à Lyon, le 9 janvier 1658, m. le 1^{er} mai 1733; 2° *Guillaume*, son frère, né à Lyon en 1678, m. à Paris, le 22 février 1746; et 3° *Guillaume*, fils du précédent, né à Paris, 1716, m. 13 juillet 1777.

1744. De Bettencourt, avocat, premier secrétaire de la même académie, pour la classe des lettres. M. 1745.
1745. Alexandre-Guy Pingré, chan. rég. de la congrégation de France, prof. à St-Lô, bibliothécaire de Ste-Généviève, membre des académies de Paris, Rouen, Gottingue, etc., et astronome géographe de la marine.
- » Claude Anquetin, curé de St-Jean, prédicateur distingué. Né, le 31 mars 1708, à Rouen, où il est mort le 11 juillet 1755.
1748. François-Xavier Mamachi, fameux jésuite, préfet de leur collège, à Rouen. Il avait une grande facilité pour la poésie latine, et l'on présume que plusieurs de ses pièces ont été couronnées aux Palinods sous des noms supposés. Né à Scio, le 2 avril 1702, mort à Lille, en 1782 ¹.
1750. Jean-Théodore Bouïn, prieur de St-Lô, membre de l'Académie royale de Rouen.
1752. Claude-Nicolas Lecat, docteur en médecine et en chirurgie, né à Blérancourt (Aisne), 6 septembre 1700. Fondateur, en 1736, d'un amphithéâtre de dissection à Rouen, où il fit des cours d'anatomie qui eurent le plus grand succès; l'un des fondateurs et le deuxième secrétaire de l'Académie de Rouen, pour la classe des sciences, membre des plus célèbres académies de l'Europe, auteur d'un grand nombre d'ouvrages estimés. M. le 20 août 1768.
1756. Le chevalier François-Joseph Lange de la Maltière, membre de l'Académie royale de Rouen, inventeur du microscope solaire universel. (*V. le Mercure de mai 1751, p. 158.*)
1760. Le P. Louis Dolbec, ex-provincial et prieur des Carmes. Il a montré un grand zèle pour la gloire

¹ Il ne faut pas le confondre avec un autre Mamachi (Thomas-Marie), né aussi à Scio, le 3 décembre 1713, et qui fut l'un des plus savants hommes de l'ordre des dominicains.

du Palinod. Né à Caen, en 1703, mort subitement, le 7 juin 1769.

1763. Philippe-Daniel Gigot, licencié en Sorbonne, professeur de philosophie au collège des Quatre-Nations, recteur de l'université de Paris, etc., principal du collège de Rouen, après l'extinction des jésuites, le 1^{er} juillet 1763. Né au Havre, mort à Montpellier, dans la révolution.

» Athanase Auger, né à Paris, le 24 décembre 1734, professeur d'éloquence au collège de Rouen, membre de l'Académie royale de cette ville, savant et littérateur distingué, auteur d'un grand nombre de bons ouvrages. Le lendemain de sa mort, le 6 ou le 8 février 1792, fut faite une pétition à l'Assemblée nationale pour assister à son convoi par députation; mais ce fut l'Académie des sciences dont il était membre, qui lui rendit les derniers honneurs. M Paris, son ancien ami, fit pour son portrait le quatrain suivant :

Il nous enrichissait, par ses doctes ouvrages,
De tout ce que la Grèce enfanta d'orateurs,
Et nous retraçait, dans ses mœurs,
Tout ce qu'elle avait eu de sages.

» Le P. Norbert Duclos, ancien commissaire et visiteur général de la maison des Carmes de la place Maubert à Paris, prieur de ceux de Rouen en 1762, 69 et 79. Il a rendu beaucoup de services au Palinod. Auteur du discours préliminaire de 1775. Mort 1781.

» Joseph-André Guiot. (V. p. 247.)

1764 Charles-Nicolas Maillet du Boullay, écuyer, conseiller du Roi, maître des comptes, aides et finances de Normandie, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Rouen, pour la classe des lettres. Il a eu beaucoup de part aux derniers règlements des Palinods,

revisés en 1768 et 69. Né à Rouen, le 6 février 1729, mort en son château du Boullay, le 13 septembre 1769

1764. Denis Vrégeon, curé de Salmonville-la-Sauvage, né à Rouen, le 23 septembre 1723, membre, bibliothécaire et trésorier de l'Académie royale de Rouen, membre de l'Académie de Clermont, auteur d'un dictionnaire des règles de la composition (in-8o, Rouen) et du catalogue des livres de la bibliothèque de l'Académie royale de Rouen (1784).
- » Pierre-Nicolas Midy Héron, curé de St-Lô, juge-prieur des consuls, membre de l'Académie royale de Rouen, et, depuis, conseiller à la cour des aides de Paris, couronné au Palinod, en 1742, pour une allégorie latine sur Jeanne de Valois, femme de Louis XII; en 1758, pour une ode française sur la levée du siège d'Olmütz, et, en 1759, pour une autre ode française sur la Conception. Né à Rouen, le 25 septembre 1725.
1765. Charles-Michel Ballière de Laisement, chimiste, membre de l'Académie royale de Rouen, auteur de plusieurs pièces dramatiques. Né à Cléry-sur-Andely, le 17 septembre 1682, mort à Rouen, à 84 ans. (V. la France littéraire, à l'article Miromesnil et le 3e vol. du précis de l'Académie royale de Rouen, p. 265.)
1767. Jean-Baptiste Cotton des Houssayes (V. p. 279.)
1769. Louis Robert de St-Victor, président en la cour des comptes de Normandie, conseiller au Parlement, secrétaire de l'Académie royale de Rouen, pour la classe des sciences; secrétaire de la société d'Émulation de la même ville et membre de plusieurs autres sociétés savantes. Auteur d'une traduction en vers français du poème de Claudius, sur l'enlèvement de Proserpine. Né à Rouen, en 1738, mort à St-Victor-la-Campagne, le 15 janvier 1822.

1769. Jean-Baptiste-Guillaume Haillet de Couronne, président et lieutenant général civil et criminel du bailliage et siège présidial de Rouen. Secrétaire de l'Académie royale de Rouen, pour la classe des lettres. Il a composé les éloges de plusieurs membres de l'Académie de la Conception, tels que l'abbé Saas, Du Boullay, de Rouville, Deshoussayes, etc, qui étaient aussi membres de l'Académie royale. Mort, le 29 juillet 1810, à 83 ans, à Paris, où il était allé demeurer depuis 5 ans.
1775. Jean-André Mongez, chanoine régulier de Ste-Généviève, professeur à St-Lô, auteur du Journal de physique. Né à Lyon, en 1751. Partit, en 1785, avec La Pérouse, en qualité de physicien et d'aumônier de l'expédition. Frère d'Antoine, membre de l'Institut, encore vivant.
1776. Remi Peulvé, professeur et ensuite prieur des Carmes. Prédicateur distingué, qui prononça plusieurs fois le discours des séances publiques des Palinods.
- Idem. Jean-Baptiste Dubosc, professeur émérite de l'université de Paris, chanoine de Notre-Dame, couronné en 1747, pour une ode latine sur Joas.
1777. Guillaume-François Boistard de Prémagny, conseiller au Parlement de Normandie. (Fils d'Etienne-François. V. 1727.)
1778. Etienne-Pierre Hamel. Né à Dieppe, professeur d'éloquence au collège royal de Rouen, secrétaire du Palinod en 1779. Il composa des discours d'ouverture et des éloges qui ont contribué à sa réputation.
- » Esmangart, intendant de la généralité de Caen, juge honoraire. C'est à lui que furent adressées des stances sur *le Réveil de l'homme bienfaisant*, dont lui-même était le sujet.
1780. L.-A. Dambourney, membre de plusieurs sociétés savantes nationales et étrangères, secrétaire de l'Académie

royale de Rouen , pour la classe des sciences , chimiste et agriculteur très distingué. C'est lui qui , le premier en France , enseigna , par l'exemple , quels avantages l'industrie manufacturière pouvait tirer de la chimie appliquée à la teinture. Son ouvrage , intitulé : *Recueil de procédés et d'expériences sur les teintures solides que nos végétaux indigènes communiquent aux laines* , fut imprimé aux frais du Gouvernement , qui en avait reconnu toute l'importance. Dambourney cultivait aussi les muses , pour se délasser de travaux plus pénibles , et lut plusieurs pièces de vers fort agréables à la *Société des hilaristes*. Mort le 2 juin 1795 , à Rouen , où il était né , le 11 mai 1722. (V. les mémoires de Guilbert.)

1783. Le P. Victor Payen , dernier prier des Carmes.
 * Joseph-François Martin de Boisville. Né à Rouen , chanoine de la cathédrale. Couronné en 1761 , pour une ode latine sur *le vrai sage*. Dernier secrétaire des Palinods , de 1785 à la dissolution. Il fit , en trois époques , le Précis de l'histoire de cette société , dans ses discours d'ouverture des années 1786 , 87 et 88. Auteur des éloges du P. Duclos , de l'abbé Terrisse et du cardinal de Luynes.

Secrétaires.

1731. Le P. Louis Marche , né à Reims , le 20 mai 1696 ; religieux carme , le 21 octobre 1714 , mort le 24 décembre 1775. Juge vers 1725 ; il a rempli pendant long-tems les fonctions de secrétaire , sans en avoir le titre ¹.
 (V. p. 217.)

• Suivant un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen (in-f^o de 1701 à 1789) , après le P. Marche , il y aurait eu un autre secrétaire , le P. Amable Perchehayes , religieux carme , né à Caen , en 1710 , mort à Pont-Audemer , le 17 décembre 1785 , et qui n'a fait qu'un court séjour à Rouen.

- 1755 à 1763. Jean Saas. (*V.* p. 218 et 274.)
- 1764 à 68. Joseph-André Guiot, né à Rouen, le 31 janvier 1739. Auteur de trois épigrammes latines sur St-Caas (1758), sur les enfants de la fournaise (1759), et sur la levée du siège de Wesel (1760), d'une ode latine sur le péché originel (1760), et des éloges du P. Marche, de Louis Bretel et de Marin Le Pigny. (*V.* p. 247.)
- 1769 à 76. Jean-Baptiste Cotton des Houssayes, prêtre, docteur en théologie, de la Maison et Société de Sorbonne, où il alla s'établir en 1776; chanoine de l'église métropolitaine de Rouen, professeur de théologie au collège de la même ville, membre des Académies de Rouen, Caen et Lyon. Juge en 1767. L'un des plus ardents promoteurs de la gloire du Palinod, dont il fut secrétaire perpétuel, de 1769 à 1776. Il acheva ce qu'avait commencé l'abbé Guiot pour ranimer l'émulation des auteurs, exciter le zèle des académiciens et ménager la protection des princes. Auteur de plusieurs ouvrages estimés et des éloges historiques de Du Boullay (1769), de Louis Dolbec (1769), du marquis de Cany (1771) et de l'abbé Saas (1774), membres du Palinod. Son propre éloge fut lu à la séance publique de 1783, par l'abbé Hamel, son second successeur. Mort le 20 août 1783, et inhumé à la Sorbonne. Il était né à la Neuville-Champ-d'Oisel, le 17 novembre 1727. (*V.* le 5^e vol. du précis de l'Académie royale de Rouen, p. 294.)
- 1776 à 78. Georges-Charles de Lurienne, chanoine de la cathédrale, juge du Palinod, 1774. Ses discours d'ouverture et les éloges des présidents de Bailleul (1776) et de Rouville (1777), lui ont fait beaucoup d'honneur. Il n'avait ni moins de zèle ni moins de talent que son prédécesseur. Mort à Paris, en 1794.
- 1779 à 84. Etienne-Pierre Hamel, professeur d'éloquence au collège

de Rouen. Né à Dieppe. Auteur des éloges historiques du marquis de la Bourdonnaye (1779), de l'abbé Le Roy (1779), du président de Beethomas (1780), de l'abbé Legros (1781), de l'abbé Cotton des Houssayes (1783), et du maréchal d'Harcourt (1784).

1784 à 89 Joseph-François Martin de Boisville. (*V.* p. 279.)

Etat de l'Académie de la Conception, à l'époque de sa dissolution, en 1789.

Princes.

Le cardinal de Luynes, prince en	1746.
Le marquis de Miromesnil	1765.
Le Couteux (Barthélemy-Thomas).	1769.
Thiroux de Crosne.	1771.
Le Couteux (Antoine)	1774.
Le duc d'Harcourt.	1777.
Le premier président de Pontcarré.	1787.

Académiciens résidants et vétérans.

François-Enmanuel Sevestre, inscrit en	1741.
L'abbé Jacques Froissard Ducastel.	1748.
Jean-Théodore Bouïn, membre de l'Académie royale de Rouen	1750.
François-Joseph Lange de la Maltière, idem.	1756.
Philippe-Daniel Gigot.	1763.
Athanase Auger. idem.	idem.
Joseph-André Guiot	idem.
L'abbé Vrégeon, trésorier de l'Académie royale de Rouen.	1764.
Pierre-Nicolas Midy Héron, membre de l'Académie	

royale de Rouen	1764.
Ballière de Laisement, membre de l'Académie royale de Rouen.	1765.
Pierre-Bonaventure Grenier.	idem.
Haillet de Couronne, secrétaire de l'Académie royale de Rouen. (Lettres).	1769.
Jean-François-Gabriel d'Ornay, membre, idem.	idem.
Louis Robert de St-Victor.	idem.
L'abbé Lallement.	idem.
Jacques-Joseph Racine, instituteur	idem.
Alexandre-Armand Le Baillif Menager.	1771.
Georges-Charles de Lurienne.	1776.
Le P. Michel Dusart	idem.
Guillaume-François Boistard de Prémagny, membre de l'Académie royale de Rouen.	1777.
L'abbé Etienne-Pierre Hamel	1778.
François Mustel, vice-directeur de l'Académie royale de Rouen.	idem.
Dambourney, secrétaire de l'Académie royale de Rouen (Sciences)	idem.
Le P. Victor Payen, trésorier du Puy.	1783
Joseph-Martin de Boisville, secrétaire du Puy	idem.

PUYS DE LA PASSION ET DE SAINTE-CÉCILE.

Deux autres confrairies de Rouen instituèrent des PUYs, à l'instar de celui de l'Immaculée Conception; c'est pourquoi j'ai cru devoir en faire mention ici.

On trouve, dans le savant ouvrage où M. E.-H. Langlois, du Poni-de-l'Arche, traite de *la Peinture sur verre*, des détails fort curieux concernant le *Puy de la Passion de notre Sauveur et Rédempteur Jesuchrist*, qui se tenait en l'église de Saint-Patrice. L'origine de la confrairie remonte.

suivant Farin , à l'an 1734, et le Puy a été établi en 1543. On donnait au meilleur *chant royal*, *la croix* ; au *débat* ou 2^d *chant royal*, *l'agneau* ; à *la ballade*, *le chapeau d'épines* ; au *rondeau*, *la lance* ; au *dixain*, *le roseau*, et à *l'épigramme héroïque*, *le pilier*. Tous ces prix étaient *baillez en essence*, tandis que ceux du *Palinod* n'étaient, pour ainsi dire, que prêtés et remboursés en argent, comme on l'a vu page 230.

On ignore l'époque à laquelle se forma la *confrérie de Sainte-Cécile* et celle de l'institution de son Puy, où se distribuait des prix aux musiciens qui avaient présenté les meilleures compositions.

Le P. François Pommeraye, bénédictin, est le seul qui en parle, dans son histoire de la cathédrale de Rouen, imprimée en 1686. Voici un extrait de ce qu'il en dit :

Les statuts sont du 23 nov. 1601 et ont été confirmés par le cardinal Charles de Bourbon, archevêque de Rouen, en son château de Gaillon, le 19 mai suivant.

En 1644, CARADAS, chantre de Saint-Ouen, était prince de ce Puy.

En 1660, les confrères se réunirent pour obvier aux dépenses considérables des cérémonies qui détournaient de remplir les fonctions de *Prince* ; ils décidèrent que celui qui accepterait ce titre ne serait tenu qu'à payer 150 livres, et que le surplus serait pris sur les revenus de la confrérie. Dans cette assemblée se trouvait Bernard le PICRY, prince du *Palinod*, en 1633.



TABLE ALPHABÉTIQUE.

L'ouvrage qui précède contenant une infinité de noms, dont plusieurs sont répétés en divers endroits, et de détails difficiles à retrouver au besoin, j'ai cru nécessaire d'y ajouter une *Table alphabétique*.

ABBREVIATIONS : J., juge ; L., lauréat ; P., prince ; pp., présumé prince.

- Académie des Palinods ou de l'Immaculée Conception*, 201, 212, 214, 280.
- Acarie*, pp. 264, J. 273.
- Affiquet*, 231.
- Albert (Léon d')*, P. 263.
- Albert de Luynes (Paul d')*, P. 269, 279.
- Allégorie ou épigramme latine*, 230, 261.
- Allorge*, pp. 265.
- Ambray (d')*, P. 259.
- Ancillon*, L. 216.
- Ansfrye*, P. 261.
- Anneau d'or*, 214, 232, 268.
- Année, commençant à diverses époques*, 204.
- *séculaire (3^e)*, 235.
- Anquetin*, J. 275.
- Anselme (St)*, 199.
- Antini (d')*, P. 252.
- Anzeray de Courvaudon*, P. 269.
- Approbation de la Confraternité*, 203, 208.
- Apuril ou Avril*, L. 210, 233, 240.
- Archives*, 225.
- Argences (Mlle d')*, L. 244.
- Armoiries des princes*, 223.
- Arts libéraux en 1544*, 228.
- Assemblées des princes et confrères en 1513*, 202 ; en 1578, 206 ; en 1614, 212.
- Assire*, pp. 260.
- Assomption*, 205.
- Auber (Pierre)*, P. 252, J. 273.
- Auffray*, pp. 256.
- Auger*, L. 244, J. 276.
- Avril. V. Apuril.*
- Baillard*, L. 246. — ou *Gaillard* ou *Paillard*, pp. 255.
- Bailleul (de)*, P. 219, 269, 280.
- Ballade*, 213, 218, 220, 231.
- Ballière de Laisement*, J. 277.
- Ballue*, P. 257, 258.
- Baron*, pp. 257.
- Barre (Antoine de la)*, 203.
- Bassompierre (de)*, P. 233, 265.

- Bauldry*, p. 260.
Becdelieure (Pierre de), p. 266.
 — (*Pierre-Jacques-L.-H.-M. de*), p. 268.
Becquet (Robert), L. 243.
Becthomas. V. Languedor.
Behotte, p. 263.
Belault, pp. 257.
Belier, p. 257.
Bertout, pp. 254.
Bettencourt (de), J. 275.
Bigars (de), pp. 265.
Bigot de Monville, p. 268.
Blarru (de), p. 233, 251.
Blondel (Pierre), p. 262.
Bocage (Mad. du), L. 220, 248.
Boisguilbert. V. Le Pesant.
Boistard de Prémagny (Étienne-François), J. 274
 — (*Guillaume-François*), J. 225, 278.
Boisville. V. Martin.
Bonne-Année, L. 233, 239
Bonnetot (de), p. 216, 233, 267.
Bonsous (de), *Bonsom* ou *Bonshoms*, p. 253.
Bouchart (Jacques), pp. 255.
 — (*Michel*), pp. 256.
Bouchery, pp. 256.
Bouin, J. 275.
Boullays, pp. 237, 258.
Bourdonnaye (de la), p. 268, 281.
Boysse, p. 257.
Boyuin (Henry de), pp. 265.
 — (*Guillaume de*), p. 266.
Boyuin (Noël), 254.
Braban, pp. 257.
Breard ou Breut, pp. 255.
Bretel (Louis), p. 262, 280.
 — (*Raoul*), p. 261.
Breteuille (aujourd'hui on écrit Bretteville), p. 214, 232, 261.
Breut. V. Breard.
Brunel, pp. 255.
Bulle de Léon X, 203, 206.
Cabart, pp. 237, 259.
Calendrier réformé, 204.
Calenge (de) ou Chalenge, p. 252.
Calletot, pp. 257.
Calvinistes, 206.
Campion (de), p. 263.
Camus de Pontcarré (Geoffroy-Macé), p. 218, 234, 267.
 — (*Louis-F.-É.*), p. 225, 235, 272.
Canu (Mlle), L. 245.
 — (*Pierre*), pp. 237, 259.
Cany (le marquis de), p. 268, 280.
Caradas, pp. 255, 283.
Carmes (Église des), 202, 206.
Carrillo (de Palme), p. 265.
Casimir, roi de Pologne, 205.
Cathédrale. V. Flèche.
Cauellier (Robert), pp. 255.
 — (*Jacques*), p. 259.
Cauquainvilliers (de), p. 252.
Censsoulz, pp. 257.
Cerisy (de). V. Richier.
Challenge ou de Calenge, p. 252.

- Chalon (de)*, pp. 265.
Champagne. Son tableau de l'Adoration des Bergers, 220.
 — *Le roi David*, 222.
Chant royal, 213, 218, 230.
Chapeau ou couronne de laurier, 214, 230, 232.
Chapperon (Jehan), p. 250.
 — (*Louis*), L. 238.
Charles IX, 204, 206.
Chesnaye (de la), p. 252.
Cideville (Le Cornier de), 245.
Clément, p. 267.
Coge (Jacques-François), L. 219.
Commire, J. 273.
Conception, 198, 199, 205, 213.
Confollant (de), pp. 255.
Confrairie de la Conception, 199, 200. — *Réorganisation*, 206.
 — *Nombre de membres*, 235.
 — V. *Passion et Ste-Cécile*.
Coquinvilliers (de), p. 252.
Cormeilles (de), p. 250.
Corneille (Antoine), L. 215, 243.
 — (*Pierre*), 244.
 — (*Thomas*), L. 215, 244.
Cornier, pp. 256.
Cossart (Jehan), oncle et neveu, pp. 257.
 — (*Thomas*), pp. 255.
Cotterel, p. 265.
Cotton des Houssayes, J. secr. 208, 220, 226, 248, 277, 278, 280, 281.
Coulon (Mlle), L. 245.
Courey (Mad. de), L. 222, 248.
Courde, L. 240.
Couronne. V. *Haillet*.
Courvaudon. V. *Anzeray*.
Coustou, J. 274.
Cretin, L. 240.
Croismare (de), pp. 256.
 — (*Jacques*), pp. 254.
 — (*Jehan*), pp. 256.
 — (*Nicolas*), pp. 254.
Croix d'or, 233.
Croixmare. V. *Robert*.
Crosne (de). V. *Thiroux*.
Dambourney, J. 278.
Dampont (de), p. 266.
Damyens, p. 265.
Daré (Pierre), p. 201, 250.
 — (*Loys*), p. 251.
Daubellemare, pp. 256.
Dauanne, p. 263.
De la Barre, 203.
De la Place (Daniel), p. 261.
 — (*Jehan*), pp. 254.
 — (*Nicollas*), p. 216, 233, 265.
 — — J. 273.
De la Mare, p. 250.
De la Porte (Georges), p. 260.
De la Rocque, p. 231, 260.
De la Rue (l'abbé), 198, 199, 202.
De la Tour (Le prénom est peu lisible dans le R. B. R.; on trouve Albaro dans L. P.) pp. 356.

- De la Vieille (Nicolas)*, p. 252, 254.
- Deshayes*, L. 247.
- Des-Hommets (Jacques)*, p. 202, 231, 252. — Autre, p. 264.
- Deslandes (Jehan)*, pp. 257.
- (*Pierre*), pp. 256.
- Desmarests*, L. 244.
- Desmarests de Vaubourg*, p. 216, 267.
- Desminières*, pp. 256.
- D'Esneval*. V. *Le Roux*.
- Despernon*, pp. 256.
- Desportes*, p. 259.
- Desquetot*, p. 251.
- D'Estampes*. V. *Roger*.
- Dolbec*, J. 275, 280.
- Domi ou Doury*, J. 273.
- Donnet*, pp. 255.
- Doregiste*, p. 251, 253.
- D'Ornay*, 220.
- Doury ou Domi*, J. 273.
- Druel*, pp. 257.
- Dubosc*, J. 278.
- Du Boullay*, V. *Maillet*.
- Ducastel*. V. *Froissard*.
- Duclos*, J. 276, 279.
- Ducouldray (Germain)*, pp. 256
- (*Pierre*), pp. 254, 256,
- — 237, 258.
- Dufour (François)*, pp. 256.
- Dumoucel (Jacq.-Alex.)*, p. 267.
- (*Robert*), pp. 256.
- Duparc*, 246.
- Du Petit-Val*, L. 227, 243.
- Duputel*, 209.
- Durand de Missy*, p. 219, 269.
- Durant*, p. 261.
- Durufle*, L. 220, 234, 248.
- Dusare*, 282.
- Du Val*, p. 261.
- Écus, leur valeur à diverses époques*, 203. — *Écus sol*, 236.
- Éloquence (prix d')*, 216, 220, 233, 267.
- Épigramme latine*, 230, 232, 261.
- Époques différentes du commencement de l'année*, 204.
- Esmangart*, J. 278.
- Essars (des)*, pp. 255.
- Estampes*. V. *Roger*.
- États généraux*, 225.
- Étoile (Mad. de l')*, L. 222, 248.
- Étoile d'or*, 214, 231, 232.
- Fabry ou Pierre Lefebvre*, p. 250.
- J. 273
- Farin*, 230, 238, 282.
- Faucon (Alexandre de)*, p. 264.
- Ferdinand III*, 223.
- Ferrand (David)*, 215, J. 273.
- Fête aux Normands, ou de la Conception*, 198, 199, 213.
- Fitz-James (de)*, p. 219, 246, 268.
- Flèche de la cathédrale de Rouen*, 243.
- Fondations*. V. *Prix*.
- Fontenelle (Le Boyer de)*, L. 245.

- Formage*, L. 249.
Formé (l'abbé de), L. 216.
Fouquet, pp. 255.
Frais des réceptions, 235.
Fresne. V. *Rougeville*.
Froissard Ducastel, 281.
- Gaillard (Emmanuel)*, 244, 249.
Giel, pp. 265.
Gigot, J. 276.
Gobbey (de), P. 259.
Godart, P. 264.
Gosscaume, 225.
Gouël (Charles), pp. 256.
 — (*Roger*), P. 252.
Graffart, pp. 254.
Grégoire XIII, 204.
Grenier, 282.
Grisel, 243.
Groulart, P. 207, 232, 237, 258.
 — *Autre*, P. 260.
Gruchet (de), pp. 254.
Guenault ou Guenent, 200.
Guérin (l'abbé), J. 274.
Guérin du Rocher, L. 224, 235, 249.
Guillaume-le-Conquérant, 198.
Guillot, pp. 237, 257.
Guiot, L. J. secr. 213, 247, 249, 276, 280.
- Haillet de Couronne*, J. 221, 278.
Hallay, pp. 258.
Hallé (Barthélemy), P. 263.
 — (*Jacques*), pp. 264.
 — *d'Orgeville*, P. 215, 232.
- Hallé de Rouville*, P. 269, 278, 280.
Halley, L. 233.
Hamel, pp. 254, J. 278, secr. 280.
Harcourt (Anne-Pierre d'), P. 234, 270, 281.
 — (*François de*), P. 266.
 — (*François-Henry de*), P. 271.
 — (*Odé de*), P. 266.
Harlay (de), P. 214, 232, 262.
Hecquet (du), L. 222.
Hediart, pp. 257.
Helsin (Helchin ou Elpin), 198.
Henri IV, 206.
Héron. V. *Midy*.
Hideux, J. 273.
Houpeville (de), pp. 257.
Houssayes. V. *Cotton*.
Hue de Miromesnil. P. 270.
Hymne française, 217, 233, 267.
- Idylle*, 220, 222.
Imprimeurs des recueils du Palinode, 227.
Invitations aux poètes, 214, 218, 247, 273.
- Jeanne d'Arc*, 225.
Jean second, 199.
Jetons, 218, 221, 234.
Joseph II, 223.
Joyeuse (le duc de), 212.
Juges des Palinods, 272.
- Laisement (de)*. V. *Ballière*.
Lamy, J. 273.

- Lange de la Maltière*, J. 275.
- Langlois (E.-H.)*, 199, 222, 231, 282.
- Langlois*, p. 259.
- Languedor (de)*, p. 270, 281.
- La Perdrix*, p. 251.
- Laureats*, 238.
- Laurencin (le comte de)*, L. 222, 248, 293.
- (*la comtesse de*). L. 223, 234, 248.
- Laurier (chapeau ou couronne de)*, 214, 230, 232, 261.
- Laye*, signific. de ce mot, 250.
- Le Blanc*, 203.
- Le Boyer de Fontenelle*, L. 245.
- Lecat*, J. 275.
- Le Chandelier (Baptiste)*, p. 202, 253, 256.
- Leclerc*, pp. 256.
- Le Conte*, p. 256.
- Le Cordier*, p. 259.
- Le Cornier de Cideville*, L. 245.
- Le Couteux (Antoine)*, p. 234, 271.
- (*Barthelemy - Thomas*) p. 234, 270.
- Lefebvre (Pierre)*, ou *Fabry*, p. 250, J. 273.
- Lefebvre*, p. 262.
- Lefeure*, pp. 237, 258.
- Lefevre ou Lefebvre (Guilbert ou Guillebert)*, p. 272.
- Leforestyer*, pp. 254.
- Le Gay*, pp. 254.
- Legende doree*, note, 198.
- Le Gendre*, 233.
- Le Goupil*, p. 251, 254.
- Le Gras*, pp. 254.
- Autre, J. 272.
- Le Hongre*, pp. 257.
- Le Jeune*, p. 260.
- Le Lieur (François)*, pp. 256.
- (*Jacques*). p. 210, 273.
- (*Jehan*). p. 231, 251.
- Le Marinet*, p. 251.
- Léon X*, 203.
- Le Page*. V. *Bocceage*.
- Le Parmentier*, J. 273.
- Le Pesant de Boisguilbert*, L. 220, 248.
- Le Pigny (Bernard)*, p. 216, 263, 283.
- (*Marin*), p. 232, 260, 280.
- Le Porcher*, pp. 257.
- Le Preuost*, pp. 237, 257.
- Le Puy de la Conception*, etc., 213, 229.
- Ler (Nicolas)*, 203, J. 273.
- Lermite*, pp. 256.
- Le Roux (Claude)*, p. 263.
- (*Guillaume*), p. 252, 230.
- (*Guillaume II*), p. 252.
- (*Jacques*). p. 264.
- (*Jehan*), p. 250.
- (*Jehan-François*), p. 251.
- (*Nicolas*), p. 260.
- (*Robert*), p. 260.

- Le Roux-d'Esneval*, p. 268.
Leroy, p. 251.
Le Royer (Nicolas), p. 263.
Le Saounier ou *Le Saulnier* (Jehan), p. 250.
Le Saulnier (Pierre), p. 250.
Le Sauvage, pp. 257.
Lescare, L. 240.
Les Dos (La Rivière), p. 268.
Le Seigneur, pp. 257, 258.
 — (Guillaume), pp. 254.
 — (Vincent), pp. 257.
Le Seneschal, p. 251.
Le Sens, pp. 256.
Le Tardisuel, pp. 255.
Le Tourneur (Jean), 203.
Levasseur (l'abbé), L. 219.
Lever (le marquis), 213.
Licquet, 197, 208, 209.
Lis, 214, 230, 231, 268.
Liste des princes et confrères, 249.
Livre contenant les Statuts, 207, 208.
Livres achetés chez M. Licquet, 208, 209.
 — à consulter, 229.
 — et manuscrits relatifs aux *Palinods*, 226, 228.
Longueterre, pp. 264.
Louraille (de), p. 217, 233, 267.
Loy, pp. 257.
Lucas, pp. 256.
Lurienne (l'abbé de), J. secr. 280.
Luynes. V. *Albert*.
- Maignard*, p. 251.
Maillard (Jehan), pp. 254.
 — (Nicolas), pp. 257.
Maillet du Boullay, J. 221, 276, 278, 280.
Malfilatre, L. 247.
Maltière. V. *Lange*.
Mamachi. J. 275.
Mancel, pp. 258; — libr., 208.
Manuscrits relatifs aux Palinods, 226, 228.
Marais, pp. 258.
Marc, pp. 237, 257.
Marc (Louis), J. secr. 217, 279, 280.
Marc (de la), p. 250.
Marescot (de), p. 264.
Marot (Clément), 243.
 — (Jehan), 240.
Martimbo (de), pp. 256.
Martin de Boisville, J. 279; secr. 280.
Massonnaye (de la), pp. 255.
Mathan (Jouachim de), p. 260.
 — (Henry de), p. 264.
Mauduit ou *Maulduict*, L. 240.
Médailles, 218, 221, 234.
Mellemont (de), pp. 258.
Mende, L. 234.
Méritte-Longchamps, 249.
Midy Héron, J. 277.
Miroir d'argent, 214, 215, 232, 263.
Miromesnil (de). V. *Hue*.
Missy (de). V. *Durand*.

- Monfaulx*, p. 207, 208.
Mongez, J. 278.
Montholoys, V. *Routholoys*.
Monument de Vienne, 223, 234.
 — *du Marché-aux-Veaux*, 235.
Moy (de), p. 266.
Muse normande, 215, 273.
Mustel, 282.
Mutel, L. 234.
Mystères de la Vierge, 217.

Nativité, 198.

Ode française, 213, 232. —
Seconde ode française, 218.
 — *latine pindarique ou pontifi-
 cale*, 214, 232, 262; —
grecque, de *Léonard Villars*,
 215; — *id.*, de *Guerin du
 Rocher*, 224.
Orgeville (Hallé d'), p. 215, 232.
Orleans (Henry d'), p. 264, 266.
Ornay (d'), 220.

Paix-de-Coeur, pp. 256.
Palinods, *signification de ce
 mot*, 201.
Palinodz, *chantz royaux*, etc.,
 209.
Palme, 214, 231, 268.
Palme Carrillo (de), p. 265.
Papillon, p. 256, 258.
Parfait, V. 247.
Paris, de *Nevers*, L. 216.
Parmentier, L. 240.

Pascal (Jacqueline), L. 215, 244.
Passion (Puy de la), 282.
Paulmier, p. 267.
Payot, pp. 256, 293.
Payen, J. 279.
Perchayes, p. secr. 279.
Perdrix (la), p. 251.
Periaux (Nicetas), 197, 209.
Petitval (Du), L. 227, 243.
Peulve, J. 278.
Pingré, J. 275.
Pipperel, pp. 257.
Place, V. *De la Place*.
Poésie du seizième siècle, 210,
 239, 241.
Pommeraye (le P.), 200, 283.
 — (*Jehan de la*), 250.
Pongnon, p. 252.
Pontcarre, V. *Camus*.
Potier, pp. 257.
Poullain, pp. 256.
Pradon, L. 245.
Précis historique, 214, 217, 279.
Fremagny, V. *Boistard*.
Prince de la Confrairie, 199.
Princes (liste des), 249.
 — *Leurs armoiries*, 223.
 — *Morts avant la cérémonie*.
 238, 259.
Prix et fondations, 213, 214,
 216, 218, 221, 230, 255. —
 V. *Roussel*.
Puchot (Jehan), pp. 237, 255, 257.
 — (*Pierre*), p. 261.
 — (*Vincent*), pp. 256.

- Purin (style)*, 215.
Puy de la Conception, son origine, et signif. du mot, 201.
 — (*le*), 213, 229.
Pays d'amour, 202.
 — *de la Passion et de Sainte Cécile*, 282.

Quesnel, pp. 254.
Quicremont (de), pp. 254.

Racine (Jacques-Joseph), L. 219, 247.
Ravernier, L. 233, 240.
Règlements anciens, 199, 201, 203; — *nouveaux*, 212; — *renouvelés pour la troisième fois*, 218; — *renouvelés pour la quatrième et dernière fois*, 220. V. *Statuts*.
Réorganisation de la confratérie, 206.
Riaux, 208.
Richer, L. 246; J. 274.
Richier de Cerisy, 269.
Robert de Croixmare, 210.
 — *de Saint-Victor*, J. 277.
Rocque (de la), p. 231, 260.
Roger, marquis d'Estampes, p. 268.
Roham (de), p. 262.
Romé, pp. 254.
Rondeau, 231, 232.
Rontholoy (de), pp. 254.
Roque, pp. 257. V. *De la Rocque*.
Rose ou rosier, 214, 220, 231, 232.
Rosel (du), p. 262.
Rossel, L. 216.
Rouen (sièges de), 206.
Rougeville (de), L. 246.
Rousselin, J. 272.
Rouville. V. *Hallé*.
Rourel, L. 243.
Ruche d'argent, 214, 232, 262.

Saas (l'abbé), L. 218, J. 274, secr. 278, 279, 280.
Saint-Anselme, 199.
Saint-Jean (église), 202.
Saint-Victor, abbaye de Paris, 246, 262. V. *Robert*.
Sainte Cécile (Puy de), 261, 282.
Saldaigne (de), p. 259.
Sallemingne (de), pp. 258.
Samblancoy, L. 233.
Sandres, pp. 237, 258.
Sansson, pp. 262.
Sertiny, pp. 256.
Servet (Michel), 205.
Sevestre, J. 274.
Sièges de Rouen, 206.
Signes des prix, 214, 230.
Signet d'or, 231.
Sixte IV, 200, 222.
Soleil, 214, 232, 259.
Sonnet, 213, 232.
Stabenrath (de), 261.
Stances, 207, 213, 218, 232.
Statuts, 203, 206, 207, 208. V. *Règlements*.

- Taillet*, L. 240.
Taschereau (Jules), 244.
Tasserie, L. P. 233, 239, 251.
Taverne (l'abbé), L. 223, 234, 248.
Terrisse (l'abbé), P. 234, 271, 279.
Thibault, L. 240.
 — (*Guillebert*), P. 250.
 — (*Jehan*). pp. 254.
Thirel, J. 273.
Thiroux de Crosne, P. 270.
Tilques (de), P. 252.
Titelouze (de), P. 263.
Tour, 214, 232, 259. V. *De la Tour*.
Trente (Concile de), 205.
Trosnel, P. 261.
Vaines (Dom de), 204.
Vaubourg, V. *Desmarets*.
Vauquelin, P. 266.
Vidoueus ou Vidouë, 209.
Vieille (Guillaume de la), pp. 257.
 — (*Nicolas de la*), P. 252, 254.
Vienne (monument de), 223, 234.
Vierge, 198, 205, 221.
 — (*Mystères de la*), 217.
Vigne (de la), L. 240.
Villars (Léonard), 215.
Villy (de), P. 251.
Voisin, P. 237, 258.
Vollant, pp. 254.
Vrignon, J. 209, 277.
Wace, 199.
Ximènes, 205.

 APPENDICE.

- Page 219, ligne 11; le *bon juge* est M. de Bailleul.
 222, 15; lisez : et la seconde obtint le prix d'honneur, cette même année 1771;
 226, 12; ajoutez : comme existants en juillet 1771.
 256, au bas; *Pavyot*. Cette famille, très recommandable, vient de s'éteindre dans la personne de M. Pavyot de Saint-Aubin, président à la Cour royale de Paris.

.....

LE NID DANS UN LILAS,

Fable.

Dans un accès de vaine gloire,
Une fauvette à tête noire
D'un buisson, au printemps, dédaigna l'humble abri,
Et, de ses enfants, dit l'histoire,
Suspendit le berceau dans un lilas fleuri.
Elle s'applaudissait de leur avoir choisi
Une aussi brillante demeure
Des plus beaux papillons décorée à toute heure,
Lorsqu'un matin, d'un villageois,
Elle voit, vers son nid, s'allonger les dix doigts.
Hélas! l'éclat des fleurs du rustre convoitées,
Avait fait de l'oiseau découvrir le trésor
Que, derrière un rempart d'épines redoutées,
Le buisson cacherait encor.

LE FILLEUL DES GUERROTS.

LE FRELON,

Fable.

— Que mon destin est beau ! qu'il est digne d'envie !
Tandis que mes pareils végètent dans les champs,
Sous un lambris doré j'habite avec les grands !
Oh ! c'en est fait, près d'eux je veux passer ma vie. —
Ainsi parlait certain frelon,
Transfuge des états de Flore
Et, nouvel hôte d'un salon,
Il en allait bien dire encore,
Lorsqu'il voit (ô dieux, quel affront
Pour cet enfant de l'air qu'un fol orgueil enivre !)
D'un bout à l'autre du plafond,
Le balai d'un valet dans son vol le poursuivre.
Cette courte admonition
Accompagne l'assaut que Mons Laffleur lui livre :
— « Hors d'ici ! près des grands quiconque aspire à vivre ,
Ne doit point avoir d'aiguillon. »

LE FILLEUL DES GUERROTS.

SUPPLÉMENT.

RÉCIT

De la part que l'Académie a prise aux deux cérémonies de l'Inauguration de la statue de CORNEILLE et de la Translation du cœur de BOÏELDIEU.

Ces deux cérémonies, d'un caractère également auguste et touchant, ont eu lieu pendant les vacances de l'Académie. Alors, le Bureau a pourvu à ce que les circonstances réclamaient, et avec l'espoir, qui n'a pas été trompé, que la Compagnie approuverait la conduite tenue, tant le 19 octobre que le 13 novembre. Quand les députés de l'Académie ont paru, soit devant la statue de Corneille, soit dans le cortège qui accompagnait le cœur de Boïeldien, au nom de l'Académie, son secrétaire, pour la classe des Lettres et des Arts, a porté la parole, elle lui avait été cédée par M. le vice-président, alors à la tête de la députation, M. le président étant absent.

Voici ces discours :

DISCOURS

Prononcé, au nom de l'Académie royale de Rouen, par M. Emmanuel GAILLARD, secrétaire perpétuel de cette Académie, lors de l'inauguration de la statue de PIERRE CORNEILLE.

« Messieurs,

« Depuis cent cinquante ans, Rouen fut toujours la ville de Corneille, et, lorsque la cité tout entière se lève aujourd'hui pour saluer de ses acclamations celui que tant de

tois elle honora de son culte fidèle, il appartient à son plus ancien corps littéraire de venir solennellement protester ici que cette statue n'est point, ainsi qu'on l'a dit, *un premier et trop tardif hommage*, mais bien le complément des honneurs rendus au créateur de la scène française, au promoteur de toutes les idées nobles, tendres et généreuses que le théâtre national a répandues en Europe et qui ont tant vivifié et agrandi l'intelligence humaine.

« Depuis long-temps la ville de Corneille possédait ses traits; Cortot, et surtout Cafféri, les avaient reproduits avec bonheur : à Lemoine nous devons son apothéose, à Court son triomphe.

« Dans ces murs, que le grand poète n'abandonna qu'affaibli par l'âge; dans ces murs où il composa tous ses chefs-d'œuvre, on ne peut faire un pas sans retrouver ce qui l'honore et le rappelle : des rues et des places dotées de son nom, la porte de sa maison conservée comme relique précieuse, son berceau désigné aux hommages publics, sa maison des champs présentant son image vénérée, et celle-ci partout, dans nos palais, dans nos musées, au sein de toutes nos réunions, soit politiques, soit littéraires, et enfin au théâtre, où chaque année sa fête est devenue un jour solennel.

« Mais, ce qui vaut mieux que l'airain, ce qui dure plus que le marbre, l'éloge public a été demandé aux hommes éloquents, et messieurs de l'Académie Française peuvent dire si, deux d'entre eux, Gaillard et Bitaubé, ont répondu à l'appel de l'Académie de Rouen : là, le culte de Corneille est domestique et tutélaire, car Fontenelle nous a donné l'existence et des statuts.

« A la vérité, un bronze manquait encore après tant d'hommages; et combien de fois l'Académie n'a-t-elle pas déploré l'exiguïté ou le tumulte de nos places publiques, constamment indignes de Corneille, ce génie nourri de poésie et de religion au sein des méditations paisibles.

« Maintenant qu'on croit avoir trouvé un lieu propice, l'Académie s'est empressée de contribuer à l'accomplissement d'un projet qu'elle avait conçu depuis long-temps et qui honore ceux qui l'ont exécuté.

« Elle regarde ce jour comme celui du triomphe des lettres. Désormais, l'étranger, en visitant nos monuments, se dira : « Dans Rouen, ce sont les muses qui prédominent. « Cette ville pouvait nous offrir l'image de Guillaume, qui « lui conquit l'Angleterre, et qui vint mourir dans ses « murs ; de Charles V, ce sage roi qui lui donna son cœur ; « de d'Amboise, créateur de ses tribunaux et de ses plus « pompeux édifices. Mais, non. Corneille a tout son « amour ; il est pour elle l'Homère à qui la Grèce éleva « des temples. »

« En effet, Messieurs, le Cid égale Achille, et Chimène surpasse Briséis. »

DISCOURS

Prononcé lors de la translation du cœur de BOÏELDIEU, par M. EMMANUEL GAILLARD, au nom de l'Académie Royale de Rouen.

« MESSIEURS,

« Notre célèbre compatriote, Adrien *Boïeldieu*, avait vingt-cinq ans lorsque *Béniowski* et le *Calife* vinrent le révéler à la foule. Chaque année, depuis lors, a été marquée par un graduel accroissement de célébrité. Jusque-là, on ne le connaissait que par cette musique tendre, rêveuse ou légère, qui annonce plus de grâce que de génie, et qui ne va pas plus loin qu'une romance lorsqu'elle est suave.

« C'est en vain que les flatteurs de sa tombe, et celle d'un homme illustre n'en manque jamais, ont cru le relever en parlant du succès de ses débuts. Ne confondons pas les encouragements donnés à sa jeunesse avec l'admiration. Celle-ci lui a manqué pendant les sept premières années de sa carrière musicale.

« Boieldieu est plus grand, ce me semble, travaillant lentement, mais travaillant toujours à se montrer, à s'élever, à atteindre à toute la croissance de sa taille, que si la nature l'avait doté d'un de ces talents qui éblouissent sitôt qu'ils paraissent.

« Osons le dire, son maître n'avait pas reconnu en lui les signes du génie musical; mais Boieldieu, homme supérieur, soutenu par le sentiment de son propre mérite, luttait toute sa vie contre cet injuste arrêt, et finit par obtenir de sa nature qu'elle se dégagât de tous les liens qui la retenaient à la terre; et c'est ainsi que, prenant peu à peu son essor, on le vit, à cinquante ans, aller, selon l'expression d'Horace, frapper les astres de son front.

« Ici, Messieurs, arrêtons-nous à considérer, ne fût-ce qu'un instant, cet être si bon, si doux, si aimable, poursuivi par son génie qui lui disait sans cesse, dans la retraite des jours comme dans la solitude des nuits: « Courage, je suis en toi; courage, je finirai par me revêtir, grâce à tes efforts, de mes plus brillantes couleurs: tu as fait *Télémaque* et les chœurs d'*Athalie*, bien, travaille encore; tu as composé *Jean de Paris*, le *Nouveau Seigneur*, la *Fête au Village voisin*, toujours bien, mais travaille encore, tu dois faire mieux sans doute. »

« Et ce mieux, le noble but du génie, il fut atteint dans la *Dame Blanche*, où, en effet, Boieldieu est tout entier: là son génie dut être satisfait. Tel que le cygne, son plus beau chant fut le dernier, les *Deux Nuits* ayant été jouées plus tard, mais composées antérieurement.

« Dans la *Dame Blanche*, il y a tout l'esprit français et

tout le mouvement de notre époque. C'est cette empreinte du siècle, c'est ce cachet du pays qui a rendu *Boïeldieu* national. Ses œuvres sont si éminemment françaises, que chacun croit y retrouver la mélodie de ses propres rêves et le chant de ses premiers amours.

« Eclectique en musique, notre compositeur étudia, admira tour à tour Gluck, Grétry, Méhul, Rossini; mais il eut beau s'inspirer du souffle de tous ses devanciers et de ses contemporains, ses études profondes ne le rendirent ni copiste, ni imitateur; il resta toujours le *Boïeldieu* caractérisé par l'esprit, la grâce et la légèreté.

« Ah! Messieurs, quelle existence laborieuse que celle d'un grand maître, s'il est arrivé tard et s'il vient après tant d'autres! Malheur à lui s'il reste inculte, s'il reste avec sa seule impulsion! C'est au travail à triompher des difficultés qu'oppose un siècle assez exigeant pour vouloir la perfection dans les détails. Mais, quels efforts constants, et combien la sensibilité, quand elle est exquise, devient promptement malade à la suite de tant d'élan et de combinaisons!

« Aussi, arrivé au milieu de la vie, *Boïeldieu*, fatigué, ne tarda pas à languir; long-temps son ame résista: enfin, l'adverse fortune vint joindre ses maux à ceux d'un corps toujours beau, lors même qu'il succombait, et c'est par cette lutte cruelle entre l'intelligence et son enveloppe, que celle-ci se brisa.

« Disons-nous qu'il est mort tout entier, celui auquel nous devons des chants admirables de fraîcheur, de verve et d'originalité? Oh! non, il voit, immortel qu'il est, les honneurs qu'en ce jour on rend à sa mémoire; du haut du ciel il contemple la religion et la patrie empressées, l'une à le bénir et l'autre à le placer au rang de ses illustres.

« Sans doute, il sourit à ses émules, à ses interprètes, venus loin de Paris se presser autour de son cœur, de ce cœur à jamais gardé dans sa ville natale, au milieu des plus nobles cendres, sur un lieu élevé où nous ne cesserons

de l'apercevoir, nous, ses concitoyens dont il est l'orgueil.

« Mais sa rare modestie n'est-elle point étonnée de cette pompe toute royale ? Certes, son caractère fut simple, et l'Académie de Rouen conserve un beau témoignage de son peu d'orgueil ; cependant, la voix des arts doit étouffer le cri de la modestie et imposer de grands honneurs à l'artiste qui s'illustra. »

N. B. Lors de la première de ces cérémonies, une députation de l'Académie Française vint à Rouen. Des visites et des politesses lui furent faites par le bureau de l'Académie. Elles sont rappelées dans un procès-verbal consigné au registre des délibérations extraordinaires de la Compagnie, année 1834. Si la circonstance se renouvelle, on devra y avoir recours. On y verra combien Messieurs de l'Académie française ont montré de cordialité dans la manifestation de leurs sentiments d'estime pour l'Académie de Rouen. Ils ont voulu visiter le lieu où elle siège, et, lors de cette visite qui a donné lieu à une réception solennelle, ils ont admiré le grand Corneille félicité par le grand Condé, tableau de M. Court, placé dans l'enceinte de l'Académie.

P. S. Le 28 novembre, à peine une nouvelle année académique recommençait-elle, qu' M. le secrétaire des Lettres a dû faire l'éloge funèbre de notre célèbre vétéran, M. *d'Ormay*, mort à cent-cinq ans, trois mois et deux jours. L'Académie a ordonné l'impression du discours prononcé dans son sein, par M. Em^el *Gaillard*, le voici :

MESSIEURS,

« Souffrez que, pour vous plaire, je commence, dès aujourd'hui, l'éloge funèbre de notre vénérable confrère, M. *d'Ormay*.

« Le Nestor de la littérature française n'est plus ! Une mort douce , une mort qui n'a été qu'un sommeil , l'a placé dans un sépulchre où chacun de nous aurait voulu verser des larmes et des fleurs.

« Il est mort après avoir vécu quatre générations d'homme. Jeune , il avait charmé nos aïeux par sa grâce ; homme mûr , il avait ravi nos pères par sa verve ; vieillard , il nous avait jeté , dès il y a trente ans , dans la surprise , grâce à sa prodigieuse mémoire ; et , enfin , il a dû confondre l'esprit de vos fils par ses récits merveilleux , tant ils étaient pleins de verdure.

« L'autre jour , deux dames lui firent l'honneur de l'aller voir. Elles n'avaient nul besoin d'être du grand monde , ainsi que fort aimables comme elles sont , pour en être reçues avec cette urbanité qui ne l'abandonna jamais. Il leur raconta *Rome* et *Naples* , et leur fit , de *Terni* , une description dont elles se ressouviendront sans cesse.

« Et vraiment , à mesure qu'il s'avancait vers la tombe , la passion de sa jeunesse et le goût de son âge mûr pour les voyages se réveillaient avec une force très remarquable. Il disait sans cesse : *Je veux revoir le Vésuve* ; peut-être disait-il aussi en riant : je veux revoir M. de Voltaire ; je veux aller avec Roland en Hollande , et avec mon ami , M. Letendre , en Angleterre : car il avait visité toutes ces contrées. Son séjour à Ferney l'avait rendu *Voltaire* , mais autant comme versificateur que comme philosophe. De Roland , il prit les opinions politiques.

« C'est ainsi , qu'adoptant les principes de 1789 , on le vit échanger la robe d'hermine de procureur du roi d'une cour souveraine contre celle plus simple de juge de paix. Alors , il se fit conciliateur dans nos champs , après s'être montré poète dans nos Académies. Au reste , ce sont les lettres qui ont été la gloire de sa vie ; car si ses vers n'ont pas tous une égale vigueur , tous ont , même pureté , même grâce et même atticisme. La langue poétique lui était

d'autant plus familière, qu'il savait par cœur les moindres vers faits durant soixante années.

« Le dirai-je? cet homme, qui avait si bien retenu, et les lieux qu'il avait visités, et les poésies qu'il avait lues; cet homme, auquel on doit quelques pièces délicieuses, toutes de la bonne école, cultivait la littérature à plus de quatre-vingt-dix ans, et cela avec bonheur, et il a vécu plus de cent cinq ans, phénomène qui le rend a célèbre et le placera, chez nos derniers neveux, loin, sans doute, d'Anacréon, mais près de Saint-Aulaire.

« L'Académie, qui l'avait pour vétéran, transmettra aux âges futurs les *adieux* que lui adressa son vénérable et fidèle ami, vers si beaux, aujourd'hui si touchants. Comme on les relit avec attendrissement! Ah! saluons l'ombre douce et légère de notre poète; que ce disciple de Chaulieu, plus encore que de Voltaire, dorme paisiblement dans sa tombe champêtre! Que Dieu lui donne le repos éternel, et que son image reste toujours, ainsi qu'elle est, dans cette enceinte. Quant à son souvenir, il est gravé dans nos cœurs. »



PRIX EXTRAORDINAIRE DE POÉSIE

A DÉCERNER

DANS LA SÉANCE PUBLIQUE

DU MOIS D'AOUT 1835.

Programme.

« BOÏELDIEU, et les honneurs qui ont été rendus à ce célèbre compositeur, par ROUEN, sa ville natale. »

Dans l'année 1826, Rouen fit frapper une médaille consacrée à l'auteur de *Béniowski*, *Télémaque*, *Jean de Paris* et la *Dame Blanche*.

Après la mort de ce grand maître, le corps municipal de Rouen envoya des députés à Paris chercher le cœur de l'illustre musicien, offert à sa ville par une veuve, un fils et un frère.

Le 13 novembre dernier, la translation du cœur eut lieu avec une pompe inusitée. De l'Hôtel-de-Ville on se rendit à la Cathédrale, où un service solennel fut célébré; ensuite, le cœur fut porté au Cimetière monumental qui domine la cité; là, un sépulcre glorieux doit être élevé, aux frais de la ville.

Après avoir pris une vive part à la translation du cœur, l'Académie demande maintenant à la poésie d'illustrer par de beaux vers, et l'homme qui fit des chants si purs et les hommages glorieux pour celui qui les reçut, comme pour ses compatriotes qui les lui rendirent.

Elle propose, en conséquence, un prix extraordinaire à l'auteur de la meilleure pièce de poésie ayant cent cinquan-

te vers au moins et remplissant les conditions du programme ci-dessus.

Ce prix consistera en un écriu contenant trois épreuves de la médaille qui fut frappée en 1826, et telles que les reçut BOÏELDIEU lui-même, des mains du maire de la ville : une en or, une en argent, une dernière en bronze. Au revers, on substituera aux armes de la ville une double palme destinée à renfermer le nom du lauréat et le millésime 1835. Hormis cette légère différence, les médailles, ainsi que l'écriu, seront en tout semblables à ce que BOÏELDIEU reçut du corps de ville en 1826.

Le grand artiste dit alors au maire de Rouen : « Monsieur le maire, on m'a rendu bien heureux en « Russie par des bontés sans nombre ; mais, aujourd'hui, « cette médaille, que de mon vivant mes concitoyens font « frapper, est un honneur si grand et si rare, que je le « prise au-dessus de tout. » Et sa profonde émotion, en disant ces mots, prouvait assez que ce langage était celui de son cœur.

Les concurrents devront adresser leurs ouvrages, francs de port, à M. Emmanuel GAILLARD, secrétaire perpétuel de l'Académie royale, *rue d'Elbeuf*, n° 44, à Rouen, avant le premier juillet 1835. Ce terme est de rigueur.

Chacun des auteurs devra mettre en tête de son ouvrage une devise, qui sera répétée sur un billet cacheté, indiquant son nom et sa demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où l'ouvrage aurait obtenu le prix, et, autant que possible, assez à temps pour que le lauréat, averti par le secrétaire, puisse venir à la séance publique de l'Académie recevoir le prix qui lui sera décerné.

NOTA. La Commission qui a présidé à la translation du cœur de BOÏELDIEU, publiera prochainement l'historique de cette cérémonie touchante. Les poètes feront bien d'étudier ce récit.

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN ,

POUR L'ANNÉE 1834—1835.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. DUPUTEL, *Président.*

M. PAUMIER, *Vice-Président.*

M. DES ALLEURS, *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Sciences.*

M. GAILLARD (Emmanuel), *Secrétaire perpétuel pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. BALLIN (A.-G.), *Bibliothécaire-Archiviste.*

M. LEPREVOST, vétérinaire, *Trésorier.*

ANNÉES
de
récep-
tion.

ACADÉMICIENS VÉTÉRANS, MM.

ANNÉES
d'admis-
sion à la
Vétéran-
ce.

1803. BEUGNOT (le comte) G. C. ✨, ancien Préfet du département de la Seine-Inférieure, à Paris, *rue de la Michodière*, n° 8. 1806.
1815. BRIÈRE ✨, Conseiller à la Cour de cassation, à Paris, *rue de Bondy*, n° 62. 1822.
1808. LEZURIER DE LA MARTEL (le baron) O. ✨, 1823.
ancien Maire de Rouen, à Hautot-sur-Seine.
1775. DESCAMPS (Jean-Baptiste), Conservateur honoraire du Musée de Rouen, membre de l'Académie des Arcades de Rome, *rue Beauvoisine*, n° 31. 1814.

1819. RIBARD (Prosper) ✱, ancien Maire de Rouen, 1828.
rue de la Vicomté, n° 34.
1805. PERIAUX (Pierre), ancien Imprimeur du Roi, mem- 1830.
bre de l'Académie de Caen, et des Sociétés d'agri-
culture et de commerce de Rouen et de Caen, *boul.*
Beauvoisine, n° 74.
- MEAUME (Jean-Jacques-Grégoire), ancien Professeur
de Mathématiques spéciales au Collège de Rouen,
Doct. ès-sciences, officier de l'Université, Inspecteur
honoraire de l'Académie d'Amiens, à Paris, *rue de*
la Madeleine, n° 39.
1816. LEVIEUX, Commissaire du Roi près la Monnaie de 1831.
Rouen, à l'*Hôtel des Monnaies.*
1817. LE PREVOST, Docteur-Médecin, *rue Malpala, n° 112.* 1833.

ACADÉMICIENS HONORAIRES, MM.

1824. S. A. E. Mgr le Cardinal Prince DE CROÿ, Archevêque de
Rouen, etc., *au Palais archiépiscopal.*
1830. TESTE (le baron) G. O. ✱, Lieutenant-Général, Commandant
la 14^e division militaire.
- DUPONT-DELPORTE (le baron) O. ✱, Conseiller d'Etat,
Préfet de la Seine-Inférieure, *en l'hôtel de la Préfecture.*
- BARRET (Henri) ✱, Maire de Rouen, Membre de la
Chambre des Députés, *boulev. Cauchoise, n° 51.*
1833. EUDE O. ✱, premier Président de la Cour Royale, *rue des*
Champs-Maillets, n° 22.

ACADÉMICIENS RÉSIDANTS, MM.

1803. VIGNÉ (Jean-Baptiste), D.-M., correspondant de la So-
ciété de médecine de Paris, *rue de la Scille, n° 4.*
- LETELLIER, Inspecteur honoraire de l'Académie universitaire,
rue de Sotteville, n° 7, faubourg St-Sever.
1804. BIGNON (N.), Docteur ès-lettres, ancien professeur émérite de
rhétorique au Collège royal de Rouen et à la faculté des
lettres, offic. de l'Université de France, secrétaire perpétuel

honoraire pour la classe des Belles-Lettres et Arts, *rue du Vieux-Palais*, n° 30.

1808. DUBUC l'aîné, Chimiste, ancien Pharmacien à Rouen, membre de la Commission sanitaire de la ville de Rouen, de la Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris, etc., etc., *rue Percière*, n° 20.
1809. DUPUTEL (Pierre), *rue Bourg-l'Abbé*, n° 30.
1813. LE PREVOST (Auguste) ✨, Membre de la Chambre des Députés; Membre honoraire de la Société des antiquaires de Londres; Membre des Sociétés des antiquaires de France, d'Ecosse et de Normandie; de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, de la Société géologique de France, de la Société linnéenne de Normandie: Correspondant de la Société royale et centrale d'agriculture; des Sociétés d'agriculture de Rouen, Evreux et Caen, et de la Société d'émulation d'Abbeville, *rue de Buffon*, n° 21.
- LEPREVOST, Médecin vétérinaire départemental, *rue Saint-Laurent*, n° 3.
1817. ADAM (le baron) ✨, Président du Tribunal de première instance, *place Saint-Ouen*, n° 23.
- DU ROUZEAU ✨, chevalier de l'Ordre de l'Éperon d'or de Rome, Conseiller à la Cour royale, *place Saint-Eloi*, n° 6.
1818. BLANCHE ✨, D.-M., Médecin en chef de l'Hospice général, *rue Bourgerue*, vis-à-vis l'Hospice général.
1819. DESTIGNY, Horloger, Adjoint à M. le Maire de Rouen, *place de la Cathédrale*.
1820. HELLIS fils, D.-M., Médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, *place de la Madeleine*.
- MARTAINVILLE (le marquis de) ✨, ancien Maire de Rouen, *rue du Moulinet*, n° 11.
1822. DE LA QUÉRIÈRE (Eustache), Négociant, *rue du Fardeau*, n° 24.
- LÉVY, Professeur de mathématiques et de mécanique; Membre des Académies de Dijon, Bordeaux et Metz; des So-

- ciétés académiques de Strasbourg, Nantes et Lille; Chef d'institution, *rue Saint-Patrice*, n° 36.
1822. **DES ALLEURS**, D.-M., Médecin adjoint de l'Hôtel-Dieu, professeur de pathologie générale à l'École de Médecine de Rouen, membre du Jury médical, secrétaire du Comité central de vaccine, etc., *rue de l'Écurcuil*, n° 19.
1824. **GOSSIER** (l'abbé), Chanoine honoraire à la Cathédrale, *rue du Nord*, n° 1.
- MAILLET-DUBOULLAY**, Architecte, *quai du Havre*, n° 72.
- PRÉVOST**, Pépiniériste, au Bois-Guillaume. (A Rouen, *rue du Champ-àès-Oiseaux*, n° 65.)
- DUBREUIL**, Directeur du Jardin des plantes, au *Jardin des plantes*.
- LANGLOIS** (Eustache-Hyacinthe), du Pont-de-l'Arche, Peintre. Directeur de l'École municipale de dessin, membre de plusieurs Sociétés savantes, *rue Poussin, enclave Sainte-Marie*.
1825. **BALLIN** (Amand-Gabriel), secrétaire des Commissions des antiquités et des archives du département de la Seine-Inférieure; Inspecteur honoraire de l'Association normande, pour la Seine-Inférieure; Chef de la 1^{re} division à la Préfecture, *rue de Crosne*, n° 14.
- DUMESNIL** (Pierre), *rue du Duc-de-Chartres*, n° 12.
1827. **MORIN**, Pharmacien, correspondant de l'Académie royale de médecine, de la Société de chimie médicale de Paris, de la Société linnéenne et des Sciences physiques et chimiques de la même ville; de la Société académique de Nantes, et de plusieurs autres Sociétés savantes, *rue Boucreuil*, n° 27.
- DEVILLE** (Achille), membre des Sociétés des antiquaires d'Écosse et de Normandie, des Commissions des antiquités et des archives du département de la Seine-Inférieure, et de la Société d'émulation de Rouen; Directeur du Musée départemental d'Antiquités, correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour la recherche des Monuments inédits relatifs à l'histoire de France, Receveur des contributions directes, *rue du Gay-Trouin*, n° 6

1828. VINGTRINIER, D.-M., Chirurgien en chef des Prisons, *rue de la Prison*, n^o 33.
 PIMONT (Prosper), Manufacturier, *rue Herbière*, n^o 28.
1829. FLOQUET (A.) fils, Greffier en chef à la Cour royale de Rouen, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, *enclave de la Cour royale*.
 GIRARDIN (J.), Professeur de chimie industrielle de l'École municipale de Rouen; membre résidant de la Société d'émulation, archiviste de la Société centrale d'agriculture du département; membre honoraire de la Société libre de l'industrie et du commerce de Rouen, du Conseil central de salubrité et de la Commission sanitaire de Rouen; membre titulaire de la Société géologique de France, de la Société des antiquités et de la Société linnéenne de Normandie; inspecteur divisionnaire de l'Association normande, pour la Seine-Inférieure; correspondant des Sociétés ou Académies de Bordeaux, d'histoire naturelle, de pharmacie, de physique et de chimie de Paris, industrielle de Mulhausen, polymatique du Morbihan, de Blois, de Nancy, de Lille, de Clermont-Ferrand, de Seine-et-Oise, de l' Eure, de Caen, etc., *rue du Duc-de-Chartres*, n^o 12.
1830. POUCHET, D.-M., professeur d'Histoire naturelle et conservateur du Cabinet, *rue Beauvoisine*, n^o 200.
 FÔVILLE, D.-M., Médecin en chef de l'Asile des aliénés, *rue de l'Écureuil*, n^o 11.
1831. MAGNIER, Docteur ès-lettres, officier de l'Université, Professeur de rhétorique au Collège royal, *boulevard Bouvreuil*, n^o 6.
 PAUMIER (L.-D.), Pasteur, Président du Consistoire de Rouen, *rampe Bouvreuil*, n^o 16 bis.
1832. COURANT 卐, Ingénieur des ponts-et-chaussées, *rue de l'École*, n^o 14 bis.
 GAILLARD (Emmanuel), Secrétaire de correspondance de la Société centrale d'agriculture, membre de la Commission et inspecteur des antiquités de la Seine-Inférieure, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, de la Société

académique de Falaise et de l'Académie ébroïcienne, *rue d'Elbeuf*, n° 44, *faubourg Saint-Sever*.

1832. DE STABENRATH, Juge d'instruction, *rue de Lenôtre*, n° 18.

1833. DE CAZE (Auguste), ancien Négociant, *rue de Grosne*, n° 15.

1834. GRÉGOIRE (Henri-Charles-Martin), Architecte des bâtiments civils, *rue de Racine*, n° 6.

BERGASSE (Alphonse) ✨, Avocat, ancien Procureur général, *rue de l'École*, n° 44.

VERDIÈRE ✨, Conseiller à la Cour royale, *rue du Duc-de-Chartres*, n° 8.

MARTIN DE VILLERS ✨, Antiquaire, *rue de la Seille*, n° 7.

BACH, Professeur de philosophie au Collège royal de Rouen, *rue Royale*.

CHÉRUEL (A.), Professeur d'histoire au Collège royal de Rouen, *rue du Faubourg-Martainville*, n° 25.

ACADÉMICIENS CORRESPONDANTS, MM.

1777. TOUSTAIN DE RICHEBOURG (le colonel vicomte), à St-Martin-du-Manoir, près Montivilliers.

1788. DESGENETTES (le baron) C. ✨, Médecin, membre de l'Académie royale de médecine, à Paris, *rue de Lille*, n° 78.

1789. MONNET, ancien Inspecteur des mines, à Paris, *rue de l'Université*, n° 61.

TESSIER (le chevalier Henri-Alexandre) ✨, membre de l'Académie des sciences de l'Institut, de la Société centrale d'agriculture, Inspecteur général des Bergeries royales, à Paris, *rue des Petits-Augustins*, n° 26.

1803. GUERSENT ✨, Professeur agrégé à la Faculté de médecine, à Paris, *rue Gaillon*, n° 12.

LHOSTE, à Sartilly, près Avranches. (Manche.)

MOLLEVAULT (C.-L.), membre de l'Institut, à Paris, *rue Saint-Dominique*, n° 99, *faubourg Saint-Germain*.

DE LA RUE (l'abbé) ✨, membre de l'Académie de Caen, correspondant de l'Institut, à Caen. (Calvados.)

1804. **DEGLAND (J.-V.)**, D.-M., Professeur d'histoire naturelle, à Rennes. (Ille-et-Vilaine.)
DEMADIÈRES (le baron Pierre-Prosper) ✨, à Paris, *rue Notre-Dame-des-Victoires*, n° 40.
1805. **BOUCHER**, correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut, ancien Directeur des Douanes, à Abbeville.
1806. **DEGERANDO** (le baron) C. ✨, membre de l'Institut, à Paris, *impasse Férou*, n° 7.
DELAEOUISSE, Homme de lettres, à Paris.
BOÏLLDIEU (Marie-Jacques-Amand), ancien Avocat à la Cour royale de Paris, à *Croisy-la-Haye*.
1808. **SERAIN**, ancien Officier de santé, à Canon, près Croissanville. (Calvados.)
LAIR ✨ (Pierre-Aimé), Conseiller de Préfecture du Calvados, Secrétaire de la Société royale d'agriculture et de commerce, etc., à Caen, *Pont-Saint-Jacques*.
DELANCY ✨, à Paris, *rue Duphot*, n° 14.
1809. **FRANCEUR O.** ✨, Professeur à la Faculté des sciences, à Paris, *rue de Las-Cases*, n° 8.
HERNANDEZ ✨, Professeur à l'École de médecine de la Marine, etc., à Toulon (Var.)
1810. **ROSNAY DE VILLERS** (André-Marie-Memmie), à Nevers. (Nièvre.)
DUBUISSON (J.-B.-Remi-Jacquelin), D.-M., membre de plusieurs Académies et Sociétés médicales, à Paris, *rue Hauteville*, n° 10, *faubourg Poissonnière*.
DUBOIS-MAISONNEUVE, Homme de lettres, à Paris, *rue des Francs-Bourgeois Saint-Michel*, n° 3.
DENIS (Jean-Pierre-Auguste), D.-M., à Argentan, département de l'Orne.
DELARUE, Pharmacien, secrétaire de la Société d'agriculture, médecine et arts, à Evreux.
SESMAISONS (le comte Donatien de) C. ✨, Pair de France, à Flamanville, près les Pieux. (Manche.)
SAISSY, Docteur-Médecin, à Lyon.

1810. BALME, Docteur-Médecin, membre de plusieurs Sociétés savantes, nationales et étrangères, secrétaire de la Société de médecine, à Lyon.
1811. LEPRIOL (l'abbé), ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, à Paris.
- LE SAUVAGE, D.-M., membre de plusieurs Sociétés savantes nationales et étrangères, professeur de médecine, chirurgien en chef des Hospices civils et militaires, à Caen. (Calvados.)
- LAFISSE (Alexandre-Gilbert-Clémence), D.-M., à Paris, *rue de Ménars*, n° 9.
- BOULLAY (Pierre-François-Guillaume) O. ✨, Docteur de la Faculté des sciences, Membre titulaire de l'Académie royale de médecine, Pharmacien, à Paris, *rue des Fossés-Montmartre*, n° 17.
- BRIQUET (B.-A.), ancien Professeur de belles-lettres, à Niort. (Deux-Sèvres.)
1813. LAMANDÉ (Mandé-Corneille) ✨, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue du Regard*, n° 1, *faubourg Saint-Germain*.
- GOIS fils (E.), Statuaire, à Paris, *au Palais des Arts*.
1814. TARBÉ DES SABLONS (Sébastien-André) ✨, ancien Chef de division au Ministère du commerce, à Paris, *rue du Grand-Chantier*, n° 12.
- PÈCHEUX (B.), Peintre, à Paris, *rue Saint-Florentin*, n° 14.
- MASSON DE SAINT-AMAND ✨, Maître des Requêtes honoraire, ancien Préfet du département de l'Eure, à Paris, *rue de Bellechasse*, n° 15.
- PERCELAT ✨, ancien Recteur de l'Académie universitaire de Rouen, Inspecteur de l'Académie de Metz (Moselle.)
- FABRE (Jean-Antoine), correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut et de diverses Académies, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Brignoles (Var.)
1816. BOIN O. ✨, Médecin en chef des Hospices, à Bourges.
- LOISELEUR DESLONGCHAMPS (Jean-Louis-Auguste) ✨, D.-M., Membre honoraire de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue de Jouy*, n° 8.

1816. **DUTROCHET** (René-Joachim-Henri) ✨, D.-M., Membre de l'Institut, de l'Académie royale de médecine, etc., à Paris, *rue de Braque*, n° 4.
1817. **PATIN**, maître des conférences à l'École normale, bibliothécaire du Roi, Professeur à la faculté des lettres de Paris, *rue Cassette*, n° 15.
- MÉRAT** (François-Victor) ✨, D.-M., membre de l'Académie royale de médecine, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Paris, *rue des Saints-Pères*, n° 17 bis.
- HURTREL D'ARBOVAL** (Louis-Henri-Joseph), correspondant de plusieurs Sociétés savantes nationales et étrangères, à Montreuil-sur-Mer. (Pas-de-Calais).
- MOREAU DE JONNÈS** (A.) O. ✨, Officier supérieur d'État-Major, membre du Conseil supérieur de santé du royaume, chef, au Ministère du commerce, des travaux statistiques du commerce extérieur, correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut, à Paris, *place Vendôme*, n° 8.
1818. **DE GOURNAY**, Avocat et Docteur-ès-lettres, Professeur suppléant de littérature latine à Caen (Calvados), *rue Gémare*, n° 18.
- PATTU**, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à Caen.
- BOTTA** (Charles), ancien Recteur de l'Académie de Rouen, Homme de lettres, à Paris, *place St-Sulpice*, n° 8.
- DE KERGARIOU** (le comte) O. ✨, ancien Pair de France, à Paris, *rue du Petit-Vaugirard*, n° 5.
- ALISSAN DE CHAZET** (le chevalier) O. ✨, Homme de lettres, à Paris, *rue de Clichy*, n° 48.
- DE MONTAULT** (le marquis) ✨, à Nointot, près Bolbec. (A Rouen, *rue d'Ecosse*, n° 10.)
- EODES DE MIRVILLE** (le marquis), à Gommerville, près St-Romain.
1819. **BOUCHARLAT**, membre de la Société philotechnique, à Paris, *rue de Savoie*, n° 9, *près du quai de la Vallée*.
- MALOUET** (le baron) C. ✨, Pair de France, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, Maître des comptes, à Paris, *rue Veuve-des-Mathurins*, n° 20.

1819. **DEPAULIS** (Alexis-Joseph) ✱, Graveur de médailles, à Paris, *rue Furstenberg*, n° 8 ter.
- GAILLON** (Benjamin), Receveur principal des Douanes, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Boulogne-sur-Mer. (Pas-de-Calais).
1821. **BERTHIER** (P.) ✱, Ingénieur en chef des mines, Professeur de chimie à l'Ecole royale des mines, membre de l'Institut, à Paris, *rue d'Enfer*, n° 34.
- JAMET** (l'abbé Pierre-François), Prêtre, Supérieur de la Maison du Bon-Sauveur, Instituteur des sourds-muets, à Caen (Calvados).
1822. **CHAUBRY** ✱, Inspecteur général honoraire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de l'Université*, n° 44.
- LABOUDERIE** (l'abbé Jean), Vicaire général d'Avignon, à Paris, *cloître Notre-Dame*, n° 20.
- LEMONNIER** (Hippolyte), Homme de lettres, membre de l'Académie romaine du Tibre, à Paris, *rue des Poitevins*, n° 11, *faubourg Saint-Germain*.
- DE MOLÉON** ✱, Ingénieur, à Paris, *rue Godot*, n° 2.
- THIÉBAUT DE BERNEAUD**, Secrétaire perpétuel de la Société linnéenne, l'un des Conservateurs de la bibliothèque Mazarine, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 28, *faubourg St-Germain*.
- BEUGNOT** (le vicomte Arthur) ✱, Avocat, membre de l'Institut, à Paris, *rue du Faubourg St-Honoré*, n° 119.
1824. **SOLLICOFFRE** (Louis-Henri-Joseph) ✱, Sous-Directeur, membre de l'administration des Douanes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, n° 90.
- ESTANGELIN** ✱, Membre de la Chambre des Députés, correspondant du Ministère de l'instruction publique, à Eu.
- FONTANIER** (Pierre), Homme de lettres, officier de l'Université, adjoint du maire de Moissac, près Murat. (Cantal.)
- MALLET** (Charles) ✱, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue Taranne*, n° 27.
- JOURDAN** (Antoine-Jacques-Louis) ✱, D.-M., à Paris, *rue de Bourgogne*, n° 4.

1824. **MONFALÇON, D.-M.**, à Lyon.
BOURGEOIS (Ches) ✱, Peintre de portraits, à Paris, *quai Malaquais*, n° 3.
JANVIER (Antide) ✱, Horloger ordinaire du Roi, à Paris, *Palais de l'Institut (Pavillon de l'Ouest)*.
DE LA QUESNERIE, correspondant des Sociétés d'émulation et d'agriculture de Rouen, de la Société centrale d'agriculture de Paris, etc., à St-André-sur-Cailly.
1825. **DESCHAMPS**, Bibliothécaire-archiviste des Conseils de guerre, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n° 39.
SALGUES, D.-M. en exercice au Grand-Hôpital, secrétaire du Conseil central sanitaire du dép^t, à Dijon. (Côte-d'Or.)
BOULLENGER (le baron) O. ✱, ancien Procureur général à la Cour royale de Rouen, *rue de la Chaîne*, n° 12.
1825. **D'ANGLEMONT (Edouard)**, à Paris, *rue de Savoie*, n° 24.
DESMAREST (Anselme-Gaëtan), Professeur de zoologie à l'École royale vétérinaire d'Alfort, membre titulaire de l'Académie royale de médecine, correspondant de l'Académie des sciences de l'Institut, etc., à Paris, *rue St-Jacques*, n° 161.
JULIA DE FONTENELLE, D.-M., Professeur de chimie, à Paris, *rue Saint-André-des-Arts*, n° 58.
CIVIALE ✱, D.-M., à Paris, *rue Neuve-St-Augustin*, n° 23.
FERET aîné, Antiquaire, conserv. de la Bibliothèque de Dieppe, Correspondant du Ministère de l'instruction publique.
PAYEN ✱, Manufacturier, Professeur de chimie, à Paris, *rue des Jeûneurs*, n° 4.
BLANCHARD DE LA MUSSE (le comte), ancien Conseiller au Parlement de Bretagne, Homme de lettres, à Montfort-sur-Meu (Ile-et-Villaine).
1826. **MOREAU (César)** ✱, Fondateur de la Société française de statistique universelle et de l'Académie de l'industrie, etc., à Paris, *place Vendôme*, n° 24.
MONTÉMONT (Albert), Homme de lettres, à Paris, *rue Croix-des-Petits-Champs*, n° 27.

1826. LADEVÈZE, D.-M., à Bordeaux. (Gironde.)
 SAVIN (L.), D.-M., à Montmorillon. (Vienne.)
 LENORMAND, Professeur de technologie, à Paris, *rue Percée-St-André*, n° 11.
1827. GERMAIN (Thomas-Guillaume-Benjamin), correspondant de la Société des pharmaciens de Paris et de la Société royale de médecine, Pharmacien, à Fécamp.
 HUGO (Victor) ✱, Homme de lettres, à Paris, *place Royale*, n° 6.
 BLOSSEVILLE (Ernest de), à Amfreville, par le Neufbourg. (Eure.)
 BLOSSEVILLE (Jules de), à Paris, *rue de Richelieu*.
 DESMAZIÈRES (Jean-Baptiste-Henri-Joseph), Naturaliste, à Lambersart, près Lille; (chez M. Maquet, propriétaire, *rue de l'Hôpital-Militaire*, n° 110, à Lille (Nord.)
 MALO (Charles), Homme de lettres, Directeur de la France littéraire, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, n° 20.
1828. VANSAY (le baron Charles-Achille de) C. ✱, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à la Barre, près St-Calais. (Sarthe.)
 COURT, Peintre, à Paris, *rue de Breda*, n° 5.
 VIREY (J.-J.), D.-M., à Paris, *rue Soufflot*, n° 1.
 MAILLET-LACOSTE (Pierre-Laurent), Professeur à la Faculté des lettres de Caen. (Calvados.)
 LAUTARD (le chevalier J.-B.), D.-M., secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, membre de plusieurs Sociétés savantes, nationales et étrangères, à Marseille. (Bouches-du-Rhône.)
1828. DUPIAS, Homme de lettres, à Paris.
 SPENCER SMITH (Jean), membre de l'Université d'Oxford, de la Société royale de Londres, de la Société des Antiquaires de Londres, de la Société pour l'encouragement des arts, etc., de Londres, et de plusieurs Sociétés savantes, à Caen (Calvados), *rue des Chanoines*.
 MORTEMART-BOISSE (le baron de) ✱, Membre de la Société royale et centr. d'agric., etc., à Paris, *rue Jean-Goujon*, n° 9.

1828. MORIN (Pierre-Etienne) ✱, Ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, à St-Brieux (Côtes-du-Nord).
1829. COTTEREAU (Pierre-Louis), D.-M., Professeur agrégé près la Faculté de médecine de Paris, médecin du Bureau de charité du 5^e arrondissement et du 2^e dispensaire de la Société philanthropique, à Paris, *rue Marie-Stuart*, n^o 6.
- FÉE ✱, Chimiste, Professeur à l'hôpital militaire du Val-de-Grâce, à Paris.
- PATEL, D.-M., *rue de la Préfecture*, n^o 13, à Evreux. (Eure.)
- GUTTINGUER (Ulric), Homme de lettres, à Harfleur (Calvados).
A Rouen, *rue de Fontenelle*, n^o 35.
- CAZALIS, Professeur de physique au Collège royal de Bourbon, à Paris, *rue des Grands-Augustins*, n^o 22.
- SCHWILGUÉ, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Chef des bureaux de la navigation, à la Direction générale des ponts-et-chaussées, à Paris.
- BÉGIN, D.-M., membre de la Société royale des antiquaires de France, etc., à Metz. (Moselle.)
- BERGER DE XIVREY (Jules), Homme de lettres, à Paris, *rue du Cherche-Midi*, n^o 14 (*faubourg St-Germain*.)
- CHAPONNIER (le chevalier), D.-M., professeur d'anatomie et de physiologie, à Paris, *rue de Cléry*, n^o 16.
- PASSY (Antoine) ✱, Préfet de l'Eure, à Evreux.
- SOYER-WILLEMET (Hubert-Félix), Bibliothécaire en chef et conservateur du Cabinet d'histoire naturelle de la ville, à Nancy. (Meurthe.)
1830. LECOQ (H.), Professeur d'histoire naturelle de la ville, à Clermont-Ferrand. (Puy-de-Dôme.)
- RIFAUD, Naturaliste, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue de la Rochefoucault*, n^o 15.
- BARRÉ DE JALLAIS, ancien Administrateur, Homme de lettres, à Chartres, *paré de Bonneval*. (Maine-et-Loire.)
- HOUEL (Charles-Juste), ancien président de l'Académie et de la Société d'émulation de Rouen, membre des commissions des antiquités de la Seine-Inférieure et de l'Eure,

de la Société des antiquaires de Normandie, etc., président du Tribunal civil de Louviers. (Eure.)

1830. MURAT (le comte de) C. ✱, ancien Préfet de la Seine-Inférieure, à Enval, près Vayre (Puy-de-Dôme); ou à Paris, *rue Saint-Honoré*, n° 347.

RIVAUD DE LA RAFFINIÈRE (le comte de) G. O. ✱, Lieutenant-Général, à la Raffinière, près Civray. (Vienne). — (A ROUEN, *rue Porte-aux-Hats*, n° 13, chez M^{me} de Bracquemont).

LEFILLEUL DES GUERROTS, écuyer, chev^r de l'Eperon d'or de Rome, aux Guerrots, commune d'Heugleville-sur-Scie, par Bellemare, arrond. de Dieppe.

1831. LE TELLIER ✱, Inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées, à Paris, *rue de Beaune*, n° 1.

BOUCHER DE PERTHES (Jacques) ✱, Directeur des douanes, Président de la Société royale d'émulation d'Abbeville. (Somme.)

1832. SINNER (Louis de), helléniste, Docteur en philosophie, à Paris, *rue des Saints-Pères*, n° 14.

BOULLENGER DE BOIS-FRÉMONT, Peintre d'histoire, à Paris, *rue du Rocher*, n° 34.

TANCHOU, D.—Médecin, à Paris, *rue d'Amboise*, n° 7.

FORTIN, D.—M. à Evreux. (Eure.)

DUSEVEL (Hyacinthe), avocat à la Cour royale d'Amiens, Membre de la Société des antiquaires de France, et de plusieurs autres Sociétés savantes, à Amiens. (Somme.)




BRIERRE DE BOISMONT (A.) ✱, D.—M., chevalier de l'ordre du Mérite militaire de Pologne, Membre du Comité central de Varsovie, et de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *cité Bergère*, n° 2.

LE FLAGUAI (Alphonse), Homme de lettres, associé-correspondant de l'Académie royale de Caen, *rue des Jacobins*, n° 10, à Caen. (Calvados.)

LEPASQUIER (Auguste) ✱, Intendant civil d'Alger.

1833. LEJEUNE, Architecte, à Paris, *rue Saint-Nicolas-d'Antin*, n° 6.

THIL ✱, Conseiller à la Cour de cassation, à Paris, *rue de Vaugirard*, 50.

1832. **LAURENS** (Jean-Anatole), Chef de la première division à la Préfecture, Secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, membre des Académies de Besançon et de Dijon, membre de la Société d'émulation du Jura, de la Société de statistique de Marseille et de la Société polytechnique de Paris, correspondant du Ministère de l'intérieur pour la recherche et la conservation des monuments antiques, à Besançon. (Doubs).
- BOUTIGNY** (Pierre-Hippolyte), Membre correspondant de la Société de chimie-médicale de Paris, de la Société royale de médecine de Bordeaux, pharmacien à Évreux. (Eure.)
- RIGOLLOT** (J.) fils, Médecin de l'Hôtel-Dieu d'Amiens, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Amiens. (Somme.)
- LADOUCKETTE** (le baron de) , ancien Préfet, secrétaire perpétuel de la Société philotechnique de Paris, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Paris, *rue Saint-Lazare*, n° 5.
- MALLE** (P.-N.-Fr.), Docteur en chirurgie, Professeur agrégé à la faculté de médecine, Professeur d'anatomie et de pathologie interne, chirurgien aide-major, chef des travaux anatomiques de l'Hôpital d'instruction de Strasbourg, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Strasbourg. (Bas-Rhin.)
- PINGEON**, D.-M., secrétaire de l'Académie des sciences et de la Société de médecine de Dijon. (Côte-d'Or), *place Saint-Jean*, n° 5.
1833. **GERVILLE** (de), Antiquaire, à Valognes. (Manche).
- BOUGRON**, statuaire, à Paris, *rue du Faubourg-Saint-Denis*, n° 154.
- DUCHESNE**, D.-M., à Paris, *rue d'Assas*, n° 7, *faub. St-Germ.*
- JULIEN** (Marc-Antoine) , Homme de Lettres, *rue du Rocher*, n° 23, à Paris.
- ASSELIN** (Augustin) , antiquaire, à Cherbourg. (Manche.)
- CASTILHO** (Antonio-Feliciano de), Poète portugais, à Paris.
- CARREY** (Thomas), Docteur en droit, à Dijon, (Côte-d'Or), *hôtel Berbissey*.

BREVIÈRE, Graveur sur bois et en taille-douce, à Paris,
rue des Quatre-Fils, n^o 9.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1803. DEMOLL, Directeur de la Chambre des finances, et correspondant du Conseil des mines de Paris, à Salzbourg (Autriche.)
- GEFFROY, Professeur d'anatomie à l'Université de Glasgow. (Ecosse.)
- ENGELSTOFT, Docteur en philosophie, Professeur adjoint d'histoire, à l'Université de Copenhague. (Danemarck.)
1809. LAMOUREUX (Justin), à Bruxelles. (Belgique.)
1812. VOGEL, Professeur de chimie à l'Académie de Munich. (Bavière.)
1816. CAMPBELL, Professeur de poésie à l'Institution royale de Londres. (Angleterre.)
1817. KIRCKHOFF (le chevalier Joseph - Romain - Louis de KERCKHOVE, dit de), ancien Médecin en chef des hôpitaux militaires, commandeur et chevalier de plusieurs ordres, à Anvers. (Belgique.)
1818. DAWSON TURNER, Botaniste, à Londres. (Angleterre.)
- DIEDIN (le R. Th. Frognall), Antiquaire, à Londres. (Angleterre.)
1821. VÈNE ✱, Capitaine de génie, au Sénégal.
1823. CHAUMETTE DES FOSSÉS, Consul général de France, à Lima. (Amérique méridionale.)
1825. VINCENZO DE ABBATE (le comte), Antiquaire, à Alba. (Piémont.)
1827. DELUC (Jean-André), Professeur de Géologie, à Genève. (Suisse.)
1828. BRUNEL ✱, Ingénieur, correspondant de l'Institut, Membre de la Société royale de Londres, à Londres. (Angleterre.)
1830. RAFN (le chevalier Carl-Christian), Professeur, secrétaire de la Société royale d'écritures antiques du Nord, et de

plusieurs autres Sociétés savantes, à Copenhague (Danemarck),
rue du Prince-Royal, n^o 40.

1833. SAUTELET (Nicolas-Balthazar), Professeur de langues, à Cologne (Prusse), *Perlen Pflanzl.*

STASSART (le baron Goswin-Joseph-Augustin de), Président du Sénat belge, Gouverneur de la province de Namur, à Courioulx, près Namur. (Belgique.)

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

Classées selon l'ordre alphabétique du nom des Villes où elles sont établies.

Abbeville. Société royale d'Emulation. (Somme.)

Aix. Société académique. (Bouches-du-Rhône.)

Amiens. Académie des Sciences. (Somme.)

Angers. Société industrielle. (Maine-et-Loire.)

Angoulême. Société d'Agriculture, Arts et Commerce du département de la Charente.

Besançon. Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts. (Doubs.)

— Société d'Agriculture et des Arts du département du Doubs.

Bordeaux. Acad. royale des Scienc., Belles-Lettres et Arts. (Gironde.)

— Société royale de médecine.

Boulogne-sur-Mer. Société d'Agriculture, du Commerce et des Arts. (Pas-de-Calais.)

Bourg. Société d'Emulation et d'Agriculture du départem^t de l'Ain.

Caen. Acad. royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Calvados.)

— Société royale d'Agriculture et de Commerce.

— Société des Antiquaires de la Normandie.

— Société Philharmonique.

Cambrai. Société d'Emulation. (Nord.)

Châlons-sur-Marne. Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne.

Châteauroux. Société d'Agriculture du département de l'Indre.

Cherbourg. Société d'Agriculture, Sciences et Arts. (Manche.)

- Dijon.* Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres (Côte-d'Or.)
— Société de Médecine.
- Douai.* Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.
- Draguignan.* Société d'Agricult. et de Commerce du départ. du Var.
- Evreux.* Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure.
— Académie Ébroïcienne.
- Lille.* Société royale et centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord.
- Limoges.* Société royale d'Agriculture, des Sciences et des Arts. (Haute-Vienne)
- Lons-le-Saulnier.* Société d'Émulation du Jura.
- Lyon.* Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts. (Rhône.)
— Société royale d'Agriculture, Histoire naturelle et Arts utiles.
— Société de Médecine.
- Mâcon.* Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres. (Saône-et-Loire.)
- Mans (Le).* Société royale d'Agriculture, Sciences et Arts. (Sarthe.)
- Marseille.* Acad. royale des Sciences, Lettres et Arts. (Bouches-du-R.)
- Melun.* Société d'Agriculture de Seine-et-Marne.
- Metz.* Académie royale des Lettres, Sciences et Arts et d'Agriculture. (Moselle.)
- Montauban.* Société des Sciences, Agriculture et Belles-Lettres du département du Tarn-et-Garonne.
- Mulhausen.* Société industrielle. (Haut-Rhin.)
- Nancy.* Société royale des Sciences, Lettres et Arts. (Meurthe.)
— Société centrale d'Agriculture.
- Nantes.* Société royale académique des Sciences et des Arts du département de la Loire-Inférieure.
- Nîmes.* Académie royale du Gard.
- Niort.* Athénée; Société libre des Sciences et des Arts du département des Deux-Sèvres.
- Orleans.* Société royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts. (Loiret.)
- Paris.* Athénée royal, *rue de Valois*, n° 2.
— INSTITUT DE FRANCE, *au Palais des Quatre-Nations.*
— Académie royale des Sciences.

— Académie Française.

— — Historique, *rue des Saints-Pères*, n^o 14.

— Société d'Economie domestique et industrielle, *rue Taranne*, n^o 12.

— Société Entomologique de France, *rue d'Anjou-Dauphine*, n^o 6.

— Société de Géographie, *rue de l'Université*, n^o 23.

— Société de la Morale chrétienne, *rue Taranne*, n^o 12.

— Société de l'Histoire de France. (M. Jules Desnoyers, secrétaire, à la Bibliothèque du Jardin du Roi)

— Société d'Encouragement pour l'Industrie nationale, *rue du Bar*, n^o 42

— Société de Pharmacie, *rue de l'Arbalète*, n^o 13.

— Société des Méthodes d'Enseignement, *rue Taranne*, n^o 12.

— Société des Sciences physiques, chimiques et Arts agricoles et industriels, à l'*Hôtel-de-Ville*.

— Société libre des Beaux-Arts, *rue Saintonge*, n^o 19.

— Société d'Horticulture, *rue Taranne*, n^o 12.

— Société des Sciences naturelles de France, *rue du Vieux-Colombier*, n^o 26.

— Société Linnéenne, *rue de Verneuil*, n^o 51, faub. St-Germain.

— Société médicale d'Emulation, à la *Faculté de Médecine*.

— Société Phrénologique, *rue de l'Université*, n^o 25.

— Société royale et centrale d'Agriculture, à l'*Hôtel-de-Ville*.

Perpignan. Société royale d'Agriculture, Arts et Commerce des Pyrénées-Orientales.

Poitiers. Société académique d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts. (Vienne.)

Puy (Le). Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce. (Haute-Loire.)

Rouen. Société centrale d'Agricult. du départ. de la Seine-Inférieure.

— Société libre d'Emulation pour le progrès des Sciences, Lettres et Arts.

— Société libre pour concourir au progrès du Commerce et de l'Industrie.

— Société de Médecine.

— Société des Pharmaciens.

— Société pour l'encouragement de l'Instruction élémentaire par l'enseignement mutuel, dans le département de la Seine-Inférieure.

Saint-Etienne. Société d'Agr., Sciences, Arts et Commerce. (Loire.)

Saint-Quentin. Société des Sciences, Arts, Belles-Lettres et Agriculture. (Aisne.)

Strasbourg. Société des Sciences, Agriculture et Arts du département du Bas-Rhin.

Toulouse. Académie des Jeux floraux. (Haute-Garonne.)

— Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres.

Tours. Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département d'Indre-et-Loire.

Versailles. Société centrale d'Agriculture et des Arts du département de Seine-et-Oise.

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES.

Anvers. Société des Sciences, Lettres et Arts.

Copenhague. Société royale d'Écritures antiques du Nord.

Liège. Société libre d'Emul. et d'Encour. pour les Sciences et les Arts.

Londres. Société des Antiquaires de Londres.

Nota. Vingt exemplaires du Précis seront en outre distribués ainsi qu'il suit: A M. FRÈRE, libraire à Rouen. (Décision du 12 janvier 1827. — R. des Lettres, p. 318.) A M. LANGE, Libraire à Paris, et AUX TROIS PRINCIPAUX JOURNAUX qui se publient à Rouen. (Déc. du 18 nov. 1851 — R. des L., p. 2.) A LA REVUE DE ROUEN et à M. H. CARNOT, Directeur de la Revue encyclopédique, à Paris. (Déc. du 10 fév. 1832. — R. des L., p. 28.) AUX BIBLIOTHÈQUES de la Préfecture et des Villes de Rouen, Elbeuf, Dieppe, le Havre, Bolbec, Neufchâtel, Gournay et Yvetot. (Déc. du 16 nov. 1852. — Reg. des Délib., p. 155, et Déc. du 5 déc. 1854. — R. des L., p. 226.) A M. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ, secrétaire perpétuel de la Société académique de Poitiers, directeur de la Revue Anglo-Française, etc. (Déc. du 2 août 1853. — R. des L., p. 135.) A M. Eugène ARNOULT, propriétaire-rédacteur du journal intitulé *l'Institut*, rue de l'Université, n° 54, à Paris. A LA BIBLIOTHÈQUE de Dijon. (Déc. du 5 déc. 1834. — R. des L., p. 226.)

Enfin, le volume de 1834 sera adressé à Mad. Céleste VIEN, conformément à la décision du 20 décembre 1833.

TABLE MÉTHODIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

Discours d'ouverture de la séance publique du 8 août 1834,
par M. le baron Adm, président : sur la Liberté et
l'indépendance du philosophe, du savant et de l'homme
de lettres, page 1

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport fait par M. Des Alleurs, D.-M., secrétaire
perpétuel, 17

§ 1^{er}. — AGRICULTURE.

Mémoire de M. Dubuc, sur l'emploi du sel en agriculture, 19
Imprimé en entier p. 57.

Rapports de M. Prevost, pépiniériste, sur les recueils des
Sociétés de l'Indre, d'Indre-et-Loire, du Mans et de
l'Ère, 20, 38

Rapport du même sur une brochure de M. Vanier, concernant
l'origine des grandes propriétés territoriales, 20

Examen critique, par le même, de l'éloge de l'abbé Rozier,
par M. Thiébaud de Berneaud, 21, 39

- Rapports de M. Dubuc sur les Annales de la Société royale et centrale d'Agriculture de Paris et sur les recueils des Sociétés du Mans, de la Seine-Inférieure, de l'Ain, de la Charente, etc.,* 21
- Rapports de M. Verdière sur les recueils des Sociétés d'Agriculture de Bourg et d'Angers,* 22
- Société formée dans le département de l'Eure pour la culture du mûrier et l'éducation en grand des vers à soie,* ib.
- Méthode de M. Dubuc, pour la multiplication, par boutures, des pommes de terre, des topinambours, etc.,* ib.

§ 2. — CHIMIE.

- Rapport de M. Girardin sur le Traité de M. Berthier, membre de l'Institut, sur les essais par la voie dite sèche,* ib. et 39
- Recherches chimico-judiciaires de MM. Morin et Girardin sur des taches observées sur la chemise d'un soldat,* 23
- Imprimé en entier p. 77.*
- Falsification du lait,* ib.

§ 3. — PHYSIQUE.

- Mémoire envoyé au concours sur la théorie des paratonnerres (Voir le rapport de la commission par M. Levy, p. 89),* 24, 41

§ 4. — SCIENCES ÉCONOMIQUES.

- Sucre de betteraves,* 26, 42
- Mémoire de M. Dubuc, sur les moyens de faire du tabac avec des végétaux indigènes,* 27
- Imprimé en entier p. 66.*
- Rapport de M. Girardin sur un Traité de l'emploi de la chaleur dans les arts, par M. Francis,* 28

§ 5. — HISTOIRE NATURELLE.

- Nouvel aperçu d'histoire naturelle, ou observations sur les limites qui séparent le règne végétal du règne animal, par M. Gaillon. — R. M. Pouchet, 28*
- Recherches physiologiques sur quelques reptiles, par le docteur Chaponnier. — R. M. Pouchet, ib.*
- Imprimées en entier p. 82.*

§ 6. — STATISTIQUE.

- Rapport de M. Levy sur l'Annuaire du département du Doubs, par M. Laurens, 29*
- Rapport sur l'administration de la province de Namur, par M. le baron de Stassart. — R. M. Verdère, 29, 43*

§ 7. — MATIÈRES DIVERSES.

- Rapport de M. Pouchet sur un grand nombre de numéros de l'Institut, journal universel des Sociétés savantes, 30*
- Rapports de M. Floquet sur les mémoires des Sociétés d'Orléans et d'Évreux, 30 et 44*
- Rapport de M. Levy sur les travaux de la Société d'émulation d'Abbeville, 31*
- Ouvrages divers, 31 et 46*

§ 8. — NÉCROLOGIE. (V. p. 232.)

(Le titre porte § 9, par erreur.)

- M. Benjamin Pavie, 32, 46*
- M. Godefroy, 33, 50*
- M. Bennati, 34, 54*

PRIX PROPOSÉS POUR 1835 ET 1836.

- Classe des Sciences, 56*
- Classe des Lettres, 114 et 305*

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION
EN ENTIER DANS SES ACTES.

- Observations géorgiques sur l'emploi du sel ordinaire aux champs, pour l'alimentation et l'hygiène des béticux, etc.; par M. Dubuc, 19, 57*
- Mémoire sur un tabac à priser préparé avec les feuilles de phytolacca decandra et autres végétaux indigènes; par M. Dubuc, 27, 66*
- Recherches chimico-judiciaires sur des taches observées sur la chemise d'un soldat; par MM. Girardin et Morin, 23 et 77*
- Recherches physiologiques sur quelques reptiles; par M. le docteur Chaponnier, 28 et 82*
- Note sur le procédé de feu François Gonord, pour obtenir des épreuves plus ou moins grandes que la planche qui sert de type; par M. A.-G. Ballin, 87*
- Rapport sur le concours de la classe des Sciences, pour 1834; par M. Levy, 24, 41, 89*

CLASSE DES BELLES-LETTRES ET ARTS.

Rapport fait par M. Em^e Gaillard, secrétaire perpétuel, 99

BELLES-LETTRES.

§ 1^{er}. — TRAITÉS GÉNÉRAUX, SYSTÈMES D'ENSEIGNEMENT.

- Méthode pour apprendre le latin, par M. Bouzeran. (On a écrit par erreur Bouzenau.) — R. M. Lévy, 102*
- Nouvelle méthode pour apprendre les langues, par M. Magnier, 106*

§ 2. — LITTÉRATURE. — PROSE.

- Le Fratricide et Lettres sur l'Angleterre, par M. le vicomte Walsh. — R. M. de Caze, 101*

- Histoire du Fils de Hugues Callon , anecdote du 13^e siècle ;*
par M. de Stabenrath , 104
Le Procès , anecdote normande ; par M. Floquet , ib.
Lu en séance publique, et imprimé en entier p. 126.
Fragments de voyage en Suisse , par M. Blanche (inséré dans
la Revue de Rouen , en Janvier 1834) , 105
Considérations sur l'état de la Tragédie en France depuis
1760 ; par M. Em^e Gaillard , 106
Lues en séance publique, et imprimées en entier, p. 115.
Herlequin et son armée , vision extraite d'Orderic Vital ; par
M. Em^e Gaillard , ib.
Discours de réception de M. Chéruel , sur l'influence ré-
ciproque entre le grand Corneille et son siècle , 109

§ 3. — POÉSIE.

- Poésies de M. Boucher de Perthes. — R. M. de Caze ,* 100
Les Baisers de Jean Second , traduction de mad. Cèleste Vien.
— R. M. Hellis , 101
Recueils de l'académie des Jeux floraux. — R. M. Duputel , 102
Poésies de M. le comte Blanchard de la Musse , 107
Fables de M. Le Filleul des Guerrots , ib.
Deux de ces Fables ont été lues en séance publique , et se
trouvent p. 294.
Concours de Poésie , 111

§ 4. — HISTOIRE.

- Histoire du privilège de St-Romain , par M. Floquet.*
— R. M. de Caze , 100
Commission nommée pour correspondre avec la Société de
l'histoire de France , 104
Fragments de l'histoire de Tancarville , par M. Deville. 105
Recherches sur l'académie des Palinods , par M. Ballin , ib.
Imprimées en entier p. 197.
Le siège de Rouen , en 1418 , par M. Emm. Gaillard , 106
Imprimé en entier p. 136.

§ 5. — GÉOGRAPHIE.

- La Samarobrive-St-Quentin, par M. Quentin. — R. M. Emm. Gaillard,* 103
(Voir les Précis des deux années précédentes.)

§ 6 — ARCHÉOLOGIE.

- Rapport sur des Médailles gauloises, par M. Emmanuel Gaillard,* ib.
Rapport du même sur les mémoires de la société des Antiquaires de Normandie, ib.
Recherches sur l'étendue d'Évieux en différents âges et découvertes faites aux Baux-Ste-Croix, par M. de Stabenrath, 104
Notice sur l'ancien manuscrit du Cours des Fontaines de Rouen, par M. De la Quèrière, 105
Imprimée en entier p. 170.
Détails sur la maison de Rou, par M. Emm. Gaillard, 106

§ 7. — BIOGRAPHIE ET NÉCROLOGIE.

- Eloge de M. Licquet, par M. Deville,* 105
Nouveaux détails sur Pierre Corneille, 106
Mort de MM. Des Trois-Pierres, Desoria et Hellot, 111

§ 8. — MATIÈRES DIVERSES.

- Revue anglo-française de M. de la Fontenelle de l'auroré, de Poitiers. — R. M. de Caze,* 100
Sur les Assemblées nationales et sur le Jury en matière de presse, par MM. Garinet et Hélie. — R. M. Deville, 101
Revue de Rouen. — Rapport sur dix numéros, par M. Emmanuel Gaillard, 102
Discours de rentrée de M. Bergasse, 108
Discours de réception de M. Verdrière, sur les vices de la preuve testimoniale en matière judiciaire, ib.
Discours de réception de M. Bach, sur la Philosophie, 110

M. Bignon se démet des fonctions de secrétaire de la classe des Lettres; MM. Lejeune et Brevière, ayant fixé leur résidence à Paris, passent dans les membres correspondants, 111

BEAUX-ARTS.

Discours de réception de M. Grégoire, sur la dégradation des édifices du moyen âge et la difficulté de les réparer, 107
Discours de réception de M. Martin de Villers, sur la musique, 108

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION
 EN ENTIER DANS SES ACTES.

De la tragédie en France depuis 1750, par M. Emmanuel Gaillard, lu en séance publique, 106, 115
Le Procès, anecdote normande, par M. Floquet, lu en séance publique, 107, 126
Le siège de Rouen en 1418, par M. Emm. Gaillard, 106, 136
 — *Notes et additions,* 156
Nouveaux détails sur Pierre Corneille, par M. Emmanuel Gaillard, 164
Notice sur un ancien manuscrit relatif au cours des Fontaines de la ville de Rouen, par M. De la Quèrière, 105, 170
Rapport sur les livres et autres objets relatifs à l'Académie des Palinods, achetés à la vente de M. Licquet, et notice historique sur cette Association, par M. Ballin, 105, 197
Fête de la Conception, dite Fête aux Normands, 1070, 198
Confrérie de la Conception Notre-Dame, 1072 à 1486, 199
Origine du Puy de la Conception, 1486 à 1520, 201
Approbation de la Confrérie et ses vicissitudes, 1520 à 1562, 203
Faits relatifs à l'Immaculée Conception, 205
Réorganisation de la Confrérie. 1562 à 1597. 206

<i>Livre des statuts</i>	208
<i>Chant royal de Pierre Apuril,</i>	210
<i>Nouveaux règlements. — La Confrairie prend le titre d'Académie, 1597 à 1731,</i>	212
<i>Troisième renouvellement des Statuts, 1732 à 1768,</i>	218
<i>Quatrième et dernier renouvellement des Statuts, 1769 à 1790,</i>	220
<i>Troisième année séculaire de l'institution du Palinod,</i>	223
<i>Livres et manuscrits relatifs aux Palinods et qui se trouvent dans les archives de l'Académie royale de Rouen,</i>	226
<i>Manuscrits de la bibliothèque de la ville de Rouen,</i>	228
<i>Livres à consulter,</i>	229
<i>Des prix et des fondations,</i>	230
<i>Frais des réceptions et des distributions de prix,</i>	235
<i>Lauréats,</i>	238
<i>Chants royaux de Louis Chapperon et de Jehan Marot,</i>	238
	et 240
<i>Liste des princes du Puy de la Conception,</i>	249
<i>Juges des Palinods,</i>	272
<i>Secrétaires de l'Académie des Palinods,</i>	279
<i>État de l'Académie des Palinods, en 1789,</i>	281
<i>Pays de la Passion et de Sainte-Cécile,</i>	282
<i>Table alphabétique du rapport sur l'Académie des Palinods,</i>	284
<i>Appendice,</i>	293
<i>Le Nid dans un lilas, et le Frélon, fables de M. Le Filleul des Guerrots,</i>	294

SUPPLÉMENT.

<i>Récits et discours relatifs à l'inauguration de la statue de Pierre Corneille et à la translation du cœur de Boieldieu,</i>	296
<i>Eloge funèbre de M. d'Ornay,</i>	301
<i>Tableau de l'Académie royale de Rouen, pour l'année 1854</i>	
<i>— 1855.</i>	305

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

TABLE DES OUVRAGES

DES SOCIÉTÉS SAVANTES

ET DES OUVRAGES PÉRIODIQUES,

*Regus pendant l'année académique 1833—1834, et classés
suivant l'ordre alphabétique du nom de la Ville où ils sont
publiés.*

- Abbeville. *Société royale d'Émulation. Mémoires de* 1833.
— R. M. Lévy, 31
- Angers. *Société industrielle de Maine-et-Loire. Bulletin*
n° 2; 4^e année, n° 5. — R. M. Verdière, 22
- Angoulême. *Société d'agriculture, arts et commerce du dé-*
partement de la Charente, Annales, t. 15, n° 6, novembre
et décembre 1833. — R. M. Dubuc, 21
- Besançon. *Séance publique de l'Académie, du 24 août 1833.*
— R. M. Dubreuil.
- *Séance publique du 28 janvier 1834.* — R. M. de Stabenrath.
- Bordeaux. *Académie royale. Séance publique du 8 août 1833.*
— R. M. Courant.
- Boulogne-sur-Mer. *Procès-verbal de la Séance publique*
du 19 septembre 1832. — R. M. l'abbé Gossier.
- Bourg. *Journal d'agriculture, lettres et arts de la Société*
d'Émulation de l'Ain, 1833, n° 7, 8 et 9 — R. M. Dubuc,
— n° 12; n° 1^{er}, janvier 1834; n° 3, mars 1834,
— R. M. Verdière, 21, 22
- Caen. *Société des Antiquaires de la Normandie. Mémoires*
1831, 1832 et 1833, avec un Atlas. — R. M. Emmanuel
Gaillard, 103
- Caen. *Association normande. Réunion générale, 19 et 20*
juillet 1833.

- Châlons-sur-Marne. *Société d'agriculture. Séance publique, année 1833.* — R. M. Deville, 101
- Châteauneuf. *Société d'agriculture. Ephémérides de 1833.*
— R. M. Prévost, pépiniériste, 20.
- Cherbourg. *Mémoire de la Société académique, 1833.*
— R. M. Floquet.
- Copenhague. *Société des Antiquaires du Nord. Extrait du règlement.*
- Dijon. *Société de médecine. Précis analytique, 1832.*
— R. M. Hellis.
- Dijon. *Académie des sciences. Mémoires de l'Académie, 1832, 3^e et 4^e livraison.* — R. M. Auguste Le Prevost.
- Evreux. *Société libre d'agriculture de l'Eure, n^o 16, octobre 1833, 15 et 17.* — R. M. Floquet. — n^o 18, M. Prévost, pépiniériste, 20, 45
- Evreux. *Académie ébroïcienne, Bulletin, n^{os} 1, 2, 3 et 4, 1833, et n^o 4, 1834.* — R. M. de Stabenrath.
- Lille. *Société royale et centrale. Mémoires, 2^e et 3^e partie, 1833* — R. M. Martin de Villers.
- Limoges. *Société royale. Bulletin, n^o 1, t. 12.* — R. M. Dubuc.
- Lons-le-Saulnier. *Société d'émulation du Jury. Séances publiques, 1830, 1831, 1832.*
- Lyon. *Mémoires de la Société royale d'agriculture de Lyon, 1832.* — R. M. Vingtrinier.
- Mans (3.^e) *Bulletin de la Société royale d'agriculture du Mans. Prospectus et n^{os} 1 à 9, 11 et 12; 2^e année, n^{os} 2 et 3.*
— R. M. Dubuc, 20, 21
- Montauban. *Recueil agronomique de la Société des sciences de Tarn-et-Garonne, t. 14, n^{os} 7, 8, 9, 11 et 12.*
— R. M. Leprevost, trésorier.
- Nancy. *Société centrale d'agriculture. Séance publique du 8 mai 1833.* — R. M. Dubreuil.
— *Société royale des sciences. Compte rendu des travaux de deux années, etc., 1833.* — R. M. Em^{el} Gaillard.

- Nantes. *Société royale académique. Annales*, 7^e à 23^e livraison (moins 12^e et 14^e). — R. M. Duputel.
- Narbonne. *Commission archéologique et littéraire*, 20 octobre 1833.
- Orléans. *Société royale des sciences*; t. 12, n^o 1^{er}, 1832; t. 13, n^o 1 et 2, 1833. — R. M. Floquet, 31
- Paris. *Athénée des arts. Le Lycée; Journal des sciences, des lettres et de l'industrie*; 1^{re} année, 1^{re} livraison, avril 1834; — R. M. Durouzeau. Juin, 3^e livraison; — R. M. Bach. Juillet, 4^e livraison; — R. M. Lévy.
- *Société de géographie. Plusieurs n^{os} de son bulletin.*
— R. M. Magnier.
- *Société de la morale chrétienne, journal*, t. 4, n^{os} 2, 3, 4, 5 et 6; t. 5, n^o 1. — R. M. Paumier.
- *Société de l'histoire de France. Règlement adopté par l'Assemblée générale du 23 janvier 1834.* — R. M. Emmanuel Gaillard.
- *Société des sciences naturelles de France. Règlement*, 1833.
- *Société entomologique de France. Résumé des travaux pendant l'année 1830.* — R. M. Pouchet.
- *Société libre des Beaux-Arts. Statuts. Séances publiques de 1831 et 1832.* — R. M. Floquet.
- *Société royale et centrale d'agriculture. Mémoires de 1832.* — R. M. Dubuc, 21
- *Journal des Connaissances utiles. Plusieurs numéros.*
- *Journal des travaux de l'Académie de l'industrie, par M. César Moreau. Plusieurs numéros.* — R. M. Pimont.
- *La France littéraire, livraisons de décembre 1835 et septembre 1834.* — R. M. Ballin.
- *Le Pygmée; recueil d'essais scientifiques et littéraires; 1^{re} année, n^{os} 1, 2, 3; janvier, février et mars 1834.*
— R. M. Deville.

- Paris. *L'Institut; journal des Académies et Sociétés scientifiques. Plusieurs numéros.* — R. M. Pouchet, 30
- Poitiers. *Revue anglo-française, par M. De la Fontenelle de Vaudoré, 3^e livraison, janvier 1834; 4^e livraison, avril.* — R. M. de Caze, 100
- Rouen. *Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure; 49^e cahier, tr. avril, et 50^e, tr. juillet 1833.* — R. M. Duputel, 21
- *Revue de Rouen; t. 2, 6^e livraison, et t. 5.* — R. M. Emmanuel Gaillard, 102
- Saint-Etienne. *Bulletin industriel de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce. T. 1^{er}, 4^e livraison de 1833; — R. M. Pimont. T. 1^{er}, 11^e année, 2^e sér.* — R. M. Auguste Le Prevost. — 6^e livraison et 1^{re} livraison de 1834; — R. M. Pimont.
- Saint-Quentin. *Annales agricoles du département de l'Aisne, mars et août 1833.* — R. M. De la Quèrière
- Toulouse. *Académie des jeux floraux. Recueil de 1834.* — R. M. Duputel, 102
- Tours. *Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire Annales, t. 13, n^o 3, mai et juin 1833; n^o 5, novembre et décembre; t. 14, n^o 1, janvier et février 1834, n^o 2, mars et avril.* — R. M. Prevost, pépiniériste, 20

TABLE DES OUVRAGES

NON-COMPRIS DANS LA TABLE PRÉCÉDENTE,

Reçus pendant l'Année académique 1833 — 1834 ;

Dressée, conformément à l'art. 17 du règlement, par ordre alphabétique des noms des Auteurs ou des titres des ouvrages, avec l'indication des rapporteurs.

Asselin (Augustin). *Détails historiques sur l'ancien port de Cherbourg*, 1826. — R. M. Floquet.

Association normande. — Réunion générale des 19 et 20 juillet 1833.

Avannes (d'). *Notice historique et statistique sur le département de l'Eure*, 1854. — R. M. de Stabenrath.

Bennati. *Mémoire sur un cas particulier d'anomalie de la voix humaine pendant le chant*, 1834. — R. M. Blanche.

Berthier (P.) *Traité des essais par la voie sèche, etc.*
— R. M. Girardin, 22, 39

Bibliothèque classique latine, 7 volumes formant la fin de la collection.

Bigeon (L.-F.) *L'utilité de la Médecine démontrée par des faits. — Lettres sur les moyens d'éclairer la confiance des malades, etc.*, 1822. — R. M. Hellis. — *Eaux minérales de Dinan. Des systématiques et de leurs adeptes.* — R. M. Girardin.

Boucharlat. *Le Choléra-Morbus, les Monati de Milan, et la Mort noire, poèmes*, 1834. — R. M. Bach.

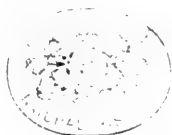
Boucher de Perthes. *Opinion de M. Christophe, 4^e partie.*
— R. M. de Caze, 100

Bouzeran (J.) *Méthode naturelle appliquée aux langues mortes, pour faciliter et abrégér les études; Cambrai*, 1833. — R. M. Levy.

- Chatelain (F.). *Etrennes à la jeunesse*, 1833, *les Prométhéïdes*, et *Revue du salon de 1833*. — R. M. Du Rouzeau.
- Civiale. *Lettres sur la lithotritie* (4^e lettre, 1833). — R. M. Vingtraiier.
- Congrès scientifiques de France, 1^{re} session tenue à Caen en juillet 1833. — R. M. Blanche.
- Constituant (Le), journal mensuel.
- Darcet. *Réclamation relative à un appareil à gélatine*. — R. M. Girardin.
- De la Quérière. *Notice sur la maison des orfèvres de Rouen*.
- Dusevel (H.). *Histoire de la ville d'Amiens*, 6^e, 7^e, 8^e et dernière livraison. — R. M. Magnier.
- Filippis (Pietro de). *Descrizione dell' incendio di Mosca, etc.*; — Traduction de la description de l'incendie de Moscou, par le baron Larrey, Naples, 1832. — *Trattato delle malattie chirurgiche, etc.*; — traduction de l'ouvrage du baron Boyer; Naples, 1830.
- Floquet. *Histoire du privilège de Saint-Romain*. — R. M. de Caze, 100
- Gaillon (Benjamin). *Aperçu d'histoire naturelle et observations sur les limites qui séparent le règne végétal du règne animal*. — R. M. Pouchet, 28
- Gerville (de). *Notice sur quelques antiquités mérovingiennes découvertes près de Valognes*, 1834. — R. M. Floquet.
- Girardin (J.). *Discours prononcé le 3 juin 1834, à l'ouverture de son cours d'application*. — *Observations sur le poirier saugier, etc.* — *Rapports sur un café avarié et sur une poudre destinée à remplacer le café*, 1834, 31
- Jouannin. *Des monnaies considérées comme faisant partie du système métrique* — R. M. Courant.
- Jourdan (A.-J.-L.). *Dictionnaire des termes usités dans les sciences naturelles*, 1834. — R. M. Morin.
- Labouderie (l'abbé). *Nouveau journal des paroisses*. — R. M. l'abbé Gossier.

- Ladoucette (le baron J.-C.-F. de). *Histoire, topographie, antiquités, usages, dialectes des Hautes-Alpes, avec un atlas.* — R. M. Chéruel. — *Compte rendu des travaux de la Société philotechnique.* — R. M. de Caze.
- Laurens (A.). *Annuaire statistique du Doubs, pour 1834.*
— R. M. Lévy, 29
- Le Flaguais (Alphonse). *Nouvelles mélodies françaises.*
— R. M. de Caze, 100
- Le Prevost (Auguste). *Notes pour servir à l'histoire de la Normandie, 1834.* — R. M. Chéruel.
- Malle (P.). *Du mécanisme des mouvemens de la respiration, 1833.* — R. M. Godefroy. 46
- Mollevaut (C.-L.). *Pensées en vers, 2^e édition, 1833.*
— R. M. de Stabenrath.
- Morin (P.-E.). *Correspondance pour l'avancement de la météorologie, 6^e mém; 1834.* — R. M. Lévy.
- Patin. *De l'enseignement historique de la littérature, etc. — Discours pour l'ouverture d'un cours d'éloquence française. — Euripide, extrait d'un ouvrage inédit sur le théâtre grec.*
— R. M. Magnier.
- Perrin (l'abbé Théodore). *Journal d'agriculture pratique; 7^e livraison, mai 1834.* — R. M. Dubuc.
- Pétition adressée à la chambre des députés, relativement au nouveau projet de loi sur les patentes, par les docteurs en médecine de la ville de Bordeaux.*
- Quentin (Ch.). *Notes critiques et géographiques sur Samarobriua.* — R. M. Emmanuel Gaillard.
- Rafn (Carl-Christian) *Fœreyinga saga, etc. (Histoire des îles Féroé, en langue islandaise, avec la traduction en langue des îles et en danois; Copenhague, 1832.)*
- Rask (Erasmus). *Commentatio de pleno systemate decem sibilantium in linguismontanis, etc. — Singalesisk Skrifftlaere, Kolombo, 1821.*
- Robert (Henri). *Instruments d'observations et appareils.*
— R. M. Destigny.

- Soyer-Willemet. *Extrait du précis des travaux de la Société royale de Nancy, de 1829 à 1832.* — R. M. Dubreuil.
- Stassart (le baron de). *Rapport sur l'administration de la province de Namur, 1854.* — R. M. Verdière, 29, 45
- Thiebaut de Berneaud. *Eloge historique de l'abbé François Rozier.* — R. M. Prévost, pépiniériste, 21, 39
- Vanier (E.). *Essai historique sur l'origine des grandes propriétés dans l'ancienne Normandie, suivi d'une dissertation sur l'avantage de leur division et sur les inconvénients des trop grandes exploitations.* — R. M. Prévost, pépiniériste. 20
- Vien (M^{me} Céleste). *Baisers de Jean Second. — La statue de saint Victor.* — R. M. Hellis, 101
- Walsh (le vicomte). *Le Fratricide, ou Gilles de Bretagne. — Lettres sur l'Angleterre.* — R. M. de Caze, 101



FIN.

ERRATA.

Pag.	lig.		<i>lisez :</i>
22	7	Fourges	Bourg.
32	1	§ IX	VIII.
102	17	Bouzenau	Bouzeran.
212	15	1537	1597.
220	5	Bocage	Bocage.
231	1 ^{re} de la note,	Jaques	Jacques.
233	25	Auril	Apuril.
237	av. dern. l.	Sandrec	Sandres.
258	19	Boullaye	Boullays.
267	20	Périgneux	Périgueux.
286	dern. lig.	356	256.

AVIS AU RELIEUR.

La gravure de la médaille doit être placée en regard de la page 221.

